This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

KPD6566 (2)

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

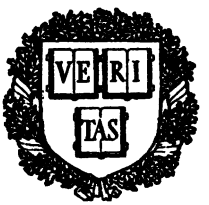

FROM THE BEQUEST OF
JAMES WALKER
(Class of 1814)
President of Harvard College

"Preference being given to works in the Intellectual and Moral Sciences"

VIE

DE

SAINT BERNARD

ABBÉ DE CLAIRVAUX

II

PARIS. — IMPRIMERIE DEVALOIS, AVENUE DU MAINE, 144.

VIE

DE

SAINT BERNARD

ABBÉ DE CLAIRVAUX

PAR

L'ABBÉ E. VACANDARD

DOCTEUR EN THÉOLOGIE

PREMIER AUMÔNIER DU LYCÉE DE ROUEN

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE
ET HONORÉ D'UN BREF DE SA SAINTETÉ LÉON XIII

TOME SECOND

TROISIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE

RUE BONAPARTE, 90

1902

2526
3

~~C619.85~~
~~III 10927~~

HARVARD COLLEGE
JUL 17 1905
LIBRARY

Walker fund.

KP 6566 (2)

VIE

DE

SAINT BERNARD

CHAPITRE XVIII

TROISIÈME VOYAGE DE BERNARD EN ITALIE (1137-1138)

Durant le cours de l'année 1136, de mauvaises nouvelles arrivèrent d'Italie à Clairvaux (1). Innocent II était de plus en plus inquiet.

Depuis le concile de Pise, Roger avait gagné du terrain; Anaclet n'en avait pas perdu. Pendant l'hiver 1134-1135, le bruit de la mort du roi de Sicile s'était répandu dans toute l'Italie, et ses rivaux Sergius de Naples, Robert de Capoue, Rainulphe d'Alife avaient saisi cette occasion de rentrer en maitres dans leurs domaines. Mais la joie de leur restauration fut de courte durée. Le 5 juin 1135, le terrible duc débarqua à Salerne, et, malgré la flotte pisane, reconquit tout le territoire perdu pendant son absence, à l'exception de Naples, où Sergius prit le sage parti de s'enfermer. Les Pisans s'étaient bornés à piller Amalfi et quelques villes voisines. Ils ramenèrent sur leurs

(1) *Bern. Vita.* lib. II, cap. VII, n° 41.

vaisseaux les deux vaincus, Robert de Capoue et Rai
phe d'Alife, pendant que Roger, après avoir donné à
fils Alphonse l'investiture du duché de Capoue, a
prendre, selon sa coutume, ses quartiers d'hiver er
cile (1).

L'année 1136 s'ouvrait sous de mauvais auspices
les confédérés. Il était clair qu'au printemps le roi de
cile ramasserait toutes ses forces pour les diriger co
Naples. Innocent II, Robert de Capoue et Rainulphe,
abois, tournèrent leurs regards vers l'Allemagne.
torrent envahisseur ne fallait-il pas essayer d'opp
la seule digue qui pût le contenir? Robert se rend
Spire avec le cardinal Gérard pour implorer le sec
de Lothaire (2). Vers le même temps, l'abbé de Clair
pressait l'empereur d'exécuter sa promesse de Bambe
« La cause est digne de vous, lui dit-il. Que dis-je
double motif vous fait une loi de partir. Il ne me
vient guère d'exhorter les hommes aux combats : ce
dant je le dis en toute conscience, c'est à l'avoué de
glise de protéger sa cliente contre la rage des schisn
ques. C'est à César qu'il appartient de venger sa pr
couronne des insultes de l'usurpateur sicilien. Car, d
part, s'il est constant qu'un fils de Juif, à la hont
Christ, occupe le siège de Pierre, de l'autre, il n'es
moins certain que quiconque en Sicile s'érige en roi
taque à l'empereur (3). »

Cette supplique, où les intérêts de l'Église et de l
étaient sincèrement mais habilement mêlés, fit impre
sur Lothaire. Il promit aux délégués d'Innocent II d

(1) Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 620-630.

(2) Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 590, note 6 et p. 631.

(3) « Omnis qui in Sicilia regem se facit contradicit Cæs
Ep. 139.

prendre bientôt la route d'Italie (1). Et, en effet, au mois de septembre 1136, il débarquait en Lombardie par la vallée de Trente. Il parcourut le pays en tous sens, et de gré ou de force, avant la fin de l'année 1136, il avait soumis toutes les villes importantes depuis Turin jusqu'à Reggio (2). Les Milanais s'étaient empressés de se déclarer en sa faveur, selon la promesse qu'ils en avaient faite, l'année précédente, à l'abbé de Clairvaux (3). Après quelques semaines de repos, suivi de nouvelles victoires en Émilie, il divisa son armée en deux corps, confia l'un, composé de trois mille hommes, à son gendre le duc de Bavière, et reprit avec l'autre sa course triomphante sur les bords de l'Adriatique. Dès le mois de mai 1137, il était maître de tout le littoral jusqu'à Bari, où il s'établit (4).

Henri de Bavière avait pour mission de rejoindre Innocent à Grosseto, d'intimider Anaclet à Rome et de réintégrer Robert de Capoue dans son duché (5). Ayant quitté l'empereur à Saint-Cascien, près d'Imola, dans les premiers jours de février, il traversa rapidement la Toscane et vint mettre le siège devant Lucques, qui s'était montrée jusque-là hostile à l'empire et avait battu, quelques mois auparavant (6), le marquis Engelbert près de Fucecchio. Les Lucquois, pressés entre l'armée allemande et les Pisans leurs ennemis héréditaires, qui menaçaient

(1) Falco Benevent., ap. Muratori, V, 120.

(2) Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 649-667.

(3) « Ubi Mediolanenses occurrerunt, illum læti suscipientes, » etc. *Annal. Saxo*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 771; cf. Otto Frising., *Chron.*, VII, 19, et Landulph. Junior, cap. 64, ap. *Mon. G.*, XX, 47.

(4) Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 668-692.

(5) Falco Benev., ad ann. 1137, *loc. cit.*, 120.

(6) *Annal. Saxo*, ad ann. 1137, *Mon. Germ.*, VI, 773; cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 648, 693 et suiv.

d'intervenir dans la lutte, se mirent à merci. Gr clergé et en particulier à l'abbé de Clairvaux, trouva fort à propos dans leurs murs pour leur o médiation, ils furent traités avec quelque indul Le duc de Bavière, déjà prêt à raser leur ville, s tenta d'une contribution de guerre en argent (1).

Ainsi Bernard avait dû abandonner encore une solitude (février 1136), pour venir, conformément sir du pape et des cardinaux, rejoindre l'armée alle en Italie. Plus d'une surprise et plus d'un déboire l daient dans cette nouvelle expédition. Il ne tarda s'apercevoir que son autorité ne lui serait pas moins saire pour maintenir l'accord entre le pape et l'em ou son gendre que pour convertir les partisans clet II. A peine l'armée ducale avait-elle soumis seto et Viterbe, que la mésintelligence éclata entre de Bavière et Innocent II. Viterbe était une cité p en d'autres termes, elle faisait partie du domaine de Pierre. Or, comme en livrant ses portes, elle avai senti à payer aux envahisseurs un tribut de trois mi lents, le pape revendiqua cette somme en sa qual souverain. Mais Henri invoqua ses droits de vainque en vertu de la loi du plus fort, fit verser les trois talents dans la caisse de l'armée (2). Par ce coup d rité, le gendre de l'empereur commençait de s'alié cœur du souverain Pontife. Il est probable que, de ce Innocent II vit en lui un soldat peu soucieux des dro l'Église romaine et, par conséquent, peu propre à s

(1) « Lukkam adire temptavit quam et obsidere paravit, s diantibus quibusdam episcopis et abbate Clarevallensi, data pecunia, ducem placaverunt, cogente etiam ad hoc eos timore sium. » *Annal. Saxo, loc. cit.*

(2) *Annal. Saxo*, ad ann. 1137, ap. *Mon. Germ.*, VI, 773.

garder l'union du sacerdoce et de l'empire. La suite de la campagne ne fit que confirmer cette première impression.

De quel œil l'abbé de Clairvaux regarda-t-il l'attitude du duc de Bavière? Rien n'indique qu'il ait pris part au débat qu'elle provoqua. La ville de Viterbe lui réservait un autre souci plus personnel. Son frère Gérard, qui l'accompagnait, tomba malade et en quelques jours fut à la dernière extrémité. Le saint abbé n'eut qu'un cri : « Attendez, Seigneur, jusqu'à l'heure de notre retour! Que mon frère soit rendu à nos amis! et alors vous le prendrez si vous voulez : je ne me plaindrai pas. » Son vœu fut exaucé (1); Gérard échappa à la mort; et tous deux purent reprendre leur marche à la suite de l'armée allemande et de la cour romaine.

Innocent II séjourna environ un mois à Viterbe (2). Pendant ce temps, le duc de Bavière, qui paraît avoir établi au même lieu son quartier général, soumit toute la campagne romaine à l'ouest. Mais il n'osa tenter le siège de Rome, où Anaclet s'était fortement retranché. Il se dirigea donc vers le sud, prit en passant Albano et Anagni, et s'arrêta durant douze jours (du 7 au 18 mai) au pied du Mont-Cassin (3).

Ce monastère, le plus riche et le plus puissant de l'Italie, objet d'une si constante convoitise de la part du roi de Sicile, était gouverné depuis la mort de l'abbé Sénioret (4 fé-

(1) *In Cant.*, serm. XXVI, n° 14.

(2) Nous avons deux de ses bulles datées de Viterbe, l'une le 26 mars (Jaffé, n° 5588) et l'autre le 17 avril (*Chronique du diocèse de Trèves*, 1828, p. 737-740); cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 698, note 12.

(3) « Innocentius papa cum duce Baioariæ per totam Tusciam iter agens, omnibus ei, *præter Romam*, usque Beneventum tradentibus. » *Annal. Casin.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX, 307. Cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, janvier 1889, p. 51, note 4.

vrier 1137) par un partisan du schisme, le florentin Raynald, simple sous-diacre. La minorité des moines avait en vain protesté avec force contre son élection. Lorsque Henri de Bavière et Innocent II proposèrent au nouvel abbé de confirmer ses pouvoirs, à la condition qu'il reconnaîtrait lui-même la légitimité du souverain Pontife et la suzeraineté de l'empereur, il répondit résolument que ses frères et lui n'entendaient relever que du roi Roger et du pape Anaclet II. Le duc, pour châtier cette audace, eut recours aux armes. Mais il reconnut bientôt l'inutilité d'un siège en règle contre un couvent qui était un véritable château-fort, défendu déjà par sa seule position. Un accord, si minimes qu'en fussent les avantages, était encore préférable aux hasards d'un assaut. Henri chercha donc à renouer avec Raynald les négociations interrompues. Ce plan réussit. Incertain de l'avenir réservé à Roger, Raynald jugea enfin qu'il serait imprudent d'attirer sur son cloître la colère des Allemands, et se déclara prêt à reconnaître la suzeraineté de Lothaire. Aussitôt le drapeau impérial fut hissé sur l'église de saint Benoît, en signe de soumission (1).

Mais dans cet arrangement, le duc de Bavière avait affecté de ne s'occuper que des intérêts de l'État; l'Église romaine avait été oubliée. Innocent II en conçut un vif ressentiment : car, à ses yeux, le Mont-Cassin dépendait plus directement du saint-siège que de l'empire. Aussi verrons-nous bientôt ses revendications éclater en présence de Lothaire.

Avant d'atteindre Bari, l'armée ducale ne devait plus rencontrer sur sa route que deux villes de quelque im-

(1) Petr. Diac., *Chron. Casin.*, IV, 98 et suiv., ap. *Mon. Germ.*, VII, 812-817. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 675-679, 699-702.

portance, Capoue et Bénévent. Robert de Capoue fut aisément rétabli dans son duché. Il semble que ses vassaux aient impatiemment attendu son retour pour secouer le joug du roi de Sicile (1), tant leur soumission fut prompte et spontanée. Bénévent, encouragée à la résistance par son évêque Rosseman, partisan de Roger et d'Anaclet, fit d'abord mine de se défendre (2); mais elle ne put tenir contre les troupes du duc de Bavière, qui trouva, du reste, par les soins du cardinal Gérard, des intelligences dans la place. Le 23 mai, elle se rendit.

Les chroniqueurs ont vu dans la rencontre de Lothaire et d'Innocent II à Bari (30 mai 1137) (3) un gage de l'union de l'Église et de l'État. Cependant la concorde fut plus d'une fois troublée par les prétentions rivales des deux pouvoirs pendant les quatre mois qui suivirent, au grand scandale de l'abbé de Clairvaux (4).

Lothaire quitta Bari le 23 ou 24 juin, s'empara de Melfi, et, après un repos de plusieurs semaines sur les bords du lac de Pesole, dirigea sa marche vers la Méditerranée. A son approche Salerne capitule (9 août). Toute la partie méridionale de la Péninsule tombe en son pouvoir. Innocent II et saint Bernard assistent à ce triomphe et viennent camper avec l'armée allemande au pied du Mont-Cassin (13 septembre) (5).

(1) Pet. Diac., *Chron. Casin.*, *loc. cit.*, p. 817; Falco Benev., ap. Muratori, V, 121; *Annal. Saxo*, *loc. cit.*, p. 773.

(2) Les troupes ducales arrivèrent sous les murs de Bénévent le 23 mai : *Decimo kalendas Junii* (Falco, *loc. cit.*, p. 121). Sur l'importance de Bénévent qui comptait alors 24 suffragants, cf. Fabre, *Liber censuum*, p. 35-36; Duchesne, *Liber Pontif.*, II, 275, note 4.

(3) *Annal. Saxo*, *loc. cit.*, p. 773. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 707, note 42.

(4) Bern., ep. 144.

(5) Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 716-747.

Cette période de la guerre est particulièrement intéressante pour l'histoire des rapports de l'empire et de la papauté. Après la capitulation du château de Bari, Roger, désespéré, avait fait porter à Lothaire des propositions de paix. Il consentait à se retirer en Sicile et à payer aux Allemands une indemnité de guerre, à la condition que l'un de ses fils recevrait l'investiture de l'Apulie, pendant que l'autre resterait auprès de l'empereur comme otage. C'étaient là des offres qui n'étaient pas à dédaigner; mais Lothaire, enivré de ses succès, refusa de traiter avec un vaincu qu'il regardait comme l'ennemi irréconciliable de l'Église (1).

Ce fut une faute capitale; et, avant que deux années se fussent écoulées, l'empire et la papauté devaient porter la peine de ce refus hautain.

Qu'allait devenir l'Apulie? Lothaire, qui sentait combien sa conquête était précaire, confia à Rainulphe, duc d'Alife, le soin de la consolider; et pour l'aider à remplir cette mission, il laissa sous ses ordres une partie de l'armée allemande. Le choix impérial ne pouvait qu'être agréable au souverain Pontife. Mais lorsqu'il fut question de donner l'investiture au nouveau titulaire du duché reconquis, Lothaire et Innocent II se trouvèrent en désaccord sur les droits respectifs de l'Église et de l'empire dans cette partie de la Péninsule. S'appuyant sur un privilège de Louis le Débonnaire, confirmé par Othon Ier et Henri II, le pape réclamait la suzeraineté de la Campanie et de l'Apulie, suzeraineté récemment reconnue par le duc Roger lui-même. Lothaire opposait à ces titres, selon lui apocryphes, l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs qui avaient exercé une autorité absolue sur l'I-

(1) « Semipagano tyranno. » *Annal. Saxo, loc. cit.*, p. 774.

talie méridionale. Faute de documents écrits, qui sont en pareil cas les seuls arguments péremptoires, la discussion aurait pu se prolonger sans fin. Dans l'intérêt de la paix, les deux souverains ajournèrent la conclusion du débat jusqu'au moment où ils pourraient consulter les diplômes renfermés dans les archives du Latran. Ils donnèrent, simultanément, l'investiture au duc d'Alife. Et Rainulphe, de son côté, rendit hommage et jura fidélité à ses deux suzerains provisoires, d'abord au pape, puis à l'empereur (1).

Faut-il attribuer à l'abbé de Clairvaux cet heureux accommodement? Si l'on juge de son sentiment par ses écrits, il semble qu'il ait été enclin à donner raison à Lothaire contre le souverain Pontife. Ne venait-il pas, en effet, de déclarer que l'Italie méridionale relevait de l'empire? *Est Cæsaris propriam vindicare coronam ab usurpatore Siculo* (2). Mais peut-être faut-il moins tenir compte de la lettre que de l'esprit de cette phrase, jetée sur le parchemin dans le feu de l'improvisation et destinée à exciter le zèle de Lothaire, défenseur légal de l'Église romaine. L'Église restant la cliente de l'empire dans les choses temporelles, n'était-il pas permis de dire d'une façon oratoire que le roi de Sicile, en violant le territoire pontifical, s'attaquait à l'empereur?

Toutefois, il ne nous paraît pas invraisemblable que Bernard ait ignoré les droits particuliers de la papauté sur l'Italie du sud. Vivant en France et appelé d'une façon imprévue à s'occuper des affaires si complexes de la cour romaine, quoi d'étonnant qu'il ait laissé échapper des er-

(1) Romuald, *loc. cit.*, p. 422; Otto Frising., *Chron.*, VI, 20; Pet. Diac., *Chron. Casin.*, IV, 117, *loc. cit.*, p. 833; Falco Benev., *loc. cit.*, p. 122. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 745-747.

(2) Ep. 139.

reurs de langage en une matière purement diplomatique? Le débat qui s'ouvrit devant lui, et dans lequel il n'intervint qu'après avoir entendu les deux parties, lui révéla l'étendue de la souveraineté pontificale au delà des Alpes. A ses yeux cette forme purement politique et féodale de l'autorité du pape n'avait sans doute qu'une importance secondaire. Il eût volontiers sacrifié les droits si énergiquement défendus par Innocent II, pourvu que, en retour, Lothaire garantît à l'Église une protection efficace et une entière liberté. Mais le souverain Pontife, fidèle à la conduite de ses prédécesseurs et soutenu par le cardinal Gérard, n'avait garde d'abandonner à l'empire la moindre parcelle de son pouvoir temporel. Devant l'attitude si ferme des deux souverains, l'abbé de Clairvaux ne put que jouer le rôle de médiateur; et la résolution adoptée est, on peut le croire, due en grande partie à ses exhortations.

Son intervention dans l'affaire du Mont-Cassin fut plus éclatante encore et non moins heureuse. La conduite équivoque de l'abbé Raynald ayant éveillé les soupçons de Lothaire, celui-ci le manda à son tribunal sur les bords du lac Pesole. Ce fut une occasion pour Innocent de revendiquer ses droits, méconnus par le duc de Bavière (1). Il fallut donc examiner avec la plus scrupuleuse attention les droits particuliers de l'empire et de la papauté sur l'abbaye et remettre en discussion la légitimité de l'élection du sous-diacre florentin. Lothaire eut la bonne fortune de compter parmi les juges du conflit le bibliothécaire du Mont-Cassin, Pierre Diacre, adversaire acharné du souverain Pontife, menteur effronté, qui se chargea de produire des diplômes falsifiés en faveur de

(1) Voir, pour toute cette affaire, Bernhardi, *Lothar*, p. 722-733.

l'empire (1). Personne ne paraît avoir soupçonné la fraude (2), et Innocent II abandonna ses droits politiques sur le Mont-Cassin.

Mais cette première conclusion laissait entière son autorité spirituelle. Et sur ce point ni lui, ni les cardinaux, ni saint Bernard n'étaient disposés à transiger. Il exigea, en effet, que Raynald et ses religieux lui promissent obéissance et anathématisassent le fils de Pierre de Léon.

Le conflit, qui avait duré douze jours (3), paraissait définitivement éteint. Mais il se ralluma le 15 septembre, avec une nouvelle vivacité. Innocent II, en recevant les serments d'obéissance de tous les membres de la communauté, n'avait nullement entendu ratifier l'élection de Raynald. Cette élection fut donc soumise à une nouvelle enquête. C'est ici que se révélèrent avec un caractère particulier les dangers et les abus de l'ingérence de l'État dans les matières religieuses. La question de la canonicité d'une élection abbatiale était évidemment du ressort de l'Église. Pour la traiter, le pape, qui résidait à San-Germano, envoya le cardinal Haimeric, le cardinal Gérard et l'abbé de Clairvaux au Mont-Cassin. Mais Lothaire s'opposa à l'exécution de leur mandat, sous prétexte que

(1) Le récit de Pierre Diacre est émaillé de tant d'erreurs et de mensonges que Baronius (*ad ann.* 1138, n° 14) le rejette absolument. Nous croyons néanmoins avec Bernhardi que de ce fumier on peut encore retirer quelques perles historiques. La vérité échappe quelquefois à l'auteur malgré lui. Voir, sur les falsifications et les mensonges de Pierre Diacre, Bernhardi, *Lothar*, p. 728 et 730, notes 44, 50 et 51.

(2) Lothaire lui-même paraît avoir été victime d'une supercherie dont il recueillit d'ailleurs le bénéfice. « Quo viso imperator jam dicta præcepta accipiens deosculatus est, moxque in hæc verba prorupit : *Imperatorum... ista esse præcepta, demonstrantibus sigillis, cognovimus.* » Pet. Diac., *Chron. Casin.*, *loc. cit.*, p. 823.

(3) Du 6 au 18 juillet. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 725 et 732, note 59.

l'abbaye était un fief de l'empire; et il se mit en devoir de remplir lui-même les fonctions de juge, avec le concours de son clergé, en présence des délégués du souverain Pontife. Ces empiétements de l'autorité civile indignèrent tellement Innocent II qu'il menaça de suspendre de leur office les archevêques, évêques et abbés qui les avaient autorisés par leur connivence. Mais alors, soit crainte, soit remords, l'empereur désavoua sa conduite et permit aux commissaires pontificaux d'instruire la cause de Raynald.

A l'unanimité, le nouvel abbé fut déclaré impropre à exercer sa charge. L'abbé de Clairvaux prononça à cette occasion, dans la salle capitulaire, un discours que le chroniqueur du Mont-Cassin ne nous a malheureusement pas conservé (1). A la vue du désordre politique et religieux dans lequel il trouvait l'abbaye, fondée et gouvernée avec tant d'autorité par le patriarche des moines d'Occident, ne dut-il pas s'écrier : « Quel état et quel état! *O abbas et abbas!* Ce lieu n'est plus que l'ombre d'un grand nom, *magni nominis umbra* (2)! » Les délégués d'Innocent II se rendirent ensuite à l'église; et là, en présence de Lothaire et de toute sa cour, ils prononcèrent une sentence de déposition contre Raynald, qui se soumit simplement et déposa sur le tombeau de saint Benoît les insignes de sa dignité, la crosse, l'anneau et la Règle du monastère.

L'élection de son successeur fut si orageuse, qu'elle faillit encore amener une rupture entre le pape et l'empereur. D'après les statuts du couvent, les religieux devaient choisir leur supérieur en toute liberté. Mais Lothaire, qui avait intérêt à voir à leur tête un homme selon

(1) « In capitulo resederunt in quo post peractum ab abbate Claravallensi sermonem, » etc. *Chron. Casin.*, p. 837.

(2) Cf. Panégyrique de saint Benoît, ap. Migne, t. CLXXXIII, p. 377.

son cœur, sut adroitement leur imposer l'un de ses conseillers, Vibald, déjà abbé de Stavelo; et Innocent II fut contraint de ratifier ce choix (1). Pour être juste, nous devons reconnaître que le nouvel abbé était digne à tous égards des délicates fonctions qu'on lui confiait. Mais la cour romaine ne pouvait voir sans regret passer aux mains d'un étranger le gouvernement du Mont-Cassin, un chef d'Ordre si considérable.

L'investiture de Vibald par Lothaire marque l'apogée du succès du monarque allemand pendant sa seconde expédition en Italie; elle en marque aussi le terme. Dès le lendemain, le vainqueur du roi de Sicile fut envahi par le pressentiment de sa mort prochaine et, quelques jours plus tard, par le sentiment non moins poignant de la fragilité de son œuvre. Arrivé à Farfa (5 octobre 1137), et sur le point de quitter l'Italie, il chargea, de concert avec Innocent II, l'abbé de Clairvaux de retourner en Apulie (2).

Ce n'est pas sans une profonde répugnance que Bernard accepta cette mission, dont le but était assez mal défini (3). Le mauvais état de sa santé aggravait encore un fardeau déjà lourd pour ses épaules. Sous l'influence d'un climat que les chaleurs de l'été rendaient malsain, son estomac si délicat s'était complètement délabré, et la tristesse, compagne habituelle des douleurs nerveuses, s'était emparée de son âme. On aime à retrouver sous l'armure de la sainteté ces sentiments, nous dirions presque ces faiblesses,

(1) Pet. Diac., p. 837, 838 et 839. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 757-759.

(2) « Instantissima postulatione imperatoris apostolicoque mandato... trahimur in Apuliam. » Bernard, ep. 144. Cf. *Chron. Casin.*, p. 840.

(3) Bernhardi (*Lothar*, p. 776) insinue à tort que cette mission avait été concertée entre Bernard et Innocent II; à l'insu de l'empereur et contre lui. Cf. note précédente.

si naturelles à l'homme : « Je prie le Ciel, écrivait-il aux abbés de son Ordre vers le commencement du mois de septembre (1), je prie le Ciel qu'il vous fasse sentir combien j'ai besoin que vous ayez pitié de moi; je me sens mourir. Or, si vos soupirs frappent les cieux, Dieu vous exaucera et par pitié il me dira : « Voici que je te rends à « tes frères, tu ne mourras pas au milieu des étrangers, « mais au milieu des tiens. » Tant de labeurs en effet et tant de douleurs m'accablent, que souvent la vie m'est à charge et à dégoût. Mais, excusez cette faiblesse, je voudrais que la mort tardât jusqu'à mon retour, afin que je meure, du moins, au milieu de vous. » La lettre qu'il adresse un mois plus tard à ses frères de Clairvaux, respire la même tristesse : « C'est le pâle spectre de la mort, dit-il, que je vais traîner en Apulie. » Toutefois, comme les intérêts de l'Église sont en jeu, il obéit sans hésiter au désir de l'empereur et à l'ordre du souverain Pontife (2).

Les appréhensions de Lothaire n'étaient que trop justifiées. Roger, qui avait attendu patiemment en Sicile l'éloignement de l'armée allemande, débarqua à Salerne dans les premiers jours d'octobre avec ses terribles Sarrasins. Trois semaines lui suffirent pour ruiner complètement l'œuvre de l'empereur, encore mal affermie. Nocera, Pouzzoles, Alife, Telèze, Capoue, Bénévent, de gré ou de force, lui ouvrent leurs portes. La plume se refuse à décrire les atrocités que ses soldats commirent en quelques-unes de ces villes. Capoue, en particulier, coupable d'avoir reçu dans ses murs son duc Robert, fut mise à feu et à sang. Ni le sexe ni le rang ne furent épargnés; les égli-

(1) Ep. 145.
(2) Ep. 144.

ses et les couvents furent profanés; les vierges du Christ subirent les derniers outrages (1).

Ces odieuses exécutions répandirent la terreur dans toute l'Italie du sud. Sergius de Naples n'osa affronter les périls d'une nouvelle lutte, et se soumit, s'enrôla même dans l'armée sicilienne (2). L'abbé du Mont-Cassin adressa au vainqueur des propositions de paix; mais ses envoyés, pour tout encouragement, reçurent cette réponse : « Si votre Vibald tombe entre mes mains, je le ferai pendre (3). » Vibald, effrayé, prit la fuite (4). Seul, Rainulphe d'Alife, le dernier défenseur de la cause papale et impériale, se prépara vaillamment à tenir tête à l'envahisseur. Entre le gendre et le beau-père, la lutte avait tous les caractères d'une guerre à mort. Déjà leurs armées étaient en présence dans les plaines de Ragnano, lorsque l'abbé de Clairvaux se présenta au camp de Roger (5). « La paix! la paix! » tel fut son cri. Mais malgré toute son éloquence, il ne put calmer l'ardeur guerrière d'un capitaine que ses récentes victoires avaient enivré. Aussi bien, le duc avait à se venger des dédains de l'empereur. La fortune lui étant redevenue favorable, il ne fallait pas songer à le fléchir, à moins qu'on ne reconnût expressément sa suzeraineté sur l'Apulie. En vain saint Bernard lui dit, de sa voix autorisée et prophétique : « Si vous engagez la bataille, vous serez vaincu; » ni les prières ni les menaces n'ébranlèrent sa résolution.

(1) Falco Benev., *loc. cit.*, p. 123; Romoald, *loc. cit.*, p. 422; Pet. Diac., *Chron. Casin.*, (*loc. cit.*, p. 841); Wibald, ep. 11.

(2) Romoald, ap. *Mon. G.*, XIX, p. 422.

(3) Pet. Diac., *Chron. Casin.*, *loc. cit.*, p. 842.

(4) « Quarto nonas novembris... recessit. » *Ibid.*, p. 852. Cf. Bernhardi, *Lothar*, p. 776, note 56.

(5) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 43; Falco Benev., *loc. cit.*, p. 123; Romoald, ap. *Mon. Germ.*, XIX, 423.

Le sort de l'Italie méridionale allait être encore une fois à la merci des armes. La bataille s'engagea dans la journée du 30 octobre 1137 (1). Ce fut une furieuse mêlée; mais la victoire, selon la parole de l'abbé de Clairvaux, resta au duc Rainulphe. Sergius de Naples fut trouvé parmi les morts, et Roger ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval (2).

L'abbé de Clairvaux s'attacha aux pas du vaincu. Lorsqu'il le rejoignit à Salerne, il le trouva aussi fier, aussi intraitable qu'avant le combat. Roger, qui attendait tout de la longueur du temps, se garda bien de traiter avec ses ennemis après une défaite. Aussi Bernard, pour ne pas compromettre entièrement le succès de sa démarche, dut-il abandonner la politique et ne plus toucher que les questions purement religieuses. Mais, réduite à ces termes, sa mission devenait plus embarrassante que jamais. Comment ramener à l'unité, sans lui donner satisfaction, un prince qui ne s'était jeté dans le schisme que par ambition et par raison d'État? Sur ce terrain encore le roi de Sicile ne chercha qu'à temporiser. Il promit d'examiner attentivement les réclamations d'Innocent II. « Envoyez-moi, dit-il, six témoins de la double élection du 14 février 1130, trois d'un parti, trois de l'autre, et je jure qu'après les avoir entendus, je me soumettrai à l'un ou à l'autre prétendant, selon l'inspiration de ma conscience (3). »

Cette tactique était souverainement habile. Les avances discrètes que le rusé Normand faisait ainsi au pape lé-

(1) Falco Benev., p. 124; cf. Romoald, *loc. cit.*, p. 423.

(2) Falco Benev., *loc. cit.; Bern. Vita*, loc. cit., n° 44.

(3) Falco Benev. *loc. cit.*, p. 125. Cf. Ernaud, dont le récit est inexact sur plusieurs points de détail (*Vita Bern.*, cap. VII, n°s 43 et 45). Ernaud suppose, par exemple, que c'est Roger qui a pris l'initiative d'une entrevue avec saint Bernard; le contraire est manifeste.

gitime ne l'engageaient lui-même publiquement à rien. Si le souverain Pontife n'y répondait point par une faveur appréciable, en se montrant disposé à reconnaître le royaume de Sicile, Roger demeurerait toujours libre de déclarer que la discussion ne l'avait pas éclairé. Bref, sa proposition n'était qu'une amorce. « Donnant donnant, » telle était sa loi politique; règle suprême à laquelle sa conscience peu scrupuleuse était entièrement subordonnée. Quel piège pour la loyauté de l'abbé de Clairvaux! Mais aussi quel obstacle pour le succès de sa mission!

Il était naturel qu'Anaclet II se montrât docile aux vues de Roger. Il envoya à Salerne le cardinal Mathieu, son chancelier, le célèbre canoniste Pierre de Pise, et un autre cardinal du nom de Grégoire. Les champions d'Innocent II furent le chancelier Haimeric, le cardinal Gérard et le futur pape, Guy de Castello. On doit reconnaître que le duc conduisit l'enquête avec toutes les apparences de la plus parfaite impartialité. Pendant quatre jours, il entendit, du matin au soir, les délégués d'Innocent II, et pendant quatre autres jours les partisans d'Anaclet II (1). Les renseignements contradictoires qu'il recueillit dans ce double interrogatoire à huis-clos n'étaient pas de nature à dissiper ses doutes, évidemment intéressés. C'est dans ces dispositions équivoques qu'il présida (fin novembre ou commencement de décembre 1137) (2) une conférence où Pierre de Pise et l'abbé de Clairvaux furent appelés à prendre la parole devant la cour, le clergé et le peuple réunis (3). Les partisans d'Anaclet, vers lesquels

(1) Falco Benev., *loc. cit.*, p. 125.

(2) On peut fixer l'assemblée de Salerne à cette date, car nous savons que le cardinal Haimeric a été remplacé dans ses fonctions de chancelier par le cardinal Lucas, le 28, le 29 et le 30 novembre 1137 (Jaffé, *Regesta*, nos 5609, 5610, 5611).

(3) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, *loc. cit.*; Falco Benev., *loc. cit.*

Roger inclinait toujours, fondaient tout leur espoir en Pierre de Pise; il fut digne de la confiance qu'on lui témoignait. Jamais sa science du droit canon ne se révéla plus entière; jamais sa dialectique ne fut plus vigoureuse. Bernard lui-même rendit hommage à son talent; mais il ne put s'empêcher de s'écrier : « Pourquoi faut-il que tant d'esprit soit dépensé au service d'une si mauvaise cause! » L'abbé de Clairvaux lui donna ensuite la réplique. Au lieu de s'égarer dans la discussion des textes abstraits du droit canon, il amena son adversaire sur le terrain solide des faits (1). La catholicité n'avait-elle pas proclamé la légitimité de l'élection d'Innocent II? Et cette voix n'était-elle pas infaillible? « Nous ne reconnaissons, vous et moi, n'est-il pas vrai, qu'un Christ et qu'une Église, hors de laquelle il n'y a pas de salut. Rappelez-vous l'histoire du déluge : Noé construisit une arche et non deux. Reconnaissez-vous que cette arche était la figure de l'Église? — Cela est incontestable, répondit Pierre de Pise. — Eh bien, aujourd'hui nous avons deux arches, l'une fabriquée par Pierre de Léon, l'autre gouvernée par Innocent II; il faut que l'une des deux périsse. Si l'arche gouvernée par Pierre de Léon est de Dieu, celle que dirige Innocent II périra. Avec Innocent, par conséquent, périront tous les religieux qui sont dans l'univers, les Chartreux, les Camaldules, les Clunistes, les Prémontrés, les Cisterciens, tous ceux enfin qui servent Dieu nuit et jour, dans les veilles, les oraisons, le travail et les jeûnes; l'Église entière périra, et dans sa ruine seront entraînés les évêques et les pasteurs, à un petit nombre près, les nobles et les peuples, les rois et

(1) *Bern. Vita, loc. cit.* Ce discours de saint Bernard rappelle l'argumentation contenue dans sa lettre 126, nos 10 et 11. C'est là un caractère d'authenticité. Cf. Gaufridi *Fragm.*, Ms. 17639, p. 11.

les princes, à l'exception d'un seul, que voici. » Et du geste il désigna Roger. « Mais, pour être plus juste, continua-t-il, pourquoi ne dirions-nous pas qu'au lieu de la chrétienté tout entière, c'est la maison de Pierre de Léon qui périra, avec le petit nombre de ceux qui la soutiennent? Eh! qu'a donc fait cet homme pour que dans ce déluge universel sa maison soit épargnée? Vous qui le connaissez, dites-nous ses œuvres, ses vertus et ses mérites. » La foule des assistants répondit à cette apostrophe par une clameur d'approbation. Pierre de Pise rougit. L'abbé de Clairvaux, profitant de son embarras, s'avança vers lui et, lui prenant la main, lui dit simplement : « Si vous m'en croyez, nous entrerons ensemble dans l'arche la plus sûre. »

Ce mouvement, à la fois naturel et hardi, assura le triomphe de l'éloquence de saint Bernard; mais Roger, contrarié dans ses desseins, se hâta de refroidir l'enthousiasme de l'assistance : « Tant d'arguments contradictoires, dit-il, laissent mon esprit dans la perplexité; et il m'est impossible de terminer seul une affaire aussi grave. J'ai besoin de consulter mes conseillers, tant ecclésiastiques que laïques, d'après l'avis desquels j'ai suivi le parti d'Anaclet. Que nos seigneurs les cardinaux me donnent leurs raisons par écrit, et que deux d'entre eux veuillent bien me suivre en Sicile, où nous clorons sûrement ce long débat pendant les fêtes de Noël. »

Bernard et ses amis ne doutèrent pas un instant que cette déclaration ne fût un misérable subterfuge par lequel le prince tâchait d'échapper à la force de la vérité. Toutefois, ils feignirent de croire à la sincérité de ses promesses : « Soit, répondit le cardinal Gérard, nous vous remettrons nos rapports, et le cardinal Guy de Castello partira avec vous. » Du côté d'Anaclet, un cardinal dont

nous ignorons le nom fut également chargé d'accompagner Roger en Sicile (1). La réunion annoncée eut lieu à Palerme. Est-il nécessaire d'ajouter qu'elle demeura sans résultat? Roger, voyant que sa royauté était toujours méconnue par Innocent II, refusa de renier l'antipape à qui il devait sa couronne.

La mission de Bernard s'achevait donc tristement. On ne saurait s'en étonner, quand on considère le caractère vague et incohérent de son mandat. Ni l'empereur, ni le souverain Pontife, ni Rainulphe, en le chargeant de négocier la paix, ne l'avaient autorisé à offrir à Roger le moindre dédommagement, en retour des sacrifices qu'on prétendait lui imposer. Autant valait dire qu'on exigeait de lui une soumission pure et simple. Toute l'éloquence de l'abbé de Clairvaux, ses miracles même (2), n'étaient pas capables de dissimuler le vice de cette proposition. Pour le roi de Sicile, la justice de la cause d'Innocent n'était qu'une question secondaire; la vérité lui importait aussi peu qu'à Pilate. Les négociations vinrent donc échouer contre sa résolution bien arrêtée de ne se réconcilier avec l'empire et la papauté qu'à des conditions avantageuses, c'est-à-dire au prix de la déposition de Rainulphe.

Bernard ne s'en retourna cependant pas auprès d'Innocent, les mains vides; selon une expression qui lui est familière, il remportait « sa gerbe ». Le pape l'attendait à Rome depuis la fin d'octobre (3); il y arriva vers l'épo-

(1) « Multis quæstionibus variisque responsionibus animus noster impeditur, » etc. Falc. Benev., *loc. cit.*, p. 125.

(2) Ernaud (*loc. cit.*) raconte un miracle opéré par l'abbé de Clairvaux pendant son séjour à Salerne.

(3) La première bulle d'Innocent, datée de Rome, est du 1er novembre (Jaffé, *Regesta*, nº 5606).

que des fêtes de Noël, accompagné de Pierre de Pise, qu'il avait définitivement converti, à la suite des conférences de Salerne. N'étaient-ce pas les plus magnifiques étrennes qu'il pût offrir au souverain Pontife? Innocent II, en témoignage de sa joie, confirma le cardinal dans sa dignité (1).

Cette conversion de l'un des principaux auteurs du schisme était le coup le plus sensible que l'on eût jusque-là porté à la cause d'Anaclet. Aussi fut-elle le signal de plusieurs défections importantes. Saint Bernard trouvait les Romains fort irrésolus. Depuis longtemps leur attachement aux Pierleoni allait s'affaiblissant. Toutefois, pour des motifs de diverse nature, ils avaient toujours reculé devant une rupture officielle. Les uns essayaient de calmer les remords de leur conscience en se retranchant derrière leurs serments. D'autres, plus ingénus, avouaient qu'ils n'étaient retenus dans le schisme que par la crainte de perdre leurs dignités et leurs bénéfices. Quelques-uns alléguaient, pour se justifier, les liens de parenté qui les unissaient au rival d'Innocent. L'éternelle infirmité de la nature humaine se révélait ainsi dans ces subterfuges dénués de dignité. Il était aisé à l'abbé de Clairvaux d'en faire justice. En quelques jours, sa parole ardente et convaincue détacha du parti d'Anaclet la plupart des dissidents (2).

L'antipape, néanmoins, ne désespéra pas de sa cause.

(1) *Bern. Vita*, loc. cit. Cf. Bern., ep. 213. Pierre de Pise souscrit une bulle d'Innocent II, le 12 janvier 1138 (Jaffé, *Regesta*, 5614).

(2) « Petrum Pisanum et quosdam alios Ecclesiæ reconciliat (Bernardus). » *Bern. Vita*, lib. II, cap, VII, n° 46. Nous plaçons à cette époque les conversions rapportées par Ernaud en ce même chapitre VII n° 42). C'est à tort, selon nous, que le pieux biographe fait venir l'abbé de Clairvaux à Rome avant le mois de décembre 1137, c'est-à-dire avant le double voyage du saint en Apulie. Innocent II lui-même,

Aussi bien, tout souci venait de lui être ôté du côté de l'Allemagne par la mort de Lothaire arrivée au passage des Alpes, le 4 décembre 1137. En Italie, Roger, bien que chancelant dans sa fidélité, lui prêtait toujours un précieux appui moral. A Rome même, ses derniers partisans ne perdaient pas courage, Saint-Jean de Latran aussi bien que Saint-Pierre et toute la ville haute demeuraient en son pouvoir (1).

Il était donc à craindre que la lutte ne se prolongeât pendant de longs mois encore; et, quoique l'issue n'en fût pas douteuse, nul ne pouvait dire à quel prix Innocent II finirait par triompher. Mais Dieu se chargea d'abréger les temps. Anaclet II mourut le 25 janvier 1138, subitement disent les uns, après trois jours de maladie selon d'autres, et dans l'impénitence finale, si l'on en croit Ernaud (2). Dans l'excès de la joie que lui causa cet événement, l'abbé de Clairvaux ne put s'empêcher de s'écrier : « Grâce à Dieu, le misérable qui a induit Israël « dans le péché a été englouti par la mort et jeté dans les « entrailles de la terre, *in ventrem inferi*. Puissent tous « ceux qui lui ressemblent subir le même châtiment (3) ! »

Cette dure oraison funèbre, qu'on a vivement reprochée à saint Bernard, était un soupir de soulagement et

nous l'avons vu, ne put rentrer dans la ville éternelle qu'à la fin du mois d'octobre.

(1) La première bulle d'Innocent II datée du Latran est du 21 mars 1138 (Jaffé, *Regesta*, n° 5624). Les précédentes (Jaffé, *Regesta*, n°s 5606-5623) portent seulement l'indication : *Romæ*. D'où Bernhardi (*Lothar*, p. 770, note 45) a conclu, non sans raison, ce nous semble, que le Latran resta au pouvoir d'Anaclet jusqu'à sa mort.

(2) Falco Benev. *loc. cit.*; Orderic Vital, *Hist.*, XIII, 17, p. 966; *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 47. Voir les autres sources dans Bernhardi, *Lothar*, p. 780, note 65. — Le lieu où fut déposé le cadavre de Pierre de Léon est resté ignoré.

(3) Ep. 147.

doit être jugée comme telle. Le champion d'Innocent vit dans la mort de Pierre de Léon l'aurore de la paix pour l'Église. N'avait-il pas assez souffert et travaillé dans ce but, pour oser, lorsqu'il crut l'avoir atteint, se réjouir même un peu violemment, à la façon des prophètes antiques?

Du reste, la vivacité de son émotion, due à la soudaineté du coup qui avait frappé l'antipape, le trompait encore; il triomphait trop vite. Les frères de Pierre de Léon et les cardinaux les plus engagés dans le schisme, prenant conseil de l'orgueil ou de la peur, élurent, vers le 15 mars, un nouveau pape sous le nom de Victor IV, et tinrent en échec à Rome, pendant plusieurs mois encore, l'autorité d'Innocent II (1). De loin Roger les encourageait à la résistance. A la fin cependant, cette situation leur parut insupportable. Gagnés par l'éloquence de saint Bernard (2), d'aucuns disent par l'or d'Innocent (3), les principaux schismatiques, les frères de Pierre de Léon eux-mêmes, abjurèrent leur erreur. Il ne restait plus au malheureux Victor IV, privé de tout appui, qu'à chercher un lieu où cacher sa honte; il se réfugia pendant la nuit auprès de l'abbé de Clairvaux, qui lui fit quitter ses insignes, et l'amena confus et repentant aux pieds du souverain Pontife (4). La satisfaction des coupables devait être plus authentique encore, à cause du scandale qu'ils avaient causé.

(1) *Annal. Casin.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX, p. 309. Cf. Falco Benev., *loc. cit.*, p. 125; *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 47.

(2) « Hanc pacem, nisi *cum quadam securitate occultata jam diu a nobis* expectavissemus, jamdudum venissemus, » dit Bernard (ep. 317). De ces mots, nous croyons pouvoir conclure que le saint abbé a contribué pour sa part à la conversion des Pierleoni, aussi bien qu'à celle de l'antipape Victor IV.

(3) Pet. Diac., *Chron. Casin.*, p. 844.

(4) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 47.

En conséquence, le 29 mai 1138, jour de l'octave de la Pentecôte, ils vinrent tous, Victor en tête, « se prosterner publiquement, » dans Saint-Pierre, « aux pieds d'Innocent II et lui jurer fidélité lige (1). » Ce fut leur acte de réhabilitation en même temps qu'une marque officielle de leur repentance.

Après ces réparations, la présence de Bernard en Italie n'était plus nécessaire : « Me voici ! écrivait-il au prieur de sa chère abbaye, je ne vous dis plus : je vais revenir; je vous dis : je reviens; je reviens et j'emporte avec moi ma récompense, la victoire du Christ et la paix de l'Église. Le vendredi après l'octave de la Pentecôte, je sortirai de la ville éternelle (2). » On aimerait à recueillir dans sa lettre quelques détails plus intimes sur la part qu'il a prise à l'extinction du schisme; il se borne à dire : « En revenant, je rapporte des gerbes de paix. Ce sont là de belles paroles, mais les faits sont plus beaux encore. »

Rome, en effet, était toute à la joie de se sentir revivre. Ce n'étaient que fêtes et processions dans les églises rouvertes. Le peuple reconnaissant saluait en Bernard l'unique auteur de la paix publique et allait jusqu'à le proclamer « Père de la patrie (3). » Lui, cependant, se dérobait humblement à ces bruyantes ovations. Son unique désir était de regagner au plus tôt la France. Est-il téméraire de penser qu'il employa ses derniers instants à visiter les tombeaux des saints et surtout à vénérer la chaire de Pierre? On se complaît volontiers dans cette conjecture, quand on voit qu'en souvenir de ses travaux et de son séjour dans la ville éternelle, il n'eut d'autre ambition que de rapporter à Clairvaux quelques reli-

(1) Bernard, ep. 317.
(2) Ep. 317.
(3) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 47.

ques (1) des apôtres et des martyrs. Comme on reconnaît bien là « l'homme de Dieu, » plus préoccupé des choses de la piété que de toutes les pompes de la gloire humaine!

(1) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. I, n° 1.

CHAPITRE XIX

ÉLECTION ÉPISCOPALE DE LANGRES; ÉLECTION ÉPISCOPALE ET COMMUNE DE REIMS (1138-1140).

I

Élection épiscopale de Langres (1138).

Avant de quitter Rome (3 juin 1138) (1), l'abbé de Clairvaux avait été saisi d'une question qui intéressait au plus haut point son monastère. Le siège de Langres était devenu vacant. Or, d'après une mesure générale qu'Innocent II paraît avoir inaugurée, ou, pour mieux dire, renouvelée vers ce temps, les chapitres diocésains ne pouvaient plus procéder à une élection épiscopale, avant d'avoir pris l'avis d'hommes prudents et religieux. Apparemment, c'étaient les abbés dévoués à la réforme et surtout les évêques que le souverain Pontife désignait par ces termes (2). Un moyen sûr de se conformer à l'esprit

(1) Bern., ep. 317.

(2) « Mandatum a Domino Papa acceperant nequaquam præsumere hoc, nisi ad *consilium religiosorum virorum.* » Bern., ep. 164. Le concile de Latran de l'année 1139 devait formuler la même doctrine dans son canon 28 (Labbe, *Concil.*, X, 1009; cf. Jaffé, *Regesta*, t. I, p. 885). On s'est demandé quels étaient ces *religiosi viri.* Georg von Below (*Die Entstehung des ausschliesslichen Wahlrechts der Domkapitel*, Leipzig, 1883, p. 6), s'appuyant sur plusieurs textes de Geroh

de la loi, c'était de consulter la curie elle-même. Suivant ce dernier parti et désirant obtenir une pleine liberté pour l'élection d'un évêque, le doyen du chapitre de Langres, Robert, et le chanoine Olric se rendirent à Rome, accompagnés de l'archevêque de Lyon, leur métropolitain, et prièrent l'abbé de Clairvaux d'appuyer leur requête auprès d'Innocent II. Bernard attachait la plus grande importance au choix d'un prélat qui devait avoir juridiction sur Clairvaux. « Dieu me garde, leur répondit-il, de me prêter à votre dessein, à moins que vous ne soyez bien décidés à n'élire qu'une personne idoine et digne. » Les délégués du chapitre l'assurèrent qu'ils étaient prêts à suivre en cela son avis; et l'archevêque de Lyon ajouta que, pour son compte, il ne ratifierait jamais une élection faite en violation de ces promesses. Le chancelier Haimeric fut pris à témoin de ce double et solennel engagement. Sur ces bases, on tint conseil au sujet des différentes candidatures qui avaient chance de se présenter : deux candidats réunirent les suffrages de cette commission improvisée; il fut arrêté que le chapitre pourrait choisir entre l'un et l'autre, mais devrait élire l'un des deux. Cette résolution fut soumise au pape, qui l'approuva sans réserve. L'archevêque et les délégués s'engagèrent de nouveau à y demeurer fidèles; et, cela fait, ils retournèrent en France (1).

A quelque temps de là, Bernard les y suivit. Mais quel

de Reichersperg, estime que ce sont les abbés des monastères situés dans les diocèses dont les sièges sont vacants. Il faut sûrement entendre aussi par ces expressions les évêques de la province, représentés par le métropolitain et deux ou trois suffragants. Voir la lettre d'Innocent II à Louis le Jeune, ap. Bouquet, XV, 394-395; Jaffé, n° 8067. Cf. Bern. epp. 169 et 202; Petri Venerab., lib. V, ep. 8. Cf. Imbart de la Tour, *les Élections épiscopales*, p. 513 et suiv.

(1) Bern., ep. 164.

ne fut pas son étonnement, lorsque, au sortir des Alpes, il apprit que l'élection de Langres avait été subrepticement accomplie, sans égard pour les engagements que le doyen du chapitre et l'archevêque de Lyon avaient pris à Rome! L'élu était un moine de Cluny, agréable à quelques seigneurs, mais d'une réputation équivoque; et, malgré la protestation de la majorité des membres du chapitre de Lyon, le métropolitain s'apprêtait à le sacrer dans sa ville archiépiscopale : le jour de la cérémonie était même déjà fixé (1).

Bernard, indigné d'une telle violation de la parole donnée, en avisa sur-le-champ le souverain Pontife (2), et, bien qu'il fût pressé par l'état de sa santé de regagner son cloître, il changea son itinéraire et se rendit à Lyon. Sa présence jeta l'archevêque dans un grand embarras. L'élu était le candidat du duc de Bourgogne. L'abbé de Clairvaux n'en exigea pas moins que sa nomination fût considérée comme nulle, jusqu'à ce que les évêques et abbés réunis pour son sacre eussent donné leur avis à cet égard : l'élu, contraint par la nécessité, consentit à subir l'épreuve. Sincère ou non, son désistement rendait facile la tâche du comité. Une nouvelle élection fut résolue. Le métropolitain lui-même notifia cette décision au chapitre de Langres, et Bernard rentra dans sa cellule, satisfait et pleinement rassuré (3).

Malheureusement, sa sécurité était encore une fois mal fondée. Pour l'archevêque et ses amis qui, selon toute vraisemblance, avaient présumé que le chapitre de Langres ratifierait leur choix, le sacre du moine de Cluny

(1) « Mihi interdicit dicere pudor quod publica fama de eo dicit, imo infamatio celeberrima divulgavit. » Bern., ep. 167. Cf. ep. 164.

(2) Bern., ep. 167.

(3) Bern., ep. 164.

n'était que retardé. Pierre le Vénérable, arrivant sur ces entrefaites à Cluny après un long voyage dans le Poitou, précipita les événements, en présentant l'élu au roi de France qui passait alors par le Puy (15 août ou 8 septembre 1138). Louis le Jeune, que rien ne mettait en défiance, lui donna sans difficulté l'investiture des *regalia* (1).

Le sacre fut fixé à une date très rapprochée. L'abbé de Clairvaux, averti à temps, se hâta d'interjeter appel à Rome; l'archidiacre de Langres, le chanoine Bonami, Foulques, doyen de la métropole de Lyon, et plusieurs religieux de Clairvaux signèrent sa protestation. Ce fut en vain. Le métropolitain, assisté des évêques de Mâcon et d'Autun, passa outre et consacra le moine de Cluny (2).

Alors, dans sa détresse, l'abbé de Clairvaux dicta, du lit de douleur où le clouait la maladie, une série de lettres indignées, dans lesquelles il stigmatise les auteurs du « sacrilège, » sans épargner son ami Pierre le Vénérable, qu'il considère comme leur complice. « O Église de Lyon, s'écrie-t-il (3), ô mère de l'Église de Langres, quel époux vous avez donné à votre fille! Ce n'est pas un époux, c'est un monstre. En cela vous ne vous êtes pas conduite en mère, mais en marâtre. Quel gendre dégénéré vous avez là! Mais aussi de quelle façon s'est accompli ce mariage! Tout a été fait sans loi, sans ordre, sans raison. On a élu et ordonné un évêque, comme on ne choisirait

(1) Petri Venerab., lib. I, ep. 29. Pour la date : *Præterito beatæ Dei Genitricis festo*, Brial (*H. des G.*, XV, 634, note *c*) indique la Purification ou l'Annonciation de la sainte Vierge (2 février ou 25 mars 1138). C'est une erreur évidente. M. Luchaire la reporte à une année plus tard (*Actes de Louis VII*, p. 63) : autre erreur. Nous verrons que l'évêque de Langres avait pris possession de son siège avant le 28 octobre 1138.

(2) Bern., epp. 164, 166.

(3) Ep. 165.

pas un métayer ou un simple collecteur du tonlieu. »

Bernard insiste complaisamment auprès de la cour de Rome sur l'indignité du nouveau pontife et sur l'illégalité de son élection (1). Sans entrer dans les détails d'une accusation en règle, il le signale comme un homme que les bons ont en horreur et que les méchants couvrent de leur dédain. Les expressions lui manquent pour flétrir la conduite de ceux qui, au mépris de leurs engagements et du droit canon, l'ont élevé à la dignité épiscopale. « Les dieux de la terre se sont levés, dit-il avec emphase (2); je parle de l'archevêque de Lyon et de l'abbé de Cluny. Forts de leur puissance, confiants dans leurs richesses, ils se sont dressés contre moi, que dis-je, contre moi, contre les serviteurs de Dieu, contre vous-mêmes, contre eux-mêmes, contre Dieu, contre l'équité et contre l'honnêteté. » Leur conduite doit être blâmée et leur œuvre cassée. C'est ainsi du moins que l'entend l'abbé de Clairvaux, et, dans ce but, il envoie au souverain Pontife, avec ses prières et ses larmes, un compte rendu de l'affaire, destiné à justifier sa conclusion (3).

Qu'y avait-il de vrai cependant au fond de ces accusations? Et comment un religieux abbé, tel que Pierre le Vénérable, avait-il trempé dans une élection à la fois si irrégulière et si déloyale? On peut en croire l'abbé de Cluny, affirmant que tout était consommé lorsqu'il connut les ardentes protestations de la minorité du chapitre de Langres et de l'abbé de Clairvaux. Son âme, du reste, était trop candide pour ajouter foi aux accusations très graves, mais un peu vagues, que l'on soulevait contre l'en-

(1) Ep. 166, ad Innoc.; ep. 168, ad Cardin.; cf. ep. ad Humbaldum Cardin., dans Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 191 et 211.

(2) Ep. 168.

(3) Ep. 164.

fant de sa maison. A cet égard il ne craint pas de reprocher à l'abbé de Clairvaux une trop grande crédulité. « Je comprends, lui écrit-il, que de pareils bruits vous aient effarouché; mais il fallait ne pas oublier qu'ils pouvaient être faux aussi bien que vrais; vous auriez dû vous souvenir que celui qu'on diffamait était le fils de l'abbé que vous aimez... Je l'ai fait venir, cet homme, ajoute-t-il, je lui ai parlé comme un père, je lui ai demandé, je l'ai conjuré de ne me cacher pas la vérité. Il m'a ouvert son cœur, m'assurant qu'il me répondait comme il répondrait à Dieu. Il est innocent de tous les crimes qu'on lui impute. C'est un religieux pieux, sage, lettré. » Bref, l'abbé de Cluny se demande si, au fond de tout ce débat, il n'y a pas une question de rivalité de maisons. « Je dirai toute ma pensée : pourquoi les Cisterciens auraient-ils peur d'un Cluniste? Pourquoi des moines se défieraient-ils d'un moine? Voyez les animaux : ceux de la même espèce, dociles à l'instinct de la nature, s'aiment et se rassemblent. Est-ce que l'auteur de la nature ne saurait se faire obéir également des hommes et surtout des moines? Soyez-en sûr, l'évêque de Langres aimera les Cisterciens et tous les moines : il les aimera dans son intérêt et parce qu'il n'oserait pas ne pas aimer ceux que nous chérissons (1). »

En réduisant le conflit à ces termes, Pierre le Vénérable en diminue assurément la portée. A supposer qu'il n'ait pas jugé trop favorablement de son religieux, les lois ecclésiastiques n'avaient-elles pas été enfreintes dans la consécration précipitée de l'élu? L'appel à Rome, interjeté par saint Bernard et ses amis, avait nécessairement un effet suspensif dont le prélat consécrateur et ses complices n'avaient voulu tenir aucun compte. On peut dire à leur

(1) Lib. I, ep. 59.

décharge que cet appel ne leur parut pas motivé (1) et que l'empressement qu'ils mirent à sacrer le moine de Cluny avait plutôt la signification d'une protestation contre l'ingérence de l'abbé de Clairvaux que d'une révolte contre le Saint-Siège. Leur conduite n'en était pas moins une violation flagrante du droit, en même temps qu'elle avait pour l'un d'entre eux, le métropolitain lui-même, le caractère d'un parjure. C'est là ce qui révolta l'âme si droite de l'abbé de Clairvaux. Ce fut aussi ce qui assura le succès de sa protestation auprès du souverain Pontife.

L'élection fut cassée, sans égard pour le sacre qui, dans l'esprit de l'archevêque de Lyon, devait la rendre définitive. Les membres du chapitre de Langres furent mandés à Rome pour régler, de concert avec le Saint-Siège, les détails de la procédure à suivre dans la future élection. Ici saint Bernard intervint de nouveau. Les intérêts du diocèse, en particulier ceux de la ville épiscopale, étaient en souffrance. Le déplacement des chanoines eût encore empiré la situation. L'abbé de Clairvaux prit sur lui de retenir à leur poste les membres du chapitre, après avoir rétabli l'accord entre eux et leur avoir fait promettre qu'ils suivraient dans leur choix l'avis de personnes sages que leur désignerait le souverain Pontife lui-même (2). On ne sera pas surpris que Rome ait approuvé cette combinaison. Nous ignorons quelles furent les personnes appelées à faire partie du conseil consultatif; le résultat de l'élection nous est seul connu; les suffrages se portèrent sur l'abbé de Clairvaux (3). A ce coup imprévu, Bernard demeura confondu. Il avait déjà, à plusieurs reprises, re-

(1) Voir ce que Bernard pense lui-même des appels illégitimes, *de Consider.*, lib. III, cap. II, nos 7 et 8.

(2) Bern., ep. 169.

(3) Cf. *Bern. Vita*, lib. I, cap. XIV, no 69.

fusé l'épiscopat; rien n'était capable d'ébranler sa résolution. Il fallut procéder à une troisième élection. Mais le chapitre avait les yeux fixés sur Clairvaux. A défaut de l'abbé du monastère, il en prit le prieur, Godefroid de la Roche, ami et cousin de saint Bernard. Vainement celui-ci se plaignit-il qu'on lui ravissait « le bâton de sa faiblesse, la lumière de ses yeux et son bras droit. » Opposer encore une résistance opiniâtre à la volonté du chapitre, c'eût été faire preuve d'une obstination égoïste. L'abbé de Clairvaux finit donc par céder, et il est permis de croire qu'après l'hésitation et les regrets de la première heure, il éprouva une secrète joie de voir « un autre lui-même » occuper le siège de Langres (1).

Mais, ces difficultés levées, il en surgit une autre. Godefroid de la Roche ne pouvait prendre possession de son siège, avant d'avoir reçu l'investiture royale. Or, qu'allait penser Louis le Jeune de cette substitution inattendue d'un évêque Cistercien à un évêque Cluniste? En investissant des *regalia*, pendant son séjour au Puy, le candidat du duc de Bourgogne, de l'archevêque de Lyon et de Pierre le Vénérable, il avait cru faire acte d'habile politique. Lui fallait-il maintenant renoncer aux avantages de son œuvre? Et n'y avait-il pas lieu de craindre que ce démenti qu'il se donnait à lui-même n'offensât également les protecteurs du premier élu, qui étaient les meilleurs défenseurs des intérêts de la couronne dans la région de l'est? Ce fut, sans doute, cette considération qui fit hésiter le roi de France à ratifier le dernier choix du chapitre de Langres. Sa réponse à la lettre de saint Bernard n'avait pas, comme on l'a dit, le caractère d'une opposition décidée (2); elle allait simplement à gagner du temps, en

(1) « Quem diligo tanquam meipsum. » Bern., ep. 170.

(2) « Gratias agimus vestræ clementiæ pro benigno responso, quod

vue d'informations à prendre, probablement auprès de l'abbé de Cluny.

Mais ce délai, en prolongeant le veuvage de l'église de Langres, devenait infiniment préjudiciable aux intérêts, tant spirituels que temporels, du diocèse. L'abbé de Clairvaux, qui en mesurait toutes les conséquences, en fut effrayé. « Au nom du Roi des rois » il conjura Louis le Jeune de se hâter : « L'église de Langres et l'église de Reims sont par terre, s'écrie-t-il (1), et il n'est personne qui leur donne la main, afin qu'elles se relèvent. Puisse la divine clémence éloigner de votre cœur et de votre pensée le dessein d'ajouter à notre douleur et d'entasser tristesse sur tristesse! Plutôt mourir que de voir un roi de bonne renommée et d'espérances meilleures encore s'opposer aux conseils de Dieu et attirer sur lui-même la colère du souverain Juge! Loin de nous ces malheurs! Loin de nous cette pensée ! Nous espérons, nous attendons mieux. » Qu'est-ce qui pourrait, du reste, justifier le retard apporté à l'investiture? L'élection a été faite selon les règles; l'élu est fidèle à ses devoirs. « Il cesserait de l'être, s'il ne voulait pas recevoir de vous ce qui est à vous. Mais il n'a pas porté la main sur ce qui vous appartient; il n'est point entré dans votre ville; il ne s'est mêlé d'aucune affaire, quoique tout l'y ait vivement engagé : et les instances du clergé, et les sollicitations du peuple, et l'affliction des opprimés, et les vœux des gens de bien. Puisqu'il en est ainsi, vous voyez combien il est nécessaire soit pour l'honneur dû à votre majesté, soit pour notre intérêt, que vous preniez au plus tôt une décision... Autrement, je le crains, vous causeriez un grave préjudice

vestra dignatione meruimus. Verumtamen dilatio terret nos. » Bern. ep. 170.

(1) Ep. 170.

aux biens de régale qui appartiennent à cette église. »

Cluny s'était soumis humblement à la sentence de Rome. Rien par conséquent ne s'opposait à la consécration de Godefroid de la Roche. Lorsque le roi de France n'eut plus de doute à ce sujet, il s'empressa de faire droit à la juste requête de l'abbé de Clairvaux; il donna l'investiture au nouvel évêque de Langres, qui put être sacré avant même la fin du mois d'octobre 1138 (1).

La lutte était terminée; elle avait été longue, douloureuse, passionnée. Qu'on ne s'en étonne pas outre mesure. Les hommes du moyen âge avaient, comme nous, leurs faiblesses et leurs emportements. Ce qui est consolant, ce qui est admirable dans ce conflit, c'est de voir que la victoire est restée au droit et qu'après le combat aucune trace d'amertume ne se laisse apercevoir dans les cœurs. La douceur que Pierre le Vénérable avait montrée pendant la lutte ne se démentit pas après le dénouement. Il n'éleva pas la moindre plainte. Il était en droit d'écrire plus tard à l'abbé de Clairvaux : « Qui pourra jamais éteindre, étouffer la tendre affection de mon cœur envers vous, puisque tant d'orages n'ont pu le faire jusqu'ici et que notre amitié a résisté tour à tour au flot de la rivalité de nos Ordres et à la tempête de Langres (2). »

(1) Cela résulte d'un document (*Gallia Christ.*, IV, *Inst.*, col. 170) où il est question d'un procès terminé le 28 juin 1140. A cette date deux fêtes de saint Simon et Saint Jude (28 octobre) avaient déjà été célébrées, depuis que la cause avait été introduite au tribunal de l'évêque Godefroid. Donc Godefroid occupait le siège de Langres le 28 octobre 1138.

(2) Petri Venerab., lib. II, ep. 17, col. 323.

II

Élection épiscopale et commune de Reims.

Heu! corruit virgo Remensis Ecclesia! s'était écrié saint Bernard : « L'église de Reims tombe en ruines! » L'archevêque Raynaud avait laissé, en effet, par sa mort (13 janvier 1138) (1), sa ville épiscopale en proie aux troubles que suscita la commune naissante.

On n'a pas encore clairement expliqué le mouvement communal qui caractérise le douzième siècle. Si quelques villes ont obtenu pacifiquement, au moyen d'une simple pression morale ou à prix d'argent, les chartes qui les affranchissaient de la justice royale, seigneuriale ou épiscopale, souvent, il faut bien le reconnaître, les bourgeois ne conquirent leurs libertés municipales que par la violence et à leur corps défendant. Comment en eût-il été autrement? L'établissement des communes fut une véritable révolution sociale. La population urbaine, nous parlons surtout des corporations marchandes et industrielles, la bourgeoisie, si l'on veut, essayait d'obtenir sa place au soleil, son indépendance; et elle ne pouvait y réussir qu'en portant préjudice à ses seigneurs naturels, rois, barons, évêques ou abbés. Un contrat à l'amiable entre les intéressés eût été le plus sûr et le plus équitable moyen

(1) Varin, s'appuyant sur une ancienne inscription tumulaire rapportée par le *Gallia Christiana* (tome IX, p. 84), fixe la mort de Raynaud au 13 janvier 1139 (*Archives de la ville de Reims*, tom. I, p. 296). Nous ferons observer que l'inscription marque l'an 1138. Si l'obituaire est exact : « Idibus januarii decessit domnus Raynaldus, » c'est bien au 13 janvier 1138, et non au 13 janvier 1139, qu'il faut placer la date du décès de Raynaud. En tout cas, il était mort avant le mois d'octobre 1138; car l'épître 170 de saint Bernard qui fait allusion à la vacance du siège de Reims est antérieure au 28 octobre 1138.

de régler les difficultés qui naissaient inévitablement d'une pareille révolution. Mais il est bien rare que l'équité préside aux mouvements de cette nature. D'ordinaire on subit, si on ne le proclame, le principe de toutes les révoltes légitimes ou illégitimes, à savoir que la liberté se prend et ne se demande pas.

C'est sous le bénéfice de cette idée que s'établit la commune de Reims. Sans égard pour la défense (1) du pape Innocent II, les bourgeois profitèrent de la vacance du siège archiépiscopal pour constituer un corps municipal ayant à sa tête un majeur ou maire. Et nous apprenons par une lettre de Louis VII que, « acquiesçant à l'humble requête et aux supplications des Rémois, le monarque leur octroya une commune sur le modèle de la commune de Laon, sauf le droit et les coutumes de l'archevêché et des autres églises (2). »

Ces clauses ne nous fournissent que des renseignements fort vagues sur la révolution qui venait de s'accomplir à Reims. De temps immémorial les archevêques exerçaient, avec l'appui de la royauté, une juridiction universelle sur la ville. D'autre part, les habitants gardaient précieusement le souvenir d'une époque où ils jouissaient du privilège d'être jugés par des magistrats de leur choix. Au douzième siècle, il ne restait plus que des débris de cette

(1) Innocent II voyait surtout dans l'établissement de la commune une violation des droits de l'évêché : « Justitia et ratio suadent ut bona cujuslibet sedes vacantis ecclesiæ a nemine debeant temerarie occupari... Si qui vero *communiam* facere in eadem civitate præsumpserint, hujusmodi factum irritum ducimus. » Jaffé, *Regesta*, n° 8030.

(2) *Ep. Ludov.*, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, 5. « Anno 1139, facta est Remis communia a Ludovico rege adolescente, pecunia data a civibus. » *Annal. Remens. et Colon.*, ap. *Mon. G.*, XVI, 733.

vieille institution, qui remontait à saint Remi, l'apôtre des Francs, et avait pris le nom d'échevinage (1). Insensiblement les évêques, magistrats eux-mêmes et *défenseurs* sinon en titre, du moins en fait, de la cité, avaient transformé leur patronage en une seigneurie à peu près absolue. Quel politique était assez habile pour donner satisfaction aux bourgeois sans violer les droits acquis de l'épiscopat? Louis VII crut tourner toutes les difficultés en octroyant à Reims une commune sur le modèle de celle de Laon, qui était aussi une ville épiscopale. Mais cet accommodement n'était qu'un leurre. A Laon, la charte communale reposait sur un contrat, consenti par l'évêque, où les droits des bourgeois étaient clairement définis (2). A Reims, l'église n'avait pas été consultée sur l'établissement d'un pouvoir, rival du sien. Louis VII avait, à la vérité, réservé « le droit et les coutumes de l'archevêché et des autres églises. » Mais il restait à déterminer en toute justice « ce droit et ces coutumes; » et c'est ce qu'il paraissait difficile de faire rigoureusement.

D'après la charte, « les mainmortes étaient entièrement abolies. » « Les tailles » devaient être « réparties de telle sorte que tout homme, devant taille, payât seulement quatre deniers à chaque terme et rien de plus, à moins qu'il n'eût une terre devant taille, à laquelle il tînt assez pour consentir à payer la taille. » Nous lisons encore dans la charte de Laon : « Les censitaires ne paieront à leur seigneur d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête...,

(1) « Dummodo legibus vivere pateretur quibus civitas continue usa est a tempore sancti Remigii Francorum Apostoli. » Ep. Joann. Sarisb., ap. *Hist. des G.*, XVI, 568.

(2) Voir, sur la *Commune de Laon*, Augustin Thierry, *Lettres XVI-XVIII.*

ils n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté (1). »

Il n'est pas douteux que ces articles, et particulièrement ceux qui réglaient l'exercice de la justice seigneuriale, aient entamé « le droit et les coutumes » de l'archevêché et des abbayes. La commune affecta de ne pas s'en soucier. Tous les usages qui la gênaient furent considérés comme une usurpation des églises. Louis VII n'avait réservé que les droits et les coutumes ayant environ cent ans d'existence. Il suffit aux bourgeois de rajeunir par la pensée tous les droits et toutes les coutumes pour les supprimer du même coup.

Mais ces empiétements n'allèrent pas sans protestation. Le chapitre en appela à son protecteur naturel, le roi de France, qui justement percevait les revenus temporels de l'archevêché et en exerçait la seigneurie durant la vacance du siège. « Eh quoi! s'écrie Louis VII, écrivant au maire et à la commune de Reims (2), vous prétendez que le droit des églises n'est point un droit et que les coutumes établies en leur faveur, dès les temps anciens, ne sont pas des coutumes; et vous usurpez par violence les prérogatives et les possessions des églises. En cela vous excédez les bornes prescrites par la charte que nous vous avons octroyée. » Le roi enjoint ensuite aux magistrats et aux bourgeois de laisser en paix toutes les églises et spécialement celles de Notre-Dame et de Saint-Rémi, les avertis-

(1) C'est en cela, paraît-il, que consistait l'essence même de la Commune. « Communio, novum ac pessimum nomen, sic se habet ut capite censi omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quod contra jus deliquerint, pensione legali emendent. Cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent, omnimodis vacent. » Guibert, *De vita sua*, lib. III, cap. 7, ap. Migne, t. CLVI, p. 922.

(2) « Consuetudines per centum annos plus minusve possessas, etc. » Ep. Ludov., ap. *Hist. des Gaules*, t. XVI, p. 5.

sant que si, à l'avenir, ces églises lui criaient merci, il ne voudrait, ni ne devrait, ni ne pourrait leur dénier justice.

Cet ordre ne fut pas observé. Comment l'eût-il été? Pour que la commune conquît son autonomie, ne fallait-il pas qu'elle empiétât sur les droits de la seigneurie existante? Et cette seigneurie n'était autre que l'Église. Peut-être le chapitre et les différents corps du clergé eussent-ils consenti à céder quelques-uns de leurs droits, moyennant un dédommagement pécuniaire, comme cela s'était vu à Laon. Mais il ne paraît pas que Louis VII ait songé à proposer aux Rémois une transaction de ce genre. Aussi la commune, munie de sa charte, ne cessa-t-elle de l'interpréter à son avantage; tous les points réservés par Louis le Jeune furent successivement violés. Défense était faite aux Rémois d'admettre dans leur association les quartiers et les villages situés hors des murs de la ville. Mais, soit que les habitants de ces paroisses rurales eussent désiré jouir des franchises garanties par la charte royale, soit que les bourgeois, en vue de se fortifier contre la seigneurie épiscopale, les eussent sollicités de se joindre à eux, on les vit tous bientôt, citadins et paysans, faire cause commune et marcher sous la même bannière. Nulle barrière n'était capable d'arrêter ces progrès de l'insurrection. Les bourgeois osèrent emprisonner les gens de corps de l'évêché et de l'abbaye; ils en mirent plusieurs à rançon et substituèrent à la justice ecclésiastique la justice communale (1).

En apprenant une telle révolution, accompagnée d'abus si criants, l'abbé de Clairvaux poussa un soupir de douleur. Déjà il avait gémi sur le veuvage de l'église de

(1) Ep. Ivlcv., *loc. cit.*, p. 5 et 6.

Reims; mais combien, depuis un an, l'état de cette métropole s'était aggravé! Ses droits seigneuriaux étaient abolis ou contestés, sa justice méconnue, les sources de ses revenus diminuées ou taries. Quelle puissance allait venir à son secours et la couvrir de sa protection? En vain on avait invoqué l'intervention du roi. « Le roi s'est humilié, dit saint Bernard, et son indignation s'est calmée (1). » Il semble qu'il pactise avec les usurpateurs. « Que reste-t-il, sinon que la main apostolique vienne soutenir l'affligée, apportant des soins et un appareil pour ses blessures? »

Le plus efficace des remèdes, au jugement de l'abbé de Clairvaux, était une prompte convocation du clergé pour l'élection du successeur de Raynaud. « L'église de Reims court à sa perte, écrit-il au souverain Pontife (2); car ses fils combattent contre elle et elle n'a pas de père qui puisse la délivrer. Son unique espérance est dans Innocent... La première chose à faire, c'est de presser l'élection, de crainte que l'insolence du peuple rémois ne ruine le peu qui subsiste encore, si on ne résiste, le bras levé, à sa fureur. Pourvu que l'élection soit solennisée avec les cérémonies d'usage, nous avons confiance que dans tout le reste le Seigneur nous donnera faveur et succès. »

Les vues de l'abbé de Clairvaux étaient d'un sage, et on se demande pour quels motifs le roi et le clergé avaient si longtemps entretenu la vacance du siège. Sans doute, le roi, qui en percevait les revenus, trouvait son compte

(1) « Ecce rex humiliavit se, et quievit indignatio ejus. » Ep. 318. Augustin Thierry ne nous paraît pas avoir compris le sens de cette phrase. A ce propos nous ferons remarquer qu'il donne, comme Marlot, une explication fausse des démêlés qui existaient, à cette date, entre Louis le Jeune et Innocent II.

(2) Ep. 318.

à ces délais. Mais il semble que le souverain Pontife, en faisant dépendre de son assentiment préalable la validité de l'élection, l'avait involontairement retardée. Si nous comprenons bien les termes de la lettre d'Innocent II à Louis VII, le roi de France ne pouvait autoriser les électeurs à se réunir, avant d'avoir pris lui-même conseil de la cour de Rome (1). Cette démarche coûtait infiniment à la fierté du jeune monarque. Il s'y décida pourtant. Aussi l'autorisation qu'il sollicitait lui fut-elle accordée sans délai.

Le document pontifical qui la contient nous révèle l'impression produite à Rome, tant par l'épître de saint Bernard que par d'autres lettres du clergé rémois. Innocent II ne paraît connaître et juger la commune que d'après ses excès. Aussi en demande-t-il l'abolition immédiate. « Puisque Dieu a voulu que tu fusses élu et sacré roi pour défendre son épouse, c'est-à-dire la sainte Église rachetée de son propre sang, et maintenir ses libertés sans atteinte, nous te mandons par ces écrits apostoliques, et t'enjoignons, pour la rémission de tes péchés, de dissiper par ta puissance royale les coupables associations des Rémois qu'ils nomment *Compagnies*, et de ramener tant l'Église que la ville en l'état et la liberté où elles étaient au temps de ton père d'excellente mémoire (2). »

Le roi de France demeura sourd à ces conseils, d'ailleurs dangereux, sinon impraticables. Prétendre lui faire une obligation, non seulement de réprimer les abus dont les Rémois se rendaient coupables, mais encore d'annuler la faveur qu'il leur avait octroyée, c'était trop présumer de sa docilité. Il crut satisfaire à la fois à ses intérêts

(1) Bouquet, t. XV, p. 394. « Preces tuas admittimus. »
(2) *Hist. des G.*, XV, 394.

et à sa conscience, en adressant, d'une part, aux bourgeois émancipés un avertissement sévère, et en pressant, de l'autre, l'élection épiscopale. « Nous vous avons déjà mandé, écrit-il (1) au maire et à la commune, et maintenant encore nous vous mandons et ordonnons de laisser aller en paix les sergents des chanoines, de leur restituer ce que vous leur avez pris, et de conserver entièrement aux églises et aux chanoines leurs justices, coutumes et franchises. »

Le bref d'Innocent II à Louis VII exigeait que l'élection du successeur de Raynaud se fît sous les auspices du légat Geoffroy de Chartres, et des évêques d'Auxerre, de Soissons et d'Arras. Nous ne saurions dire si cet ordre fut exécuté de point en point. Ce qui est sûr, c'est que les électeurs furent heureusement inspirés dans leur choix. Leurs voix se réunirent sur l'abbé de Clairvaux. Louis VII mit un véritable empressement à notifier ce résultat au saint moine, le priant de céder au vœu du chapitre de Reims, et lui promettant pour l'avenir sa royale protection. Tout le monde semblait croire que Bernard fût seul propre à calmer, par le prestige de sa sainteté, les passions de Rémois et à faire rentrer leur commune dans les limites tracées par la charte d'établissement. Aussi, quel ne fut pas le désenchantement général, lorsqu'on apprit que l'élu refusait le périlleux mandat qui lui était offert! « Je ne suis pas capable de mettre la main à une œuvre si haute, répond l'humble abbé (2). Faible de cœur, brisé de corps, il ne me reste à attendre que le tombeau. L'habit que je porte a fait croire que j'étais apte à remplir ces sublimes fonctions; mais cet habit ne donne pas la sainteté, il n'en

(1) Ep. Ludov., ap. *Hist. des G.*, XVI, p. 5 et 6.
(2) Bern., ep. 449.

donne que l'apparence. Personne ne me connaît mieux que je me connais moi-même, et il n'est personne que je connaisse mieux que je me connais. »

Une seconde élection devenait nécessaire. Cette fois les suffrages du chapitre se portèrent sur un archidiacre de Chartres, Samson de Mauvoisin. Il serait difficile de ne pas apercevoir dans ce choix la main du légat Geoffroy. Issu d'une famille du Vexin, Samson, après avoir été, dit-on, élève d'Yves de Chartres, était parvenu à la dignité de prévôt et doyen de cette illustre église, que gouvernait alors Geoffroy de Lèves (1).

Le nouvel élu offrait donc toutes les garanties de science, de vertu, de prudence et de force qu'exigeait la situation de la métropole de Reims. Saint Bernard le proclame digne entre les plus dignes (2). C'est là une louange qui rend tout autre éloge superflu.

Bien différents, sans nul doute, furent les sentiments des bourgeois. Ils frémirent à la pensée que cette élection pût mettre un terme aux abus de leur association, si elle n'en arrêtait le développement normal. Les plus hardis d'entre eux furent d'avis de tout oser, afin d'intimider l'archevêque, avant qu'il fût solidement établi sur son siège. Or, le malheur veut qu'en pareilles rencontres les violents prévalent toujours contre les modérés. Les chefs du parti avancé se nommaient Aubri et Simon. Ils ne reculèrent pas devant le sacrilège. Nous ne possédons aucun

(1) Marlot, *ouv. cit.*, p. 329. Cf. *Gallia Christ*, IX, 84-85. Nous avons démontré (1er édit., t. II, p. 43, note) que Samson fut élu fin 1139 ou commencement 1140 et qu'il fut sacré à Soissons *in Octavis Paschæ*. *Cf. Continuat. Præmonst.*, ap. *Mon. G.*, VI, 451, et *Annales Remenses*, ap. *Mon. G.*, XVI, 733.

(2) « Commendamus non tanquam de ceteris, sed vere præ ceteris unum, » etc. Ep. 210, ad Innocentium.

renseignement sur leurs exploits, si ce n'est qu'ils attirèrent à eux un prêtre interdit, auquel ils firent célébrer la messe, le jour de la Toussaint, dans l'église de Saint-Symphorien (1).

Ce scandale était un défi jeté à l'Église. Samson de Mauvoisin ne pouvait manquer de le relever. Après avoir usé de tous les moyens de conciliation, il fit appel au bras séculier. On signale vers cette époque la présence de l'abbé de Clairvaux à Reims. Mais il semble que son éloquence ait échoué devant les revendications de la commune et les exigences des factions populaires (2). C'est alors que le roi de France intervint. Il fallut recourir à la force armée pour dompter l'émeute. Le comte de Champagne mit quelques milliers d'hommes au service de l'archevêque. L'émeute fut vaincue et la commune supprimée (3). Samson de Mauvoisin s'appliqua ensuite à effacer toutes les traces de la discorde. Il fit consacrer de nouveau par un de ses suffragants, Milon de Térouenne, l'église profanée de Saint-Symphorien (19 nov. 1140) (4). Cette cérémonie religieuse que relevait une pompe extraordinaire, déployée à dessein, eut sans doute pour effet de ranger autour du prélat la partie honnête de la population. C'était une revanche habile. Il semble que les bourgeois en aient compris la délicatesse et la force. Autant qu'on en peut juger par les documents, la paix, un instant

(1) *Necrolog. S. Symphoriani*, ad ann. 1140, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, p. 5, note *a*.

(2) *Bern. Vita*, lib. I, cap. XIV, n° 67.

(3) « Destruitur communia Remensis, rege præsente et Tebaldo comite adjuvante cum multis millibus militum et peditum. » *Annal. Remens. et Colon.*, ad ann. 1140, dans *Mon. G.*, XVI, 733. Ce témoignage est pleinement confirmé par une charte de Guillaume aux Blanches-Mains (dans Varin, *Archiv. administ. de Reims*, I, 431-435).

(4) *Hist. des G.*, XVI, 5, note *a*.

menacée vers 1147 ou 1148 (1), se maintint ensuite pendant quarante ans sans trouble entre la bourgeoisie et l'archevêché (2).

(1) Cf. *Hist. des G.*, XV, 489-490.
(2) Charte de Guillaume aux Blanches-Mains, *loc. cit.*

CHAPITRE XX

LES SUITES DU SCHISME (1138-1140).

I

Mort de Gérard.

Au milieu même de la mêlée entre Bernard et Cluny pour l'élection épiscopale de Langres, Clairvaux eut à déplorer la mort de son cellérier, Gérard. Bernard perdait en lui un religieux accompli, un auxiliaire incomparable, et, si on l'en croit, un modèle de sainteté.

Gérard était le second des fils d'Aleth et de Tescelin, par conséquent l'aîné de l'abbé de Clairvaux. L'effroi qu'il témoigna d'abord pour la vie religieuse fit bientôt place au zèle le plus ardent; comme son frère, à qui il devait sa conversion, il fut moine dans toute l'excellence du terme, moine jusqu'au cou, pour parler comme Lacordaire. La Règle n'avait rien qui déconcertât sa piété. Cellérier, chargé de veiller à l'entretien de la communauté, il ne pensait qu'aux autres. Tel était son désintéressement, que plus d'une fois il lui arriva de s'oublier dans la distribution de la nourriture et des vêtements. Pourvu que ses frères fussent contents, il s'estimait largement récompensé de sa peine. Dans la conduite ordinaire, il

avait l'œil constamment fixé sur la Règle. Il lui semblait qu'un cellérier, en la violant sous quelque prétexte que ce fût, eût jeté dans la maison un scandale irréparable. Un fait curieux montre qu'il était capable de pousser cette délicatesse jusqu'à l'excès. Dans une de ses tournées pour l'inspection des granges, dont il avait la charge, il se trouva malade. L'état de sa santé exigeait des soins particuliers; et un convers, qui l'accompagnait, avait obtenu du prieur la permission de lui servir du vin pour le repas qu'il devait prendre dans le réfectoire commun. Gérard fut sensible à cette fine attention; mais avec une grande présence d'esprit, à peine installé à sa place, il saisit la bouteille de vin qu'on lui destinait et la versa dans la cruche au large ventre qui contenait la boisson des convers. Ce jour-là les convers burent de l'eau rougie. Le cellérier n'avait pas voulu boire de vin, même par raison de santé, pendant que ses frères, qui avaient porté le poids du jour, buvaient de l'eau claire.

On ne s'étonnera pas qu'il fût un cellérier consommé dans l'art de diriger une ferme. Il remplit pendant plus de vingt ans, à Clairvaux, ces fonctions importantes. Bernard lui rend le témoignage qu'il était également propre à tous les métiers, et que maçons, forgerons, agriculteurs, jardiniers, tailleurs et tisserands trouvaient en lui un vrai maître. Actif, vigilant, prêt à tout, il donnait le branle au monastère et en dirigeait les divers travaux avec une aisance parfaite. L'abbé se reposait sur lui pour la marche des affaires et la reddition des comptes. Ce n'était pas le seul service important qu'il rendit à son frère. Bernard, dont les jours étaient dévorés par une nuée de visiteurs, et qui soupirait souvent en vain après les douceurs de la solitude, lui sait gré d'écarter au moins les importuns. Le cellérier prenait sa grosse part

de la sollicitude générale du monastère. « Il me laissait l'honneur et le nom de provîseur, dit l'abbé de Clairvaux; mais c'était lui qui en remplissait l'office. Il était rare qu'on vînt jusqu'à moi, quand on avait d'abord rencontré Gérard. S'il apercevait les arrivants, il leur barrait le passage, afin qu'ils ne pussent troubler mon loisir. »

Gérard pouvait en effet répondre à tout. Il excellait dans les choses spirituelles comme dans l'art de diriger une ferme. L'abbé de Clairvaux lui-même prenait conseil de son expérience et s'instruisait auprès de lui. « Nul, dit-il, ne savait donner un avis avec plus de sagesse et plus d'à-propos. » Dans les cas épineux, Bernard s'en rapportait à son jugement. « C'étaient ses yeux, dit-il encore, qui dirigeaient mes pas. » C'était en même temps le bâton sur lequel il appuyait sa faiblesse, *baculo imbecillitatis meæ*. Bref, l'abbé de Clairvaux trouvait en lui le guide et l'ami dont les plus parfaits eux-mêmes ont besoin. Non que Gérard fût un théologien et un savant; c'était au contraire un « illettré ». Ses occupations journalières ne lui permettaient pas d'approfondir les Écritures et d'étudier les Pères; mais il avait cette science mystérieuse qui vient de l'illumination du Saint-Esprit. Il aurait bien souhaité se décharger de ses fonctions pour se livrer à l'étude, et plus d'une fois il en fit la demande. Mais toujours cette faveur lui fut refusée; le désir de son frère l'enchaîna à son office de cellérier.

La mort le trouva à son poste et, bien que jeune encore, — il n'avait pas cinquante ans, — déjà mûr pour le ciel. Sentant sa fin venir, il entonna le psaume : *Laudate Dominum de cœlis, laudate eum in excelsis.* Ceux qui entouraient sa couche furent émerveillés de tant de sérénité et d'une si surprenante allégresse. C'était la nuit : Bernard fut « appelé pour voir ce prodige, un homme qui insulte à

la mort et qui meurt en chantant ». Cette joie tranquille ne le quitta plus jusqu'à son dernier soupir. Quand il eut achevé le psaume, il leva les yeux vers le ciel, en disant : « Père, je remets mon esprit entre vos mains. » Il répéta plusieurs fois le mot *Père* avec une infinie douceur, et, se tournant vers l'abbé de Clairvaux, le visage souriant, il murmura : « Que Dieu est bon de daigner être le père des hommes, et quelle gloire pour les hommes d'être les fils de Dieu et ses héritiers, oui, ses héritiers, puisqu'ils sont ses fils ! » Il s'endormit pieusement dans le Seigneur avec cette pensée. Malgré la soudaineté de cette mort, Bernard ne pleura point. Il inhuma son frère, les yeux secs. Il voulut dompter les révoltes de la nature et étouffer son chagrin dans les replis de son âme. Mais, un jour, la nature fut plus forte que ses résolutions, et il fut obligé d'interrompre le discours qu'il adressait à ses moines sur un verset du *Cantique des cantiques,* pour laisser échapper la plainte douloureuse qu'on va lire :

« Jusques à quand dissimulerai-je et tiendrai-je caché dans mon sein le feu qui brûle ma pauvre poitrine et dévore mes entrailles? Renfermé comme il est, il circule plus au large dans mes veines, il me déchire plus opiniâtrément : comment puis-je m'occuper de notre Cantique dans un pareil chagrin? La violence de la douleur emporte ailleurs mes pensées, et l'indignation du Seigneur dessèche mon esprit. On m'a enlevé celui qui me fournissait le moyen de me livrer à mes études en Dieu : aussi, mon courage m'abandonne. Jusqu'à présent je me suis fait violence, je me suis contenu, pour que la sensibilité ne parût pas en moi plus forte que la foi. Vous le savez, pendant que tout le monde pleurait, moi, j'ai suivi, sans verser une larme, le convoi funèbre; sans verser une larme, je suis resté debout auprès de la fosse, jusqu'à la

fin des funérailles. Revêtu des ornements sacerdotaux, j'ai récité pour lui de ma propre bouche les oraisons accoutumées; de mes propres mains, j'ai jeté, selon l'usage, un peu de terre sur le corps de mon bien-aimé, qui était en voie de devenir terre à son tour. On pleurait à me voir, et on s'étonnait que je ne pleurasse point, moi aussi. Ce n'était pas lui, mais bien moi qui excitais la pitié de tout le monde, à cause de la perte que j'avais faite...

« De toutes les forces de ma foi, je refoulais mes sentiments, faisant des efforts contre moi-même pour ne pas me laisser ébranler par les secousses de la nature... Et jusqu'à présent, j'ai pu prendre sur moi de ne pas m'abandonner au torrent de larmes, quelque troublé, quelque navré que je fusse. Mais, hélas! si j'ai pu retenir mes pleurs, je n'ai pu vaincre la tristesse. J'ai été troublé et j'ai gardé le silence, comme parle l'Écriture; mais la douleur, ainsi étouffée, a pris de profondes racines et est devenue d'autant plus violente qu'elle a été davantage refoulée. Je m'avoue vaincu, il faut que je livre passage à ma souffrance intérieure. Je puis bien la laisser paraître aux yeux de mes enfants. Comme ils savent mon chagrin, ils auront plus d'indulgence pour juger mes plaintes et plus de douceur pour me consoler.

« Vous savez, vous, mes enfants, combien juste est ma douleur, combien lamentable est ma blessure. Vous connaissez la fidélité de ce compagnon qui vient de m'abandonner dans la voie où je marchais, vous connaissez ses soins vigilants, son activité à l'ouvrage, l'aménité de ses mœurs. Comme j'avais besoin de lui! comme je lui étais cher! C'était mon frère par le sang, mais la religion nous avait rendus plus frères encore. Plaignez-moi, je vous prie, vous qui savez tout cela. Mon corps infirme, il le soutenait : mon cœur pusillanime, il le fortifiait : j'é-

tais paresseux, négligent, il était là pour me secourir : imprévoyant et oublieux, il était là pour m'avertir. Pourquoi m'as-tu été enlevé? pourquoi m'as-tu été arraché des mains, ô homme selon mon cœur? Nous nous aimions dans la vie, comment avons-nous été séparés dans la mort? O l'amère séparation, que la mort seule pouvait opérer! Car, tant que nous vivions tous deux, m'aurais-tu jamais abandonné? Non, cet horrible divorce est bien l'œuvre de la mort! C'est la mort seule, cette ennemie de toute félicité, qui a pu briser les doux liens de notre mutuel amour. C'est bien la mort qui, d'un seul coup, dans sa fureur, nous a tués tous deux. Ne suis-je pas bien mort aussi? Oui et plus que lui : car la vie qui m'est réservée est plus pénible que la mort même. Je vis pour mourir tout vivant : et puis-je bien appeler cela la vie? O cruelle mort, que ne m'as-tu ôté l'usage de la vie, plutôt que de m'en ôter les douceurs?...

« Pourquoi, encore une fois, nous sommes-nous aimés, ou bien pourquoi sommes-nous perdus l'un pour l'autre? Condition affreuse! sort misérable! pour moi du moins, mais non pour lui; car toi, mon frère chéri, si tu as perdu des amis, tu en as retrouvé d'autres, qui valent mieux que moi. Mais moi, malheureux que je suis, quel soulagement m'attend, maintenant que j'ai perdu mon unique consolation? C'était un bonheur pour tous deux de nous trouver ensemble, parce que nous avions les mêmes goûts; mais la séparation n'a blessé que moi. La joie était commune entre nous deux; la tristesse et le deuil ne sont que pour moi. C'est sur moi qu'ont passé les colères de Dieu, sur moi que sa fureur s'est appesantie...

« Maintenant, tu es au ciel, tu jouis du bonheur des anges... de l'amour de Dieu... Peut-être vas-tu m'oublier?...

« Oh! non, l'amour, au ciel, ne meurt pas : tu ne m'oublieras jamais. Il me semble entendre mon frère me dire : « Une mère peut-elle oublier le fils de ses entrailles? « Eh bien, quand même elle l'oublierait, moi je ne t'ou« blierai pas. » Certes, cela serait un malheur. Tu sais où tu m'as laissé gisant, tourmenté : et il n'y a personne pour me donner la main. Au moindre accident, je jette les yeux du côté de Gérard, comme j'en avais l'habitude. Hélas! il n'est plus là. Alors, dans ma misère, je pousse des gémissements, comme un homme perdu. Qui consulterai-je dans mes doutes? à qui confier mes peines? qui portera mon fardeau? qui écartera de moi les périls? N'étaient-ce pas les yeux de Gérard, qui partout dirigeaient mes pas? Est-ce que mes soucis, ô mon Gérard, ne connaissaient pas mieux, ne visitaient pas plus fréquemment, ne tourmentaient pas plus douloureusement ton cœur que le mien propre? »

Bernard fait alors l'éloge des vertus de son frère : il rappelle le profit qu'il retirait de son commerce avec lui; puis il ajoute :

« Hélas! tu m'as été ravi, et avec toi tout cela m'a été ravi à la fois. Avec toi se sont enfuies toutes mes délices, toutes mes joies. Déjà les soucis tombent sur moi; déjà les inquiétudes m'agitent en tous sens; les angoisses qui viennent de toutes parts me trouvent seul maintenant. Toi parti, il ne me reste plus que cela; et seul sous mon fardeau, je le porte en gémissant. Il faut le déposer ou s'en laisser écraser, puisque tu as retiré tes épaules. Qui me donnera de mourir bien vite après toi? Car je ne voudrais pas mourir à ta place et te priver de ta gloire. Mais te survivre, vois-tu? c'est là l'accablement, c'est là la souffrance. Le reste de ma vie, je le passerai dans l'amertume, je vivrai dans le chagrin : et que ce soit là ma consolation,

de m'affliger et de pleurer! Pas de pitié! j'aiderai à la main du Seigneur, car c'est la main du Seigneur qui m'a touché. C'est moi, dis-je, qu'elle a froissé et qu'elle a frappé, et non pas lui, puisqu'elle l'a appelé au repos. Elle m'a tué : lui, elle n'a fait que le cueillir... Sortez, sortez, mes larmes, si désireuses de couler. Coulez; celui qui vous retenait n'est plus là! Que ma pauvre tête ouvre ses cataractes, qu'il s'en échappe des fontaines, pour effacer, s'il est possible, les souillures et les fautes qui ont attiré sur moi la colère de Dieu... Je pleure Gérard; et Gérard, c'est mon frère, un frère qui m'était attaché par le triple lien du sang, de l'amitié, et de la profession religieuse.

« Mon âme était collée à son âme : de nos deux âmes, la sympathie plutôt que la parenté n'en avait fait qu'une. Sans doute, il y avait bien l'attrait du sang : mais le lien principal était l'union de l'esprit, la concorde des âmes et la conformité des mœurs. Aussi, comme nous ne faisions qu'un seul cœur et qu'une seule âme, le glaive a, d'un seul coup, traversé mon âme et la sienne, et, la tranchant en deux parts, en mit une moitié au ciel et abandonna l'autre moitié dans la fange. Moi, c'est moi qui suis cette malheureuse portion gisant dans la boue, tronquée, diminuée d'une part de moi-même et de la meilleure encore; et on me dit : Ne pleurez pas! On m'a arraché les entrailles et on me dit : Ne le sentez pas! Oui, je le sens, et il faut bien que je le sente : car ma force n'est pas celle d'un rocher, et ma chair n'est pas d'airain. Je le sens et je me plains, et ma plainte est toujours là devant mes yeux. Je n'ai guère à redouter le reproche de dureté et d'insensibilité que Celui qui me frappe adressait aux Juifs quand il leur disait : Je les ai frappés, et ils ne se sont pas plaints. Je confesse mon affection, je ne la renie pas. Di-

rez-vous qu'elle est charnelle? Elle est humaine, je l'avoue, comme j'avoue bien aussi que je suis homme. En voulez-vous davantage? Soit, elle est charnelle. Mais moi aussi, je suis charnel, vendu au péché, voué à la mort, sujet à la souffrance et à la misère. Que voulez-vous? Je ne suis pas insensible à la douleur. J'ai la mort en horreur pour moi et pour les miens. C'était mon Gérard, oui, mon Gérard à moi. Jugez-en plutôt : c'était mon frère par le sang, sa vocation l'avait fait mon fils, sa sollicitude mon père, son esprit mon compagnon, son affection mon plus intime ami; et il m'a quitté! J'en souffre, je suis blessé, blessé à mort.

« Pardonnez-moi, mes enfants, ou plutôt, si vous êtes bien mes enfants, plaignez le sort de votre père. Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous, du moins, qui êtes mes amis, et qui voyez quel affreux châtiment j'ai reçu de la main de Dieu, pour mes péchés. Il m'a frappé de la verge de son indignation; et, sans doute, je l'avais bien mérité; mais c'est bien lourd pour mes forces! Pour ne pas comprendre qu'il m'est impossible de vivre sans Gérard, il faut ignorer ce que Gérard était pour moi.

« Je souffre, je souffre horriblement, parce que j'aime avec passion. Que personne ne m'afflige en me reprochant de m'affecter ainsi. Le doux Samuel a bien pleuré sur un roi réprouvé, et le pieux David sur un fils parricide, sans que ni l'un ni l'autre aient pour cela manqué de foi. « Absalon, mon fils! disait le roi David, mon fils, « Absalon! » et celui que je perds, moi, est bien plus qu'Absalon. Le Seigneur, à la vue de Jérusalem, dont il prévoyait la ruine, a bien pleuré sur elle; et je ne ressentirais pas ma propre désolation, quand elle est là, devant mes yeux? Je ne me plaindrais pas de ma blessure encore toute récente et peut-être mortelle? Il a pleuré

de compassion; et moi, je n'oserais pleurer de mes souffrances? Voyez donc : au tombeau de Lazare, a-t-il réprimandé ceux qui pleuraient? a-t-il défendu les larmes? Lui-même a pleuré avec ceux qui pleuraient. « Jésus « pleura, » dit saint Jean. Ces larmes étaient sans doute une preuve de sa nature, mais non pas des marques de défiance. C'est ainsi que mes larmes ne sont pas non plus un signe d'infidélité, mais une preuve de ma condition. Si je pleure, parce qu'on me frappe, je ne me révolte pas pour cela contre Celui qui m'a frappé; mais j'en appelle à son amour, j'essaye de fléchir sa sévérité. Voilà pourquoi mes paroles, si douloureuses qu'elles soient, ne contiennent pourtant pas un murmure .»

En terminant cette longue plainte, Bernard se rappelle qu'il n'avait demandé à Dieu pour toute grâce, l'année précédente, que de donner à Gérard la force de terminer son voyage d'Italie : « Seigneur, s'écrie-t-il, tu m'as exaucé. Il s'est rétabli, et nous avons achevé la tâche que tu nous avais imposée; nous sommes revenus, la joie dans le cœur et chargés de nos trophées pacifiques : j'avais presque oublié notre convention, mais tu te l'es rappelée... J'ai honte de ces sanglots, qui m'accusent de prévarication. Il suffit; tu as repris ton bien, tu as réclamé ton serviteur : ces pleurs marquent le terme de mes paroles. C'est à toi, Seigneur, de marquer le terme et la mesure de mes larmes. »

Cette oraison funèbre, ouverte par une explosion involontaire de la douleur et fermée brusquement par des sanglots, est le monument le plus complet et le témoignage le plus irrécusable de la sensibilité de Bernard. Cependant le saint abbé se soumettait entièrement à la volonté de Dieu. Il avait presque honte d'avoir laissé échapper cette plainte si vive et pourtant si légitime. Le

lendemain, il reprenait son commentaire du *Cantique des cantiques;* et son premier soin était de s'excuser d'avoir mêlé des larmes inconvenantes aux noces de l'Épouse (1).

II

Les suites du schisme (1139-1140).

Le schisme d'Anaclet II eut son épilogue en France et en Italie. Lorsque l'abbé de Clairvaux eut précipité l'antipape Victor et les frères même de Pierre de Léon aux pieds d'Innocent II (mai 1138) (2), on put espérer que la paix de l'Église serait confirmée par une amnistie de tous les coupables. Mais il s'en fallait que l'entente fût parfaite sur ce point dans la curie romaine. Les esprits étaient trop aigris, pour que les fidèles de la première heure admissent ainsi les auteurs du schisme sur un pied d'égalité. L'abbé de Clairvaux parti, le souverain Pontife subit lui-même le contre-coup de ces dissentiments (3). Ce fut le principe d'une violente réaction contre les anciens partisans d'Anaclet. A en croire la chronique de Morigny, Innocent II aurait dépassé toute mesure dans ses représailles. Sa colère, longtemps concentrée, éclata en

(1) Le portrait de Gérard, y compris l'anecdote, et son oraison funèbre sont tirés du Sermon XXVI sur le Cantique des cantiques et de l'*Exordium Magnum*, dist. III, cap. I-III, Migne, p. 1049-1054. La date de la mort est incertaine. Dans le *Menolog. Cisterciense* (Henriquez, p. 192) sa mémoire est indiquée au 13 juin. Cette date n'est sûrement pas celle du trépas : Basilius Sanctoro (in *Flore Sanctorum*) marque la mort de Gérard au 13 octobre : date plus vraisemblable.

(2) Ernald., *Bern. Vita*, lib. II, cap. VII, n° 47; Bern., ep. 317.

(3) On voit par l'épître 213 de saint Bernard qu'Innocent II a dû se laisser entraîner par quelques cardinaux de son entourage en dehors de la voie que lui avait indiquée l'abbé de Clairvaux.

plein concile de Latran (avril 1139), au milieu des six ou huit cents évêques et abbés réunis sous sa présidence (1). Il déclara Pierre de Léon « ravisseur du siège de saint Pierre, » et, encouragé par les acclamations de l'assemblée, prononça la sentence suivante : « Ce que cet intrus a élevé, nous le renversons; les personnes qu'il a comblées d'honneurs, nous les dégradons, et celles qu'il a consacrées, nous les déposons. Nous défendons également à tous ceux que Gérard d'Angoulême a promus au service des autels d'exercer les fonctions sacrées et de monter à un ordre supérieur. » Plusieurs membres du concile, naguère partisans d'Anaclet, mais depuis convertis et admis à la réconciliation, furent surpris d'entendre cette condamnation tardive. Mais quelle ne fut pas leur stupéfaction, lorsque le souverain Pontife, d'une voix que l'indignation faisait trembler, désigna nommément les coupables et, après les avoir accablés de reproches, leur ôta des mains crosses, anneaux et toutes les marques de leurs dignités (2)? Ce fut, on peut le croire, une scène affligeante; et quand on admettrait que les traits de ce tableau ont été grossis à plaisir par le chroniqueur, il est incontestable qu'Innocent II a usé en cette circonstance d'une sévérité excessive.

La sentence pontificale semble n'avoir atteint, en deçà des Alpes, que certains membres du clergé d'Angoulême, parents de Gérard (3). Geoffroy de Chartres, chargé, en sa qualité de légat, de faire exécuter les décrets du concile

(1) Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nombre des évêques, archevêques ou abbés présents au concile; le chiffre varie entre 500 et 1000. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 154; Jaffé, *Regesta*, I, 885.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. Du Chesne, IV, 384.

(3) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VI, n° 39.

de Latran, ordonna en outre la destruction des autels consacrés par l'évêque d'Angoulême, Gilles de Tusculum ou leurs partisans, afin qu'il ne restât aucun monument du schisme éteint (1). De tous ces monuments, le plus suspect aux yeux des catholiques était le tombeau de Gérard, érigé dans sa cathédrale même. Ce tombeau fut renversé et les restes du prélat transportés dans le cimetière attenant à la basilique (2).

Nous nous étonnons aujourd'hui que le zèle d'un évêque ait poursuivi ainsi jusque dans la mort la faute ou, si l'on veut, le crime de l'un de ses collègues. Les mesures qu'il a prises sont rigoureuses assurément; mais, pour les juger sainement et sans fausse modération, il faut se reporter en esprit à ce douzième siècle, où le schisme était considéré comme le plus grand de tous les maux. Le légat d'Innocent II n'agit en cette occasion qu'avec la complicité tacite, sinon avec l'assentiment exprès, de ses contemporains. C'était là une conséquence inévitable, un fruit naturel de ces haines vigoureuses qui animaient nos pères contre les perturbateurs de l'unité catholique.

En Italie, l'émotion causée par le fatal décret d'Innocent II fut vive. Pierre de Pise, frappé (3) comme tous les

(1) *Chron. Mauriniac.*, loc. cit.

(2) *Bern. Vita*, loc. cit. Ce dernier tombeau fut découvert et reconnu le 18 novembre 1864. Cf. Maratu, *Girard, évêque d'Angoulême*, p. 323-325.

(3) Watterich (*Pontif. Rom. Vitæ*, I, LVIII) suppose que la déposition de Pierre de Pise eut lieu avant le concile de Latran et que l'abbé de Clairvaux obtint sa réhabilitation par l'épître 213. Cette opinion ne nous paraît pas admissible. Le 11 avril 1139, c'est-à-dire durant le concile, Pierre de Pise souscrit une bulle d'Innocent II (Jaffé, *Regesta*, 7972). Or son nom disparaît ensuite des actes pontificaux pendant plus de quatre années. N'est-il pas naturel de penser que son exil de la curie correspond à cette époque et date par conséquent de l'une des dernières séances du concile.

anciens partisans d'Anaclet, s'en plaignit amèrement à l'abbé de Clairvaux; et celui-ci, que le coup atteignait indirectement, se hâta de rappeler au souverain Pontife sa promesse si vite et si outrageusement violée. « Qui me fera justice de vous, s'écrie-t-il (1)... J'en appelle de vous à vous-même. En quoi, je vous prie, votre serviteur a-t-il démérité de Votre Paternité, au point d'être flétri du nom de traître? N'est-ce pas vous qui m'avez délégué, dans l'affaire de la réconciliation de Pierre de Pise?... Si vous le niez, je le prouverai par tous les témoins qui se trouvaient alors dans la curie. N'est-ce pas en vertu de votre promesse qu'il a été ensuite maintenu dans son rang et sa dignité? Quel est donc le téméraire qui vous a fait trahir ainsi vos engagements? Loin de moi la pensée de blâmer votre rigueur apostolique et votre zèle ardent contre les schismatiques; mais il faut distinguer entre les coupables. Ceux qui ont abandonné le schisme avant la mort d'Anaclet ne doivent pas être traités avec la même sévérité que ceux qui sont restés jusqu'à la fin attachés à l'antipape. »

Cette distinction, toute naturelle qu'elle paraisse, ne fut pas goûtée du souverain Pontife; et la leçon de saint Bernard demeura lettre morte. Pierre de Pise répudié resta à l'écart de la curie pendant toute la durée du pontificat d'Innocent II. Du moins, on ne le retrouve en possession de sa dignité que sous le gouvernement de Célestin II, au mois d'octobre 1143 (2).

De tous les adversaires de la papauté, un seul restait debout : c'était Roger de Sicile qu'aucune menace n'avait pu abattre ni aucun raisonnement convaincre (3). Vaine-

(1) Ep. 213, écrite peu après le concile de Latran.

(2) Jaffé, *Regesta*, n° 8433.

(3) Roger semble pourtant avoir reconnu la légitimité d'Innocent II, dès l'année 1138 : « Hæc inter, sicut nobis est relatum, prædictus rex

ment le concile de Latran avait encore fulminé contre lui une solennelle excommunication (1). Il répondit à la sentence de l'Église par une nouvelle campagne en Italie. A ce moment, en effet, l'occasion s'offrait à l'ambitieux Normand de se jeter sur la proie qu'il convoitait depuis si longtemps. Le comte Rainulphe venait de mourir subitement à Troja des suites d'une phlébotomie, le 30 avril 1139, c'est-à-dire quelques jours seulement après la clôture du concile. Dès le 25 mai Roger débarquait à Salerne avec une armée (2). Il ne dissimulait plus son dessein de rattacher définitivement à la Sicile le duché d'Apulie et toute l'Italie méridionale, jusqu'au Garigliano.

Innocent, décidé à combattre par tous les moyens cette politique de conquêtes et à soutenir jusqu'au bout Robert de Capoue qui n'avait plus d'espoir que dans la papauté, se tourna vers ses sujets et fit appel à leur courage. Sa voix fut entendue, et, avant la fin du mois de juin, il avait levé une armée de mille cavaliers et d'un nombre probablement supérieur de fantassins, qui se mit en marche sous les ordres de Robert de Capoue, de Richard de Rochecanine (*Rupecanina*) et de Théobald, préfet de Rome (3).

Innocent II commit l'imprudence de la suivre avec toute sa cour. Arrivé à San-Germano, près du Mont-Cassin, il fit halte et envoya des ambassadeurs à Roger, qui mettait le siège devant Troja. La guerre allait-elle donc se terminer avant d'être sérieusement engagée? Si la curie conçut

dominum papam Innocentium in patrem et dominum accepit » (Falco Benev., ap. Muratori, *Script. Ital.*, V, 126); mais il ne consentait nullement à se relâcher de ses prétentions sur l'Italie méridionale, vassale de la papauté.

(1) Falco Benev., *loc. cit.*, p. 127. Cf. *Annal. Ceccan.*, ap. Mon. Germ., XIX, 283; Orderic Vital, lib. I, cap. 29, p. 100.

(2) Falco Benev., p. 127-8; Romoald, ap. Mon. Germ., XIX, 423.

(3) Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 163-170.

ce décevant espoir, Roger se hâta de la détromper. Il vint camper non loin de San-Germano et fit déclarer fièrement à Innocent II qu'il était prêt à reconnaître la suzeraineté du Saint-Siège, à la condition que l'Italie méridionale, y compris le duché de Capoue, serait rattachée à la Sicile (1). Une telle proposition, adressée au défenseur des droits de Robert, équivalait à une mise en demeure de se soumettre ou de reprendre les hostilités. Ce fut ce dernier parti que prit Innocent II : parti chevaleresque à coup sûr, mais non moins périlleux que hardi. A peine Roger avait-il rejoint son camp, que l'armée romaine s'avança à sa poursuite ou pour mieux dire à sa rencontre. Mais, pour ne pas laisser d'embûches sur ses derrières, elle attaqua à quelques milles de San-Germano le château de Galluzzo, occupé par une garnison sicilienne (2). Cette manœuvre la perdit. Roger, averti à temps, accourut au secours des assiégés avec ses troupes divisées en deux corps, et par un habile mouvement tournant enveloppa les Romains qui furent pris comme dans un filet (3). Robert de Capoue et quelques autres chefs parvinrent à rompre les mailles du réseau et à s'échapper; mais le souverain Pontife et les cardinaux tombèrent aux mains du vainqueur (22 juillet 1139) (4). Il fallut traiter. Innocent II voulut d'abord montrer par son inflexibilité que, si la force était victorieuse, le droit ne saurait être prisonnier. Vaine démonstration! Roger fit voir qu'il était le maître. Il posa les conditions de la paix, que le souverain Pontife finit par accepter

(1) Falco Benev., *loc. cit.*, p. 128.

(2) *Ibid.* Galuzzo est à 17 kilom. sud-sud-est de San-Germano.

(3) Falco Benev., *ibid.*; Romoald, ap. Mon. Germ., XIX, 423; Gotifr. Viterb., *Pantheon*, XXIII, 48, ap. Mon. Germ., XXII, 260; Order. Vital, I, 29, p. 100. Voir d'autres sources moins importantes dans Bernhardi, *Konrad III*, p. 166, note 38.

(4) Falco Benev., *loc. cit.*

« dans l'intérêt, dit-il, des prisonniers romains » (25 juillet 1139). Il leva l'excommunication qui pesait sur Roger, lui confirma son titre de roi de Sicile et investit ses deux fils du duché d'Apulie et du duché de Capoue (1). Le Garigliano marqua la limite du royaume de Sicile (2). En retour le vainqueur s'engageait à payer au Saint-Siège une redevance annuelle de six cents *scifati* d'or, en manière d'hommage pour les duchés de Capoue et d'Apulie (3).

A ce prix, Innocent II vit tomber ses entraves et put célébrer en grande pompe, à Bénévent, la fête de l'Assomption. Il faut avouer qu'il payait chèrement sa liberté, compromise par sa faute. Ce traité de Miniano, qui terminait une lutte de sept années, consacrait l'ambition et les conquêtes de Roger et devait montrer une fois de plus qu'à l'origine du droit, hélas! peut se trouver un coup de force.

Quels furent les sentiments de l'abbé de Clairvaux, quand il apprit cette désolante nouvelle? On peut le soupçonner par la lettre qu'il écrivit vers cette époque à Conrad. Les questions politiques n'étaient guère de son ressort ni de son goût. S'il y prenait part, c'était uniquement en vue des intérêts de l'Église. Il s'inclina devant le fait

(1) Falco Benev., *Ibid.*, p. 129; Romoald, *loc. cit.;* Otto Frising., *Chron.*, VII, 24; Order. Vital, I, 29, *loc. cit.; Annal. Cavens.*, ap. Mon. Germ., III, 192; Sigeb. *Continuat. Præmonstrat., ibid.*, VI, 452. La bulle d'Innocent II qui confirme à Rogêr son titre de roi (Jaffé, *Regesta*, 8043) contient plusieurs phrases qui ont besoin d'explication. Voir, contre l'interprétation de Bernhardi, la note 2, t. II, p. 61 de notre 1re. édition.

(2) « Confirmavit ei totam terram a fluvio Carnello (Garigliano) et infra. » *Annal. Herbipol.*, ap. Mon. Germ., XVI, 2; *Annal. Seligenst.*, ibid., XVII, 32; *Annal. Casin.*, XIX, 309.

(3) Jaffé, *Reg.*, nº 8043. Sur la valeur du *squifatus*, cf. 1re édit., t. II, p. 62, note 2.

accompli et ne songea plus qu'à recueillir les fruits de la paix.

Le traité de Miniano fut le signal d'un changement de front dans la politique religieuse du douzième siècle. Roger de Sicile, jusque-là exclu du concert européen des princes catholiques et considéré comme « un tyran, » marcha désormais l'égal et l'allié des principaux potentats de l'Occident, au grand scandale de l'empereur d'Allemagne (1). Un mariage scella cette alliance. L'habile Normand demanda la main d'Élisabeth, troisième fille de comte de Champagne, pour son fils Roger II, le nouveau duc d'Apulie. Une lettre de saint Bernard nous montre les vaisseaux siciliens déposant sur les rives de France les ambassadeurs qui venaient chercher la fiancée à Montpellier, dans l'octave de l'Assomption 1140 (2).

Étrange retour des choses d'ici-bas : l'abbé de Clairvaux traitait à cette époque avec un respect mêlé de confiance celui qu'il avait, pendant plusieurs années, appelé dédaigneusement le « tyran ou l'usurpateur de la Sicile (3). » Deux de ses moines accompagnèrent, à la demande de Roger, la future duchesse et allèrent choisir, soit en Sicile même, soit en Apulie, l'emplacement d'une abbaye cistercienne (4). Quand tout fut préparé pour l'installation de la nouvelle colonie, Bernard écrivit au roi : « Me voici, moi et mes enfants; vous me cherchiez, j'accours en la personne de ceux que Dieu m'a confiés. Qui pourrait me

(1) Bern., ep. 183. Cette lettre dont la date a été très discutée est bien de cette époque; car elle se trouve dans la première édition : Ms. 852 de la Bibl. de Troyes, ep. 181; Ms. 242 de Grenoble, etc. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 180.

(2) Bern., ep. 447.

(3) Ep. 130, 348; cf. ep. 139 et 127.

(4) Ep. 447. L'emplacement de cette abbaye n'est pas connu. Janauschek (*Orig. Cisterc.*) n'en indique pas même le nom.

séparer d'eux? Je les suivrai partout où ils iront; et fussent-ils installés au bout des mers, ils ne seront pas sans moi. Roi, vous avez la lumière de mes yeux; vous avez mon cœur et mon âme (1). » Quelle délicatesse et quel abandon! et combien ce langage différait de celui de certaines autres épîtres! Il cachait toutefois une leçon de piété. Bernard entendait que ses religieux fussent reçus comme d'autres lui-même. Aussi a-t-il soin de relever aux yeux de Roger la dignité de la vie monastique, comme pour faire valoir la faveur qu'il lui accorde : « Roi, ne vous étonnez pas. J'aurais mieux aimé mourir que de me séparer de mes enfants, si Dieu n'était en cause. Recevez-les comme des étrangers et comme des pèlerins, mais aussi comme citoyens du ciel : citoyens, c'est peu dire; ils sont rois. C'est à eux qu'appartient le royaume des cieux, en vertu du droit de pauvreté (2). »

Tel fut l'accueil fait aux moines de Clairvaux, que Bernard considéra dès lors Roger comme un bienfaiteur de l'Ordre. Dans la gêne momentanée qu'éprouvait le monastère à peine achevé de Chienti, au diocèse de Camerino (3), il n'hésita pas à envoyer Bruno, le fondateur de Chiaravalle de Milan, en Sicile, et à faire appel à la munificence royale. « Ce que vous ferez pour maître Bruno,

(1) Ep. 208, écrite après le 15 août 1140 et avant le 28 novembre 1141, date de la fondation de Chienti.

(2) *Ibid.* Le monastère paraît avoir été fondé avant celui de Chienti. Cf. ep. 209 et les notes suivantes.

(3) Chienti, situé un peu au nord d'Urbisaglia, sur le Fiastra, affluent de droite du Chienti, prit le nom de *S. Maria di Chiaravalle de Fiastra* lorsqu'une autre abbaye cistercienne, *Saint-Sauveur*, fut établie en 1165 (cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, p. LXXXI) sur les bords mêmes du Chienti. Chienti était la seconde fille de *Chiaravalle* de Milan. Sur sa fondation en 1141 et la part qu'y prit Bruno, abbé de *Chiaravalle*, voir Janauschek (*ouv. cit.*, p. 66) et Ughelli (*Ital. sacra*, I, col. 552). Cf. Fabre, *Liber Censuum*, p. 78-79.

vous le ferez pour moi, dit-il; car c'est à moi qu'il demandait ce qui lui manque. Comme ma bourse est à peu près vide, j'ai pensé que la vôtre était mieux garnie; c'est pourquoi j'ai pris soin de vous adresser ce pauvre de Jésus-Christ (1). » Il remercie en même temps Roger de la riche dotation allouée aux premiers moine scisterciens de la Sicile; et, comme pour le presser de continuer ses bonnes œuvres, il lui dit par manière d'éloge et d'encouragement : « C'est ainsi qu'on s'élève jusqu'aux astres, c'est par de telles offrandes que l'on gagne Dieu (2), » lui montrant du même coup en perspective et la gloire humaine et la récompense céleste.

De cette époque date un développement assez considérable de l'Ordre cistercien en Italie. Bernard, à lui seul, fonde encore ou renouvelle deux monastères : l'un en Campanie et l'autre aux portes de Rome, Casamario (3) et Saint-Paul-Trois-Fontaines.

Saint-Paul-Trois-Fontaines, connu aussi sous le nom de Saint-Vincent et Saint-Anastase ou même simplement sous le nom de Saint-Anastase aux Eaux-Salviennes, eut pour premier abbé Bernard Paganelli, naguère vidame de l'église de Pise. Les premiers mois et même les premières années de son ministère abbatial furent extrêmement rudes. Plus d'une fois il se prit à regretter le temps où, moine « à Clairvaux, il vivait dans un lieu de délices, parmi les arbres du paradis (4). » Sur la demande du pape Innocent

(1) Ep. 209.

(2) « Sic itur ad astra (Virg., *Æn.*, IX, 641); talibus hostiis promeretur Deus. » *Hebr.*, XIII, 16.

(3) Sur la fondation de Casamario, en 1140, voir Janauschek (*our. cit.*, p. 58). Déjà, le 3 mai 1137, une colonie de Clairvaux s'était établie à S. M. della Columba, au diocèse de Plaisance. Cf. Janauschek. p. 45.

(4) Inter Bernardin., ep. 344.

et de l'abbé de Farfa, il avait d'abord été chargé d'établir, à huit milles de ce dernier monastère, l'abbaye de Saint-Sauveur. Mais à peine avait-il jeté les premiers fondements du nouveau cloître, que le souverain Pontife changea d'avis et appela la colonie cistercienne au lieu dit *Ad aquas Salvias* (1).

C'est alors qu'Adenulphe, abbé de Farfa, entreprit le pèlerinage de Clairvaux, pour se consoler de sa déception auprès de saint Bernard. A ce voyage se lie une curieuse anecdote qui mérite d'être racontée. Désireux de contribuer à la fondation d'un monastère en France, afin de se dédommager en quelque sorte de son échec en Italie, Adenulphe offrit à l'abbé de Clairvaux une somme d'environ six cents marcs d'argent, qu'il avait, avant de partir, mise en dépôt chez un de ses compatriotes. Bernard n'avait aucun motif de repousser une si généreuse proposition. Il envoya donc un de ses religieux chercher l'argent promis; mais le dépositaire trouva bon de nier sa dette, feignant même de ne rien comprendre à la réclamation qu'on lui adressait au nom de l'abbé de Farfa. Le moine dut rentrer à Clairvaux les mains vides. C'était une mésaventure assez déplaisante. Bernard fut le premier à en sourire. « Dieu soit béni! dit-il, c'est un embarras de moins. Il faut avoir quelque indulgence pour les voleurs; ce sont des Romains. La somme paraissait considérable; la tentation fut trop forte (2). »

Il est douteux que l'abbé de Farfa se soit consolé aussi aisément de ce nouveau déboire. En regagnant son cloître, s'il visita Saint-Sauveur, son cœur dut saigner à la vue des travaux interrompus par le départ précipité des moines cisterciens. Bernard de Pise souffrait non moins vivement

(1) Ep. 343 et 344 (de 1140); *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 24.
(2) *Bern. Vita*, loc. cit. Cf. *Vita secunda*, cap. XXIV, n° 66.

de l'abandon d'une œuvre qui lui était déjà chère et s'en plaignit à Innocent II lui-même (1) : « J'ai reçu le coup d'un ennemi que je n'attendais pas, » écrivait-il pareillement à l'abbé de Clairvaux (2). Mais le désir du pape était un ordre. Il fallut que la petite colonie destinée à Saint-Sauveur s'établît sans délai aux Eaux-Salviennes.

Cet emplacement, cher à la piété chrétienne et consacré par les plus glorieux souvenirs, n'était pas à tous égards parfaitement choisi. C'était là que saint Paul, selon la tradition, avait été décapité ; et la légende ajoutait que sa tête en tombant avait fait trois bonds, d'où jaillirent trois fontaines. Les reliques des martyrs saint Vincent et saint Anastase, apportées au même lieu, donnèrent leur nom d'abord à une basilique, puis à un monastère occupé successivement par des Bénédictins, des Grecs et des Clunistes. Mais l'insalubrité du lieu avait fini par chasser les Clunistes, tous les jours décimés par la fièvre. Au douzième siècle, le vénérable cloître était désert et inhabité. Ce fut pourtant ce séjour qu'Innocent II assigna aux enfants de saint Bernard (3). Peut-être espérait-il que les Cisterciens assainiraient, mieux que toute autre corporation religieuse, par leurs travaux manuels, un sol demeuré trop longtemps inculte.

Bernard de Pise se mit résolument à l'œuvre. Les épreuves ne lui manquèrent pas au début de son ministère. Un de ses religieux, parmi les plus anciens profès, se révolta contre lui et, après plusieurs scènes de violence dont tous les frères furent scandalisés, quitta bruyam-

(1) Inter Bernardin., ep. 343.

(2) « Non exspectato vulnus ab hoste tuli. » Ep. 344. Le vers est d'Ovide.

(3) Cf. Janauschek (*Orig. Cist.*, I, 62) qui fixe la fondation de Saint-Anastase au 25 octobre 1140.

ment le monastère, pour aller étaler dans Rome son orgueil et son indépendance (1). En même temps la maladie faisait son apparition dans le cloître à peine restauré. Les moines crurent même pouvoir, contrairement aux usages de l'Ordre, recourir, dans ce péril, aux médecins et aux pharmaciens du dehors. Ce fut le sujet d'une consultation adressée par leur supérieur à l'abbé de Clairvaux. Bernard est loin de consentir à ce timide essai de relâchement. On se rappelle sa théorie sur le choix d'un emplacement pour les monastères cisterciens. « Les saints, nos pères, disait-il, recherchaient les vallées humides ou le pied des coteaux pour y bâtir leurs cloîtres, afin que les moines, exposés à de fréquentes infirmités, eussent toujours la mort devant les yeux (2). » Sa réponse aux religieux de Saint-Anastase est conforme à ce principe. « Je sais, écrivait-il (3), que vous habitez un endroit malsain et que

(1) Inter Bern., ep. 478.

(2) Fastredi ep. inter Bern., ep. 491, n° 4.

(3) Ep. 345. D'après une légende d'origine inconnue, saint Bernard, durant un séjour à Trois-Fontaines, aurait aperçu pendant le sacrifice de la messe les âmes sortant du Purgatoire pour monter au ciel. En souvenir de cette vision les Cisterciens construisirent une église qui prit assez tardivement le nom de *S. Maria Scala cœli* (cf. Mariano Armellini, *le Chiese di Roma*, 2e édit., Roma, 1891, p. 942). Mais il faut bien reconnaître que la légende manque de base; car l'abbé de Clairvaux ne visita jamais l'abbaye cistercienne de Trois-Fontaines; son dernier séjour à Rome est de 1138. Des trois églises actuelles renfermées dans l'enceinte du monastère aucune ne remonte au douzième siècle. *L'Église de la Décapitation de Saint-Paul* fut terminée en 1599; *S. Maria Scala cœli*, qui portait antérieurement le nom de *Mansio S. Dei Genitricis Mariæ*, a été refaite en 1582; et *Saint-Vincent et Saint-Anastase*, où les religieux célèbrent leurs offices, a reçu sa forme actuelle du pape Honorius III, comme l'indique une inscription encastrée dans le mur de la nef latérale gauche (cf. Armellini, *ibid.*, p. 940-943). Le cloître est la seule relique qui rappelle la mémoire de Bernard de Pise. C'est à Saint-Paul-Trois-Fontaines que

plusieurs d'entre vous sont malades; mais souvenez-vous de celui qui a dit : « Je me glorifierai volontiers dans mes « infirmités, afin que la vertu du Christ habite en moi. » Je compatis assurément, je compatis grandement à l'infirmité de vos corps; mais ce qu'il faut surtout craindre et éviter, c'est l'infirmité des âmes. Il ne sied pas à votre saint état de chercher des médecines corporelles, et cela n'est pas avantageux pour le salut. Que vous preniez parfois, comme il est d'usage et comme il convient à des pauvres, des herbes et des simples, qui ne coûtent presque rien, cela est tolérable. Mais il ne convient ni à l'honneur ni à la pureté de notre Ordre, d'acheter des compositions, de courir après les médecins, de prendre des potions. Laissez cela aux gens du monde. La potion qu'il faut chercher, c'est l'humilité. Mes frères bien-aimés, prenez soin de la santé de votre âme; c'est celle-là qu'il faut poursuivre, celle-là qu'il faut conserver : car le salut qui vient des hommes est chose vaine. »

Il y a dans ces derniers mots un certain dédain de la médecine et de la pharmacie. Mais la pharmacie et la médecine du douzième siècle ne méritaient guère, surtout de la part d'un moine voué à la pauvreté et à l'austérité, plus d'estime ou de confiance. Bernard, on le voit, ne proscrivait pas l'usage des simples. A tout prendre, son avis était excellent. Il fut suivi; et il ne paraît pas que la santé des religieux de Saint-Anastase s'en soit trouvée plus mal. L'assainissement progressif du sol, dû à leurs travaux, leur permit d'observer strictement la Règle de saint Benoît. Leur couvent devint bientôt célèbre entre tous les monastères d'Italie; et, en 1145, Bernard de Pise,

réside maintenant le supérieur général de toutes les Trappes, le R. P. Dom Sébastien, ancien prieur de Sept-Fonts.

leur supérieur, en sortait inopinément pour monter sur le siège de saint Pierre (1).

(1) Eugène III eut pour successeur, au monastère des Eaux-Salviennes, un prieur de Clairvaux, nommé Rualène, qui n'accepta qu'à regret le fardeau abbatial. Cf. Bern., epp. 258-260, écrites à ce sujet en 1145.

CHAPITRE XXI

BERNARD DOCTEUR.

Ses divers traités dogmatiques et liturgiques.

Le carême de 1140 avait ouvert pour l'abbé de Clairvaux une ère de tourments. Des bruits fâcheux qui circulaient depuis quelque temps déjà sur la doctrine de maître Abélard prenaient corps et annonçaient une tempête. Il était assez naturel qu'on se tournât vers le principal destructeur du schisme pour combattre des erreurs dogmatiques qui semblaient recéler une hérésie naissante. Bernard avait déjà fait voir par ses écrits quelles étaient la vigueur de sa dialectique et la sûreté de sa doctrine. Avant d'exposer la lutte dans laquelle il va se trouver engagé, il nous paraît utile d'indiquer les principales lignes de son enseignement. Ses traités *de Diligendo Deo*, *de Gratia et libero arbitrio*, nous aideront à préciser sa *Christologie* et sa théorie de la Rédemption. Le traité *de Laudibus Virginis*, l'épître 174, et divers sermons fourniraient aisément la matière d'un long chapitre sur la Vierge Marie. Pour n'omettre aucun de ses ouvrages importants, nous rattacherons à sa doctrine sur le culte des saints l'office qu'il a composé sur saint Victor, et le traité *de Cantu* qui ne lui est pas tout à fait indûment attribué. Son rôle de docteur ressortira assez clairement de cette

étude. Sur l'ensemble de la théologie catholique ses théories n'offrent, en effet, rien de bien original, rien qui lui soit particulier. Pour le but que nous nous proposons, les points que nous avons indiqués méritent seuls d'être mis en lumière.

I

Christologie.

Avant d'entrer en lutte ouverte avec Abélard, l'abbé de Clairvaux n'avait pas eu l'occasion de traiter *ex professo* de Dieu et de la Trinité. Mais la doctrine du salut par le Christ formait l'objet habituel de son enseignement. Que le Fils de Dieu se soit incarné, ait souffert, et soit mort pour sauver l'humanité, cela se lit à toutes les pages de ses écrits. Comme saint Paul, il ne connaît que « Jésus et Jésus crucifié. »

Le Sauveur s'offre d'abord à nous comme modèle, et la première leçon qu'il nous donne est une leçon d'humilité. Si le nouvel Adam reçoit de son Père une gloire incomparable, c'est qu'il s'est incomparablement humilié, qu'il s'est anéanti. Satan avait proposé à l'homme la voie de « l'orgueil qui monte toujours » et qui le perdit. Jésus nous propose au contraire la voie de l'humilité qui nous sauvera. Il nous faut suivre, comme parle Bernard, l'« itinéraire » du Christ. « Nous sommes tous avides de monter, nous désirons tous l'exaltation; car nous sommes de nobles créatures, faites pour la grandeur et naturellement poussées par le désir d'y attendre. Mais il y a une fausse hauteur où voudrait nous entraîner celui qui a dit : « Je m'assoirai sur la montagne de l'aquilon. » « Il a fallu que le Christ descendît, pour nous apprendre à mon-

ter (1), » pour nous montrer le chemin qui conduit à la grandeur véritable.

Dans cette voie, Bernard ne permet pas qu'on s'arrête. « En avant! » *Semper ad anteriora,* telle est la devise qui revient constamment sur ses lèvres. Sous quelque forme qu'il prêche la mortification; qu'il prône la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, c'est toujours l'humiliation, l'anéantissement du vieil Adam qu'il poursuit. Il lui semble que rien n'est gagné, tant que l'homme n'a pas poussé l'imitation du Christ jusqu'au crucifiement, qui est le dernier terme de l'abaissement du Sauveur. Cette mortification ne doit pas souffrir d'arrêt ni de relâchement. « En avant! » *Semper extendamur ad anteriora* (2).

Par sa vie et par sa mort, le Christ n'a pas seulement donné à l'homme une leçon d'humilité, il lui a donné aussi une leçon d'amour. Pourquoi le Fils de Dieu fait homme, qui pouvait sauver l'humanité d'un mot ou par un seul désir de son cœur, a-t-il voulu souffrir et mourir? c'est une question qui se posait à l'esprit de l'abbé de Clairvaux comme à celui d'Abélard. Leur réponse s'accorde en un point, nous verrons ailleurs en quoi elle diffère. Tous deux estiment que les souffrances et la mort cruelle du Sauveur sont une provocation à l'amour. « Si le Sauveur a tant souffert, dit Bernard, c'est pour nous épargner le vice si odieux de l'ingratitude. L'homme ingrat disait : « J'ai été créé gratuitement, cela n'a coûté « à mon auteur aucune peine, aucun labeur; il n'a eu qu'à « parler et j'ai été fait, comme le reste de l'univers. Qu'y « a-t-il là qui mérite tant de reconnaissance? » Et ainsi le bienfait se retournait contre le bienfaiteur. Mais Dieu a

(1) *In Ascens. Domini,* Serm. IV, n° 3; cf. Serm. I, n° 1.

(2) *In Purif.,* Serm. II, n° 3; *In psalm.* Qui habitat, Serm. IV, n° 3, etc.

fermé la bouche de ceux qui proféraient de telles iniquités. Ce que tu coûtes à Dieu, ô homme, est maintenant plus clair que le jour! Pour toi le Seigneur a daigné se faire esclave; de riche il s'est fait pauvre; de Verbe, chair; de Fils de Dieu, fils de l'homme. Souviens-toi que si tu as été fait de rien, tu n'as pas été racheté de rien. Il avait tout créé, toi compris, en six jours, et il a mis trente-trois ans à opérer ton salut. Et cela au prix de quels labeurs! Aux nécessités de la chair, aux tentations de l'ennemi il a ajouté, par manière d'aggravation, l'ignominie de la croix et l'horreur de la mort. Il le fallait : c'est ainsi, Seigneur Dieu, que vous avez multiplié votre miséricorde (1). »

L'abbé de Clairvaux développe cette doctrine dans son traité *de Diligendo Deo*, où il résume les fruits de la Rédemption en une phrase qui devait plus tard inspirer si heureusement saint Thomas d'Aquin. « Dieu, dit-il, nous offre ses mérites : *Se dedit in meritum;* il se réserve pour notre récompense, *se servat in præmium;* il se sert en nourriture aux âmes saintes, *se apponit in refectione animarum sanctarum;* il s'est livré pour le rachat des âmes captives, *se in redemptione distrahit captivarum* (2). » Puis il s'écrie : « Que rendrai-je au Seigneur pour ce qu'il m'a donné? Dans sa première œuvre (la création) il m'a donné à moi-même; dans la seconde, il se donne lui-même à moi; et en se donnant, il m'a rendu à moi-même. Donné et rendu à moi-même, je me dois à lui, et je me dois deux fois. Mais que rendrai-je à Dieu pour le don qu'il m'a fait de lui-même? Car, fût-il possible de me donner mille fois, que suis-je, moi, en comparaison de Dieu (3)? »

(1) *In Cant.*, Serm. XI, n° 7.
(2) *De Diligendo Deo*, cap. VII, n° 22, Migne, t. CLXXXII, col. 971-1000.
(3) *Ibid.*, cap. V, n° 15.

Il ne faut donc pas s'étonner que Bernard ait adopté et rajeuni dans son traité de l'Amour de Dieu cette belle formule antique : « La raison d'aimer Dieu est Dieu lui-même; et la mesure de l'aimer, c'est de l'aimer sans mesure ». *Causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine modo diligere.* A cette pensée son cœur éclate. « Quoi! s'écrie-t-il, l'Immensité nous aime, l'Éternité nous aime, l'Amour incompréhensible nous aime, Dieu nous aime, Lui dont la grandeur n'a pas de limites, dont la sagesse n'a pas de bornes, dont la paix surpasse tout sentiment! Et nous, en retour, nous lui mesurerions notre amour! Ah! je vous aimerai, Seigneur, ma force, mon appui, mon libérateur, mon tout ce qu'on peut dire de plus adorable et de plus aimable, je vous aimerai, mon Dieu, selon votre don et selon ma mesure, moins sans doute que vous ne méritez, mais autant que je le pourrai; car, si je ne puis pas autant que je dois, je ne puis pourtant pas plus que je ne puis (1). »

L'éloquente phrase : *Se dedit in meritum*, etc., contient en germe toute la théorie de Bernard sur la Rédemption; et il serait aisé d'y rattacher le traité *de Gratia et libero arbitrio.* Nous verrons comment il fut obligé de défendre contre Abélard la doctrine de la Satisfaction, qui suppose l'homme réduit à l'esclavage du démon par la justice de Dieu. L'homme était incapable par lui-même d'opérer son rachat. Il y fallait le sang d'un Dieu. « Jésus seul fut une hostie capable de satisfaire à la justice divine. » Bernard se hâte d'ajouter : « Mais aussi, à lui seul, il fut une hostie suffisante (2). » Reste à expliquer comment s'accomplit le mystère de l'application des mérites du Christ in-

(1) *De Diligendo Deo*, cap. I, n° 1; cap. VI, n° 16.

(2) « Ea nimirum hostia, sicut sola prodesse potuit, sic sola suffecit. » *In Domin. Palmarum*, Serm. III, n° 3.

nocent à l'homme pécheur. On a voulu voir dans quelques textes de l'abbé de Clairvaux le germe du système luthérien de l'imputation (1). Mais l'ensemble de la théologie bernardine proteste contre cette interprétation étroite et abusive. Bernard voit d'abord dans les sacrements et en particulier dans le sacrement de l'Eucharistie les canaux réguliers par lesquels la grâce divine découle dans l'âme humaine et la justifie. C'est de cette sorte, dit-il, que nous sommes « investis de la vie divine (2), » et que nous devenons d'autres Jésus-Christ : *se dedit in refectione animarum.*

De cette sorte aussi s'opère ce qu'on pourrait appeler, non plus la « communication des idiomes, » mais la « communication des mérites : » *se dedit in meritum.* Selon la doctrine de l'abbé de Clairvaux, qui n'est autre que celle de saint Augustin, « les mérites de l'homme ne sont que les dons de Dieu. » Un jour qu'il développait cette pensée, l'un de ses auditeurs l'interrompt et lui dit : « Si Dieu est l'auteur de tout ce que vous faites de bien, quel espoir pouvez-vous avoir d'une récompense? » C'est pour résoudre cette question que Bernard composa son traité *de Gratia et libero arbitrio.* Dès les premiers mots la réponse est formulée : « Qu'est-ce qui sauve? C'est la grâce. Que devient alors le libre arbitre? il est sauvé; *breviter respondeo : salvatur.* Enlevez, en effet, le libre arbitre, il n'y a plus rien qui puisse être sauvé; enlevez la grâce, il n'y a rien qui sauve : l'un et l'autre sont nécessaires au salut; l'un le reçoit, l'autre l'opère (3). »

Cela amène l'abbé de Clairvaux à définir le libre arbitre

(1) *In Cant.*, Serm. XXIII, n° 15; cf. XXII, n° 8; *de Gratia et libero arbitrio*, cap. IX, n° 29; cf. note de Mabillon.

(2) *In Cœna Domini*, n° 8; *de Baptismo*, ap. Migne, t. CLXXXII.

(3) *De Gratia et libero arbitrio*, cap. I, n° 12, dans Migne, t. CLXXXII.

et à étudier ses divers aspects dans le triple état de nature, de grâce et de gloire. « Le libre arbitre, dit-il, est un pouvoir de la raison et de la volonté; on le nomme libre par rapport à la volonté qui peut se diriger d'un côté ou de l'autre; on le nomme arbitre par rapport à la raison qui a la puissance de discerner (1). » Pierre Lombard et saint Thomas d'Aquin reprendront plus tard cette définition excellente.

Dans quelque état que l'on considère la volonté de l'homme, elle est toujours libre : « même après la chute, le libre arbitre, si misérable soit-il, est encore intègre (2). »

Il faut prendre garde pourtant que, selon la doctrine de l'Apôtre, il ne saurait vouloir le bien, j'entends le bien surnaturel. « Le vouloir est en nous, en vertu du libre arbitre je dis le vouloir et non vouloir le bien, ou vouloir le mal. C'est le libre arbitre qui nous fait vouloir, et la grâce qui nous fait bien vouloir : » *liberum arbitrium nos facit volentes, gratia benevolos* (3). « En cela quel est le mérite de la volonté? C'est de consentir. Non pas que ce consentement, dans lequel consiste tout le mérite, vienne d'elle, puisque nous ne sommes pas capables d'avoir une bonne pensée de nous-mêmes, à plus forte raison un bon consentement. Mais, si ce consentement vient de Dieu et non de nous, cependant il ne se fait pas en nous sans nous. » Et c'est à ce titre que Dieu nous l'impute à mérite (4).

Aussi, dans le ciel, en couronnant nos mérites, Dieu ne fera que couronner ses dons (5). Nous ne pouvons suivre

(1) *De Gratia et libero arbitrio.*, cap. II, n° 4-5.
(2) *De Gratia et lib. arbit.*, VIII, 24.
(3) *Ibid.*, VI, 16.
(4) *Ibid.*, XIV, 46.
(5) « Dona sua, quæ dedit hominibus, in merita divisit et præmia, » etc. *Ibid.*, XIII, 43, etc

l'abbé de Clairvaux dans sa théorie de la glorification. Il y aurait à discuter ici son opinion sur l'état des âmes saintes après la mort, opinion qui a donné prise à la critique et que Mabillon n'a pu complètement éclaircir. En certains endroits de ses œuvres, il semble enseigner que les justes ne jouiront pas pleinement de la vision béatifique avant la résurrection générale. Mais d'autres passages non moins formels impliquent un sentiment contraire (1). Quoi qu'il en soit de cette contradiction, qui n'est peut-être qu'apparente, il est sûr qu'il accorde aux habitants du Paradis une félicité dont rien de créé ne saurait donner l'idée.

Il rattache aussi, selon l'enseignement des Pères qui l'ont précédé, la terre au ciel, l'Église militante à l'Église triomphante. On trouverait difficilement sur la communion des saints, dans toute la littérature ecclésiastique, des pages aussi belles que celles que lui ont inspirées saint Victor et saint Malachie. Le panégyrique de saint Victor nous montre le bienheureux attentif à nos misères et prêt à les secourir. Nous n'en détacherons que quelques lignes : « Il repose, le vieux soldat, tranquille dans les douceurs de la paix qu'il a conquise. Il est sans inquiétude pour lui-même, mais non pas pour nous; car, croyez-le bien, en secouant la poussière de la chair, il n'a pas rejeté les entrailles de l'amour. Pour se revêtir de son habit de gloire, il ne fut pas obligé d'oublier notre misère et sa miséricorde. Ce n'est pas une terre d'oubli qu'habite l'âme de saint Victor, ce n'est pas une terre où le travail l'absorbe tout entière. Croyez-vous que cette demeure céleste endurcisse les âmes, qu'elle les prive de mémoire, qu'elle les dépouille de leur affection? Frères,

(1) *In festo omnium Sanctorum*, Serm. II, IV, et notes de Mabillon; cf. Préface générale aux Sermons, nos XX-XXIII.

la largeur du ciel dilate les cœurs, mais ne les rétrécit pas; elle réjouit les âmes et ne les aliène pas; elle ne rapetisse pas les affections, elle les agrandit. Dans la lumière de Dieu, la mémoire se rassérène et ne s'obscurcit pas. Dans la lumière de Dieu, on apprend ce qu'on ignore, on ne désapprend pas ce que l'on sait. Eh quoi! les anges viennent au secours des hommes; et ceux qui sortent de nos rangs ne sauraient plus compatir à des souffrances qui ont été leurs propres souffrances (1)! » Loin de nous ces désolantes pensées! Bernard n'avait pas besoin de les écarter de son esprit. Il était de ceux dont « la conversation est dans le ciel, » comme parle l'Apôtre. Il y vivait plus habituellement que sur la terre. Il lui semblait que l'échelle de Jacob était dressée non seulement pour les Anges, mais encore pour les hommes : aux saints qui sont au ciel elle sert pour descendre vers l'humanité souffrante; et les hommes qui sont sur la terre s'élèvent par son moyen jusqu'à la rencontre des bienheureux. C'est ainsi que s'établit la communication entre l'Église triomphante et l'Église militante. Par là se légitime le culte des saints et en particulier la dévotion à la très Sainte Vierge, si chère au cœur de l'abbé de Clairvaux.

II

Culte de la très Sainte Vierge.

Bernard suça avec le lait la dévotion à Marie. Une légende pieuse, diversement interprétée et finalement immortalisée par le pinceau de Murillo, veut même que sa filiale tendresse envers la mère de Jésus ait été récom-

(1) *In natali S. Victoris*, Serm. II, n° 3.

pensée par une faveur miraculeuse. On a prétendu qu'un jour la statue de l'église Saint-Vorles, devant laquelle il récitait l'*Ave maris stella*, s'était animée au moment où il prononçait les mots : *Monstra te esse Matrem*, et que Marie, pressant son sein maternel, avait fait jaillir sur les lèvres de son dévot serviteur trois gouttes du lait qui jadis avait nourri Jésus. Il ne faut voir dans cette tradition locale, encore vivante à Châtillon-sur-Seine, que l'expression concrète et réaliste d'un phénomène purement mystique et moral. Le fait a pourtant été considéré comme authentique par maints pieux écrivains. Si une pareille légende, inconnue aux auteurs du douzième siècle, a pu s'accréditer plus tard, c'est évidemment qu'elle répondait à l'idée qu'on se faisait des liens très étroits qui avaient uni Bernard à Marie (1).

(1) Les récits ne concordent pas sur l'âge de Bernard au moment du miracle. Quelques-uns veulent qu'il ait été très âgé. C'est ainsi que le représentent généralement les peintres. Voir les nombreuses lithographies ou gravures du cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale; voir surtout le superbe tableau de Murillo au Musée du Prado, à Madrid. Les Châtillonnais prétendent naturellement que la scène s'est passée dans l'église Saint-Vorles et ajoutent que Bernard reçut du lait « dessus sa bouche, ses yeux et sur sa robe, qui en était blanche. » *Certificats délivrés aux Feuillants par le bailli et par le maire et les échevins de Châtillon*, 17 *et* 18 *décembre* 1620, dans Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 661-664. Le sacristain de l'église Saint-Vorles m'a raconté tout récemment encore, sans sourciller, la même légende. Le père Pien (*Acta SS.*, 20 août, Migne, t. CLXXXV, p. 876-879) discute longuement la réalité du fait matériel. L'ouvrage intitulé : *Petri Josephi du Vachet Belnensis, Congregationis D. Jesu sacerdotis, poemata* (Saumur, François Ernou, 1664, in-8) et dédié aux Feuillants, contient un poème sur la Vierge Marie, allaitant saint Bernard (*Mémoires de la société d'Histoire et d'Archéol. de l'arrond. de Beaune*, année 1889, p. 104). C'est vraisemblablement le même poème qui se retrouve dans le *Heortologia sive de festis propriis locorum et ecclesiarum opus novum...*, auctore Carolo Guyeto Turo-

L'abbé de Clairvaux fut, en effet, comme on l'a dit, un véritable chevalier de Marie. Il aimait à lui donner ce beau nom de Notre-Dame qui, après lui, fut prononcé par tant de lèvres et gravé sur tant de basiliques (1). Un de ses premiers écrits, composé durant une douleureuse maladie, est consacré à la louange de la Vierge Mère; il a pour titre *de Laudibus Virginis, super Missus est.* Chaque fois que le cycle liturgique ramenait une des quatre fêtes de la Sainte Vierge, célébrées de son temps, il se plaisait à entonner devant ses moines un sermon ou plutôt un hymne en l'honneur de Marie. Cependant « sa joie, nous dit-il, était toujours mêlée de quelque terreur, tant le sujet lui paraissait sublime (2). » Nous possédons encore en particulier une série de quatre sermons prononcés à la suite l'un de l'autre pendant l'octave de l'Assomption. On peut ranger ces discours parmi les plus beaux qu'il ait écrits. Mais son chef-d'œuvre en la matière est le sermon de la Nativité de Marie, connu sous le titre *de Aquæductu.*

Ses admirateurs ne se sont pas contentés de chercher

nens., S. J., presbytero, 1728. On y lit à propos de l'éloquence de l'abbé de Clairvaux :

Quæris unde duxit ortum
Tanta lactis copia,
Unde favus, unde prompta
Tanta mellis suavitas,
Unde tantum manna fluxit,
Unde tot dulcedines;
Lactis imbres mamma fudit
Virginis puerperæ, etc.

Le Ménologe de Cîteaux inscrit le miracle de la Lactation à la date du 13 mai. Voir les notes qui témoignent de l'extrême crédulité de l'auteur (Henriquez, *Menolog. Cister.*, p. 159-160).

(1) Bern. ep. 86, n° 1.

(2) *In Assumpt.*, Serm. IV, n° 5.

dans ces œuvres en prose l'expression de sa pensée sur la dévotion à la Sainte Vierge. Il leur a semblé qu'un culte aussi ardent avait dû, comme tous les beaux sentiments d'une âme vive et religieuse, se traduire en vers, et ils ont attribué à l'abbé de Clairvaux quelques poèmes dont l'origine était incertaine. D'après des manuscrits de basse époque, on a pu croire qu'il était auteur du *Mariale*, de l'*Alma Redemptoris Mater*, de l'*Ave Regina* et d'autres compositions du même genre. Mais l'érudition moderne a fait justice de ces fausses attributions (1). La tradition de l'église de Spire, touchant les prétendues additions faites par Bernard au *Salve Regina*, le 25 décembre 1146, ne semble pas davantage devoir trouver grâce devant la critique (2). Du reste, toutes ces rectifications, inspirées par le zèle de la vérité, ne nuisent en rien à la gloire de l'abbé de Clairvaux. Ses seuls ouvrages suffisent pour témoigner de sa filiale piété envers Marie et pour éclairer sa doctrine sur les prérogatives de la Vierge Mère.

Une de ses lettres nous ménage pourtant une surprise. On ne peut se dissimuler qu'il a fait effort pour arrêter le développement de la fête de la Conception de Marie. La

(1) Voir, sur ce sujet, Hauréau, *Poèmes latins attribués à saint Bernard*, pp. 80, 88, 93, etc.

(2) Le *Salve Regina* est d'origine incertaine. On l'attribue communément aujourd'hui à Herman Contract; cf. Brambach, *Die verloren geglaubte Historia de sancta Afra martyre und das Salve Regina der Hermannus Contractus*, Karlsruhe, 1892, p. 13-17. Ce qui nous fait penser que les trois invocations finales ne sont pas de saint Bernard, c'est qu'on ne trouve aucune trace de cette attribution chez ses contemporains. En second lieu, le codex 250 d'Einsiedeln, dérivé de Reichenau où vécut Herman Contract, contient les trois invocations. Or il est peu probable que dès le douzième siècle les religieux d'Einsiedeln aient modifié le texte original pour se conformer à une tradition cistercienne. Les trois invocations paraissent donc remonter au texte primitif.

propagation de cette fête est l'une des gloires de l'Angleterre catholique. Inaugurée au milieu du onzième siècle, comme le prouvent les bénédictionnaires et les calendriers de l'époque, elle subit une légère éclipse à la suite de l'invasion normande, reparut publiquement au commencement du douzième siècle et prit un accroissement rapide sous l'impulsion du neveu de saint Anselme, l'abbé de Canterbury, d'Osbert de Clare, moine et plus tard prieur de Westminster, de Hugues d'Amiens, abbé de Reading et futur archevêque de Rouen (1).

Si l'on en croit Osbert de Clare, « plusieurs évêques et abbés du continent avaient, dès cette époque, établi dans leurs églises la même solennité (2). » Est-ce alors que la fête, connue plus tard sous le nom de Fête aux Normands, s'introduisit en Normandie? Les documents nous font défaut pour le dire avec certitude. Sauf l'église de Lyon, l'abbé de Clairvaux ne connaît guère, vers 1130, que des églises ou communautés de peu d'importance qui célèbrent la fête de la Conception. Ce qui se passe en Angleterre lui échappe à peu près complètement. Il n'en perçoit que l'écho. Cependant des légendes croissent autour de la nouvelle institution, dans le but évident de l'accréditer (3). Bernard, qui avait l'oreille tournée du côté de Rome, n'entend aucune voix qui l'instruise; Rome se taisait. C'est ce silence qui mit l'abbé de Clairvaux, naturellement hostile aux nouveautés, en garde contre le

(1) Sur cette question, cf. Vacandard, *Les Origines de la fête de la Conception dans le diocèse de Rouen et en Angleterre* dans *Revue des Quest. hist.*, janvier 1897, p. 166-184.

(2) Lettre d'Osbert de Clare, dans *The Downside Review*, t. V, p. 113-114.

(3) Voir la légende d'Helsin ou Elsin et la légende du chanoine de Rouen, dans Vacandard, *Origines de la fête de la Conception*, loc. cit.

culte naissant de la Conception. Tant que la fête demeura à ses yeux le fait de quelques âmes simples, comme il s'exprime lui-même, *apud aliquos... de simplici corde,* il ne s'en émut pas, ou du moins il dissimula son émotion, *dissimulabam;* mais quand il vit la métropole de Lyon, si éminente entre toutes les Églises de France, consacrer de son autorité ce qu'il estimait être une erreur dogmatique, il ne put se contenir. Nous possédons encore la lettre qu'il adressa en cette circonstance aux chanoines de cette Église (1). L'établissement de la fête de la Conception ne lui paraît fondé ni en autorité ni en raison. D'autorité, il n'en connaît pas d'autre que la légende de l'apparition de la Vierge à Helsin, moine de Ramsay. On racontait que ce religieux, assailli par une tempête en traversant la Manche, avait invoqué Marie, qui était venue à son secours et, pour prix de sa protection, lui avait enjoint de célébrer désormais la fête de sa Conception, le 8 décembre. L'abbé de Clairvaux regarde à bon droit cette légende comme apocryphe (2).

Les raisons qu'on allègue en faveur de l'institution nouvelle ont-elles plus de valeur? Bernard ne le croit pas. « On veut honorer la conception, dit-il, sous le beau prétexte qu'elle a précédé la naissance, qui est sainte. Mais à ce compte il faudrait honorer aussi le père et la mère de Marie qui existaient avant elle, et de même tous ses aïeux. D'où viendrait la sainteté de la conception? Dira-t-on que Marie fut sanctifiée en même temps que conçue? Mais elle n'a pu être sainte avant d'être : or, elle n'était pas avant d'être conçue. Dira-t-on que la sainteté s'est mêlée à la conception? Mais la raison n'admet pas cela. Comment

(1) Sur l'authenticité de cette lettre cf. 1re édit., t. II, p. 82, note 3.
(2) Bern., ep. 174, n° 6.

y aurait-il sainteté, où n'est pas l'Esprit sanctificateur? et comment le Saint-Esprit serait-il où est le péché? Car le péché était certainement là où était la concupiscence, *ubi libido non defuit*, à moins qu'on ne dise que Marie a été conçue du Saint-Esprit, ce qui est inouï... Si donc elle n'a pu être sanctifiée avant sa conception, parce qu'elle n'était pas; si elle n'a pu l'être dans sa conception même, parce que le péché y était, il reste qu'elle ait reçu la grâce sanctifiante après la conception, et existant déjà dans le sein de sa mère. C'est cette grâce qui, chassant le péché, *excluso peccato*, a rendu sainte sa nativité, mais non pas sa conception (1). »

Il est aisé de démêler le sophisme que l'abbé de Clairvaux mêle ingénûment à son argumentation. Son dilemme manque de prise. En affirmant que le Saint-Esprit ne saurait agir conjointement avec la nature dans la conception d'un être humain, il imposait à l'efficacité de la grâce divine une limite que la théologie n'accepte pas. Osbert de Clare avait d'avance réfuté sa théorie (2) par une distinction heureuse entre la conception active et la conception passive. Qu'importe que la concupiscence ait été mêlée à la génération de l'être qui fut Marie, si par un privilège particulier, en vertu des mérites du Rédempteur, cette Vierge sainte fut exempte du péché originel? Apprenez, disait le savant moine aux adversaires du culte de la Conception, que cette fête a pour objet, non pas l'acte du

(1) « Restat ut post conceptionem, in utero jam existens, sanctificationem accepisse credatur, quæ, excluso peccato, sanctam fecerit nativitatem, non tamen et conceptionem. » Bern., ep. 174, n° 7. Pour bien saisir toute la pensée de Bernard, comparer le n° 4, où il parle du *reatus quem in conceptione traxerunt Jeremias et Joannes Baptista*, sanctifiés l'un et l'autre dans le sein de leurs mères.

(2) *Downside Review*, t. V, p. 117, note *o*.

péché, mais les prémices de notre rédemption : *Desinant ergo infideles et hæretici de hac sancta solemnitate in sua vanitate multiplicia loqui, et discant quia filii matris gratiæ non de actu peccati celebritatem faciunt, sed de primitiis redemptionis nostræ.* On ne pouvait mieux dire; et il est fâcheux que Bernard n'ait pas connu, avant d'écrire sa lettre, ce langage d'une si ferme précision dogmatique.

Certains critiques ont voulu l'excuser, prétendant que son argumentation supposait une distinction réelle et formelle entre l'animation et la conception proprement dite. Selon ces interprètes, l'abbé de Clairvaux n'aurait fait aucune difficulté d'admettre que la Vierge avait été sanctifiée, en même temps qu'animée. Mais cette interprétation posthume, et qui sent la thèse, se concilie mal avec la théorie si nette et si authentique de notre saint. Que Marie ait été *purifiée* du péché, c'est ce qu'il dit clairement en plusieurs endroits de ses ouvrages (1). Or, l'opinion qu'il entend frapper déclarait au contraire que la sainte Vierge avait toujours été absolument *exempte* de péché (2). On aura beau torturer les textes, on ne saurait

(1) Outre la lettre citée, on peut encore apporter en témoignage un texte de son deuxième sermon sur l'Assomption : *Quod si originalem a parentibus maculam traxit*, etc., n° 8. Cf. 1e édit., t. II, p. 85, note 1.

(2) Cette opinion s'appuyait sur le texte de saint Augustin (*de Natura et Gratia*, cap. XXXVI, n° 42) : *De sancta Virgine Maria propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem.* Cf. Nicolas de Saint-Alban, dans les épîtres de Pierre de Celle (lib. IX, ep. 9), et l'auteur des sermons sur le *Salve Regina* dans les Œuvres de saint Bernard (Migne, t. CLXXXIV, p. 1074, serm. IV, n° 3). Le discours le plus important sur l'Immaculée Conception au douzième siècle est le *de Conceptione beatæ Mariæ*, faussement attribué à saint Anselme (Migne, t. CLIX, p. 302-307). Il est vraisemblablement d'Anselme le Jeune. Cf. Vacandard, *Les Origines de la fête de la Conception*, loc. cit.

concilier ces deux sentiments ; et il faut renoncer à ranger l'abbé de Clairvaux parmi les partisans du dogme de l'Immaculée Conception.

Ses contemporains n'ont pas compris autrement que nous son langage et sa doctrine. Un moine de Saint-Alban, du nom de Nicolas, s'est justement rendu célèbre, pour avoir osé les combattre dans un opuscule, qui fut vite répandu jusque dans les monastères de France (1). Bernard, qui avait déjà eu des disciples dans Nicolas de Clairvaux et Potho de Prüm (2), trouva encore un défenseur dans Pierre de Celle. La polémique fut vive. Mais la victoire, en somme, resta au moine anglais. Entre autres arguments, le défenseur de l'Immaculée Conception invoque une jolie légende qui dut déconcerter son adversaire : « Un jour, dit-il, au couvent de Clairvaux, un convers de grande piété vit apparaître durant son sommeil l'abbé Bernard, revêtu d'habits éclatants de blancheur, et portant une tache noire à la poitrine, *ad mamillam pectoris*. Tout surpris, le religieux lui dit tristement : « Père, « qu'est-ce que je vois? une tache noire en vous? » Et lui : « C'est parce que j'ai écrit sur la conception de Notre-Dame « des choses qu'il ne fallait pas écrire, que je porte ainsi « une tache sur ma poitrine, comme signe de mon expia-

(1) Opuscule perdu : nous le connaissons par Pierre de Celle (lib. VI, ep. 4; cf. ep. 23, et lib. IX, ep. 9 et 10) dans *Biblioth. Maxima Patrum* (XXIII, 879-883, 902-904). La fête de la Conception fut établie au monastère de Saint-Alban par l'abbé Geoffroy (1119-1146). Cf. Mathieu Paris, *Vitæ viginti trium abbatum sancti Albani*, Londini, 1636, p. 62.

(2) « Quæ igitur, disait Potho vers 1152, ratio hæc festa celebranda nobis induxit, festum videlicet sanctæ Trinitatis, festum Transfigurationis Domini. Additur his a quibusdam, quod magis absurdum videtur, festum quoque Conceptionis sanctæ Mariæ. » *Biblioth. Patrum*, XII, pars I, *De statu Domus Dei*, lib. III, p. 631.

« tion. » Le frère fit part de sa vision à la communauté : sa déposition fut mise par écrit et communiquée au Chapitre général des Cisterciens. Mais le Chapitre fit brûler le rapport, aimant mieux porter atteinte à la gloire de Marie qu'à une opinion de saint Bernard (1). » Apocryphe ou réelle, la légende porta coup et Pierre de Celle ne sut qu'y répondre; il se contenta d'en appeler au Saint-Siège pour trancher le débat (2).

C'est ce qu'avait déjà fait l'abbé de Clairvaux lui-même en termes très respectueux et sûrement très sincères (3). S'il eût pu lire dans l'avenir, il aurait vu cette fête de la Conception, qui lui paraissait suspecte, envahir peu à peu la France (4), et finalement s'inscrire, avec tant d'autres fêtes d'origine monastique, au calendrier de l'Église romaine (5). Sa conscience dès lors eût été tranquillisée et sa foi éclairée. Nul doute qu'il eût éprouvé un besoin plus impérieux encore de glorifier la Vierge Mère.

C'est à la maternité divine de Marie que l'abbé de Clairvaux rattache les dons spirituels qui parent cette âme virginale, où le ciel mit toutes ses complaisances. « Marie, dit-il quelque part, c'est le trésor de Dieu : où elle est,

(1) Dans les lettres de Pierre de Celle (lib. IX, ep. 9, *loc. cit.*). Une anecdote du même genre s'attacha plus tard à la mémoire de saint Bonaventure. Cf. Hauréau, *Mémoire sur les récits d'apparitions dans les sermons du moyen âge*, p. 9. Extrait des *Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. XXVIII, 2e partie.

(2) Lib. X, ep. 10.

(3) Ep. 174, n° 9.

(4) En 1154, Atton, prieur du monastère de Saint-Pierre de La Réole, diocèse de Bazas, « statuit ut festum de Beatæ Dei Genitricis Mariæ conceptione, *quod jam fere per totam Galliam devotissime ab omni christiano percelebratur populo...*, solennizetur. » *Chronicon Vasatense*, dans *Archives histor. de la Gironde*, XV, 28.

(5) Adoptée par le concile de Bâle en 1438, la fête de la Conception fut établie à Rome par Sixte IV.

là est le cœur de Dieu : c'est un grand trésor caché dans la petite ville de Nazareth (1). »

Pour la préparer à devenir la mère de Jésus, le Saint-Esprit descendra en elle à plusieurs reprises; et, avant d'y couler quelque chose de sa divine substance, il l'ornera des vertus les plus exquises. L'humilité et la virginité sont la parure par excellence de la Vierge Mère. « Pour concevoir et mettre au monde le Saint des saints, Marie devait être sainte de corps, et elle reçut le don de la virginité; mais en même temps sainte d'esprit, de là le don d'humilité (2). »

« Elle fut vierge dans sa chair, vierge dans son cœur, vierge par sa profession, vierge enfin, telle que la veut l'Apôtre, sainte de corps et d'âme (3). » Quelle pureté même angélique oserait se comparer à cette virginité, qui mérita de devenir le sanctuaire du Saint-Esprit et l'habitacle du Fils de Dieu? « Et si on juge du prix des choses par leur rareté, quelle place donner à celle qui la première résolut de mener sur la terre une vie angélique (4)! »

Mais, reprend saint Bernard, dans une éloquente apostrophe, « ô Vierge prudente, ô Vierge dévote, qui vous a appris que la virginité plaisait à Dieu? Quelle loi, quel précepte, quelle page de l'Ancien Testament vous ordonne, vous conseille, vous insinue de mener dans la chair une vie qui n'est pas de la chair? Où aviez-vous lu, heureuse vierge, que la sagesse de la chair est une mort? Où aviez-lu que les vierges chantent un cantique nouveau et suivent l'Agneau partout où il va? Où aviez-vous lu que celui qui marie sa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie pas fait encore mieux? Vous n'aviez devant vous ni pré-

(1) *In Annuntiat.*, Serm. III, n° 7.
(2) Super *Missus est*, Hom. II, n° 2.
(3) *Ibid.*, n° 4.
(4) *In Assumpt.*, Serm. IV, n° 6.

cepte, ni conseil, ni exemple : c'est l'onction seule qui vous apprit tout cela. Vous faites vœu de rester vierge pour le Christ, ignorant qu'il vous faudra aussi, pour lui plaire, devenir mère. Pour lui plaire, vous consentez à encourir la malédiction qui frappe les stériles; et voilà que cette malédiction se changera en bénédiction (1). »

Mais, selon l'abbé de Clairvaux, fidèle en cela à la doctrine de saint Augustin, ce ne fut pas tant la virginité que l'humilité qui attira sur Marie le regard du ciel. En effet, si la virginité est une vertu digne d'éloge, l'humilité est une vertu nécessaire à tous. « La première est de conseil, la seconde de précepte. Sans l'humilité, écrit saint Bernard, j'ose le dire, la virginité de Marie n'eût jamais plu à Dieu. « Sur qui se reposera mon esprit, » dit le Seigneur, sur qui, si ce n'est sur l'âme humble? Sur l'humble, entendez-vous, et non sur la vierge. Si donc Marie n'eût pas été humble, jamais le Saint-Esprit ne se fût reposé sur elle, et, par conséquent, ne l'eût jamais remplie de sa vertu. Elle-même l'a reconnu, le *Seigneur a regardé l'humilité de sa servante,* plutôt que sa virginité. Si elle a plu par sa virginité, c'est par son humilité qu'elle a conçu (2). »

Toutefois la vertu de virginité devait jouer un rôle essentiel dans la vocation de Marie. En toute convenance, dit saint Bernard, un Dieu ne pouvait naître que d'une vierge, et, par la même raison, une vierge qui enfante ne pouvait mettre au monde qu'un Dieu (3). Il emprunte cette belle pensée à l'hymne de saint Ambroise *Redemptor omnium,* qui fut le premier Noël chanté dans les Églises d'Occident (4).

(1) Super *Missus est,* Hom. III, n° 7.
(2) Super *Missus est,* Hom. I, n° 5.
(3) *Ibid.*, Homil. II, n° 1.
(4) Ostende partum Virginis...,
Talis decet partus Deum.

La virginité et l'humilité attirèrent en Marie les autres vertus; chez elle toutes les vertus étaient sœurs, comme chez d'autres tous les vices sont frères. Et un jour, spectacle unique qui devait ravir saint Bernard et plus tard inspirer Dante, le ciel et la terre purent admirer dans une simple créature la plénitude de tout Bien : *in te s'aduna quantumque in creatura e di bontate* (1).

Ainsi ornée de tous les dons, Marie était digne de porter ce grand nom de mère de Dieu, comme parle l'abbé de Clairvaux, *magnum illud nomen* Θεοτόκος (2). Le Verbe prit chair en elle; celui que le Père avait engendré de toute éternité, Marie l'engendra à son tour dans l'ombre dont l'Esprit-Saint daigna la couvrir. C'est une fleur que son intégrité a poussée. « Le prophète avait dit : *Egredietur virga de radice Jesse et flos de radice ejus ascendet.* La tige, c'est la Vierge mère de Dieu; la fleur, c'est son fils, remarque Bernard dans un beau vers : *Virgo Dei genitrix virga est, flos filius ejus.* C'est une fleur qui réjouit le cœur de Dieu, une simple fleur des champs, *flos campi.* Marie est la verge d'Aaron, qui fleurit sans avoir été humectée; c'est le champ qui produit sans avoir été cultivé. Tel un champ que personne n'a ensemencé, que la charrue n'a pas retourné, que le fumier n'a pas engraissé, fleurit quelquefois sans nul labeur humain : tel a fleuri le sein de la Vierge; telles les entrailles de Marie, chastes, pures et inviolées, *inviolata, integra et casta Mariæ viscera,* ont produit, comme de véritables prairies, une fleur d'une verdeur éternelle (3). » Selon la pensée de Bernard, reproduite plus tard par saint Thomas d'Aquin, « la grâce

(1) « Totius boni plenitudinem posuit in Mariâ. » *In Pentecost.*. Serm. II, n° 4; *In Nativitate Mariæ*, n° 6. Dante, *Paradiso*, canto 33.

(2) *Dominica in Oct. Assumpt.*, n° 4.

(3) *In Adventu*, Serm. II, n° 4.

divine qui débordait de l'âme de Marie s'écoula dans sa chair, de façon à la féconder; et la vierge, par un privilège particulier, recouvrit de sa chair et mit au monde celui qu'elle avait déjà conçu dans la pureté de son cœur (1). »

Comment s'accomplit dans l'étable de Bethléem le mystère de l'enfantement divin, Bernard essaie de l'indiquer par les comparaisons les plus chastes et les plus gracieuses. Tantôt il croit voir une fleur qui éclot sans nuire à la vigueur de sa tige; tantôt il compare la Vierge, enfantant sans douleur, au buisson ardent qui lance des flammes sans se consumer; une autre fois le rayon qui sort de l'astre sans en altérer la pureté lui rappelle le Verbe qui naît de Marie sans blesser son intégrité : *sicut sine sui corruptione sidus suum emittit radium, sic absque sui læsione Virgo parturit Filium* (2). Et toujours il adore ce beau mélange de la virginité et de la maternité que le poète chrétien avait chanté :

> Nec primam similem visa est, nec habere sequentem,
> Gaudia matris habens cum virginitatis honore.

« Marie est sans égale, elle qui goûta les joies de la mère, sans sacrifier l'honneur de la virginité (3). »

L'abbé de Clairvaux ne tarit pas sur les soins touchants dont la Vierge Mère entoura son divin enfant. Plus tard, quand il essaiera de décrire la réception que Jésus dut faire à Marie dans le ciel, il la comparera à celle que Marie avait faite au Verbe, lorsqu'il descendit sur la terre. « Qui pourra comprendre, dit-il, la gloire dont fut envi-

(1) *De Diversis,* Serm. LII, n° 4.
(2) Super *Missus est*, Homil. II, n°s 6, 5, 17.
(3) *In Assumpt.*, Serm. IV, n° 5; cf. Super *Missus est*, Homil. I, n°s 5-17.

ronnée Marie dans sa marche triomphale au jour de son assomption? Qui pourra dire avec quel visage paisible, quel front serein, quels heureux embrassements, elle fut reçue par son Fils et placée au-dessus de toutes les créatures, dans l'honneur qui convenait à une telle mère et dans la gloire qui convenait à un tel Fils? Ils étaient doux, les baisers que la mère imprimait jadis sur les lèvres de Celui qu'elle allaitait et auquel elle souriait sur son sein virginal! Mais combien plus doux ne devons-nous pas estimer ceux qu'elle a reçus de Celui qui est assis aujourd'hui à la droite du Père, lorsque arrivant à son trône de gloire, elle a entonné ce cantique : « Qu'il me baise d'un baiser de sa bouche! » Si l'œil n'a point vu, si l'oreille n'a pas entendu ce que Dieu prépare à ceux qu'il aime, qui dira ce qu'il réserve à Celle qui l'a mis au monde? Certes, Marie est heureuse, trois fois heureuse : c'est aujourd'hui surtout qu'éclate sa merveilleuse dignité de mère de Dieu (1). »

Tant de grandeur ne saurait nous laisser indifférents. L'honneur que Jésus rend à sa mère contient une leçon. « Considérez donc, dit saint Bernard, avec quelle affectueuse dévotion le Fils de Dieu veut qu'on honore celle en qui il a déposé la plénitude de tout bien (2). » Notre intérêt ici s'allie avec notre devoir; car la gloire de Marie fait toute notre richesse. Si une vierge a été élevée si haut en dignité, c'est pour le bien de l'humanité tout entière. A sa grandeur est attachée une fonction. Marie, associée à Jésus pour l'œuvre de la Rédemption (3) du

(1) *In Assumpt.*, Serm. I, n° 4.

(2) *In Nativit., Mariæ*, n° 6.

(3) Voir, sur le rôle de Marie dans l'œuvre de la Rédemption, Sermon *de Dominica infra Octav. Assumpt.*, n°s 1 et 2; cf. Super *Missus est*, Homil. II, n° 3.

monde, est devenue après lui et par lui la dispensatrice de toutes les grâces.

« La volonté de Dieu, dit l'abbé de Clairvaux, est que nous ayons tout pour Marie » : *sic est voluntas ejus, qui totum nos habere voluit per Mariam* (1). Et pour faire entendre ce mystère, Bernard emprunte au livre des Juges une ingénieuse comparaison. Marie est semblable à la toison de Gédéon qui humecta l'aire environnante. Lorsque Dieu voulut répandre sur l'aire une rosée céleste, il commença par verser cette rosée tout entière dans la toison. Ainsi, pour racheter le genre humain, il a mis d'abord en Marie tout le prix de notre rédemption (2). Elle est le canal ou aqueduc, par lequel toutes les eaux du ciel viennent en nous (3). « Pleine de grâce pour elle-même, elle est pour nous surpleine et surabondante; » *plena sibi, nobis superplena et supereffluens* (4).

Cette doctrine, qui a son principe dans la théologie de saint Paul, comme l'a fait voir Bossuet, était déjà en honneur au douzième siècle. Bernard la fit sienne, l'expliqua et la popularisa par sa théorie de la médiation de Marie. Selon sa pensée, le Fils de Dieu qui, tout en prenant la nature humaine, conservait la majesté divine et le pouvoir de juge suprême, était aux yeux de l'humanité coupable un médiateur trop sublime encore et trop redoutable. Nous avions besoin d'un médiateur pour aller à ce Médiateur. Or, nul mieux que Marie ne saurait remplir cette fonction.

(1) *In Nativit., Mariæ*, n° 7. « Quia indignus eras cui donaretur, datum est Mariæ, ut per illam acciperes quidquid haberes... Nihil nos Deus haberevoluit quod per Mariæ manus non transirt. » *In Vigil. Nativit. Christi*, Serm. III, n° 10.

(2) *In Annuntiat.*, Serm. III, n° 8; cf. *In Nativit. Mariæ*, n° 6; super *Missus est*, Homil. II, n° 7.

(3) *In Nativit. Mariæ*, tout le sermon.

(4) *In Assumpt.*, Serm. II, n° 2.

La fragilité humaine pourrait-elle craindre de s'approcher de Marie? « En elle rien d'austère, rien de terrible. Elle est toute suave; elle offre à tous du lait et de la laine. Repassez attentivement toute l'histoire évangélique; et, si vous surprenez en Marie le moindre mot de reproche, la moindre dureté, le moindre signe de la plus légère indignation, je vous permets d'avoir peur de l'approcher. Mais si, au contraire, comme cela est, vous la trouvez en tout pleine de grâce et de tendresse, pleine de mansuétude et de miséricorde, rendez grâces à Celui qui, dans sa pieuse commisération, vous a procuré une médiatrice en qui vous n'avez rien à redouter (1). » « Recourez donc sans crainte à votre Médiateur, s'écriait un autre jour le saint abbé, recourez à Jésus le Médiateur par excellence, qui est toujours exaucé par son Père; et si la majesté divine vous effraie, recourez à Marie : elle aussi, j'ose le dire, sera exaucée à cause de la dignité de sa personne. Le Fils exaucera sa mère, et le Père exaucera son Fils. Mes petits enfants, voilà l'échelle des pécheurs! C'est là ma suprême confiance, c'est là toute la raison de mon espérance. Quoi donc? est-ce qu'un tel Fils pourrait repousser une prière, ou faire une prière qui soit repoussée? Est-ce qu'une telle mère pourrait ne pas exaucer ou n'être pas exaucée (2)? » Et dans un débordement de confiance, l'abbé de Clairvaux entonne cette touchante prière du *Memorare,* que les siècles suivants devaient achever et qui est devenue comme la respiration de l'Église universelle : « O Vierge bénie, que celui-là taise votre miséricorde, qui vous a jamais invoquée en ses nécessités, sans avoir été exaucé (3). »

(1) *Dominica infra Oct. Assumpt.*, n° 2.

(2) *In Nativit. Mariæ*, n° 7.

(3) « Sileat misericordiam tuam, Virgo beata, si quis est qui invocatam te in necessitatibus suis sibi meminerit defuisse. » *In Assumpt.*,

Le douzième siècle fut témoin d'un progrès merveilleux dans la dévotion à Marie. Les Cisterciens placèrent toutes leurs églises sous son vocable (1). Cette simple coutume devait nécssaireement répandre, non seulement dans tous leurs monastères, mais encore autour d'eux, le culte de Notre-Dame. On sait aussi qu'ils empruntèrent aux Chartreux la pieuse habitude de réciter, avant l'office canonique, le Petit Office de la Sainte Vierge (2). L'usage de terminer la journée par le chant solennel du *Salve Regina* paraît remonter également aux origines de l'Ordre ou, du moins, au temps de saint Bernard (3). Quelle part revient à l'abbé de Clairvaux dans ces institutions? On ne saurait le dire exactement. Une tradition qui date du douzième siècle veut qu'elle ait été très grande; et cette tradition ne s'explique que par le soin que le saint abbé mit à propager le culte de la mère de Dieu. Déjà, au lendemain de sa mort, la postérité le récompensait de son doux et pieux labeur. Elle honorait en lui le plus grand des ser-

Serm. IV, n° 8. Dans le sermon de l'Octave de l'Assomption (n° 15) Bernard s'écrie encore : « Jam te, Mater misericordiæ, per ipsum sincerissimæ tuæ mentis affectum, tuis jacens provoluta pedibus, Luna (Ecclesia) mediatricem sibi apud Solem justitiæ constitutam devotis supplicationibus interpellat. » Le *Memorare* ou *Souvenez-vous* n'est qu'une paraphrase de ces deux textes. C'est pourquoi on a coutume d'attribuer cette prière à l'abbé de Clairvaux.

(1) *Institut. Capit. general.*, cap. 18. Pierre de Celle (ep. 23, lib. VI) attribue à tort cette institution à saint Bernard : l'usage existait dès l'origine de l'Ordre.

(2) Selon Bona (*De divina psalmod.*, cap. XII, Antuerpiæ, 1723, p. 471-472), le Petit Office de la Sainte Vierge existait plus de trois cents ans avant Pierre Damien, à qui on l'attribue communément. Dom le Couteulx (*Annales*, I, 89-91) assure que les Cisterciens l'ont emprunté aux Chartreux. A quelle époque? Il est sûr qu'on le récitait du temps de saint Bernard : « Horas nostras quas habetis de Domina nostra remittite, » dit Nicolas de Clairvaux à Pierre de Celle, ep. 24.

(3) Sur ce point, voir ce que nous avons dit plus haut, p. 83, note 2.

viteurs de la Sainte Vierge. Son nom était si intimement lié à celui de Marie, qu'il semblait qu'on ne pût les séparer l'un de l'autre. « Si vous pouvez toucher à la prunelle de l'œil de Notre-Dame, disait Pierre de Celle à Nicolas de Saint-Alban, écrivez contre son Bernard, à qui elle-même a dit : « Celui qui te touche me touche à la prunelle de l'œil (1). » Il ne faut donc pas s'étonner qu'au siècle suivant, le poète de la *Divina Comedia*, cherchant dans le ciel un docteur qui le conduisît au pied du trône de Marie, n'ait pas trouvé d'introducteur plus autorisé que l'abbé de Clairvaux (2).

III

Choses liturgiques : office de saint Victor, traité de Cantu.

Bernard n'a pas restreint à la Sainte Vierge sa théorie de la médiation. Comme Marie, tous les saints, les Apôtres en particulier, selon sa pensée, sont des médiateurs de second ordre (3). Nul ne s'est attaché plus que lui à mettre en lumière le dogme de la communion des saints. A cet égard, quelques-uns de ses sermons et de ses lettres sont de véritables traités.

La composition du calendrier ne le laissait pas indifférent. Certains esprits s'étonnaient du culte public rendu à plusieurs saints de l'Ancien Testament. Pourquoi l'Église honore-t-elle particulièrement, entre tous les martyrs de la loi antique, les Machabées et les saints Inno-

(1) Pierre de Celle, lib. VI, ep. 23.

(2) *Paradiso*, Cant. 31-33. Pour plus de détails sur la dévotion de Bernard à la Sainte Vierge, voir Vacandard, *Saint Bernard orateur*, p. 281-321.

(3) *In festo Petri et Pauli*, Serm. I, n° 1.

cents? Cette distinction doit s'expliquer par une raison cachée. Bernard essaie d'établir qu'à la différence d'Isaïe, de Zacharie, de saint Jean même, qui ne faisaient que proposer la vérité à leurs persécuteurs, les Machabées sont morts pour rendre témoignage à cette vérité, et que leur martyre a le caractère d'une véritable confession de foi. En cela, seuls entre tous les anciens, ils ressemblent aux martyrs de la loi nouvelle : comme eux, ils furent sommés de sacrifier aux dieux étrangers, d'abandonner les lois de leur patrie et de transgresser les commandements de Dieu; ils ont refusé de le faire et ils sont morts. Un même héroïsme leur vaut une même gloire (1).

La fête des saints Innocents suggère à l'abbé de Clairvaux une éloquente démonstration du baptême de sang : « Quelqu'un douterait-il de la couronne des Innocents (2), s'écrie-t-il? Que celui-là doute que des enfants massacrés pour le Christ puissent être couronnés parmi les martyrs, qui refuse de ranger parmi les fils d'adoption ceux qui ont été régénérés dans le Christ. Est-ce que cet enfant, qui est né pour nous et non contre nous, aurait souffert que des enfants de son âge fussent tués pour lui, quand d'un signe de sa volonté il pouvait l'empêcher, s'il n'avait eu en vue quelque chose de meilleur pour eux? Et quelle chose? C'est que le martyre, qu'ils enduraient pour lui, suffît à leur sanctification, comme la circoncision suffisait alors aux autres enfants, et comme le baptême suffit aujourd'hui sans aucun usage de la volonté propre. Si vous cherchez quels étaient leurs mérites devant Dieu pour être couronnés, cherchez aussi quels étaient leurs crimes devant Hérode, pour être massacrés. La bonté du Christ

(1) Ep. 98, surtout nos 2 et 3.
(2) *In Nativit. SS. Innocentium*, no 2.

serait-elle donc moindre que la méchanceté d'Hérode? Hérode aurait pu mettre à mort des innocents; et le Christ n'aurait pu couronner ces innocents, tués à cause de lui? Souvenez-vous qu'un jour il dira : « Laissez venir à moi « les petits enfants; car le royaume des cieux leur appar- « tient. »

Bernard a eu, à un degré rare, le sens de la liturgie : le culte des saints n'a jamais eu de meilleur interprète. Il ne se doutait guère qu'un jour l'Église, confiante en sa doctrine, lui emprunterait les plus belles pages de ses panégyriques ou de ses oraisons funèbres, pour en composer les leçons du sanctoral dans le Bréviaire. « Qui suis-je, écrivait-il modestement à l'abbé de Montiéramey, qui lui demandait un office de saint Victor, qui suis-je pour qu'on lise ma prose dans les églises (1)? » En dépit de son humilité, ses écrits sont devenus une mine, où les liturgistes ont puisé à pleines mains. Les pages qu'il a consacrées à saint Joseph dans sa deuxième homélie *Super Missus est* (2) se récitent aujourd'hui dans la solennité du 19 mars. Les leçons du second nocturne du bel office de Notre-Dame des Sept-Douleurs sont pareillement tirées de ses homélies (3). La fête des Saints-Anges au 2 octobre nous offre un extrait de l'un de ses sermons sur le psaume *Qui habitat* (4). Bref, la plupart des fêtes modernes sont tributaires de ses œuvres.

Mais ce ne sont là que des accommodations posthumes. Il put entendre de son vivant réciter tout un office émané de sa plume. L'abbé de Montiéramey ne lui laissa pas de

(1) Ep. 398, n° 2.

(2) *Homil. II*, n° 16.

(3) *De duodecim Stellis*, Sermo *in Dominica infra Octavam Assumpt.*, n°s 14-15.

(4) Serm. XIII, n°s 6-7.

répit, qu'il n'eût obtenu de sa complaisance l'Office de saint Victor. La tâche était laborieuse; Bernard ne s'en dissimulait pas les difficultés : il lui fallait faire à la fois œuvre de prosateur et de poète. Voici comme il concevait la mission qui lui était confiée : « Dans les solennités religieuses, dit-il, ce qu'il faut entendre, ce ne sont pas des nouveautés ni des œuvres composées à la légère, mais des choses authentiques et recommandables par leur antiquité, qui édifient l'Église et sentent la gravité ecclésiastique. Que s'il faut, à tout prix, faire entendre du nouveau, si le sujet le demande, j'estime qu'il ne faut admettre que ce qui peut à la fois charmer l'âme des auditeurs et leur être utile, grâce à la dignité du langage et à la dignité de l'auteur. Il faut que les sentiments soient profondément vrais, qu'ils rendent le son de la justice, persuadent l'humilité, enseignent l'équité : il faut qu'ils produisent la lumière dans les esprits, qu'ils forment les mœurs, crucifient les vices, surnaturalisent les affections et disciplinent les sens. Que le chant même, s'il y en a, soit plein de gravité; qu'il ne sente ni la mollesse ni la rudesse. Suave sans être léger, qu'il ne charme les oreilles que pour émouvoir les cœurs. Ce n'est pas un léger dommage pour la piété que d'être détourné, par la légèreté du chant, du profit qui doit être attaché au sens des paroles, et de s'appliquer davantage à combiner des sons qu'à insinuer des vérités (1). »

En posant ces principes, l'abbé de Clairvaux avait, certes, un idéal élevé. L'exécution répondra-t-elle à la théorie? Son œuvre en prose, qui devait être distribuée en huit leçons, fut comprise dans les deux panégyriques

(1) Ep. 398, n° 2. Cf. Commentaire de saint Jérôme sur l'épître aux Éphésiens, V, 19, au mot *cantantes*.

de saint Victor, où l'on trouve, outre ses qualités littéraires habituelles, une de ses plus belles pages sur la communion des saints (1). Il faut y joindre douze répons et vingt-sept antiennes, dont le texte seul nous est parvenu sans la notation. On aimerait cependant à connaître un morceau de plain-chant de sa composition. Selon toute vraisemblance, il ne fit qu'adapter à son texte des phrases mélodiques déjà connues. Le chant de ses hymnes eut évidemment une origine semblable; les vers seuls lui appartiennent en propre.

Malheureusement ces vers ne valent pas sa prose. Il s'était imposé la tâche de faire entrer dans sa composition les principaux traits de la vie du saint. Ce souci de l'exactitude historique et d'autres causes encore (nous voulons le croire) ont nui à son inspiration. C'est à peine si nous trouvons dans ses trois hymnes quelques strophes qui méritent d'être citées. Les deux suivantes nous donneront une idée de son goût et de son style :

« Vita Victoris, meritis præclara,
Hominem terris, qui non sit de terra,
Velut e cœlo datum, repræsentat
Ad imitandum.

Christus in illo vixit, et non ipse;
Speculum vitæ mortuis de mundo
Homo cœlestis præbuit seipsum,
Similes quærens. »

On ne saurait concevoir une haute idée du talent poétique de l'abbé de Clairvaux, si on en juge par ce spécimen de sa versification. Sont-ce là des vers? Il est visible

(1) « Servata antiquorum veritate scriptorum, quæ tu mihi transmiseras, de vita sancti duos sermones dictavi, » etc. *Ibid.*, n° 3; cf. *Officium de S. Victore*, Migne, t. CLXXXIII, p. 775-780, et les deux Sermons, *ibid.*, p. 371-376.

qu'il a voulu imiter le mètre de certaines hymnes accueillies par l'Église, la strophe saphique si souvent employée par Horace. Mais il n'a tenu compte que du nombre des syllabes, sans égard pour la quantité prosodique. Lui-même le reconnaît dans sa lettre aux religieux de Montiéramey : « Quant au chant, dit-il, j'ai composé les hymnes, en négligeant la mesure, pour ne m'occuper que du sens : » *Quod ad cantum spectat, hymnum composui, metri negligens, ut sensui non deessem* (1).

Cette indifférence en matière de métrique peut-elle se justifier? Faut-il en chercher la cause dans la Règle de Cîteaux? On sait que la lecture des vers était défendue dans l'Ordre; à plus forte raison la composition de vers métriques ou rythmiques était-elle interdite aux religieux : *Nos nihil recipimus quod metricis legibus coercetur,* écrit un Cistercien (2). Mais, si générale que fût cette interdiction, elle ne frappe pas l'œuvre entreprise par l'abbé de Clairvaux. La négligence qu'on y remarque est volontaire. L'auteur en prend, en quelque sorte, la responsabilité, quand il dit qu'il a sacrifié la prosodie à la vérité des sentiments. Cette excuse est-elle suffisante? Sans être exigeant, on peut regretter qu'un hymnographe, qui citait

(1) Ep. 398, n° 3.

(2) Nicolas de Clairvaux, ep. xv, ap. *Biblioth. maxima Patrum*, t. XXI. Nous avons prouvé ailleurs qu'aucune des proses ou hymnes attribuées à saint Bernard n'est de lui (*Revue des Quest. hist.*, janvier 1891, p. 218-231). Notons cependant que l'auteur du poème *Jesu, dulcis memoria* a dû s'inspirer d'un sermon de l'abbé de Clairvaux serm. IV *de Diversis,* n° 1) où nous lisons : « Bonus es, Domine, animæ quærenti te. Si quærenti, quanto magis invenienti? Si tam dulcis est memoria, qualis erit præsentia? Si mel et lac dulce est sub lingua, quid erit super linguam? » Dans un *codex* de Vaulx-de-Cernay (Migne, t. CLXXXIV, p. 1307) le poème est intitulé : *Meditatio cujusdam sanctæ virginis de amore Christi.* Cette attribution n'a rien d'invraisemblable.

volontiers Horace, Ovide et Virgile, n'ait pas cru devoir respecter davantage les lois de la versification et n'ait pas essayé de prendre rang parmi les poètes de l'Église latine, sinon entre Prudence et Adam de Saint-Victor, du moins entre saint Ambroise et saint Thomas, qui ont toujours su allier à la beauté de la pensée l'élégance de la forme.

S'il fut un médiocre versificateur, Bernard s'est révélé au moins plainchantiste distingué. On sait que vers 1132 (1) le chapitre cistercien confia à l'abbé de Clairvaux, le soin de réformer le Graduel et l'Antiphonaire en usage dans les églises de l'Ordre. Les fondateurs avaient reculé devant les difficultés d'une pareille entreprise. Déterminés à imposer dans le chant, comme dans tout le reste, l'uniformité à toutes leurs maisons, et embarrassés dans le choix d'un manuscrit qui servît de type commun aux transcriptions, ils avaient consulté l'église de Metz, qui passait pour avoir gardé intacte la tradition des mélodies grégoriennes. Or, les recherches qu'ils avaient poussées de ce côté les avaient absolument déconcertés. Au lieu de l'Antiphonaire idéal qu'ils avaient rêvé, ils trouvèrent un chant qui leur parut en tout, texte et neumes, profondément altéré et entaché de fautes grossières. Dans l'amertume de leur déception, ils se résignèrent à conserver provisoirement le chant traditionnel des églises au milieu desquelles ils vivaient (2). Mais tout espoir d'une réforme ne leur était pas ravi. L'amour du chant était trop vif dans leurs monastères, pour qu'une nouvelle tentative de

(1) Les *Regulæ de arte musica*, qui ont servi de base au Traité *de Cantu* semblent avoir été composées entre l'époque de la fondation de Cherlieu (1131) et la fondation de Rievaulx (5 mars 1132).

(2) *De Cantu*, n° 1; Bern., Ep. seu Prolog. ad tractatum *de Cantu*, ap. Migne, t. CLXXXII, col. 1121.

correction du Graduel et de l'Antiphonaire ne finit pas par s'imposer. Clairvaux en particulier comptait dans son sein plusieurs musiciens ou pour mieux dire plainchantistes de réelle valeur, au premier rang desquels il faut nommer Guillaume, futur abbé de Rievaulx en Angleterre (1), et Guy, futur abbé de Cherlieu en Bourgogne. Ce dernier nous raconte que, dès son noviciat, il aimait à s'entretenir avec Bernard ou plutôt avec son maître des novices, probablement Guillaume de Rievaulx, des questions de chant (2). Les théories musicales du disciple plurent au maître; et, quand Guy fut devenu abbé de Cherlieu, Guillaume lui conseilla de les mettre par écrit. Cela nous a valu un Traité intitulé *Regulæ de arte Musica*, où l'on retrouve, avec quelques idées toutes personnelles,

(1) « Quære musicam Guidonis Augensis, quam scribit ad sanctissimum magistrum suum domnum Guillelmum, primum Rievallis abbatem. » *Tonale S. Bernardi*, ap. Migne, *ibid.*, col, 1186. Ce Guillaume fut le premier secrétaire de l'abbé de Clairvaux (Gaufr. *Fragmenta*, Migne, col. 226, n° VI). Mais quel fut son disciple du nom de *Guido Augensis?* Montfaucon nous apprend (*Biblioth. Bibliothecarum*, I, 91) qu'il y a au Vatican quatre manuscrits qui ont pour titre *Guidonis Augensis libri de Musica*. Fétis conteste (IV, 146) sans motif la légitimité de cette attribution. Le *Tonale* prouve qu'un *Guido Augensis* composa un traité *de Musica*. Il s'agit sans doute d'un religieux d'Oye, *Augiensis*, près de Troyes.

(2) « Dilecte pater, unum patet quod, apud Claravallem in cella novitiorum sub vestro militans magisterio, vobis dicere consueveram de Cantu, » etc. *Domini Guidonis in Caroliloco Regulæ de arte musica*, ap. Coussemaker : *Scriptorum de Musica medii ævi nova series*, Paris, 1867, II, 150-191. Ce Guy, nous le verrons, est l'un des principaux auteurs du traité *de Cantu*. On a beaucoup discuté sur son identité. S'agit-il de Guy, premier abbé de Cherlieu en Bourgogne, ou d'un Guy inconnu, abbé de Châlis près de Senlis? Les critiques inclinent généralement pour Châlis. Nous avons établi (1re édit., t. II, p. 103, note) qu'il faut entendre Cherlieu. Cf. Giry (*Manuel de diplomatique*, p. 402. note) qui fait remarquer que le nom latin de Châlis est *Calisium* et non *Carolilocus*.

la doctrine bien connue de Bède et de Guy d'Arezzo (1). Cette pièce en mains, l'abbé de Clairvaux, fidèle à l'idée des fondateurs de l'Ordre, put proposer au chapitre cistercien un plan de réforme du Graduel et de l'Antiphonaire (2). Le chapitre le chargea lui-même de cette grave entreprise. Vu ses nombreuses occupations, il lui eût été difficile de la mener seul à bien; mais il sut s'adjoindre des collaborateurs d'une science éprouvée (3); et c'est à eux qu'il faut attribuer le traité *de Cantu* qui porte son nom dans plusieurs éditions de ses Œuvres. A vrai dire, l'ouvrage relève à peu près entièrement de l'abbé de Cherlieu. On y retrouve non seulement la doctrine, mais quelquefois des pages entières du traité *de Arte Musica* (4). L'abbé de Clairvaux se contenta d'y joindre une préface sous forme de lettre, et d'en recommander la transcription exacte dans toutes les maisons de l'Ordre.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette réforme; nous en avons signalé ailleurs les défauts (5). Les découvertes faites

(1) *Regulæ de arte musicâ*, ap. Coussemaker. L'auteur (*ibid.*, p. 115) dit : *Transmitto.* Ce mot indique que l'auteur était déjà à Cherlieu, quand il envoya son œuvre à son ancien maître.

(2) Nous nous occupons surtout ici de la correction de l'Antiphonaire; mais on voit par le traité *de Cantu* (n° 11, *quæ in Graduali correximus*) que le Graduel avait été soumis à la même opération.

(3) Cf. *Vita Stephani abbatis Obazinensis*, ap. Mabillon, *Admonitio ad Tractatum de Cantu*, n° 2; Bernardi *Prolog.* ad Tract. *de Cantu.*

(4) Comparer le traité *Regulæ* (p. 164-165) au traité *de Cantu* (n° 7); *Regulæ* (p. 172-173) = *de Cantu* (n° 3); *Regulæ* (p. 174) = *de Cantu*, n° 6; etc. A partir des mots : *Utquid enim fiunt vel habentur hujusmodi cantus*, le n° 8 du Traité *de Cantu* est jusqu'à la fin une copie, mot à mot, de *Regulæ* (p. 175). Du reste, dans le *Tonale S. Bernardi* (Migne, t. CLXXXII, col. 1166), l'Antiphonaire est expressément attribué à Guy : *Guidonis antiphonarium.*

(5) *Saint Bernard et la réforme cistercienne du chant grégorien*, dans *Musica sacra*, avril 1896.

dans le champ des mélodies grégoriennes déposent unanimement contre la théorie des correcteurs cisterciens. L'Église de Metz est vengée de leurs injustes reproches. Vérification faite, le chant messin du douzième siècle s'est trouvé conforme de tout point, sauf peut-être quelques variantes insignifiantes, aux livres de Saint-Gall, dont personne ne conteste l'authenticité. Ce que les disciples de l'abbé de Clairvaux prenaient pour des fautes de copistes était le plus souvent un texte pur et authentique. Heureusement, les modifications qu'ils ont introduites dans le chant traditionnel n'ont pas altéré gravement l'ensemble de l'Antiphonaire. Les auteurs du traité *de Cantu* avouent qu'ils ne sont pas allés jusqu'au bout de leurs théories et qu'ils ont conservé, un peu à contrecœur, certains tours mélodiques qui choquaient leur goût. Il faut s'en réjouir. De la sorte, le chant cistercien reste encore, malgré certaines retouches regrettables, essentiellenment grégorien.

Où le triomphe des réformateurs de l'école de saint Bernard est incontestable, c'est dans l'exécution. Tous les Ordres religieux s'adonnaient sûrement à l'étude du chant, durant le moyen âge. Mais nulle part l'*opus Dei* ne fut plus dignement traité que chez les Cisterciens. Un contemporain leur a rendu ce témoignage que, dans leurs offices, ils chantaient avec tant de piété et de dévotion, qu'on aurait cru entendre la voix des Anges (1).

(1) Étienne de Tournai, ep. I.

CHAPITRE XXII

BERNARD ET LES ÉCOLES DE PARIS.

I

Au douzième siècle, les étudiants formaient une classe considérable de la population parisienne. Tout un quartier, celui que l'on appelle encore aujourd'hui le quartier latin, mais qui s'étendait plus au large et comprenait dans la Cité le cloître Notre-Dame, était occupé à peu près exclusivement par les écoles. La rue du Petit-Pont, célèbre par le professeur Adam, reliait déjà le cloître Notre-Dame à la montagne Sainte-Geneviève. Un peu plus à l'est, non loin des bords de la Seine, florissait le cloître de Saint-Victor. Notre-Dame, Sainte-Geneviève, Saint-Victor, trois noms qui rappellent toutes les gloires de l'école de Paris avant l'organisation de l'Université!

L'abbé de Clairvaux n'entendait que de loin en loin le bruit des mêlées dialectiques qui se livraient dans ces champs clos et y demeura longtemps indifférent. Mais, le jour où l'opinion publique s'en émut, il y prêta une oreille plus attentive et finit par y prendre une part prépondérante. Le caractère particulier de chacune de ces écoles explique les sentiments divers qu'elles devaient lui inspirer.

A l'aurore du siècle, l'école épiscopale, l'école mai-

tresse, s'était applaudie d'avoir pour chef un archidiacre de talent, Guillaume de Champeaux, le futur évêque de Châlons. C'est à lui, en effet, qu'elle était redevable de son illustration. Il lui donna sur ses rivales, Laon et le Bec, une supériorité qu'elle n'avait point eue avant lui et que depuis elle n'a jamais perdue (1).

Saint-Victor n'était qu'un rameau détaché de Notre-Dame. Fatigué des luttes de la dialectique, Guillaume de Champeaux avait abandonné en 1108 ses fonctions d'écolâtre et d'archidiacre, pour aller chercher, hors de la ville, près de quelques ermites rassemblés autour d'une chapelle dédiée à saint Victor, le repos de l'esprit et le rafraîchissement du cœur. Quelques-uns de ses disciples, Gilduin, Godefroy, Robert, Gontier et Thomas, l'avaient suivi dans sa retraite. Mais bientôt sa désertion lui fut reprochée vivement. Les étudiants, sevrés de sa parole, vinrent frapper à la porte de l'asile qu'il s'était choisi. A leurs instances, l'illustre évêque du Mans, Hildebert, joignit les siennes : « Votre conversion, écrit-il à l'archidiacre devenu chanoine régulier sous la règle de saint Augustin, votre conversion a rempli mon âme de joie et l'a fait tressaillir d'allégresse. Mais que servent la sagesse cachée et le trésor enfoui...? Ne fermez pas les ruisseaux de votre doctrine. » La crainte que votre enseignement ne soit pas utile ou même soit nuisible à quelques-uns ne doit pas vous arrêter : « car, c'est vertu que de fournir la matière de la vertu, même à celui qui doit mal en user. » Guillaume ne put résister à des demandes si gracieuses et si pressantes; il reprit ses leçons, et telle fut l'origine de la célèbre école de Saint-Victor (2).

(1) Voir, sur Guillaume de Champeaux, Michaud, *Guillaume de Champeaux et les écoles de Paris au douzième siècle*, Paris, Didier, 1867.

(2) Hildebert, lib. I, ep. 1. Cf. Hugonin, *Essai sur la fondation de*

L'école Sainte-Geneviève s'ouvrit d'une façon analogue, bien que moins régulière. Le plus brillant des disciples de Guillaume de Champeaux et, bientôt après, son adversaire le plus redoutable, Abélard, en fut le fondateur. On connaît ce philosophe. Né à Pallet en 1079, il avait abandonné la cour de Mars où vivait son père, pour se réfugier, comme il dit, dans le sein de Minerve. Les lettres et la philosophie firent toute son étude. A vingt ans, il avait parcouru le cercle des sciences profanes et se posait déjà en rival des professeurs les plus illustres. Sous le feu de son argumentation, Guillaume de Champeaux dut modifier son enseignement. La querelle des Réaux et des Nominaux passionnait alors tous les esprits. Abélard prétendait battre en brèche à la fois le nominalisme de Roscelin et le réalisme d'abord exagéré, puis mitigé, de Guillaume, afin de fonder sur les ruines de l'un et de l'autre un système moyen qu'il appela le conceptualisme (1). Infatigable dans la lutte, le subtil dialecticien porta successivement ses coups contre le cloître Notre-Dame et contre le cloître de Saint-Victor. La gloire de Guillaume de Champeaux l'empêchait de dormir. Comme il lui manquait une chaire, il tenta d'en créer une à ses risques et périls, d'abord à Melun, puis à Corbeil, et enfin à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève. Mais quoique l'Université n'existât pas encore avec ses statuts rigoureux, toujours on l'arrêta au nom d'une règle reconnue par les écoles du temps. « Pour enseigner publiquement, il fallait obtenir la licence du maître des études ou scolastique, appelé plus tard chancelier, ou bien être disciple d'un maître titulaire et exer-

l'école de Saint-Victor de Paris, ap. Migne, t. CLXXV, p. XIII-XVIII.

(1) Sur Abélard, voir Vacandard, *Abélard*, etc.; cf. Rémusat, *Abélard* (dont la chronologie est un peu confuse); Cousin, *Philosophie scolastique*, 1840, p. 275 et suiv.; Deutsch, *Peter Abälard*.

cer le professorat sous sa direction (1). » Aux yeux d'Abélard, c'était là une coutume surannée. Il l'enfreignit sans scrupule, ne reconnaissant, pour ainsi dire, d'autre maîtrise que celle que l'on tient de son génie et de son autorité. Ses nombreux admirateurs, sinon l'opinion publique, consacrèrent cette usurpation. C'est ainsi que l'école Sainte-Geneviève, dès avant 1113, rivalisait de gloire avec l'école de Notre-Dame et celle de Saint-Victor, si elle ne les éclipsait. Toute l'Europe occidentale, Rome même, lui fournissait des disciples. Paris devint de la sorte en quelques années une véritable Athènes (2).

La culture intellectuelle qu'on y recevait n'eut cependant jamais rien d'attique. On peut voir, par la peinture que Hugues de Saint-Victor nous a laissée d'une école de son temps (3), le programme ordinaire des études, d'ailleurs connu sous le nom de Trivium et de Quadrivium. La dialectique, qui en formait le couronnement, comprenait tout ensemble la psychologie, la logique et la métaphysique. Tous les maîtres en renom ont eu la prétention d'y exceller; et leur gloire se mesurait sur la façon dont ils résolvaient le fameux problème des Universaux (4).

(1) Troplong, *du Pouvoir de l'État dans l'enseignement*, chap. x; cf. Dom Brial, *Hist. des G.*, XIV, préf., p. xxxi; Crevier, *Histoire de l'Université*, I, 132, 135, 161, 256, etc.; Léon Maître *les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, Paris, 1866, 2e partie, p. 169 et suiv. Les adversaires d'Abélard lui reprochaient d'enseigner *sine magistro*. Cf. *Histor. Calamit.*, p. 18, éd. Cousin.

(2) Sur le nombre et l'origine des disciples d'Abélard, cf. ep. Fulconis de Diogillo ad Abælard., Cousin, I, 703-704; Otto Frising., *Gesta Frid.*, lib. I, cap. 47; Joann. Sarisber., *Metalogicus*, lib. II, cap. x; *Chron. Maurin.*, ap. *Hist. des G.*, XIII, 80. Sur les élèves de l'école de Saint-Victor, cf. Hugonin, *loc. cit.*, p. xxi et suiv.

(3) *De Vanitate mundi*, lib. I, ap. Migne, t. CLXXV, p. lxxxii.

(4) Sur ce problème, cf. Cousin, *Introduction aux ouvrages iné-*

La dialectique n'était cependant pas le dernier terme de la science. Elle confinait à la théologie et n'en était que le préambule. La théologie fut vraiment alors la reine des sciences. Nul n'aurait cru tenir le sceptre de l'enseignement, s'il n'eût abordé la question des rapports de la raison et de la foi, et tenté d'expliquer le dogme de la Trinité. C'est sur ces problèmes délicats que s'exercèrent avec des succès divers les professeurs les plus brillants, les Guillaume de Champeaux, les Abélard, les Hugues de Saint-Victor, les Gilbert de la Porrée et tant d'autres.

Si la matière de l'enseignement était la même dans toutes les écoles de Paris, il ne faut pas s'étonner que l'esprit de la doctrine ait différé selon les maîtres. Abélard, Hugues de Saint-Victor, Gilbert de la Porrée ne concevaient pas de la même manière les problèmes philosophico-théologiques.

Au cloître Notre-Dame, grâce à la surveillance immédiate de l'évêque, l'enseignement dogmatique conserva longtemps son caractère purement traditionnel. La méthode des Victorins n'en différait pas essentiellement. Leur doctrine prit seulement, avec le bienheureux Hugues, un tour mystique particulier, qui semble relever de Platon ou, pour mieux dire, de saint Augustin, qu'on a justement surnommé le Platon chrétien. Hugues occupa la chaire de Saint-Victor de 1133 à 1141 (1). L'unique objet de ses études, c'était Dieu entrevu et goûté dans la création et l'Incarnation. Pour lui, le but de la science consiste non pas dans la vaine satisfaction de savoir ou d'enseigner, mais dans le plein développement de nos facultés intellectuelles et morales. Ce qui le pousse à la recherche

dits d'Abélard, p. LXI, et la traduction latine de Boèce, *ibid.*, p. LX.

(1) Hugues succéda au B. Thomas, assassiné en 1133. Sur la date de la mort de Hugues, cf. *Hist. des G.*, XIII, 331, note *c*.

de la vérité, ce n'est pas la curiosité, c'est le désir de la perfection. Comme Bossuet, il eût dit volontiers : « Malheur à la science qui ne se tourne pas à aimer! » Tel est le vrai mystique; tels Hugues rêvait de former ses auditeurs (1).

Tout autres furent les leçons d'Abélard. Sa méthode essentiellement critique fit une révolution dans l'enseignement de la théologie. Après avoir suivi pendant quelque temps, vers 1113, les leçons d'Anselme de Laon, il aborda hardiment l'étude du dogme, décidé à rompre avec des vieilles formules et la méthode traditionnelle. Lui-même nous explique comment fut conçu son premier ouvrage théologique : « Il arriva, dit-il, que je m'appliquai d'abord à discuter le principe fondamental de notre foi par les principes de la raison humaine et que je composai, sur l'Unité et la Trinité en Dieu, un traité à l'usage de mes disciples qui demandaient sur ce sujet des raisonnements humains et philosophiques, et auxquels il fallait des démonstrations plutôt que des affirmations. Ils disaient qu'il est inutile de parler pour n'être pas compris, qu'on ne peut croire que ce que l'on comprend, *nec credi posse aliquid, nisi primitus intellectum;* qu'il est ridicule de voir un homme prêcher aux autres ce que ni lui-même ni ceux qu'il veut instruire ne peuvent comprendre. Le Seigneur ne se plaignait-il pas que des aveugles conduisissent des aveugles? On vit ce traité, on le lut et tout le monde en fut content, parce qu'il paraissait satisfaire à toutes les questions de la matière; et comme ces questions semblaient d'une difficulté transcendante, plus elles présentaient de gravité, plus on admira la subtilité de leur solution (2). »

(1) Cf. Hugonin, *ouv. cit.*, Migne, p. I-LXXIII.
(2) *Hist. Calamit.*, ap. Cousin, p. 18.

Tout entier à son triomphe et uniquement préoccupé de ses disciples, le fier novateur oublie la tempête de mécontentement que souleva son œuvre dans les écoles. Le concile de Soissons, de 1121, lui fit payer cher sa joie d'un jour. Il fut condamné à brûler lui-même son fameux livre : *opus clarum*, le *Tractatus de Unitate et Trinitate divina*, et peut-être la *Theologia christiana* (1).

Quinze ans plus tard (1136), il remontait dans sa chaire de Sainte-Geneviève (2). Mais les calamités qui avaient traversé sa vie n'avaient pas changé le tour de son esprit. C'est alors qu'il publia son *Introductio ad Theologiam*, reproduction fidèle de la *Theologia christiana* (3), à quelques pages près, où s'aperçoivent de légères retouches. Vers le même temps parut le *Sic et Non*, dans lequel l'école traditionnelle vit un engin de guerre, destiné à ruiner la foi. C'était simplement un recueil de sentences contradictoires, dont le rapprochement faisait éclater aux yeux la nécessité d'une critique rationnelle dans l'usage des textes des Pères. Abélard inaugurait ainsi la méthode scolastique. Mais l'insuccès de ses théories doctrinales rejaillit fatalement sur la méthode elle-même et la frappa pour quelque temps de discrédit.

Il suffit d'avoir indiqué les différents caractères des trois principales écoles de Paris, pour montrer vers laquelle l'abbé de Clairvaux devait incliner. Bien qu'il ne fasse pas grand état des sciences purement spéculatives,

(1) Cf. *Abälardi* 1121 *zu Soissons verurtheiltes Tractatus de Unitate et Trinitate divina ausgefunden und erstmal herausgegeben*, von R. Stoelze, Friburg-in-Brisgau, Holder, 1891.

(2) Joann. Sarisberiens., *Metalogicus*, lib. II, 10.

(3) Goldhorn a établi (*Abälards dogmatische Hauptwerke*, dans la *Historische Theologie*, Bd. 36, p. 161 et suiv.) que la *Theologia* était antérieure à l'*Introduction*.

il professe, en général, une sincère estime pour les savants, surtout quand ils mettent leur génie au service de l'Église (1). Il favorise hautement les jeunes clercs dont les goûts studieux offrent quelque promesse d'avenir. Sa correspondance conserve des traces précieuses de cette délicate sollicitude. C'est à sa requête, par exemple, que l'archevêque de Canterbury accorde une prébende à Jean de Salisbury, le plus brillant humaniste du douzième siècle (2). Il pousse Robert Pullus, le fondateur de l'Université d'Oxford, à fréquenter assidûment les écoles de Paris pour y perfectionner sa science et sa méthode (3). Nous possédons encore la lettre par laquelle il recommande Pierre Lombard à Gilduin, l'abbé de Saint-Victor (4). Le jeune Italien, sorti de l'école de Reims, ne comptait d'abord faire qu'un court séjour auprès des chaires les plus célèbres de la capitale, avant de rentrer dans sa patrie. On sait qu'il prit le parti de demeurer en France, et avec quel éclat il occupa plus tard la chaire de Notre-Dame et le siège épiscopal de Paris. Il avait sans doute été séduit par le charme de l'enseignement de Hugues et de tant d'autres maîtres, peut-être même par la hardiesse et la nouveauté de celui d'Abélard. En tout cas, ce fut une précieuse conquête pour l'école de Paris; et il est juste de se souvenir que l'abbé de Clairvaux n'y fut pas étranger.

C'est donc aux Victorins que vont les préférences de Ber-

(1) Cf. Bern., epp. 24 et 250.

(2) Ep. 361.

(3) Ep. 205; cf. 362.

(4) Ep. 410, vraisemblablement postérieure au dernier voyage de Bernard en Italie : vers 1139. Bernard fit plus tard demander une prébende pour Pierre Lombard à l'évêque de Beauvais. Cf. bulle d'Eugène III, du 19 janvier 1152, *Hist. des G.* XV, 468.

nard. Il y eut, en effet, entre eux et lui, à partir de 1127, des rapports suivis, cimentés par une entière communauté d'idées. Hugues de Saint-Victor consultait volontiers l'abbé de Clairvaux sur les questions agitées dans l'école. Le traité *de Baptismo*, mis au rang des opuscules de notre saint, n'a pas d'autre origine. Chose digne de remarque, ce traité, qui semble n'offrir qu'une simple réponse à certaines questions posées par Hugues, est très vraisemblablement dirigé contre Abélard (1). Faut-il croire, comme on l'a dit, que saint Bernard, perçant le voile de l'anonyme dont son correspondant avait enveloppé l'auteur des propositions incriminées, frappait d'autant plus fort qu'il savait que ses coups devaient atteindre le professeur de la montagne Sainte-Geneviève? Ce procédé sent trop l'astuce pour être attribué, sans motif grave, à l'abbé de Clairvaux. Nous aimons mieux penser qu'il ne connut qu'après avoir composé sa lettre le nom de celui qu'il avait si rudement traité et si victorieusement combattu. En tout cas cette révélation, si tardive fût-elle, n'était pas de nature à le disposer en faveur d'Abélard et de son enseignement.

L'aversion qu'il témoignait volontiers pour les disputes stériles de l'école lui valut le reproche de décrier la science. Mais il se défend vivement contre une accusation aussi injurieuse. Ses religieux reçurent à cet égard la confidence du fond de sa pensée. « Il y en a, dit-il, qui veulent savoir, uniquement pour savoir : c'est une honteuse

(1) Mabillon, dans son *Admonitio*, placée en tête du Traité, n'est pas de cet avis. Mais Deutsch (*Peter Abälard*, Beilage, p. 466-472) nous paraît avoir assez bien établi que les erreurs signalées et réfutées se trouvent dans les œuvres d'Abélard. Noter les expressions dont se sert l'abbé de Clairvaux, pour stigmatiser le novateur, cap. II, 7; III, 11; IV, 16.

curiosité. D'autres veulent savoir, pour qu'on sache qu'ils sont savants : c'est une honteuse vanité; le satirique (1) s'est moqué d'eux quand il a dit :

Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.

Il en est qui veulent savoir, afin de vendre leur science, soit pour de l'argent, soit pour les honneurs : c'est un honteux trafic. Mais il en est aussi qui veulent savoir pour édifier autrui, et c'est charité; comme il en est qui veulent savoir pour s'édifier eux-mêmes, et c'est prudence. De tous ces groupes les deux derniers seulement connaissent le prix de la science et savent en user (2). »

Hugues de Saint-Victor n'eût pas tenu un autre langage. La parenté du génie rapprochait l'un de l'autre le mystique professeur de Paris et le mystique commentateur du *Cantique des cantiques*. Ce que l'abbé de Clairvaux apprécie, en effet, chez un théologien, c'est moins l'étendue de l'érudition, et les fines observations psychologiques, que l'amour des âmes et la science pratique de la vie : « Que m'importe la philosophie? s'écriait-il un jour. Mes maîtres sont les apôtres; ils ne m'ont pas appris à lire Platon et à démêler les subtilités d'Aristote... Mais ils m'ont appris à vivre. Et, croyez-moi, ce n'est pas là une petite science (3). »

Tels étaient les principes et les dispositions d'esprit de l'abbé de Clairvaux, lorsque, dans le cours de l'année 1140, il fut mis inopinément en présence des étudiants, que l'évêque de Paris lui proposa de haranguer. L'auditoire était nouveau pour lui. Ce qui le frappa d'abord, en

(1) Perse, Satire I, vers 27.

(2) *In Cantic.*, Sermo XXXVI, n° 3.

(3) *In festo SS. Petri et Pauli*, Serm. I, n° 3; cf. Pentecost., Serm. III, n° 5.

mettant le pied dans le quartier des écoles, ce fut l'état d'indépendance tapageuse dans lequel vivaient ces milliers de disciples que la province et l'étranger avaient déversés sur Paris, sans autre lien entre eux que l'amour de la science, et sans autre sauvegarde que leur liberté. Jeunes ou vieux, riches ou pauvres, ils logeaient pour la plupart dans des taudis dont les plus tristes habitations modernes ne sauraient donner l'idée. Que de misères morales cachées derrière ces murs que l'œil des maîtres ne perçait jamais! Encore si ces sombres retraites n'avaient donné asile qu'à l'ambition! Mais n'y avait-il pas lieu de craindre que des passions plus viles n'y cherchassent un abri? A cette pensée, l'abbé de Clairvaux est pris de terreur et de pitié. Après avoir décliné d'abord l'invitation d'Étienne de Senlis, il consentit enfin à faire entendre des paroles de salut à cette ardente jeunesse, trop préoccupée de science humaine, de gloire, d'honneurs, d'intérêts, de plaisirs, en un mot de toutes les choses qui passent. Son sermon nous a été conservé, peut-être même a-t-il été revu et corrigé : sa longueur en fait un véritable traité sur la conversion (1). Il serait fastidieux de l'analyser; la péroraison seule offre un intérêt historique. C'est une étude de mœurs, relevée par le tour oratoire de la phrase et par certaines expressions un peu hardies qui déconcerteraient assurément un auditoire moderne. Les professeurs, mêlés à la foule des étudiants, ne sont guère mieux traités que les plus humbles clercs. « Mes petits enfants, qui vous enseignera à éviter la colère à venir? Malheur à vous qui tenez les clefs non seulement de la science, mais encore de l'autorité; qui n'entrez pas, mais encore empê-

(1) Il est intitulé *De Conversione ad clericos sermo seu libellus*, ap. Migne, t. CLXXXII, p. 834-856.

chez d'entrer ceux que vous devriez introduire vous-mêmes! Ces clefs, vous ne les avez pas reçues, vous les avez prises. D'où vient cette folie des grandeurs, cette imprudence de l'ambition, cet amour démesuré des prélatures? Est-ce que, dans la cour d'un roitelet de la terre, personne oserait jamais s'emparer malgré lui des bénéfices et occuper les ministères? Malheur aux enfants de colère, qui ne craignent pas d'usurper les grades et les titres des enfants de la paix! Malheur à ceux qui, marchant dans les voies de la chair, ne savent pas plaire à Dieu et ont néanmoins la présomption de vouloir l'apaiser (1)! »

Ici l'abbé de Clairvaux décharge sa conscience et fait de l'immoralité des clercs la vive peinture que nous avons reproduite ailleurs; puis, il termine en ces termes : « Mes frères, je vous en prie, ayez pitié de vos âmes, ayez pitié du sang qui a été répandu pour vous. Votre chasteté est en péril au milieu des délices, votre humilité au sein des richesses. Fuyez du milieu de Babylone, fuyez et sauvez vos âmes. Précipitez-vous dans les villes de refuge, où vous pourrez faire pénitence du passé, obtenir des grâces pour le présent et attendre avec confiance la gloire à venir. Que l'austérité de la pénitence ne vous effraye pas. Les souffrances de ce monde ne sauraient être comparées avec la gloire qui vous est promise. D'ailleurs, il n'y a pas d'amertume que n'adoucisse la farine du prophète, je veux dire la sagesse du Christ. Si vous n'en croyez pas mes paroles, croyez-en l'expérience de tant d'autres; suivez l'exemple de ces pécheurs qui comptent pour rien les rigueurs de la pénitence, pourvu qu'ils calment les tour-

(1) « Deo placere non possunt et placare velle præsumunt. » Cap. XIX, n° 32. Bernard dit ailleurs : « Si non places, non placas. » *De Officio episcop.*, cap. II, n° 5.

ments de leur conscience. Rien n'est impossible à ceux qui croient, rien n'est difficile à ceux qui aiment (1). »

On ne sait pas au juste en quel lieu fut prononcé ce fameux sermon. Ce fut probablement dans le cloître Notre-Dame. Au moins est-il sûr que toutes les écoles de Paris étaient représentées dans l'auditoire. Geoffroy d'Auxerre, disciple d'Abélard, y coudoyait les élèves de Hugues de Saint-Victor, parmi lesquels on devine la présence de Pierre Lombard.

La parole de l'abbé de Clairvaux retentit au milieu d'eux comme un éclat de tonnerre. Plus de vingt jeunes gens prirent sur-le-champ la résolution de suivre l'orateur dans sa retraite, une de ces « villes de refuge » dont il avait parlé. Bernard les emmena le soir même à Saint-Denis, où il devait passer la nuit. Le lendemain, au moment de partir pour Clairvaux, il leur dit : « Retournons à Paris, nous y trouverons encore quelques-uns des nôtres; il faut qu'ils viennent grossir le troupeau du Seigneur. » Or voici qu'en entrant dans la ville, ils aperçurent trois clercs qui s'avançaient à leur rencontre. « Le Seigneur nous les envoie, s'écria Bernard, c'étaient eux que je venais chercher; maintenant partons. » L'année suivante, après les épreuves du noviciat, vingt et un de ces jeunes gens firent profession à Clairvaux. De ce nombre était Geoffroy d'Auxerre, l'ancien disciple d'Abélard (2).

II

Geoffroy, qui nous signale ce voyage de l'abbé de Clair-

(1) *De Conversione ad clericos*, cap. XIX-XXI, nos 32-37.

(2) Voir, pour tous ces détails, Geoffroy, *Bernardi Vita*, lib. IV, cap. II, n° 10; lib. III, *præfat.*, et *Fragmenta*, n° 9, ap. Migne, p. 527-28, cf. *Exordium magnum*, ap. Migne, *ibid.*, cap. XIII, p. 423-1. La date 1140 se déduit des divers textes de Geoffroy.

vaux à Paris, ne nous en indique pas l'objet. S'il garde le silence à cet égard, c'est vraisemblablement par délicatesse. Son maître Abélard était en cause, à ce qu'il semble. Bernard avait tenté en vain d'arracher au péril d'une condamnation imminente l'illustre professeur de Sainte-Geneviève. Des accusations d'hérésie circulaient contre lui; les esprits étaient en feu.

Dès le mois de mars 1140, Guillaume de Saint-Thierry, après avoir parcouru, la plume à la main, l'*Introductio ad Theologiam* et la *Theologia Christiana*, avait jeté le cri d'alarme. « Pierre Abélard, écrit-il à l'abbé de Clairvaux et à l'évêque de Chartres, saisit le moment où tous les maîtres de la doctrine ecclésiastique ont disparu de la scène du monde, pour conquérir une place à part dans l'enseignement et s'y créer une exclusive domination. Il traite l'Écriture sainte, comme il faisait la dialectique. Ce ne sont que personnelles inventions, que nouveautés annuelles. Il est le censeur et non le disciple de la foi, le correcteur et non l'imitateur des maîtres autorisés. » Et le malheur veut que ces nouveautés se produisent au grand jour et trouvent un écho dans la foule; chose plus grave encore, elles ont passé les Alpes et on dit qu'elles obtiennent de l'autorité en cour de Rome. « Je ne savais vers qui me réfugier, je me suis tourné vers vous et je vous appelle à la défense de Dieu et de toute l'Église latine. Car il vous craint, cet homme, et il vous redoute. Fermez les yeux, qui craindra-t-il?... Je vous le dis, votre silence est un péril pour vous et pour l'Église de Dieu... Je voudrais vous communiquer ma juste émotion. N'hésitez pas à retrancher un pied, une main, un œil même pour le salut de la tête. Moi aussi, j'ai aimé Abélard, et je voudrais l'aimer encore, Dieu m'en est témoin. Mais dans une affaire de si grande importance, il n'y a plus de pro-

che, il n'y a plus d'ami. Le mal est devenu trop public pour qu'on puisse se borner à une correction amicale et à un avertissement secret. »

Pour justifier son effroi, Guillaume de Saint-Thierry joignait à sa lettre le texte de treize erreurs recueillies dans la *Theologia Christiana* et l'*Introductio ad Theologiam;* il envoie le tout à saint Bernard, les ouvrages d'Abélard, ses remarques et une réfutation en forme. « Il y a encore, à ce que j'entends dire, plusieurs opuscules du même auteur, l'un intitulé *Sic et Non,* un second *Scito teipsum,* et quelques autres dont la doctrine pourrait être, je le crains, aussi monstrueuse que le nom; mais, dit-on, ils craignent la lumière, et on a beau les chercher, on ne les trouve pas (1). »

A la lecture de cette lettre et des notes qui y étaient annexées, l'abbé de Clairvaux fut frappé d'épouvante. Il pria néanmoins son ami de lui accorder le temps nécessaire pour une plus ample information : « La plupart de ces choses, dit-il, et presque toutes m'étaient jusqu'ici inconnues. Il sera bon que nous ayons une entrevue après Pâques pour conférer à ce sujet (2). » L'entrevue projetée eut lieu, et il fut décidé qu'afin d'éviter le scandale, l'abbé de Clairvaux adresserait directement et de vive voix au novateur lui-même ses observations critiques.

Abélard, que trompait un regain de popularité, était loin de soupçonner alors le nouveau coup qui l'attendait. Pendant quinze ans, toutes les calamités, comme une volée d'oiseaux sinistres, s'étaient abattues sur lui. On connaît les détails de cette partie de sa vie. Lui-même les a racontées avec une certaine coquetterie d'artiste va-

(1) *Inter Bernardin.,* ep. 326. Sur l'origine et le caractère de cette lettre, cf. Vacandard, *Abélard,* p. 55-58.

(2) Ep. 327.

niteux (1). Il avait épousé vers 1118, après l'avoir séduite, la nièce du chanoine Fulbert, la célèbre Héloïse, dont il eut un enfant, auquel il donna le nom bizarre d'Astrolabe. Déshonoré par l'horrible vengeance que le chanoine exerça bientôt après sur lui, il avait abandonné sa chaire de Sainte-Geneviève, précipité son épouse dans le cloître d'Argenteuil, et s'était renfermé lui-même à Saint-Denis.

Ce fut là encore qu'il revint, après sa condamnation de Soissons, méditer sur les dangers de l'enseignement théologique. A la suite d'une chicane sur un point d'histoire locale, il renonça à la vie de communauté et alla se confiner dans une retraite isolée au diocèse de Troyes, sur les bords de l'Arduzon, où il construisit, avec le consentement de l'évêque du lieu, une espèce d'oratoire formé de roseaux et de chaume, qu'il dédia d'abord à la Trinité, puis simplement au Paraclet (1121) (2).

Sa réputation l'y suivit et les disciples affluèrent dans cette nouvelle Thébaïde. Mais la tranquillité n'était pas dans sa destinée. « L'envie, écrivait-il quinze ans plus tard, vint me relancer dans mon asile. » A l'en croire, deux « apôtres en qui le monde avait une foi entière, » Norbert et Bernard, étaient au nombre de ses détracteurs. En ce qui concerne l'abbé de Clairvaux, l'accusation semble avoir été l'effet d'une crainte chimérique, qui avait son principe dans la misanthropie. A cette époque, en effet, Abélard songeait à fuir chez les infidèles, par peur de condamnations imaginaires qu'il voyait suspendues sur sa tête (3).

(1) *Historia Calamitatum* (ap. Cousin, I, 3-37), ouvrage composé après le séjour d'Abélard à Saint-Gildas, et vraisemblablement avant 1136, date où on le retrouve à Paris.

(2) Abélard quitta Saint-Denis sous l'abbé Adam, qui mourut le 19 février 1122. Cf. Luchaire, *Louis le Gros*, p. 145.

(3) *Hist. Calamit.*, p. 28-29.

C'est au milieu de ces émotions douloureuses qu'il fut appelé au gouvernement de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuys, en Bretagne. Les quelques années qu'il passa à la tête de ce couvent, composé de moines farouches et déréglés, lui inspirèrent le dégoût et l'horreur des fonctions abbatiales, pour lesquelles il était d'ailleurs mal préparé. Durant ce temps, il ne trouva quelque ombre de paix qu'auprès d'Héloïse, qu'il avait transplantée en 1129 d'Argenteuil au Paraclet.

Le 20 janvier 1131, jour de la bénédiction du maître autel de Morigny par le pape Innocent II, marque la première rencontre authentique de Bernard et d'Abélard (1). On ne saurait apercevoir à cette date aucun signe de mésintelligence entre les deux abbés. L'abbé de Clairvaux interrompit même, à quelque temps de là, ses travaux pour rendre à Héloïse et à ses religieuses une visite longtemps attendue. Il fut reçu par elles, non point comme un homme, mais comme un ange, dit Abélard lui-même, et il les confirma dans les devoirs de leur état par ses saintes exhortations. Il leur fit seulement une observation au sujet du mot *supersubstantialem,* qu'elles avaient substitué, dans le *Pater* au mot *quotidianum* usité dans toute l'Église latine. Abélard revendiqua la responsabilité de cette correction, qui était son œuvre, et adressa à l'abbé de Clairvaux un essai de justification : « J'ai résolu, lui dit-il, de vous offrir en ma faveur une excuse quelconque; car je serais désolé de vous offenser le moins du monde, vous moins que personne, comme cela convient (2). »

(1) *Chron. Mauriniac.*, ap. *H. des G.*, XII, 80.

(2) *Abælardi* ep., Cousin, I, 618-624. Cette visite est antérieure à la composition de l'*Historia Calamitatum*, car, à partir du jour où elle connut ce récit, Héloïse abhorra l'abbé de Clairvaux et le traita de faux apôtre (Ep., ap. Cousin, I, 72). Sur le *supersubstantialem*,

Ce ne fut vraisemblablement que pendant la dernière période de son enseignement sur la montagne Sainte-Geneviève, de 1136 à 1140, que le téméraire théologien devint l'objet de l'animadversion de l'abbé de Clairvaux. Les critiques formulées dans le traité *de Baptismo* ne datent, ce semble, que de cette époque. Outre la *Theologia Christiana*, l'*Introductio ad Theologiam* et le *Sic et Non*, Abélard fit paraître vers ce temps le *Scito teipsum* et le *Commentaire de l'Épître aux Romains*, deux opuscules où il expliquait plus spécialement la morale. Ces « imprudentes publications » renfermaient assez de maximes indépendantes pour que la matière ne manquât pas aux accusations d'hérésie (1). Guillaume de Saint-Thierry enchérit encore dans ses critiques sur Hugues de Saint-Victor. A son instigation, Bernard dut sacrifier sa tranquillité pour attaquer le novateur en face. De là cette démarche de l'abbé de Clairvaux auprès d'Abélard, qui causa sans doute au professeur quelque surprise.

Lorsque ces deux grands esprits se trouvèrent en présence, ils s'entendirent aisément sur les principes de conduite qui devaient diriger les chefs des écoles catholiques. Tous deux s'intéressaient vivement à la gloire de l'Église; tous deux déploraient, pour des motifs différents peut-être, mais avec une égale sincérité, l'esprit d'irréligion qui envahissait le sanctuaire. Abélard avait remarqué et condamnait, non moins que saint Bernard, la fureur de discuter et la démangeaison d'innover, qui avaient pénétré dans presque toutes les classes de la société. Le libre examen n'était plus le lot de quelques téméraires philosophes; le peuple ignorant et séduit se laissait cap-

comparer à la lettre d'Abélard la note de M. Fillion dans la Bible de Lethielleux (S. Matthieu, VI, 11).

(1) Rémusat, *Abélard*, I, 179.

tiver par l'éloquence verbeuse des théologiens sans titre et des docteurs sans mission. Les places publiques retentissaient des disputes de l'école. Les simples comme les lettrés, les enfants comme les hommes mûrs et, pour parler avec Abélard, les sots de toute espèce se mêlaient, dans les villes, dans les bourgs et jusque dans les campagnes, de critiquer les dogmes les plus élevés de la religion. Ainsi allait tous les jours diminuant le respect des choses saintes; la foi des simples tombait dans le mépris; on jetait au vent les trésors de Dieu, et on insultait aux Pères de l'Église, qui avaient assoupi toutes les questions irritantes au lieu d'essayer de les résoudre. Il semblait qu'on voulût préluder à une ère nouvelle (1).

Abélard, ennemi, à sa façon, de tous ces excès, reconnut aisément avec l'abbé de Clairvaux la nécessité de leur opposer, par une proclamation solennelle du dogme catholique, une digue inviolable. Sur ce point sa propre conviction lui suffisait, sans le secours d'un avis étranger. Mais, quand Bernard mit le doigt sur la plaie vive et, comme autrefois le prophète Nathan au roi David, lui dit ouvertement : *Tu es ille vir,* « Votre théologie est l'une des sources du mal, » il eut quelque peine à reconnaître sa culpabilité. Dans une troisième conférence à laquelle prirent part plusieurs témoins, Abélard parut enfin comprendre la justesse des observations de l'abbé de Clairvaux et consentit à sacrifier, pour le maintien de la paix, ses théories hasardées pour ne pas dire ses erreurs manifestes. On parla même de rétractation; il faut sans doute entendre par là de simples corrections ou retouches (2). Sur cette résolution, on se sépara.

(1) Bern., epp. 330, 332, 183, etc.; Abælardi *Introd. ad Theolog.*, ap. Cousin. II, 83-85, et passim.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. v; Bern., ep. 337.

Les erreurs ou inexactitudes visées par Bernard portaient sur les principaux points de la doctrine, sur la Trinité, sur l'Homme-Dieu, sur la Rédemption, sur le péché et plus spécialement sur la méthode théologique d'Abélard. Il importe de les exposer ici avec quelques détails, pour n'y plus revenir.

La première question que le professeur de la montagne Sainte-Geneviève s'était proposé d'élucider était celle que se posait déjà saint Grégoire de Nazianze dans le vers suivant : Πῶς ἡ μονὰς τριάζετ', ἡ τριὰς πάλιν ἑνίζετ'; « comment l'Unité devient-elle Trinité, et comment la Trinité est-elle ramenée à l'Unité? » Le dogme même, c'est-à-dire l'unité de nature et la trinité de personnes, n'est pas en cause; les philosophes païens l'ont connu, suivant cette parole de l'Apôtre : *Quod notum est Dei manifestum est in illis* (1). Le vrai problème gît dans la difficulté d'expliquer la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit.

Pour le résoudre, Abélard a recours à certaines formules dialectiques qui ressemblent fort à de purs jeux d'esprit. Ayant remarqué que les Pères attribuaient communément par appropriation la Puissance à la première personne de la Trinité, la Sagesse au Fils, et l'Amour au Saint-Esprit, il fit de chacun de ces trois attributs la caractéristique de chacune des trois personnes divines. Substituant donc dans sa pensée cette distinction *Puissance, Sagesse, Amour,* aux deux suivantes, *Père, Fils, Saint-Esprit* ou *Inengendré, Engendré, Procédant,* « il les identifia, au point que ces trois triplicités ne fussent plus que des expressions différentes, substituables les unes aux autres, comme des notations diverses des mêmes quantités

(1) « Ex quibus aperte Apostolus docet eis quoque mysterium Trinitatis fuisse revelatum. » *Introd. ac Theolog.*, Cousin, II, 66; cf. *Comment. in ep. ad Roman.*, *Ibid.*, p. 173 et suiv.

algébriques (1). » Ce fut sur ces principes qu'il établit sa théorie de la génération du Verbe et de la procession du Saint-Esprit.

« Le Père, dit-il, par la toute-puissance qui lui est attribuée en propre, engendre la Sagesse comme un fils; car la sagesse est quelque chose de la divine puissance, étant elle-même en Dieu la puissance de discerner... Le Saint-Esprit, c'est la Bonté; la Bonté ou Charité n'est pas en Dieu Puissance ni Sagesse. Elle suppose deux termes; Dieu procède, c'est-à-dire s'étend en quelque sorte par l'amour vers ce qu'il aime. Ainsi le Saint-Esprit et le Fils sont l'un et l'autre du Père; mais l'un est engendré, l'autre procède : la différence entre la Génération et la Procession, c'est que celui qui est engendré est de la substance même du Père, puisque la Sagesse, comme nous l'avons dit, est une certaine puissance, tandis que l'Amour appartient plus à la bonté de l'âme qu'à sa puissance. Quoique beaucoup d'auteurs ecclésiastiques soutiennent que le Saint-Esprit est aussi de la substance du Père, c'est-à-dire qu'il est tellement par le Père, qu'il est d'une seule substance avec lui, il n'est pas proprement de la substance du Père, *ejusdem substantiæ, non ex substantiâ ejus.* On ne doit parler ainsi que du Fils. L'Esprit, quoique de même substance avec le Père et le Fils, — puisque la Trinité est justement appelée *homoousios*, — n'est pas, à proprement parler, de la substance du Père et du Fils : car alors il serait engendré par eux; mais il procède de l'un et l'autre (2). »

La démonstration est bien vague et obscure; Abélard le sent; une comparaison sert à éclaircir sa pensée : « Prenez un sceau d'airain, vous avez une substance douée

(1) Rémusat, *Abélard*, II, 321.

(2) *Theol. Christ.*, lib. IV, p. 525-526, 536; *Introd. ad Theolog.*, p. 100 et suiv.

de trois propriétés distinctes : d'abord l'airain, *æs*, puis l'instrument à sceller, *sigillum*, enfin le sceau appliqué à une matière, *sigillans*. Le sceau est formé de la substance de l'airain, et le *sigillans* procède à la fois de l'airain et du sceau. » L'application de ces trois termes à la Trinité se fait d'elle-même. Abélard insiste spécialement sur le caractère du troisième terme. Le *sigillans*, considéré comme substance, est bien de la même substance que l'airain; mais, eu égard à sa propriété qui est de sceller, on ne peut pas dire qu'il soit de la substance de l'airain. Ainsi le Saint-Esprit, bien qu'il soit de même substance que le Père, n'est pas de la substance du Père, car la Bonté n'est pas une espèce de puissance, comme est le Fils. La Procession est donc chose absolument différente de la Génération (1).

Quelle logomachie! Évidemment Abélard se paie de mots. Le moindre mal d'une telle explication est de ne rien expliquer du tout (2). Il suffirait de presser la comparaison pour aboutir au sabellianisme. Othon de Freisingen et plusieurs modernes ont vu cette conséquence (3). L'abbé de Clairvaux, à tort ou à raison, s'arrête uniquement aux termes de la démonstration, dans lesquels il pressent l'arianisme. Il ne peut souffrir qu'on ôte au Saint-Esprit la Puissance que l'on accorde au Père et au Fils. Ce n'est là, il est vrai, qu'une manière de parler; mais elle est incontestablement arbitraire et trompeuse. Pris comme

(1) *Introd. ad Theolog.*, p. 97 et suiv.

(2) Cf. Deutsch, *Abälard*, p. 280; Noel Alexandre, *Histor. eccles.*, t. VI, dissert. VII, in sæcul. XI, et XII, art. 6.

(3) Otto Frising., *De Gest. Frid.*, lib. I, cap. 47; Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard*, Introd., p. CXCIX; Deutsch, *Peter Abälard*, p. 279-281; cf. Bernard, *Tractatus de erroribus Abælardi*, cap. III, n°s 6 et 7.

ils sonnent, les mots dont se sert Abélard établissent des degrés dans la Trinité (1).

La christologie d'Abélard ne sera pas plus orthodoxe. Il proclame sans doute très haut la divinité du Christ; son langage sur la conception, la naissance, la mort, la résurrection et l'ascension de Jésus est irréprochable. Mais quand il aborde l'explication du mystère de l'union des deux natures dans l'unité de personne, il tombe aussitôt dans une terminologie qui mène fatalement au Nestorianisme. « Si nous accordons, dit-il, que le Christ est une des trois personnes de la Trinité, nous ne voulons pas dire que la personne du Christ soit une des trois personnes de la Trinité (2). » Qu'est-elle donc? Une personne

(1) « Sapit Arium, » ep. 192. « Cum Ario gradus et scalas in Trinitate disponit. » Epp. 330, 331, 332. Cf. *Tract. de errorib. Abæl.*, cap. III. On reprochait à Abélard d'avoir dit : « Pater plena potentia, Filius quædam potentia, Spiritus sanctus nulla potentia. » Otto Frising., *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. 19; *Apolog.*, ap. Cousin, II, 720; *Tract. de errorib. Abælardi*, cap. I, n° 2. Ce ne sont pas les expressions propres dont s'était servi le novateur. Aussi dans son Apologie a-t-il protesté vivement contre une telle phrase : « Hæc verba si quis in meis reperiat scriptis, non solum me hæreticum, verum etiam hæresiarcham profiteor. » Cette protestation est plus habile que sérieuse; car l'abbé de Clairvaux discute, non pas en elle-même la phrase citée, mais le texte propre d'Abélard. Cf. *Capitula hæresum Petri Abælardi*, nos 1 et 2; *Tractatus de errorib. Abæl.*, capp. I-III. On comprend donc que Martène ait qualifié durement (*impudentia :* ap. Migne, tom. CLXXVIII, col. 1122) la protestation d'Abélard. Deutsch (*Peter Abälard*, p. 278) nie à tort que les expressions d'Abélard établissent des degrés dans la Trinité. Rémusat (*Abélard*, II, 310) le reconnaît avec un ton de surprenante indifférence. « La doctrine d'Abélard n'avait rien d'odieux, rien d'énorme... Elle risquait tout au plus d'introduire entre les personnes divines une différence qui serait une *inégalité*. » (!!!) Voir, sur tout ce sujet, Vacandard, *Abélard*, p. 176-233; Deutsch, *Peter Abälard*, p. 255-288.

(2) *Introd. ad Theolog.*, p. 136 et suiv.; *Liber sententiarum*, cap. XXIV, Cousin, II, 571-572; *Apologia, ibid.*, p. 730-731; Bernard, *Capit. Hæresum*, n° 5, ap. Migne. t. CLXXXII, p. 1057. Cf. Geroh (*de Inves-*

humaine? Abélard réprouverait sûrement cette conséquence. Il est clair au moins qu'il refuse d'accepter la théorie catholique de la communication des idiomes, en vertu de laquelle le Christ, même considéré comme Dieu-homme, peut être appelé proprement la seconde personne de la Trinité. A l'entendre, l'humanité du Christ ne serait que l'instrument, ou si l'on veut l'organe intelligent du *Logos*. L'union des deux natures et, par suite, des deux volontés est si parfaite, que la nature divine communique à la nature humaine son impeccabilité; mais il est aisé de voir que, si intime qu'on la suppose, cette union reste purement morale. On ne sera donc pas surpris qu'Abélard adopte et s'approprie une locution vicieuse, faussement attribuée à saint Jérôme : *Christus pro parte est homo et pro parte Deus* (1). Des comparaisons défectueuses viennent encore confirmer ou même exagérer sa pensée. On connaît la comparaison de l'âme et du corps, employée par saint Cyrille d'Alexandrie et saint Augustin, et introduite plus tard dans le *Quicumque;* elle est classique, bien que fort sujette à contestation. Abélard en use et en propose une autre, de son invention, plus dangereuse encore : « Comme les os sont dans la chair de l'homme sans devenir sa chair, comme les pierres et les poutres sont liées entre elles pour construire un édifice, sans changer pour cela de substance, ainsi la divinité et l'humanité sont unies dans le Christ sans subir aucun changement, bien qu'elles forment une seule personne (2). » Voilà bien, remarque Deutsch, la συνάφεια de Nestorius. Comment l'abbé de Clairvaux, si sévère et si clairvoyant

tigatione Antichristi, II, 37-39) disputant *contra eos qui hominem divinam personam esse negant.*

(1) *Theolog. Christ.*, p. 511; *Liber Sentent.*, cap. XXIV, p. 572.

(2) *Introd. ad Theolog.*, p. 138.

n'aurait-il pas appliqué à une telle doctrine la note d'hérésie?

Abélard encourra encore d'autres blâmes non moins justifiés; sa théorie du péché originel et de la Rédemption lui attirera le reproche de pélagianisme.

Le péché, selon sa définition, consiste uniquement dans le consentement, dans l'intention : c'est un véritable mépris de Dieu. Ni ce qui le précède, comme la pensée ou l'inclination au mal, ni ce qui l'accompagne ou le suit, comme l'acte extérieur, rien de tout cela n'est péché (1).

Appliquée à la faute originelle, une telle définition a des conséquences graves. Ainsi, ce que saint Anselme, Hugues de Saint-Victor, Hugues de Rouen appellent un péché de *nature*, n'est pas, aux yeux d'Abélard, à proprement parler un péché; c'est uniquement un *debitum damnationis*. Il semble qu'il exagère ici la pensée de saint Augustin, qui appelait l'humanité déchue une masse de perdition; mais, par une inconséquence dont ses ouvrages offrent tant d'exemples, il combat ailleurs la doctrine augustinienne, d'après laquelle l'homme déchu n'est plus capable de vouloir le bien ni de l'accomplir. En cela, il se sépare nettement de ses contemporains. Il enseigne expressément qu'après la chute l'homme ne fut pas entièrement dépouillé de ses dons originels, et qu'il possède toujours assez de lumière et de force pour aimer Dieu et pratiquer la vertu (2). Les païens en sont la preuve vivante, selon sa pensée. Les philosophes, tels que Sénèque, Épicure, Pythagore, et, entre tous, Platon, qui a connu la Trinité, n'ont-ils pas rendu témoignage à la vérité par

(1) *Ethica*, Cousin, II, 606; cf. *Liber Sententiarum*, cap. XXXIII, 587.

(2) *Expositio in Epist. ad Roman.*, p. 243; cf. p. 238.

une vie pure et sainte (1)? Abélard joint à leur éloge l'éloge non moins surprenant des brahmanes qui, aussi bien que les sibylles (2), ont, dit-il, connu le mystère de l'Incarnation.

Après cela, quelle part fera-t-il aux Juifs? Il reconnaît qu'ils sont le peuple élu; mais, loin de leur accorder une réelle supériorité sur les païens, il s'efforce de démontrer que la loi, à laquelle sont attachés des récompenses et des châtiments temporels, et qui manque du grand principe de la charité, est, en ces deux points, inférieure à la loi purement naturelle, observée par les Gentils (3). Voilà où aboutit sa théorie du péché originel. Pélage n'eût vraisemblablement pas désavoué ce langage.

La doctrine d'Abélard sur le péché actuel n'est pas plus sûre. En plaçant la responsabilité de l'homme adulte uniquement dans l'intention, il est arrivé sans le vouloir à préconiser une morale devant laquelle fléchit la règle absolue des mœurs. Des critiques, il est vrai, contestent la justesse de cette observation. Abélard, disent-ils, distingue entre ce qui est juste ou injuste et ce qui est répréhensible ou irrépréhensible, et il fait remarquer qu'on peut être répréhensible sans être coupable. On avouera cependant que ses principes conduisent au relâchement. Sa théorie du péché d'ignorance et du péché d'action le prouve surabondamment. « Quand on emploie ces mots : *pécher par ignorance, pécher en pensée,* on prend le péché, dit-il, dans un sens large; c'est l'action qu'il ne convient pas de faire. Dans le péché d'ignorance, point de faute. Pécher en pensée, par la volonté, en parole ou en action, c'est faire ou dire ce qu'on ne doit pas, quand même cela

(1) Voir tout le second livre de la *Theologia*.
(2) *Introd. ad Theolog.*, p. 59; *Theolog. Christ.*, p. 399, 406.
(3) *Expos. in Ep. ad Roman.*, p. 258-261

nous arriverait à notre insu ou malgré nous. Ainsi ceux même qui persécutaient le Christ et les siens, qu'ils croyaient devoir être persécutés, sont dits avoir péché en action, *in operatione;* ils auraient cependant commis une faute plus grave, s'ils avaient épargné le Christ contre leur conscience (1). »

Cette absolution du péché d'ignorance, même coupable, mènerait loin. Abélard croit en atténuer les effets et s'arrêter à temps, en établissant que Dieu damne les hommes, sans qu'ils soient proprement responsables de leurs fautes. Cela concilie tout dans sa pensée. Les critiques y voient plutôt une contradiction; nouvelle preuve que sa théologie n'est pas d'un seul jet, mais dérive de plusieurs sources et se compose d'éléments hétérogènes.

Son intention est évidemment de ne pas s'écarter de l'enseignement orthodoxe. Aussi prend-il soin de ramener ses théories les plus hasardées au point de départ traditionnel. C'est ainsi qu'en dépit de sa doctrine sur l'état originel de l'humanité déchue, il professe qu'il n'y a de salut que dans le Christ, même pour ceux qui ont vécu avant le Christ.

Ici se présente sa théorie de la Rédemption qui inspirait à l'abbé de Clairvaux une si vive horreur. Quelques Pères grecs, Origène et saint Grégoire de Nysse, avaient enseigné que l'homme, assujetti au démon depuis la chute, fut délivré de cet esclavage par la mort du Christ. Selon saint Athanase, le Christ, se substituant à l'homme coupable, avait subi la peine due au péché d'Adam. Les principaux Pères de l'Église latine, saint Ambroise, saint Augustin, saint Grégoire le Grand adoptent ces deux explications à la fois; Abélard les rejette. « Je crois, dit-il,

(1) *Ethica*, cap. XIV, p. 620.

que le démon n'a jamais eu sur l'homme d'autre pouvoir que celui d'un geôlier, et je crois aussi que le Fils de Dieu ne s'est pas incarné pour nous délivrer (1). » Avec quelle verve éloquente l'abbé de Clairvaux relèvera plus tard le ton impertinent de cette profession de foi, contraire à l'enseignement général! « Qu'y a-t-il de plus intolérable dans ces paroles, le blasphème ou l'arrogance? Tous, dit-il, pensent ainsi; mais moi, non. Et qui donc es-tu, toi? Qu'apportes-tu de meilleur (2)? » Abélard refuse également de croire que l'homme ait été racheté par le sang du Christ. « Si l'homme, dit-il, devait une rançon à Dieu pour le péché d'Adam, quelle sera la rançon du déicide? » Question naïve, pur sophisme. Saint Bernard répond : « Ce sera le sang même que les meurtriers ont fait couler et la prière que le Sauveur a prononcée en mourant. Si Dieu n'a pas approuvé le meurtre de son Fils, il a eu du moins pour agréable le sacrifice volontaire que ce Fils a fait de sa vie (3). »

Cette doctrine écartée, le mystère s'évanouit. Abélard faisait consister la Rédemption dans une incomparable

(1) *Exposit. in Ep. ad Rom.*, lib. II, p. 204 et suiv.; *Liber sentent.*, cap. XXIII, p. 569-570; cf. Bern., *Tractat. de erroribus Abælardi*, cap. V.

(2) *Tract. de error. Abæl.*, cap. V, n° 11; *Cap. Hæres.*, n° IV. Abélard a-t-il vraiment dit que *tous* les Pères étaient d'accord sur ce point, comme le croit saint Bernard? *Omnes doctores nostri post apostolos conveniunt.* Dans le commentaire de l'épître aux Romains (*loc. cit.*) il y a seulement : *et quod dicitur.* Dans l'*Epitome* ou *Liber sententiarum* (*loc. cit.*), nous lisons : *quidam dicunt quod a potestate diaboli redempti sumus.* Rémusat (*Abélard*, II, p. 435, note) fait remarquer que les expressions citées par saint Bernard se trouvaient peut-être dans la portion de l'*Introductio* qui se rapporte à ce chapitre du *Liber sententiarum* et que le temps nous a ravie.

(3) *Exposit. in Ep. ad Rom.*, lib. II, p. 506; Bernard, *Tractat. de errorib. Abæl.*, cap. VIII, n° 21.

leçon d'amour. L'homme était tombé par le mépris de Dieu, *contemptus Dei*, il se réhabilitera par la charité. La vie et la mort de Jésus n'ont eu d'autre fin que de provoquer l'homme à l'amour de Dieu; tel est aussi l'unique fruit de l'Incarnation. « Notre Rédemption, dit-il, est ce grand amour que nous inspire la Passion de Jésus-Christ; amour qui non seulement nous délivre de la servitude du péché, mais encore nous acquiert la liberté des enfants de Dieu (1). »

« Si ces expressions ne renferment pas le plus pur pélagianisme, remarque Dom Clément, on ne sait pas où on peut le trouver (2). » « Admirable docteur! s'écrie saint Bernard; il efface d'un trait de plume la satisfaction du Christ, qui forme l'essence même du mystère de la Rédemption. Pour moi, dans l'œuvre de notre salut je considère principalement trois choses : l'état d'humilité auquel Dieu s'est réduit, la mesure de sa charité qu'il a étendue jusqu'à mourir sur la croix, et le mystère de la Rédemption par où il a détruit la mort en la subissant. Retrancher ce dernier point des deux autres, c'est peindre sur le vide. Il n'est certainement rien de plus grand et de plus digne de notre reconnaissance que ces exemples d'humilité et de charité; mais l'un et l'autre, sans la Rédemption, n'ont ni fondement ni consistance (3). »

On pourrait encore glaner quelques erreurs d'une portée

(1) « Redemptio itaque nostra est illa summa in nobis per passionem Christi dilectio, quæ non solum nos a servitute peccati liberat, sed veram nobis filiorum Dei libertatem acquirit, ut amore ejus potius quam timore, » etc. *Expos. in Ep. ad Rom.*, lib. III, 207. Dom Gervaise (*Vie d'Abélard*, II, 158) et Rémusat (*Abélard*, II, p. 414) ont, en traduisant ce texte capital, commis un contresens.

(2) *Hist. littér. de la France*, XII, p. 142.

(3) *Tract. de errorib. Abæl.*, cap. IX. Voir, sur toute cette question, Vacandard, *Abélard*, p. 246-276.

moindre, semées çà et là dans les ouvrages d'Abélard. L'abbé de Clairvaux les a recueillies et notées en courant (1). Mais ce qui le révoltait plus que les propositions de détail, c'était la méthode même d'enseignement employée par le professeur de la montagne Sainte-Geneviève.

C'est par sa méthode, en effet, qu'Abélard fut un novateur parfois dangereux, un précurseur éloigné de la critique moderne, si féconde en résultats heureux, mais aussi très fertile en erreurs désolantes. Il avait à définir les rapports de la raison et de la foi, et du même coup l'objet et le sujet de la foi; voyons comment il s'est acquitté de cette tâche délicate.

L'objet de la foi est contenu dans l'Écriture sainte et la Tradition. Abélard s'exprime sur l'une et l'autre en termes généralement corrects. Il croit à l'inspiration de l'Écriture et à l'infaillibilité des livres saints (2). Certaines expressions de sa lettre à saint Bernard semblent cependant établir des degrés dans l'inspiration (3); mais ce n'est là qu'une phrase incidente, en désaccord avec l'ensemble de sa doctrine. Ses réserves regardent plutôt la fidélité des traductions et des copies de la Bible (4). Encore ne faut-il attendre de lui qu'une connaissance très imparfaite du texte hébraïque de l'Ancien Testament. Ses observations ne portent que sur certains mots hébreux ou grecs, que les Pères avaient mis dans la circulation

(1) *Capit. Hæresum*, Migne, p. 1049-1054.

(2) *Expos. in Ep. ad Roman.*, p. 353; *Prolog. ad Sic et Non*, ap. Cousin, *Ouvrages inédits d'Abélard*, p. 15.

(3) « Matthæus eam (orationem) plenius ac perfectius scripsisse dubium non est... De ipso fonte Matthæus, de rivulo fontis Lucas est potatus. » Ap. Cousin, I, 619.

(4) Cf. *Abæl. ep. de studio Litterarum*, ap. Cousin, I, p. 235.

générale. En somme, sa méthode exégétique est celle d'un critique prudent et circonspect.

Elle fut plus hardie à l'endroit de la Tradition et des Pères. L'autorité des Pères était, il faut l'avouer, mal déterminée au douzième siècle. La distinction entre l'organe de l'Église, toujours sûr, et le docteur privé, sujet à l'erreur, n'avait pas été nettement établie en principe. De là le respect exagéré témoigné par certains maîtres de l'école traditionnelle au texte, quel qu'il fût, des Pères ou des docteurs des premiers siècles. Il n'est pas rare, par exemple, de voir un théologien invoquer, sur une question libre et débattue, l'autorité d'un seul Père, saint Augustin ou saint Jérôme, comme représentant infaillible de la Tradition (1). On traite la théologie comme on faisait la philosophie. En philosophie, Aristote régnait; mais, selon la remarque de M. Hauréau, « la glose de Boëce inspirait autant de confiance que le texte même des catégories. » Pareillement, en matière de foi, le sentiment d'un Père de l'Église tenait lieu de la parole évangélique. Il y avait là un péril grave. Abélard entreprit d'y remédier, en montrant qu'il serait aisé d'opposer les Pères les uns aux autres et quelquefois un Père à lui-même. Il suffisait pour cela de recueillir sur un sujet donné les textes contradictoires, épars dans la Patrologie grecque et latine, travail de pure érudition à la portée du simple lecteur. De ces recherches est né le *Sic et Non* (le Oui et le Non). Cette compilation, qui allait à prouver que l'emploi des ouvrages des Pères demande quelque critique, dérouta

(1) Rupert de Deutz, par exemple, raconte qu'il fut considéré comme hérétique pour avoir attaqué une opinion de saint Augustin. » At illi me ex hoc diffamare cœperunt tanquam hæreticum, qui dixissem non esse in canone B. Augustinum..., non esse illi per omnia confitendum aut libris canonicis. » Migne, t. CLXX, p. 496.

complètement l'école traditionnelle et lui fit jeter les hauts cris. Il était désormais évident qu'un texte, fût-il emprunté à saint Augustin, n'avait pas pour cela une autorité infaillible. En ce sens, le *Sic et Non* fut vraiment dirigé contre la Tradition, telle au moins qu'un certain nombre de théologiens la concevaient au douzième siècle. La Tradition sainement entendue fut-elle atteinte du même coup? L'abbé de Clairvaux l'a cru. Il reproche à Abélard d'avoir poussé l'audace jusqu'à rejeter dédaigneusement le sentiment des Pères dans une question de dogme où ils étaient unanimes. Le fait n'est pas absolument prouvé. En tous cas, ce ne serait là qu'un écart qui ne diminuerait en rien la valeur propre de la méthode critique, inaugurée par le *Sic et Non*. On peut admettre qu'Abélard n'a pas toujours eu pour l'autorité représentée par l'enseignement des Pères le respect auquel elle a droit : s'il met les décisions des conciles œcuméniques au rang des articles de foi (1), on ne voit pas qu'il tienne compte du magistère ordinaire de l'Église. Il faut pourtant lui savoir gré d'avoir introduit la critique dans les discussions dogmatiques et morales. Cette arme, qu'il n'a pas toujours maniée heureusement, deviendra un admirable instrument de précision entre les mains de saint Thomas d'Aquin.

Sa façon d'entendre les rapports de la raison et de la foi ouvrait la porte à de plus graves malentendus. Nul plus qu'Abélard ne s'est attaché à démontrer l'impuissance de la raison humaine à pénétrer l'Infini. Et cependant, nul n'a essayé avec plus de confiance et de persévérance à mettre les mystères du dogme catholique à la portée de notre intelligence. Son principe était qu'on ne peut croire ce qu'on ne comprend pas : *nec credi posse*

(1) *Introd. ad Theolog.*, p. 10, 104; *Theolog. Christ.*, p. 537.

aliquid, nisi primitus intellectum; et saint Bernard lui reproche amèrement d'avoir enseigné que la foi n'était qu'une estimation, c'est-à-dire une simple opinion, *existimatio rerum non apparentium* (1). De telles maximes pourraient sans contredit être adoptées comme devises par les rationalistes. Mais il importe de savoir au juste ce qu'elles renfermaient dans la pensée de l'auteur qui les a émises. A vrai dire, ce n'est pas chose facile. Dans la *Theologia Christiana,* Abélard distingue parfaitement entre la foi et la raison : *Nec pro fide reputandum quod de manifestis recipimus, humana compulsi ratione* (2). Mais, dans le passage parallèle de l'*Introductio ad Theologiam,* son langage est plus embarrassé; il appelle *foi, fides,* la connaissance purement rationnelle, qu'il estimait tout à l'heure indigne de ce nom, *nec pro fide reputandum* (3). Il ajoute, il est vrai, par manière de correction, que cette foi initiale, dépourvue de charité, n'est pas méritoire. Mais, s'il se sauve ainsi de la contradiction, c'est pour tomber dans une erreur doctrinale. Un acte d'adhésion donnée à la vérité, même divinement révélée, ne sera jamais un acte de foi, s'il n'est fondé que sur des motifs purement rationnels, *humana compulsi ratione.* La raison humaine est sans doute le sujet de la foi; mais, pour qu'elle s'élève à l'acte, il faut qu'elle soit aidée par le don surnaturel de la grâce, et qu'elle s'appuie sur l'autorité même de Dieu. Ces notions, d'ailleurs élémentaires, n'étaient pas familières à l'esprit d'Abélard. La netteté dans les définitions ne fut jamais son fait.

(1) *Introd. ad Theol.*, p. 5; cf. Bern., *Tract. de error. Abælardi*, cap. IV.

(2) *Theolog. Christ.*, p. 462.

(3) *Introd. ad Theolog.*, p. 78.

C'est à tort cependant que Rémusat et Reuter (1) ont donné au texte que nous discutons un sens rationaliste. Leur interprétation repose sur un contresens ou, si l'on veut, sur une faute de lecture. Nous l'avons démontré ailleurs et M. Deutsch adopte nos conclusions (2). Il n'y a là rien qui puisse nous servir à préciser le caractère de la méthode d'Abélard. Ce caractère ressort bien plutôt de l'idée qu'Abélard se forme de la raison. La raison, créée spécialement à la ressemblance de Dieu, n'a pas d'inclination plus vive que de connaître Celui dont elle est l'image. De là son effort, toujours impuissant, pour pénétrer l'Infini (3). Dieu cependant favorise ce mouvement, en éclairant l'âme par une action intérieure et mystérieuse, sorte d'inspiration habituelle départie non pas à tous les hommes, mais à ceux qui cultivent la sagesse, aux dialecticiens (4). Abélard tend ici à confondre les inspirations naturelles du génie avec les inspirations surnaturelles de la foi. La comparaison qu'il établit entre les prophètes de la Judée et les philosophes grecs, tels que Socrate et Platon (5), s'explique de la sorte aisément. C'est « par un effet d'une même inspiration divine, dit-il, que la connaissance des mystères, en particulier du mystère de la Trinité, est commune aux païens et aux juifs (6). » Aussi,

(1) Rémusat, *Abélard*, II, 204 et 275; Reuter, *Geschichte der religiösen Aufklarung in Mittelalter*, Berlin, 1875, tom. I, p. 227.

(2) Vacandard, *Abélard*, p. 388 et suiv.; cf. Deutsch, *Peter Abälard*, p. 117-120.

(3) *Theolog. Christ.*, p. 552; *Introd. ad Theol.*, p. 115.

(4) « At vero perpauci sunt, quibus hujus scientiæ (Dialectices) secretum, imo sapientiæ thesaurum divina revelare gratia dignetur. » *Dialectica*, Cousin, *Ouvrages inédits*, p. 436; cf. *Theol. Christ.*, p. 456.

(5) *Theolog. Christ.*, p. 457; *Introd. ad Theolog.*, p. 31; cf. *Expos. in Ep. ad Rom.*, p. 174.

(6) *Introd. ad Theolog.*, p. 22; cf. p. 29 et 66.

les dialecticiens, héritiers des philosophes, seront-ils admis à comprendre et à expliquer les mystères, non pas avec une clarté parfaite, mais pourtant d'une certaine façon rationnelle, *quodammodo rationaliter*.

Ce fut cette prétention d'Abélard à l'intelligence particulière, réservée, du dogme, que l'abbé de Clairvaux combattit avec tant de vivacité. « Cet homme, disait-il, dispute de la foi contre la foi; il ne voit rien en énigme, rien dans le miroir, mais contemple tout face à face... Il veut dépasser sa mesure. De tout ce qui est au ciel et en la terre, il ne daigne rien ignorer, si ce n'est lui-même. Il change les limites posées par nos Pères, agitant les questions les plus élevées de la révélation. A ses disciples tout novices encore, à peine ébauchés, à peine sevrés de la dialectique, à peine capables de comprendre les premiers éléments de la foi, il ouvre le mystère de la Trinité, le Saint des saints et la chambre du Roi (1). » Il y a dans ces reproches, où perce l'ironie, quelque exagération. Abélard a toujours fait profession de renoncer à l'intelligence proprement dite des mystères (2). On ne peut néanmoins méconnaître qu'il attribue à la raison humaine une puissance excessive en assimilant la science des philosophes et des dialecticiens à celle des Prophètes divinement inspirés. Ses démonstrations du dogme vont à confirmer cette théorie de l'inspiration. C'est avec le secours de la lumière divine qu'il prétend pénétrer et expliquer les mystères par la raison, *quodammodo rationaliter*. Une telle méthode n'est pas aisée à définir. Ce n'est pas le rationalisme proprement dit : c'est une sorte de rationalisme mystique qui voudrait être chrétien (3).

(1) *Tract. de errorib. Abælardi*, cap. 1; epp. 193, 331, etc.
(2) *Introd. ad Theolog.*, p. 88.
(3) Sur la méthode d'Abélard, voir Vacandard, *Abélard*, p. 382-455.

CHAPITRE XXIII

CONDAMNATION D'ABÉLARD.

Concile de Sens (1140).

Bernard emporta de ses entretiens avec Abélard une impression fâcheuse. La promesse d'une rétractation en temps opportun ne le rassurait qu'à demi contre les dangers de tant de théories suspectes, d'erreurs manifestes et d'une méthode d'enseignement essentiellement critique, avec une nuance de rationalisme bâtard. Il ne put s'en taire auprès de ses amis; il entreprit même de mettre les étudiants en garde contre les ouvrages et les leçons d'Abélard (1). Bientôt il ne fut bruit dans les écoles et les monastères que de la controverse ouverte entre l'abbé de Clairvaux et le professeur de la montagne Sainte-Geneviève. La nouvelle s'en répandit jusqu'à Toul. Un chanoine de cette ville, Hugues Métel, bel esprit du temps, en quête de thèmes à déclamations, saisit cette occasion pour faire montre de style, en dénonçant Abélard au souverain Pontife. Hugues pressent la lutte qui va s'engager entre Bernard, cet homme vraiment catholique, israélite de père et de mère, par la lettre et par l'esprit, et Abélard, ce fils d'un Égyptien et d'une Juive, fidèle au sens littéral par sa mère, infidèle au sens spirituel par son père. Le novateur

(1) Bern., ep. 337, n° 2.

est déjà signalé comme un redoutable ennemi de l'Église. Les épithètes les plus accablantes pleuvent sur lui. C'est une hydre nouvelle, un nouveau Phaéton, un autre Prométhee, un Antée à la force de géant. C'est le vase d'Ézéchiel qui bout, allumé par l'Aquilon. Il est temps que le pape prépare le cautère qui doit guérir les âmes malades, s'il ne veut que tous les pécheurs de la terre tombent bientôt dans les rets de cet homme (1).

Abélard ne put ignorer longtemps ces manœuvres hostiles, commentées et grossies par la rumeur publique (2). Il y vit les signes précurseurs d'un orage qui s'amassait contre sa personne. Ses bonnes résolutions s'évanouirent sur-le-champ. Nul doute qu'en présence de l'abbé de Clairvaux, il n'ait été sincèrement décidé à retrancher de ses livres, par amour de la paix, certaines expressions ou même certains passages équivoques, qui offensaient l'oreille des gardiens de la foi et des docteurs en renom. Mais à peine eut-il regagné sa chaire, qu'il rencontra parmi ses disciples des flatteurs, prêts à blâmer sa promesse de rétractation comme un acte de faiblesse. Nous trouvons à cette époque, dans son entourage, deux hommes qui furent ses imprudents conseillers, pour ne pas dire ses mauvais génies, Arnauld de Brescia et le sous-diacre Hyacinthe. Le premier venait d'être chassé de son pays pour ses désastreux essais de réforme politique et religieuse. Hardi, entreprenant, impatient de l'autorité ecclésiastique, ce tribun éloquent, qui déniait au clergé le droit de posséder, avait tenté de substituer au pouvoir épiscopal un gouvernement laïque et républicain. Trompé dans ses efforts et condamné à l'exil, il s'était retiré en France auprès

(1) Hug. Metell., ep. IV, dans Hugo, *Sacræ antiq. Monum.*, II, 330.
(2) Cf. Hug. Metell., ep. V. *ibid.*, p. 332.

de son ancien maître, « le Palatin, » qui fit de lui son écuyer, comme parle l'abbé de Clairvaux (1). Le sous-diacre Hyacinthe, sans être qualifié du même titre, remplit le même office. Attaché déjà à la curie, dont il devait plus tard être l'un des membres les plus éminents, il était mieux que personne en mesure d'entretenir les illusions du novateur. Il apportait de Rome l'assurance que la *Theologia Christiana* et *l'Introductio ad Theologiam* étaient entre les mains des cardinaux (2). Cette pensée, qui flattait infiniment le professeur de Sainte-Geneviève, lui enfla le cœur. Encouragé par ses confidents, il résolut de tenir tête à l'orage et de braver ses adversaires.

On était vraisemblablement aux premiers jours de mai. Une solennelle cérémonie d'exposition de reliques devait avoir lieu, le premier dimanche après la Pentecôte, dans la cathédrale de Sens, alors métropole du diocèse de Paris. De nombreux prélats et dignitaires de la province, l'archevêque de Reims et quelques-uns de ses suffragants, le roi de France lui-même, avaient promis de rehausser par leur présence l'éclat de cette fête populaire. Abélard crut voir dans cette imposante manifestation une occasion providentielle de repousser publiquement les accusations sourdes dirigées contre sa personne et ses écrits. Il s'adressa à l'archevêque de Sens, le priant de transformer en concile ou synode la réunion sainte qu'il projetait, et lui demandant l'autorisation d'y comparaître pour se justifier. Sa lettre visait directement saint Bernard qu'il espérait confondre publiquement. L'archevêque accueillit avec faveur sa demande, qu'il transmit sans retard à l'abbé de Clairvaux. Mais celui-ci, surpris d'une telle provocation, refusa de se rendre au concile, alléguant son inex-

(1) Bern., ep. 189.
(2) Bern., epp. 189, 192, 193, 338, etc.

périence dans les combats de la parole, et faisant remarquer qu'il n'était qu'un enfant auprès d'Abélard habitué dès sa jeunesse aux exercices de la dialectique. Surtout il jugeait inutile et indigne de « laisser agiter ainsi la raison divine par de petites raisons humaines. » Il ajoutait que les écrits d'Abélard étaient des témoins suffisants pour l'accuser et qu'après tout, c'était l'affaire des évêques et non la sienne que de juger en matière de dogme (1).

Cependant les esprits se remuaient. Les disciples d'Abélard escomptaient bruyamment d'avance le triomphe de leur maître. La rumeur publique apporta bientôt à Clairvaux la nouvelle de leurs téméraires espérances. Le danger devenait pressant pour la cause catholique. Céder sans combat à la veille de la lutte, c'était compromettre les intérêts de l'Église et préparer peut-être à Abélard une victoire aisée et retentissante. Les amis de Bernard comprirent la gravité de cette situation et, à force de représenter au saint abbé les conséquences de son abstention, ils finirent par lui faire accepter le rôle de défenseur de l'orthodoxie.

L'abbé de Clairvaux ne céda pas sans larmes. Mais, sa résolution arrêtée, il mit tout en œuvre pour terminer à son honneur une polémique qui était devenue par la tactique d'Abélard presque une affaire peronnelle. Son premier soin fut de s'assurer du concours actif des évêques. « C'est plus encore votre affaire que la mienne, leur écrivait-il. L'épouse du Christ confiée à votre garde est, malgré votre vigilance, étouffée sous une forêt d'hérésies, sous une moisson d'erreurs. Il est bon d'être patient à l'égard de tout le monde; le serviteur de Dieu ne doit pas se précipiter dans les procès. Mais on nous convoque à

(1) Bern., ep. 337; cf. ep. 189.

Sens pour l'octave de la Pentecôte, et on nous provoque à la lutte pour la défense de l'Église. Je puis compter, je l'espère, sur l'appui des amis de Jésus-Christ. Je vous avertis un peu tardivement; mais il faut en rejeter la faute sur les ruses d'un ennemi qui espérait nous surprendre, nous trouver mal préparés à la résistance, et dont la perfidie se trahit déjà dans la brusque promptitude avec laquelle il nous a défiés (1). »

Cette lettre et la précédente montrent combien Abélard s'était mépris en demandant à se présenter devant un synode. Il regardait sans doute la discussion publique comme une véritable joute, où la victoire demeurerait au plus habile, et se flattait de vaincre aisément un adversaire peu habitué aux subtilités de la dialectique. Malheureusement pour son calcul, ce n'était pas ainsi que l'abbé de Clairvaux envisageait l'œuvre conciliaire. Il songeait uniquement à organiser un tribunal devant lequel le théologien suspect comparaîtrait en accusé. C'est pour cette raison qu'il avait d'abord décliné l'invitation de l'archevêque de Sens. Siéger au concile comme juge eût été de sa part un empiètement sur le droit incommunicable des évêques; y assister comme accusateur lui paraissait même fort périlleux.

Au jour fixé, dès la veille même, Henri le Sanglier vit arriver dans sa ville métropolitaine tous les évêques de sa province, à l'exception des évêques de Nevers et de Paris, empêchés pour des raisons qu'on ignore. Ces suffragants étaient l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, ancien élève d'Abélard, son éloquent défenseur au concile de Soissons, Hugues III d'Auxerre, ami intime de l'abbé de

(1) Bern., ep. 187; cf. epp. 189-190; *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, n° 13.

Clairvaux, Élie, évêque d'Orléans, Atton de Troyes, Manassés de Meaux. L'archevêque de Reims, Samson des Prés, convoqué comme nous l'avons dit, amenait avec lui trois prélats, Alvise, évêque d'Arras, Geoffroy de Châlons et Joscelin de Soissons. A leur suite, un grand nombre d'ecclésiastiques de tous ordres, abbés, prieurs, doyens, archidiacres, écolâtres, Gilbert de la Porrée par exemple, envahissaient la cité. Le roi apparut escorté de ses grands officiers. Parmi les seigneurs, on remarquait surtout Guillaume, comte de Nevers, que sa dévotion devait un jour mener à la Chartreuse. Enfin on put saluer les deux personnages dont la seule présence aurait suffi pour attirer l'attention publique, saint Bernard et Abélard : l'un faible, souffrant, couvert de son humilité, précédé d'une renommée de sainteté merveilleuse et du bruit de ses miracles; l'autre, déjà courbé par l'âge, mais d'une allure toujours ferme et le regard plein d'assurance.

Le 2 juin 1140 (1), octave de la Pentecôte, après la cérémonie de l'exposition des reliques, l'abbé de Clairvaux, préludant aux séances du synode, monta en chaire et recommanda Abélard aux prières de son auditoire : « Conjurez Dieu, dit-il, de le rendre tel que le soupçon ne puisse désormais l'entacher (2). » Le soir, les prélats tinrent une conférence privée dans laquelle ils étudièrent, sous l'œil du saint abbé, les matières de la discussion du lendemain. Bernard produisit les ouvrages d'Abélard, en

(1) La date du concile de Sens a été l'objet de longues controverses. Un excellent critique, M. Deutsch (*Die Synode von Sens*, p. 50-54) la fixe en 1141; et son opinion fait loi en Allemagne (cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 735, note 11; Jaffé, *Reg.*, nos 8148-8149). Nous avons démontré ailleurs (*Revue des Quest. hist.*, Juillet 1891, p. 235-245) que cette opinion est insoutenable.

(2) *Berengarii Apologet.*, ap. Cousin, II, 772.

tira les propositions les plus téméraires, dont il prouva l'hétérodoxie, en les comparant avec l'enseignement de l'Écriture et des Pères, particulièrement avec la doctrine de saint Augustin. On tomba aisément d'accord sur la nécessité d'une rétractation de l'auteur (1).

Ce travail préliminaire simplifiait les opérations publiques du concile. La première séance s'ouvrit le lendemain dans l'église métropolitaine de Saint-Étienne. Le roi y assista. L'abbé de Clairvaux occupait au milieu des prélats une place d'honneur. Après la récitation des prières accoutumées, l'un des évêques prit la parole et s'attacha à démontrer l'importance de la vraie foi. Abélard fut ensuite introduit. Bien qu'il ne pût se dissimuler que les évêques, dont il avait escompté l'approbation, étaient devenus ses juges, il ne parut pas d'abord redouter l'issue du débat. Avec cette présence d'esprit qui est la marque des hommes supérieurs, il dit ironiquement à Gilbert

(1) Nous admettons avec Deutsch (*Die Synode von Sens*, p. 39-40) l'existence de cette conférence privée, en nous fondant comme lui, d'une part, sur le témoignage de Bérenger (*loc. cit.*, p. 772 et suiv.) qui parle d'une séance conciliaire *inter pocula*, — calomnie qui serait absurde si elle ne faisait allusion au repas des évêques, immédiatement suivi d'une réunion particulière à laquelle Abélard ne fut pas convoqué, — et, d'autre part, sur un passage de la lettre synodale (ep. 337), où il est question d'un examen des ouvrages d'Abélard, *pridie ante factam ad vos appellationem*, fait la veille du jour où celui-ci en appela au Pape. Cette séance privée était-elle légitime? Deutsch ne le pense pas. Pour qu'elle le fût, à son sentiment, il eût fallu qu'Abélard y fût admis (*Die Synode*, p. 23; cf. Neander, *Der heitige Bernhard*, II, p. 1-2, note). Il en appelle pour justifier sa pensée au texte de l'*Historia Pontif.* (Mon. G., XX, 522), qui assimile ici la conduite de Bernard à celle qu'il suivit plus tard à Reims pour faire condamner Gilbert de la Porrée. L'auteur nous paraît oublier que l'abbé de Clairvaux est ici, comme à Reims, simplement au service des juges de la foi et prépare avec eux la matière d'un jugement, et non d'une discussion d'école.

de la Porrée, en traversant la foule qui s'ouvrait devant lui pour lui livrer passage :

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet,
Prends garde à ta maison, quand le mur voisin brûle,

prédisant ainsi sept ans à l'avance les synodes de Paris et de Reims, où saint Bernard devait encore, pour quelques nouveautés de doctrine, poursuivre et faire condamner le subtil évêque de Poitiers (1).

Lorsque l'illustre professeur, subitement transformé en accusé, eut pris place sur le siège qui lui était assigné, l'abbé de Clairvaux, chargé du rôle de promoteur, se mit en devoir d'énoncer les dix-sept propositions extraites, dès la veille, de la *Theologia Christiana*, de l'*Introductio ad Theologiam*, du *Scito teipsum*, et d'un autre ouvrage intitulé *Liber sententiarum* (2), et avertit l'auteur que le choix lui était offert ou de renier les textes

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, nos 13, 15; Bern., ep. 337; Bereng., *Apolog.*, loc. cit. Le mot d'Abélard n'est pas absolument authentique : *Ferunt.*

(2) Abélard a désavoué ce dernier ouvrage (*Apologia*, p. 722) et veut qu'on le lui ait attribué de mauvaise foi ou par ignorance. C'est peut-être encore là un faux-fuyant. Rheinwald a en effet publié sous le titre de *Epitome Theologiæ christianæ* (Berlin, 1834) un *Liber sententiarum* qui reproduit exactement la théologie d'Abélard. L'auteur, parlant à la première personne, renvoie le lecteur à son *Commentaire de l'épître aux Romains*. Comme d'autre part le style est plus vif que celui de la *Theologia Christiana* et de l'*Introductio*, Gieseler a émis la conjecture que le *Liber sententiarum* serait un cahier rédigé pendant les leçons d'Abélard par un de ses disciples. Cette hypothèse résoudrait toutes les difficultés. Aussi est-elle généralement admise en Allemagne. Voir, sur cette question, Deutsch, *Peter Abälard*, Beilage II, p. 453-456. De la sorte, Abélard a pu nier qu'il eût écrit le *Liber sententiarum;* mais, pour ses juges comme pour ses historiens, un tel livre, résumé de ses leçons, est un document qui vaut un ouvrage du professeur lui-même.

incriminés, ou de les corriger, ou enfin de les justifier par des raisons théologiques. Mais à peine avait-il achevé ces mots, qu'Abélard se redressa avec fierté et déclara devant ses juges étonnés qu'il en appelait au Pape. Personne ne crut d'abord qu'il prît sérieusement un tel parti; mais on eut beau lui promettre une pleine liberté de défense et une entière sécurité pour sa personne, il persista dans son appel et déclina obstinément la compétence d'un tribunal qu'il avait lui-même choisi (1).

Que s'était-il passé dans son esprit? Othon de Freisingen raconte qu'il fut saisi par la crainte d'une sédition populaire. L'invraisemblance de cette allégation suffit pour en faire justice (2). Selon Geoffroy d'Auxerre, la majesté de ses juges aurait troublé sa mémoire, obscurci sa raison et affaibli son courage (3). Il est fort probable qu'il fut déconcerté par le tour que prenait dès le début le concile. La séance secrète de la veille, dont l'écho était sûrement arrivé jusqu'à ses oreilles, ne lui présageait rien de glorieux. Le rôle d'accusé n'était pas pour lui sourire. Il pressentit une condamnation. Se référant alors aux assurances flatteuses que lui avait données le sous-diacre Hyacinthe, il en appela du jugement prévu du concile au jugement préjugé favorable de la cour de Rome.

Cette détermination inopinée rendait la position des évêques embarrassante. Abélard, en les choisissant comme témoins, les avait nécessairement par cela même pris pour juges. Mais aujourd'hui qu'il se dérobait à leur tribunal

(1) Bern., ep. 337.

(2) Bérenger n'eût pas manqué de mentionner ce danger, s'il eût existé. Il semble qu'il y a dans l'hypothèse d'Othon de Feisingen une réminiscence du concile de Soissons. Cf. *Hist. Calamit.*, éd. Cousin, I, 19.

(3) *Bern. Vita,* lib. III, cap. v, n° 14.

par un appel à une cour plus haute, étaient-ils en droit de passer outre et d'exercer leur juridiction. Cette question que les critiques se sont posée après eux n'offrait pas de difficulté grave. Si un simple concile provincial est en droit de juger un ouvrage sans le consentement de l'auteur ou même après sa mort, comment l'autorité doctrinale des évêques réunis à Sens pourrait-elle être sérieusement contestée?

Elle le fut cependant, et en plein concile, à ce qu'il semble, par le sous-diacre Hyacinthe. Son discours ne nous est pas parvenu. Mais on devine, à la lecture des documents, qu'il jeta le trouble et l'effroi dans l'assemblée (1). Nul doute que les évêques et l'abbé de Clairvaux lui-même n'aient été menacés des foudres de la cour romaine. Bernard n'était pas homme à céder aux menaces. Par déférence pour le Saint-Siège, et pour mettre le concile à l'abri du reproche d'incompétence, il abandonna le docteur au Pape, malgré l'irrégularité de son appel, — *quamvis minus canonica videretur,* — et engagea les Pères à juger la doctrine, séance tenante. Le procès suivit son cours.

La sentence pouvait dès lors être portée sans autre examen que celui qui avait précédé la comparution d'Abélard. Cependant, pour ne pas précipiter leur décision, les évêques voulurent que les extraits frappés de suspicion fussent lus et relus en public. Puis, laissant de côté les propositions susceptibles d'une bonne interprétation,

(1) « Jacinctus multa mala ostendit nobis; nec enim quæ voluit fecit vel potuit; sed visus est mihi patienter ferendus de me, qui nec personæ vestræ nec curiæ *in curia illa* pepercit. » Bern., ep. 189, n° 5; cf. ep. 338, n° 2. Deutsch (*Die Synode von Sens*, p. 15) traduit *in curia illa* par la cour de France : *an dem französischen Hofe.* C'est évidemment un contresens; il s'agit du concile tenu à Sens.

ils restreignirent leur censure à quatorze articles, qu'ils déclarèrent pernicieux, manifestement condamnables, et qu'ils condamnèrent, en effet, comme opposés à la foi et ouvertement hérétiques (1).

Cette condamnation embrassait, à coup sûr, plusieurs erreurs d'une extrême gravité. Les propositions qui les contiennent ne se trouvent pas toutes littéralement dans les écrits d'Abélard; mais « elles sont en général authentiques, dit Rémusat, et les apologistes du philosophe ont eu tort de les contester (2). » Le résumé que nous en avons donné montre qu'elles tendaient à ruiner l'enseignement catholique. Sans doute, elles étaient éparses dans de vastes traités dont le caractère était, au sentiment de plusieurs, franchement orthodoxe. Mais comme elles formaient soit les prémisses, soit le nœud, soit les conséquences de longs développements et d'une argumentation suivie, elles étaient d'autant plus dangereuses, qu'elles s'insinuaient insensiblement dans les esprits et les préparaient à recevoir sans étonnement toutes sortes d'erreurs. Elles étaient, si l'on veut, tempérées par des déclarations, modifiées par des développements ou des restrictions qui permettaient d'absoudre celui qui les avait émises du crime d'hérésie formelle. Mais le refus de les expliquer ou de les renier plaçait le novateur dans une position équivoque, sinon condamnable. Bref, la conduite d'Abélard autorisait les Pères du concile de Sens à juger sa doctrine avec toute la sévérité d'une justice inflexible.

Cette décision du concile ne terminait cependant pas le débat. En prenant congé de ses juges, Abélard avait suspendu sur leur tête une épée menaçante par son appel au

(1) Bern., ep. 337; *Bern. Vita*, loc. cit.; Otto Frising., *loc. cit.*
(2) *Abélard*, I, 215.

Pape. Rome, à qui il était réservé de se prononcer sur sa personne, ne pouvait échapper à la nécessité d'examiner en même temps sa doctrine, c'est-à-dire, par conséquent, de reviser les actes du concile de Sens. Et de cet examen allait sortir soit la ratification, soit peut-être l'annulation de la sentence portée par les évêques français. Bien que cette dernière alternative fût extrêmement improbable, elle ne laissait pas d'inquiéter saint Bernard. Pour parer un tel coup, qui eût ruiné toute son œuvre, il déploya une activité qui tient du prodige, attestée d'ailleurs par une volumineuse correspondance. Jamais sa plume ne fut plus féconde, plus éloquente, ni plus hardie. Il semble qu'il ait voulu prendre d'assaut la curie romaine et lui dicter ses volontés.

C'est d'abord le pape Innocent II, qu'il entreprend de gagner. Il lui adresse à la fois trois lettres très pressantes, rédigées, les deux premières de concert avec les Pères du concile (1), l'une au nom de l'archevêque de Sens et de ses suffragants, l'autre au nom de l'archevêque de Reims et des évêques de Soissons, de Châlons et d'Arras, la troisième en son nom propre et pour la justification de sa conduite personnelle.

La lettre synodale, signée des évêques de la province

(1) Suivant l'opinion reçue, ces deux lettres ont été rédigées par saint Bernard. Deutsch (*Die Synode von Sens*, p. 29) a essayé d'établir que la première est due à la plume d'un clerc de l'Église de Sens. Entre autres raisons, il met en avant le mot *prætaxatus* et la phrase : *Itaque per totam Galliam*, qui tranchent avec le style de saint Bernard. La remarque est juste; mais nous savons par ailleurs (voir Deutsch lui-même, *ibid.*, p. 37) que la lettre a été retouchée, très probablement par l'archevêque de Sens. Or si la retouche explique des phrases telles que celles-ci : *Imo certe Sancti Spiritus igne succensus... pridie ante factam ad vos appellationem*, peut-on dire absolument que les différences de style signalées en d'autres endroits ne soient pas dues à la même cause ?

de Sens, expose en détail les motifs de la condamnation qui frappait la doctrine d'Abélard. Les témérités du professeur de la montagne Sainte-Geneviève, l'émotion que ses ouvrages causaient dans le public des écoles et des rues, les démarches charitables que l'abbé de Clairvaux avait faites auprès de lui pour l'arrêter sur le bord de l'abîme, les bravades du novateur et de ses disciples, forçant par un défi le concile à se réunir et Bernard à y paraître, l'ouverture de la séance publique et la fuite soudaine de l'accusé, se dérobant, sans raison apparente, au tribunal qu'il avait lui-même choisi, malgré la sécurité du lieu et l'impartialité des juges (1), en un mot tous les incidents du procès sont racontés avec art et de manière à prévenir favorablement l'esprit du souverain Pontife. Les Pères ne manquent pas d'ajouter que si, vu l'imminence du péril qui menaçait l'Église de France, ils ont condamné la doctrine d'Abélard, tout en abandonnant le coupable à la justice de Rome, ils n'ignorent pas cependant que leur jugement, pour devenir irréformable, doit être ratifié par l'autorité infaillible du successeur de Pierre. Aussi demandent-ils instamment qu'Innocent II confirme ou même aggrave la rigueur de leur sentence. « Si Votre Sainteté, disent-ils, daignait imposer silence à maître Pierre, lui interdire d'enseigner et d'écrire, et supprimer ses livres semés de dogmes pervers, vous arracheriez du sanctuaire les épines et les ronces; et la moisson du Christ aurait encore la force de croître, de fleurir et de fructifier. »

La seconde lettre (2) insiste sur d'autres considérations, également propres à discréditer l'accusé et sa mé-

(1) « Quamvis libera sibi daretur audientia, tutumque locum et æquos haberet judices. » Ep. 337, n° 3.

(2) Ep. 191.

thode théologique. « Pierre Abélard tente d'anéantir le mérite de la foi chrétienne, en émettant la prétention de comprendre par la raison humaine tout ce qu'est Dieu. Il monte jusqu'aux cieux et descend jusqu'aux abîmes. Rien ne lui échappe. Cet homme, si grand à ses propres yeux, marche sur les hauteurs et sur les merveilles qui le passent, scrutateur imprudent de la majesté divine et fabricateur d'hérésies. Son livre sur la Trinité, condamné par un légat de l'Église Romaine, avait déjà subi le supplice du feu. Maudit soit celui qui a restauré les ruines de Jéricho ! Son livre est sorti de la cendre, et avec lui se sont réveillées toutes les erreurs qu'il renferme. Il étend ses rameaux jusqu'à la mer et ses rejetons jusqu'à Rome. Cet homme ose se vanter que son livre trouve dans la curie où reposer sa tête. De là, son audace toujours croissante... Il faut donc apporter un prompt remède à la contagion qui gagne la multitude :

Sero medicina paratur
Cum mala per longas invaluere moras.
Le remède est sans force
Quand le mal s'est accru par un trop long séjour (1). »

L'abbé de Clairvaux n'avait pas oublié les critiques malveillantes auxquelles son intervention dans les affaires générales de l'Église avait jadis donné lieu. Justement persuadé que sa personne était ici de nouveau en cause, il voulut dégager pleinement la responsabilité qu'il avait d'ailleurs assumée à contre-cœur. Sa lettre, tout humide de larmes, respire un profond dégoût des luttes de la vie, mais en même temps un zèle ardent qui n'entend pas se contenter d'une demi-victoire : « Nous avons échappé au lion (Pierre de Léon), s'écrie-t-il, et nous voici aux prises

(1) Ovid., *De remedio amoris*, vers 91-92.

avec le dragon... Un Goliath s'est levé, haut de taille, armé pour le combat, précédé de son écuyer, Arnauld de Brescia. Leurs écailles sont si étroitement unies, qu'un souffle ne saurait les pénétrer. La guêpe de France a donné un coup de sifflet à la guêpe d'Italie (1), et toutes deux se sont jetées sur le Seigneur et son Christ. Goliath a poussé sa clameur contre les phalanges d'Israël et insulté l'armée des saints avec une audace d'autant plus grande qu'il sentait que David n'était plus là. » Suit un récit minutieux de la part que l'abbé de Clairvaux a prise au concile de Sens et que nous connaissons. « Maintenant, ajoute-t-il, c'est à vous, successeur de Pierre, de juger si celui qui attaque la foi de Pierre doit trouver un refuge auprès de la chaire de Pierre. Rappelez-vous les devoirs de votre charge... Si Dieu a suscité de votre temps la fureur des schismatiques, c'était afin qu'ils fussent brisés par vos soins. J'ai vu l'insensé aux puissantes racines..., pareil au cèdre du Liban. La malédiction est tombée sur sa beauté. Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus... Afin que rien ne manque à votre gloire, voici maintenant des hérésies qui s'élèvent... Père bien-aimé, saisissez, tandis qu'ils sont encore petits, les renards qui ravagent la vigne du Seigneur (2). »

Le rapprochement que l'abbé de Clairvaux établit entre le nom d'Abélard et celui d'Arnauld de Brescia était habile. La triste réputation que le tribun italien s'était faite dans son pays ne pouvait manquer de rejaillir sur le théologien français, qui n'avait pas craint de le prendre sous son patronage. Bernard signale en outre, avec une égale opportunité, les mauvais propos qu'un autre ami

(1) « Sibilavit apis quæ erat in Francia api de Italia, » ep. 189 : allusion au texte d'Isaïe, VII, 18.

(2) Ep. 189.

d'Abélard, le sous-diacre Hyacinthe, avait tenus au concile de Sens sur la curie romaine et sur la personne même du souverain Pontife (1). On devine l'effet de telles dénonciations, qui intéressaient l'amour-propre des juges à la cause même de la justice et de la vérité.

L'abbé de Clairvaux ne se borne pas à solliciter la condamnation d'Abélard en cour de Rome; il en prépare les éléments, il en fournit les considérants, comme on dirait aujourd'hui. Indépendamment de la triple relation qu'il rédigea pour le pape, il composa à son intention, sous forme de lettre, un traité dans lequel il examine et discute les principales erreurs du professeur de la montagne Sainte-Geneviève. « Cette composition, dit Rémusat (2), a été justement placée parmi les meilleures de son auteur. » On lui a cependant reproché de n'embrasser pas dans leur ensemble les doctrines du novateur. On ne saurait, au moins, méconnaître que, malgré certaines exagérations de langage, elle ait frappé juste. Ce que Bernard vit, et il vit bien, c'est qu'un certain abus de la méthode spéculative était le caractère et le péril de la théologie d'Abélard. Aussi insiste-t-il particulièrement sur ce point en divers endroits de sa lettre. La Trinité et la Rédemption sont les seuls dogmes spéciaux dont il s'occupe avec quelque étendue. Peut-être en vouant à l'exécration les théories d'Abélard, ne tient-il pas un compte suffisant des protestations de bonne foi que celui-ci a semées dans la *Theologia Christiana* et l'*Introductio ad Theologiam*. Les coups, dirigés principalement contre la doctrine, retombent parfois sur l'auteur lui-même avec une violence inouïe. Mais il est évident que la pureté du

1) Ep. 189; cf. ep. 338.
2) *Abélard*, I, 226.

dogme était le principal ou mieux l'unique objet qu'il voulait préserver de toute atteinte. Dans ce duel théologique, il prend sur son adversaire une remarquable supériorité, et fait preuve d'une science ecclésiastique qui va de pair avec celle des plus illustres professeurs de son temps, si elle ne l'éclipse. Parfois, au cours de la discussion, il s'anime jusqu'à rencontrer les accents de la plus haute éloquence; et l'on ne saurait dire lequel est le plus convaincant, dans cette longue argumentation, de son esprit ou de son cœur. Le pieux abbé clôt sa lettre, en remettant toute l'affaire entre les mains de celui qui est armé par Dieu pour soumettre toute intelligence à l'obéissance du Christ. « On trouve, ajoute-t-il, dans les autres écrits du novateur, plusieurs autres propositions également mauvaises; mais ni le peu de temps dont je dispose, ni l'étendue d'une lettre, ne me permettent de les réfuter. D'ailleurs, je ne vois pas que ce soit nécessaire; elles sont d'une fausseté si évidente, que les raisons les plus communes de notre foi suffisent pour les détruire. Cependant, j'en ai dressé un recueil que je vous envoie (1). »

Les Pères du concile avaient joint à leur récit une pièce justificative du même genre (2). C'est ce document, ou plus probablement le recueil de saint Bernard, qu'Ursin Durand a retrouvé au Vatican et que Mabillon a placé en tête de la lettre que nous venons d'analyser. Il comprend quatorze passages littéralement extraits des ouvrages d'Abélard et dont l'hétérodoxie n'est pas contestable (3). Ce qui les attendait à Rome, c'était évidemment la note

(1) Ep. 190, seu *Tract. de Errorib. Abælardi*, Migne, t. CLXXXII, p. 1054-1072.

(2) Ep. 337, n° 4.

(3) Migne, CLXXXII, col. 1049-1054; Cousin, II, 765-770.

de la Porrée, en traversant la foule qui s'ouvrait devant lui pour lui livrer passage :

> *Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet,*
> Prends garde à ta maison, quand le mur voisin brûle,

prédisant ainsi sept ans à l'avance les synodes de Paris et de Reims, où saint Bernard devait encore, pour quelques nouveautés de doctrine, poursuivre et faire condamner le subtil évêque de Poitiers (1).

Lorsque l'illustre professeur, subitement transformé en accusé, eut pris place sur le siège qui lui était assigné, l'abbé de Clairvaux, chargé du rôle de promoteur, se mit en devoir d'énoncer les dix-sept propositions extraites, dès la veille, de la *Theologia Christiana*, de l'*Introductio ad Theologiam*, du *Scito teipsum*, et d'un autre ouvrage intitulé *Liber sententiarum* (2), et avertit l'auteur que le choix lui était offert ou de renier les textes

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, nos 13, 15; Bern., ep. 337; Bereng., *Apolog.*, loc. cit. Le mot d'Abélard n'est pas absolument authentique : *Ferunt.*

(2) Abélard a désavoué ce dernier ouvrage (*Apologia*, p. 722) et veut qu'on le lui ait attribué de mauvaise foi ou par ignorance. C'est peut-être encore là un faux-fuyant. Rheinwald a en effet publié sous le titre de *Epitome Theologiæ christianæ* (Berlin, 1834) un *Liber sententiarum* qui reproduit exactement la théologie d'Abélard. L'auteur, parlant à la première personne, renvoie le lecteur à son *Commentaire de l'épître aux Romains*. Comme d'autre part le style est plus vif que celui de la *Theologia Christiana* et de l'*Introductio*, Gieseler a émis la conjecture que le *Liber sententiarum* serait un cahier rédigé pendant les leçons d'Abélard par un de ses disciples. Cette hypothèse résoudrait toutes les difficultés. Aussi est-elle généralement admise en Allemagne. Voir, sur cette question, Deutsch, *Peter Abälard*, Beilage II, p. 453-456. De la sorte, Abélard a pu nier qu'il eût écrit le *Liber sententiarum;* mais, pour ses juges comme pour ses historiens, un tel livre, résumé de ses leçons, est un document qui vaut un ouvrage du professeur lui-même.

incriminés, ou de les corriger, ou enfin de les justifier par des raisons théologiques. Mais à peine avait-il achevé ces mots, qu'Abélard se redressa avec fierté et déclara devant ses juges étonnés qu'il en appelait au Pape. Personne ne crut d'abord qu'il prît sérieusement un tel parti; mais on eut beau lui promettre une pleine liberté de défense et une entière sécurité pour sa personne, il persista dans son appel et déclina obstinément la compétence d'un tribunal qu'il avait lui-même choisi (1).

Que s'était-il passé dans son esprit? Othon de Freisingen raconte qu'il fut saisi par la crainte d'une sédition populaire. L'invraisemblance de cette allégation suffit pour en faire justice (2). Selon Geoffroy d'Auxerre, la majesté de ses juges aurait troublé sa mémoire, obscurci sa raison et affaibli son courage (3). Il est fort probable qu'il fut déconcerté par le tour que prenait dès le début le concile. La séance secrète de la veille, dont l'écho était sûrement arrivé jusqu'à ses oreilles, ne lui présageait rien de glorieux. Le rôle d'accusé n'était pas pour lui sourire. Il pressentit une condamnation. Se référant alors aux assurances flatteuses que lui avait données le sous-diacre Hyacinthe, il en appela du jugement prévu du concile au jugement préjugé favorable de la cour de Rome.

Cette détermination inopinée rendait la position des évêques embarrassante. Abélard, en les choisissant comme témoins, les avait nécessairement par cela même pris pour juges. Mais aujourd'hui qu'il se dérobait à leur tribunal

(1) Bern., ep. 337.

(2) Bérenger n'eût pas manqué de mentionner ce danger, s'il eût existé. Il semble qu'il y a dans l'hypothèse d'Othon de Feisingen une réminiscence du concile de Soissons. Cf. *Hist. Calamit.*, éd. Cousin, I, 19.

(3) *Bern. Vita,* lib. III, cap. v, n° 14.

de la Porrée, en traversant la foule qui s'ouvrait devant lui pour lui livrer passage :

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet,
Prends garde à ta maison, quand le mur voisin brûle,

prédisant ainsi sept ans à l'avance les synodes de Paris et de Reims, où saint Bernard devait encore, pour quelques nouveautés de doctrine, poursuivre et faire condamner le subtil évêque de Poitiers (1).

Lorsque l'illustre professeur, subitement transformé en accusé, eut pris place sur le siège qui lui était assigné, l'abbé de Clairvaux, chargé du rôle de promoteur, se mit en devoir d'énoncer les dix-sept propositions extraites, dès la veille, de la *Theologia Christiana*, de l'*Introductio ad Theologiam*, du *Scito teipsum*, et d'un autre ouvrage intitulé *Liber sententiarum* (2), et avertit l'auteur que le choix lui était offert ou de renier les textes

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, nos 13, 15; Bern., ep. 337; Bereng., *Apolog.*, loc. cit. Le mot d'Abélard n'est pas absolument authentique : *Ferunt.*

(2) Abélard a désavoué ce dernier ouvrage (*Apologia*, p. 722) et veut qu'on le lui ait attribué de mauvaise foi ou par ignorance. C'est peut-être encore là un faux-fuyant. Rheinwald a en effet publié sous le titre de *Epitome Theologiæ christianæ* (Berlin, 1834) un *Liber sententiarum* qui reproduit exactement la théologie d'Abélard. L'auteur, parlant à la première personne, renvoie le lecteur à son *Commentaire de l'épître aux Romains*. Comme d'autre part le style est plus vif que celui de la *Theologia Christiana* et de l'*Introductio*, Gieseler a émis la conjecture que le *Liber sententiarum* serait un cahier rédigé pendant les leçons d'Abélard par un de ses disciples. Cette hypothèse résoudrait toutes les difficultés. Aussi est-elle généralement admise en Allemagne. Voir, sur cette question, Deutsch, *Peter Abälard*, Beilage II, p. 453-456. De la sorte, Abélard a pu nier qu'il eût écrit le *Liber sententiarum;* mais, pour ses juges comme pour ses historiens, un tel livre, résumé de ses leçons, est un document qui vaut un ouvrage du professeur lui-même.

incriminés, ou de les corriger, ou enfin de les justifier par des raisons théologiques. Mais à peine avait-il achevé ces mots, qu'Abélard se redressa avec fierté et déclara devant ses juges étonnés qu'il en appelait au Pape. Personne ne crut d'abord qu'il prît sérieusement un tel parti; mais on eut beau lui promettre une pleine liberté de défense et une entière sécurité pour sa personne, il persista dans son appel et déclina obstinément la compétence d'un tribunal qu'il avait lui-même choisi (1).

Que s'était-il passé dans son esprit? Othon de Freisingen raconte qu'il fut saisi par la crainte d'une sédition populaire. L'invraisemblance de cette allégation suffit pour en faire justice (2). Selon Geoffroy d'Auxerre, la majesté de ses juges aurait troublé sa mémoire, obscurci sa raison et affaibli son courage (3). Il est fort probable qu'il fut déconcerté par le tour que prenait dès le début le concile. La séance secrète de la veille, dont l'écho était sûrement arrivé jusqu'à ses oreilles, ne lui présageait rien de glorieux. Le rôle d'accusé n'était pas pour lui sourire. Il pressentit une condamnation. Se référant alors aux assurances flatteuses que lui avait données le sous-diacre Hyacinthe, il en appela du jugement prévu du concile au jugement préjugé favorable de la cour de Rome.

Cette détermination inopinée rendait la position des évêques embarrassante. Abélard, en les choisissant comme témoins, les avait nécessairement par cela même pris pour juges. Mais aujourd'hui qu'il se dérobait à leur tribunal

(1) Bern., ep. 337.

(2) Bérenger n'eût pas manqué de mentionner ce danger, s'il eût existé. Il semble qu'il y a dans l'hypothèse d'Othon de Feisingen une réminiscence du concile de Soissons. Cf. *Hist. Calamit.*, éd. Cousin, I, 19.

(3) *Bern. Vita,* lib. III, cap. v, n° 14.

de la Porrée, en traversant la foule qui s'ouvrait devant lui pour lui livrer passage :

Nam tua res agitur, paries cum proximus ardet,
Prends garde à ta maison, quand le mur voisin brûle,

prédisant ainsi sept ans à l'avance les synodes de Paris et de Reims, où saint Bernard devait encore, pour quelques nouveautés de doctrine, poursuivre et faire condamner le subtil évêque de Poitiers (1).

Lorsque l'illustre professeur, subitement transformé en accusé, eut pris place sur le siège qui lui était assigné, l'abbé de Clairvaux, chargé du rôle de promoteur, se mit en devoir d'énoncer les dix-sept propositions extraites, dès la veille, de la *Theologia Christiana*, de l'*Introductio ad Theologiam*, du *Scito teipsum*, et d'un autre ouvrage intitulé *Liber sententiarum* (2), et avertit l'auteur que le choix lui était offert ou de renier les textes

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, nos 13, 15; Bern., ep. 337; Bereng., *Apolog.*, loc. cit. Le mot d'Abélard n'est pas absolument authentique : *Ferunt.*

(2) Abélard a désavoué ce dernier ouvrage (*Apologia*, p. 722) et veut qu'on le lui ait attribué de mauvaise foi ou par ignorance. C'est peut-être encore là un faux-fuyant. Rheinwald a en effet publié sous le titre de *Epitome Theologiæ christianæ* (Berlin, 1834) un *Liber sententiarum* qui reproduit exactement la théologie d'Abélard. L'auteur, parlant à la première personne, renvoie le lecteur à son *Commentaire de l'épître aux Romains*. Comme d'autre part le style est plus vif que celui de la *Theologia Christiana* et de l'*Introductio*, Gieseler a émis la conjecture que le *Liber sententiarum* serait un cahier rédigé pendant les leçons d'Abélard par un de ses disciples. Cette hypothèse résoudrait toutes les difficultés. Aussi est-elle généralement admise en Allemagne. Voir, sur cette question, Deutsch, *Peter Abälard*, Beilage II, p. 453-456. De la sorte, Abélard a pu nier qu'il eût écrit le *Liber sententiarum;* mais, pour ses juges comme pour ses historiens, un tel livre, résumé de ses leçons, est un document qui vaut un ouvrage du professeur lui-même.

incriminés, ou de les corriger, ou enfin de les justifier par des raisons théologiques. Mais à peine avait-il achevé ces mots, qu'Abélard se redressa avec fierté et déclara devant ses juges étonnés qu'il en appelait au Pape. Personne ne crut d'abord qu'il prît sérieusement un tel parti; mais on eut beau lui promettre une pleine liberté de défense et une entière sécurité pour sa personne, il persista dans son appel et déclina obstinément la compétence d'un tribunal qu'il avait lui-même choisi (1).

Que s'était-il passé dans son esprit? Othon de Freisingen raconte qu'il fut saisi par la crainte d'une sédition populaire. L'invraisemblance de cette allégation suffit pour en faire justice (2). Selon Geoffroy d'Auxerre, la majesté de ses juges aurait troublé sa mémoire, obscurci sa raison et affaibli son courage (3). Il est fort probable qu'il fut déconcerté par le tour que prenait dès le début le concile. La séance secrète de la veille, dont l'écho était sûrement arrivé jusqu'à ses oreilles, ne lui présageait rien de glorieux. Le rôle d'accusé n'était pas pour lui sourire. Il pressentit une condamnation. Se référant alors aux assurances flatteuses que lui avait données le sous-diacre Hyacinthe, il en appela du jugement prévu du concile au jugement préjugé favorable de la cour de Rome.

Cette détermination inopinée rendait la position des évêques embarrassante. Abélard, en les choisissant comme témoins, les avait nécessairement par cela même pris pour juges. Mais aujourd'hui qu'il se dérobait à leur tribunal

(1) Bern., ep. 337.

(2) Bérenger n'eût pas manqué de mentionner ce danger, s'il eût existé. Il semble qu'il y a dans l'hypothèse d'Othon de Feisingen une réminiscence du concile de Soissons. Cf. *Hist. Calamit.*, éd. Cousin, I, 19.

(3) *Bern. Vita,* lib. III, cap. v, n° 14.

que je tire la fermeté de mon espérance. Fort de cet appui salutaire, je ne crains pas les aboiements de Scylla, je ris du gouffre de Charybde, je n'ai pas peur des chants mortels des Sirènes. Si la tempête vient, elle ne me renversera pas; si les vents soufflent, ils ne m'agiteront pas; car je suis fondé sur la pierre inébranlable. »

La sincérité du langage dans lequel est exprimée cette profession de foi ne saurait être contestée. S'il est douteux que la dialectique n'exerçât plus sur Abélard les séductions d'une fatale sirène, il est visible du moins qu'il était décidé à défendre sa foi contre le péril de tels enchantements. Dès lors, on comprend qu'il ait cru pouvoir affronter le regard de ses juges et se laver tout à fait du reproche d'hérésie.

Il prit donc le chemin de la ville éternelle. Mais ce voyage, tardivement entrepris, ne devait pas s'achever. A Cluny, où le pèlerin s'arrêta pour prendre conseil de Pierre le Vénérable (1), la nouvelle de sa condamnation définitive éclata soudainement. Quelle que fût la délicatesse avec laquelle on l'en instruisit, ce dut être pour lui un coup de surprise terrible. Vraisemblabement, il ne put d'abord qu'en douter. Si le fait était vrai, que s'était-il passé à Rome?

Les lettres de l'abbé de Clairvaux avaient porté leur fruit. Les propositions qu'il avait tirées des ouvrages du novateur pour les soumettre au Saint-Père, étaient articulées avec une telle netteté, que le doute n'était pas possible sur leur sens et leur hétérodoxie. Avant de les frapper, Innocent II consulta néanmoins le Sacré-Collège; mais la réponse des cardinaux fut conforme à l'avis de l'abbé de Clairvaux. Il ne se trouva pas, que l'on sache,

(1) Petri Venerab., ep. IV, 4.

un ami d'Abélard qui entreprit de défendre sa personne ou ses ouvrages. On le condamna sans l'entendre; et six semaines environ après le concile de Sens (16 juillet 1140), Innocent II adressait à ses vénérables frères, Henri de Sens, Samson de Reims et à leurs suffragants, ainsi qu'à son très cher fils en Jésus-Christ, Bernard abbé de Clairvaux, un rescrit daté de Latran, qui contenait la sentence si instamment demandée. Après un préambule sur l'infaillibilité du Saint-Siège, le pape déclare qu'il a, sur l'inspection des lettres et des articles à lui déférés par le concile de Sens, reconnu avec douleur dans la pernicieuse doctrine de Pierre Abélard d'anciennes hérésies et des erreurs nouvelles. Il rappelle avec complaisance la défense faite, après le concile de Chalcédoine, par l'empereur Marcien, de très chrétienne mémoire, à tout clerc, militaire ou laïque, de discuter publiquement les questions de foi déjà tranchées par l'Église. La peine des sacrilèges doit être appliquée aux contempteurs de cette loi; et, si le violateur est un clerc, il sera mis hors des rangs du clergé. Abélard s'est rendu passible de cette peine rigoureuse. Innocent II s'applaudit de voir qu'au moment où se raniment d'anciennes erreurs déjà flétries, Dieu accorde à l'Église de France des pasteurs jaloux de mettre un terme aux attaques du nouvel hérétique : « En conséquence, ajoute-t-il, si indigne que nous soyons de siéger dans la chaire de Pierre, à qui il a été dit : *Confirme tes frères*, ayant pris conseil de nos frères les évêques et les cardinaux, nous condamnons, en vertu de l'autorité des saints canons, les articles recueillis par vos soins et tous les dogmes pervers de Pierre, ainsi que l'auteur lui-même, et nous lui imposons, à lui, comme hérétique, un perpétuel silence. Nous estimons, en outre, que tous les sectateurs et défenseurs de son erreur de-

vront être séquestrés de la communion des fidèles et enchaînés dans le lien de l'excommunication (1). »

Une seconde lettre, en date du même jour et portant la même suscription que la précédente (2), insistait de la façon suivante : « Par les présents écrits nous mandons à Votre Fraternité de faire enfermer séparément, dans les maisons religieuses qui paraîtront le plus convenables, Pierre Abélard et Arnauld de Brescia, fabricateurs de dogmes pervers et agresseurs de la foi catholique, et de faire brûler leurs livres partout où on les trouvera. » A cette note était annexé l'ordre ci-joint : « Ne montrez ces écrits à personne jusqu'à ce que la lettre même (sans doute le rescrit principal) ait été communiquée aux évêques dans le prochain colloque de Paris. » Et, comme pour prêcher l'exemple, Innocent II fit brûler publiquement les ouvrages d'Abélard dans l'église Saint-Pierre à Rome (3).

Ainsi se consommait la justice de l'Église, ce que plusieurs ont appelé son iniquité. La sentence du concile de Sens était ratifiée dans toute sa teneur. Rome mettait de la sorte le dépôt de la foi à l'abri de toute atteinte et préservait de la tentation d'une imitation dangereuse les fidèles que le génie d'Abélard aurait pu fasciner. Mais d'autre part, comme la fière attitude du novateur inspirait toujours quelque défiance, le souverain Pontife crut devoir recourir à la force pour réduire sa langue au silence et sa plume au repos.

La sentence était rigoureuse; et, en présence d'une telle

(1) Inter Bernardin., ep. 194; ap. Jaffé, *Reg.*, n° 8148, en corrigeant la date de l'année fournie par Deutsch.

(2) Ap. Migne, t. CLXXXII, p. 250, note; Jaffé, n° 8149.

(3) Gaufrid. ep. ad card. Alban., Migne, CLXXXV, p. 595-596. Cf. *Bern. Vita,* lib. III, cap. v, n° 14.

mesure, l'esprit moderne, facilement irritable et chatouilleux, se pose deux graves questions qui regardent la procédure suivie par la curie, tant contre la doctrine que contre la personne d'Abélard.

La légitimité de la condamnation de la doctrine d'Abélard par le souverain Pontife ne saurait être mise en doute. La cause avait été suffisamment instruite par le concile de Sens et l'abbé de Clairvaux. — Abélard, dit-on, proclamait très haut son orthodoxie; il niait d'avoir professé les erreurs qu'on lui attribuait. L'Église était-elle meilleur juge que lui-même du sens qu'il attachait à l'expression de ses idées? — Remarquons tout de suite qu'au douzième siècle le doute sur ce point ne vint à l'esprit de personne. L'Église n'est pas, en fait de doctrine, établie juge des pensées et des intentions d'un auteur; mais elle est juge des mots et des phrases qu'il emploie, pris dans leur sens obvie. Elle n'eut donc pas à s'occuper, pour juger les ouvrages d'Abélard, de la bonne foi du théologien. La distinction du fait et du droit en matière dogmatique n'était pas alors inventée, et ce serait faire injure au caractère aujourd'hui bien connu d'Abélard que de lui reprocher de n'avoir pas su, pour échapper à la condamnation qui frappa sa théologie, recourir à cette misérable subtilité qui déshonora plus tard le Jansénisme aux abois.

La seconde question concerne la personne même du novateur. Le plus grand génie du douzième siècle, s'écrie-t-on, condamné à la réclusion, malgré son innocence! Comment Rome, asile suprême des persécutés, a-t-elle pu frapper ainsi un accusé sans l'entendre? — Il y a ici, il faut l'avouer, une dérogation fâcheuse aux coutumes de la cour romaine. L'abbé de Clairvaux, selon nous, en fut la cause indirecte. La curie n'a fait que céder à ses instances et à ses objurgations, en traitant comme un hé-

rétique avéré et un rebelle opiniâtre le fugitif qui faisait profession de se soumettre d'avance à la justice et à la décision du souverain Pontife (1). Attendre et temporiser eût été en pareille circonstance une habileté. La précipitation d'Innocent II a failli compromettre la réputation de sagesse et de maturité qui s'attache à toutes les décisions du Saint-Siège. Un peu de patience et de clairvoyance eût sauvegardé à la fois l'honneur de l'Église et les droits de la liberté individuelle. Il eût suffi au pape d'interroger Abélard après son arrivée à Rome, afin de s'assurer de ses sentiments véritables, et de l'épargner ou de le frapper à coup sûr. Aussi, pour avoir été portée trop vite et sans enquête suffisante, la sentence de réclusion dut-elle rester lettre morte. Nous verrons ailleurs, en effet, qu'elle n'atteignit pas Arnauld de Brescia; et Abélard lui-même y échappa par une soumission édifiante qui désarma ses accusateurs.

Réduite à ces proportions, la condamnation d'Abélard n'étonna point ses contemporains. Une seule voix se fit entendre pour protester : ce fut celle d'un disciple, Pierre Bérenger de Poitiers, qui prit aussitôt la plume pour venger son maître. Malheureusement, il déshonora sa fidélité au malheur par l'âpreté et l'inconvenance de sa polémique. Son livre (2) est moins une apologie d'Abélard

(1) Nous avons vu que l'abbé de Clairvaux et l'auteur anonyme de la *Disputatio* considéraient Abélard comme hérétique à cause de son opiniâtreté. « Hæreticum se probans non tam in errore quam in pertinacia et defensione erroris. » Bern., ep. 193. Cf. *Disput. anonym.*, ap. Tissier, *loc. cit.*, p. 239. Abélard au contraire a toujours protesté de sa bonne foi. Cf. *Confess. fidei*, II, 720. Là est vraiment le nœud de la question.

(2) *Berengarii scolastici Apologeticus*, ap. Cousin, II, 771-785. C'est Bérenger qui nous a conservé *l'Apologie* adressée par Abélard à Héloïse.

qu'un pamphlet contre le concile de Sens, contre le pape Innocent II et particulièrement contre saint Bernard. C'est un amas de calomnies, relevé parfois par des traits de satire assez heureux, mais le plus souvent assaisonné de citations puériles, d'ignobles plaisanteries, qui bravent même l'honnêteté de la langue latine. Nous ne suivrons pas l'auteur sur le terrain de ses accusations fantaisistes. Qu'il nous suffise d'examiner quelques-unes de ces critiques, exagérées ou impertinentes.

Après avoir reproché à l'abbé de Clairvaux d'avoir composé dans sa jeunesse des chansons légères ou même licencieuses, Béranger lui rappelle ironiquement ses miracles et sa sainteté, et lui déclare qu'il a perdu son auréole et trahi son secret par sa conduite vis-à-vis d'Abélard. Puis vient une peinture intérieure du concile, où les Pontifes sont représentés pleins de vin comme des outres, ivres comme des pourceaux, endormis pendant que le lecteur débite les propositions à condamner, et à peine réveillés de leur sommeil pour prononcer leur jugement, en mutilant les mots (1). Saint Bernard présidant le plus sérieusement du monde un synode qui dégénère en orgie! Quelle plaisanterie grossière! Mais passons.

« Abélard effrayé se réfugie dans l'asile du jugement de Rome. Je suis, dit-il, un enfant de l'Église romaine : je veux que ma cause soit jugée comme celle de l'impie : j'en appelle à César. Mais Bernard l'abbé, sur le bras duquel se reposait la multitude des Pères, ne dit pas comme le gouverneur qui tenait saint Paul dans les fers : « Tu « en as appelé à César, tu iras à César : » mais : « Tu en « as appelé à César, tu n'iras pas à César. » Il informe en

(1) « Damnamus, » disaient les uns ; « namus, » répondaient les autres. *Apologeticus*, p. 774.

effet le siège apostolique de tout ce qui a été fait, et aussitôt un jugement de condamnation de la cour de Rome court dans toute l'Église gallicane. Ainsi est condamnée cette bouche, temple de la raison, trompette de la foi, asile de la Trinité. Il est condamné, ô douleur! absent, non entendu, non convaincu. Que dirai-je? Que ne dirai-je pas, Bernard?... Il voulait, disent les fauteurs de l'abbé, corriger Pierre. Homme de bien, si tu projetais de rappeler Pierre à la pureté d'une foi intacte, pourquoi, en présence du peuple, lui imprimais-tu le caractère du blasphème éternel? Et si tu cherchais à enlever à Pierre l'amour du peuple, comment t'apprêtais-tu à le corriger? De l'ensemble de tes actions, il ressort que ce qui t'a enflammé contre Pierre n'est pas l'envie de le corriger, mais le désir d'une vengeance personnelle. C'est une belle parole que celle du prophète. « Le juste me corrigera en « miséricorde. » Où manque, en effet, la miséricorde, n'est pas le caractère du juste, mais la brutale barbarie du tyran...

Et sa lettre au pape Innocent atteste encore les ressentiments de son âme. « Il ne doit pas trouver un refuge « auprès du siège de Pierre celui qui attaque la foi de « Pierre. » Tout beau! tout beau! vaillant guerrier, il ne sied pas à un moine de combattre de la sorte. Crois-en Salomon : « Ne soyez pas trop juste, de peur de tomber « dans l'hébétement. » Non, il n'attaque pas la foi de Pierre, celui qui affirme la foi de Pierre : il doit donc trouver un refuge auprès du siège de Pierre. Souffre, je te prie, qu'Abélard soit chrétien avec toi. Et, si tu veux, il sera catholique avec toi; et si tu ne le veux pas, il sera catholique encore : car Dieu est à tous et n'appartient à personne... »

Bérenger apparaît ici comme le précurseur des héréti-

ques du seizième siècle, qui prétendaient demeurer catholiques malgré l'Église. Il examine ensuite si Abélard n'est pas chrétien : il donne le texte de la profession de foi adressée à Héloïse et conclut que son maître arbore toujours les glorieuses enseignes du Christ.

« Il devait donc trouver un refuge auprès du Saint-Siège, si les charmes de ton éloquence n'avaient resserré pour lui les entrailles de la miséricorde de l'Église romaine. Mais, en lui fermant les portes de la clémence, tu trahis tes hideuses fureurs, tu révèles ta haine aveugle. Ici tu diras peut-être : « Voilà de l'excès et de l'injustice « dans les reproches; je me suis senti dévoré du zèle de « la maison du Seigneur, en voyant une doctrine sacrilège « menacer de sa lèpre le corps de l'Église. J'ai voulu ar- « racher l'ivraie dans sa racine, pour arrêter les progrès « de sa sève empoisonnée. N'ai-je pas agi avec prudence « et avec sagesse, en écrasant sous un index accusateur « le dogme de la révolte et de l'impiété? N'ai-je pas épar- « gné à tous les conservateurs de la foi une longue et « difficile recherche, en faisant couler à leurs yeux, dans « un seul lit, toutes les hérésies répandues dans les nom- « breux écrits d'Abélard?

« A cela je réponds : Je vous loue, mon père, dans votre intention; mais je ne vous loue pas dans l'exécution : nous avons un index qui n'est pas l'exact relevé des dogmes d'Abélard. Je l'avoue, quelques-unes des propositions que vous incriminez ont été avancées par lui, soit dans son enseignement oral, soit dans ses écrits; mais les autres ne sont sorties ni de sa bouche ni de sa plume. Je me propose d'examiner tout cela dans un second traité; aujourd'hui je me borne à remarquer que vous n'aviez pas le droit de lancer contre Abélard la formidable accusation d'hérésie. Ce n'est pas à un homme qui est

lui-même tombé dans l'erreur, de condamner l'erreur des autres. Or, tu t'es trompé, cela est hors de doute, en affirmant que les âmes tiraient leur origine du ciel... L'apôtre saint Jacques dit avec vérité : « Nous faisons tous « beaucoup de fautes, et si quelqu'un ne fait point de « faute en parlant, c'est un homme parfait. » Si Abélard avait fait une faute en parlant, de la part de son juge il devait sentir les douces mains de la miséricorde plutôt que les tenailles brûlantes de la colère. »

Cette critique n'était pas un pur jeu d'esprit; mais le peu d'observations justes qu'elle contient ne pouvaient tirer à conséquence. Lorsque Abélard en eut pris connaissance, il dut sourire amèrement. Son parti était déjà pris : ce ne pouvait être celui de la résistance; son cœur le lui défendait. Il eut le courage de se faire violence pour s'incliner devant la décision de Rome, avant même qu'elle lui fût communiquée officiellement. Pierre le Vénérable lui ménagea une entrevue avec l'abbé de Clairvaux et lui fit comprendre que, s'il avait écrit ou énoncé quelque proposition qui pût choquer les oreilles catholiques, il fallait qu'il les rayât de ses livres sur l'avis de personnes sages et fidèles. Ce fut l'abbé de Cîteaux qui s'entremit entre Bernard et Abélard. L'entrevue fut ce qu'elle devait être, franche et pleine de cordialité. Les deux adversaires, après une lutte trop vive de part et d'autre, étaient heureux de se rapprocher. Abélard, de retour à Cluny, raconta à Pierre le Vénérable qu'ils « avaient « assoupi leurs anciennes querelles (1). »

La paix était faite entre ces deux grands génies. A quelles conditions? On ne saurait le dire avec une entière certitude. Abélard composa sans retard, comme il l'avait

(1) Petr. Vener., lib. IV, ep. 4.

promis, une profession de foi, qu'il intitula encore *Apologie* (1). Nous ne voulons pas voir dans ce titre l'indice d'une arrière-pensée et de sentiments de révolte qui se seraient cachés au fond de son cœur. « On connaît, dit-il, le proverbe : « Il n'est chose si bien dite qu'on ne puisse « rendre suspecte ; » et le mot de saint Jérôme : « Qui a fait « beaucoup de livres s'est donné beaucoup de juges. » Mes ouvrages ne sont pas nombreux : je pourrais dire, en comparaison de quelques autres, qu'ils ne comptent point, et cependant je n'ai pu échapper aux atteintes de la critique. Mais, de toutes les fautes que l'on m'attribue, il n'en est pas une, Dieu m'en est témoin, dont je me sente coupable. Toutefois, s'il en était une, je me garderais bien de la défendre opiniâtrément. J'ai pu me tromper sur certains points : mais, j'en appelle à la justice de Dieu, je n'ai rien avancé par malice et par orgueil. Je dois être regardé comme un fils de l'Église. J'accepte tout ce qu'elle enseigne, je réprouve tout ce qu'elle condamne, je n'ai jamais rompu l'unité de la foi, quoique je sois bien inférieur à d'autres par la dignité de la conduite. »

On le voit, il en coûtait moins à Abélard de confesser qu'il avait mal agi que de reconnaître qu'il eût mal parlé : il aimait mieux avouer des péchés que des erreurs. Il corrige néanmoins, dans le sens catholique, à peu près toutes les propositions que le concile de Sens avait frappées. Ses réserves ne portent guère que sur quelques inexactitudes de langage, qu'il relève dans la lettre de l'abbé de Clairvaux. Il termine en faisant appel à l'esprit de charité et de bienveillance, et en répétant la sentence du Sauveur : « Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés ; ne

(1) *Apologia*, seu *Confessio fidei*, ap. Cousin, II, 719-723.

« condamnez pas et vous ne serez pas condamnés (1). »

On pourrait reprocher à cette profession de foi de n'être pas assez explicite au sujet de la sainte Trinité et de l'intelligence des mystères en général; elle est telle cependant qu'on devait l'attendre d'Abélard sincèrement converti. La soumission du cœur, si pure soit-elle, ne corrige pas toujours les travers de l'esprit. Accoutumé dès longtemps à jouer avec les mots et à les plier à sa fantaisie, Abélard était devenu à peu près incapable de saisir la contradiction logique qui existe entre les explications qu'il donnait des mystères et l'expression exacte du dogme. Cet état psychologique était une infirmité; personne ne lui en fit un crime. Saint Bernard lui-même, qui avait quelque droit d'être exigeant, n'y vit pas un sujet de scandale. Il s'était contenté d'une rétractation orale; il laissa courir une Apologie, qui paraissait dans ses termes généraux sincèrement catholique. Prétendre harceler Abélard jusque dans les derniers retranchements de son esprit, c'eût été le blesser sans profit et le pousser à la révolte. On en serait d'ailleurs venu à toucher un point sur lequel le dernier des Pères de l'Église et celui qu'on a appelé le fondateur de la scolastique ne se seraient jamais entendus complètement : l'utilité de la méthode spéculative dans l'enseignement du dogme; et cette question n'intéressait pas la foi. Saint Bernard s'arrêta donc à temps pour ne pas rebuter le coupable qui revenait à résipiscence et pour ne pas compromettre sa gloire par la répudiation d'une méthode dont les débuts étaient si malheureux et si inquiétants pour l'avenir, mais que les docteurs du moyen âge devaient bientôt réhabiliter et consacrer par leur génie. Ainsi finissait à l'amiable, et sans dommage

(1) *Apologia*, loc. cit.

pour la doctrine, cette douloureuse controverse, où se trouvaient engagées, avec les droits éternels de la raison et de la foi, les tendances particulières des deux esprits les plus éminents du douzième siècle.

Abélard jugea dès lors le moment venu de renoncer aux agitations de l'école et à la poursuite de la gloire. On l'avait menacé de séquestration; il demanda à Pierre le Vénérable la grâce de terminer ses jours à Cluny. Pierre transmit lui-même ce vœu au souverain Pontife (1). La réponse d'Innocent II, qui avait à réparer un excès de sévérité, ne se fit pas attendre. On vit donc l'ancien abbé de Saint-Gildas, « ce moine sans règle, » dont parle l'abbé de Clairvaux, prendre rang parmi les religieux d'une communauté régulière, dont il fit l'édification par sa piété. Il n'y eut qu'une voix pour lui rendre témoignage. Pierre le Vénérable le compare pour l'humilité à saint Germain, et à saint Martin pour l'esprit de pauvreté. Cependant, après la prière, la science faisait toujours ses délices, sa lecture était assidue. Tout ce qu'il avait d'intelligence, d'activité, appartenait à la théologie, à la philosophie et à l'érudition, qui étaient le constant objet de ses méditations et de ses entretiens (2). Les moines de Cluny recueillirent ainsi les derniers échos d'une voix qui, après avoir ébranlé le monde de ses éclats, s'éteignait doucement en de pieux colloques.

Une maladie de peau, *scabies*, et d'autres infirmités vinrent malheureusement assaillir Abélard dans sa retraite. Le séjour de Cluny lui devint funeste. Dans l'intérêt de sa santé, Pierre le Vénérable l'envoya au prieuré de Saint-Marcel près de Châlon, sur les bords riants de la

(1) Petri Venerab., lib. IV, ep. 21.

(2) « Antiqua sua revocans studia, » etc. *Ibid.* Cf. Cousin, *Fragments de philosophie du moyen âge*, éd. 1856, p. 37 et suiv.

Saône. Là encore il se livra passionnément à l'étude. Comme Grégoire le Grand, il priait, ou lisait, ou écrivait, ou dictait. On a pu croire qu'il avait même revu et corrigé plusieurs de ses écrits, notamment sa *Dialectique* (1). Tout à coup la maladie qui devait l'emporter empira. Sentant que sa dernière heure était proche, il fit, dans les dispositions les plus saintes, d'abord sa profession de foi catholique, puis l'aveu de ses fautes; il reçut le viatique, recommanda à Dieu son âme et son corps pour l'éternité et s'endormit doucement dans le Seigneur le 21 avril 1142 (2). Il était âgé de soixante-trois ans. Son corps fut d'abord inhumé à Saint-Marcel, puis transporté secrètement au Paraclet (3), où Héloïse lui rendit les derniers honneurs, en attendant qu'elle le rejoignît dans la tombe. Nul n'ignore que, depuis la Révolution française, leurs restes réunis reposent à Paris dans le cimetière du Père-Lachaise (4).

Abélard disparu, que devinrent ses disciples et que restait-il de son œuvre?

Ses disciples se dispersèrent. Nous retrouverons bientôt Arnauld de Brescia, professant, à son corps défendant, la morale et la politique sur la montagne Sainte-Geneviève. Le sous-diacre Hyacinthe, assagi par l'adversité d'autrui, cessa de dénigrer la cour pontificale et reprit le chemin de Rome, où l'attendaient d'abord la pourpre, puis

(1) Petri Venerab., ep. IV, 21.

(2) Sur la date de la mort d'Abélard, cf. Vacandard. *Revue des Quest. histor.*, Juillet 1891, p. 237-238.

(3) Heloïssæ ep. ad Pet. Vener., ap. Cousin, I, p. 715. Cf. *Absolutio Petri Abælardi*, ibid., p. 717. Cf. Rémusat, *Abélard*, I, 260, note.

(4) On peut voir dans Rémusat (loc. cit., p. 265-268) et surtout dans la *Notice historique sur la sépulture d'Héloïse et d'Abélard*, par Alexandre Lenoir (Paris, 1815, p. 4 et suiv.), le récit de leurs translations successives.

la tiare (1). Pierre Bérenger le satirique n'eut pas la même prudence. Enivré par son premier succès de plume, il continua ses dangereux exercices littéraires. Les Chartreux, les religieux en général, Guillaume, évêque de Mende, devinrent tour à tour l'objet de ses invectives (2). Ce jeu finit par le perdre, et il tomba sous le coup de la réprobation générale. Bientôt pourtant, du fond de l'exil où il avait dû chercher sa sûreté, il écrivit à l'évêque de Mende une lettre dans laquelle il reconnaît ses torts et offre ses excuses (3). En ce qui concerne l'abbé de Clairvaux son aveu est piquant. Cet *Apologeticus* qui a fait tant de bruit est, dit-il, l'œuvre d'un disciple reconnaissant, mais aussi d'un jeune homme qui n'avait pas encore de poil au menton : « D'ailleurs, qui atteint-elle? l'écrivain, non le saint; la langue, non l'intention; la plume, non le cœur. Je condamne donc mon ouvrage en ce sens que, si j'ai dit quelque chose contre la personne de l'homme de Dieu, j'entends que le lecteur le prenne en plaisanterie et non au sérieux. »

Cette apparente défection du sous-diacre Hyacinthe et du satirique Bérenger n'était pas une trahison. Abélard eut des disciples; il ne forma pas d'école. Son œuvre disparaissait avec lui, aussi bien que le bruit qui s'était fait autour de son nom. Ses livres mêmes, malgré le culte avec lequel ses admirateurs en conservèrent de rares exemplaires (4), ne se relevèrent pas de la condamna-

(1) Sur le cardinal Hyacinthe, cf. Watterich, II, 301, 708-709.

(2) *Berengarii ep. contra Carthusianos,* ap. Cousin, II, 790; *ejusdem epist. ad episcop. Mimatensem*, ibid., p. 786.

(3) *Ep. ad episcop. Mimatensem,* p. 788.

(4) « Scripsit Baalardus opuscula quædam, quæ pluribus habentur in locis, » dit Richard le Poitevin (*Hist. des G.*, XII, 120 et 415). Albéric des Trois-Fontaines dit également (*Hist. des G.*, XIII, 700) ;

tion qui les avait atteints. Le moyen âge, pourtant si curieux, ne les connut pas. C'est en vain que des philosophes amateurs ont tenté de les relever du discrédit où ils étaient tombés. Leur inoffensif essai n'a intéressé que les archéologues et les historiens. Abélard ne produisit rien de durable. Son succès est de ceux qui ne dépassent pas les limites d'un siècle. Son enseignement oral seul, son talent d'exposition, son habileté dialectique, la verve de son éloquence firent toute sa réputation. Certes, cette réputation était méritée. Nul peut-être dans l'histoire des lettres, sauf Origène, n'a su joindre à une érudition aussi vaste une aussi grande séduction de parole : nul n'a su grouper autour d'une chaire de philosophie une armée de disciples plus nombreuse et plus variée. Mais ce qui faisait le charme de son enseignement ne devait pas lui survivre. Abélard fut un professeur de génie ; il ne fut pas un grand philosophe, encore moins un grand théologien. Il a touché à toutes les questions agitées de son temps, il a embrassé toutes les sciences et aidé plus que personne à leur diffusion : mais il n'a fait aucune découverte qui le range parmi les vrais éclaireurs de l'humanité. Après lui, la philosophie et la théologie se retrouvaient à peu près au point où il les avait trouvés. Son conceptualisme, né dans le désordre d'une mêlée dialectique, avait besoin, pour vivre, d'être mieux défini. Nous ne nous arrêterons pas à réfuter les maladroits critiques qui veulent rattacher sa doctrine au rationalisme moderne et voient dans son christianisme hétérodoxe un essai de religion naturelle. Rien n'est moins justifié qu'un

« Libri ejusdem magistri diu in abscondito servati sunt ab ejus discipulis. » Mais très peu de manuscrits parvinrent jusqu'à nous. La sentence d'Innocent II atteignit son but.

tel jugement, ou, si l'on aime mieux, qu'un tel soupçon. La théologie d'Abélard est au contraire essentiellement apologétique. Le seul défaut de ses innovations, c'est de manquer le but qu'elles visaient. Ses théories sur la Trinité, la Rédemption, la Grâce, le libre arbitre, le péché, etc., qui formaient le côté original de sa théologie, étaient destinées à périr sous le coup d'une triple condamnation. C'est à peine si la méthode spéculative qu'il inaugurait après saint Anselme put, à l'aide de quelques modifications essentielles, échapper à ce naufrage général. Une meilleure fortune était réservée au *Sic et Non*. En montrant la nécessité d'employer une critique sévère dans l'usage des textes des Pères ou même des textes bibliques, ce livre a fait époque et a préludé à une réforme de l'enseignement. C'est le seul grand service qu'Abélard ait rendu à la science théologique. Par là il a mérité d'être considéré comme un précurseur de la scolastique, un précurseur de Pierre Lombard (1) et de saint Thomas d'Aquin.

(1) Pierre Lombard lisait fréquemment Abélard, nous dit Jean de Cornouailles : « Librum illum (Petri Abælardi) frequenter præ manibus habebat, » etc. *Eulogium*, ap. Migne, t. CXCIX, p. 1052.

CHAPITRE XXIV

ÉLECTIONS ÉPISCOPALES; LUTTE ENTRE LOUIS LE JEUNE ET LE COMTE DE CHAMPAGNE (1140-1144).

Par son mariage avec Louis le Jeune, Aliénor avait apporté en dot à la France le Poitou et l'Aquitaine. Il est probable que le clergé ne fut pas étranger à ce contrat si avantageux pour la monarchie. Aussi, comme don de joyeux avènement, le jeune roi avait-il renoncé « à l'hommage et au serment des évêques et des abbés de toute la province de Bordeaux et au droit de dépouilles pendant la vacance des sièges (1). » Malheureusement, la charte qui garantissait ces faveurs exceptionnelles renfermait une lacune pleine de surprises; elle passait sous silence l'investiture proprement dite, *donum regis*, *concessio regis* (2). Ce fut bientôt l'occasion d'un malentendu et d'un conflit entre la couronne et le clergé d'Aquitaine.

Guillaume Adelelme, évêque de Poitiers, étant mort

(1) Charte de Louis VII, ap. *Hist. des G.*, XVI, 2. Sur l'authenticité de cette pièce, qui a été mise en doute par plusieurs auteurs, en particulier par Dom Piolin, à cause des irrégularités de rédaction qu'on y rencontre, voir Achille Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 83.

(2) Fulbert de Chartres a indiqué dans une phrase (ap. Bouquet, t. X, p. 460) toutes les conditions requises pour la légalité d'une élection pontificale : « eligente clero, suffragante populo, *dono regis*, approbatione romani Pontificis, per manum metropolitani. » Cf. Achille Luchaire, *Institutions*, t. II, p. 77 et suiv.

le 6 octobre 1140, le clergé lui donna pour successeur l'abbé du monastère des Alleux, Grimoard, que Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, sacra le 26 janvier suivant dans la cathédrale d'Angoulême. Nous avons vu que, d'après la coutume, l'investiture royale devait précéder la consécration. La coutume était donc violée; aussi Louis VII interdit-il à Grimoard l'entrée de sa ville épiscopale (1).

Ce coup atteignait indirectement l'archevêque de Bordeaux. Il serait cependant injuste d'accuser Geoffroy du Loroux de mauvaise foi. Il avait évidemment confondu l'hommage et le droit de dépouilles, dont Louis VII avait fait l'abandon au clergé d'Aquitaine, avec l'investiture proprement dite. Ce qui le prouve, c'est la lettre que l'abbé de Clairvaux adressa en cette circonstance à Joscelin, évêque de Soissons, conseiller de Louis le Jeune: « Quel mal a donc fait cet homme? Est-ce d'avoir consacré librement et canoniquement l'élu des Poitevins? Est-ce de n'avoir pas tiré de la gorge des affamés, du sein de l'Église, l'argent que le défunt avait légué aux églises et aux pauvres? Ah! si c'est une faute d'avoir donné un pasteur à des brebis errantes, de n'avoir pas dépouillé la veuve et l'orphelin, d'avoir respecté les privilèges du siège apostolique, l'archevêque ne saurait être excusé. Mais en ce cas l'innocence est réputée crime (2). » La logique de saint Bernard triomphe aisément ici; mais son argumentation porte à faux. Ce que la couronne revendiquait, ce n'était ni le droit de dépouilles ni une part quelconque dans l'élection du nouvel évêque de Poitiers, c'était le droit à l'investiture avant la consécration de l'élu.

(1) *Chron. Malleacense*, ap. Bouquet, t. XII, p. 408.
(2) Ep. 342. Cf. ep. Innocent., Bouquet, t. XV, p. 401.

L'incident, on le voit, reposait sur une équivoque. Il se trouva enfin quelqu'un pour la dissiper, et vers la fête de la Pentecôte (1141) (1), Louis VII investit Grimoard des *regalia*.

L'ambition d'un palatin fut vers le même temps l'occasion d'un démêlé bien autrement grave entre l'Église et l'État. Parmi les conseillers de Louis le Jeune figurait un intrigant du nom de Cadurc. « Ce clerc berrichon, personnage remuant et brouillon, qui exerça une si longue influence sur le monarque et joua un rôle considérable et souvent funeste dans les affaires du règne, paraît comme chancelier dans les derniers mois de l'année 1140 (2). » En 1141, il usa du prestige que lui prêtaient ses fonctions pour poser sa candidature au siège de Bourges, devenu vacant par la mort de l'archevêque Albéric. Le roi avait déclaré l'élection libre, à l'exclusion toutefois de Pierre de la Châtre, parent d'Haimeric, chancelier de l'Église romaine : — son neveu, suivant Matthieu Paris ; son cousin, suivant l'auteur de la chronique de Morigny. — Cette exclusion était à tout le moins imprudente. Pierre de la Châtre jouissait de l'estime du chapitre : il fut élu. Cet échec humilia profondément Louis le Jeune ; mais ce qui mit le comble à son irritation, ce fut la leçon que lui donna en même temps la cour de Rome. « Le roi de France est un enfant, dit le pape, il faut faire son éducation et l'empêcher de prendre de mauvaises habitudes. » En conséquence, le souverain Pontife sacra lui-même Pierre de la Châtre à Rome (3), puis l'envoya prendre possession du siège de Bourges ; et, pour couper

(1) *Chron. Malleacense,* loc. cit.

(2) Luchaire, *Remarques*, p. 36.

(3) Pierre de la Châtre ne fut sacré qu'en 1142. Cf. Guillaume de Nangis, *ad ann.* 1142, et *Gallia Christ.*, t. II, p. 51.

court à toute réclamation, il déclara Cadurc, le candidat du roi, indigne de posséder aucun bénéfice ecclésiastique. A ces coups indirects, Louis le Jeune répondit par une ordonnance qui interdisait à Pierre de la Châtre le séjour de sa ville épiscopale; et, dans une assemblée nombreuse, la main sur des reliques, il s'écria : « Jamais, tant que je vivrai, cet archevêque n'entrera dans la ville de Bourges. » Innocent, à son tour, usant de représailles, lança l'interdit sur toutes les villes, tous les villages et châteaux où s'arrêterait le roi de France (1).

Ces coups rapides qui se croisaient, semblables à un cliquetis d'épées, émurent tout le royaume. L'abbé de Clairvaux voulut s'interposer entre les deux représentants suprêmes de l'Église et de l'État; mais il ne réussit qu'à exciter leur mécontentement et à leur rendre suspecte la pureté de son zèle (2). Aussi bien, dans le même temps, de nouvelles complications aggravèrent la situation religieuse de la France. Thibaut, comte de Champagne, prenant le rôle que lui dictait sa piété, avait reçu Pierre de la Châtre dans ses États (3). C'en était assez pour exaspérer Louis le Jeune, qui reprochait déjà à ce vassal d'avoir refusé de l'accompagner en 1138, lors de son expédition contre Poitiers, et sous les murs de Toulouse en 1141 (4). Une autre affaire, où l'amour-propre des

(1) *Chron. Mauriniac.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 86-87; Guillaume de Nangis, *ibid.*, t. XV, p. 359; Raoul de Dicet, *ibid.*, t. XIII, p. 183.

(2) Cf. Bern., epp. 218 et 219, écrites l'année suivante : *ab anno priori*, y est-il dit.

(3) Guillaume de Nangis, ap. *Hist. des G.*, t. XV, p. 359; Bern., ep. 216. Pierre de la Châtre se réfugia aussi quelque temps en Rouergue. *Chron. Gaufredi Vosiensis*, ap. *Hist. des G.*, t. XII, p. 435.

(4) *Histor. Francorum*, ap. Bouquet, t. XII, p. 116; *Chronic. Turonens.*, ibid., t. XII, p. 472. Sur cette double expédition, voir Lair, *Fragment inédit de la vie de Louis VII*, ap. *Biblioth. de l'École des*

deux princes se trouvait également engagé, fit éclater leur division jusque-là sourde et secrète. Raoul, comte de Vermandois, sénéchal de France, ayant répudié sa femme Éléonore, nièce de Thibaut, pour épouser Pétronille, autrement dite Adélaïde de Guyenne, sœur de la reine, Thibaut déféra la cause au tribunal du Saint-Siège, pendant que Louis VII, à l'instigation de la reine, prenait résolument le parti de son sénéchal (1).

Dans des circonstances aussi critiques, quelle allait être la conduite de l'Église? Un concile qui se tint à Lagny (2), sous la présidence du cardinal Yves, du titre du Saint-Laurent, avant le 20 juin 1142 (3), proclama la validité du premier mariage du comte de Vermandois. Et comme Raoul et Pétronille refusaient de se séparer, le légat les excommunia, ainsi que les trois évêques de Laon, de Senlis et de Noyon, qui avaient, sous prétexte de parenté (4), prononcé la dissolution du mariage de Raoul et d'Éléonore. La terre du comte de Vermandois fut en même temps frappée d'interdit (5).

L'abbé de Clairvaux applaudit à cette décision (6), et

Chartes, t. XXXIV, p. 583 et suiv., et Orderic Vital, lib. XIII, cap. XXII, p. 981.

(1) *Continuatio Præmonst.*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 452; Heriman de Tournai, *Hist. eccles. S. Martini*, *ibid.*, p. 408.

(2) Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1838. Cf. *Vita Hugonis abbatis Marchianensis*, ap. Bouquet, tom. XIV, p. 401.

(3) Le Légat, Yves, souscrivit encore une bulle d'Innocent II, datée de Latran, le 15 janvier 1142 (Jaffé, *Regesta*, I, p. 840); il mourut à Trèves le 20 juin 1142 (Bouquet, XV, 584, note).

(4) Cette parenté parait cependant avoir été réelle et fut reconnue au concile de Reims en 1148. Le mariage de Raoul et de Pétronille fut alors validé. *Hist. Pontificalis*, ap. *Mon. Germ.*, XX, 521.

(5) Herimam de Tournai, p. 408; *Hist. Francorum*, ap. Bouquet, XII, 116.

(6) Bern., ep. 216, écrite vers l'époque du concile de Lagny.

se détacha de Louis le Jeune, qu'il avait jusque-là soutenu, pour défendre la cause de Thibaut en cour de Rome. « L'Écriture dit que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni... La loi sacrée de l'Église est déchirée, les vêtements du Christ sont mis en pièces... Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'Église? Quelle peine a méritée le comte Thibaut? Quelle faute a-t-il commise? Si c'est un crime de rendre au roi ce qui est au roi et à Dieu ce qui est à Dieu, on ne peut l'excuser. Son grand et son premier péché, c'est d'avoir sur votre ordre donné asile à l'archevêque de Bourges; voilà le sang dont on veut tirer sur lui vengeance (1). »

Louis VII, en effet, avait pris les armes et tournait sa fureur contre Thibaut. Un chroniqueur raconte que le comte de Champagne ouvrit les hostilités (2). Ce fut manifestement le roi de France qui entra le premier en campagne. Il dirigea ses troupes vers Châlons et vint mettre le siège devant Vitry.

Cette ville, située sur la rive droite de la Marne, à peu de distance au nord-est de la ville actuelle de Vitry-le-François, se divisait en deux parties : le château construit sur un mamelon escarpé, et le bourg proprement dit. Ce fut sur ce dernier point que commença l'attaque. Les maisons, bâties en bois, devinrent la proie d'un effroyable incendie. Treize cents personnes, dit-on, eurent la malheureuse idée de se réfugier dans l'église, qui prit feu, et périrent dans les flammes. Le château fut brûlé comme le reste de la ville. En tout, quinze cents habitants étaient morts ou prisonniers. On rapporte qu'au spectacle de ces ruines fumantes, Louis le Jeune versa des larmes. Il

(1) Bern., ep. 216.

(2) *Auctarium Gemblacense*, ap. Bouquet, XIII, 272.

n'en satisfit pas moins sa vengeance, en donnant le comté de Vitry à Eudes, fils putatif de Hugues de Champagne et rival de Thibaut (1).

Cependant cette victoire ne justifiait nullement l'entreprise du roi. Thibaut, quoique vaincu, restait, à une époque où le droit finissait presque toujours par prévaloir, l'arbitre de la situation. La cause qu'il défendait n'était pas atteinte par une défaite matérielle. Louis VII et son sénéchal le sentaient bien. Ils ne pouvaient se dissimuler que, déjà chargés des anathèmes de l'Église, ils venaient d'encourir encore la malédiction des peuples. Un tel fardeau, s'il n'augmentait pas leurs remords, accroissait au moins leur embarras politique. Il leur importait donc d'apaiser le comte de Champagne et de le mettre dans leurs intérêts. On lui fit porter des propositions de paix. Louis le Jeune consentait à lui restituer ses États, s'il voulait s'engager à obtenir du pape, par l'intermédiaire de l'abbé de Clairvaux, la levée des censures ecclésiastiques qui pesaient sur le comte de Vermandois et la sœur de la reine. Thibaut, après quelque hésitation, accepta ces conditions qui, en résumé, n'entraînaient nullement, comme le croyait la cour, la réhabilitation du mariage de Raoul avec Pétronille, et laissaient au Saint-Siège pour l'avenir une entière liberté d'action.

L'accord se fit sur ce malentendu : la paix fut signée par Suger, abbé de Saint-Denis, et Joscelin, évêque de Soissons, au nom du roi, et par Hugues, évêque d'Auxerre,

(1) *Hist. Francorum*, ap. Bouquet, XII, 116; *Chron. Turon.*, *ibid.*, p. 472-473; *Robert du Mont*, ap. Bouquet, XIII, 289; Pseudo-Robert, *ibid.*, p. 331; *Auctarium Gemblacense*, *ibid.*, p. 272. La date de l'incendie de Vitry a été discutée. Elle est vraisemblablement de janvier 1143. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champ.*, II, 349-350, note.

et saint Bernard, pour le compte de Thibaut. Les signataires étaient chargés de veiller à l'exécution du traité (1).

Sur ce fondement, l'abbé de Clairvaux adressa à Innocent II la lettre suivante : « La tribulation et l'angoisse nous ont assaillis; la terre s'est émue et a tremblé en voyant ses habitants frappés, les pauvres bannis de leur patrie, les riches dans les chaînes et les prisons... Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très dévot, le comte Thibaut, ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint de s'engager sous la foi du serment à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat, le seigneur Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère, auteur de tous ces maux, et sur son épouse adultère. Il a fait cette promesse à la prière et sur l'avis de plusieurs personnes fidèles et sages. On lui a fait remarquer, en effet, que cela pouvait être obtenu de vous aisément et sans violer les règles de l'Église, puisque vous auriez le droit de renouveler incontinent une excommunication qui n'est que trop juste, et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse, la paix sera obtenue, et celui qui se glorifie dans la malice n'en retirera aucun avantage (2). »

Une telle combinaison, d'où la loyauté était absente, était aussi dangereuse que subtile. On s'est étonné à bon droit que saint Bernard et Innocent II y aient prêté les mains. Le souverain Pontife leva l'excommunication lancée contre Raoul de Vermandois et contre Pétronille, et Louis le Jeune, en exécution de sa promesse, rendit à Thibaut le comté de Vitry.

De ce côté donc, tout semblait arrangé à souhait. Il ne

(1) Bern., epp. 217, 220, 222.
(2) Ep. 217.

restait plus qu'à régler la redoutable affaire de Bourges. Louis VII, las de sa situation, demandait grâce, sans préjudice toutefois du serment qu'il avait prononcé contre Pierre de la Châtre. Sous cette réserve, Macaire, abbé de Morigny, était chargé de solliciter, ou pour mieux dire, de négocier près la Cour de Rome l'absolution du roi, à quelque prix que ce fût (1).

L'abbé de Clairvaux, de loin, appuyait sa demande. N'osant plus, et pour cause, s'adresser directement au souverain Pontife, il pria quelques cardinaux amis d'aviser aux termes d'un accord acceptable. « Inviter le roi, dit-il (2), à se soumettre absolument au pape, c'est frapper l'air; inviter le pape à épargner la susceptibilité du roi, c'est attirer sur moi l'indignation pontificale. Il y a cependant deux points sur lesquels nous trouvons le roi inexcusable. Il eut tort de faire un serment et il a tort de le maintenir. Mais c'est moins là l'effet d'une volonté perverse que du respect humain. Car, vous le savez, on considère comme un déshonneur chez nous, Français, de violer un serment, quelque mauvais qu'il soit, quand il est public, quoique personne n'ignore qu'on ne doive pas tenir les serments illicites. Du reste, nous reconnaissons qu'en ce point même le roi ne saurait être excusé. Nous ne venons pas le défendre, mais solliciter son pardon. C'est à vous de voir si la colère, l'âge, la majesté ne peuvent apporter quelque excuse à sa faute. Qu'on lui pardonne, en considération de sa dignité royale et de sa jeunesse, mais de telle façon qu'il ne soit plus tenté de rien commettre de semblable. Qu'on lui pardonne,

(1) « Precibus et muneribus. » *Chron. Maurin.*, Bouquet, XII, 87.

(2) Bern., ep. 219, écrite en 1143 et non 1142, comme le veut Brial, trompé par l'affaire de testament dont il est question dans l'épître 218. Noter ces expressions *ab anno priori.*

dis-je, si cela peut se faire sans porter atteinte à la liberté de l'Église et au respect dû à l'archevêque, que l'autorité apostolique a consacré. Le monarque lui-même le demande humblement, et toute l'Église, en deçà des monts, déjà trop affligée, vous adresse avec instance la même prière. »

Il est visible que saint Bernard ne fondait que peu d'espoir dans sa démarche. Le temps n'était plus où il lui suffisait de parler pour être écouté, pour être obéi à Rome. Innocent II lui avait tout récemment retiré ses bonnes grâces. Une misérable question de testament était la cause principale de ce discrédit. Il eut beau expliquer au souverain Pontife que l'héritage du cardinal Yves avait été employé aux bonnes œuvres selon l'intention du défunt et sans aucun profit pour Clairvaux (1), son excuse ne fut pas acceptée. Innocent, du reste, lui reprochait, comme autrefois Honorius, de se mêler trop ardemment des querelles politiques. Peut-être faut-il voir dans ce reproche une allusion au rôle périlleux que Bernard faisait jouer à la cour de Rome dans l'affaire conclue entre le comte de Champagne et le comte de Vermandois. Le pieux abbé fut vivement affligé de la défaveur dans laquelle il était tombé. Il s'en plaignit longuement et non sans amertume au souverain Pontife. Ce fut l'objet de la dernière épître qu'il lui adressa : « J'apprends que mes nombreuses lettres vous déplaisent; vous n'aurez plus à redouter de moi rien de semblable; il me sera facile de me corriger. Oui, je le sais, j'ai été plus présomptueux qu'il ne fallait, j'oubliais quel était celui à qui j'osais écrire; mais pouvez-vous nier que ce fût votre bénignité qui m'arma de cette audace? Puis, l'amitié me pressait; car j'ai fort peu écrit pour

(1) Bern., ep. 218. Cette lettre est postérieure à la lettre 219, à laquelle elle fait allusion, ou du même temps; voir note précédente.

moi, si j'ai bonne mémoire. Mais rien de trop! *ne quid nimis.* Dorénavant, je tempérerai, autant que possible, mon zèle selon la science; je poserai mon doigt sur ma bouche. Il vaut mieux, en effet, affliger quelques-uns de ses amis que de fatiguer de ses prières le christ du Seigneur. » Suit une sorte de *post-scriptum* qui appelle l'attention du souverain Pontife sur l'état religieux de la France : « Je n'ai pas osé vous dire un mot des périls qui menacent l'Église, du schisme que nous redoutons, des calamités qui nous accablent. Les saints évêques qui sont attachés à votre personne connaissent ma pensée là-dessus; il vous sera facile d'apprendre d'eux ce que je leur ai écrit, s'il vous plaît de le savoir (1). »

Malgré ces efforts de saint Bernard et l'appui de quelques cardinaux, la mission de Macaire auprès d'Innocent II subit un échec complet (2). Louis VII en conçut un vif ressentiment. Son irritation vint à son comble, lorsqu'il apprit que le souverain Pontife, fidèle aux canons de l'Église, voulait contraindre le comte de Vermandois à se séparer, sans délai, de Pétronille, sous peine d'être frappé d'une nouvelle excommunication. A ce coup, le roi de France se récria et fit avertir l'abbé de Clairvaux que si l'excommunication était lancée, les hostilités recommenceraient contre Thibaut.

Ç'avait été l'erreur de saint Bernard et de ses amis de croire que Louis le Jeune consentirait à jouer, même justement, le rôle de dupe. Une paix qui reposait sur une équivoque ne pouvait être qu'une paix mal assise. Sur-

(1) Bern., ep. 218.

(2) « Per cardinalium intercessionem plurima impetrasse, sed ad reconciliationis gratitudinem nec precibus nec muneribus adtingens, reversus est. » *Chron. Mauriniac.*, ap. *Hist. des G.*, XII, 87. Au nombre des cardinaux dont il est ici question, peut-être faut-il compter ceux auxquels l'abbé de Clairvaux adressa son épître 219.

pris de la menace royale et réduit à l'impuissance du côté de Rome, le saint abbé n'eut d'autre ressource que de protester par lettre contre un pareil abus de la force : « Quelle faute, s'écrie-t-il (1), a commise le comte Thibaut pour mériter votre colère, lui qui a obtenu avec tant de peine, vous le savez, l'inique absolution du comte Raoul? Quant à cette excommunication nouvelle que la justice ramène, il ne l'a pas demandée, il ne la demande pas, et même, par peur de vous, il a cherché à l'éloigner. » L'abbé de Clairvaux ajoute fièrement qu'il laissera la justice pontificale suivre son cours : « Malgré les maux que doit causer, selon vous, la sentence apostolique, je ne vois pas comment la prévenir, et, quand je le pourrais matériellement, je ne le pourrais en conscience. Si des maux doivent s'ensuivre, je le déplore; mais nous ne devons pas faire le mal pour procurer le bien. »

La rupture de la paix était inévitable. En prévision d'une guerre plus terrible encore que la première, Thibaut se mit en quête d'alliés puissants; il fiança son fils aîné, Henri, à Laurette, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et l'une de ses filles à Yves de Nesles, comte de Soissons. Ce fut un premier grief que ses ennemis s'empressèrent de relever et d'exploiter contre lui. Transformés subitement en gardiens vigilants des lois ecclésiastiques, Louis le Jeune et Raoul de Vermandois prétendirent que, dans les deux cas, il y avait parenté à degré prohibé. Le roi de France se plaignait, en outre, que cette double alliance, contractée sans son aveu, portait atteinte à ses droits de suzerain (2).

Dans un pareil état des esprits, le moindre incident pouvait faire éclater la guerre. L'excommunication lancée

(1) Ep. 220.
(2) Bern., epp. 221 et 222.

de nouveau par Rome contre Raoul et Pétronille impénitents fut l'étincelle qui la ralluma (1).

Louis le Jeune tourna ses armes à la fois contre l'Église et contre le comte de Champagne. Éternelle infirmité du pouvoir quand il est aux prises avec la justice qui l'importune : il faut qu'il se déshonore en la violant. Les sièges épiscopaux de Paris (2) et de Châlons (3) étant venus à vaquer, le roi mit opposition aux élections qui devaient les pourvoir (4); et, pour punir le chapitre de Châlons qui semble avoir méconnu sa défense, il refusa l'investiture à l'élu, Guy II de Montaigu (5). De cette façon, les revenus des deux évêchés échurent pour un temps indéfini à la couronne, en vertu du droit de régale. Ce pillage légal ne suffisant pas à alimenter le trésor de l'armée, les troupes royales furent autorisées à marauder jusque dans les domaines de la cathédrale de Reims et des principales abbayes du même diocèse. De Châlons, leur centre d'occupation, elles se répandaient par bandes sur tous les points du territoire soumis au comte de Champagne

(1) Bern., ep. 222.

(2) Étienne de Senlis mourut le 6 mai 1142 ou 1143. Les auteurs du *Gallia Christ.* (VII, p. 64) et Brial (*H. des G.*, XV, 591, note) adoptent, d'après une chronique de Saint-Denis, la date 1142. Dans cette opinion, le silence que saint Bernard garde en ses lettres de 1142 et du commencement de 1143 sur la vacance du siège est au moins surprenant.

(3) Nous avons montré (*Revue des Quest. hist.*, avril 1891, p. 391, note 1) que l'évêché de Châlons ne devint pas vacant avant le mois de juin 1143.

(4) Bern., epp. 222, 224. Selon le *Gallia Christiana* (VII, 65), Thibaut, successeur d'Étienne de Senlis, fut élu à la fin de l'année 1143. Cf. Tardif, *Mon. histor.*, n° 465.

(5) Bern., epp. 222, 224. Selon le *Gallia Christiana* (IX, 881), Guy II de Montaigu ne fut sacré qu'en 1144. Il assistait à la cérémonie de la consécration de l'église de Saint-Denis, le 11 juin 1144. Cf. Suger, ap. Bouquet, XIV, 316.

et traînaient après elles la désolation et la mort (1).

Cependant le traité de paix n'avait pas été dénoncé. L'abbé de Clairvaux, en sa qualité de témoin et signataire, en rappelle la teneur à Louis le Jeune. « Dieu sait combien je vous ai aimé, dit-il (2), dès que je vous ai connu! Dieu sait combien j'ai désiré votre honneur! Quel démon peut vous inspirer d'ajouter les incendies aux incendies, les meurtres aux meurtres, pour que les cris des pauvres, le gémissement des captifs, la voix du sang des morts se fassent entendre encore une fois aux oreilles du père des orphelins et du juge des veuves?... Ne prenez pas prétexte de la conduite du comte Thibaut pour excuser votre péché; car il est prêt à remplir les conventions arrêtées entre vous, quand la paix a été conclue : il demande instamment que le traité soit exécuté, et pour sa part il offre de l'exécuter selon l'interprétation de vos amis, je veux dire des arbitres qui ont signé la paix. Mais c'est vous qui refusez d'accepter des paroles de paix, qui violez vos engagements, qui rejetez les conseils de la sagesse. Ceux qui vous poussent à renouveler vos attaques contre un innocent ne cherchent pas en cela votre honneur, ils recherchent plutôt leur intérêt, que dis-je? ils recherchent la volonté du diable... Ce sont des ennemis de votre couronne, les plus redoutables perturbateurs de votre royaume. Du reste, faites ce qu'il vous plaît de votre royaume, de votre âme et de votre couronne; nous, fils de l'Église, nous ne pouvons dissimuler les injures faites à notre mère, et je vous en avertis, nous nous lèverons et nous combattrons pour elle jusqu'à la mort, s'il le faut, non pas avec des boucliers et des épées, mais avec les seules armes qui nous conviennent, avec nos prières et nos lar-

(1) Bernard., epp. 221, 222, 224.
(2) Ep. 221.

mes. Hélas! j'ai plaidé jadis votre cause près du siège apostolique, presque jusqu'à en blesser ma conscience et à soulever contre moi l'indignation du souverain Pontife : aujourd'hui, provoqué par vos continuels excès, je commence, je vous le déclare, à me repentir de la sottise qui m'a fait prendre parti pour votre jeunesse; et désormais, dans la mesure de ma faiblesse, je ne faillirai pas à la vérité. Je ne tairai pas que vous travaillez à former une alliance avec des excommuniés, que vous vous associez, dit-on, à des brigands et des voleurs. Je ne tairai pas que, loin de revenir sur le serment illicite et maudit, prêté si inconsidérément par vous contre l'église de Bourges, serment qui a causé de si grands maux, vous empêchez de consacrer le pasteur des brebis du Christ qui sont à Châlons; je ne tairai pas que vous abandonnez audacieusement à votre frère, à ses chevaliers, à ses archers, à ses arbalétriers, les maisons épiscopales qu'ils habitent contre toute justice, et les biens de l'Église qu'ils dissipent par un emploi criminel. Je vous le répète, si vous persistez dans cette conduite, vous n'attendrez pas longtemps la vengeance. » Puis, s'attendrissant tout à coup, le pieux abbé essaie sinon de convaincre, au moins de toucher son jeune et terrible souverain : « O Seigneur, mon roi! je vous avertis en ami sincère et vous conseille en fidèle sujet de mettre fin au plus tôt à ces iniquités. »

Si pressantes que fussent ces objurgations, elles restèrent sans effet. Louis le Jeune y répondit par un essai de justification où il prend le rôle d'offensé et accuse à son tour l'abbé de Clairvaux de favoriser la trahison du comte Thibaut. On devine dans quelle surprise une si étrange accusation jeta saint Bernard. Il adressa aussitôt à Josce-lin, évêque de Soissons, et à Suger, abbé de Saint-Denis, une copie de la lettre du prince, en y joignant les obser-

vations suivantes (1), qui respirent une superbe indignation et une fierté indomptable :

« J'ai écrit au roi pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume avec son assentiment, dit-on; et j'ai cru devoir vous communiquer sa réponse, à vous qui êtes de son conseil. S'il croit ce qu'il dit, je m'en étonne; et s'il ne le croit pas, pourquoi essaie-t-il de me le persuader à moi, qui sais tout ce qu'on a fait pour rétablir la paix? Dans sa lettre que vous pouvez consulter, cherchant à faire voir que le comte Thibaut n'a pas observé ses engagements : « Nos évêques, dit-il, sont encore sus-« pendus de leurs fonctions, notre terre est encore sous « le coup d'un interdit (2). » Comme si le comte Thibaut était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique! Comme s'il s'était jamais obligé à faire lever celle-là! « Le comte Raoul a été joué, ajoute le roi; le « voilà de nouveau lié par une excommunication. » Et quel rapport cette affaire a-t-elle avec le comte Thibaut? Ce qu'il avait promis, ne l'a-t-il pas fidèlement tenu et accompli? Sans doute Raoul, victime de sa propre ruse, est tombé dans la fosse qu'il avait lui-même creusée. Mais ce serait là une raison pour que le roi viole des engagements qui sont les siens propres, et que vos lèvres ont formulés! C'en serait assez pour enflammer légitimement la colère du roi contre Dieu et contre son Église, contre lui-même et contre son royaume! Un pareil motif

(1) Ep. 222. Cette lettre est probablement du mois d'août 1143. Cf. Bern., ep. 381, écrite dans les premiers jours de septembre 1143 (Bouquet, XV, 590, note c). La lettre du roi est perdue.

(2) L'interdit lancé contre le roi et contre les évêques de Laon, de Senlis et de Noyon, n'avait pas été levé; le traité n'en disait rien. Cependant il est probable que l'évêque de Noyon obtint son absolution dès la fin de l'année 1142. Cf. Heriman Tornacens., ap. *Hist. des G.*, XIII, 409.

à un membre français de la curie, Étienne, évêque de Préneste (1), vous savez comment j'ai défendu le roi devant le seigneur pape... Je pensais me faire l'avocat d'un roi pacifique, et il se trouve que je soutenais le plus terrible ennemi de l'Église. Chez nous les choses saintes sont foulées aux pieds, l'Église est réduite à un servage honteux, *turpiter ancillatur*. Le roi a confié à son frère Robert les fonctions épiscopales; et celui-ci, exerçant son autorité sur toutes les terres et tous les biens de l'église de Châlons, montre partout dans sa mission la plus grande activité et offre tous les jours au ciel, en guise de victimes, les clameurs des pauvres, les larmes des veuves, les plaintes des orphelins, les gémissements des captifs, le sang des morts. Et cet évêché est trop étroit pour sa malice. Il a envahi celui de Reims et commet des iniquités dans la terre des saints, n'épargnant ni les clercs, ni les moines, ni les religieuses. Il a tellement dévasté, au tranchant du glaive, les terres fertiles et les villages populeux de Sainte-Marie, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, qu'il les a presque réduits en solitude. Voilà comment le roi répare la faute que, par un serment imité d'Hérode, il a commise contre l'église de Bourges. »

Les fiançailles projetées par le comte Thibaut étaient le point capital ou du moins le prétexte officiel du conflit. Nul doute que le roi de France n'eût déjà tenté de les faire rompre par son clergé et même par la cour de Rome. L'abbé de Clairvaux en défend avec vigueur l'opportunité. « Le roi, dit-il, veut forcer les évêques à maudire ceux qu'ils devraient bénir. Et comme on n'obéit pas à ses caprices, il parcourt terre et mer pour trouver de

(1) Ep. 221.

faux témoins, afin de séparer, à l'aide de leurs parjures et par l'autorité des hommes, ceux que peut-être Dieu veut unir. De quel front, je vous prie, cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour épouse sa cousine au troisième ou quatrième degré? Y a-t-il parenté entre le fils du comte Thibaut et la fille du comte de Flandre, entre le comte de Soissons et la fille du comte Thibaut? Je l'ignore; jamais je n'ai approuvé sciemment, ni n'approuve encore les mariages illes. Mais sachez et sache le souverain Pontife que
199 ber ces mariages, si on peut les permettre, c'est dé- l'Église et lui ôter une grande force; car, ou je me ou la seule intention de ceux qui s'opposent à ages est d'enlever un refuge aux défenseurs de é, aux adversaires du schisme qui nous menace. »

L'abbé de Clairvaux exagère quelquefois sa pensée pour forcer l'attention de ses lecteurs. Ce dernier trait en est la preuve. On ne voit pas que Louis le Jeune ait jamais songé à préparer un schisme. Il n'est pas sûr davantage qu'il n'ait pas deviné, à tort ou à raison, un péril pour sa souveraineté dans l'alliance du comte Thibaut avec le comte de Flandre et le comte de Soissons. La politique a des surprises que l'œil d'un moine, si vigilant soit-il, n'aperçoit pas toujours (1). En tout cas, on ne saurait faire un crime à un roi de travailler à les prévenir.

Mais si Louis VII usait d'un droit strict en s'opposant aux alliances de son vassal, qu'il jugeait indiscrètes, rien ne l'autorisait à employer, pour atteindre son but, des moyens injustes. En cela tous les sages le désavouaient.

(1) « Quo facto Theobaldus comes valde exacerbatus principes Francorum quos poterat a Regis avertebat amicitia. » *Chron. Andrense,* Bouquet, XIII, 421.

Ses vieux conseillers eux-mêmes, Suger et Joscelin, déploraient le tour qu'avait pris tout à coup la politique royale. Dans leurs réponses à la lettre de saint Bernard, ils protestent qu'ils sont étrangers aux violences commises par leur souverain (1). Évidemment le roi de France subissait le charme d'une trop puissante conseillère, la reine Aliénor, ou peut-être de sa belle-sœur Alice et de son sénéchal. Pour comble de malheur, le succès de ses armes achevait de l'abuser sur la légitimité de son entreprise.

Thibaut, en effet, perdait courage; réduit à ses seules forces, il se sentait incapable de résister à l'armée royale. Ses gens d'armes, mal préparés, le servaient mollement. Il ne savait plus s'il devait se fier à ses vassaux. Dans son domaine, on n'entendait que plaisanteries amères sur ses prières et sur ses aumônes : « Pourquoi n'a-t-il pas employé son temps et son argent à des choses plus utiles? disait-on. Il a maintenant ce qu'il mérite, pour chevaliers des moines, pour arbalétriers des convers; il voit à quoi cela sert. » Le clergé lui-même semblait désespéré. Dans une réunion où se trouvait saint Bernard, un des évêques présents, homme d'autorité et qui passait pour sage, disait : « Le comte Thibaut est entre les mains du roi; personne ne l'en tirera. — Mais quoi! répondit cependant un autre évêque, il y a quelqu'un qui peut le délivrer. — Qui donc? — Dieu, qui peut tout. — Oui, reprit le premier avec vivacité, s'il manifeste sa puissance, si, prenant une massue, il frappe d'estoc et de taille; mais rien n'indique qu'il soit prêt à le faire (2). »

On voulait connaître l'avis de l'abbé de Clairvaux sur l'issue de cette guerre fatale. Longtemps il se borna,

(1) Cf. Bern., ep. 381 et 223.

(2) *Bern. Vita,* lib. II, cap. VIII, nos 54-55; lib. IV, cap. III, no 12.

pour toute réponse, à consoler le comte de Champagne en lui montrant, par des exemples tirés de l'Écriture, que Dieu soumet quelquefois ses amis aux plus cruelles épreuves. Mais un jour, dit-on, comme éclairé d'en haut, il s'écria soudain : « Dans cinq mois, la paix sera faite. »

On était, à ce qu'il semble, au mois de novembre 1143 (1) ou de janvier 1144. L'horizon s'éclaircissait. Innocent II venait de mourir (24 septembre) (2) et Célestin II, ancien disciple d'Abélard, l'un des esprits les plus conciliants de la curie, lui avait succédé sur le siège de saint Pierre (26 septembre) (3). Ce fut apparemment dans ces conjonctures que le porteur de la lettre de saint Bernard au cardinal Étienne et peut-être les ambassadeurs de Louis le Jeune arrivèrent à Rome. La cause qu'ils déféraient au tribunal du Saint-Siège fut provisoirement écartée. Mais nul ne douta dès lors du dénouement. Célestin II, en effet, s'appliqua dans sa politique générale à relâcher les ressorts du gouvernement que son prédécesseur avait peut-être tendus à l'excès. Il témoignait en particulier pour la France une bienveillance extrême. Thibaut et Louis le Jeune, apprenant son élévation, se hâtèrent de lui mander qu'ils se soumettaient à son arbitrage. En même temps, l'abbé de Clairvaux s'écriait en gémissant : « Donnez-nous la paix, envoyez-nous la paix (4). » Ce concert de suppliques trouva un écho dans le cœur du souverain Pontife. Il évoqua expressément à

(1) Nous plaçons à cette date l'entretien précité, parce que la paix, conclue à l'époque prédite par saint Bernard (*sane ultima die mensis quinti reformata est pax*, n° 12), doit être fixée selon nous au mois d'avril-juin 1144. Dom Brial cependant la fixe au mois de février 1144. Cf. *Hist. des G.*, XV, 593, note *b*.

(2) Boso, *Vita Innocent. II*, ap. Watterich, t. II, p. 179.

(3) Boso, *Vita Cœlestini II*, ap. Watterich, t. II, p. 276.

(4) Bern., ep. 358; *Chron. Mauriniac.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 87.

son tribunal l'affaire des fiançailles du fils et de la fille de Thibaut (6 novembre 1143). « Si vous ou quelque autre évêque, écrivit-il à l'évêque d'Arras (1), voulez procéder canoniquement dans cette cause, présentez-vous devant nous le prochain dimanche de la Passion (12 mars 1144). » Et lorsqu'il donna audience aux ambassadeurs de Louis VII, il se tint debout devant eux, et, dirigeant sa main bénissante vers la France, il leva l'interdit qui pesait sur elle depuis deux ans (2).

Vers la même époque, Louis le Jeune semble avoir également donné des gages de ses intentions pacifiques, en rendant la liberté aux églises de Paris (3) et de Châlons (4). Il ne restait plus qu'à régler les termes d'un accord définitif entre les belligérants. Ce fut l'œuvre du tribunal arbitral créé par le précédent traité. Mais la chose n'alla pas sans de pénibles débats. Louis le Jeune présida lui-même, à Corbeil (5), une première réunion où siégeaient l'évêque d'Auxerre, l'abbé de Clairvaux et probablement aussi l'abbé de Saint-Denis (6). Dès le début de la séance, il s'emporta et, sans vouloir rien entendre, rompit l'assemblée. Sans perdre courage, l'évêque d'Auxerre et saint Bernard lui adressèrent une lettre

(1) *Hist. des G.*, t. XV, p. 409; Jaffé, *Regesta*, n° 8436.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 87. Il est difficile de fixer la date de cette cérémonie. Mais selon nous elle est antérieure au traité de Saint-Denis, dont nous parlerons plus bas.

(3) Thibaut, successeur d'Étienne, fut élu et sacré en 1143. Cf. Tardif, *Mon. histor.*, n° 465; Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 119.

(4) Guy II de Montaigu fut sacré au commencement de l'année 1144. Cf. *Gallia Christ.*, IX, 881.

(5) Bern., ep. 226. Cette assemblée se tint un peu avant celle de Saint-Denis, c'est-à-dire, comme nous le verrons tout à l'heure, en 1144.

(6) L'évêque de Soissons n'assistait pas à cette réunion. Cf. Bern., ep. 225.

pressante dans laquelle, après lui avoir respectueusement reproché sa vivacité, ils le priaient d'écouter leur ambassadeur, André de Baudement, lieutenant du comte Thibaut, chargé de développer leur projet de traité et de leur rapporter une réponse (1). Le roi était apaisé. Il fut convenu qu'une seconde conférence se tiendrait à Saint-Denis (2).

Cette assemblée eut lieu, selon nous, en 1144, soit le 22 avril (3), soit le 11 juin. La reine Aliénor y prit part. Naturellement, elle exprima le désir qu'on étendît à Raoul et Pétronille la paix que l'on négociait. Par là, il devint manifeste qu'elle était dans toute cette affaire le mauvais génie de Louis le Jeune. Saint Bernard lui reprocha sa funeste ingérence : « Cessez donc, lui dit-il, de mettre obstacle au bien de l'État. « Insensiblement, l'entretien prit un tour familier, et la reine conta confidentiellement au saint abbé que son grand chagrin était de n'avoir pas d'enfants. Depuis près de sept ans qu'elle était mariée, elle soupirait en vain, à la suite d'une fausse couche, après un héritier du trône. « Entrez dans nos desseins, lui répondit l'abbé de Clairvaux, et je prierai Dieu de bénir votre union. » Éléonore s'inclina. Le saint abbé fut fidèle à sa promesse, dit le chroniqueur, et l'année sui-

(1) Bern., ep. 226. Suger (*Vita Ludovic.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 35) appelle André de Baudement *procurator terræ comitis Theobaldi.*

(2) Bern., ep. 225. « In indicta solemnitate apud Dionysium. »

(3) « Factum est in festivitate sancti Dionysii, » etc. *Fragm. Gaufr.*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 527. Cf. Bern , ep. 225. De ces mots : *festivitas sancti Dionysii*, M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 378 et 381, note 2) a conclu que l'assemblée avait eu lieu le 9 octobre 1143; date adoptée par Luchaire, *Actes de Louis VII*, p. 63. Nous avons démontré (*Revue des Quest. hist.*, avril 1891, p. 402-403, note 8) que l'assemblée était sûrement de 1144 et vraisemblablement du 22 avril.

vante la reine de France mit au monde une fille (1).

Les conditions de la paix furent à peu près celles qu'avait fixées l'abbé de Clairvaux. Il ne fut pas question de l'excommunication fulminée contre Raoul de Vermandois. Son mariage avec Pétronille ne fut réhabilité qu'en 1148 (2). Thibaut renonça, ce semble, aux fiançailles qu'il avait projetées. Louis VII retira ses troupes de la Champagne et donna à l'archevêque de Bourges l'investiture des *regalia*. En expiation du serment téméraire qu'il avait prononcé sur les reliques des saints, il prit, dit-on (3), l'engagement de faire le pèlerinage de Jérusalem.

Ainsi finit une guerre désastreuse, née d'un accès de colère juvénile, et reprise inconsidérément après quelques jours de trêve. La royauté capétienne faillit y perdre son prestige. Elle marchait visiblement là au rebours de ses traditions. Il n'eût pas fallu beaucoup de tentatives de ce genre pour qu'elle s'aliénât les esprits et perdît, avec l'estime du clergé, son plus puissant appui. Louis VII

(1) *Fragm. Gaufridi*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 527; *Bernardi Vita*, lib. IV, *ibid.*, p. 332. A vrai dire, le vœu de la reine ne fut exaucé qu'à demi : l'enfant qu'elle mit au monde ne pouvait être héritier du trône. Il résulte de ces textes que l'aînée des filles de Louis VII, Marie, naquit en 1145 et non en 1138, comme le donne à entendre le P. Anselme (*Histoire généalogique de la maison royale de France*, tome I, p. 76. Cf. tome II, p. 841), qui rapporte qu'elle mourut le 14 mars 1198, à l'âge de *soixante* ans. On s'explique ainsi aisément que Marie ait épousé Henri, fils du comte Thibaut, en 1164; elle était alors dans sa vingtième année. Qu'on ait voulu la fiancer, dès 1146, au fils du comte d'Anjou, Henri, duc de Normandie, il n'y a là rien d'étonnant. C'était une mesure de précaution que le roi désirait prendre avant de s'engager dans une expédition lointaine et dangereuse (Bern., ep. 371).

(2) *Histor. Pontif.*, ap. *Mon. Germ.*, t. XX, p. 521.

(3) Radulph. de Diceto, ap. Bouquet, t. XIII, p. 183.

parut enfin comprendre ce danger et désirer sincèrement la paix. Les lettres de saint Bernard ne furent certainement pas étrangères à ce revirement de la politique royale. Pour n'être pas flatteur, le saint eut ainsi le mérite de réveiller la conscience du jeune prince. N'était-ce pas le plus grand service qu'il pût rendre à la France et à l'Église?

Le traité de Saint-Denis présageait un avenir heureux. Les rapports du monarque avec l'archevêque Pierre de la Châtre furent désormais remplis de respect et d'estime réciproques (1). Thibaut, reconnaissant des bons offices de Suger, lui envoya des hyacinthes pour orner la table d'or de l'autel de son église abbatiale (2). L'attachement que la maison de Champagne voua au roi de France ne fit que croître avec le temps. En 1154 (3), Louis le Jeune, sûr de sa fidélité, confia le dapiférat au fils de Thibaut IV, à Thibaut V, comte de Blois. Bien plus, en 1160 (4), il épousa en troisièmes noces la sœur de son nouveau sénéchal, Alix ou Adèle, la future mère de Philippe Auguste. Quatre ans plus tard, le mariage des deux filles de Louis VII et d'Aliénor, Marie et Alice, avec les deux fils de Thibaut IV, Henri le Libéral et Thibaut V, complétèrent l'alliance des deux familles (5). « De la sorte, dit un

(1) Bern., ep. 247. Cf. Luchaire, *Actes de Louis VII*, nos 427 et 401.

(2) Suger, *de Consecratione ecclesiæ*, ap. Bouquet, XIV, 316.

(3) Luchaire, *Remarques*, p. 16. Cf. *Hist. des comtes de Champ.*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. III, p. 98.

(4) Cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des Comtes de Champ.*, III, 44-45.

(5) Voir à ce sujet la note de M. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champ.*, III, 96-99. Nous ajouterons une simple remarque. D'Arbois de J., en disant que Henri de Champagne « réalisait enfin, en 1164, son mariage avec une fiancée longtemps négligée, » semble croire que la fille de Louis VII était déjà âgée. D'après ce que nous avons

historien (1), la maison de Champagne devint ce qu'avait été avant elle la maison de Vermandois, le meilleur soutien de la dynastie. »

dit plus haut, elle n'avait pas vingt ans. Sa sœur Alice, née après la croisade (*Hist. des G.*, XII, 127), était plus jeune de cinq ans.

(1) Luchaire, *Hist. des Inst. monarch.*, II, 269.

CHAPITRE XXV

BERNARD ET LES SECTES HÉRÉTIQUES.

I

Réfutation des hérésies néo-manichéennes.

A peine l'abbé de Clairvaux, satisfait d'avoir rétabli la paix entre Louis le Jeune et Thibaut, avait-il repris le cours de sa vie contemplative et de son commentaire, toujours interrompu, sur le Cantique des cantiques, qu'il fut de nouveau invité à porter son attention sur les choses du dehors. Une lettre du prévôt de Steinfeld, Évervin ou Ébroïn, lui signalait les ravages qu'une secte d'hérétiques, découverte dans le voisinage de Cologne, exerçait sur les bords du Rhin et dans presque toutes les églises du nord. Bernard avait déjà recueilli, sans aucun doute, trop de plaintes du même genre, pour être surpris de cette nouvelle. Depuis la mort du fameux Tanchelm ou Tanchelin, tué vers 1115 au milieu des succès de ses scandaleuses prédications, on avait vu sortir de terre successivement, en Flandre, dans le Soissonnais, en Champagne, à Toul, à Trèves, à Liège, les ramifications d'une secte ténébreuse, qui semblait se rattacher au manichéisme, déjà poursuivi pendant le onzième siècle à Arras et à Orléans. D'origine inconnue, orientale ou peut-être africaine,

à un membre français de la curie, Étienne, évêque de Préneste (1), vous savez comment j'ai défendu le roi devant le seigneur pape... Je pensais me faire l'avocat d'un roi pacifique, et il se trouve que je soutenais le plus terrible ennemi de l'Église. Chez nous les choses saintes sont foulées aux pieds, l'Église est réduite à un servage honteux, *turpiter ancillatur*. Le roi a confié à son frère Robert les fonctions épiscopales; et celui-ci, exerçant son autorité sur toutes les terres et tous les biens de l'église de Châlons, montre partout dans sa mission la plus grande activité et offre tous les jours au ciel, en guise de victimes, les clameurs des pauvres, les larmes des veuves, les plaintes des orphelins, les gémissements des captifs, le sang des morts. Et cet évêché est trop étroit pour sa malice. Il a envahi celui de Reims et commet des iniquités dans la terre des saints, n'épargnant ni les clercs, ni les moines, ni les religieuses. Il a tellement dévasté, au tranchant du glaive, les terres fertiles et les villages populeux de Sainte-Marie, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, qu'il les a presque réduits en solitude. Voilà comment le roi répare la faute que, par un serment imité d'Hérode, il a commise contre l'église de Bourges. »

Les fiançailles projetées par le comte Thibaut étaient le point capital ou du moins le prétexte officiel du conflit. Nul doute que le roi de France n'eût déjà tenté de les faire rompre par son clergé et même par la cour de Rome. L'abbé de Clairvaux en défend avec vigueur l'opportunité. « Le roi, dit-il, veut forcer les évêques à maudire ceux qu'ils devraient bénir. Et comme on n'obéit pas à ses caprices, il parcourt terre et mer pour trouver de

(1) Ep. 221.

faux témoins, afin de séparer, à l'aide de leurs parjures et par l'autorité des hommes, ceux que peut-être Dieu veut unir. De quel front, je vous prie, cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour épouse sa cousine au troisième ou quatrième degré? Y a-t-il parenté entre le fils du comte Thibaut et la fille du comte de Flandre, entre le comte de Soissons et la fille du comte Thibaut? Je l'ignore; jamais je n'ai approuvé sciemment, ni n'approuve encore les mariages illicites. Mais sachez et sache le souverain Pontife que prohiber ces mariages, si on peut les permettre, c'est désarmer l'Église et lui ôter une grande force; car, ou je me trompe, ou la seule intention de ceux qui s'opposent à ces mariages est d'enlever un refuge aux défenseurs de l'unité, aux adversaires du schisme qui nous menace. »

L'abbé de Clairvaux exagère quelquefois sa pensée pour forcer l'attention de ses lecteurs. Ce dernier trait en est la preuve. On ne voit pas que Louis le Jeune ait jamais songé à préparer un schisme. Il n'est pas sûr davantage qu'il n'ait pas deviné, à tort ou à raison, un péril pour sa souveraineté dans l'alliance du comte Thibaut avec le comte de Flandre et le comte de Soissons. La politique a des surprises que l'œil d'un moine, si vigilant soit-il, n'aperçoit pas toujours (1). En tout cas, on ne saurait faire un crime à un roi de travailler à les prévenir.

Mais si Louis VII usait d'un droit strict en s'opposant aux alliances de son vassal, qu'il jugeait indiscrètes, rien ne l'autorisait à employer, pour atteindre son but, des moyens injustes. En cela tous les sages le désavouaient.

(1) « Quo facto Theobaldus comes valde exacerbatus principes Francorum quos poterat a Regis avertebat amicitia. » *Chron. Andrense*, Bouquet, XIII, 421.

à un membre français de la curie, Étienne, évêque de Préneste (1), vous savez comment j'ai défendu le roi devant le seigneur pape... Je pensais me faire l'avocat d'un roi pacifique, et il se trouve que je soutenais le plus terrible ennemi de l'Église. Chez nous les choses saintes sont foulées aux pieds, l'Église est réduite à un servage honteux, *turpiter ancillatur*. Le roi a confié à son frère Robert les fonctions épiscopales; et celui-ci, exerçant son autorité sur toutes les terres et tous les biens de l'église de Châlons, montre partout dans sa mission la plus grande activité et offre tous les jours au ciel, en guise de victimes, les clameurs des pauvres, les larmes des veuves, les plaintes des orphelins, les gémissements des captifs, le sang des morts. Et cet évêché est trop étroit pour sa malice. Il a envahi celui de Reims et commet des iniquités dans la terre des saints, n'épargnant ni les clercs, ni les moines, ni les religieuses. Il a tellement dévasté, au tranchant du glaive, les terres fertiles et les villages populeux de Sainte-Marie, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, qu'il les a presque réduits en solitude. Voilà comment le roi répare la faute que, par un serment imité d'Hérode, il a commise contre l'église de Bourges. »

Les fiançailles projetées par le comte Thibaut étaient le point capital ou du moins le prétexte officiel du conflit. Nul doute que le roi de France n'eût déjà tenté de les faire rompre par son clergé et même par la cour de Rome. L'abbé de Clairvaux en défend avec vigueur l'opportunité. « Le roi, dit-il, veut forcer les évêques à maudire ceux qu'ils devraient bénir. Et comme on n'obéit pas à ses caprices, il parcourt terre et mer pour trouver de

(1) Ep. 224.

faux témoins, afin de séparer, à l'aide de leurs parjures et par l'autorité des hommes, ceux que peut-être Dieu veut unir. De quel front, je vous prie, cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour épouse sa cousine au troisième ou quatrième degré? Y a-t-il parenté entre le fils du comte Thibaut et la fille du comte de Flandre, entre le comte de Soissons et la fille du comte Thibaut? Je l'ignore; jamais je n'ai approuvé sciemment, ni n'approuve encore les mariages illicites. Mais sachez et sache le souverain Pontife que prohiber ces mariages, si on peut les permettre, c'est désarmer l'Église et lui ôter une grande force; car, ou je me trompe, ou la seule intention de ceux qui s'opposent à ces mariages est d'enlever un refuge aux défenseurs de l'unité, aux adversaires du schisme qui nous menace. »

L'abbé de Clairvaux exagère quelquefois sa pensée pour forcer l'attention de ses lecteurs. Ce dernier trait en est la preuve. On ne voit pas que Louis le Jeune ait jamais songé à préparer un schisme. Il n'est pas sûr davantage qu'il n'ait pas deviné, à tort ou à raison, un péril pour sa souveraineté dans l'alliance du comte Thibaut avec le comte de Flandre et le comte de Soissons. La politique a des surprises que l'œil d'un moine, si vigilant soit-il, n'aperçoit pas toujours (1). En tout cas, on ne saurait faire un crime à un roi de travailler à les prévenir.

Mais si Louis VII usait d'un droit strict en s'opposant aux alliances de son vassal, qu'il jugeait indiscrètes, rien ne l'autorisait à employer, pour atteindre son but, des moyens injustes. En cela tous les sages le désavouaient.

(1) « Quo facto Theobaldus comes valde exacerbatus principes Francorum quos poterat a Regis avertebat amicitia. » *Chron. Andrense*, Bouquet, XIII, 421.

à un membre français de la curie, Étienne, évêque de Préneste (1), vous savez comment j'ai défendu le roi devant le seigneur pape... Je pensais me faire l'avocat d'un roi pacifique, et il se trouve que je soutenais le plus terrible ennemi de l'Église. Chez nous les choses saintes sont foulées aux pieds, l'Église est réduite à un servage honteux, *turpiter ancillatur*. Le roi a confié à son frère Robert les fonctions épiscopales; et celui-ci, exerçant son autorité sur toutes les terres et tous les biens de l'église de Châlons, montre partout dans sa mission la plus grande activité et offre tous les jours au ciel, en guise de victimes, les clameurs des pauvres, les larmes des veuves, les plaintes des orphelins, les gémissements des captifs, le sang des morts. Et cet évêché est trop étroit pour sa malice. Il a envahi celui de Reims et commet des iniquités dans la terre des saints, n'épargnant ni les clercs, ni les moines, ni les religieuses. Il a tellement dévasté, au tranchant du glaive, les terres fertiles et les villages populeux de Sainte-Marie, de Saint-Remi, de Saint-Nicaise et de Saint-Thierry, qu'il les a presque réduits en solitude. Voilà comment le roi répare la faute que, par un serment imité d'Hérode, il a commise contre l'église de Bourges. »

Les fiançailles projetées par le comte Thibaut étaient le point capital ou du moins le prétexte officiel du conflit. Nul doute que le roi de France n'eût déjà tenté de les faire rompre par son clergé et même par la cour de Rome. L'abbé de Clairvaux en défend avec vigueur l'opportunité. « Le roi, dit-il, veut forcer les évêques à maudire ceux qu'ils devraient bénir. Et comme on n'obéit pas à ses caprices, il parcourt terre et mer pour trouver de

(1) Ep. 221.

faux témoins, afin de séparer, à l'aide de leurs parjures et par l'autorité des hommes, ceux que peut-être Dieu veut unir. De quel front, je vous prie, cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour épouse sa cousine au troisième ou quatrième degré? Y a-t-il parenté entre le fils du comte Thibaut et la fille du comte de Flandre, entre le comte de Soissons et la fille du comte Thibaut? Je l'ignore; jamais je n'ai approuvé sciemment, ni n'approuve encore les mariages illicites. Mais sachez et sache le souverain Pontife que prohiber ces mariages, si on peut les permettre, c'est désarmer l'Église et lui ôter une grande force; car, ou je me trompe, ou la seule intention de ceux qui s'opposent à ces mariages est d'enlever un refuge aux défenseurs de l'unité, aux adversaires du schisme qui nous menace. »

L'abbé de Clairvaux exagère quelquefois sa pensée pour forcer l'attention de ses lecteurs. Ce dernier trait en est la preuve. On ne voit pas que Louis le Jeune ait jamais songé à préparer un schisme. Il n'est pas sûr davantage qu'il n'ait pas deviné, à tort ou à raison, un péril pour sa souveraineté dans l'alliance du comte Thibaut avec le comte de Flandre et le comte de Soissons. La politique a des surprises que l'œil d'un moine, si vigilant soit-il, n'aperçoit pas toujours (1). En tout cas, on ne saurait faire un crime à un roi de travailler à les prévenir.

Mais si Louis VII usait d'un droit strict en s'opposant aux alliances de son vassal, qu'il jugeait indiscrètes, rien ne l'autorisait à employer, pour atteindre son but, des moyens injustes. En cela tous les sages le désavouaient.

(1) « Quo facto Theobaldus comes valde exacerbatus principes Francorum quos poterat a Regis avertebat amicitia. » *Chron. Andrense*, Bouquet, XIII, 421.

à la luxure, ou, si je suis malade, j'en userai modérément, selon le conseil de saint Paul. Je m'abstiendrai de viande de peur qu'en nourrissant trop la chair, je ne nourrisse en même temps les vices de la chair. Je m'appliquerai à ne prendre du pain qu'avec mesure, de peur que mon estomac trop chargé ne me gêne dans la prière; et je me garderai même de m'emplir d'eau pure, de peur que la distension du ventre n'aille jusqu'à m'inciter à la volupté. Tout autre est la pensée de l'hérétique. Pourquoi rejeter avec horreur le laitage et tout ce qui sort de la chair? Si vous faites cela en vertu d'une ordonnance des médecins, soit; nous ne blâmons pas ce soin de la santé corporelle, pourvu qu'il ne soit pas excessif. Est-ce pour un motif de discipline spirituelle? Nous approuvons votre vertu qui dompte la chair et met un frein aux passions. Mais si, limitant à votre gré et par respect pour l'idée insensée de Manès, la grandeur et les bienfaits de Dieu, vous faites une distinction entre les choses qu'il a créées et décidez que les unes sont immondes, au lieu de les recevoir toutes avec actions de grâces, je ne loue plus votre abstinence, j'abhorre votre blasphème, et c'est vous que je proclame immonde : car tout est pur pour les purs, a dit un excellent appréciateur des choses (1). »

C'est avec la même rigueur de logique et la même vigueur d'expressions que Bernard combat la doctrine des hérétiques sur le mariage. « Il faut être bestial, s'écrie-t-il, pour ne pas s'apercevoir que condamner les justes noces, c'est lâcher les rênes à toutes sortes d'impudicités. Otez de l'Église le mariage honoré et le lit sans tache, et vous la remplirez de concubinaires, d'incestueux, d'êtres immondes. Choisissez donc, ou de remplir

(1) Serm. LXVI, nos 6 et 7.

le ciel de tous ces monstres, ou de réduire le nombre des élus aux seuls continents. Mais la continence est rare sur la terre. Faut-il croire que le Sauveur se soit anéanti uniquement pour elle? Comment aurions-nous tous reçu la plénitude de sa grâce, si les continents seuls y ont part? Et de quel droit raccourcit-on ainsi le bras de Dieu (1)?

« Je le sais, il en est parmi vous qui accordent que le mariage entre vierges est permis. Mais sur quoi repose leur distinction? Ils en appellent à ce verset de la Genèse : *Masculum et feminam creavit illos; quod Deus conjunxit, homo non separet* (2). « Dieu les a créés homme « et femme, et c'est dans cet état de virginité qu'il les a « unis. » Vaine subtilité! Sans doute, le premier homme et la première femme étaient vierges; « mais autre chose est d'être unis étant vierges, autre chose est d'être unis parce qu'ils étaient vierges. La Bible dit simplement; *Dieu les a créés homme et femme.* Et c'est juste. Le mariage ne requiert pas l'intégrité des corps, il requiert seulement la diversité des sexes. Ah! si, au lieu d'indiquer les sexes, l'Esprit-Saint eût dit : *Dieu les a créés vierges,* comme vous eussiez pris occasion de ce mot pour bafouer les secondes et les troisièmes noces, pour insulter à l'Église catholique qui unit entre eux les hommes et les femmes perdus, d'autant plus volontiers qu'elle espère les faire passer ainsi d'une vie déréglée à une vie honnête! » Écoutez donc saint Paul qui autorise tous ces mariages. « Si vous prohibez ce que saint Paul approuve, votre prohibition ne me persuade qu'une chose : c'est que vous êtes hérétiques (3). »

(1) Serm. LXVI, n° 3.
(2) *Genes.*, I, 27; Matth., XIX, 4, 6.
(3) Serm. LXVI, n°s 4 et 5.

Sur ce terrain de la virginité, l'austère abbé de Clairvaux avait beau jeu pour confondre les sectaires, qui, malgré leur vœu de chasteté, vivaient dans une promiscuité inexplicable. Aussi les prend-il vivement à partie et dissipe-t-il la scandaleuse équivoque de leur conduite privée. « Dites-moi, mon ami, et sa question s'adresse à chacun d'eux, dites-moi, quelle est cette femme que je vois près de vous? Est-ce votre épouse? Non, dites-vous, car mon vœu s'y oppose. Est-ce votre fille? Non encore. Qu'est-ce donc? Une sœur, une nièce, une parente enfin, à quelque degré que ce soit? Nullement. Mais alors, comment votre vertu est-elle en sûreté dans une telle compagnie! Être toujours avec une femme et ne pas pécher est plus merveilleux que de ressusciter un mort. Cette jeune fille est tous les jours en tête à tête avec vous..., et vous voulez que je croie à votre vertu! Admettons que vous soyez chaste; cette intimité ne vous est pas permise. Si vous l'ignorez, l'Église défend la cohabitation entre hommes et femmes à ceux qui ont fait vœu de continence. Si vous ne voulez pas scandaliser l'Église, chassez-moi cette femme. Mais, direz-vous, montrez-moi la page de l'Évangile où se trouve une pareille prohibition. Vous en appelez à l'Évangile, l'Évangile vous jugera. L'Évangile défend le scandale, et vous me scandalisez; ôtez-moi cette cause de scandale, et vous prouverez ainsi que vous êtes un véritable et zélé observateur de l'Évangile (1). »

Ce dernier trait portait un peu à faux : car il n'atteignait que ceux qui admettaient tout ensemble l'autorité de l'Église et celle de l'Évangile; et justement les hérétiques, qui traitaient de superstitions les pratiques de l'Église (2), considéraient le scandale dont parle l'abbé

(1) *In Cant.*, Serm, LXV, n° 6. Cf. n°s 4 et 7.

(2) « Cæterasque observantias in Ecclesia, quas Christus et Apostoli

de Clairvaux comme un scandale pris, c'est-à-dire comme un vain fantôme. Mais le but que poursuivait le saint docteur se trouvait néanmoins atteint indirectement; car, en dévoilant les mœurs des sectaires, il les livrait au mépris de la conscience chrétienne. Ce qu'il s'était proposé dans cette étude critique, c'était moins de convaincre les coupables de leur erreur que de mettre les fidèles en garde contre la contagion du mal. La publicité donnée aux pratiques de la secte était, à elle seule, un remède. « Un hérétique reconnu est, disait-il, beaucoup moins nuisible qu'un faux catholique (1). »

Quant à ramener tous les égarés dans le bercail de l'Église, il n'y fallait pas songer. Le plus grand nombre d'entre eux étaient des personnes du peuple, tirées pour la plupart de la campagne, dénuées d'instruction et absolument incapables de suivre un raisonnement (2). Ces gens-là, dit saint Bernard, « on ne les convainc pas par des raisons, ils ne les comprennent pas; on ne les corrige pas par des autorités, ils ne les acceptent pas; on ne les fléchit pas par la persuasion, ils sont endurcis. La preuve est faite, ils aiment mieux mourir que de se convertir. Ce qui les attend, c'est le bûcher (3). »

Le mot est effrayant : en l'écrivant, l'abbé de Clairvaux se souvenait sans doute des exécutions d'Orléans, d'Arras et de Soissons (4); il pensait surtout aux scènes plus ré-

ab ipso discedentes non condiderunt, vocant superstitiones. » Evervin. *ep.*, n° 5.

(1) Serm. LXV, n° 8; Serm. LXIV, n° 9; LXVI n° 4.

(2) « Rusticani homines et idiotæ. » Serm. LXVI, n° 1. Cf. Serm. LXV, n° 8.

(3) « Horum novissima incendium manet. » Serm. LXVI, n° 12.

(4) Sur l'affaire d'Orléans, voir *Hist. des G.*, X, 36-38, 159, 536, 607; sur l'affaire d'Arras, cf. *ibid.*, p. 540; sur l'affaire de Soissons, voir Guibert de Nogent, *De vita sua*, lib. III, cap. XVII.

centes de Cologne, dont le prévôt de Steinfeld lui avait fait le récit. Le fait veut être raconté. Plusieurs hérétiques dénoncés avaient été déférés au tribunal de l'archevêque de Cologne. Interrogés sur leur foi, les uns avouèrent leurs erreurs et les abjurèrent. Mais il s'en trouva deux ou trois qui à toutes les accusations dirigées contre eux opposèrent un démenti formel. On les soumit au jugement de l'eau froide (1), et l'épreuve, dit l'abbé de Clairvaux, trahit leur mauvaise foi. Ainsi convaincus de mensonge, « ils prirent en quelque sorte le mors aux dents » et non seulement confessèrent, mais soutinrent hautement leur impiété, qu'ils décoraient du nom de piété. L'un d'eux passait pour l'évêque de la secte. Les clercs poussèrent aisément à bout son argumentation prétendue évangélique, et lui fermèrent la bouche. Après cet échec, les no-

(1) *Annales Brunwilarenses*, ap. *Mon. Germ.*, XVI, 727; Bern., *in Cant.*, Serm. LXVI, n° 12. A propos de cette épreuve de l'eau froide, considérée comme un jugement de Dieu, on s'est demandé ce qu'en pensait l'abbé de Clairvaux. Malgré l'autorité d'Horstius, nous inclinons à penser que Bernard croyait à son efficacité ou du moins à sa valeur juridique : « Examinati judicio aquæ, dit-il, mendaces inventi sunt. Cumque jam negare non possent, quippe deprehensi, aqua eos non recipiente. » Si Bernard n'avait pas cru à la valeur de cette épreuve, comment aurait-il pu dire que les accusés étaient convaincus, irréfragablement convaincus du crime dont on les accusait : *cum jam negare non possent, quippe deprehensi*? Où eût été la preuve de la culpabilité, si l'épreuve n'était pas à ses yeux convaincante? Ce sentiment de l'abbé de Clairvaux n'a, du reste, rien de surprenant. La croyance aux jugements de Dieu, surtout par l'épreuve de l'eau froide, était alors générale. Voir, dans la *Revue des Quest. hist.*, janvier 1893, notre article sur l'*Église et les Ordalies au douzième siècle.* Les textes d'Yves de Chartres sont particulièrement significatifs. On pourrait citer encore, par manière de confirmation, l'exemple de Barthélemi, évêque de Laon, le grand et saint ami de Bernard et de Norbert, qui fit soumettre à l'épreuve de l'eau le voleur du trésor de sa cathédrale (Herman, *de Miraculis S. Mariæ Laudun.*, lib. III, cap. XXVIII, ap. Migne, t. CLVI, p. 1013-1014).

vateurs demandèrent qu'on leur permît de prendre pour avocats les docteurs de la société et qu'on fixât un jour pour un débat public et contradictoire. En cas d'échec de leurs champions, ils promettaient de se soumettre, sinon ils aimaient mieux mourir que d'abandonner leur sentiment. Nous ignorons si cette satisfaction leur fut accordée. Pendant trois jours, on les prêcha publiquement et on les pressa d'abjurer. Ce fut en vain. Témoin de cette obstination, le peuple irrité se précipita sur eux et, malgré l'opposition du tribunal, les jeta dans un bûcher, où ils devinrent en un instant la proie des flammes (1). Le cou-

(1) Everv. *ep.* n° 2; Bern., *in Cant.*, Serm. LXV, n° 12; *Annales Brunwilarenses*, ap. *Mon. Germ.*, XVI, 727. Selon Bernhardi (*Konrad III*, p. 441, note 28), Évervin et les *Annales Brunwilarenses* font allusion à la même exécution. Pourtant, d'après Évervin, il n'y eut que deux victimes, et selon les *Annales* il y en eut trois : *Igne consumpti sunt tres.* Une scène à peu près semblable eut lieu à Liège (*Ep. Eccles. Leodiens. ad Lucium*, ap. Martène, *Amplissima Collect.*, I, 777). Guibert de Nogent (*De vita sua*, lib. III, cap. XVII, ap. Migne, t. CLVI, p. 952-953) raconte la même chose des hérétiques de Soissons, soumis à l'épreuve de l'eau vers 1114 : « Interea perreximus ad Belvacense concilium, consulturi episcopos quid facto opus esset. Sed fidelis interim populus, clericalem verens mollitiem, concurrit ad ergastulum, rapit (hæreticos), et subjecto eis extra urbem igne pariter concremavit. » Mais à la différence de l'abbé de Clairvaux qui désavoue le peuple, Guibert semble approuver sa conduite : « Quorum, ajoute-t-il, ne propagaretur carcinus, *justum* erga eos *zelum* habuit *Dei* populus. » Déjà en 1076 ou 1077, un Cathare avait été brûlé par le peuple dans le Cambrésis (*Chronic. S. Andreæ Cameracens.*, III, 3, ap. *Mon. Germ.*, VII, 540). M. Julien Havet (*l'Hérésie et le bras séculier*, dans *Bibliothèque de l'École de Chartres*, t. XLI, p. 517) fait remarquer que « de l'an 1000 au premier tiers du treizième siècle, dans la région du nord (France, Flandre et bords du Rhin), aucune législation temporelle ne vise le crime d'hérésie et ne le frappe d'une peine; mais, en fait, l'usage de mettre à mort les hérétiques (le plus souvent par le feu) s'est établi graduellement et est presque passé en coutume. » C'est évidemment à cette coutume que l'abbé de Clair-

rage avec lequel ils subirent ce supplice déconcerte Évervin, qui en demande l'explication à l'abbé de Clairvaux. Simple effet de l'endurcissement, répond celui-ci; le démon leur a inspiré cette constance comme il a inspiré à Judas la force de se pendre (1). Le peuple n'a fait là que de faux martyrs, *perfidiæ martyres*. En cela, il a dépassé la mesure. Si nous approuvons son zèle, nous n'approuvons nullement ce qu'il a fait; car la foi est une œuvre de persuasion; on ne l'impose pas : *fides suadenda est, non imponenda* (2).

Nous saisissons ici la pensée intime de l'abbé de Clairvaux sur l'Inquisition et sur la règle à suivre à l'égard des hérétiques. Il blâme ouvertement les évêques et même les princes laïques qui, par insouciance ou pour des motifs moins louables encore, se désintéressent du soin de rechercher les renards occupés à ravager la vigne du Seigneur (3). Mais, les coupables découverts, Bernard recommande qu'on emploie à leur égard les voies de la douceur. Qu'on les prenne par les arguments et non par les armes (4), c'est-à-dire qu'on réfute d'abord leurs erreurs, et, s'il est possible, qu'on les ramène ainsi à l'Église catholique. S'obstinent-ils à persévérer dans l'hérésie,

vaux fait allusion quand il dit : *Horum novissima incendium manet.*

(1) Evervin. *ep.*, n° 2; Bern., *in Cant.*, Serm. LXVI, n° 13.

(2) *In Cant.*, Serm. LXVI, n° 12.

(3) *Ibid.*, n°14. Bernard soupçonne même quelques membres du clergé de se laisser corrompre par l'argent des hérétiques. « Quidam, ut dicitur, de clero, necnon de ordine episcoporum, qui magis eos persequi debuerant, propter quæstum sustineant, accipientes ab eis munera. » Mabillon se demande si parmi ces traîtres il ne faut pas compter l'évêque de Toul, Henri, à qui Hugues Métel dénonce les hérétiques cachés dans son diocèse.

(4) « Capiantur, non armis, sed argumentis. » *In Cant.*, Serm. LXIV, n° 8.

alors qu'on les excommunie plutôt que de leur permettre d'exercer leurs ravages, et au besoin même qu'on les arrête par le glaive : c'est la mission de celui qui porte le glaive pour frapper les malfaiteurs (1). Bref, l'Église et l'État chrétien ont chacun leurs devoirs nettement tracés; l'Église défend ses dogmes par l'arme qui lui est propre : la parole, et l'État n'intervient que pour protéger le premier bien de ses sujets : leur foi ouvertement ou secrètement attaquée (2).

Telle est dans sa rigueur, mais aussi dans toute sa sincérité, la formule du droit chrétien au moyen âge. Par une méprise ou une erreur à jamais regrettable, les princes et les rois en ont parfois tiré des conséquences désastreuses, et, sous couleur de servir les intérêts de la foi, ont fait de la peine de mort une arme perpétuellement dirigée contre les hérétiques. Mais l'Église a toujours désavoué ces tragédies sanglantes dont quelques-uns de ses membres se sont faits les trop dociles instruments. Son autorité est donc sauve (3). Et il ne nous déplait pas de remarquer que, parmi ses docteurs, l'abbé de Clairvaux fut l'un des plus exacts à déterminer les limites de son droit.

(1) *In Cant.*, Serm. LXIV, n° 8; cf. Serm. LXVI, n° 12. Dans la langue de l'abbé de Clairvaux *religari* signifie *être excommunié, être rejeté par l'Église*, comme on le voit par le Sermon LXV (n° 1), où *foris religatus* est l'équivalent de *condemnata impietate*, *impio foras misso*.

(2) Cf. Bern., ep. 363, nos 6 et 7; 365, n° 2. Le doux abbé de Cluny s'exprime à peu près de même : *Tractatus contra Petrobrus.*, ap. *H. des G.*, XV, 639.

(3) Sur les punitions canoniques des hérétiques, cf. Julien Havet, *ouv. cit.*, surtout la conclusion de son article, p. 606-607. L'auteur fait justement remarquer que, lorsque le roi Robert condamna en 1022 les hérétiques d'Orléans à la peine du feu, « il eut à inventer le supplice en même temps qu'il l'édicta. »

En cela, du reste, il était l'écho de la tradition catholique; il ne faisait que traduire, en l'adoucissant encore, à l'usage de ses contemporains, la pensée des Pères de l'Église, notamment des Pères du quatrième siècle. Citons seulement saint Augustin et saint Jean Chrysostome, en qui seuls on entend l'Église latine et l'Église grecque. Saint Augustin avait d'abord recommandé exclusivement l'emploi des moyens de douceur vis-à-vis des hérétiques de son temps (1); plus tard, il changea d'avis et préconisa le recours au bras séculier comme moyen d'intimidation : il fit une sorte de théorie des persécutions légitimes. La persécution en vue du bien rentre, à l'entendre, dans les desseins providentiels. « Celui qui tue et celui qui guérit coupent les chairs et sont des persécuteurs tous les deux; mais l'un persécute la vie, l'autre la pourriture. Il ne faut pas considérer si l'on est forcé, mais à quoi l'on est forcé, si c'est au bien ou au mal. Personne sans doute ne peut devenir bon malgré soi, mais la crainte met fin à l'opiniâtreté et, en poussant à étudier la vérité, amène à la découvrir (2). » Suivant sa pensée, cette persécution doit pourtant se renfermer dans certaines limites. Augustin admettait qu'on appliquât diverses peines aux hérétiques, l'amende, la confiscation, l'exil même en quelques cas; mais il souhaitait qu'on s'en tînt là. Quand il fut question de les punir de mort, il protesta avec une généreuse indignation. L'idée qu'on pourrait verser le sang d'un chrétien au nom de l'Église lui faisait horreur (3).

Saint Jean Chrysostome partage à peu près ces senti-

(1) *Ep.* 100, contra ep. Fundani, III, 3.

(2) *Ep.* 93, cf. *ep.* 86 et 87. « Nam si docerentur et non terrerentur, vetustate consuetudinis obdurati ad capessendam viam salutis pigrius moverentur. » *Ep.* 43, ad Vincentium, n° 3.

(3) *Ep.* 134; cf. *ep.* 133 et 139.

ments. Expliquant la parabole de l'ivraie et du bon grain, il fait observer que le Sauveur, en interdisant d'arracher l'ivraie, de peur d'arracher tout ensemble le froment, disait cela pour défendre les guerres et les meurtres. « Il ne faut pas tuer l'hérétique : si on le faisait, ce serait introduire dans le monde une guerre inexpiable. » Toutefois, ajoute le saint docteur, Jésus « n'interdit pas de réprimer ces mêmes hérétiques, de leur fermer la bouche, de leur enlever la liberté de se faire entendre, de dissiper leurs réunions; il défend seulement de les mettre à mort (1). »

Bernard, on le voit, s'empare de cette doctrine, et s'il y ajoute quelque commentaire de son cru, c'est pour en atténuer la sévérité. Il est au moins douteux qu'il entende suivre jusqu'au bout la théorie augustinienne de la persécution modérée. *Fides suadenda est, non imponenda.* Ce qu'il demande au pouvoir séculier, c'est de protéger la foi des catholiques contre les menées ouvertes ou secrètes des hérétiques; le reste est l'affaire de l'Église : à elle seule il appartient de châtier, selon les canons, ses enfants indociles ou infidèles.

(1) *In Matthæum*, 46. Cf. Puech, *Saint Jean Chrysostome*, Paris, Hachette, 1891, p. 204. Au neuvième siècle, saint Théodore Studite invoque ce témoignage de saint Chrysostome et interprète dans le même sens la parabole de l'ivraie et du bon grain (cf. Tougard, *la Persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Théodore Sludite*, dans la *Revue des Quest. hist.*, juillet 1891, p. 109-113). Chose remarquable, au onzième siècle, un évêque de Liège, Wazon (1042-1048), consulté par l'évêque de Châlons qui lui demandait s'il devait livrer au bras séculier les hérétiques manichéens de son diocèse, répondit négativement en invoquant la même parabole (Anselmi *Gesta episcop. Leodiensium*, ap. *Mon. Germ.*, VII, 226-227; cf. concile de Reims de 1049, ap. Labbe, *Concilia*, IX, 1042).

II

Voyage dans le Languedoc (1145).

Dès l'année 1145 (1), Bernard eut à faire lui-même l'application de ces principes dans le midi de la France. L'état religieux de la Provence, du Languedoc et de la Gascogne, plus désolant encore que celui des églises du nord, requérait sa présence. Là surtout le néo-manichéisme, fomenté par les prédications d'un Pierre de Bruys et de son disciple Henri, exerçait ses ravages et amoncelait les ruines.

Pierre de Bruys, un digne précurseur des fanfarons modernes, qui se faisait une religion d'abattre les croix et de manger de la viande le vendredi saint, après avoir agité quelque temps les églises du Dauphiné et du Languedoc, finit par périr misérablement à Saint-Gilles, sur un bûcher. Les détails de sa vie sont, du reste, ignorés; Pierre le Vénérable et Abélard (2) nous ont seuls transmis son nom. Henri est plus connu, bien que nul n'ait su nous dire au juste quelle était son origine (3). Jeune encore et

(1) Le voyage de saint Bernard dans le Languedoc eut lieu en 1145 comme le prouve un document cité par le *Gallia christiana*, II, 814; cf. *Hist. des G.*, XV, 598-9, note *b*.

(2) Petr. Vener., *Tract. contra Petrobrus.*, Migne, p. 710-856; Abélard, *Introd. ad theolog.*, éd. Cousin, II, p. 84-85. Pierre de Bruys mourut entre 1139 et 1143; cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, janvier 1894, p. 67, note 6.

(3) Les *Acta Hideberti Cenomannensis* (ap. *Hist. des Gaules*, XII, 548) font de Henri un ermite, *eremitam*. Selon saint Bernard (*ep.* 241, n° 3), c'était un moine apostat : *qui, relicto religionis habitu, nam monachus extitit*, etc. Albéric des Troisfontaines (ap. *Hist. des Gaules*, XIII, 701) en fait un « moine noir. » Cf. Mabillon, *Op. Bernard.*, Præf. general., n°s 69 et 73, ap. Migne, t. CLXXXII, p. 49-50.

fort instruit (1), il s'était présenté à Hildebert, évêque du Mans, qui l'avait imprudemment admis à prêcher dans sa ville épiscopale, durant son absence (mars-juillet 1101) (2). Sous les dehors d'une piété austère et avec des airs de réformateur zélé, Henri nourrissait des idées subversives et des appétits grossiers. Sa doctrine, à cette date, était assurément fort indécise. Il lui suffit de dénigrer le clergé et d'émettre sur le mariage des propositions absurdes ou simplement bizarres pour bouleverser les esprits et déchaîner toutes les passions dans la ville du Mans. Il possédait, du reste, tous les dons et les agréments d'un orateur populaire : sa taille était élevée; il avait la peau fine, la voix sonore, le regard vif; la mobilité de ses yeux ressemblait, dit-on, à celle d'une mer en tourmente. Il portait les cheveux ceints, *coma succinctus,* la barbe longue, marchait pieds nus, couchait sur la dure et vivait d'aumônes. Il est rare que le peuple résiste à de tels moyens de séduction. Les femmes et les jeunes gens surtout furent sous le charme de sa personne. Peut-être fut-ce ce genre de succès qui perdit le jeune et élégant apôtre. On s'attachait naturellement à l'homme plus qu'à sa doctrine qui, d'ailleurs, n'avait rien de rebutant. Ses assiduités auprès de quelques veuves furent remarquées. Bientôt on apprit que ses entretiens secrets dégénéraient quelquefois en libertinage; ses nuits n'étaient pas toujours pures. La chair et le sang se vengeaient ainsi d'un mysticisme sans règle (3).

(1) « Litteratus erat. » Bern., ep. 241. C'est évidemment par erreur qu'Albéric des Troisfontaines (*loc. cit.*) le considère comme un ignorant, « qui ipsos apices litterarum vix cognosceret. »

(2) Sur la date de ce voyage, cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, janvier 1894, p. 68, note 3.

(3) Voir *Gesta Pontif. Cenoman.*, ap. *Hist. des G.*, XII, 547-549, en tenant compte de la passion du chroniqueur.

A son retour de Rome, Hildebert l'éconduisit discrètement de son diocèse. Ce fut apparemment à la suite de cette expulsion que Henri porta ses pas errants vers le Poitou et l'Aquitaine (1). En 1135, il fut arrêté par l'archevêque d'Arles, qui le déféra au tribunal du souverain Pontife. Henri comparut devant les Pères du concile de Pise (mai-juin 1135) et abjura ses erreurs. L'abbé de Clairvaux, aussi bien qu'Innocent II, paraissent avoir ajouté foi à sa rétractation. Le moine vagabond, *gyrovagus*, fut invité, peut-être condamné, à rentrer dans l'ordre, c'est-à-dire à vivre dans un cloître; et Bernard lui offrit Clairvaux pour retraite (2). Telle fut la première étape de sa vie. Mais à peine avait-il passé les monts pour retourner en France, qu'il oublia ses résolutions et ses engagements (3). Henri avait alors, à ce qu'il semble, de soixante à soixante-cinq ans. La meilleure partie de ses jours s'était écoulée au grand air et dans une liberté sans frein. La réclusion l'effraya; il reprit ses courses errantes et son métier de prédicateur sans mission.

Ce fut au plus tard à cette époque qu'il noua des relations suivies avec Pierre de Bruys. Vers 1139 ou 1140, Pierre le Vénérable dénonce les deux sectaires à la vindicte du clergé provençal (4). Le thème de leurs prédications formait un corps de doctrine assez incohérent. C'est par suite d'une induction un peu hasardée et trop com-

(1) Bern., ep. 241, n° 2.

(2) *Gesta Pontif. Cenomannens.*, ap. *H. des G.*, XII, 554; Gaufrid. *ep.*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 412, n° 5.

(3) Geoffroy (*loc. cit.*) omet de nous dire si Henri se rendit effectivement à Clairvaux. Cela n'est pas probable.

(4) Petrus de Bruys et Henricus ejus pseudo-apostolus, » dit Pierre le Vénérable, *ep. seu Tractat.*, ap. Migne, p. 758. Sur la date de ce traité, cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, janvier, 1894, p. 70, note 2.

préhensive, selon nous, qu'on a vu en eux de véritables manichéens (1). Les idées manichéennes, qui étaient dans l'air, se répandaient, sans contredit, dans ces parages; mais les novateurs n'en connurent ou du moins n'en propagèrent qu'une partie (2). Leur enseignement, purement négatif, peut se résumer en cinq ou six articles (3). Rejetant l'autorité doctrinale et disciplinaire de l'Église, ils ne reconnaissaient d'autre règle de foi que l'Évangile librement interprété (4); ils condamnaient le baptême des

(1) C'est le sentiment de Döllinger (*Beitrage zur Sektengeschichte*, p. 75 et suiv.), comme celui de Bossuet (*Histoire des variations*, livre XI, nos 36 et suiv.) et de Mabillon (*Bern. oper.*, Præfat. general., no 73). Ce sentiment repose sur un mot de l'*Exordium magnum* (chap. XVII) appliqué à Henri : « *pro confutanda hæresi Manichæorum*, » et sur un passage des *Gesta Pontif. Cenomann.* (*Hist. des Gaules*, XII, 554), où l'on voit que le sectaire, après le concile de Pise, « nova secta, novo cursu novum iter assumpsit delinquendi. » Mais, d'une part, l'auteur de l'*Exordium magnum*, qui écrivait en pleine crise manichéenne, vers 1210, a bien pu ne pas noter la différence qui existait entre la doctrine de Henri, combattue par saint Bernard, et le manichéisme proprement dit, condamné vingt ans plus tard au concile de Lombez. D'autre part, le texte des *Gesta Pontif. Cenomann.* ne nous paraît indiquer autre chose que les rapports de Henri avec Pierre de Bruys. Or, peut-on dire absolument que Pierre de Bruys fut un manichéen? Ni Pierre le Vénérable ni saint Bernard ne le déclarent. Pour ne pas disputer sur les mots, disons que les erreurs de Henri rentraient dans le manichéisme, mais que rien ne prouve qu'il ait professé toutes les erreurs manichéennes. Par exemple, on ne voit pas qu'il ait condamné l'usage de la viande, ce qui est un des caractères les plus frappants du manichéisme. Cf. Rébelliau, *Bossuet historien du Protestantisme*, p. 480, note 3.

(2) Selon Döllinger (*ouv. cit.*, p. 80), Pierre de Bruys et Henri n'auraient dévoilé que la partie exotérique du manichéisme, réservant la partie ésotérique aux principaux initiés. C'était bien là la méthode des manichéens; mais il reste à prouver que Pierre et Henri étaient de vrais manichéens.

(3) Petri Vener., *ep. seu Tractat. adversus Petrobrus.*, ap. Migne, p. 737; Bern., *ep.* 241.

(4) « Evangelium vos suscipere fama consonans est; alias canonis

enfants, l'Eucharistie, le sacrifice de la messe, la communion des saints et la prière pour les morts; du même coup le sacerdoce catholique et la hiérarchie ecclésiastique étaient abolis; plus de culte, plus de liturgie, plus de chant, plus de temples; conformément à ces principes, le peuple était invité à la spoliation du clergé et à la destruction des églises; l'art chrétien sous toutes ses formes était victime de ce vandalisme doctrinaire. La croix n'échappa point à la rage de destruction qui animait les sectaires (1). Il nous paraît douteux cependant que, sur ce dernier point, Henri ait imité servilement Pierre de Bruys. Peut-être le bûcher de Saint-Gilles, allumé pour le maître à cause de sa haine de la croix, avait-il assagi le disciple.

Quoi qu'il en soit, ces multiples négations suffisaient au but des novateurs; elles ruinaient dans l'esprit des fidèles l'autorité du clergé et apprenaient au peuple à se passer du prêtre. Ce n'était pas encore la proclamation d'une religion purement naturelle; mais c'était la substitution d'un christianisme individuel à l'Église établie; ou, pour mieux dire, c'était un christianisme en l'air et commode, modelé sur la vie même d'un Pierre de Bruys, ou d'un Henri.

Le peuple s'y laissa prendre. Des villages entiers cédaient aux attraits de la doctrine nouvelle. Dans les châteaux et dans les grandes villes, Henri trouva, jusqu'au sein de la noblesse, des auditeurs complaisants. Les plaisanteries dont il assaisonnait ses prédications lui gagnaient

divini scripturas vos aut renuere au dubias dicere, certum est, » etc. Petri Venerab., *Tract.*, ap. Migne, p. 737. « Omnes ecclesiasticæ institutiones spernebantur. » Bern., *ep.* 241; passage conservé par Geoffroy, *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 16.

(1) Petri Ven., *Tract. cit.*; cf. Bern., ep. 241, citée par Geoffroy, *loc. cit.*

aisément les gens d'épée, esprits légers et superficiels, qui se piquaient de connaître mieux le rude métier de la guerre que les délicats problèmes de la théologie (1). En moins de dix années, il eut pour ainsi dire déchristianisé le Languedoc : « Qu'avons-nous appris et qu'apprenons-nous chaque jour? s'écrie saint Bernard en gémissant. Quels maux a faits et fait encore à l'Église de Dieu l'hérétique Henri! Les basiliques sont sans fidèles, les fidèles sans prêtres, les prêtres sans honneur, et, pour tout dire en un mot, il n'y a plus que des chrétiens sans Christ (2). On regarde les églises comme des synagogues; les sacrements sont vilipendés, les fêtes ne sont plus solennisées. Les hommes meurent dans leurs péchés; les âmes paraissent devant le tribunal terrible sans avoir été réconciliées par la pénitence ni fortifiées par la sainte communion. On va jusqu'à priver les enfants des chrétiens de la vie du Christ, en leur refusant la grâce du baptême. O douleur! faut-il qu'un tel homme soit écouté, et que tout un peuple croie en lui! »

Déjà on avait, à plusieurs reprises, sollicité l'abbé de Clairvaux d'aller combattre le novateur sur le théâtre même de ses exploits. En 1145 le légat Albéric, cardinal évêque d'Ostie, revint à la charge d'une façon plus pressante et fut assez heureux pour convaincre le saint moine de l'urgence de cette mission (3). Malgré le triste état de sa santé, Bernard se mit en route dans le courant du mois de mai.

(1) « In Tolosana civitate... ex his qui favebant hæresi illi plurimi erant et maximi civitatis... Milites nonnullos invenimus obstinatos... Oderunt enim clericos et gaudent facetiis Henrici. » Gauf. ep., ap. Migne, t. CLXXXV, p. 411-412, nos 4 et 5. Cf. Petri Vener. *Tractatus cit.*

(2) « Sine Christo christiani. » Ep. 241.

(3) *Bern. Vita*, lib, III, cap. VI, no 17.

Mais à peine était-il parvenu à Poitiers qu'il se sentit à bout de forces. Assailli par la tentation du découragement, il fut sur le point d'abandonner son entreprise; mais les consolations célestes le ranimèrent et lui donnèrent en quelque sorte des ailes (1). Il traversa rapidement les diocèses d'Angoulême et de Limoges (2). Vers le 1er juin, il était à Bordeaux (3).

En cette ville l'attendait un grave embarras, une espèce de schisme local qui durait depuis sept ans déjà. La discorde avait éclaté entre Geoffroy du Loroux et les chanoines de sa cathédrale, à l'occasion d'une réforme que l'archevêque avait tenté d'introduire dans son chapitre. Son dessein était de substituer des chanoines réguliers aux prêtres séculiers, à mesure que les stalles canoniales deviendraient vacantes. Mais la plupart des membres du chapitre lui firent une vive opposition. Vainement il essaya de briser leur résistance, en les frappant de l'excommunication et en invoquant les foudres de Rome. La force était du côté des chanoines rebelles. Le peuple prit parti pour eux. Geoffroy dut s'exiler. Il errait depuis cinq ans dans son diocèse, quand l'abbé de Clairvaux et le légat vinrent à passer dans ces parages. Il fit appel à leur intervention. Bernard lui rouvrit les portes de sa cathédrale. Un accord intervint alors entre Geoffroy et son chapitre; nous possédons encore la charte de réconciliation. Les

(1) Gaufrid. ep., *loc. cit.*, p. 410-411, n° 2.

(2) Sur son itinéraire de Poitiers à Bordeaux, voir *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 29; Gaufrid. ep. *loc. cit.*, n° 9.

(3) Nous possédons un acte signé de l'abbé de Clairvaux : « Burdegalæ in domo archiepiscopi, anno ab Incarn. 1145, VI nonas julii. » *Gallia christ.*, II, col. 814, et *Hist. des Gaules*, XV, 598, note *b*. Au lieu de *VI nonas julii*, nous lisons, avec Brial, *VI nonas junii;* car, le 1er juillet, Bernard était sûrement à Albi ou dans le voisinage de cette ville. Cf. Gaufrid. ep., *loc. cit.*, n° 10.

chanoines s'étaient adoucis; ce que l'archevêque avait demandé lui fut accordé (1).

C'est à Bordeaux, ce semble, que Bernard traça définitivement son itinéraire. Le légat Henri, l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, et Raymond, évêque d'Agen, devaient, soit l'accompagner, soit même le précéder parfois dans ses courses apostoliques (2). Il avait déjà avisé le comte de Toulouse de la prochaine arrivée des missionnaires, le priant de leur prêter un concours généreux. Le succès d'une mission dirigée contre l'hérésie et contre des hérétiques reconnus ne se concevait pas alors sans l'appui au moins moral du pouvoir civil : « Je viens, tout infirme que je sois de corps, je viens dans ces pays que le sauvage Henri a particulièrement ravagés. Chassé de toute la France à cause de sa malice, il a trouvé chez vous un asile et il déchaîne en toute sécurité sa fureur contre le troupeau du Christ dans vos domaines. A vous de voir, illustre prince, si cela convient, ou non, à votre honneur. Du reste, je ne m'étonne pas que ce rusé serpent vous ait trompé; car, s'il n'a pas la vertu de la piété, il en a tous les dehors (3). »

Le portrait que Bernard esquisse ensuite du dangereux hérétique n'a rien de flatteur. Plusieurs traits sont évidemment empruntés à des récits venus du Mans. Si la peinture est exacte, — et elle paraît l'être au moins dans les grandes lignes, — le novateur offre le type de l'hypocrite effronté. L'apostasie est le moindre de ses crimes;

(1) Gaufrid. ep., n° 3; *Hist. des G.*, XV, 598, note *b*.

(2) L'évêque de Chartres est nommé par Geoffroy, *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 18; et l'évêque d'Agen, dans l'acte cité par le *Gallia christ.*, II, col. 814; l'évêque de Limoges, *Bern. Vita*, lib. IV, n° 24.

(3) Ep. 241.

c'est un joueur effréné et un débauché vulgaire qui, déguisé en apôtre, a semé le déshonneur jusque dans les plus nobles familles (1). Bernard en appelle à l'opinion publique : « Informez-vous, noble prince, de la réputation qu'il s'est faite à Lausanne, au Mans, à Poitiers, à Bordeaux. Les traces qu'il a laissées partout sont si abominables, qu'il ne saurait retourner dans les endroits par où il a passé. Et vous, d'un tel arbre vous attendiez de bons fruits! Mais la mauvaise odeur des lieux où il paraît se fait sentir d'un bout de l'univers à l'autre. Voilà pourquoi je viens. Et je ne viens pas de moi-même; je viens à l'appel de l'Église et par pitié pour elle. Avec l'appui de votre puissant bras, nous essaierons d'arracher cette mauvaise épine du champ du Seigneur; non pas moi qui ne suis rien, mais les saints évêques avec lesquels je suis. Il vous importe de les recevoir honorablement et de les seconder selon le pouvoir qui vous a été donné d'en haut. »

Les voies ainsi préparées, Bernard quitta Bordeaux et se dirigea sur Toulouse, en faisant un détour par Bergerac, Périgueux, Sarlat et Cahors (2). Toutes ces villes étaient infectées de la nouvelle hérésie. Néanmoins l'abbé de Clairvaux, précédé de sa réputation de sainteté, y fut reçu

(1) « Cum meretricibus inventus est prædicator insignis et interdum etiam cum conjugatis. » *Ibid.* Cf. *Gesta Pontif. Cenomann.*, ap. *Hist. des G.*, XII, 548. Hildebert rapporte également que deux disciples de Henri « huic tamdiu adhæserunt, donec eis et tupitudo in vita et error innotuit in doctrina... Serpens ille crepuit apud nos, patefacta pariter et ignominia vitæ et veneno doctrinæ. » Lib. II, ep. 24, éd. Beaugendre, p. 119.

(2) Gaufrid. ep., *loc. cit.*, nos 3 et 4; *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, no 18. Du séjour de Bernard à Périgueux nous ne savons presque rien. Mais nous apprenons par le moine Héribert — le futur archevêque de Torres en Sardaigne, selon Döllinger (*Beitrage zur Sektengeschichte*. p. 99, note), — que cette ville fut bientôt après envahie par une secte d'Apostoliques, qui avait à sa tête un personnage nommé Pons, peut-

comme un ange descendu du ciel (1). A la curiosité qu'éveillait son ardente parole succédait aisément la bienveillance; et, en quelques jours, les populations, d'ailleurs extrêmement mobiles, de ces contrées furent reconquises à l'orthodoxie.

A Sarlat, où il paraît avoir rencontré quelque résistance, il eut recours, pour frapper les esprits rebelles, à un moyen de conversion extrêmement délicat. Comme on lui présentait quelques pains à bénir, transporté par son zèle, il n'hésita pas à demander au ciel un miracle. « Voici, dit-il au peuple, au signe auquel vous pourrez reconnaître la pureté de notre doctrine et l'erreur des hérétiques : que vos malades mangent de ce pain et ils recouvreront la santé. — Pourvu qu'ils en mangent avec foi, ajouta l'évêque de Chartres, qui tremblait déjà que la prophétie n'eût pas son effet. — Non, non, reprit Bernard, quiconque en mangera sera guéri, afin qu'on sache que nous sommes de vrais messagers de Dieu. » Tant de confiance et de sincérité eut sa récompense immédiate; la population n'attendit même pas que le miracle fût accompli pour se convertir (2).

L'abbé de Clairvaux et ses amis reçurent à Toulouse l'hospitalité chez les chanoines réguliers attachés à l'église Saint-Sernin (3). Vive fut l'émotion de la capitale du Languedoc à la nouvelle de l'arrivée des missionnaires. Henri, devenu défiant de lui-même et peut-être aussi de l'autorité civile, plutôt favorable qu'hostile à l'orthodoxie, prit le parti de s'éloigner avant la lutte. Ce départ, qui

être disciple de Henri. Sur la doctrine de Pons, voir Héribert, ap. Mabillon, *Analect.*, p. 483.

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 17.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 18.

(3) Gaufrid., ep., *loc. cit.*, n° 7.

déconcerta quelques-uns de ses partisans, ne fit qu'exalter les autres. Parmi eux figuraient en première ligne des tisserands, *textores,* connus dans le pays sous le nom d'Arriens (1). C'est dans cette classe d'industriels, apparemment assez nombreuse et pauvre, que le sectaire avait recruté ses plus dévoués disciples. Les principaux bourgeois, qui professaient quelque dédain pour sa personne, prêtaient néanmoins une oreille bienveillante à sa doctrine. La plupart des gens d'épée, seigneurs de haute ou de petite noblesse, s'étaient également empressés d'adopter une religion dont l'essence consistait à déserter les vieilles pratiques religieuses (2). Tous ces groupes, divers d'origine, d'éducation et de goûts, formaient un corps très compact, lié intimement par le même sentiment d'horreur ou de mépris pour l'Église et pour le clergé catholique.

Cependant il est à remarquer que l'incrédulité absolue était alors chose inconnue ou fort rare. Un reste de religion se retrouvait toujours au fond du cœur de ces hérétiques, imbus d'idées manichéennes. C'est sur ce terrain solide que l'abbé de Clairvaux appuya sa prédication. Il fit sentir au peuple qu'il avait à choisir entre la foi de l'univers et un christianisme amoindri et personnel, fruit d'une imagination déréglée. La fuite de Henri lui offrait un beau thème à développer. Qu'était-ce qu'un apôtre qui redoutait l'épreuve d'une discussion publique? Les vrais

(1) « De textoribus, quos Arrianos ipsi nominant, » Gaufrid. ep., n° 4. Nous avons vu que ces tisserands donnèrent plus tard leur nom au manichéisme : « Hos Galli Tixerant ab usu texendi appellant. » Ecberti *Sermo I.* Les sectaires du Midi portèrent également jusqu'au treizième siècle le nom d'Arriens. Cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, janvier 1894, p. 76, note 1.

(2) « Maximi civitatis »... « Milites oderunt clericos, » etc. Gaufrid. ep., n°s 4 et 5.

disciples de Jésus-Christ n'affrontaient-ils pas mille morts pour rendre témoignage à la vérité? Après ce début, Bernard racontait avec des détails piquants et une mordante ironie la vie aventureuse du moine « gyrovague (1). » Le masque dont se couvrait l'hypocrisie de Henri fut levé; le mépris fut déversé à flots sur ses mœurs. L'effet de cette révélation fut tel, qu'un certain nombre de ses disciples, rougissant de leur erreur, se convertirent sur-le-champ.

Mais ce n'était là qu'un succès fort incomplet. Bernard, désolé de l'opiniâtreté des Toulousains, s'en plaignit doucement à Dieu. Un jour, à la tombée de la nuit, on l'avait mandé près de l'un des chanoines, retenu au lit depuis plus de trois mois par une grave infirmité. Le malade qui, déjà perclus des deux jambes, sentait sa vie s'écouler lentement, n'attendait plus aucun secours de l'art de la médecine, qu'il avait lui-même pratiqué. Plein de confiance en la puissance surnaturelle de l'abbé de Clairvaux, il voulut se confesser à lui et osa lui demander sa guérison. Bernard entendit la confession du chanoine et, l'ayant béni, quitta la chambre tout ému. « Seigneur, dit-il, ce peuple demande des signes; nous n'obtiendrons pas autrement sa conversion; jusqu'à quand tarderez-vous à vous montrer? » Or, à la même heure, raconte un témoin oculaire, le malade se leva et se rendit à l'église avec ses confrères pour chanter un *Te Deum* de reconnaissance; il était guéri. « Avec quelle dévotion il baisait les pieds de son sauveur, ajoute Geoffroy, nul ne saurait l'imaginer, s'il ne l'a vu (2). »

Le bruit de ce miracle se répandit dans toute la ville

(1) « Patefacta est omni populo pessima ejus vita. » L'épithète *gyrovagus* (Bern., ep. 241) était, aux yeux de saint Bernard, une suprême injure. Saint Benoît dans sa règle ne parle des moines gyrovagues qu'avec un souverain mépris : « Per omnia deteriores sarabaytis. »

(2) Gaufrid. ep., n° 7. Cf. *Bern. Vita,* lib. III, cap. VI, n° 19.

avec la rapidité de l'éclair. Touché de cette intervention divine en faveur d'un moribond, le peuple se précipita à la porte du cloître des chanoines pour voir et acclamer le thaumaturge. Bernard, ennemi des ovations, demeura enfermé dans sa cellule. Mais quand il reparut le lendemain sur la place publique, sa parole trouva aisément le chemin des cœurs. On crut sans peine que celui à qui la maladie avait obéi ne pouvait être un faux apôtre. Les Toulousains se convertirent en masse, et, pleins d'un beau zèle, s'engagèrent par un serment solennel à rompre tout commerce avec Henri et ses partisans, encore nombreux parmi les gens d'épée et les tisserands (1).

Après un tel succès, l'abbé de Clairvaux partit pour Albi. Sur sa route, il évangélisait les villages et les châteaux. C'est ainsi qu'il s'arrêta à Verfeil, situé à environ quatre lieues de Toulouse. Verfeil était un véritable nid d'hérétiques (2); aussi Bernard y fut-il très froidement accueilli. Son éloquence, qui n'avait pas encore connu d'échec complet, fut pour la première fois réduite à l'impuissance; elle ne put amollir ni entamer des cœurs plus endurcis que les rochers mêmes sur lesquels Verfeil était bâti. A peine eut-il pris la parole que les habitants lui tournèrent le dos et, poursuivis, s'enfermèrent dans leurs maisons pour ne plus le voir ni l'entendre. L'apôtre fut confondu de tant d'impertinence, jointe à tant d'obstination. Il secoua sur le *castrum* la poussière de ses pieds, et se retira, dit-on, dans un endroit du voisinage qui prit, de ce séjour, le nom de bourg Saint-Bernard (3). Plus tard

(1) *Bern. Vita*, loc. cit. Cf. Gaufrid. ep., n°s 4 et 5. « Ut neque in testimoniis neque in judiciis suscipiantur; nemo communicet in convivio neque in commercio. »

(2) « Sedes Satanæ. » Gaufrid. ep., n° 9.

(3) *Histoire générale de Languedoc,* par Dom Vaissette, II, 446.

on raconta que, dans un mouvement de sainte indignation, l'abbé de Clairvaux s'était écrié : « Verfeil, que Dieu te dessèche! » *Viride folium, dessiccet te Deus!* Et l'anathème, ajoute le narrateur, Guillaume de Puylaurens, produisit son effet; car, au bout de quelques années, les plus riches familles de Verfeil étaient ruinées et tout le pays réduit à une pauvreté extrême. Soixante-quinze ans plus tard, saint Dominique pouvait contempler cette désolation, qui lui rappela inévitablement le souvenir de l'abbé de Clairvaux (1).

Geoffroy nous signale le passage de son maître à Saint-Paul-sur-l'Agout (2). Le 28 juin, Bernard était à Albi, où le légat l'avait devancé. La mission s'annonçait fort mal en cette ville populeuse. Déterminés à la faire échouer, les sectaires, dignes prédécesseurs des Albigeois du treizième siècle, avaient accueilli le cardinal Albéric avec des démonstrations grotesques et au bruit d'une musique infernale. Lorsque, le 27 juin au matin, on sonna les cloches pour annoncer la messe du légat, personne ne s'ébranla; à peine trente fidèles y assistèrent. Il était temps que Bernard parût. A son arrivée, en effet, les choses prirent un autre tour. Piqué par la curiosité, ce peuple, hier encore indifférent ou irrévérencieux, se montre tout à coup docile et même enthousiaste. L'abbé de Clairvaux, entouré, acclamé, ose à peine croire à la sincérité d'un changement si soudain. Le lendemain cependant la presse était la même, la sympathie plus vive encore. On célébrait la fête de saint Pierre. La cathédrale fut trop étroite pour contenir les fidèles avides d'entendre la parole de Dieu. Bernard monta en chaire. Son sermon, dit Geoffroy, fut

(1) Guillaume de Puylaurens, ap. *Hist. des G.*, XIX, 196 et 200.
(2) Gauf. ep., n° 9.

une merveille plus grande que ses autres miracles. « Je suis le semeur de l'Évangile, s'était-il écrié; j'étais venu semer dans votre champ, j'ai trouvé le sol occupé par une semence mauvaise; mais vous êtes un champ raisonnable, le champ de Dieu, et votre devoir est de choisir loyalement entre les deux semences. » Après une longue et minutieuse comparaison entre la doctrine de Henri et l'enseignement catholique, une sorte de dialogue finit par s'établir entre l'orateur et son auditoire. « Faites maintenant le choix que vous indique votre conscience. » Une clameur de réprobation contre l'hérétique Henri répondit à cette sommation. « Convertissez-vous donc, reprit Bernard; vous tous qui avez été souillés, rentrez dans l'unité, et, pour que nous soyons témoins de la sincérité de votre conversion, que ceux qui renoncent à l'erreur lèvent la main en signe d'union avec l'Église catholique. » Tous levèrent la main, dit Geoffroy; et cette scène sublime servit de péroraison au discours (1).

Il n'est pas impossible que les compagnons de l'abbé de Clairvaux se soient fait illusion sur l'étendue et sur les suites de ce succès oratoire. Le récit de Geoffroy respire une confiance que l'historien ne saurait partager. Il reste fort douteux que la majorité des Albigeois se soient convertis. Évidemment, les hérétiques les plus en vue et les plus influents n'avaient eu garde de courir au-devant de la grâce, en suivant les conférences du saint moine; et, comme un avenir prochain devait le montrer, la mission prit fin avant que Bernard pût achever ou seulement consolider son œuvre. Il lui eût fallu au moins une année entière pour assurer définitivement le triomphe de l'orthodoxie dans Albi et le Languedoc (2). Mais des lettres

(1) Gaufr. ep., n° 10.

(2) Geoffroy (*ep.*, n° 5) dit en parlant de Toulouse : « Terra tam

pressanest le rappelaient à Clairvaux; son secrétaire fit réponse qu'il serait de retour vers l'octave de l'Assomption (1).

Il n'est peut-être pas téméraire de rattacher à son départ d'Albi l'anecdote suivante, rapportée, sans autre indication, par l'auteur de l'*Exordium magnum* (2). Comme Bernard montait un cheval vigoureux et superbe, un disciple de Henri lui en fit malicieusement la remarque : « Seigneur abbé, dit-il, devant la foule assemblée pour l'adieu, savez-vous que notre maître que vous maltraitez si fort n'a pas un cheval aussi gras que le vôtre, ni d'aussi belle encolure? — C'est possible, mon ami, lui répondit tranquillement l'homme de Dieu; mais il ne faut pas oublier que cette bête, à propos de laquelle vous m'attaquez, n'est qu'un simple animal qui obéit à ses appétits. Qu'il mange et s'engraisse, il n'y a là rien qui blesse la justice, rien qui offense Dieu; il est absolument dans son rôle de bête. Au tribunal de Dieu, votre maître et moi nous ne serons pas jugés sur l'encolure de nos montures, mais bien sur l'état de notre propre cou. Or, je vous prie, regardez mon cou et voyez s'il est plus gras que celui de votre maître. » Et ce disant, il ôta son capuce et découvrit sa tête jusqu'aux épaules. La foule aperçut alors un cou long, délicat et amaigri, d'une blancheur éblouissante, « un véritable cou de cygne. » L'insulteur demeura confondu d'une si fine repartie, pendant que les fidèles se réjouissaient du bonheur inattendu que son impertinence leur avait procuré.

multiplicibus errorum doctrinis seducta, opus haberet longa prædicatione. »

(1) Gauf. ep., n° 6. C'est cette lettre qui nous a fourni les principaux éléments de notre récit.

(2) Cap. XVII, ap. Migne, t. CLXXXV, col. 427-428.

Bernard, dont nous ignorons l'itinéraire, paraît avoir parcouru en hâte la distance qui le séparait de Clairvaux. Il évitait de traverser les villes dont l'accueil trop chaleureux eût entravé sa marche, Sarlat par exemple, où le souvenir de ses bienfaits était encore trop vif (1). Peu de temps après son retour à Clairvaux, il apprit l'arrestation de Henri. Une détention perpétuelle dans les prisons de l'évêché de Toulouse fut vraisemblablement la punition du moine apostat (2). Rien n'indique que ses partisans se soient intéressés à son sort. L'oubli et la malédiction tombèrent sur son nom, jusqu'au jour où le protestantisme réhabilita sa mémoire et salua en lui un précurseur de la Réforme.

La réclusion de Henri, absolument conforme aux mœurs du temps et d'ailleurs méritée (3), jetait le discrédit sur

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 18.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 17. Cf. *Vita secunda*, cap. XXVI, n° 12; Bern., ep. 242. Sur le témoignage d'Albéric des Troisfontaines (ap. *Hist. des Gaules*, XIII, 701) et la vague indication de Pierre le Chantre (*Verbum abbreviatum*, éd. Galopin, Mons, 1639, p. 200-201), on a cru que Henri avait été jugé au concile de Reims en 1148 et condamné à la réclusion perpétuelle dans les prisons de l'archevêque Samson. Döllinger (*Beitrage zur Sektengeschichte*, p. 97) partage ce sentiment. Mais nous ferons remarquer que Pierre le Chantre ne nomme pas Henri : il dit simplement : *Quidam Manichæus*, probablement Éon. D'autre part, Albéric parle à la fois des Éonistes et des Poplitains, qu'il ne distingue pas très bien les uns des autres, et regarde Henri comme chef de ces derniers. Or nous verrons que le faux Éon fut condamné à la prison par le concile de Reims. N'est-il pas vraisemblable qu'Albéric des Troisfontaines a confondu Henri avec Éon? Il serait étrange que le secrétaire de saint Bernard, qui assistait au concile de Reims et qui raconte plus tard la prise de Henri (*Bern. Vita*, lib. III, cap. VI, n° 17), ait omis de nous dire que ce dernier fut transféré de la prison de l'évêque de Toulouse en celle de l'archevêque de Reims.

(3) Aucun gouvernement n'aurait accordé l'impunité à un moine qui, non content d'insulter le clergé, invitait les foules à la destruction des églises.

la secte dont il était le principal appui. Bernard demande alors qu'on donne à l'hérésie le dernier coup, en poursuivant les autres chefs. « Saisissez-les, dit-il aux Toulousains, ou du moins chassez-les de vos parages; car il est dangereux de dormir dans le voisinage des serpents (1). »

A l'époque où il parlait ainsi, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1145 ou le commencement de l'année 1146, d'excellentes nouvelles lui arrivaient du Languedoc, apportées à Clairvaux par Bertrand de Granselve, abbaye récemment affiliée à l'Ordre cistercien (2). Nul doute que Bernard ne crût enfin à l'extinction prochaine de l'hérésie. Dans cette assurance, il indique aux Toulousains les moyens qu'ils auront à prendre pour prévenir dorénavant le retour du mal. « Je vous renouvelle, mes très chers, l'avis que je vous ai déjà donné de vive voix. Ne recevez jamais un prédicateur étranger ou inconnu, s'il n'a reçu lui-même sa mission du souverain Pontife ou l'approbation de votre évêque. Saint Paul n'a-t-il pas dit : *Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés?* Ces intrus n'ont que l'apparence de la piété, ils n'en ont pas la vertu; ils mêlent des nouveautés profanes aux paroles célestes, du venin au miel : ce sont des empoisonneurs; défiez-vous-en, et, sous une peau de brebis, reconnaissez des loups dévorants. »

Il est douteux que ces conseils, qui sont pourtant d'une prudence élémentaire, aient été suivis exactement. Le rêve de l'abbé de Clairvaux ne fut pas réalisé. L'hérésie henricienne proprement dite disparut à la vérité; mais ce fut pour se mêler et se confondre avec une autre hérésie bien autrement dangereuse (3). Vingt ans plus tard, le mani-

(1) « Non est tutum dormire vicinis serpentibus. » Ep. 242.

(2) Cf. Janauschek, *Orig. cist.*, I, 81-82.

(3) En 1236, les consuls d'Arles s'engageaient encore par serment

chéisme, enhardi par les tentatives de Pierre de Bruys et de Henri, déchaînait ses fureurs dans tout le Languedoc (1). Heureusement, Bernard n'a pas prévu cet épouvantable fléau, ou, s'il l'a prévu, il est mort avec la satisfaction de l'avoir conjuré autant qu'il était au pouvoir d'un homme de le faire.

« exterminare et punire ad mandatum vestrum (scilicet archiepiscopi) et Ecclesiæ Waldenses et Henricos, etc., quibuscumque nominibus censeantur. » Papon, *Histoire générale de Provence*, II, Preuves, p. LXXVIII.

(1) Un concile fut réuni à Lombez contre les manichéens dès l'année 1165. *Hist. des G.*, XIV, 431.

CHAPITRE XXVI

ARNAULD DE BRESCIA ET L'ÉGLISE ROMAINE.

I

L'Église était menacée non moins gravement sur d'autres points. Rome même, à cette époque (1145), était en proie à une révolution politique et religieuse; et la crise qu'elle traversait allait arriver au dernier degré d'acuité, sous l'impulsion d'un moine que nous avons déjà entrevu à côté d'Abélard, mais qu'il faut maintenant étudier de plus près : nous voulons parler d'Arnauld de Brescia.

Né vraisemblablement vers la fin du onzième siècle (1), d'une famille noble, Arnauld fut confié de bonne heure à un monastère ou à l'une de ces écoles instituées par le soin des papes dans chaque évêché de l'Italie. Jeune encore, l'amour de la science le porta à quitter son pays pour la France, qui était alors la première institutrice de l'Europe. Vers 1115, il suivit à Paris les leçons d'Abélard, et il fut peut-être témoin de sa condamnation à Soissons en 1121. Au moins est-il sûr qu'il voua à son maître une affection que le temps et de communes infortunes ne de-

(1) Sur Arnauld de Brescia, cf. Vacandard, *Revue des Quest. histor.*, janvier 1884, p. 52-114; Giesebrecht, *Arnold von Brescia*, München, 1873; Gaggia, *Arnaldo da Brescia*, Brescia 1882. Nous résumons ici notre travail de la *Revue*.

vaient qu'affermir. Partagea-t-il dès lors les erreurs du professeur de la montagne Sainte-Geneviève? Nul ne saurait le dire. La nature de son esprit le portait plutôt vers les questions morales que vers les spéculations métaphysiques. S'il hérita quelque chose d'Abélard, ce fut surtout une dialectique aiguisée, une ardente éloquence, et cet esprit d'indépendance qui devait plus tard dégénérer en révolte contre l'Église.

De retour à Brescia, il fut ordonné prêtre et entra dans un couvent de chanoines réguliers dont il devint bientôt après l'abbé, ou, pour parler plus exactement, le prévôt. Tout l'appelait à cet honneur et à cette dignité : la pureté de ses mœurs, son esprit de pauvreté, ses austérités même, sa science des Écritures, son amour de l'étude, la perspicacité de son intelligence et l'originalité d'une parole toujours séduisante au service d'une morale sévère. Brescia en subit inévitablement le charme, et au bout de quelques années Arnauld était placé à la tête du mouvement réformiste qui agitait la cité.

Comme la plupart des villes lombardes, Brescia faisait alors l'essai de la liberté, au moyen d'une municipalité à peu près indépendante de l'Église et de l'Empire. Deux consuls annuels, élus par le peuple, la régissaient, cumulant les fonctions judiciaires et militaires. A côté de leur pouvoir, cependant, s'était maintenu le pouvoir de l'évêque. Et comme le prélat était le plus grand propriétaire du pays, — un cinquième environ du territoire brescian étant inféodé à son église, — ses nombreux vassaux lui assuraient une influence prépondérante dans la cité. De là, entre les deux pouvoirs, des conflits inévitables, où se trouvaient engagés avec les passions politiques les intérêts de la religion.

A ces tentatives mal dirigées se joignait une autre cause

de trouble. Les abus qui s'étaient introduits dans le clergé sous le régime des investitures, la simonie et la clérogamie, s'étaient encore accrus à la faveur du schisme d'Anaclet. La nécessité d'une prompte et vigoureuse répression se faisait impérieusement sentir; aussi Manfred (1132-1153) y donna-t-il tous ses soins, dès le début de son pontificat. Après avoir épuisé à l'égard des coupables les moyens de douceur, il eut recours aux mesures énergiques; il punit sévèrement quelques prêtres réfractaires et supprima leurs bénéfices. Mais les clercs dissolus, atteints ou menacés, se liguèrent contre lui et crièrent à la tyrannie, prétendant que le prélat réformateur violait les usages établis depuis un temps immémorial, non seulement à Brescia, mais dans toute la Lombardie et même dans toute la chrétienté. Le prétexte de la rébellion n'avait rien de canonique; mais, entre des usages sacrilèges et l'observation des canons, le choix des clérogames était fait.

Arnauld fut le témoin attristé de ces discordes à la fois civiles et religieuses. Le spectacle qu'il avait sous les yeux fit naître dans son esprit des projets de réforme singulièrement hardis. Il crut remarquer que la richesse du clergé et le pouvoir temporel de l'évêque étaient les causes principales des maux dont souffraient l'Église et la cité. Pour couper le mal dans sa racine, une mesure violente peut-être, mais efficace, ne s'offrait-elle pas naturellement à la pensée? Dépouiller les couvents et les évêchés, et livrer leurs biens aux laïques comme aux seuls légitimes possesseurs, n'était-ce pas le moyen le plus sûr et le plus prompt de ramener le clergé à la pauvreté des temps apostoliques et par la pauvreté à la vertu? Ces idées poursuivirent Arnauld pendant quelque temps; et, pour en venir à la pratique, il osa formuler, dans ses sermons et ses harangues publiques, ces étonnantes propositions

qu'il devait plus tard répéter et développer à Rome : « Les clercs qui ont des propriétés, les évêques qui tiennent des régales, les moines qui possèdent des biens ne sauraient faire leur salut. Tous ces biens appartiennent au prince; et le prince ne peut en disposer qu'en faveur des laïques (1). »

Deux points ressortent clairement de cette doctrine : c'est, d'une part, l'incapacité du clergé à posséder, et de l'autre le droit absolu du prince ou de l'État sur la propriété en général. Ces principes n'ont peut-être rien qui choque certains utopistes modernes; au douzième siècle, ils durent surprendre à peu près tous les esprits. D'autres, avant Arnauld, la secte des Apostoliques par exemple, avaient prêché la nécessité pour l'Église de retourner à la pauvreté des premiers siècles chrétiens. Les Arialdistes, à Milan, avaient invoqué contre les simoniaques et essayé de remettre en vigueur les anciens canons qui réglaient l'administration et l'usage des biens ecclésiastiques. Quelques-uns enfin, comme le pape Pascal lui-même, avaient pu être tentés d'abandonner à l'Empire tous les fiefs détenus par les évêques et les abbés (2). Mais nul jusqu'à ce jour n'avait songé à nier absolument le droit de propriété que possédait l'Église : encore moins personne n'eût-il entrepris de l'en dépouiller de gré ou de force.

Les difficultés de cette tentative n'arrêtèrent pas l'aventureux esprit du disciple d'Abélard. Séduit par la grandeur du but qu'il se proposait d'atteindre, entraîné par un zèle plus ardent qu'éclairé, il résolut de faire l'ap-

(1) « Dicebat nec clericos proprietatem, nec episcopos regalia, nec monachos possessiones habentes aliqua ratione salvari posse; cuncta hæc principis esse, ab ejusque beneficentia in usum tantum laicorum cedere oportere. » Otto Frising., *Gesta Frider.*, II, 20.

(2) Watterich, II, 50 et suiv.

plication de ses principes à son propre pays. On devine aisément l'opposition formidable qu'il rencontra dans le haut clergé. Tant qu'il se borna « à tonner contre la simonie et le mariage des prêtres » et même « à condamner, comme parle Gunther, le luxe des vêtements, les mets délicats, les jeux illicites, les plaisirs coupables des clercs, le faste des pontifes et l'orgueil des moines; » en un mot tant qu'il s'attaqua aux abus, il put trouver un appui dans les membres les plus honorables de l'Église de Brescia. L'austérité de ses mœurs, son renom de savoir, le prestige de sa piété, la sincérité de ses convictions, qui donnaient à ses discours une si grande puissance, semblaient devoir précipiter les progrès trop lents de la réforme religieuse. On croyait entendre dans sa voix ardente un écho de la retentissante parole d'un saint Pierre Damien ou d'un saint Bernard. Mais la partie politique de son programme aliéna ceux-la même qui auraient soutenu avec le plus de sympathie et de vigueur son entreprise si désintéressée. Il fallait être, comme Arnauld, aveuglé par un amour-propre de théoricien, pour s'imaginer que l'évêque et les abbés consentiraient à le suivre jusqu'au bout et renonceraient à tous leurs droits, à toutes leurs prérogatives les plus légitimes, pour l'amour d'une idée révolutionnaire et anticanonique au premier chef.

Cette résistance inattendue irrita son orgueil. A bout de patience, il fit appel aux laïques pour imposer au clergé une réforme dont ce clergé s'obstinait à méconnaître les avantages ou même la justice. Bientôt les Gibelins de Brescia, les régalistes comme on disait alors, les nobles jaloux du pouvoir et des richesses du clergé, les déclassés, les envieux et les mécontents, tous ces éléments d'origine suspecte au regard de la religion et du patriotisme, formèrent, sous sa direction ou du moins sous son inspira-

tion, un parti imposant avec lequel Manfred et ses défenseurs furent contraints de compter (1).

La commune de Brescia traversa alors une crise terrible. La brièveté et l'incohérence des documents contemporains ne nous permettent d'en entrevoir le dénouement qu'à travers un léger voile. Mais des divers témoignagnes d'Othon de Freisingen, de saint Bernard et de Jean de Salisbury se dégagent au moins les faits suivants : un voyage de Manfred à Rome vers 1138, une insurrection pendant son absence, la tentative d'Arnauld pour l'empêcher de reprendre possession de son siège, l'appel et la condamnation du prévôt rebelle par le pape Innocent II au concile de Latran en 1139 (2). On a cru longtemps que le 23e canon du concile, dirigé contre Pierre de Bruys et ses partisans, atteignait aussi Arnauld. Une accusation vague, portée contre son orthodoxie touchant l'Eucharistie et le baptême des enfants, a donné naissance à cette opinion. Mais ce soupçon, appuyé uniquement sur un on-dit, *ut dicitur*, ne paraît pas fondé. Les invectives d'Arnauld contre le clergé, son attitude vis-à-vis de l'autorité épiscopale, et surtout ses théories sur l'incapacité du clergé à posséder formaient des griefs plus sérieux. « Pour arrêter la diffusion de sa pernicieuse doctrine, dit Othon de Freisingen, Innocent II le condamna au silence et à l'exil, » et défense lui fut faite de retourner à Brescia sans l'autorisation du souverain Pontife. Par un contre-coup facile à prévoir, les deux consuls qui représentaient son parti à la tête de la commune furent immédiatement chassés de la cité (3). La réforme suivit dès lors un

(1) « Clericorum ac episcoporum derogator..., laicis tantum adulans. » Otto Frising., *loc. cit.* Cf. *Hist. Pontif.*, ap. Mon. G., XX, 537.

(2) Otto Frising., et *Hist. Pontif.*, loc. cit.; Bern., ep. 195.

(3) *Annal. Brix.*, ap. Mon. G., XVIII, 812.

cours lent, mais régulier, sous la conduite de Manfred.

L'année suivante, Arnauld expatrié, errant de ville en ville, entendit par-dessus les Alpes « un coup de sifflet » qui partait de France, et, reconnaissant à ce signal Abélard en détresse, vint se ranger auprès de son vieux maître, qui allait engager à Sens sa dernière bataille contre les champions de l'orthodoxie. L'abbé de Clairvaux les attendait de pied ferme. On sait comment l'agression tourna en déroute. « L'écuyer » fut enveloppé dans la défaite du « chevalier, » comme parle saint Bernard. Tous deux furent condamnés à la détention perpétuelle dans des cloîtres séparés. Mais la sentence ne reçut pas son application. Pendant que l'un allait chercher l'oubli du monde dans le monastère de Cluny, l'autre se retirait ostensiblement à Paris sur la montagne Sainte-Geneviève, déjà illustrée par le séjour qu'y avait fait Abélard, et il y ouvrit une école publique de théologie morale.

Arnauld ne compta qu'un petit nombre de disciples, et ces disciples, nous dit Jean de Salisbury, étaient fort pauvres, réduits même à mendier leur vie. Cet insuccès du nouveau professeur s'explique moins par le caractère de son enseignement que par l'horreur qu'inspirait naturellement au clergé la condamnation dont sa personne avait été l'objet. Ses leçons, assaisonnées d'ascétisme, étaient surtout polémiques. A Paris comme à Brescia, il dirigeait ses critiques contre le clergé séculier et régulier, condamnant spécialement le luxe et l'avarice des évêques, et flétrissant la richesse comme la véritable empoisonneuse de l'Église. Plusieurs de ses blâmes portaient coup; mais les vérités qu'il proclamait étaient mélangées d'erreurs manifestes, et ces erreurs étaient encore aggravées par le tour satirique de son langage. Les noms les plus respectés, la vie la plus pure, n'étaient pas à l'abri de ses

attaques, remarque un témoin, Jean de Salisbury. Il dépeignait, par exemple, l'abbé de Clairvaux comme un homme « altéré de vaine gloire et jaloux de tous ceux qui avaient un nom dans les lettres ou dans la religion, s'ils n'étaient pas de son école (1). » Tant d'audace effrayait et tenait éloignés d'Arnauld les esprits modérés et soucieux de l'honneur de l'Église.

L'abbé de Clairvaux, directement provoqué, releva le gant. Las de l'impunité dans laquelle l'autorité ecclésiastique laissait vivre « le schismatique incorrigible, le semeur de discordes, le perturbateur de la paix, le destructeur de l'unité, » comme il l'appelle, il se tourna vers le pouvoir civil et obtint « que le roi très chrétien chassât du royaume de France » celui que l'Italie avait déjà exilé. Arnauld, contraint de changer encore une fois de résidence, se réfugia en Suisse et s'établit à Zurich, dans le diocèse de Constance (2).

La persécution ne refroidit pas son zèle. Il reprit aussitôt ses prédications, et la semence qu'il jetait à pleines mains sur un sol déjà remué et préparé par l'hérétique Henri fructifia rapidement. Dons merveilleux de cet homme étrange! Sa parole était d'une douceur infinie, ses regards et tout son air pleins de séduction. Bien peu échappaient au parfum de mysticisme qui s'exhalait de sa personne et semblait former autour de lui une sorte d'atmosphère pénétrante. Ainsi enveloppé et fasciné, on ne songeait même pas à fuir la contagion funeste de son enseignement. Ses contemporains s'accordent à voir en lui un enchanteur. Othon de Freisingen et l'abbé de Clairvaux sont à peu près les seuls qui aient découvert et si-

(1) *Hist. Pontif.*, loc. cit.
(2) Otto Frising., *loc. cit.*; Bern., ep. 195.

gnalé sous ces dehors d'une austérité singulière et charmante le masque hypocrite d'un séducteur dangereux. « Ses discours insinuants » sont un poison, écrit saint Bernard; « ses paroles les plus douces ont un dard; sa langue est un glaive aigu. Sa bouche est remplie d'amertume; il ne connaît pas le chemin de la paix : bref, c'est un ennemi de la croix du Christ (1). »

Le temps qu'Arnauld employa à endoctriner les Zurichois ne dut pas être long. Saint Bernard, ayant découvert sa retraite, écrivit aussitôt à Hermann, évêque de Constance, pour l'inviter à chasser le réformateur de son diocèse, ou même, s'il était possible, à l'enfermer en lieu sûr, « de peur, disait-il, qu'il ne nuise encore en d'autres pays. » « Il est impossible que vous ignoriez ce qui se passe chez vous... Chassé de Brescia, de l'Italie, de la France, Arnauld de Brescia opère maintenant l'iniquité dans votre diocèse, nous dit-on, et dévore votre peuple comme une bouchée de pain... Plût à Dieu qu'il eût une doctrine aussi saine que sa vie est austère! C'est un homme qui ne mange ni ne boit; il n'a faim et soif, comme le diable, que du sang des âmes... Par ses discours flatteurs et le semblant de ses vertus, il allèche les riches et les puissants. Puis, lorsqu'il a capté leur bienveillance, il s'insurge ouvertement contre le clergé, et, appuyé sur la force armée, il s'insurge enfin contre les évêques eux-mêmes et se déchaîne contre l'ordre ecclésiastique tout entier... Le seigneur Pape avait déjà ordonné de le lier; mais il ne s'est trouvé personne pour accomplir cette bonne action. Qui donc enfin liera ce loup féroce, afin qu'il n'escalade plus la bergerie du Christ et n'égorge plus les brebis (2). »

(1) Bern., ep. 195; cf. Gualt. Mapes, *Nugæ curial.*, Dist. I, cap. 24.
(2) Ep. 195, écrite en 1142 ou 1143.

L'évêque de Constance se mit-il en mesure de suivre les avis de l'abbé de Clairvaux? et Arnauld fut-il secrètement informé de l'intention qu'on avait de sévir de nouveau contre lui? De gré ou de force, quel que fût le motif de sa détermination, on le voit du moins, vers cette époque (**1143**), chercher un refuge en Bohême auprès d'un légat du pape, nommé Guy ou Guido (1). Ce prélat, — qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme, disciple d'Abélard, et plus tard pape, — reçut le proscrit avec bienveillance et, comme tout le monde, il subit le charme de sa conversation. Touché de son infortune, il l'admit dans sa familiarité et fit même de lui son commensal.

Lorsque l'abbé de Clairvaux apprit cette mystérieuse nouvelle, il laissa éclater son étonnement et s'empressa d'adresser au légat des leçons de prudence : « On dit qu'Arnauld, ce monstre à tête de colombe et à queue de scorpion, que Brescia a vomi, que Rome abhorre, que la France a repoussé, que l'Allemagne abomine et que l'Italie ne veut plus recevoir, se trouve auprès de vous. Prenez garde, je vous prie, qu'à l'aide de votre autorité, il ne nuise davantage... Ne savez-vous pas quelles traces de son passage il a laissées partout? Ce n'est pas sans motif que le vicaire apostolique a forcé cet homme, originaire d'Italie, à passer les Alpes et ne souffre pas qu'il rentre dans sa patrie. La haine qu'il a en tous lieux suscitée contre lui est une preuve que sa condamnation n'a pas été arrachée subrepticement au souverain Pontife... Le fa-

(1) Sur cette légation, cf. Jaffé, *Regest.*, n° 8238; *Annal. Grad.*, ap. Mon. G., XVII, 651; *Mon. Sazav.*, ibid., IX, 159. C'est bien auprès de ce Guy (Giesebrecht, *Arnold*, p. 16) qu'Arnauld dut se réfugier; car la France, l'Italie et l'Allemagne étaient fermées à l'exilé. Cf. Bern., ep. 196.

voriser, c'est donc être en opposition avec le seigneur pape et même avec le Seigneur Dieu... Et je ne vois que deux suppositions à faire, — si toutefois il est vrai que vous ayez cet homme auprès de vous, — c'est, ou qu'il vous est mal connu, ou bien, — ce qui est plus croyable, — que vous avez foi en sa conversion. Et plaise à Dieu que vous ne vous trompiez pas (1) ! »

L'abbé de Clairvaux pensait avec Horace qu'un vase, si pur soit-il, une fois imbibé de poison, garde presque toujours le parfum de la fatale liqueur. La conversion d'Arnauld lui paraissait fort problématique. Nous verrons plus tard que ses soupçons, en apparence injurieux, n'étaient que trop fondés. Il eut un véritable pressentiment des maux que le radicalisme du prétendu réformateur causerait à l'Église. Toutefois, les termes de son accusation sont légèrement exagérés. « La France et l'Allemagne » qui poursuivaient le disciple d'Abélard se réduisaient à fort peu de personnes. En ôtant du groupe Bernard lui-même, on eût cherché longtemps où étaient les autres accusateurs de marque. Ce sont ses objurgations seules qui ont armé le bras de Louis le Jeune et celui de l'évêque de Constance. Le cardinal Guy ne put ignorer ce point. On ne saurait donc, sans injustice, lui reprocher les efforts qu'il fit pour ramener Arnauld dans le giron de l'Église. Si sa tentative n'obtint pas un résultat définitif, tout porte à croire qu'elle réussit momentanément. L'attitude sincèrement respectueuse et catholique d'Arnauld explique seule le caractère et la durée de son intimité avec le légat du pape : elle explique, en outre, son retour en Italie, dont les portes lui étaient désormais rouvertes; elle explique enfin et prépare l'abjuration so-

(1) Ep. 196, écrite vers 1143.

lennelle qu'il fit à Viterbe entre les mains du pape Eugène III en 1145 (1).

II

Le temps, les esprits et les événements avaient marché depuis le jour où Innocent II avait prononcé, dans le Latran, la condamnation d'Arnauld. Le vent de révolution, qui soufflait du nord, pénétrant à Rome, avait fortement ébranlé le pouvoir temporel de l'Église, et trois papes, Innocent II, Célestin II, Lucius II, tenant tête à l'orage, avaient succombé sous l'effort.

Sous Lucius, la crise était arrivée promptement à l'état aigu. Bien connu par son habileté politique, le pontife avait su d'abord désintéresser les sénateurs des affaires municipales et il était parvenu à leur faire quitter le Capitole, lorsque le peuple, excité par quelques meneurs, se soulève derechef et réinstalle un sénat révolutionnaire, à la tête duquel il place un patrice, appelé par ses fonctions à contrebalancer ou même à annuler l'autorité du préfet de Rome, représentant attitré du Pape et de l'Empereur. Jouant les Henri V au petit pied, les chefs du parti rebelle osent proposer à leur souverain d'abdiquer ses droits temporels en faveur du fils de Pierleone, Giordano, patrice, et de ramener l'Église à la pauvreté antique, à ce fameux âge d'or où les prêtres se contentaient des dîmes et des oblations. C'était tendre pour la seconde fois à la papauté le piège grossier où Pascal II avait un instant été pris. Lucius n'eut garde d'y tomber. Il répondit à la hautaine sommation de la municipalité par un refus catégorique. C'était accepter la lutte ouverte; il se tourna aussitôt vers le roi Conrad, futur empereur, et

(1) *Hist. Pontif.*, loc. cit.

protecteur-né de l'Église Romaine, pour lui demander secours contre la révolution déchaînée (1). Le bruit du péril que courait la papauté se répandit en France et frappa jusqu'aux murs de Clairvaux. Bernard, comme Lucius, ne vit d'espoir que dans le bras de Conrad III. Sur-le-champ, il lui écrivit pour l'engager, au nom de l'union séculaire du sacerdoce et de l'empire, à défendre le souverain Pontife contre les usurpateurs du pouvoir temporel de l'Église :

« C'est Dieu, dit-il (2), qui a uni le sacerdoce et la royauté. Que les rois et les prêtres se protègent, se défendent et portent mutuellement leurs fardeaux. Si un frère aide son frère, tous deux seront consolés, dit le Sage. Que si les deux pouvoirs (loin de nous ce malheur!) se rongent et se déchirent, ne seront-ils pas désolés? A Dieu ne plaise que j'entre dans la pensée de ceux qui disent que la paix et la liberté des églises nuiront à l'empire ou que la prospérité et la grandeur croissante de l'empire nuiront aux églises. Dieu, le fondateur des deux pouvoirs, les a liés ensemble, non pour leur ruine, mais pour leur édification. Si vous savez cela, jusques à quand ferez-vous semblant d'ignorer cet outrage commun, cette commune injure? Rome n'est-elle pas la tête de l'empire, comme elle est le siège apostolique? Et sans parler de l'Église, est-il honorable pour un roi de tenir entre ses mains un empire mutilé?... Sans doute le bras de Dieu

(1) Sur cette révolution, pour plus de détails, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 346-353; 357-362; 450-451.

(2) Ep. 244. Les éditeurs placent cette lettre après l'épître *ad Romanos*. C'est pourquoi les historiens la rattachent au pontificat d'Eugène III comme l'épître 243. Mais les plus anciens Mss. séparent ces deux lettres, et l'épître 244 est toujours placée avant celles qui regardent l'année 1145. Cf. Biblioth. nation., mss. 17463, 18118; Grenoble, 242; Dijon, 154; Troyes, 852.

n'est pas raccourci; il délivrera maintenant encore, comme il a déjà fait, son épouse en détresse, cette épouse qu'il a rachetée de son sang, dotée de son esprit divin, ornée de dons célestes et enrichie en même temps de biens terrestres. Il la délivrera, oui, il la délivrera; mais, s'il le fait par la main d'un autre, les princes du royaume trouveront-ils que cela est un honneur pour le roi et un profit pour le royaume? Non certes. C'est pourquoi, ceins le glaive sur ta cuisse, roi très puissant : que César reprenne ce qui est à César et rende à Dieu ce qui est à Dieu. Il est certain qu'il importe également à César et de protéger sa propre couronne et de défendre l'Église. Le premier rôle convient au roi; le second au protecteur de l'Église. La victoire (Dieu nous en donne la confiance) est en nos mains. L'orgueil et l'arrogance des Romains sont plus hauts que leur valeur. Eh quoi! est-ce un grand, un puissant, en un mot un empereur ou un roi, qui a conçu une telle entreprise contre le sacerdoce et l'empire tout ensemble? C'est ce peuple maudit et séditieux, qui ne sait ni mesurer ses forces, ni se proposer un but, ni prévoir les résultats; c'est lui qui a osé, dans sa fureur insensée, commettre un si grand sacrilège. Il s'en faut bien qu'une troupe d'hommes du peuple, une foule téméraire puisse soutenir, même un instant, la présence du roi... Si quelqu'un s'efforce de vous persuader autre chose que ce que je vous dis, celui-là certes n'aime pas son roi, ou il ne comprend guère ce qui convient à la majesté royale. »

Conrad, qui n'avait pas encore reçu la couronne impériale, aurait souhaité vivement de répondre à de telles instances; mais les affaires d'Allemagne l'empêchaient de quitter son royaume. Les lettres de Lucius II et de l'abbé de Clairvaux demeurèrent sans résultat. Le souverain Pontife comprit alors qu'il ne pouvait compter que sur

ses propres ressources. Bien que mal préparé à la lutte armée, il entreprit avec une poignée d'amis résolus le siège du Capitole, où le sénat et ses partisans s'étaient retranchés. La tentative échoua misérablement. Lucius lui-même, qui assistait à l'assaut, fut atteint, dit-on, par une énorme pierre et mourut peu de temps après (15 février 1145) des suites de sa blessure (1).

L'élection d'un pape en un pareil moment était une affaire délicate et périlleuse. Les cardinaux se réunirent le jour même, secrètement, dans l'église Saint-Césaire, et après avoir à l'unanimité proclamé souverain Pontife un de leurs collègues, Bernard de Pise, abbé de Saint-Vincent et Saint-Anastase, qui prit le nom d'Eugène III, ils le conduisirent à l'église de Latran, où il fut immédiatement intronisé. Une manœuvre si prompte déconcerta les sénateurs qui nourrissaient le dessein de peser sur le sacré-collège, afin d'obtenir un pape favorable à leur politique. Dans leur dépit, ils jurèrent de faire annuler par le peuple l'élection d'Eugène III, si celui-ci ne consentait à reconnaître les droits qu'ils s'arrogeaient sur Rome. La menace était aussi téméraire que présomptueuse. Le nouveau pontife, pour toute réponse, se contenta de déclarer qu'il frapperait d'excommunication quiconque oserait contester la validité de son élection. Mais, comme une émeute populaire était toujours à redouter, Eugène III, pour échapper aux horreurs d'une sommation armée, prit le parti de quitter le Latran, et se retira clandestinement, avec les cardinaux, à Monticelli dans la Sabine, et de là au monastère de Farfa, où il fut sacré le 18 février (2).

(1) Watterich, II, 281; cf. Jaffé, *Reg.*, II, 19; Bernhardi, *Konrad III*, p. 450-451.

(2) Boso, *Vita Eug.*, ap. Watterich, II, 282; Albéric, ap. *Mon. G.*, XXIII, 838; cf. Jaffé, *Reg.*, II, 21.

Avec Eugène III, l'Ordre cistercien montait pour la première fois sur le siège de saint Pierre. La lettre encyclique, qui notifiait au clergé son élévation, ne parut que le 2 mars et ne put guère parvenir à Clairvaux avant le 10 du même mois. Au premier bruit d'une si surprenante nouvelle, Bernard s'élève contre le sacré-collège : « Dieu vous pardonne! écrit-il (1), qu'avez-vous fait? Vous avez rappelé au milieu des hommes un homme mort et enseveli... Celui qui était crucifié au monde, par vous revit au monde. Croyez-vous donc qu'il ait quitté Pise pour accepter Rome? Celui qui ne pouvait soutenir le second rang dans une église particulière recherchait-il donc le premier dans l'Église universelle? Par quel dessein, à la mort du souverain Pontife, vous êtes-vous précipités sur un homme des champs, lui avez-vous arraché des mains la hache, la scie et le hoyau, pour le traîner dans un palais, l'élever sur une chaire, le revêtir de pourpre et le ceindre d'un glaive? Ne se trouvait-il donc parmi vous personne de plus sage et de plus expérimenté, à qui tout cela convînt mieux? Il paraît vraiment ridicule que vous ayez pris un pauvre homme couvert de haillons, pour en faire un souverain, qui soit à la tête des princes, commande aux évêques et dispose des royaumes et des empires. Ridicule ou merveilleux, c'est, à coup sûr, l'un ou l'autre. Que ce soit aussi l'œuvre de Dieu, qui seul fait de grandes merveilles, je vous l'accorde, puisqu'il me revient de tous côtés que c'est le Seigneur qui a fait cela. Je n'en suis pas moins inquiet, parce que notre Eugène est un fils délicat dont la timidité habituée au repos est mal préparée à traiter les affaires extérieures, et je crains qu'il ne remplisse pas avec l'autorité nécessaire les de-

(1 Ep. 237.

voirs de son apostolat. C'est pourquoi il importe et il est de votre intérêt, mes très chers, que vous acheviez ce que vous avez commencé. Soyez ses assistants et ses collaborateurs fidèles dans l'œuvre à laquelle le Seigneur l'a appelé par vous. »

L'abbé de Clairvaux s'adresse en même temps à Eugène III et le gronde doucement du trop long silence qu'il a gardé vis-à-vis de son ancien maître. « J'attendais, lui dit-il, qu'un de mes fils vînt adoucir la douleur d'un père et me dire : Joseph votre fils est vivant, c'est lui qui règne sur toute la terre d'Égypte. » Mais au milieu de ces reproches plus affectueux qu'amers, sa joie éclate, joie contenue, où le respect se mêle à la tendresse et l'inquiétude à l'espérance : « J'ose à peine vous nommer mon fils, parce que le fils s'est changé en père; et pourtant, si vous le voulez bien, je vous ai en quelque sorte engendré par l'Évangile. Quel est mon espoir, ma joie, ma couronne de gloire? N'est-ce pas vous devant Dieu? Un fils sage est la gloire de son père. Toute l'assemblée des saints se réjouit de votre élévation et plus particulièrement l'Église dont le sein vous a porté et dont vous avez sucé les mamelles. Comment ne serais-je pas du nombre de ceux qui se réjouissent (1)? »

L'abbé de Clairvaux augure les meilleures choses pour l'Église universelle de la sagesse d'Eugène III. D'instinct et comme malgré lui, il prête à son ancien disciple les sentiments dont il est rempli. Espérer que les peuples et les nations se ressentiraient de l'esprit de piété austère qui animait le nouveau pontife était en effet très légitime. Ce fut, du reste, bientôt une opinion assez généralement répandue que la papauté allait subir l'influence cister-

(1) Ep. 238.

cienne. Clairvaux devint une sorte de succursale de la curie. Les solliciteurs s'y pressaient en foule. « Pardon, si je vous importune, écrit le saint abbé, l'apostolat d'Eugène forme mon excuse. On dit que c'est moi qui suis pape, et non vous. C'est pourquoi tous ceux qui ont des affaires affluent ici (1). »

Ce qui préoccupait avant tout l'abbé de Clairvaux, initié aux usages et aux mœurs du clergé romain, c'était la réforme de la curie, trop sensible à la tentation de l'or. « Qui me donnera, s'écrie-t-il, de voir avant de mourir l'Église de Dieu comme elle fut aux jours lointains où les apôtres lançaient leurs filets pour la pêche, non pour la pêche de l'or et de l'argent, mais pour la pêche des âmes. Tout le monde attend de vous que vous arrachiez du champ du père de famille l'ivraie de l'avarice. Beaucoup en apprenant votre élévation se sont écriés : « Voici « enfin que la hache est posée à la racine de l'arbre (2). »

Une telle mission, embrassant avec la réforme de l'église romaine la sollicitude de toutes les églises, paraîtrait redoutable même aux anges. Craignant que son disciple n'en fût accablé, Bernard l'encourage doucement et lui propose pour modèle le premier des papes, cet apôtre à la fois si humble et si fort. « Le lieu où vous êtes, dit-il, est une terre sainte; c'est la place de Pierre, la place du prince des apôtres, l'endroit où ses pas se sont arrêtés; c'est la place de celui que le Seigneur a établi maître de sa maison et prince de tout son domaine. Il a été enseveli en ce lieu même, afin que, si vous vous écartiez de la voie du Seigneur, il se levât pour rendre témoignage contre vous. »

L'inquiétude de l'abbé de Clairvaux, tempérée, on le

(1) « Aiunt non vos esse papam, sed me. » Ep. 239.
(2) Ep. 238.

sent, par la confiance en son ancien disciple, eût été bien autrement poignante, s'il eût connu les tristes événements qui avaient accompagné ou suivi à Rome l'élection pontificale. Exaspéré par la fuite d'Eugène III, le sénat prit le parti d'exécuter à lui seul la résolution politique dont la papauté refusait de se faire la complice. Il décréta l'abolition de la préfecture de Rome, et contraignit les habitants, riches ou pauvres, nobles ou bourgeois, à reconnaître l'autorité suprême du patrice. Rencontra-t-il quelque résistance dans la noblesse et le clergé? Tout porte à le croire. Le peuple alors prêta main forte, à sa manière, au nouveau gouvernement. Il se précipita en fureur sur les palais des nobles, sur les demeures des cardinaux et des clercs, qu'il mit au pillage. Ce fut un horrible et sacrilège saccagement. Les émeutiers n'épargnèrent pas les églises; ils pénétrèrent dans Saint-Pierre, dépouillèrent violemment les pèlerins qui venaient y prier ou faire leurs offrandes, et par un criminel attentat, dit un chroniqueur, ne craignirent pas de mettre à mort les fidèles récalcitrants, dans le portique même et le vestibule du temple (1).

Grande fut la désolation de Bernard, quand il apprit ces lamentables nouvelles. A la joie de voir son disciple chéri occuper la chaire de saint Pierre succédait tout à coup, et sans transition, la douleur de savoir le pape en exil et Rome en proie à la démagogie triomphante. Quel brusque revirement! et quel remède apporter à ces maux qui dépassaient par leur soudaineté et leur violence les craintes les plus vives qu'il eût pu concevoir? Laquelle, de la douceur ou de la force, était le moyen le plus propre à rétablir l'ordre troublé? L'abbé de Clairvaux, qui avait vainement sollicité, l'année précédente, le secours d'une

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 31; cf. *Vita Eug.*, Watterich, II, 282.

force étrangère, chercha cette fois dans Rome même le remède au mal. D'un ton suppliant, il fait appel au bon sens, à la piété, à l'énergie des catholiques restés fidèles à la Papauté.

« Je m'adresse à toi, peuple sublime et illustre, malgré la bassesse de ma condition. Il y a certes honte et embarras pour moi, quand je songe qui je suis et à qui j'écris. Mais, malgré mon indignité, je ne crains pas d'avertir, de loin et par-dessus les Alpes, les Romains de leur propre péril et de leur faute. Heureux si, par hasard, ils m'écoutent et se tiennent en repos! Qui sait s'ils ne se convertiront pas à la prière d'un pauvre, eux qui ne cèdent pas aux menaces des puissants ni à toutes les armes des forts? Jadis à Babylone tout un peuple, qui avait été séduit par le jugement de vieillards iniques, ne revint-il pas au tribunal à la voix d'un jeune enfant, et ce jour-là le sang innocent ne fut-il pas épargné? De même, bien que je sois un petit enfant sans crédit, — je ne parle pas de mon âge, mais de mes services, — Dieu peut donner à ma voix une telle force, que ce peuple, assurément séduit lui aussi, en soit frappé et revienne à la justice.

« Si cette excuse de ma démarche ne suffit pas, j'en ajoute une autre. Il s'agit ici d'une cause commune à tous les catholiques. Point de distinction de petits ou de grands : la douleur qui atteint la tête n'est étrangère à aucune partie du corps, pas même à la plus petite, pas même à moi, par conséquent. — Laissez-moi donc, je vous prie, laissez-moi pleurer ma douleur devant vous, ma douleur qui est aussi celle de toute l'Église. N'est-ce pas l'Église qui par le monde entier crie : « Je souffre à « la tête, je souffre à la tête? » Et quel chrétien dans tout l'univers, fût-ce le dernier, ne se glorifierait de cette tête, qu'ont élevée si haut par leur triomphe et ornée de

leur sang ces deux glorieux princes de la terre dont l'un eut la tête tranchée et l'autre fut crucifié la tête en bas? Elle regarde donc tout chrétien, l'injure faite aux Apôtres; et de même que leur voix s'est répandue par toute la terre, ainsi l'outrage dont ils sont l'objet, senti partout et par tous, excite en tous lieux des plaintes et des gémissements.

« A quoi donc pensiez-vous, Romains, d'offenser les princes du monde, vos protecteurs tout particuliers? Pourquoi provoquez-vous et le roi de la terre et le Seigneur du ciel avec une fureur aussi intolérable qu'irréfléchie, en vous efforçant par une audace sacrilège d'attaquer et d'amoindrir le Saint-Siège apostolique qu'ont singulièrement élevé les privilèges divins et impériaux, ce siège que même contre tous, s'il l'eût fallu, vous auriez dû défendre? Voici l'héritier de Pierre chassé par vous du siège et de la ville de Pierre. Voici les cardinaux et les évêques, ministres du Seigneur, dépouillés par vos mains de leurs biens et de leurs demeures. O peuple insensé! O colombe séduite qui n'a plus de cœur! Qu'est-ce maintenant que Rome, si ce n'est un corps tronqué, décapité (1)? »

Et se tournant vers les fidèles indécis et flottants, toujours nombreux en pareille circonstance, Bernard leur montre, par des faits éclatants, combien vaines étaient les promesses que faisaient miroiter devant leurs yeux les meneurs du parti républicain. « O peuple malheureux, reconnais enfin quels maux tu souffres ou tu as soufferts et sache quels en sont les auteurs. Rappelle-toi pour quels motifs, dans quel but, par qui et pour quels usages, en ces derniers jours, tous les ornements et les trésors des

(1) Ep. 243.

églises ont été dispersés. Tout l'or et l'argent qu'on a pu trouver sur les autels et les vases des autels, voire même sur les images sacrées, les mains des impies l'ont pillé et emporté. Et de toutes ces richesses que trouves-tu maintenant dans ta bourse? Ah! reconnais que tous ceux qui te flattent ne sont pas de vrais amis! »

La lettre s'achève dans un sanglot et une prière. « Je vous conjure au nom du Christ, réconciliez-vous avec vos princes, je veux dire Pierre et Paul, que vous avez chassés de leurs sièges en la personne d'Eugène, leur vicaire et leur successeur. Réconciliez-vous avec les milliers de martyrs qui sont auprès de vous et que vous avez offensés; réconciliez-vous avec l'Église universelle que votre conduite a scandalisée; sinon, cette page que je vous adresse rendra un jour témoignage contre vous. »

Ces considérations, un peu mystiques et d'ordre surnaturel, ne pouvaient guère toucher que des cœurs animés d'un véritable esprit de foi et d'un grand courage chrétien. Le fruit que le souverain Pontife en recueillit ne fut guère appréciable. Mais Eugène III ne se contenta pas de ces essais de persuasion. Diplomate plus habile et plus fin tacticien que ne l'eût soupçonné l'abbé de Clairvaux, il sut intéresser à sa cause les comtes de la Campanie, les habitants de Tivoli et des villes ou villages avoisinants; groupant toutes ces forces, accrues encore par les intelligences qu'il avait dans la place, il réduisit en quelques mois ses ennemis à la dernière extrémité. Le sénat vaincu demanda à entrer en pourparlers. Ce fut le pontife qui dicta les conditions de la paix. La restauration du pouvoir temporel avec toutes ses prérogatives, politiques, judiciaires et financières, en fit le premier article. Le patriciat était aboli et la préfecture de Rome rétablie. Si le corps sénatorial fut maintenu, ce fut à la

condition qu'il gardât un caractère purement municipal et relevât désormais du pape autant que du peuple : le peuple en désignait chaque année les membres au nombre de cinquante ; le pape les agréait et leur donnait l'institution définitive (1).

Une telle constitution ruinait les desseins d'émancipation des politiciens de Rome. Mais, si l'ambition de quelques-uns en souffrit, la majorité du peuple accueillit sûrement avec faveur la nouvelle de la paix conclue. Aussi, quand Eugène III fit son entrée dans Rome, le 19 ou 20 décembre 1145 (2), la foule accourut à sa rencontre avec des cris de joie. A vrai dire, cet empressement n'était pas désintéressé. Les *presbyteria* ou distributions d'argent qui étaient l'accompagnement obligé de la cérémonie en formaient l'un des grands attraits. Nul doute que la chambre apostolique n'ait fait les frais de ce joyeux avènement. Depuis le préfet, rétabli dans la charge, jusqu'au dernier des officiers de la curie, depuis les nobles jusqu'aux mendiants, chacun reçut une gratification comme aux solennités du couronnement du pape. Les Juifs eux-mêmes ne furent pas oubliés. Admis à offrir leurs hommages au nouveau pontife, ils reçurent le *presbyterium* ordinaire, c'est-à-dire probablement la valeur de vingt sous provinois (3). A ce prix l'entrée d'Eugène dans sa capitale

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 31-34 ; *Vita Eug.*, Watterich, II, 282. Pour le nombre des sénateurs, cf. *Annal. Pisan.*, Mon. G., XIX, 242. Sur la durée de leur mandat, *annuatim*, voir un document du 23 décembre 1148, cité par Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, IV, 467.

(2) Cf. Jaffé, *Reg.*, nos 8807-8808.

(3) Boso, *Vita Eug.*, Watterich, II, 283 ; Otto Frising., *Chron.*, VII, 34. Sur les *presbyteria* distribués par le camérier, cf. *Ordo Cencii*, ap. Mabillon, *Musæum Italic.*, II, 188-196 ; *Ordo Benedicti*, ibid., p. 143.

soumise fut grandiose. Les sujets formèrent deux longues haies, vivantes et bruyantes, à travers lesquelles il se rendit au palais de Latran.

Parmi les curieux, un œil perspicace eût vraisemblablement remarqué un moine, en habit de pénitent, à la figure austère et amaigrie, le front chargé de pensées, dont l'attitude froide et silencieuse contrastait avec l'enthousiasme général. C'était Arnauld de Brescia. Rentré en Italie après un exil de cinq ou six années, le réformateur assagi était venu se jeter à Viterbe aux pieds d'Eugène III et faire amende honorable de sa conduite passée. Le pontife, en le réconciliant avec l'Église, lui avait imposé une pénitence alors en usage : jeûne, veilles et pèlerinage aux principaux sanctuaires de Rome. Arnauld avait tout accepté avec humilité, et juré obéissance à ses pasteurs. C'est ainsi qu'il put accompagner ou même précéder Eugène III dans la ville éternelle (1).

Mais des germes de révolte flottaient dans l'air qu'il allait respirer. Son vieil esprit révolutionnaire, mal endormi par ses mortifications, se réveilla bientôt; à quelques mois de là, il se surprit à dénigrer le clergé et à semer du haut du Capitole ses anciennes idées de réforme. La curie surtout devint l'objet de ses attaques; il peignit les cardinaux comme de vils hypocrites et des avares éhontés, qui jouaient auprès du peuple chrétien le rôle des anciens Juifs et des Pharisiens. Le pape ne pouvait échapper à une censure aussi systématique. Eugène III, dont l'âpre réformateur avait naguère éprouvé et publiquement reconnu la bienveillante modération, était subitement transformé en bourreau de l'Église, en concussionnaire, plus occupé à « engraisser sa chair et à

(1) *Hist. Pontif.*, Mon. G., XX, 537.

remplir sa bourse, » qu'à imiter le zèle des apôtres dont il tenait la place. Le droit de la papauté au respect et à l'obéissance des fidèles fut mis en doute, la légitimité du pouvoir temporel ouvertement niée, l'anathème jeté au pontife qui appuyait sur la force et « défendait par l'homicide » ses droits contestés (1).

A ces derniers traits, on reconnaît que l'orateur parlait en pleine révolution. Eugène III avait dû, en effet, quitter Rome encore une fois (janvier 1146) (2), pour n'y plus rentrer avant le mois de novembre 1149. La démagogie triomphait avec Arnauld de Brescia. Ainsi s'accomplissait ou même était dépassée la prophétie de l'abbé de Clairvaux, qui avait dès longtemps dénoncé dans le disciple d'Abélard un sectaire dangereux et un adversaire irréconciliable de la papauté. Ainsi grossissait l'orage qui faillit abattre le pouvoir temporel des papes, mais qui, se retournant contre ceux qui l'avaient déchaîné, finit par emporter, comme nous le verrons, Arnauld de Brescia lui-même.

(1) *Hist. Pontific.*, p. 538; Gilbert, *Chron.*, ap. Mon. G., XXIX, 133; cf. Gualt. Mapes, *Nugæ Curial.*, I, 24; Otto Frising., *Gesta Frid.*, II, 20.

(2) Otto Frising., *Chron.*, VII, 34. Une bulle d'Eugène III, du 28 janvier 1146 est déjà datée *Trans Tyberim*, Jaffé, *Reg.*, n° 8850.

CHAPITRE XXVII

LES ORIGINES DE LA SECONDE CROISADE

I

Le temps était venu où Rome allait céder la place à une ville non moins illustre, dans les préoccupations de l'abbé de Clairvaux. Jusqu'à l'époque où nous sommes, Jérusalem ne figure que de loin en loin dans sa correspondance. Désormais et pour tout le reste de ses jours, ses écrits, ses discours et son cœur en seront pleins.

L'Ordre du Temple avait été longtemps l'unique objet qui attirât spécialement son attention du côté des lieux saints. Il se contente de recommander à la sollicitude, soit du patriarche de Jérusalem, soit du patriarche d'Antioche, soit même de la reine Mélisende, ces chevaliers de Dieu qui « mettent leur vie au service de leurs frères (1). » Il ne tenait qu'à lui d'exercer en Orient une influence plus pénétrante. L'estime et l'affection que lui témoignaient le roi, la reine et le patriarche de Jérusalem l'autorisaient à tout entreprendre. Le patriarche l'avait prévenu dans ce commerce d'amitié, en lui envoyant un morceau de la vraie croix (2). La délicatesse et la géné-

(1) Epp. 175, 392, 206, 289.
(2) Ep. 175.

rosité de Beaudoin II ne furent pas moins touchantes; il offrit à l'abbé de Clairvaux mille écus d'or et le site nommé Saint-Samuel, pour y fonder un monastère cistercien (1). Si séduisante que fût la proposition, Bernard la déclina. L'insalubrité et l'insécurité du lieu effrayèrent son prosélytisme, nous dit son biographe. Il serait peut-être plus juste de mettre son refus sur le compte de la distance. Jusque-là aucun de ses monastères n'était éloigné de Clairvaux de plus d'une trentaine de lieues. Émigrer en Asie, avant d'avoir pris possession de l'Europe ou même de la France, lui parut vraisemblablement une entreprise téméraire (2). Mais ce qu'il estime dangereux pour son Ordre était sans doute à ses yeux moins redoutable pour une autre institution. Il usa de son influence sur Beaudoin pour faire donner aux Prémontrés l'emplacement de Saint-Samuel, avec les mille écus d'or pour les premiers frais d'établissement. La Terre Sainte se trouva de la sorte protégée contre ses ennemis par deux groupes de défenseurs. Pendant que les chevaliers du Temple, armés du glaive matériel, la purgeaient des voleurs et des bandits, les Prémontrés, ceints du glaive spirituel, avaient pour mission de combattre les ennemis invisibles. Et de ces deux phalanges, la dernière, selon la pensée profondément mystique de l'abbé de Clairvaux, n'était pas la moins utile au salut du pays. « Recevez-les, écrit-il à la reine Mélisende, recevez les Prémontrés comme des guerriers pacifiques, doux aux hommes, terribles aux démons (3). »

On ne voit pas qu'avant la nouvelle de la prise d'Édesse

(1) Ep. 253, n° 1.

(2) « Ob incursus Paganorum et aeris intemperiem. » *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 22; cf. Bern. ep. 75.

(3) Epp. 253 (n° 1), 355.

par Zengui ou Zenki, émir d'Alep, Bernard ait redouté pour les colonies chrétiennes de l'Orient une invasion musulmane. Il semble qu'à ses yeux les Templiers aient suffi en temps ordinaire pour la défense du Saint-Sépulcre et la protection des pèlerins. Pourvu que les princes chrétiens et les patriarches de Jérusalem et d'Antioche secondent ces généreux défenseurs de l'ordre, sa sécurité est entière (1). Cependant, à la mort de Foulques (novembre 1143) (2), il eut quelque pressentiment du péril qu'allait courir le royaume de Jérusalem, durant la minorité du jeune Beaudoin III. Jusque-là il ne s'était adressé à la reine Mélisende que pour solliciter ses faveurs et lui recommander, outre les Templiers et les Prémontrés, les pèlerins de la ville sainte, fort nombreux (3) à cette époque. Maintenant il s'autorise de la confiance qu'elle lui témoigne pour lui donner des conseils.

« Votre époux mort, dit-il, et le petit roi étant encore inhabile à remplir son métier de prince, tous les regards se tournent vers vous, et c'est sur vous que retombe tout le poids de la royauté. Il faut que vous mettiez la main à des œuvres grandes et que dans une femme vous montriez la virilité, faisant tout ce qu'il y a à faire avec un esprit de conseil et de force. Il faut que vous disposiez

(1) « Cœleste depositum secure et fideliter custodire sufficitis, si nequaquam de ipsa vestra prudentia vel fortitudine, sed de Dei tantum adjutorio ubique præsumitis, » etc. *De Laude novæ militiæ*, cap. XIII; cf. epp. 175, 289, 392.

(2) Selon Guillaume de Tyr (lib. XV, *H. des G.*, XII, 473, note *b*), Foulques aurait été tué le 13 novembre 1142. Mais sa chronologie n'est pas sûre. Les chroniques les mieux informées, ce semble (*Chron. S. Albini Andegav.*, ap. *H. des G.*, XII, 481; *Chron. Britann.*, *ibid.*, 558; Nicolai Ambianens. *Chron.*, *ibid.*, XIV, 21; cf. *Chron. Turon.*, *ibid.*, XII, 473), fixent la mort de Foulques en 1143.

(3) Epp. 286, 289, 355.

tout avec tant de prudence et de modération que ceux qui verront vos œuvres se disent : ce n'est pas une reine, c'est un roi... Et ne m'objectez pas que tout cela est au-dessus de vos forces. Dieu est là; ces choses sont grandes sans doute, mais notre Seigneur Dieu est grand aussi, et grande sa vertu (1). »

Pour conjurer les malheurs qui allaient s'abattre sur l'Orient latin, il eût fallu un bras plus puissant que celui d'une femme. Inhabile à maintenir la paix au dedans de son royaume, Mélisende commit encore la faute de rompre l'alliance que son époux, à la suite d'une défaite que Zenki lui avait infligée, contracta en 1139 avec l'émir de Damas, son voisin.

Ce Zenki était le plus redoutable ennemi qui menaçât les principautés chrétiennes. Devenu tuteur de l'émir de Mossoul, il avait réuni dans sa main les forces de cet émirat en même temps que celles d'Alep et organisé une armée dont la marche envahissante finit par alarmer à la fois ses coreligionnaires, les princes latins de la Syrie et de la Palestine et l'empereur de Constantinople lui-même. Si Jérusalem était le suprême objet de sa convoitise, Édesse et Antioche, plus rapprochées de sa capitale, irritaient davantage son désir de domination. Pour se mettre en campagne, il n'attendait qu'une heure propice.

Les Grecs favorisèrent indirectement son dessein. Les différents empereurs qui se succédèrent sur le trône de Constantinople pendant la moitié du douzième siècle suivirent une politique fatale à la chrétienté d'Orient. Au lieu de se confiner dans l'Asie Mineure et d'accorder aux Latins comme apanage l'Arménie, la Syrie, la Palestine, ils rêvaient de ressusciter un passé dès longtemps ense-

(1) Ep. 354, écrite fin 1143 ou commencement 1144.

veli et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire romain. De là leurs guerres incessantes non seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les Croisés, en particulier avec les princes d'Édesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale; le comte Raymond, par exemple, fut réduit à prêter le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) (1).

Ainsi affaiblies, Édesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenki, profitant d'une absence de Jocelin qui avait imprudemment choisi pour résidence la ville de Tellbascher, près de l'Euphrate, mit le siège devant Édesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche pussent la secourir, il s'en empara, la livra au pillage et la ruina de fond en comble (25 décembre 1144) (2).

Les croisés furent extrêmement sensibles à ce coup. L'épée qui avait frappé Édesse était suspendue sur Antioche et sur Jésusalem, et déjà l'on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang-froid, et, jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche de Zenki, il tourna ses regards vers l'Occident.

Au mois de novembre 1145, son ami, l'évêque de Gabala, paraissait à la cour d'Eugène III, annonçant tout

(1) Sur la situation des principautés chrétiennes de l'Orient à l'époque de la seconde croisade, cf. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, Leipzig, 1807-1832, II, 586 et suiv.; Kugler, *Studien*, p. 55 et suiv.; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 234-246.

(2) Sur la date exacte et les incidents de la prise d'Édesse, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 513, note 25.

haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la Terre Sainte (1). Vers la même époque, si l'on en croit la chronique de Morigny, d'autres ambassades, parties d'Antioche et de Jérusalem, arrivaient en France (2).

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà, il avait, en mémoire d'un vœu de son frère Philippe (3) et en expiation de l'incendie de Vitry (4), formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Édesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises, de l'Orient le confirma dans son dessein. Ayant convoqué les évêques et les barons de son royaume à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il leur annonça solennellement sa résolution de prendre la croix et les invita à suivre son exemple. L'évêque de Langres entra seul dans ses vues, et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa formellement à la guerre sainte; il pria, du moins, le roi, de ne pas s'engager à la légère dans

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 33. On ne sait pas cependant si l'évêque de Gabala (Djebeleh) mit son projet à exécution.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. *H. des G.*, XII, 88. Un mot du pape Adrien IV (*H. des G.*, XV, 690) : *inconsulto populo terræ*, a fait douter de l'existence d'une ambassade hiérosolymite (Cf. Kugler, *Studien*, p. 84 et suiv., et Neumann, *Bernhard von Clairvaux*, p. 6-7). Cependant il paraît certain que la nouvelle de la prise d'Édesse fut apportée de Jérusalem en France, en Italie et en Allemagne, dès l'année 1145 (Geroh Reichersb., *de Investig. Antichristi*, p. 139; cf. *Hist. Welf.*, cap. 27, ap. *Mon. G.*, XXI, 468).

(3) Otto Frising., *Gesta Frider.*, I, 34.

(4) *Continuat. Præmonstr.*, ap. Mon. G., VI, 463; *Hist. Francor.*, ap. *H. des G.*, XII, 116.

une entreprise aussi grave. Bref, il fut décidé que la question serait résolue dans une autre réunion plénière qui se tiendrait à Vézelay, en Bourgogne, pendant les fêtes de Pâques (1).

L'abbé de Clairvaux assistait-il aux fêtes de Bourges? Othon de Freisingeh insinue qu'il y fut mandé (2). Il semble naturel, en effet, que, dans l'embarras où se trouvait l'assemblée, la pensée de tous les assistants se soit portée vers celui qui avait, quinze ans auparavant, tranché si heureusement à Étampes le nœud gordien du schisme. Cependant, ni ses biographes, ni Odon de Deuil ne nous permettent de croire qu'il ait paru à Bourges (3). Ce qui est vrai, c'est qu'après coup Louis le Jeune, pour ne pas rester sous l'affront d'un échec, demanda directement à l'abbé de Clairvaux son approbation et essaya de peser ainsi d'avance sur les résolutions de l'assemblée de Vézelay. Mais effrayé de la responsabilité qu'un mot de sa bouche lui eût fait assumer, l'humble moine se contenta d'engager le roi de France à prendre avis du souverain Pontife et refusa formellement de prêcher ou même de conseiller la croisade, tant que le chef de l'Église n'aurait pas fait connaître sa volonté (4).

Eugène III s'empressa de combler les désirs de Louis le Jeune. On peut même croire qu'il les avait prévenus par une bulle, en date du 1er décembre, qui conviait la France à la Croisade (5). Les malheurs de l'Église d'Orient avaient

(1) Odo, *de Ludov. VII profectione in Orientem*, Migne, CLXXXV, 1206-1207; *Sugerii Vita*, ap. *H. des G.*, XII, 108; Bern., ep. 247.

(2) *Gesta Frider.*, I, 34, ap. *H. des G.*, XIII, 652.

(3) Cf. Neumann (*ouv. cit.*, p. 13) qui a fort bien éclairci ce point.

(4) « A rege Francorum semel et iterum propter hoc expetitus..., non acquievit super hoc loqui vel consilium dare, donec, » etc. *Bern. Vita*, lib. III, cap. IV, n° 9; Odo, *loc. cit.*, p. 1207; Otto Frising., *loc. cit.*

(5) Cette bulle qui a pour titre : « Charissimo filio Ludovico, illustri

vivement ému l'âme délicate du souverain Pontife. Ses oreilles retentissaient encore des plaintes douloureuses que l'évêque de Gabala venait de faire entendre à Viterbe sur la situation des colonies chrétiennes. Dans l'intérêt de la civilisation, non moins que dans celui de l'Église, — ce qui était tout un à ses yeux, — Eugène III avait compris comme le roi de France la nécessité d'une nouvelle croisade. Mais sa bulle ne paraît pas être parvenue à destination (1). Il lui fallut en renouveler la teneur pour complaire à Louis VII (2). Il eût souhaité de se rendre en France à l'exemple du pape Urbain II et d'emboucher lui-même, selon son expression, la trompette évangélique, pour appeler tous les chevaliers à la guerre sainte. Mais les embarras que lui suscitait alors la révolution romaine le retenaient au delà des Alpes. Il chargea donc l'abbé de Clairvaux de le remplacer dans cette mission apostolique, et, pour lui préparer les voies, il invita par sa nouvelle bulle tous les fidèles du royaume à s'armer pour la délivrance d'Édesse et la défense du tombeau du Christ (3).

et glorioso Francorum regi, et dilectis filiis principibus et universis Dei fidelibus per Galliam constitutis, » et pour date : « Vetrallæ, kalendas Decembris, » a donné lieu à d'interminables débats. Cf. 1re édit., t. II, p. 265, note.

(1) Cf. sur ce point notre 1re édit., t. II, p. 266, note 1.

(2) Cette bulle, adressée *universis Dei fidelibus per Galliam constitutis*, est datée : *Trans Tyberim, Kalendas Martii* (Ap. Boczek, *Codex Diplom. Moraviæ*, I, 241). Voir, sur la portée de ce document notre 1re édition, t. II, p. 266, note 2.

(3) Odo, p. 1207; Otto Frising., *Gest. Frid.*, loc. cit.; *Bern. Vita*, lib. III, cap. IV, n° 9. On a cru que l'abbé de Clairvaux avait reçu, outre la bulle, une lettre particulière l'invitant à prêcher la croisade. Mais le récit de son biographe ne comporte pas cette distinction : « Donec ipsius tandem summi Pontificis *generalem epistolam* jussus ab eo est, tanquam Romanæ Ecclesiæ lingua, exponere populis atque principibus. *Cujus epistolæ tenor* fuit ut in pœnitentiam et remissionem peccatorum iter arriperent, » etc. Cette *generalis epistola* est évidem-

Confier à l'abbé de Clairvaux la prédication de la croisade, c'était en assurer le succès. Bernard entrait alors dans sa cinquante-sixième année; il était à l'apogée de la gloire. « L'Allemagne et la France le révéraient comme un apôtre et un prophète, » nous dit Othon de Freisingen (1). Sa réputation de thaumaturge le précédait partout. Depuis plusieurs mois, à la vérité, il demeurait confiné dans son cloître. Il avait même demandé au pape, comme une grâce, la permission d'y rester enseveli pour toujours (2). Mais sa requête ne fut pas entendue; il dut sacrifier ses goûts particuliers à l'intérêt de l'Église universelle.

Quand s'ouvrit, à la date fixée (31 mars 1146), l'assemblée de Vézelay, Bernard y parut au milieu des prélats, des chevaliers de tous ordres, et du menu peuple accouru pour l'entendre. L'église et les places publiques étaient trop étroites pour contenir l'innombrable multitude. Il fallut construire en plein air, sur le flanc d'une colline, entre Vézelay et Asquin, une vaste machine en bois, une sorte de tribune, du haut de laquelle l'orateur de la croisade pût haranguer ses auditeurs. « L'heure tant désirée de Louis VII était enfin arrivée, » remarque Odon de Deuil. Le roi traversa l'assistance avec saint Bernard et parut à ses côtés sur la tribune, la poitrine déjà ornée d'une croix précieuse que le pape lui avait envoyée (3).

ment la bulle du 1er mars (cf. Boczek, *ouv. cit.*, I, 241). Dans les éditions Mabillon-Migne, au lieu de *generalem epistolam* on lisait *per generalem epistolam*, mais à tort (cf. *Opera Bernardi*, éd. Jean Petit, Paris, 1517, *Bern. Vita*, lib. III, cap. IV, sans pagination; édit. Waitz, dans *Mon. G.*, XXVI, 111; Hüffer, *Die Anfänge*, p. 410, note 4).

(1) *Gesta Frider.*, loc. cit.

(2) Ep. 245; lettre écrite fin 1145 ou commencement 1146; peut-être inspirée par la prévision de la démarche de Louis VII auprès du pape.

(3) *Chron. Maurin.*, ap. *H. des G.*, XII, 88; *Histoire de Louis VII*, éd. Molinier, Paris, Picard, 1887, p. 157-160; Odo, *loc. cit.*; Richard Pictav., *Continuat.*, ap. *H. des G.*, XII, 120, etc.

L'abbé de Clairvaux lut d'abord à l'assemblée la bulle d'Eugène III qui expose les motifs de la croisade : « Les principautés d'Orient et toute la chrétienté sont en péril. C'est l'honneur des premiers croisés, en particulier des croisés français, d'avoir arraché Jérusalem, Antioche et tant d'autres cités à la tyrannie des musulmans, d'avoir porté et propagé le nom chrétien sur les rivages asiatiques. Si les conquêtes de vos pères doivent être affermies par la valeur des fils, ajoute le pape, j'espère que vous prouverez que l'héroïsme des Francs n'a pas dégénéré.

« Nous vous avertissons, nous vous prions, nous vous recommandons de prendre la croix et les armes. Nous vous ordonnons pour la rémission de vos péchés, vous les hommes de Dieu, de vous revêtir de force et de courage, afin d'arrêter les invasions des infidèles, de défendre l'Église d'Orient délivrée par vos ancêtres, d'arracher des mains des musulmans les milliers de prisonniers chrétiens qu'ils tiennent dans les fers. Ainsi la sainteté du nom chrétien s'accroîtra dans la génération présente, et votre valeur, dont la réputation est répandue dans tout l'univers, se conservera sans tache et recevra un nouvel éclat. »

Suit l'énumération des privilèges et faveurs accordés aux croisés. L'Église prend sous sa sauvegarde leurs femmes et leurs enfants, leurs richesses et leurs domaines. La question financière et l'organisation militaire de la nouvelle expédition ne sont pas oubliées. Le Pape proscrit le luxe des costumes, le vair et le gris, bref toute parure qui sent la mondanité (1). Enfin il accorde « l'absolution et

(1) « Nequaquam in vestibus pretiosis, nec cultu formæ, nec canibus vel accipitribus, vel aliis quæ portendant lasciviam, debent intendere. » Dans une variante de l'édition des *Gesta Friderici* de Waitz (p. 46; cf. Hüffer, *Die Anfänge*, p. 411-412, note 4), on lit : *nullatenus in veslibus variis et grisiis.* Cf. Bern., ep. 458 : « Illud quoque

la rémission des péchés, promet la vie éternelle à tous ceux qui auront entrepris et terminé le saint pèlerinage ou qui mourront au service de Jésus-Christ, après avoir confessé leurs fautes d'un cœur contrit et humilié. »

La lecture de cette lettre n'était qu'un prélude. Saint Bernard laissa ensuite éclater son cœur et sa foi. L'assistance écoutait avec ravissement cette voix qui semblait d'un ange, cet organe du ciel, *cœleste organum*, selon l'expression d'un chroniqueur. Elle recueillait ses paroles comme le calice des fleurs boit la rosée, *divini verbi rorem*. Par malheur le discours du saint abbé ne nous est pas parvenu. A en juger par l'effet qu'il produisit, ce fut la plus grande action oratoire de sa vie. Des cris de pieuse impatience l'interrompirent. « Des croix! des croix! donnez-nous des croix! » Et on se précipita sur lui pour recevoir de ses mains le signe sacré.

Le saint abbé était à la merci de ses auditeurs. « Il semait les croix plutôt qu'il ne les distribuait, » dit Odon : et, lorsque celles qu'on avait préparées à l'avance furent épuisées, il dut déchirer ses vêtements pour en faire de nouvelles, qu'il continua de semer jusqu'à la fin du jour. Les miracles qui, au témoignage des contemporains, accompagnèrent ou suivirent cette scène incomparable, augmentèrent encore l'enthousiasme général (1).

Au premier rang des nouveaux croisés se trouvaient Aliénor de Guyenne, épouse de Louis VII, le comte de Dreux, frère du roi, et son oncle le comte de Maurienne. A leur suite l'histoire nomme quelques prélats : Godefroid, évêque de Langres, Arnoul, évêque de Lisieux, et un grand nombre de barons et de chevaliers, parmi lesquels

statutum est ne quis aut variis aut grisiis, seu etiam sericis utatur vestibus, » etc.

(1) Odo de Diogilo, *loc. cit.*, p. 1207.

on distingue Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, Henri, fils de Thibaud, comte de Champagne, Guillaume de Nevers, Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy, Hugues de Lusignan et Thierry, comte de Flandre. Le noyau de l'armée sainte était déjà formé (1). On décida qu'elle se mettrait en campagne l'année suivante, et tous, dit Odon, retournèrent chez eux, le cœur plein d'allégresse. Pour conserver la mémoire de cette journée, Pons, abbé de Vézelay, bâtit sur la colline, où les barons et les chevaliers s'étaient assemblés, une église qu'il dédia à la Sainte Croix. « La tribune du haut de laquelle saint Bernard avait prêché la croisade y resta exposée à la vénération des fidèles jusqu'à l'année 1789 (2). »

Encouragé par le succès, saint Bernard continua de remplir avec un zèle infatigable la mission qu'il n'avait d'abord acceptée qu'avec effroi. Il ne devait pas prendre de repos, avant d'avoir vu la France debout et la croisade en marche. Sa santé altérée exigeait pourtant des ménagements infinis. Son corps était si frêle, nous dit-on, qu'il semblait que la mort l'eût déjà touché d'avance (3). Mais le généreux abbé crut ne devoir écouter en cette circonstance que la voix de son patriotisme chrétien et montra qu' « une grande âme est toujours maîtresse du corps qu'elle anime ».

En sortant de Vézelay, il vole, dit Odon, dans les villes et les provinces voisines, et recrute de nouvelles légions pour la croisade. Dès le 1er mai, il écrivait au souverain Pontife avec une humilité mêlée d'une joie bien légitime :

(1) *Chron. Maurin.*, ap. *H. des G.*, XII, 88; *Hist. de Louis VII*, éd. Molinier, cap. x, p. 158-160.

(2) Odo, *loc. cit.; Hist. de Louis VII*, p. 159-160; Michaud, *Histoire des croisades*, éd. 1853, I, 366.

(3) « Corpus tenue et pæne præmortuum. » Odo, *loc. cit.*

« Vous avez ordonné, j'ai obéi; c'est l'autorité de celui qui commandait qui a fait fructifier mon obéissance. J'ai ouvert la bouche, j'ai parlé, et aussitôt les croisés se sont multipliés à l'infini. Les villages et les bourgs sont déserts. Vous trouveriez difficilement un homme contre sept femmes. On ne voit partout que des veuves dont les maris sont encore vivants (1). »

Un incident faillit anéantir les promesses de ce beau début. A l'assemblée semi-politique semi-religieuse du 25 décembre 1145 se rattachait une grave question de discipline ecclésiastique. L'archevêque de Reims, en vertu d'un privilège prétendu ou réel, avait, avec la complicité du roi, revendiqué l'honneur de couronner Louis VII dans la cathédrale même de Bourges, malgré les protestations de l'Ordinaire. L'affaire ayant été déférée à Rome, le souverain Pontife donna gain de cause à l'archevêque de Bourges et, pour punir l'archevêque de Reims de son usurpation, le priva de l'usage du pallium. Cette sentence fit grand bruit en France, et, comme elle atteignait indirectement Louis VII, on put craindre un moment qu'elle ne refroidît son zèle pour la croisade. Bernard, qui redoutait plus que personne cette fâcheuse conséquence, tâcha de la prévenir, en demandant au pape l'absolution de l'archevêque de Reims. Eugène III adouci fit droit à ses réclamations. L'incident fut clos (2), et les préparatifs de la croisade continuèrent de marcher à souhait.

Le saint abbé aurait vivement désiré être à la fois par toute la France. On signale à plusieurs reprises sa présence à Toul et dans les environs (3). Il se multipliait en quel-

(1) Ep. 247, n° 2.

(2) Jaffé, *Reg.*, n° 8896; *H. des G.*, XV, 439; Bern., ep. 247.

(3) Bernard était à Toul le 12 mai : *Dominica ante Pentecosten* (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. XVII, n° 58).

que sorte à l'infini. Bientôt sa voix ne suffit plus à son ardeur de prosélytisme : il eut recours à son secrétaire et visita par lettres les provinces qu'il ne pouvait honorer de sa présence. C'est ainsi qu'il adressa, par l'entremise du moine Nicolas, au comte de Bretagne et à ses vassaux cet éloquent appel : « La terre tremble et s'agite, parce que le Roi du ciel a perdu sa terre, la terre où jadis ses pieds ont posé; les ennemis de la croix sont réunis pour comploter contre lui; ils ont levé la tête et ils ont dit : Prenons pour toujours possession de son sanctuaire. Ils se disposent à profaner les lieux consacrés par le sang du Christ; ils lèvent les mains vers la montagne de Sion, et, si le Seigneur ne veille, le jour est proche où ils se précipiteront sur la sainte cité de Jérusalem, la cité du Dieu vivant. Une partie des peuples chrétiens est jetée dans les fers; les autres sont massacrés comme des moutons de boucherie. Le grand œil de la Providence, *magnus Providentiæ oculus*, considère ces actes en silence : il veut voir s'il est quelqu'un qui cherche Dieu, qui compatisse à sa douleur et lui rende son héritage... Sur les instances du seigneur roi et suivant un ordre du pape, nous nous sommes rendus à Vézelay pendant les fêtes pascales... Là, sous l'action de l'Esprit-Saint, roi, princes et peuples, tout le monde s'est armé du signe de la croix. Cette bénédiction s'est répandue dans toute la France, et tous à l'envi accoururent pour recevoir sur leurs fronts et sur leurs épaules le signe du salut. Comme votre pays est fécond en hommes courageux et riche en jeunes gens propres à la milice, il convient que vous vous engagiez des premiers dans cette œuvre sainte et que vous marchiez en armes sous les drapeaux du Dieu vivant. Allons, généreux soldats, ceignez vos reins... N'abandonnez pas votre roi, le roi des Francs, que dis-je? n'abandonnez pas le roi des

veli et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire romain. De là leurs guerres incessantes non seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les Croisés, en particulier avec les princes d'Édesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale; le comte Raymond, par exemple, fut réduit à prêter le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) (1).

Ainsi affaiblies, Édesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenki, profitant d'une absence de Jocelin qui avait imprudemment choisi pour résidence la ville de Tellbascher, près de l'Euphrate, mit le siège devant Édesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche pussent la secourir, il s'en empara, la livra au pillage et la ruina de fond en comble (25 décembre 1144) (2).

Les croisés furent extrêmement sensibles à ce coup. L'épée qui avait frappé Édesse était suspendue sur Antioche et sur Jésusalem, et déjà l'on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang-froid, et, jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche de Zenki, il tourna ses regards vers l'Occident.

Au mois de novembre 1145, son ami, l'évêque de Gabala, paraissait à la cour d'Eugène III, annonçant tout

(1) Sur la situation des principautés chrétiennes de l'Orient à l'époque de la seconde croisade, cf. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, Leipzig, 1807-1832, II, 586 et suiv.; Kugler, *Studien*, p. 55 et suiv.; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 234-246.

(2) Sur la date exacte et les incidents de la prise d'Édesse, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 513, note 25.

haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la Terre Sainte (1). Vers la même époque, si l'on en croit la chronique de Morigny, d'autres ambassades, parties d'Antioche et de Jérusalem, arrivaient en France (2).

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà, il avait, en mémoire d'un vœu de son frère Philippe (3) et en expiation de l'incendie de Vitry (4), formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Édesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises, de l'Orient le confirma dans son dessein. Ayant convoqué les évêques et les barons de son royaume à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il leur annonça solennellement sa résolution de prendre la croix et les invita à suivre son exemple. L'évêque de Langres entra seul dans ses vues, et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa formellement à la guerre sainte; il pria, du moins, le roi, de ne pas s'engager à la légère dans

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 33. On ne sait pas cependant si l'évêque de Gabala (Djebeleh) mit son projet à exécution.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. *H. des G.*, XII, 88. Un mot du pape Adrien IV (*H. des G.*, XV, 690) : *inconsulto populo terræ*, a fait douter de l'existence d'une ambassade hiérosolymite (Cf. Kugler, *Studien*, p. 84 et suiv., et Neumann, *Bernhard von Clairvaux*, p. 6-7). Cependant il paraît certain que la nouvelle de la prise d'Édesse fut apportée de Jérusalem en France, en Italie et en Allemagne, dès l'année 1145 (Geroh Reichersb., *de Investig. Antichristi*, p. 139; cf. *Hist. Welf.*, cap. 27, ap. *Mon. G.*, XXI, 468).

(3) Otto Frising., *Gesta Frider.*, I, 34.

(4) *Continuat. Præmonstr.*, ap. Mon. G., VI, 463; *Hist. Francor.*, ap. *H. des G.*, XII, 116.

veli et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire romain. De là leurs guerres incessantes non seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les Croisés, en particulier avec les princes d'Édesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale; le comte Raymond, par exemple, fut réduit à prêter le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) (1).

Ainsi affaiblies, Édesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenki, profitant d'une absence de Jocelin qui avait imprudemment choisi pour résidence la ville de Tellbascher, près de l'Euphrate, mit le siège devant Édesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche pussent la secourir, il s'en empara, la livra au pillage et la ruina de fond en comble (23 décembre 1144) (2).

Les croisés furent extrêmement sensibles à ce coup. L'épée qui avait frappé Édesse était suspendue sur Antioche et sur Jésusalem, et déjà l'on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang-froid, et, jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche de Zenki, il tourna ses regards vers l'Occident.

Au mois de novembre 1145, son ami, l'évêque de Gabala, paraissait à la cour d'Eugène III, annonçant tout

(1) Sur la situation des principautés chrétiennes de l'Orient à l'époque de la seconde croisade, cf. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, Leipzig, 1807-1832, II, 586 et suiv.; Kugler, *Studien*, p. 55 et suiv.; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 234-246.

(2) Sur la date exacte et les incidents de la prise d'Édesse, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 513, note 25.

haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la Terre Sainte (1). Vers la même époque, si l'on en croit la chronique de Morigny, d'autres ambassades, parties d'Antioche et de Jérusalem, arrivaient en France (2).

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà, il avait, en mémoire d'un vœu de son frère Philippe (3) et en expiation de l'incendie de Vitry (4), formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Édesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises, de l'Orient le confirma dans son dessein. Ayant convoqué les évêques et les barons de son royaume à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il leur annonça solennellement sa résolution de prendre la croix et les invita à suivre son exemple. L'évêque de Langres entra seul dans ses vues, et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa formellement à la guerre sainte; il pria, du moins, le roi, de ne pas s'engager à la légère dans

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 33. On ne sait pas cependant si l'évêque de Gabala (Djebeleh) mit son projet à exécution.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. *H. des G.*, XII, 88. Un mot du pape Adrien IV (*H. des G.*, XV, 690) : *inconsulto populo terræ*, a fait douter de l'existence d'une ambassade hiérosolymite (Cf. Kugler, *Studien*, p. 84 et suiv., et Neumann, *Bernhard von Clairvaux*, p. 6-7). Cependant il paraît certain que la nouvelle de la prise d'Édesse fut apportée de Jérusalem en France, en Italie et en Allemagne, dès l'année 1145 (Geroh Reichersb., *de Investig. Antichristi*, p. 139; cf. *Hist. Welf.*, cap. 27, ap. *Mon. G.*, XXI, 468).

(3) Otto Frising., *Gesta Frider.*, I, 34.

(4) *Continuat. Præmonstr.*, ap. Mon. G., VI, 463; *Hist. Francor.*, ap. *H. des G.*, XII, 116.

veli et de recouvrer par la ruse ou par la force tous les territoires compris dans l'ancien empire romain. De là leurs guerres incessantes non seulement avec les Seldjoucides, mais encore avec les Croisés, en particulier avec les princes d'Édesse et d'Antioche. Les Latins devaient succomber dans cette lutte inégale; le comte Raymond, par exemple, fut réduit à prêter le serment de vassalité entre les mains de l'empereur Jean (1137) et entre celles de l'empereur Manuel (1144) (1).

Ainsi affaiblies, Édesse et Antioche offraient une proie facile aux musulmans. Zenki, profitant d'une absence de Jocelin qui avait imprudemment choisi pour résidence la ville de Tellbascher, près de l'Euphrate, mit le siège devant Édesse, et, avant que les chrétiens de Jérusalem et d'Antioche pussent la secourir, il s'en empara, la livra au pillage et la ruina de fond en comble (23 décembre 1144) (2).

Les croisés furent extrêmement sensibles à ce coup. L'épée qui avait frappé Édesse était suspendue sur Antioche et sur Jésusalem, et déjà l'on croyait entendre sonner le glas des principautés d'Orient. Le prince Raymond d'Antioche envisagea le péril de sang-froid, et, jugeant que les forces réunies de la Palestine et de la Syrie seraient impuissantes à arrêter la marche de Zenki, il tourna ses regards vers l'Occident.

Au mois de novembre 1145, son ami, l'évêque de Gabala, paraissait à la cour d'Eugène III, annonçant tout

(1) Sur la situation des principautés chrétiennes de l'Orient à l'époque de la seconde croisade, cf. Wilken, *Gesch. der Kreuzzüge*, Leipzig, 1807-1832, II, 586 et suiv.; Kugler, *Studien*, p. 55 et suiv.; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 234-246.

(2) Sur la date exacte et les incidents de la prise d'Édesse, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 513, note 25.

haut son intention de traverser les Alpes pour appeler Louis VII et Conrad III au secours de la Terre Sainte (1). Vers la même époque, si l'on en croit la chronique de Morigny, d'autres ambassades, parties d'Antioche et de Jérusalem, arrivaient en France (2).

Le roi Louis VII était parfaitement préparé à les accueillir avec faveur. Depuis plusieurs années déjà, il avait, en mémoire d'un vœu de son frère Philippe (3) et en expiation de l'incendie de Vitry (4), formé le projet d'un pèlerinage au tombeau du Christ. La nouvelle de la prise d'Édesse et des périls qui menaçaient toutes les colonies, presque exclusivement françaises, de l'Orient le confirma dans son dessein. Ayant convoqué les évêques et les barons de son royaume à Bourges, le jour de Noël 1145, pour la cérémonie de son couronnement, il leur annonça solennellement sa résolution de prendre la croix et les invita à suivre son exemple. L'évêque de Langres entra seul dans ses vues, et, malgré l'éloquence du discours qu'il prononça en faveur des Orientaux, il ne put obtenir de ses auditeurs que des larmes stériles. Suger, dit-on, s'opposa formellement à la guerre sainte; il pria, du moins, le roi, de ne pas s'engager à la légère dans

(1) Otto Frising., *Chron.*, VII, 33. On ne sait pas cependant si l'évêque de Gabala (Djebeleh) mit son projet à exécution.

(2) *Chron. Mauriniac.*, ap. *H. des G.*, XII, 88. Un mot du pape Adrien IV (*H. des G.*, XV, 690) : *inconsulto populo terræ*, a fait douter de l'existence d'une ambassade hiérosolymite (Cf. Kugler, *Studien*, p. 84 et suiv., et Neumann, *Bernhard von Clairvaux*, p. 6-7). Cependant il paraît certain que la nouvelle de la prise d'Édesse fut apportée de Jérusalem en France, en Italie et en Allemagne, dès l'année 1145 (Geroh Reichersb., *de Investig. Antichristi*, p. 139; cf. *Hist. Welf.*, cap. 27, ap. *Mon. G.*, XXI, 468).

(3) Otto Frising., *Gesta Frider.*, I, 34.

(4) *Continuat. Præmonstr.*, ap. Mon. G., VI, 463; *Hist. Francor.*, ap. *H. des G.*, XII, 116.

Son arrivée à Mayence causa une vive émotion dans les esprits. On ne pouvait douter qu'il n'intervînt en faveur des Juifs maltraités par Rodolphe. La populace déchaînée n'eut pas plus tôt pénétré son dessein, qu'elle tourna contre lui ses murmures et ses menaces. A la fin cependant, vaincue par l'autorité de sa parole, elle se soumit : « Marchez sur Sion, leur disait le saint abbé, défendez le sépulcre de votre Christ; mais ne touchez pas aux fils d'Israël et ne leur parlez qu'avec bienveillance : car ils sont la chair et les os du Messie; et, si vous les molestez, vous risquez de blesser le Seigneur à la prunelle de l'œil. » Ainsi parlait le sage, dit Rabbi Joseph ben Mëir. « Sa voix était puissante, sa charité absolument désintéressée. Ils l'écoutèrent donc, et le feu de leur colère se refroidit, et

tache la légende d'Affligem rapportée par Dom Pitra (Migne, CLXXXV, 1816-1827). A l'angle du cloître voisin de l'église, Bernard s'incline devant la Madone et lui dit : *Ave Maria;* la statue tressaille, s'incline et répond : *Salve Bernarde.* Cf. Pien, *Acta*, ibid., p. 880-883. Noter que la même légende se rattache à Spire, *Acta*, ibid., p. 871; Manrique, *Annal.*, ad ann. 1146, cap. x, n° 6. Selon la tradition, la date du séjour de Bernard à Affligem serait le 18 octobre (Pitra, *loc. cit.*). Pitra veut que Bernard ait aussi passé par Mons vers ce temps; mais nous verrons que Mons se trouva sur la route du saint abbé, seulement en janvier 1147. Pitra ajoute : « et se trouve bientôt aux lieux où fut Villers » (*ibid.*, p. 1813, 1825-1826). Cela n'est pas probable. Bernard passa par Villers au mois de janvier 1147 (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. xi, n° 36); et son biographe fait remarquer que les religieux de Clairvaux avaient jeté les fondements de ce monastère *ante paucos menses*, peu après Pâques 1146, dit Janauschek (*Orig. Cisterc.* I, 87). Le contexte de la *Vita* semble indiquer (« voluit ergo plantationem novellam vel in transitu visitare et peregrinantes filios consolari ») que Bernard les visita en 1147 pour la première fois. — Sur Liège, cf. Pitra. Il faut sans doute fixer à cette date la conversion de Philippe, archidiacre de Liège (*Bern. Vita*, lib. VI, pars I^{a}; cf. Neumann, *ouv. cit.*, p. 40). Si l'abbé de Clairvaux était vraiment à Affligem le 18 octobre, cet itinéraire ne serait guère douteux. Mais la chronologie d'Affligem n'est pas sûre.

ils n'accomplirent pas tout le mal qu'ils avaient projeté (1). » Le moine Rodolphe lui-même suivit l'avis de saint Bernard et rentra dans l'obscurité du cloître, d'où il n'aurait jamais dû sortir (2). Israël éclata en actions de grâces et bénit « le juste, sans lequel, dit Rabbi Joseph, nul d'entre les Juifs n'eût conservé la vie. »

Ce triomphe, auquel il avait déjà préludé à Worms (3), quelques jours auparavant, imposait à l'abbé de Clairvaux de nouveaux devoirs. Le flot apaisé demandait à être dirigé, pour ne plus sortir de son lit. Un chef respecté pouvait seul imposer aux croisés de Rodolphe une forte discipline. Bernard résolut donc de proposer à Conrad le commandement d'une croisade allemande (4).

(1) *Annal. Rod.*, Mon. G., XVI, 718; Joseph ben Mëir, *loc. cit.* Le Juif note que l'abbé de Clairvaux agit avec le plus parfait désintéressement, tandis que l'archevêque de Mayence exigea des Juifs qu'il protégeait une rétribution ou indemnité.

(2) Otto Frising., *Gesta Frid.*, I, 39; *Annal. Rod.*, loc. cit.

(3) Bernard était à Worms dans les premiers jours de novembre : *ante duos menses*, dit le biographe (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. VII, n° 23), écrivant dans les premiers jours de janvier.

(4) Otto Frising., *Gesta Frid.*, I, 39. Que l'état des esprits sur les bords du Rhin ait fourni à Bernard l'occasion de prêcher une croisade allemande, c'est le sentiment de Kugler (*Studien*, p. 96; *Analecten*, p. 40) et de Neumann (*ouv. cit.*, p. 36); c'est aussi le nôtre. Hüffer a montré (*Die Anfänge*, p. 411 et suiv.) que le pape Eugène III avait lancé, outre la bulle adressée *fidelibus per Galliam constitutis*, une bulle plus générale *universis fidelibus Dei*, à la date du 1er mars 1146 (cf. cod. lat., n° 22201, fol. 257, de la Bibliothèque de Munich). C'est évidemment la *generalis epistola* dont parle le biographe de saint Bernard (*Bern. Vita*, lib. III, cap. IV, n° 9). Cf. Alexandre III : *Eugenius papa exhortatorias per diversas partes orbis litteras destinavit;* Jaffé, *Regesta*, n° 11218; Saxo Grammat., *Gesta Danorum*, lib. XIV, éd. Holder, Strassburgi, 1886, p. 484 : « datis per Europam epistolis. » Mais de cette autorisation générale d'exposer aux peuples et aux princes la bulle pontificale (« Jussus est tanquam Romanæ Ecclesiæ lingua summi Pontificis *generalem* epistolam exponere populis atque principibus »), il ne s'ensuit pas, comme on l'a prétendu, que

Mais de graves obstacles s'opposaient à ce dessein. L'Allemagne était en proie à une grande division. L'empereur était encore mal assis sur son trône. Les soucis que lui créaient à l'intérieur les Guelfes, et à l'extérieur l'hostilité des Siciliens et la révolution romaine, suffisaient à l'occuper (1). Il n'était guère probable qu'il sacrifiât les intérêts de son royaume à l'idée, si glorieuse fût-elle, d'une expédition en Terre Sainte.

Bernard connaissait ces embarras. Mais, contrairement à l'avis des politiques, il pensait que la croisade ne pouvait qu'être avantageuse à l'Allemagne. Il lui semblait que le meilleur moyen de rallier, du moins pour un temps, les esprits divisés, c'était de les appeler à une œuvre commune. La guerre sainte n'était-elle pas la seule diversion capable de sauver l'empire? N'allait-elle pas briser les étroites complications des ambitions et des intérêts privés?

C'est sous l'empire de cette pensée que le prédicateur de la croisade adressa à l'archevêque de Cologne, à l'évêque de Spire et à leurs diocésains qu'il ne pouvait visiter en personne, la lettre suivante, toute vibrante d'enthousiasme (2) : « Voici, mes frères, dit-il, un temps favorable; voici le temps des grâces et du salut.

« O douleur! les ennemis de la croix ouvrent une bouche sacrilège pour dévorer le sanctuaire de la religion chrétienne, et menacent d'envahir et de fouler aux pieds le lit sacré où Celui qui est notre vie s'est endormi pour

Bernard ait songé à enrôler les Allemands, avant d'avoir enrôlé la France et la Flandre.

(1) Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 532 et suiv.

(2) Ep. 363. On a longuement discuté sur la date de cette lettre. Selon nous, elle est de septembre-novembre 1146, dans sa double adresse, au clergé de Spire (édit. Jean Petit, 1517, fol. 233 verso), et au clergé de Cologne (ms. cod. lat., n° 22201 de la Bibliothèque de Munich). Cf. 1re édit., t. II, p. 282, note.

nous dans la mort... Que faites-vous, serviteurs de la croix? Abandonnerez-vous ainsi le Saint aux chiens et les perles aux pourceaux? Songez que le triomphe des infidèles serait un sujet de douleur pour tous les siècles et d'éternel opprobre pour la génération qui l'a souffert.

« Si le Seigneur appelle à la défense de son héritage des vermisseaux tels que vous, ne croyez pas que sa main soit devenue moins puissante et son bras raccourci. Il ne tiendrait qu'à lui d'envoyer douze légions d'anges ou de dire seulement une parole, et la Palestine serait délivrée.

« Mais, je vous le dis, le Seigneur vous éprouve. Il regarde les enfants des hommes et veut voir s'il en est qui comprennent l'invitation qu'il leur adresse... Admirez les abîmes de sa miséricorde : n'est-ce pas une invention exquise et digne de lui d'admettre à son service des homicides, des ravisseurs, des adultères, des parjures et tant d'autres criminels, et de leur offrir par ce moyen une occasion de salut? Ayez confiance, pécheurs; Dieu est bon. Si le Seigneur voulait vous punir, il ne vous demanderait pas vos services; vous pourriez même les lui offrir, il ne les accepterait pas. Si donc il a besoin ou feint d'avoir besoin de vous, c'est qu'en retour il désire subvenir à vos propres besoins. »

Deux raisons pouvaient empêcher que cet appel ne fût entendu. La rivalité des partis détournait, avons-nous dit, les esprits de la croisade, et la haine mal éteinte des peuples contre les Juifs menaçait de la faire dévier de son but.

Saint Bernard s'attache dans son écrit à écarter ce double obstacle. Il exalte les Allemands et leur montre un vaste champ où ils pourront déployer leur bravoure non seulement sans crime, mais encore avec honneur et profit : « Votre pays, dit-il, est fertile en hommes courageux, et

riche en robustes jeunes gens; la renommée de votre courage a rempli l'univers entier. Ceignez vos reins, prenez vos armes glorieuses, pour l'amour de la défense du nom chrétien. Mettez un terme à cette *milice* déjà ancienne, ou plutôt à cette *malice*, qui vous arme les uns contre les autres, vous perd et vous dévore... Ce n'est pas le courage qui vous fait courir des hasards si grands, c'est la folie; ce n'est pas la vaillance, c'est la démence... Voici, natures guerrières, une occasion de combattre sans péril. Ici, vaincre est une gloire, et mourir un gain... Je vous propose un marché avantageux. Prenez la croix; la matière coûte peu, mais elle est d'un grand prix : elle vaut le royaume de Dieu.

« Et pourquoi tourner votre zèle ou plutôt votre fureur contre les Juifs? Ils sont les vives images de la passion du Sauveur. Il n'est pas permis de les persécuter ni de les massacrer, pas même de les chasser... Ce n'est pas eux qu'il faut frapper, mais les Gentils. Ceux-ci ont pris l'offensive. Il convient que ceux qui portent l'épée répondent à la violence par la violence. Il convient que la piété chrétienne abatte les superbes et épargne les humbles; » *debellare superbos et parcere subjectis.*

Mais une telle entreprise, si glorieuse fût-elle, n'était pas sans péril. L'abbé de Clairvaux ne pouvait ignorer qu'une armée sans discipline courrait inévitablement d'elle-même au-devant d'un échec. Le sort de Pierre l'Ermite lui revint à propos en mémoire. Pour prévenir le retour d'un malheur semblable, il s'écrie : « S'il en est parmi vous qui, par amour du commandement, veulent devancer dans leur marche l'armée du royaume, *regni exercitum* (1), ne souffrez pas cette audace, s'ils se di-

(1) L'édition Jean Petit, 1517, porte *regi exercitum*, et le manuscrit 22201, cod. lat. de Munich (*Hof-und-Staats-Bibliothek*) porte *regium*

sent envoyés de nous, niez-le; s'ils vous montrent des lettres de nous, assurez hardiment que ces lettres sont fausses ou falsifiées. Il importe qu'on élise pour chefs des hommes versés dans l'art de la guerre; il importe que l'armée du Seigneur parte toute en même temps, afin qu'elle soit partout en force et à l'épreuve de toute attaque violente. N'avez-vous pas souvent entendu parler de ce moine, nommé Pierre (1), si célèbre dans la première croisade? Il s'engagea dans de tels périls que la troupe qui s'était placée avec confiance sous sa conduite périt, à un petit nombre près, par le fer ou par la faim. Craignez qu'une faute semblable ne vous prépare le même sort. »

Sans attendre le résultat de ce manifeste, saint Bernard se rendit à Francfort sur le Mein; et là, après un long entretien avec Conrad sur les affaires de l'État, il osa inviter l'empereur à prendre la croix. Conrad, mal préparé à cette proposition, l'accueillit froidement et finit par la repousser. Le saint abbé n'insista pas; il s'excusa même de la hardiesse de sa démarche et promit de « ne plus importuner la majesté royale (2). »

Mais, tout résigné qu'il fût ou feignît d'être, il n'en était pas moins sensible à ce refus qui ruinait son plan.

exercitum. Bernhardi (*Konrad III*, p. 524, note 47) estime que le roi dont Bernard parle ici est Louis le Jeune. Il ne nous paraît pas probable que l'abbé de Clairvaux ait songé à enrôler les Allemands sous l'oriflamme de Saint-Denis. Pourquoi ne pas admettre que, dès le mois de novembre et lorsque le noyau d'une armée était déjà formé sur les bords du Rhin, Bernard projetait de donner pour chef à ces recrues le roi Conrad lui-même ?

(1) Sur Pierre l'Ermite, voir Hagenmeyer, *le Vrai et le Faux sur Pierre l'Ermite*, trad. Raynaud, Paris, Soc. bibliog., 1883; ouvrage capital.

(2) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. I, n° 1 (cf. IV, n° 15).

Il songea un instant à reprendre le chemin de Clairvaux. Le souvenir de ses enfants, dit son biographe, se réveilla plus vif que jamais dans son cœur paternel, et il ne voulut pas rester plus longtemps éloigné de ceux qu'il avait délaissés depuis une année presque entière (1).

L'évêque de Constance, Hermann, qui se trouvait alors à Francfort, traversa cette résolution. Grand partisan de la nouvelle croisade, il conjura l'abbé de Clairvaux de venir évangéliser son peuple, afin de l'enrôler dans la sainte milice. Les évêques présents à la cour et l'empereur lui-même approuvèrent ce dessein. L'approbation de Conrad était pour saint Bernard le meilleur des encouragements : elle prouvait au moins que l'empereur n'était pas absolument hostile à l'idée d'une croisade allemande. L'abbé de Clairvaux consentit donc à surseoir à son projet de retraite et suivit l'évêque Hermann dans son diocèse.

Dix personnes l'accompagnèrent et formèrent pour ainsi dire son cortège, comme nous l'avons dit dans notre Introduction. Partis de Francfort dans les derniers jours de novembre, les pèlerins arrivèrent à Kenzingen le dimanche 1er décembre et passèrent les journées du mardi et du mercredi à Fribourg en Brisgau. A la voix du saint abbé les pauvres et le menues gens d'abord, puis les riches et les pécheurs les plus endurcis, *ditissimi et pessimi*, prennent la croix. Sur toute la route, à Bâle, à Rheinfelden, à Schaffouse, il est reçu comme un envoyé de Dieu. Le jeudi 12 décembre, il fait son entrée dans Constance, où l'attend le peuple fidèle, impatient de le voir. Sa présence suffit à lui gagner tous les cœurs (2).

Au milieu de cet ébranlement général, les biographes

(1) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. I.

(2) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. II-III, nos 2-10. Pour plus de détails sur cet itinéraire, cf. 1re édit., t. II, p. 287, note.

de saint Bernard semblent perdre de vue la croisade et se bornent à enregistrer les prodiges dont ils sont témoins. Deux faits les frappent notamment : ce sont les cures opérées par le saint abbé et le caractère surnaturel de son éloquence.

Les populations du bord du Rhin ne comprenaient ni le roman ni la langue latine. Pour se faire entendre d'elles, l'abbé de Clairvaux crut devoir recourir à un interprète de sa suite. Mais, si l'on en juge par les résultats, c'était moins la traduction de ses discours que son geste et sa parole, en un mot son action oratoire, qui touchait les âmes et les subjuguait (1).

Le parfum de sainteté, la vertu divine qui s'échappait de sa personne porta au comble l'admiration de ses auditeurs. C'est par centaines, nous disent ses compagnons, qu'il faut compter les miracles qu'il a opérés dans l'Allemagne du sud.

Après avoir achevé sa mission à Constance, Bernard reprit le chemin de l'Allemagne du nord. Il traversa comme en courant Vintherthur et Zurich, rejoignit le Rhin par le Limath et visita de nouveau Rheinfelden et Bâle, laissant partout, en souvenir de son passage, de nouveaux miracles et de nouvelles croix. Le 22 décembre, quatrième dimanche de l'Avent, il était de retour à Strasbourg et se disposait à gagner Spire (2).

Une grande pensée le poussait à entreprendre ce dernier voyage. Conrad III avait convoqué une diète pour la fête de Noël dans la ville impériale. Cette circonstance n'offrait-elle pas au saint abbé l'occasion de reprendre en sous-œuvre son projet d'une croisade nationale allemande? Le chaleureux appel qu'il avait adressé, quelques

(1) *Bernardi Vita*, lib. III, cap. III, n° 7.
(2) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. III, n° 11-14.

semaines auparavant, aux habitants de Spire n'avait pu, pensait-il, demeurer sans écho. Or, le clergé et le peuple gagnés à sa cause, n'était-il pas en droit d'espérer qu'il triompherait de l'empereur et de sa cour? Soutenu par cet espoir, il partit de Strasbourg dans l'après-midi du 22 décembre et parut à la diète (1). Nul ne s'étonnera de l'accueil empressé qui lui fut fait (2). Après la cérémonie du couronnement du roi, il monta en chaire et pressa vivement Conrad et ses chevaliers de s'armer pour la guerre sainte. Sa parole ne trouva pas plus d'écho qu'à Francfort. Attristé, mais non découragé par ce nouvel échec, Bernard renouvela, le 27 décembre, sa tentative auprès de l'empereur dans une audience privée. Conrad, à bout d'arguments, lui promit enfin de soumettre une dernière fois la question à son conseil, et de lui donner le lendemain une réponse définitive. Mais le zélé prédica-

(1) Embarqué le 22, il débarqua à Hagenbach (et non Bagenbach) le 23 au soir (*ibid.*, n° 14); le 24, *tertia feria*, il gagne Spire, toujours par eau (*ibid.*, cap. IV, n° 15).

(2) A propos de l'entrée de Bernard dans la cathédrale, on a raconté qu'il s'était trois fois prosterné en disant, à la fin de l'hymne *Salve Regina*, par manière d'invocation : *O clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria*. On ajoute que la statue de la sainte Vierge se serait alors animée et aurait répondu *Salve Bernarde* (Cf. Pien, *Acta*, cap. 46, dans Migne, p. 874 et suiv.). Si ce dernier fait était vrai, les compagnons de l'abbé de Clairvaux, qui tenaient le registre exact de ses miracles, n'eussent pas manqué de le mentionner. Nous discutons ailleurs l'authenticité de l'addition au *Salve Regina* des trois célèbres invocations. Ce qui n'est pas contestable, c'est le souvenir pieux que les habitants de Spire ont conservé de la visite de Bernard. Sa lettre fut conservée *in perpetuam rei memoriam in tabulis ejusdem ecclesiæ pendentibus* (Eysengrein, *Chronolog. rerum amplissim. urbis Spiræ*, 1564). Le chœur latéral du nord de la cathédrale est dédié à saint Bernard : Niche de l'autel, sur fond d'or, *Vision de saint Bernard;* au-dessus, *Arrivée de saint Bernard à Spire;* à gauche, *Prière à l'autel;* au-dessous, *Présentation de la Croix;* derrière, *Guérison d'un enfant et départ du Saint.*

teur n'accepta pas ce délai. Le jour même, pendant la messe, qu'il célébrait en présence de la cour, il se sentit inspiré contre sa coutume, dit son biographe, de prendre la parole, sans y être invité : *præter morem, nullo rogante.* Il supplie une dernière fois ses auditeurs de voler au secours de Jérusalem, et, dans une sublime péroraison, apostrophant directement Conrad, il l'appelle à comparaître devant le tribunal du Dieu vivant et lui fait rendre compte de son administration. Ce n'est plus l'orateur qui parle, c'est le Roi des rois, c'est Jésus-Christ. Il énumère les faveurs qu'il a prodiguées à l'empereur : les richesses, la couronne, les bons conseils, la force de l'âme et la santé du corps, et il ajoute : « O homme, qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie pas fait? » Conrad ne put résister à cette vive interpellation. « Je reconnais les faveurs que le ciel m'a accordées, s'écria-t-il tout ému, et désormais, Dieu aidant, je ne serai plus ingrat. Je suis prêt à le servir, puisque c'est de sa part que vous me sommez de le faire. » Le peuple, le clergé, les princes, Frédéric Barberousse en tête, applaudirent à cette déclaration et s'enrôlèrent dans la croisade, à l'exemple du roi (1).

Le lendemain, dit un chroniqueur, le saint abbé harangua solennellement les nouveaux croisés dans une réunion publique. La foule, électrisée par sa parole plus divine qu'humaine, *non humanis sed divinis verbis,* l'acclama avec transports. Il faillit être étouffé, enseveli dans son triomphe, et Conrad dut lui frayer un passage à travers la presse. Tout à coup, on lui présente un enfant perclus. Le saint le touche, le marque du signe de la croix et lui dit : Marche. L'enfant obéit. On exalte jus-

(1) *Bern. Vita,* lib. VI, cap. IV, n° 15; Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 39; Helmold., *Chron. Slavor.*, I, 59, *Mon. G.*, XXI, 56. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, 531, note 62.

qu'aux nues le thaumaturge. Mais celui-ci, récusant toute louange et se tournant vers l'empereur : « C'est à cause de vous, dit-il, que cette guérison a été opérée : c'est afin que vous sachiez que Dieu est vraiment avec vous et que votre entreprise lui est agréable (1). »

Bernard touchait enfin au but qu'il avait si opiniâtrément poursuivi pendant plus d'un mois. La victoire qu'il venait de remporter sur Conrad, et qu'il appelait humblement « le miracle des miracles (2), » mettait le sceau à son œuvre et le comble à son bonheur.

Si la croisade allemande n'était pas encore entièrement organisée, elle avait au moins déjà ses principaux organes, un chef et des soldats. Les villes des bords du Rhin, que le saint abbé avait visitées, depuis Constance jusqu'à Mayence, étaient prêtes à fournir d'importantes recrues. D'excellentes nouvelles arrivaient à Spire de l'intérieur du royaume. Le duc Welf lui-même avait revêtu la croix le jour de Noël (3).

Satisfait du présent et confiant dans l'avenir, l'abbé de Clairvaux résolut de regagner sa cellule, après avoir évangélisé encore quelques villes des bords du Rhin et de la Flandre, qui réclamaient sa présence ou ses encouragements. Il quitta Spire le 3 janvier et redescendit le Rhin jusqu'à Worms, où il ne fit que passer (4). Les sentiments de Frédéric de Hohenstaufen semblent lui avoir causé quelque souci. Le vieux duc, malade à Alzei, jugeait sévèrement l'entreprise de la croisade et se montrait particulièrement irrité de ce que son fils et son héritier, Frédéric le jeune, y prît part. Bernard crut devoir lui

(1) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. v, n° 17.
(2) *Ibid.*, cap. iv, n° 15.
(3) Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 40.
(4) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. vii, n° 23.

porter ses condoléances et, au besoin, lui offrir quelques explications. Mais il est douteux qu'il ait réussi à calmer une irritation qu'exaspéraient la souffrance et peut-être le pressentiment d'une mort prochaine. Le silence que les compagnons de l'abbé de Clairvaux gardent sur cette entrevue est, à ce qu'il semble, assez significatif (1). Bernard reprit sa route, sans tarder, et se dirigea vers Cologne, s'arrêtant à peine à Kreuznacht, à Boppard, à Coblentz et à Remagen. Son séjour à Cologne fut marqué par des miracles de premier ordre, nous disent plusieurs témoins. Pendant trois jours, les cloches furent en branle, et la ville retentit d'hymnes de joie, mêlées à ces pieuses invocations : *Christ, uns gnade, — Kyrie eleison, — Die Heiligen alle helffen uns* (2).

Le prédicateur de la croisade visita ensuite Brauweiler, traversa Juliers, Aix-la-Chapelle, Maëstricht, Liège, Huy, Gembloux, Villers, Fontaine, Binche, Mons, Valenciennes, Cambrai, Laon et Reims. Louis le Jeune et les ambassadeurs de Conrad III et du duc Welf le reçoivent à Châlons-sur-Marne, le dimanche 2 février, jour de la Purification de la Sainte Vierge (3). Cinq jours plus tard il était rentré dans sa chère retraite de Clairvaux (4).

(1) Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 39. A noter que, dans le récit des compagnons de Bernard, la journée du 5 n'est pas même mentionnée. Cela fait supposer que le saint n'a ni calmé la colère de Frédéric ni guéri sa maladie. Le duc mourut le 6 avril suivant. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 535-537.

(2) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. VII-VIII, nos 23-29. Bernard était à Kreuznacht le 6, *feria secunda* (n° 26); il passa la nuit suivante à Pickenbach (*ibid.*); le 8 et le 9, il était à Boppard et à Coblentz (nos 23-24); le 10 au matin, *feria quinta*, il était à Remagen. Du 10 au 13, il séjourna à Cologne (nos 25-29).

(3) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. IX-XII. Pour plus de détails, cf. 1re édit., t. II, p. 292, note.

(3) De Châlons, Bernard vint à Donnement (et non Davament), où

Que de fatigues dans ce voyage! Mais aussi que d'émotions douces et pures! Le saint abbé n'avait-il pas été l'objet d'une perpétuelle ovation? Les populations s'étaient levées en masse et avaient formé une haie sur son passage. Plus d'une fois cette haie s'était rompue pour laisser passer les aveugles, les sourds, les muets, les boiteux, les estropiés, les malades de toutes sortes, que sa main bénissante avait guéris. Si l'on en croit ses compagnons de route, de Spire jusqu'à Clairvaux, sa course fut une véritable traînée de miracles.

C'est cette puissance surnaturelle de saint Bernard, plus encore que son éloquence, qui explique le succès de ses prédications sur les bords du Rhin. C'est elle qui a fait sortir du sol germanique les cent mille croisés de Conrad (1).

III

Enhardi par le succès, l'abbé de Clairvaux conçut le

il célébra la messe le 5, *feria quarta* (n° 42); le 5, il traversa Rônay, Brienne, et coucha à Bar-sur-Aube, où il dit la messe le lendemain 6, dans l'église de Saint-Nicolas, *feria quinta* (n°s 43-44); le même jour il rentrait à Clairvaux (n° 44). Cf. *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VII, n° 41.

(1) Il est impossible de déterminer exactement le nombre des croisés allemands. Selon Odon (*ouv. cit.*, Migne, p. 1218), les Grecs en auraient compté 900,566, au passage de l'Hellespont. Les *Annales Egmund.* (ad ann. 1146) font monter le nombre total des croisés à 1,600,000 hommes. Geroh de Reichersperg parle (*de Investig. Antich.*, cap. LXXVII, p. 153) de *septuagesies centum millia*. Les *Annales Palidenses* (*Mon. G.*, XVI, 82) donnent plus vraisemblablement à Conrad une armée de LXX *millia virorum bellatorum absque inermi et plebeio vulgo*, soit un total d'environ 100,000 hommes. Cf. Guillaume de Tyr, XVI, 9; *Gesta Ludov. VII*, ap. du Chesne, IV, 394; *Continuat. Valcellens.*, Mon. G., VI, 460. Pour plus de détails, consulter Kugler, *Studien*, p. 107-108, 130-131; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 477; Bernhardi, *Konrad III*, p. 598, notes 18 et 19.

projet d'étendre à tout l'Occident la prédication de la croisade et d'enrôler dans l'armée sainte l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, la Bohême, la Bavière, et plus tard jusqu'à la Moravie, la Pologne et le Danemark. A défaut de sa parole et de sa présence, ses lettres et ses émissaires continuaient son œuvre. Nous possédons encore les lettres qu'il adressa à des dates assez rapprochées, sous des titres divers et sur un thème à peu près semblable, aux Anglais, à l'évêque de Brescia et à ses diocésains, aux Bohémiens, aux Bavarois et, en général, aux croisés de tous pays, *ad peregrinantes Jerusalem* (1). Les couvents cisterciens, disséminés dès cette époque dans toute l'Europe catholique, lui assuraient un moyen naturel et facile de propagande. Pour ne parler que du nord, l'Allemagne proprement dite, indépendamment des diocèses de Besançon, de Genève, de Lausanne, de Metz, de Toul, de Verdun et de Cambrai, en comptait à elle seule une vingtaine sur son territoire. Le Danemark, la Suède et la Norwège en entretenaient cinq; la Bohême, trois; la Pologne, deux (2). Ce fut un abbé cistercien, Adam d'Ebe-

(1) *Ep. ad gentem Anglorum*, Biblioth. nationale, Paris, f. lat., Ms. 14845, fol. 287; *Ep. Mainfredo Brixiensi episcopo*, etc., Baronius, *Annal.*, Lucæ, 1746, XVIII, 663, n° 15; *ep. archiepiscopis... et populo orientalis Franciæ et Baioariæ*, dans Migne, ep. 363; *ep. duci Wladislao... et populo Bohemiæ*, Bern., ep. 458 (cf. Vinc. Prag., *Mon. G.*, XVII, 663); *ep. ad peregrinantes Jerusalem*, dans *Archivos de la Corona de Aragon*, à Barcelone. La date de ces diverses lettres est difficile à fixer. Il ne nous paraît pas probable que Bernard aît songé à enrôler les Anglais, les Italiens et les Espagnols avant les habitants de la Flandre et des bords du Rhin.

(2) Cf. Janauschek, *Orig. Cist.*, I, 286-291. Les *Annal. Magdeburg.* (Mon. G., XVI, 188, ad ann. 1147) signalent expressément pour la prédication de la croisade contre les Slaves *multorum religiosorum ammonitio*. Les Cisterciens pouvaient-ils rester étrangers à ce mouvement?

rach, qui, à la diète de Ratisbonne (février 1147), remplaça Bernard. Il lut la lettre aux Bavarois et aux Francs Orientaux en même temps que la bulle papale, et leva une nouvelle légion de pèlerins, parmi lesquels figurent le duc de Nuremberg et trois évêques, Henri de Ratisbonne, Rimbert de Passau, et Othon de Freisingen, l'un des futurs historiens de la croisade (1).

A cette date, l'abbé de Clairvaux avait de nouveau quitté son cloître pour reparaître dans les conseils du roi de France. Les séances de l'assemblée tenue à Châlons le 2 et le 3 février, en présence des ambassadeurs de Conrad et du duc Welf, n'étaient que les préliminaires d'un concile plus solennel, où devaient s'achever les préparatifs de la croisade. Louis VII n'avait pas attendu jusqu'à cette heure pour dresser son plan de campagne. Il avait envoyé au roi de Sicile, à l'empereur de Constantinople, à quelques princes d'Allemagne, notamment à Geisa, roi de Hongrie, des ambassadeurs chargés de préparer les voies à la sainte expédition. Partout les négociations entamées avaient heureusement abouti. Plusieurs princes allemands et hongrois se montraient disposés à grossir les rangs de l'armée française. L'empereur de Constantinople, dont le moine Odon de Deuil feint d'ignorer le nom, parce que ce nom, dit-il, n'est pas écrit dans le livre de vie, faisait au roi de France, dans un style emphatique, les plus magnifiques promesses. De Sicile arrivait une réponse plus engageante encore, sinon plus intéressée (2). Bref, le 16 février 1147, les ambassadeurs

(1) « Princeps (Conradus) curiam celebravit ducens secum vice Clarevallensis abbatis Eberacensem abbatem Adam, » etc. (Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 40). Sur cette diète, cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 541-543.

(2) Odo, *ouv. cit.*, lib. I, p. 1208; l'épître de Manuel est dans *H. des G.*, XVI, 9, en date du mois d'août, 1146 par conséquent.

de Conrad et de Roger siégeaient à Étampes, à côté des barons et des évêques français, sous la présidence de Louis VII, assisté de l'abbé de Clairvaux (1).

La principale délibération porta sur l'itinéraire que devait suivre la croisade. Cette question était grosse de conséquences. Par jalousie contre les Allemands et les Grecs, les Siciliens conseillèrent aux Français la voie de mer, leur promettant des vaisseaux, des vivres et des secours en hommes. Une offre aussi avantageuse était séduisante; mais elle avait le tort de se mettre en travers d'un plan déjà ébauché vraisemblablement à Châlons entre le roi de France et les ambassadeurs de Conrad. Ceux-ci, se faisant honneur de marcher sur les traces de Godefroid de Bouillon, demandèrent que les deux armées royales suivissent le même chemin, afin que, dès leur entrée en Asie, elles pussent agir de concert. Cet avis prévalut. En le suivant, les Français commettaient une faute. Leur résolution irrita les ambassadeurs du roi de Sicile, qui se retirèrent après avoir prédit tous les maux que la perfidie byzantine réservait aux croisés (2).

(1) Odo, *ibid.* L'assemblée se tint le dimanche « ad *Circumdederunt me.* » Pour y assister, Bernard partit de Clairvaux, le lundi 10 février; traversa Monteville (village aujourd'hui détruit, dont il ne reste que l'église, près de Champignol), visita la Grange de Fontarce et coucha à Ville-sur-Arce (et non *super Arnam*) (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. XIV, n° 45); le mardi 11, il passa par Bar-sur Seine, Bourguignons, Fouchères, Waudes, et gagna Troyes, d'où il ne repartit que le jeudi 13 (*ibid.*, n°s 46-48); le jeudi, il était à Prunay et à Trainel (Triangulum) (*ibid.*. n° 48) où il dit la messe le vendredi 14; il traversa ensuite Bray et s'arrêta vraisemblablement à Montereau, où il rencontra le comte Thibaut, entouré d'une nombreuse cour (*ibid.*, n° 48-49); le samedi, il passa par Moret, traversa le Loin et gagna Étampes (*ibid.*, n°s 49-50). Cf. *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VII, n° 42, et d'Arbois de Jubainville, *Abbayes Cisterc.*, p. 338-340.

(2) Odo, dans Migne, p. 1208.

Le mardi 18, le concile s'occupa d'élire les ministres capables de tenir les rênes du gouvernement pendant l'absence du roi. Saint Bernard fut un des membres chargés de faire ce choix important. Après avoir entendu ses collègues, il rentra à leur tête dans la salle des délibérations, et, désignant du doigt Suger et le comte de Nevers : « Voici deux glaives, dit-il, c'est assez. »

Le comte de Nevers déclina l'honneur qu'on lui proposait et s'excusa en déclarant qu'il avait fait vœu d'entrer dans l'ordre des Chartreux. Suger opposa d'abord à l'assemblée le même refus; mais, vaincu par l'insistance des évêques et des barons, par les prières du roi, et plus tard par les ordres du pape Eugène III, il consentit enfin à accepter une charge que son humilité seule lui faisait repousser et qu'il remplit, comme on sait, à la satisfaction générale, pour la gloire de la religion et le bien du royaume (1).

Après avoir pris ces diverses mesures, l'assemblée fixa le départ des croisés à la Pentecôte, leur désigna la ville de Metz comme lieu de rendez-vous, et se sépara (2).

Il semble que saint Bernard n'eût plus alors qu'à goûter le repos après lequel il soupirait depuis longtemps (3);

(1) Odo, *ibid.* Par ces mots : *ecce gladii duo hic*, empruntés à saint Luc (XXII, 38), Bernard désigne les deux glaives, le glaive spirituel et le glaive matériel. Cf. *Vita Sugerii :* « Altero materiali regio, altero spirituali et ecclesiastico, utroque autem a summo sibi pontifice divinitus commisso. » *H. des G.*, XII, 108.

(2) Odo, *loc. cit.;* cf. Giesebrecht, IV, 475-476. Primitivement, le départ des croisés français avait été fixé à Pâques 1147, *edicto quod post annum progrederentur* (Odo, p. 1207). Mais cette époque fut réservée aux croisés allemands (Bern., *ep.* 458; cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 548, note 28).

(3) Bernard semble n'avoir quitté Étampes que le samedi 22 ou le dimanche 23 février, pour rentrer à Clairvaux le jeudi 27, *feria quinta Bern. Vita*, lib. VI, cap. XIV-XV, nos 50-53). Nous voyons en effet

mais des complications survenues dans les préparatifs de la croisade allemande le rappelèrent une seconde fois sur les bords du Rhin. Mis en branle comme le reste de l'Occident, les habitants de la Saxe et de la Moravie étaient prêts à donner à leurs forces de combat une destination particulière. A leurs yeux, les peuplades slaves, qui se pressaient sur la rive droite de l'Elbe et menaçaient à chaque instant, de ce côté, la sécurité de l'empire, étaient des ennemis du nom chrétien non moins redoutables que les musulmans d'Asie. Conrad III comprenait lui-même la gravité d'une telle situation. N'était-il pas urgent que les défenseurs naturels des frontières fussent maintenus à leur poste pour préserver la patrie commune d'une invasion barbare? Afin de résoudre cette question et de régler quelques autres affaires d'État, l'empereur convoqua une nouvelle diète à Francfort. C'est là que nous retrouvons l'infatigable abbé de Clairvaux, vers le milieu du mois de mars 1147 (1). On décida qu'une sorte de cordon sanitaire serait établi depuis la source de l'Elbe jusqu'à son embouchure, et que la défense des intérêts chrétiens serait confiée aux Danois, aux Saxons et

qu'il avait été absent plus de quinze jours, *in monasterio diebus jam quindecim Sancti præstolabatur adventum* (n° 53). Il passa par Maisse, Milly, Moret, et fut reçu à Sens par le clergé, vraisemblablement le dimanche, traversa Joigny et gagna Auxerre le lundi 24, pour en repartir le mardi 25, *mane* (n°s 50-51); ce même jour, il était à Chablis et à Tonnerre où il dit la messe le mercredi 26, *feria quarta* (n° 51): il traversa l'Armançon et gagna Molesme, où il reçut l'hospitalité pour la nuit; le lendemain 27, *feria quinta*, il rentra à Clairvaux, en passant par Cunfin (n°s 52-53). Cf. *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VII, n°s 42-43.

(1) La diète était ouverte le 13 mars (Stumpf, n° 3538). Pierre le Vénérable figure dans ce document, ce qui donne à penser que l'abbé de Clairvaux était déjà lui-même arrivé à Francfort. Il avait passé par Toul (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. XVII, n° 59).

aux Moraves. Nous possédons encore la lettre que saint Bernard adressa aux archevêques, aux évêques, aux princes et à tous les fidèles de la Moravie, pour leur notifier les décisions de la diète. Au nom de l'empereur, des évêques et des princes réunis à Francfort, il les invite à lever une armée contre les païens du voisinage et à prévenir les coups de ces implacables ennemis par une irruption sur leur territoire. Aux attaques sans cesse renaissantes dont ils sont l'objet, ils doivent répondre par une guerre sans merci. L'extermination des barbares ou leur conversion, tel est l'unique moyen de conjurer les maux à venir; tel est, par conséquent, l'unique but à poursuivre. Une alliance, un traité avec ces adversaires naturels du christianisme serait un leurre. Quels qu'en soient les avantages apparents, la diète les interdit absolument. Les troupes de cette croisade spéciale se réuniront à Magdebourg le 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, et se mettront aussitôt en campagne. Saint Bernard leur accorde, au nom du Pape, les mêmes avantages temporels et spirituels qu'aux croisés de la Palestine (1).

Dans cette lettre l'abbé de Clairvaux nous apparaît comme l'organe attitré de l'Église et de l'État. Aux yeux des Francfortois sa mission était beaucoup plus haute encore : le peuple saluait en lui un véritable envoyé de Dieu. Ses miracles seuls expliquent cette prestigieuse influence. La présence d'une cour auguste n'avait pas affaibli sa vertu de thaumaturge. Des témoins autorisés signalent quatre cures merveilleuses, accomplies durant la

(1) Bern., ep. 457; cf. Otto Frising., *Frid. Gest.*, I, 40; *Continuat. Gemblac.*, Mon. G., VI, 392; les croix de l'armée dirigée contre les Slaves devaient avoir la forme suivante ♁. « Cruces... a rota subter posita in altum protendebantur. » Otto, *loc. cit.;* cf. *Annal. Stad.*, Mon. G., XVI, 327, ad ann. 1147.

diète. Nous citerons la guérison d'un jeune homme, sourd et muet dès sa naissance, et la guérison d'un paralytique. Celui-ci, d'un âge déjà mûr, touchant même à la vieillesse, était retenu au lit depuis huit ans. Ses amis l'apportèrent sur un grabat, et, traversant la foule, le déposèrent aux pieds de l'abbé de Clairvaux, qui, d'une prière et d'un signe, lui rendit l'agilité des membres. En le voyant partir d'un pied léger, la foule poussa des cris d'enthousiasme. Mais pour que le miracle fût plus éclatant encore, un des assistants, Hugues, archidiacre de Toul, se souvenant de l'Évangile, dit au vieillard : « Vous n'allez pas retourner ainsi chez vous, les bras ballants; emportez vous-même votre grabat. » L'homme obéit, et, pour mieux témoigner sa reconnaissance, s'enrôla dans la nouvelle croisade.

On comprend, en présence de tels faits, de quelle vénération et de quelles ovations Bernard était l'objet. Chacun voulait le voir, entendre sa voix, toucher le bord de ses vêtements. A chaque pas qu'il faisait, on l'enveloppait, on s'écrasait autour de lui. Un jour, au sortir de la cathédrale, la presse fut si grande, que le roi Conrad, qui était très robuste et de haute taille, dut l'emporter dans ses bras, pour empêcher qu'il ne fût étouffé (1).

La diète terminée (2), Bernard quitta Francfort et regagna son cloître par Trèves, Sierk, Metz et Toul (3). Au moment où il rentrait en France, Eugène III y pénétrait

(1) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. v, n° 31; lib. VI, cap. xvi, n°s 56-57.

(2) Sur cette diète, cf. Bernhardi. *Konrad III*, p. 547-558. L'abbé de Clairvaux figure dans un document qui a trait à la réforme du couvent de Kemnade. *Chronograph. Corbeiens.*, Jaffé, p. 58.

(3) Bernard était à Trèves, *sexto Kalendas Aprilis*, le 27 mars (*Bern. Vita*, lib. VI, cap. xvi, n° 54); il s'arrêta au monastère de Rethel (Rutilæ) près de Diedenhofen, à Sierk, à Metz et à Toul (*ibid.*, n°s 55-59; cf. *Bern. Vita*, lib. IV, cap. viii, n°s 47-49).

également par le col de Suse et remontait lentement les vallées du Rhône et de la Saône jusqu'à Dijon, où le roi de France vint à sa rencontre (1). Depuis le jour où il avait lancé son éloquente bulle, le souverain Pontife, trop longtemps préoccupé par les affaires de Rome, n'avait pu donner qu'une attention souvent distraite aux préparatifs de la croisade. C'est à peine si, en juin ou juillet 1146, il avait eu le loisir d'appuyer, par une lettre auprès de l'empereur de Constantinople, la demande de Louis le Jeune (2). L'œuvre sainte, cependant, avait prospéré au delà de ses espérances, peut-être même au delà de ses désirs. Il semble, en effet, qu'il n'apprit pas sans déplaisir l'enrôlement de Conrad III, le défenseur naturel du pouvoir temporel des papes, que minait alors la révolution romaine, et il n'hésita pas à le blâmer d'avoir pris la croix sans son ordre ou sans sa permission. Mais ce reproche, qui atteint indirectement l'abbé de Clairvaux, le principal promoteur de la croisade allemande, devait tomber devant les excuses du roi. « Le Saint-Esprit, lui répondit Conrad, ne souffre pas de retard ; c'est pourquoi, sous son inspiration, j'ai agi sans vous consulter (3). » Eugène III parut goûter cette explication (4) et finit par approuver l'œuvre entière de

(1) Le pape s'arrêta à Lyon et à Cluny; cf. Jaffé, *Reg.*, II, 39-40. Sur sa rencontre avec Louis VII, *Annal. S. Benigni Divion.*, ap. *H. des G.*, XII, 311; *Chronic. de Ludov. Rege*, ibid., 90; cf. Wibald., ep. 150.

(2) Cette lettre est perdue; nous avons la réponse de Manuel (*H. des G.*, XV, 440), datée du mois d'août, évidemment 1146.

(3) Conradi *ep.*, ap. Jaffé, *Biblioth.*, I, 111. Il résulte de là que l'abbé de Clairvaux avait pris sur lui-même d'enrôler Conrad et de le donner pour chef à la croisade allemande. Cela ne rentrait pas dans le dessein du pape. Voir sur ce point Hüffer (*Die Anfänge*, etc., p. 421-426), qui essaie de tourner les faits d'autre façon.

(4) Eugène III fait plusieurs fois allusion à ce mouvement de l'Esprit-

l'abbé de Clairvaux. Bernard le reçut dans son monastère et lui fit confirmer par une nouvelle bulle, en date du 10 avril, les décisions de la diète de Francfort (1).

Les préparatifs de la croisade touchaient enfin à leur terme. L'abbé de Clairvaux put alors embrasser d'un regard satisfait la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie, toute la chrétienté, et, comme Dieu après l'œuvre du sixième jour, rentrer dans son repos en disant : « Tout est bien ! »

Tout était bien, en effet, selon les apparences. Les troupes réunies de Louis VII et de Conrad III formaient un corps d'armée d'environ cent quarante mille hommes, sans compter le menu peuple (2). Cent mille hommes, fournis par la Moravie, la Saxe, le Danemark, la Suède, la Norwège, la Pologne et la Russie, se préparaient à marcher contre les Slaves idolâtres (3). Cent soixante-quatre navires, montés par 13,000 Anglais, Flamands ou riverains du Rhin, allaient partir de Darmouth avec l'intention de tourner la Péninsule Ibérique, et d'atterrir soit en Afrique pour combattre les Maures, soit en Asie pour défendre la Terre Sainte (4). En même

Saint qui détermina Conrad à prendre la croix : Jaffé, *Reg.*, n° 9084, n° 9214. Cf. Wibald., *epp.*, ap. Jaffé, *Biblioth.*, I, 114 et 243.

(1) Mignard (*Hist. des abbayes du bailliage de la Montagne*, p. 87) cite une bulle (non indiquée par les *Regesta* de Jaffé) datée de Clairvaux, 6 avril, en faveur de Notre-Dame de Châtillon. Cf. dans Jaffé, n° 9017, la bulle confirmant les décisions de la diète, datée *in territorio Trecensi*.

(2) Cf. Kugler, *Studien*, p. 107, note 38; Giesebrecht, *Kaiserzeit*, IV, 477.

(3) Helmold, *Chron. Slavor.*, I, 62; *Cas. Monast. Petribus.*, Mon. G., XX, 674; « Rex Daciæ... circiter centum millibus exercitum paraverat, » *Annal. Magdeb.*, Mon. G., XVI, 188. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 564-578.

(4) Osbern, *de Expugnatione Lyxbonæ*, ap. Stubbs, *Chronicles of*

temps, « le roi des Espagnes, » comme parle Eugène III. Alphonse, prince de la maison des ducs de Bourgogne et petit-fils du roi Robert, projetait d'arracher Lisbonne aux Maures de la péninsule (1). Enfin les croisés italiens, Amédée de Turin, Guillaume de Montferrat et quelques princes se proposaient de rejoindre l'armée de Louis le Jeune, pendant que le roi de Sicile brûlait de mettre ses forces navales et son génie de capitaine, non peut-être sans quelque arrière-pensée d'intérêt, au service de la croisade (2). Ainsi de l'Elbe jusqu'au Tage, de la Tamise jusqu'à l'Etna, tous les peuples étaient sur pied, armés, ce semble, dans un but commun, conduits par une même idée; c'était une levée de boucliers, telle qu'on n'en avait jamais vue, et telle qu'on n'en vit jamais depuis, de l'Occident chrétien contre l'Orient infidèle (3). Et cette grandiose manifestation était en grande partie l'œuvre d'un seul homme. Sûrement il fallait que cet homme fût un saint pour ne pas se complaire dans son génie et s'enfler de vanité.

Bernard ouvrait seulement son âme à l'espérance. Pleinement rassuré sur l'issue d'une entreprise dans laquelle il croyait voir le doigt de Dieu, il ne songeait plus qu'à en calculer les avantages spirituels et temporels. Il souriait

the reign of Richard I, t. I, p. 144. La *Continuat. Præmonst.* (Mon. G., VI, 453; *H. des G.*, XIII, 332) et quelques autres sources (Bernhardi, *Konrad III*, p. 580, note 47) indiquent treize mille croisés de cette expédition.

(1) Jaffé, *Reg.*, n° 9017, Migne, CLXXX, 1203.

(2) Otto Frising., *Gest. Frid.*, I, 44; cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 603, note 31,

(3) « Cujus exercitus *tot millia fuerunt quanta nunquam in historiis leguntur convenisse*, scilicet sedecies centum millia hominum, » disent les *Annal. Egmund.* (Mon. G., XVI, 456), qui ne parlent que de l'armée allemande. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 598.

même à l'idée de la gloire que nos chevaliers rapporteraient de l'Orient. La bonne volonté de l'empereur de Constantinople lui paraissait de bon augure, et il sollicita, comme une faveur, pour le fils de son ami, le comte de Champagne, l'honneur d'être reçu par Manuel dans l'ordre de la chevalerie (1).

Le souverain Pontife ne doutait pas plus que Bernard du succès de la croisade; et un moment son ambition et ses vues allèrent beaucoup plus loin que la délivrance de la Terre Sainte. Il mit à profit les avances que l'empereur de Constantinople lui avait faites en réponse à sa lettre de juin ou juillet 1146 (2), pour essayer d'opérer un rapprochement entre l'Église grecque et l'Église latine. Malheureusement l'évêque d'Olmutz, qu'il avait spécialement chargé de négocier cette affaire avec le concours de Conrad III (3), s'engagea dans la croisade saxonne, et force fut au pape d'abandonner son généreux projet; du moins on ne voit pas qu'il y ait donné suite (4).

Dès le mois de mai 1147, Conrad partait de Bamberg (5), à la tête d'environ cent mille pèlerins, et traversa à petites journées l'Allemagne, la Hongrie et l'empire grec. Le roi de France ne quitta Saint-Denis pour se rendre à Metz que le mercredi après la Pentecôte (12 juin 1147). Eugène III reçut ses adieux, lui remit lui-même la pa-

(1) Ep. 468, écrite en 1147 et non en 1146, comme le dit Brial, *H. des G.*, XV, 607.

(2) « Imperium meum valde mirabatur, quoniam nunc usque non misit apocrisiarios ad ipsum Tua Sanctitas. » Manuelis *ep.*, ap. *H. des G.*, XV, p. 440.

(3) Jaffé, *Reg.*, nos 9095, 9110.

(4) Jaffé, *Reg.*, 9017, 9095, cf. Hüffer, *Die Anfänge*, etc., p. 427-428.

(5) « Egressi sunt mense Maio. » *Annal. Palid.*, Mon. G., XVI, 82; cf. *Continuat. Præmonst.*, Mon. G., VI, 453.

netière, le bourdon et l'oriflamme, et lui donna sa bénédiction apostolique (1). Des prières et des larmes de joie accompagnèrent le royal croisé jusque sur la terre étrangère. Pour que rien ne manquât aux encouragements qu'il recevait de toutes parts, une prophétie des plus flatteuses exaltait déjà ses futures prouesses. Dans l'illusion d'une fausse confiance, les populations disaient tout haut que Louis allait se rendre maître de Constantinople et de Babylone, et que, nouveau Cyrus, nouvel Hercule, il triompherait de tout l'Orient (2). La prophétie, hélas! devait recevoir un effroyable démenti.

(1) Odo, lib. I, *loc. cit.*, p. 1209-1210.

(2) Sur cette prophétie, voir Othon de Freisingen, *Gesta. Frid.*, ap. *H. des G.*, XIII, 653, note; *Chronogr. Corbeien.*, Jaffé, *Mon. Corbeiens.*, p. 64; *Annal. S. Jacob. Leodiens.*, Mon. G., XVI, 641.

CHAPITRE XXVIII

BERNARD A TRÈVES ET A REIMS (1147-1148).

I

Élection d'York.

Après le départ des croisés, Eugène III séjourna quelque temps à Auxerre (1), occupé à expédier les affaires courantes. Il n'en partit qu'au mois de septembre pour se rendre au chapitre général de Cîteaux (2), où l'abbé de Clairvaux accomplit devant lui plusieurs miracles. Quelle fête pour l'archimonastère de posséder à la fois les deux personnages les plus illustres que l'Ordre eût encore produits! Le souverain Pontife abdiqua, au milieu des abbés qui avaient été ses pairs ou même ses supérieurs, toutes les prérogatives et tout l'éclat de sa dignité, et il devint comme l'un d'entre eux, nous dit un témoin (3). Deux événements notables marquèrent cette visite : la bénédiction nouvelle du cimetière de l'abbaye, considérablement agrandi (4), et l'affiliation des religieux de Savigny à l'Ordre cistercien (5).

(1) Du 14 juillet au 6 septembre. Jaffé, *Reg.*, 9094-9130.

(2) Jaffé, *Reg.*, 9132-9128; *Bern. Vita*, lib. IV, cap, VII, n° 403.

(3) « Inter eos quasi unus ex eis. » *Bern. Vita*, ibid.

(4) Appendice à l'*Exordium*, Guignard, *Monuments*, p. 75. Le texte place cette cérémonie en 1148; mais la date est évidemment erronée. M. Guignard (p. LVIII) a oublié de corriger l'erreur.

(5) Jaffé. *Reg.*, 9139, Migne, t. CLXXX, p. 1282.

Avant de regagner Auxerre, Eugène III consacra en présence de l'abbé de Clairvaux l'église de Fontenay (21 sept. 1147) (1). Au mois de novembre, nous le retrouvons, toujours accompagné de saint Bernard, à Verdun (2) et à Trèves. La vieille cité impériale allait être pendant onze ou douze semaines le théâtre de fêtes et de cérémonies dont l'éclat fut à peine égalé au temps de sa gloire sous les Césars. Lorsque le souverain Pontife y fit son entrée solennelle, le 30 novembre, l'archevêque Adalbéron marchait à sa droite, Arnoul de Cologne à sa gauche. Vingt cardinaux, un nombre considérable d'évêques et d'abbés, allemands et français, belges et anglais, lombards et toscans, les précédaient en chape et en mitre. Un clergé infini ouvrait la marche de la procession, qui se dirigea lentement à travers la ville, au milieu d'une haie vivante, formée par les habitants éblouis d'une telle pompe (3).

La première affaire qu'Eugène III eut à régler pendant son séjour à Trèves fut l'élection d'York, pendante depuis près de sept années (4). Après la mort de l'archevêque

(1) *Gallia Christ.*, IV, 492.

(2) Le cardinal Albéric, qui mourut à Verdun, souscrivit encore une bulle d'Eugène III, le 22 novembre 1147 (Jaffé *Reg.*, II, 20; cf. Gaufrid. ep., n° 3, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 589, et *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 21). D'après ce dernier texte, Bernard célébra la messe près de son tombeau peu de jours après sa mort. Le 29 novembre Eugène III avait quitté Verdun.

(3) *Gesta Alberonis*, cap. 23, ap. *Mon. Germ.*, VIII, p. 255; *Hist. des G.*, XIV, 358; Jaffé, *Reg.*, 9182-9185. Les *Gesta Alberonis* nomment dix-sept cardinaux. Deux autres sont cités par *Cont. Gest. Treviror.* (Mon. Germ., XXIV, 378). Enfin, Wibald (ep. 64, p. 141) parle d'un cardinal prêtre que les précédents auteurs ne nomment pas.

(4) A consulter, sur ce sujet, Joannes Hagulstadensis (Jean de Hexham), moine contemporain des événements, ap. Twysden, p. 266-276, en tenant compte de sa chronologie irrégulière; Serlo, *Monasticon*

Turstin (6 février 1141), et un premier scrutin plus tard annulé, le chapitre s'était réuni en janvier 1142, et, sous la pression du comte d'York, instrument du roi Étienne, avait élu un membre de la famille royale (1), le trésorier Guillaume. Le nouvel évêque, dont la réputation était jusque-là intacte, n'échappa point au soupçon de simonie (2). Témoin de cette élection irrégulière, l'archidiacre de Londres fut le premier à pousser une clameur de protestation, que les abbés des monastères du diocèse et, entre tous, les abbés cisterciens, Guillaume de Rievaulx et Richard II de Fountains, s'empressèrent de répéter en la grossissant. Vainement, pour l'étouffer, on jeta l'archidiacre en prison; l'affaire fut portée au tribunal d'Innocent II, qui convoqua les intéressés pour le troisième dimanche de carême de l'année 1143 (3).

Déjà l'abbé de Clairvaux, écho fidèle du sentiment de ses confrères anglais, avait à plusieurs reprises (4) dénoncé au souverain Pontife l'irrégularité de l'élection d'York. A ses yeux, le reproche de simonie, dirigé contre Guillaume, était fondé. Aussi espère-t-il que le vicaire de Pierre agira en cette affaire comme Pierre lui-même agit vis-à-vis de Simon. « L'archevêque d'York, écrit-il au pape, vient à vous, mettant tout son espoir dans l'a-

Angl., I, p. 745-747; *Chron.* Gervasii Dorobernensis, ap. Twysden, p. 1357-1363; Gulielm. Neubrigens., Paris, 1610, lib. I, cap. XVII, p. 54-55; Bern., epp. 346, 347, 353, 360, 235, 236, 238-240, 252, 320-321. A noter que le récit et la chronologie de Mabillon, dans ses notes sur les épîtres 235 et 320, sont pleins de confusion.

(1) Joann. Hagulstad., p. 266-268.

(2) « Quod pecuniaria sponsione ambierit ad honorem hunc. » *Ibid.*, p. 271. Cf. Bern., ep. 346.

(3) Joann. Hagulstad., p. 271-272.

(4) « De quo jam sæpenumero scripsimus Sanctitati Vestræ. » Ep. 346.

mas de ses richesses. Mais sa cause est bien malade. Qu'est-ce que cet homme vient chercher auprès du gardien de l'équité? Pense-t-il donc escamoter la justice dans la curie, comme il l'a fait en Angleterre? Pour avoir absorbé un fleuve, il s'imagine qu'il peut avaler le Jourdain. Le voici donc qui vient avec tous ceux qu'il a séduits par ses prières ou achetés à prix d'or (1). »

D'autres témoins arrivaient en même temps à Rome : c'étaient les détracteurs de Guillaume, plusieurs membres du chapitre d'York, les abbés de Rievaulx et de Fountains, les prieurs de Giseborne et de Kirkham, et l'archidiacre de Londres. La cause fut vite instruite et jugée. Le principal grief que l'on soulevait contre l'élu était la pression exercée au nom du roi par le comte d'York sur les électeurs (2); l'accusation de simonie ne venait qu'au second plan. Pour se laver de ce dernier reproche, il suffit à Guillaume de jurer qu'il n'avait corrompu par l'argent aucun des membres du chapitre (3). L'examen du premier point et la solution définitive de l'affaire furent renvoyés à un autre tribunal. Innocent II décida que l'évêque de Winchester, son légat, pourrait procéder à la consécration de l'élu, si le doyen du chapitre d'York, Guillaume de Sainte-Barbe, affirmait qu'aucune intervention du pouvoir civil n'avait altéré la sincérité de l'élection (4). Le sort de l'archevêque était donc entre les mains d'un seul homme. Soit frayeur, soit prudence, Guillaume demanda ensuite secrètement au souverain Pontife qu'à défaut du doyen toute autre personne digne de foi fût autorisée à rendre, en son lieu et

(1) Ep. 346.
(2) Joann. Hagulstad., p. 272; Bern., ep. 235, n° 3.
(3) Joann. Hagulstad., *loc. cit.*
(4) *Ibid.*; cf. Bern., epp. 235-236, 240.

place, le même témoignage; et Innocent II commit l'imprudence de lui accorder cette faveur, non seulement de vive voix, mais par écrit, à ce qu'il semble, et sans donner à cet acte aucune autre publicité (1). Ce fut le point de départ de nouveaux et inextricables embarras, qui retardèrent la conclusion de l'affaire et entretinrent pendant plusieurs années l'agitation dans le diocèse d'York.

A peine, en effet, Guillaume était-il rentré en Angleterre, que Henri, son oncle, évêque de Winchester, cita selon la teneur du mandat apostolique, Guillaume de Sainte-Barbe à comparaître devant sa cour. Or, l'ancien doyen du chapitre, devenu évêque de Durham, prit prétexte des besoins de son diocèse pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à l'appel du légat. Cela répondait vraisemblablement au secret désir de l'élu et du consécrateur. Guillaume exhiba alors les lettres mystérieuses qu'il avait obtenues du souverain Pontife; et trois témoins bienveillants, l'évêque des Orcades, les deux abbés Séverin d'York, et Benoît de Witeby, se levèrent aussitôt pour nier l'intervention du pouvoir civil dans l'élection incriminée. Leur témoignage ne rencontra aucune protestation, dit Jean de Hexham, et quelques jours plus tard, le 26 septembre 1143, Guillaume fut sacré solennellement par son oncle Henri dans la cathédrale de Winchester (2).

A la nouvelle de cette solution un peu inattendue, bien que redoutée, une tempête de réprobation agita la

(1) Les adversaires de l'archevêque ont toujours nié l'authenticité de cet écrit ou même de cette faveur secrète. Cf. Bern., epp. 236, n° 2; 240, n° 3. Mais Jean de Hexham ne fait aucune difficulté de l'admettre, p. 272. Cf. p. 273.

(2) Joann. Hagulstad., p. 273.

plupart des monastères du diocèse d'York. Les abbayes cisterciennes n'étaient pas les moins irritées. On retrouve tout vibrants, dans les lettres de l'abbé de Clairvaux, les sentiments de révolte qui les animaient. Ce n'est pas seulement le nouvel archevêque qui est mis en cause ; la probité du légat Henri de Winchester est également frappée de suspicion. « Au moyen d'un petit outil d'argent, disait-on, il a pratiqué une brèche par où il a introduit dans le sanctuaire celui qu'il n'avait pu faire entrer par la porte (1). » Comme il était aisé de le prévoir, on révoqua en doute l'authenticité des lettres secrètes d'Innocent II, et par conséquent la valeur du témoignage de l'évêque des Orcades et des abbés Séverin et Benoît. L'accusation indirecte de fourberie et de sacrilège s'ajoutait de la sorte aux premiers griefs déjà si accablants.

C'est sous cet odieux aspect que la cause de l'archevêque d'York s'offrit à l'abbé de Clairvaux, vers la fin de l'année 1143. On devine aisément l'explosion d'indignation qu'elle provoqua dans son âme naturellement droite. Ses regards se portèrent d'instinct vers Rome. Innocent II étant mort, toute recherche sur l'authenticité des lettres secrètes devenait impossible ou inutile. Mais le nouveau pape n'avait-il pas la mission de continuer l'œuvre de son prédécesseur, et, au besoin, d'interpréter sa pensée? C'est dans cette conviction que Bernard adresse à Célestin II ses plaintes irritées. Porte-voix des abbés de Rievaulx et de Fountains, et de tous les adversaires de l'archevêque d'York, il semble qu'il grossisse encore leurs récriminations par le tour oratoire qu'il leur donne. « Tout le monde connaît la sentence d'Innocent II, s'écrie-t-il (2).

(1) Bern., ep. 235.
(2) Ep. 235; cf. ep. 236.

Le sort de l'élu d'York dépendait du serment de l'ancien doyen. Or celui-ci n'a rien juré, et celui-là est évêque! O chose digne d'être ensevelie dans un silence éternel! Mais il est trop tard : l'univers sait le triomphe du diable. Partout retentissent les applaudissements des incirconcis et les gémissements des bons. On montre au doigt la honte de l'Église, notre mère. Mais si telle devait être l'issue de ce procès, pourquoi l'avoir porté de si loin à Rome? Pourquoi avoir fait venir, des extrémités de la terre, ces religieux qui devaient accuser le coupable? Pourquoi avoir épuisé inutilement, par les dépenses d'un si long voyage, la bourse des pauvres de Jésus-Christ? Est-ce que cet homme infâme ne pouvait pas faire l'évêque (1), sans que Rome connût les choses qui faisaient horreur à l'Angleterre et à la France? Plutôt que de tolérer ce mal manifeste, n'eût-il pas mieux valu que le Siège apostolique l'eût toujours ignoré, si intolérable fût-il? Quelle témérité! Un homme, publiquement diffamé, accusé, convaincu (2), a été sacré ainsi! C'est l'affaire de celui qui lui a imposé les mains. Mais quel conseil donnez-vous à ces malheureux abbés, naguère mandés à Rome pour l'accuser, et à tant d'autres religieux de son diocèse? Doivent-ils lui obéir? Doivent-ils recevoir les sacrements des mains de cet homme, deux fois intrus (3)? Ou je me trompe, ou ils s'exileront de leurs sièges, plutôt que de consentir à s'incliner devant cette idole. »

La prédiction contenue dans ces derniers mots n'était

(1) « Non poterat episcopari turpis infamisque persona? » Ep. 235. *Episcopari*, être évêque, ironiquement *faire l'évêque*.

(2) Pour saint Bernard, Guillaume est convaincu et condamné, parce que le doyen du chapitre n'est pas venu déposer en sa faveur. Cf. ep. 235, n° 2.

(3) « Bis intruso, primo quidem per regem, deinde per legatum. » *Ibid.*

pas l'effet d'une crainte chimérique. Robert, prieur de Hexham, quitta, en effet, son monastère pour ne pas obéir à un archevêque accusé de simonie (1). Richard II, abbé de Fountains, offrit également sa démission à l'abbé de Clairvaux (2). Sans aller jusqu'à cette extrémité, Guillaume, abbé de Rievaulx, hésita à reconnaître l'autorité et le caractère épiscopal de l'intrus. L'abbé de Clairvaux fut obligé de le rassurer sur la validité d'un sacre même illicite, et lui conseilla de se soumettre provisoirement, en attendant la décision du souverain Pontife (3).

Mais quelle réponse les protestataires attendaient-ils de Rome? L'abbé de Clairvaux en avait indiqué les termes. Il demandait que les choses fussent remises en l'état où elles étaient avant le sacre, et que l'évêque de Durham, suivant la teneur du décret officiel d'Innocent II, tranchât la question par son serment. En raison de ses relations politiques avec la maison d'Anjou, rivale du roi Étienne, non moins que par amour de la justice, Célestin II paraissait disposé à entrer dans ces vues. Son refus de maintenir à Henri de Winchester le titre de légat était de mauvais augure pour l'archevêque d'York (4). Mais la mort ne lui laissa pas le temps d'instruire un procès que les intrigues et les passions avaient si fort compliqué. Son successeur, Lucius II, sembla au contraire se défier d'abord du tour exagéré que prenaient les accusations dirigées contre Henri de Winchester et l'archevêque d'York dans la bouche des protestataires. Sans renoncer

(1) Robert se retira à Clairvaux. Joann. Hagulstad., p. 272.
(2) Serlo, *Monast. Anglic.*, p. 745.
(3) Bern., epp. 353 et 360, écrites en 1144.
(4) Joann. Hagulstad., p. 273; cf. *Hist. Pontif.*, ap. *Mon. G.*, XX, 543-544.

à l'idée d'une enquête, il abandonna, pour ne pas aggraver la situation, le plan proposé par l'abbé de Clairvaux. Au lieu de précipiter brusquement de son siège l'archevêque qui s'y était affermi depuis un an, il accepta le fait accompli, sauf à frapper plus tard l'élu et son consécrateur, s'ils étaient reconnus coupables après mûr examen. Le cardinal Ymare de Tusculum reçut la mission de diriger cette enquête délicate; et, comme gage de la bienveillance apostolique, il emportait avec lui, de Rome, le pallium qu'il devait accorder ou refuser à l'archevêque, selon le résultat favorable ou défavorable de ses observations (1).

Bien que le légat eût pris langue, en passant, à Clairvaux et se fût engagé à ne remettre le pallium qu'à bon escient, vif fut l'émoi dans les monastères cisterciens du diocèse d'York, quand on apprit son arrivée en Angleterre. L'abbé de Rievaulx crut tout le fruit de sa résistance désormais perdu (2). Pour comble d'infortune, son allié le plus sûr et son soutien le plus ferme, Richard II, abbé de Fountains, venait de mourir presque subitement à Clairvaux (3). Quel allait être son successeur? Dans des circonstances aussi critiques et au milieu de l'inquiétude répandue depuis plus de trois années dans le diocèse, il fallait à la tête de l'abbaye un esprit résolu, qui ne pacti-

(1) Joann. Hagulstad., p. 274; Bern., ep. 360.

(2) Bern., ep. 360.

(3) Joann. Hagulstad., p. 274-275; Serlo, *Monasticon Anglic.*, p. 745; Bernard., ep. 320. Mabillon (note à l'épître 320) fixe la mort de Richard au 15 mai 1138. C'est une erreur manifeste. Richard était à Rome parmi les protestataires en 1143 (Joann. Hagultad., p. 272; cf. Serlo, *Monast. Anglic.*, p. 745). A son retour, il offrit sa démission à saint Bernard qui ne l'accepta pas. L'année suivante, « ad caput generale iturus ascendit... Claramvallem veniens infirmatur... Sub manu Bernardi abbatis exuens hominem appositus est ad patres suos » (Serlo, *ibid.*).

sàt pas avec le pouvoir civil, auteur de tout le mal. L'élection ne pouvait être retardée sans péril. Bernard, que ce soin regardait particulièrement, eût désiré qu'avant tout, pour l'honneur de l'Ordre, elle se fît sans trouble et dans un grand esprit de charité. Il donna donc à l'un de ses plus énergiques lieutenants, Henri Murdach, abbé de Vauclair, pleins pouvoirs pour la diriger de concert avec l'abbé de Rievaulx, peut-être avec l'arrière-pensée que son délégué, dont l'origine anglaise et les éminentes qualités devaient frapper l'attention des électeurs, serait lui-même élu (1). Si tel était son vœu secret, il fut pleinement comblé. Lorsque le résultat du vote lui eût été transmis (2), il se hâta de ratifier le choix des religieux de Fountains; et, pour ôter tout souci au nouvel abbé, il se chargea de lui donner un successeur à Vauclair (3).

Le légat cependant poursuivait son enquête. Il semble qu'elle ne tourna pas à l'avantage de l'archevêque. Ce qui est sûr, c'est qu'après la mort de Lucius II, Ymare, estimant sa mission achevée, reprit le chemin de la ville éternelle, en remportant le pallium (4).

Ce départ, ou plutôt l'élection d'Eugène III, qui en était la cause déterminante, réveilla, dans le cœur des protestataires découragés, l'espoir d'un prochain triomphe. Leurs yeux se reportèrent aussitôt sur l'abbé de Clairvaux. « C'est vous qui êtes pape, » lui écrivaient-ils (5); et ils faisaient appel à son zèle pour clore honorablement un débat trop longtemps ouvert. Henri Murdach, prenant la tête du parti, menait vivement la campagne d'opposi-

(1) Epp. 320 et 321, écrites en 1144 ou 1145.
(2) Serlo, *Monastic. Anglic.*, p. 745-747.
(3) Ep. 321.
(4) Joann. Hagulstad., p. 275.
(5) Bern., ep. 239.

tion contre l'archevêque (1). Soit frayeur, soit confiance dans son droit, Guillaume se présenta devant le pape cistercien, afin de se justifier (2). Mais l'abbé de Clairvaux avait prévenu sa démarche. Sans demander encore ouvertement sa déchéance, il insinuait que, parmi les prérogatives attachées au pontificat romain, était celle de déposer les évêques (3). Eugène III recula devant cette extrémité, et, usant d'un moyen terme, déclara seulement à l'archevêque qu'il fallait en revenir au décret officiel du pape Innocent II (4). C'etait, au fond, donner gain de cause aux abbés protestataires. Les partisans de Guillaume, quelques-uns de bas étage, exaspérés par cette décision canonique, essayèrent d'en tirer vengeance sur celui qui en était le principal promoteur, Henri Murdach; ils envahirent en armes le monastère de Fountains, qu'ils saccagèrent. Henri échappa à grand'peine à leurs recherches et à leur rage (5).

Un tel exploit n'était pas fait pour amender leur cause, qui prenait décidément un tour fâcheux. L'évêque de Durham, appelé, selon la teneur du décret pontifical, à rendre témoignage sur la liberté de l'élection d'York, attesta que le comte d'York avait réellement exercé, au nom du roi, une pression sur les membres du chapitre (6). Dès lors, les protestataires eurent beau jeu pour

(1) Cela résulte du récit de Serlo, *Monast. Anglic.*, p. 747.

(2) Joann. Hagulstad., p. 275.

(3) « Peremptoriam dare sententiam ad depositionem episcoporum solius Romani pontificis noscitur esse; pro eo nimirum quod, etsi alii multi vocati sunt in partem sollicitudinis, solus ipse plenitudinem habeat potestatis. » Ep. 239, écrite en 1145. Cf. ep. 240, où Bernard appelle le pape *orbis episcopum*.

(4) Joann. Hagulstad., p. 275. Cf. Bern., ep. 240, n° 2.

(5) Serlo, *Monast. Anglic.*, p. 747; Joann. Hagulstad., p. 275.

(6) « Manifestam asserit intrusionem, electionem negat. » Bern. ep. 240, écrite vraisemblablement en 1145 ou 1146.

renverser l'intrus. La calomnie mêla son aigre sifflement au concert de leurs accusations. Guillaume fut soupçonné de je ne sais quels crimes. « Sur ce qu'on dit de lui, écrivait l'abbé de Clairvaux, on dépouillerait un soldat du ceinturon militaire (1). » Et, faisant allusion dans une autre lettre au saccagement de Fountains, dont il rend l'archevêque à certains égards responsable, il concluait : « Un arbre qui produit de tels fruits n'est bon qu'à être coupé (2). »

L'arbre fut, en effet, coupé. Informé de la déclaration de l'évêque de Durham, Eugène III déposa Guillaume au concile de Paris (avril-juin 1147), et ordonna au chapitre d'York de procéder, dans le délai de quarante jours, à l'élection d'un nouvel archevêque (3).

On pouvait croire la querelle enfin terminée; mais la mesure qui avait pour but de rétablir la paix faillit au contraire provoquer un schisme. Les partisans de l'archevêque déposé, nombreux encore, refusèrent de désarmer; quand le chapitre, aux termes du décret papal, se réunit pour l'élection d'un pontife, ils donnèrent leurs voix à un personnage peu en vue, du nom d'Hilaire, pendant que la majorité, représentée principalement par le grand chantre, les archidiacres et par les évêques de Durham et de Carlisle, acclamait l'abbé de Fountains, le fameux Henri Murdach. Celui-ci, quittant aussitôt son cloître et passant par Clairvaux, alla fournir lui-même au

(1) Ep. 240.

(2) Ep. 252.

(3) Joann. Hagulstad., p. 276; *Chron.* Gervas. Dorobern., *ibid.*, p. 1363. Gervais indique Paris; d'autres confondent ce concile avec le concile de Reims, qui n'eut lieu qu'en 1148. Eugène III séjourna à Paris du 20 avril au 7 juin 1147 (Jaffé, *Reg.*, t. II, p. 41-44). Selon Gervais (*loc. cit.*), Guillaume fut déposé « eo quod Stephanus, rex Angliæ, ante canonicam electionem eum nominavit. »

pape, qui résidait alors à Trèves, le résultat de l'élection. Les voix accordées à Hilaire n'étaient pas à dédaigner : le nom du nouveau doyen figurait dans la minorité. L'urgence d'un accommodement frappa tous les esprits. Une ère de discussions stériles et interminables se fût inévitablement rouverte dans le diocèse d'York, si la curie romaine n'eût été décidée à faire tous les sacrifices nécessaires pour éviter un schisme. Satisfaire à la fois les deux partis, sans blesser la justice, n'était pas chose aisée. Eugène III trancha la difficulté en nommant d'autorité Hilaire évêque de Chichester, et en réservant pour l'élu de la majorité le siège d'York; il sacra ensuite Henri Murdach, à Trèves même, le 7 décembre 1147 (1), et lui conféra le pallium.

Mais ce péril écarté, il en surgit un autre. A peine le nouvel archevêque avait-il remis le pied en Angleterre, que le roi Étienne exigea de lui, au lieu du simple hommage auquel il avait droit, un serment formel de fidélité politique (2). On voit percer ici tout un système de gouvernement. Les dangers que courait alors la couronne, en butte aux revendications de l'impératrice Mathilde, expliquent la conduite du monarque. Mais il n'entrait pas dans l'esprit des Cisterciens de faire de l'épiscopat un instrument de règne. Henri refusa le serment demandé, et le roi à son tour lui refusa d'investiture. On ne sait si l'abbé de Clairvaux intervint dans le conflit. Le temps

(1) Joann. Hagulstad., p. 276; Serlo, *Monast. Anglic.*, p. 717; Guillelm. Neubrig., lib. I, cap. XVII.

(2) « Stephanus recipere noluit (Henricum), nisi præstita sibi juratoria cautione de fidelitate servanda, » Guillelm. Neubrig., *loc. cit.* S'il ne s'était agi que de l'hommage ordinaire, on ne conçoit pas que les Cisterciens, qui le rendaient volontiers au roi de France, eussent fait difficulté de le rendre au roi d'Angleterre. Le serment ici exigé entraînait donc, selon nous, un engagement tout à fait politique.

était loin où, écrivant à la reine Mathilde, il parlait du monarque anglais sur un ton où l'affection se mêlait au respect (1). La part prise par Étienne à l'élection de Guillaume avait dû refroidir singulièrement le rigide abbé. Il est peu probable qu'il ait, dès lors, sollicité la bienveillance royale en faveur de Henri Murdach.

A York, le nouvel archevêque ne reçut pas un meilleur accueil qu'à la cour. Les partisans de Guillaume n'étaient pas d'humeur à céder la place qu'ils avaient usurpée. Pour les réduire, Henri Murdach mit la ville en interdit : terrible mesure qui jeta l'effroi dans quelques âmes et exaspéra encore l'irritation des autres. Le roi semble avoir pris parti pour les rebelles. Du moins, son fils aîné, le comte Eustache, parut dans York, escorté de la force armée, et imposa, au nom de l'autorité civile, le rétablissement de la liturgie publique. Dans ce conflit des deux pouvoirs, les passions se donnèrent libre carrière. Des parents de l'archevêque déposé poussèrent la cruauté jusqu'à mutiler un des vénérables archidiacres qui avaient participé à l'élection de Henri Murdach. De tels désordres finirent par alarmer la conscience du roi, qui consentit à reconnaître l'archevêque Henri (2).

En somme, après une lutte de près de huit années (3), c'était le droit qui triomphait. Certains n'ont vu là que le triomphe d'un parti, et d'un parti représenté principalement par les Cisterciens. On rabaisserait le conflit, en le

(1) Ep. 315. Cf. *Bern. Vita*, lib. IV, cap. I, n° 6. Dans ces deux endroits il est question d'une rencontre de saint Bernard avec la reine Mathilde à Boulogne. Nous connaissons une charte de Mathilde en date de 1142 dans laquelle Bernard figure comme témoin. Laplane, *l'Abbaye de Clairmarais*, p. 315.

(2) Gulielm. Neubrig., lib. I, cap. XVII.

(3) La paix ne fut pas rétablie avant 1149 : « post annos aliquos rege placato, » dit Guillaume de Neubridge, *loc. cit.*

réduisant de la sorte à une question de personnes. Nous concevons qu'on reproche aux adversaires de Guillaume une trop grande âpreté dans la polémique. On ne peut nier, en particulier, que l'abbé de Clairvaux se soit fait, sans s'en douter, l'écho d'accusations calomnieuses. L'archevêque déposé ne fut jamais à proprement parler un « homme infâme ». La preuve en est que la cour de Rome le rétablit sur le siège d'York, après la mort de Henri (1). On dit même plus tard que des miracles attestèrent sa sainteté (2). Mais il n'en était pas moins juste d'attaquer sa première élection, dans laquelle les lois canoniques avaient été déplorablement violées. Ce que les protestataires défendaient et que leur énergie finit par sauver, c'était un principe extrêmement précieux : la cause de la liberté de l'Église dans les élections épiscopales. En cela, les Cisterciens, tout excès mis à part, furent les glorieux successeurs de saint Anselme et les dignes prédécesseurs de saint Thomas Becket.

II

Sainte Hildegarde.

Entre les actes qui ont signalé la présence d'Eugène III à Trèves, il faut citer encore le jugement qu'il porta sur les vertus et les écrits d'une religieuse, bien connue depuis sous le nom de sainte Hildegarde. On l'appelait déjà « la prophétesse Hildegarde; » d'autres l'ont surnommée « la

(1) Selon Gervais de Canterbury (ap. Twysden, p. 1363), la majorité des cardinaux était déjà favorable à Guillaume en 1147. Du moins la minorité seule consentit à sa déposition : « Minori parte cardinalium consentiente. » Il fut rétabli sur le siège d'York par le pape Adrien IV.

(2) Voir au 8 juin, *Acta sanctorum*, tom. II, p. 136-146.

sibylle du Rhin (1). » Elle fut durant onze ans supérieure du couvent de Disibodenderg, près de Mayence (2). L'abbé de Clairvaux eut l'occasion de la connaître à la fin de 1146 ou au commencement de 1147. Leurs relations, cependant, se bornèrent à un simple échange de lettres (3). Hildegarde avait cru devoir adresser au prédicateur de la croisade un témoignage de sa vive admiration. « Vénérable père, vous qui, avec un zèle sublime et un ardent amour du Fils de Dieu, enrôlez les hommes pour combattre par des armes chrétiennes des tyrans cruels (4), je viens vous dire en esprit de mystère que je suis obsédée par une vision que je contemple d'un regard intérieur... Il y a deux ans, je vous ai vu dans cette vision, comme un homme qui regarde le soleil, qui ne craint rien, qui a beaucoup d'audace, et j'ai pleuré, de ce que je suis, moi, si rougissante et si timide. O bon et très doux père, je me dépose dans votre âme (5). » Hildegarde s'autorise de cette première confidence pour raconter au saint abbé ses visions, ses tourments. « Je ne suis qu'une misérable, bien misérable femme, ô très doux père; écoutez-moi avec bonté, écoutez votre indigne servante qui, depuis son enfance, n'a jamais vécu sans épreuve; et, dans votre sagesse, comprenez, selon la lumière de l'Esprit-Saint, ce

(1) Vincent. Belvac., *Speculum hist.*, XXVII, 83. Cf. *Hildeg. Vita*, Migne, t. CXCVII, p. 140, note 97. Nous citerons cette édition des *Œuvres* et de la *Vie* de sainte Hildegarde.

(2) *Hildeg. Vita*, lib. I, cap. I, p. 93 et suiv.

(3) Le récit de Trithème (*Chron. Hirsaug.* ad ann. 1147) qui signale une visite de Bernard à Bingen, ne repose sur aucun document sérieux. Cf. *Acta Hildeg.*, p. 22.

(4) Cette phrase nous porte à fixer la composition de la lettre vers la fin de l'année 1146 ou au commencement de l'année 1147.

(5) « Ego ante duos annos te... vidi sicut hominem in sole aspicere... Bone pater et mitissime, pono me in animam tuam. » Hildeg., ep. 29.

qu'il y a de fondé dans tout ce qu'on vous a dit de moi. J'ai l'intelligence intérieure du Psautier, de l'Évangile et des autres livres saints, quand ils me sont montrés dans cette vision qui brûle mon âme. Mais l'esprit ne m'en fait pas comprendre le sens littéral, et il me serait impossible de les traduire en allemand. Je sais simplement les lire ; mon âme seule est instruite : je vous le dis en toute confiance, espérant être consolée par votre sagesse ; car il y a beaucoup de divisions à mon sujet parmi les hommes, comme je l'entends dire. J'ai d'abord raconté ces choses à un moine d'une vie éprouvée ; je lui ai montré tous mes secrets ; et il m'a consolée, en me laissant entendre que ce sont là de grandes et redoutables choses. Père, pour l'amour de Dieu, souvenez-vous de moi dans vos prières. Je suis vivement pressée dans cette vision de dire ce que je vois et ce que j'entends. Je suis étendue inerte sur un lit de douleurs, parce que je me tais ; et je me plains tristement devant vous... Mais voici que je me lève et cours à vous. Je vous le dis : vous êtes mobile, mais vous soutenez les autres. Vous êtes l'aigle qui fixe le soleil... Placez mes paroles dans votre cœur et ne cessez pas de regarder Dieu pour moi. »

Au milieu de ces phrases apocalyptiques, il est aisé de démêler l'intention de la voyante. Si elle ne présume pas expressément que son confident approuvera ses révélations, elle désire au moins qu'il porte un jugement sur leur valeur et leur caractère. C'est à lui qu'il appartient de la tirer de ses incertitudes. Mais pour prononcer un jugement sûr en une matière aussi délicate, l'abbé de Clairvaux avait besoin de renseignements plus étendus et plus précis. Il est probable que le porteur de la lettre était chargé de les lui fournir.

Hildegarde était née, d'une famille noble et chrétienne,

en 1098 (1). Dès l'âge de cinq ans, elle avait été sujette à des visions dont le sens lui échappait. Placée à huit ans sous la conduite de Jutta de Spanheim, supérieure des Bénédictines de Disibodenberg, elle apprit, selon l'usage du temps, à lire le Psautier et à chanter l'office. Ce fut toute son instruction. Si elle parvint plus tard à parler et à écrire le latin, ce fut toujours sans égard pour les règles de la grammaire, qu'elle ignorait absolument. Cependant ses visions se répétaient. Elle s'en ouvrit simplement à quelques-unes de ses compagnes; mais, quand elle s'aperçut qu'elle devenait un objet d'admiration et d'envie, elle prit le parti de se taire et de renfermer dans son cœur les secrets de l'Esprit. A la mort de Jutta (22 décembre 1136), elle fut choisie pour la remplacer. Ses nouvelles fonctions ne changèrent rien à son genre de vie. Toujours humble, toujours recueillie, elle s'abîmait dans la contemplation des merveilles qui lui étaient révélées. Elle atteignit ainsi sa quarante-troisième année (1141), lorsqu'elle eut une vision qu'elle décrit en ces termes : « Une lumière semblable à un immense éclair fendit soudain le ciel et vint me transpercer la tête, le cœur et la poitrine. C'était comme une flamme qui ne brûlait pas, mais échauffait; elle m'embrasa, comme le soleil échauffe un corps sur lequel il dirige ses rayons. A l'instant, je savourai et je compris l'exposition du Psautier, de l'Évangile et des autres livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; mais je n'avais pas l'interprétation de la contexture des mots, ni la division des syllabes, ni la connaissance des cas et des

(1) Sur tout ceci, cf. *Chronique de Disibodenberg*, ap. *Mon. G.*, XVII, 25; *Scivias*, ap. Migne, col. 383 et suiv.; *Nova S. Hildeg. opera*, dans Pitra, *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. VIII, Paris, 1882; Roth, *Hildegard von Bingen* dans *Zeitschrift für kirchliche Wissenschaft*, Leipzig, 1888, Heft IX, p. 454 et suiv.

temps. » C'est l'aveu qu'elle fait dans sa lettre à l'abbé de Clairvaux. Elle explique ailleurs plus longuement la matière de ses visions. La lumière dont elle était inondée n'était, dit-elle, que « l'ombre de la lumière vivante. » Cette ombre de lumière ressemblait à un ciel d'azur. Plongée dans cette atmosphère, elle voyait se dérouler, comme des nuages lumineux qui se succèdent, les événements et les phénomènes de toutes sortes; elle apercevait les peuples et les contrées les plus divers. Ses sens, cependant, n'étaient point troublés; ils agissaient dans leur sphère propre. Ce n'est pas dans le sommeil, mais en parfait état de veille, les yeux ouverts, le jour comme la nuit, qu'elle recevait ses visions; elle l'affirme à plusieurs reprises.

En même temps, c'est-à-dire à partir de 1141, un instinct irrésistible la poussait à écrire ses révélations. Tremblante et redoutant les dires des hommes, elle hésita jusqu'au jour où Dieu la frappa d'une sorte de paralysie pour la punir du silence qu'elle gardait. Elle était encore dans cet état au moment qu'elle consulta l'abbé de Clairvaux, bien qu'elle eût déjà commencé à mettre ses visions par écrit dans un livre qu'elle appela *Sci vias Domini* ou simplement par abréviation *Scivias*. Un pieux, chaste, et savant moine, dont elle tut longtemps le nom, lui servait de secrétaire. Ce moine est aujourd'hui connu. Il s'appelait Volmar. C'est la sainte elle-même qui nous l'apprend dans une lettre adressée à Guibert de Gembloux, qu'elle choisit pour son directeur après la mort de son premier confident. Elle rédigeait ses visions en latin; Volmar corrigeait le style et les fautes de grammaire.

Le bruit que cette tentative faisait autour d'elle la rejeta dans l'incertitude et arrêta sa main. Elle se hasarda à prendre avis de ses supérieurs ecclésiastiques. L'abbé des

Bénédictins de Disibodenberg et Henri, archevêque de Mayence, consultés, paraissent avoir approuvé son entreprise. Cependant ses scrupules duraient toujours. C'est alors qu'elle recourut aux lumières de l'abbé de Clairvaux. Il est douteux qu'elle lui ait soumis son livre. Bernard, faute de documents positifs, l'engagea à pratiquer l'humilité; mais il se garda bien de porter sur ses révélations un jugement dogmatique. « Ce que quelques-uns semblent penser de notre petitesse, contrairement au témoignage de notre conscience, lui dit-il, ne doit pas être attribué à nos mérites, mais à la sottise des hommes. Je me hâte d'écrire à votre douce et pieuse charité, bien que l'accablement des affaires me contraigne à parler beaucoup plus brièvement que je ne voudrais. Nous vous félicitons de la grâce de Dieu qui est en vous, mais nous vous exhortons, autant qu'il dépend de nous, à la considérer comme une grâce et à y correspondre avec amour et humilité; car, vous le savez, Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. Du reste, quel avis puis-je proposer à qui possède l'onction, la science intérieure? On dit que vous pénétrez les secrets célestes (1), et que vous connaissez, par la lumière du Saint-Esprit, des choses qui passent les hommes. Aussi nous vous prions et supplions de vous souvenir de nous auprès de Dieu; nous vous recommandons également tous ceux qui nous sont attachés par des liens spirituels. »

Une réponse aussi laconique et, à dessein, aussi vague

(1) « Diceris cœlestia secreta rimari. » Ep. 366. Cette façon de parler n'implique pas que l'abbé de Clairvaux ait jugé l'abbesse de Disibodenberg sur un simple *on-dit*. Le pape Eugène III, après l'examen du *Scivias* et l'enquête qu'il avait ordonnée, s'exprime de même : « Diceris multa secreta videre, » etc. Ep. Eugen., ap. Migne, tom. CXCVII, col. 145.

n'avait rien qui pût détourner la sainte religieuse de sa voie; mais elle ne contenait rien non plus qui l'encourageât à y marcher résolument. La question fut enfin déférée au tribunal d'Eugène III par l'archevêque de Mayence, probablement à la fin de 1147 (1). C'était le moment pour l'abbé de Clairvaux de donner son avis sur Hildegarde, s'il l'eût connue personnellement, comme on l'a dit. Il se tut. Le souverain Pontife chargea alors une commission, composée de l'évêque de Verdun, de son primicier et de quelques autres personnes discrètes, de se rendre à Disibodenberg ou peut-être à Bingen, et de faire, sans bruit, une enquête sur la vie et les mœurs de la voyante. Hildegarde se soumit simplement à cette décision. Sa confession jeta dans l'émerveillement les délégués du souverain Pontife. Ils retournèrent à Trèves, pleinement édifiés et déterminés à défendre la cause de la sainte. Eugène III accueillit leur rapport avec bienveillance et sembla disposé à partager leur admiration. Il demanda les écrits d'Hildegarde et en fit lui-même la lecture à haute voix en plein concile (2). Il s'agissait, selon toute apparence, du premier livre du *Scivias* (3). Les cardinaux, les évêques et les abbés apprirent ainsi à connaître le genre de visions auxquelles la supérieure des Bénédictines de Disibodenberg était sujette. Le livre se composait de six visions distinctes (4). Dieu, sa nature, la Trinité, la création, la Rédemption, les anges et les hommes, l'Ancien et le Nouveau Testament, en étaient l'objet. Il serait trop long

(1) *Vita Hildeg.*, lib. I, cap. I, nos 4 et 5.

(2) *Vita Hildeg.*, p. 95. Nous appelons cette réunion un concile sur l'autorité des *Annal. Stadens.*, Mon. Germ., XVI, 330. Mais l'expression est peut-être impropre. Voir Jaffé, *Regesta*, no 9188.

(3) On sait que le *Scivias* fut commencé en 1141 et achevé en 1151. *Scivias*, præf., col. 383-386.

(4) Ap. Migne, col. 385-442.

d'exposer ici, en détail, chacune de ces visions dont les traits généraux paraissent avoir été empruntés à Ézéchiel, à Daniel et à l'Apocalypse. L'immutabilité de Dieu, par exemple, est représentée par une haute montagne sur laquelle est assis un être d'une clarté éblouissante, qui étend à sa droite et à sa gauche, comme une ombre légère, une aile merveilleusement longue et large. Devant lui, au pied de la montagne, se tient debout une image tellement couverte d'yeux, qu'on distingue à peine en elle une forme humaine (1). La synagogue ressemble à une femme privée de la vue, blanche depuis la tête jusqu'à mi-corps, noire ensuite jusqu'aux pieds, ayant des pieds couleur de sang, tenant ses mains sous ses aisselles et debout près de l'autel du Seigneur, sans y toucher. L'Église au contraire apparaît à la voyante comme une tour très élevée dont la tête est couronnée d'une sorte de cercle semblable à l'aurore (2). C'est bien là un langage apocalyptique. Mais la pensée d'Hildegarde ne reste pas enveloppée dans ces images. Ses visions sont toujours le point de départ d'un enseignement dogmatique ou moral. Son livre est un véritable traité de théologie. On y trouve même l'explication de certaines règles du droit canon. Les lois saintes du mariage, en particulier, y sont exposées avec soin, mais aussi avec une hardiesse qui choquerait sûrement la pruderie moderne. Du reste, quelque sujet que traite la sainte, elle ne s'écarte jamais des principes de la plus rigoureuse orthodoxie. Il est manifeste que l'Église est pour elle la règle de foi (3).

(1) Ap. Migne, col. 385.

(2) *Scivias*, col. 433.

(3) Roth (*Beiträge*, p. 463-469) essaie d'expliquer naturellement les visions, la science, en un mot tous les dons extraordinaires d'Hildegarde. Ses conclusions sont contestables. Toutefois il y a profit à lire son étude.

Tant de modestie, jointe à une si grande pureté de doctrine, formait une véritable pierre de touche pour des juges non prévenus. L'abbé de Clairvaux s'écria qu'il « ne fallait pas souffrir qu'une telle lumière demeurât sous le boisseau (1). » Cette déclaration entraîna tous les suffrages, et le souverain Pontife adressa sur-le-champ à la bienheureuse une lettre d'encouragement (2), où l'on reconnaît, sinon la main, au moins l'inspiration de saint Bernard. « Nous admirons, ma fille, que Dieu accomplisse de nos jours de nouveaux miracles, en vous remplissant de son Esprit. On dit que vous voyez, comprenez et révélez des secrets. Nous le tenons de personnes véridiques, qui attestent vous avoir vue et entendue. Soyez bénie de cette faveur divine : nous vous en félicitons; mais n'oubliez pas que Dieu résiste aux superbes et donne sa grâce aux humbles. Conservez précieusement cette grâce qui est en vous et ne révélez qu'avec une extrême circonspection les choses que l'Esprit vous poussera à révéler. »

Ces leçons de prudence, mêlées à un encouragement si précieux, furent bien reçues à Disibodenberg ou peut-être à Bingen, comme nous le dirons tout à l'heure. Hildegarde était rassurée; elle put achever en repos son livre du *Scivias*. D'autres écrits, le *Liber vitæ meritorum* et le *Liber divinorum operum* firent suite à ce premier ouvrage (3). Mais, au temps où nous sommes, un des principaux objets de sa préoccupation était la translation de

(1) « Bernardo mediante, cæterisque adnitentibus, » etc. *Vita Hildeg.*, cap. I, col. 95.

(2) Cf. col. 145; Jaffé, *Regesta*, n° 9188.

(3) Le *Liber vitæ meritorum* a été publié pour la première fois avec une nouvelle série de 113 lettres, jusque-là inédites, etc., par Dom Pitra, *Nova Hildegard. opera.*

son monastère. Le souverain Pontife l'autorisait à se retirer avec ses compagnes en un lieu qui lui avait été montré dans une vision, près de Bingen, sur les rives de la Naw (1). Elle y était probablement déjà à demi installée (2). Le nouveau monastère prit le nom de Mont Saint-Rupert. C'est de là qu'Hildegarde est surtout connue dans l'histoire sous le titre d'abbesse du Rupelberg.

Sa célébrité se répandit dans toute la chrétienté. Elle entre dès lors en correspondance avec les évêques, les abbés, les papes et les empereurs (3). Elle prédit, paraît-il, à Eugène III qu'il ne rentrerait à Rome que vers la fin de son pontificat (4).

On a cru qu'elle était venue à Paris et à Tours, et qu'elle avait remis ses ouvrages à Maurice de Sully, afin qu'il les fît examiner par les professeurs en renom de l'Université naissante. Au nombre de ces examinateurs, on citait même le célèbre Guillaume d'Auxerre. Mais cette légende semble devoir être abandonnée (5). Les historiens de la

(1) *Vita Hildeg.*, lib. I, cap. II, col. 95-98; Hildeg. et Eugenii epp., *ibid.*, col. 145 et 150. Cf. *Acta S. Hildeg.*, n° 22, *ibid.*, col. 21.

(2) La lettre d'Eugène III (*loc. cit.*) donne à entendre que la fondation du monastère de Rupelberg était déjà commencée vers la fin de l'année 1147. Cf. *Acta Hildeg.*, n°s 22 et 31, loc. cit., col. 21 et 29. Selon Roth (*Beiträge*, p. 456), l'installation même aurait eu lieu avant l'hiver de 1147. Delehaye, *Guibert de Gembloux*, dans *Revue des Questions histor.*, juillet 1889, p. 38-39, ne partage pas cet avis; il fixe l'installation en 1149 ou 1150.

(3) Cf. epp., ap. Migne, col. 151, 154, 185, 186, etc.

(4) Joann. Sarisberiens., ap. Baron., *Annal. ecclesiast.*, ad ann. 1148, n° 33. Cf. *Acta Hildegard.*, n° 34, col. 28.

(5) Voir, sur ce voyage, *Acta Inquisitionis de virtutibus et miraculis S. Hildegardis*, ap. Migne, p. 138, n°s 9 et 10. Cf. Pitra, *Analecta*, p. XI. Roth (*Beiträge*, etc., p. 470) croit que Guibert, confident d'Hildegarde, allant à Tours vers 1181, a pu consulter les professeurs de Paris sur les ouvrages de la sainte et que, plus tard, par une confusion qui n'a rien de bien surprenant, on aura attribué à Hildegarde

sainte et Guibert de Gembloux, son confident, ne mentionnent nullement ce voyage. Et il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver un endroit de sa vie où le placer. La pieuse vierge s'endormit dans le Seigneur le 17 septembre 1179 (1); elle était entrée dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Hildegarde fut inscrite au Martyrologe, vers le milieu du quinzième siècle (2), sous la rubrique du 17 septembre, *XV calendas Octobris,* date anniversaire de sa mort (3). Son nom, illustre par lui-même, était de plus demeuré associé à celui de saint Bernard dans la mémoire des peuples. Ce voisinage lui porta bonheur. Le culte qu'on lui rendit n'était, ce semble, que le complément naturel et la sanction obligée des éloges que l'abbé de Clairvaux lui avait décernés au concile de Trèves (4).

III

Concile de Reims. — Condamnation de Gilbert de la Porrée.

Un grand concile, d'abord convoqué à Troyes (5), puis à Reims, s'ouvrit dans cette dernière ville le 21 mars

elle-même cette consultation et ce voyage. Voir, sur le voyage de Guibert à Tours, Delehaye, *Revue des Quest. hist.*, loc. cit., p. 46-56.

(1) Sur cette date, voir Delehaye, *Revue des Quest. hist.*, p. 25.

(2) Voir l'enquête de canonisation commencée par Grégoire IX et continuée par Innocent IV et Jean XXII, sur les vertus et les miracles de Hildegarde, ap. Migne, col. 131-140; cf. col. 141-142, et *Acta S. Hildegard.*, nos 208-211, *ibid.*, col. 87-89, nos 212-213, col. 89-90.

(3) *Acta S. Hildeg.*, n° 203, loc. cit., col. 84-85.

(4) L'abbé de Clairvaux figure encore à Trèves comme médiateur entre un archidiacre de Verdun et le comte de Namur. Wibaldi *ep.* 87.

(5) Cf. Jaffé, *Regesta*, nos 9147 et 9149.

1148, quatrième dimanche de carême, sous la présidence du souverain Pontife (1). Plus de quatre cents évêques, abbés ou professeurs de haute marque, y assistaient, venus de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie (2). Parmi les étrangers on distinguait le primat de Tolède, Raymond, l'archevêque de Trèves, Adalbéron, et surtout Thibaut, archevêque de Canterbury qui, pour répondre à l'appel du pape, avait dû enfreindre une défense formelle de son souverain, le roi Étienne (3).

L'assemblée tint ses séances durant une semaine (4). On peut lire tout au long, dans Mansi, les canons qu'elle rédigea (5). Nous nous bornerons à signaler, outre la condamnation du fameux Éon de l'Étoile (6), le canon qui concernait la récente croisade de saint Bernard dans le Midi : « Nul, y est-il dit, ne doit défendre ou secourir les hérétiques qui sont dans la Gascogne, dans la Provence et ailleurs. » N'y a-t-il pas là comme un pressentiment

(1) *Annal. S. Dionys. Remens.*, ap. M. Germ., XIII, 83; *Annal. Camerac., ibid.*, XVI, 517. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 698, note 34; Jaffé. *Reg.*, II, 52. Le fameux sermon (ap. Migne, t. CLXXXIV, p. 1079) *ad clerum in concilio Remensi congregatum*, n'est pas de saint Bernard.

(2) « Ubi quadringentorum et eo amplius episcoporum et abbatum multitudo convenerat. » *Annal. Mellic.*, ap. *Mon. G.*, IX, 504. Un seul évêque italien était présent. Cf. *Hist. Pontif., ibid.*, XX, 522 et 523. L'auteur de la *Continuat. Gemblac.* (ap. *Mon. G.*, VI, 390) se fait l'écho d'un bruit exagéré quand il dit : « In hac synodo archiepiscopi, episcopi, abbates, usque ad mille centum residisse dicuntur. »

(3) Mansi, *Concil.*, XXI, 742; *Histor. Pontific.*, loc. cit.; Bernard, *S. Malachiæ Vita*, cap. XXX, n° 69. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 703, note 49.

(4) Otto Frising., *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. LVI.

(5) Mansi, *Concil.*, XXI, p. 713; cf. p. 718; Jaffé, *Regesta*, II, 52-53.

(6) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV; *Annal. Cameracens.*, ap. *Mon. G.*, XVI, 517; *Auctar. Gemblac.*, ap. *H. des Gaul.*, XIII, 273-274; cf. Mansi, XXI, 720 et suiv.

des maux que les seigneurs du Languedoc allaient déchaîner sur leur pays en favorisant secrètement le progrès de l'hérésie manichéenne?

Le concile eut son épilogue. Nous voulons parler du procès de Gilbert de la Porrée, où la figure de l'abbé de Clairvaux, jusque-là restée dans l'ombre, se détache singulièrement et apparaît au premier plan, avant même celles des évêques et des cardinaux.

Gilbert, né à Poitiers, où il fit ses premières études sous le professeur Hilaire, avait eu ensuite pour maîtres Bernard de Chartres, plus connu sous le nom de Bernard Sylvestris (1), puis Anselme et Raoul qui occupaient alors avec éclat la chaire de théologie à Laon (2). Muni d'un « savoir étendu et profond, » comme parle Othon de Freisingen, il devint à son tour un professeur émérite; et sa réputation, sans égaler celle d'Abélard qui était hors de pair, lui attira bientôt une brillante phalange de disciples, parmi lesquels nous distinguons Jean de Salisbury (3), le futur évêque de Chartres, et Rotrou, le futur archevêque de Rouen (4). Des modernes placent « Gilbert au premier rang parmi les docteurs du douzième siècle (5). » Il fut du moins le plus éminent logicien que l'école réaliste ait possédé à cette époque. Ses ouvrages forment un corps de doctrine dont les maîtres les plus

(1) Cette identité, contestée par M. l'abbé Clerval, est défendue par M. Langlois (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 225-250).

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. XLVI et L.

(3) Joann. Sarisber., *Metalogicus*, lib. II, cap. X.

(4) *Epist. Gaufridi* ad Albinum cardinalem, ap. Migne, tom. CLXXXV, p. 588. Notons que, d'après *l'Histoire littéraire* (tom. XIV, p. 439), la lettre de Geoffroy, écrite vers 1188, a dû être adressée, non pas au cardinal Albin, mais au cardinal Henri, évêque d'Albano.

(5) Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, Paris, 1850, I, 313.

rma QUÆ *est homo.* La
. Son essence n'est pas
utres termes, la divi-
Dieu. Il serait donc

que aisément de cette
sprit sont un par la di-
sont trois numérique-
res, participant à une
bien qu'ils soient en
is personnes est dis-
lant, de la divinité,
olue les attributs di-
, etc.
en quoi consiste le
Ce n'est pas la di-
homme, mais une
qui est vrai en un
théorie. Pour que
exacte, il faudrait
la divinité et qu'il
divinité s'est fait

qui ait signalé les
hilosophique de Gil-
oncile de Sens, il osa
ne condamnation (2).

p. 491; cf. p. 521. Gilbert
ine est visible. Deutsch nous
, Leipzig, 1883, p. 260-263)
ut être que Gilbert de la

p. v, n° 15.

1148, quatrième dimanche de carême, sous la présidence du souverain Pontife (1). Plus de quatre cents évêques, abbés ou professeurs de haute marque, y assistaient, venus de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie (2). Parmi les étrangers on distinguait le primat de Tolède, Raymond, l'archevêque de Trèves, Adalbéron, et surtout Thibaut, archevêque de Canterbury qui, pour répondre à l'appel du pape, avait dû enfreindre une défense formelle de son souverain, le roi Étienne (3).

L'assemblée tint ses séances durant une semaine (4). On peut lire tout au long, dans Mansi, les canons qu'elle rédigea (5). Nous nous bornerons à signaler, outre la condamnation du fameux Éon de l'Étoile (6), le canon qui concernait la récente croisade de saint Bernard dans le Midi : « Nul, y est-il dit, ne doit défendre ou secourir les hérétiques qui sont dans la Gascogne, dans la Provence et ailleurs. » N'y a-t-il pas là comme un pressentiment

(1) *Annal. S. Dionys. Remens.*, ap. M. Germ., XIII, 83; *Annal. Camerac.*, *ibid.*, XVI, 517. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 698, note 34; Jaffé, *Reg.*, II, 52. Le fameux sermon (ap. Migne, t. CLXXXIV, p. 1079) *ad clerum in concilio Remensi congregatum*, n'est pas de saint Bernard.

(2) « Ubi quadringentorum et eo amplius episcoporum et abbatum multitudo convenerat. » *Annal. Mellic.*, ap. *Mon. G.*, IX, 504. Un seul évêque italien était présent. Cf. *Hist. Pontif.*, *ibid.*, XX, 522 et 523. L'auteur de la *Continuat. Gemblac.* (ap. *Mon. G.*, VI, 390) se fait l'écho d'un bruit exagéré quand il dit : « In hac synodo archiepiscopi, episcopi, abbates, usque ad mille centum resedisse dicuntur. »

(3) Mansi, *Concil.*, XXI, 742; *Histor. Pontific.*, loc. cit.; Bernard, *S. Malachiæ Vita*, cap. XXX, n° 69. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 703, note 49.

(4) Otto Frising., *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. LVI.

(5) Mansi, *Concil.*, XXI, p. 713; cf. p. 718; Jaffé, *Regesta*, II, 52-53.

(6) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV; *Annal. Cameracens.*, ap. *Mon. G.*, XVI, 517; *Auctar. Gemblac.*, ap. *H. des Gaul.*, XIII, 273-274; cf. Mansi, XXI, 720 et suiv.

des maux que les seigneurs du Languedoc allaient déchaîner sur leur pays en favorisant secrètement le progrès de l'hérésie manichéenne?

Le concile eut son épilogue. Nous voulons parler du procès de Gilbert de la Porrée, où la figure de l'abbé de Clairvaux, jusque-là restée dans l'ombre, se détache singulièrement et apparaît au premier plan, avant même celles des évêques et des cardinaux.

Gilbert, né à Poitiers, où il fit ses premières études sous le professeur Hilaire, avait eu ensuite pour maîtres Bernard de Chartres, plus connu sous le nom de Bernard Sylvestris (1), puis Anselme et Raoul qui occupaient alors avec éclat la chaire de théologie à Laon (2). Muni d'un « savoir étendu et profond, » comme parle Othon de Freisingen, il devint à son tour un professeur émérite; et sa réputation, sans égaler celle d'Abélard qui était hors de pair, lui attira bientôt une brillante phalange de disciples, parmi lesquels nous distinguons Jean de Salisbury (3), le futur évêque de Chartres, et Rotrou, le futur archevêque de Rouen (4). Des modernes placent « Gilbert au premier rang parmi les docteurs du douzième siècle (5). » Il fut du moins le plus éminent logicien que l'école réaliste ait possédé à cette époque. Ses ouvrages forment un corps de doctrine dont les maîtres les plus

(1) Cette identité, contestée par M. l'abbé Clerval, est défendue par M. Langlois (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 225-250).

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. XLVI et L.

(3) Joann. Sarisber., *Metalogicus*, lib. II, cap. X.

(4) *Epist. Gaufridi* ad Albinum cardinalem, ap. Migne, tom. CLXXXV, p. 588. Notons que, d'après *l'Histoire littéraire* (tom. XIV, p. 439), la lettre de Geoffroy, écrite vers 1188, a dû être adressée, non pas au cardinal Albin, mais au cardinal Henri, évêque d'Albano.

(5) Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, Paris, 1850, I, 313.

1148, quatrième dimanche de carême, sous la présidence du souverain Pontife (1). Plus de quatre cents évêques, abbés ou professeurs de haute marque, y assistaient, venus de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie (2). Parmi les étrangers on distinguait le primat de Tolède, Raymond, l'archevêque de Trèves, Adalbéron, et surtout Thibaut, archevêque de Canterbury qui, pour répondre à l'appel du pape, avait dû enfreindre une défense formelle de son souverain, le roi Étienne (3).

L'assemblée tint ses séances durant une semaine (4). On peut lire tout au long, dans Mansi, les canons qu'elle rédigea (5). Nous nous bornerons à signaler, outre la condamnation du fameux Éon de l'Étoile (6), le canon qui concernait la récente croisade de saint Bernard dans le Midi : « Nul, y est-il dit, ne doit défendre ou secourir les hérétiques qui sont dans la Gascogne, dans la Provence et ailleurs. » N'y a-t-il pas là comme un pressentiment

(1) *Annal. S. Dionys. Remens.*, ap. M. Germ., XIII, 83; *Annal. Camerac.*, *ibid.*, XVI, 517. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 698, note 34; Jaffé. *Reg.*, II, 52. Le fameux sermon (ap. Migne, t. CLXXXIV, p. 1079) *ad clerum in concilio Remensi congregatum*, n'est pas de saint Bernard.

(2) « Ubi quadringentorum et eo amplius episcoporum et abbatum multitudo convenerat. » *Annal. Mellic.*, ap. *Mon. G.*, IX, 504. Un seul évêque italien était présent. Cf. *Hist. Pontif.*, *ibid.*, XX, 522 et 523. L'auteur de la *Continuat. Gemblac.* (ap. *Mon. G.*, VI, 390) se fait l'écho d'un bruit exagéré quand il dit : « In hac synodo archiepiscopi, episcopi, abbates, usque ad mille centum resedisse dicuntur. »

(3) Mansi, *Concil.*, XXI, 742; *Histor. Pontific.*, loc. cit.; Bernard, *S. Malachiæ Vita*, cap. XXX, n° 69. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 703, note 49.

(4) Otto Frising., *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. LVI.

(5) Mansi, *Concil.*, XXI, p. 713; cf. p. 718; Jaffé, *Regesta*, II, 52-53.

(6) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV; *Annal. Cameracens.*, ap. *Mon. G.*, XVI, 517; *Auctar. Gemblac.*, ap. *H. des Gaul.*, XIII, 273-274; cf. Mansi, XXI, 720 et suiv.

des maux que les seigneurs du Languedoc allaient déchaîner sur leur pays en favorisant secrètement le progrès de l'hérésie manichéenne?

Le concile eut son épilogue. Nous voulons parler du procès de Gilbert de la Porrée, où la figure de l'abbé de Clairvaux, jusque-là restée dans l'ombre, se détache singulièrement et apparaît au premier plan, avant même celles des évêques et des cardinaux.

Gilbert, né à Poitiers, où il fit ses premières études sous le professeur Hilaire, avait eu ensuite pour maîtres Bernard de Chartres, plus connu sous le nom de Bernard Sylvestris (1), puis Anselme et Raoul qui occupaient alors avec éclat la chaire de théologie à Laon (2). Muni d'un « savoir étendu et profond, » comme parle Othon de Freisingen, il devint à son tour un professeur émérite; et sa réputation, sans égaler celle d'Abélard qui était hors de pair, lui attira bientôt une brillante phalange de disciples, parmi lesquels nous distinguons Jean de Salisbury (3), le futur évêque de Chartres, et Rotrou, le futur archevêque de Rouen (4). Des modernes placent « Gilbert au premier rang parmi les docteurs du douzième siècle (5). » Il fut du moins le plus éminent logicien que l'école réaliste ait possédé à cette époque. Ses ouvrages forment un corps de doctrine dont les maîtres les plus

(1) Cette identité, contestée par M. l'abbé Clerval, est défendue par M. Langlois (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 225-250).

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. XLVI et L.

(3) Joann. Sarisber., *Metalogicus*, lib. II, cap. X.

(4) *Epist. Gaufridi* ad Albinum cardinalem, ap. Migne, tom. CLXXXV, p. 588. Notons que, d'après *l'Histoire littéraire* (tom. XIV, p. 439), la lettre de Geoffroy, écrite vers 1188, a dû être adressée, non pas au cardinal Albin, mais au cardinal Henri, évêque d'Albano.

(5) Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, Paris, 1850, I, 313.

1148, quatrième dimanche de carême, sous la présidence du souverain Pontife (1). Plus de quatre cents évêques, abbés ou professeurs de haute marque, y assistaient, venus de France, d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre et d'Italie (2). Parmi les étrangers on distinguait le primat de Tolède, Raymond, l'archevêque de Trèves, Adalbéron, et surtout Thibaut, archevêque de Canterbury qui, pour répondre à l'appel du pape, avait dû enfreindre une défense formelle de son souverain, le roi Étienne (3).

L'assemblée tint ses séances durant une semaine (4). On peut lire tout au long, dans Mansi, les canons qu'elle rédigea (5). Nous nous bornerons à signaler, outre la condamnation du fameux Éon de l'Étoile (6), le canon qui concernait la récente croisade de saint Bernard dans le Midi : « Nul, y est-il dit, ne doit défendre ou secourir les hérétiques qui sont dans la Gascogne, dans la Provence et ailleurs. » N'y a-t-il pas là comme un pressentiment

(1) *Annal. S. Dionys. Remens.*, ap. M. Germ., XIII, 83; *Annal. Camerac., ibid.*, XVI, 517. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 698, note 34; Jaffé. *Reg.*, II, 52. Le fameux sermon (ap. Migne, t. CLXXXIV, p. 1079) *ad clerum in concilio Remensi congregatum*, n'est pas de saint Bernard.

(2) « Ubi quadringentorum et eo amplius episcoporum et abbatum multitudo convenerat. » *Annal. Mellic.*, ap. *Mon. G.*, IX, 504. Un seul évêque italien était présent. Cf. *Hist. Pontif., ibid.*, XX, 522 et 523. L'auteur de la *Continuat. Gemblac.* (ap. *Mon. G.*, VI, 390) se fait l'écho d'un bruit exagéré quand il dit : « In hac synodo archiepiscopi, episcopi, abbates, usque ad mille centum resedisse dicuntur. »

(3) Mansi, *Concil.*, XXI, 742; *Histor. Pontific.*, loc. cit.; Bernard, *S. Malachiæ Vita*, cap. XXX, n° 69. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 703, note 49.

(4) Otto Frising., *de Gest. Frid.*, lib. I, cap. LVI.

(5) Mansi, *Concil.*, XXI, p. 713; cf. p. 718; Jaffé, *Regesta*, II, 52-53.

(6) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV; *Annal. Cameracens.*, ap. *Mon. G.*, XVI, 517; *Auctar. Gemblac.*, ap. *H. des Gaul.*, XIII, 273-274; cf. Mansi, XXI, 720 et suiv.

des maux que les seigneurs du Languedoc allaient déchaîner sur leur pays en favorisant secrètement le progrès de l'hérésie manichéenne?

Le concile eut son épilogue. Nous voulons parler du procès de Gilbert de la Porrée, où la figure de l'abbé de Clairvaux, jusque-là restée dans l'ombre, se détache singulièrement et apparaît au premier plan, avant même celles des évêques et des cardinaux.

Gilbert, né à Poitiers, où il fit ses premières études sous le professeur Hilaire, avait eu ensuite pour maîtres Bernard de Chartres, plus connu sous le nom de Bernard Sylvestris (1), puis Anselme et Raoul qui occupaient alors avec éclat la chaire de théologie à Laon (2). Muni d'un « savoir étendu et profond, » comme parle Othon de Freisingen, il devint à son tour un professeur émérite; et sa réputation, sans égaler celle d'Abélard qui était hors de pair, lui attira bientôt une brillante phalange de disciples, parmi lesquels nous distinguons Jean de Salisbury (3), le futur évêque de Chartres, et Rotrou, le futur archevêque de Rouen (4). Des modernes placent « Gilbert au premier rang parmi les docteurs du douzième siècle (5). » Il fut du moins le plus éminent logicien que l'école réaliste ait possédé à cette époque. Ses ouvrages forment un corps de doctrine dont les maîtres les plus

(1) Cette identité, contestée par M. l'abbé Clerval, est défendue par M. Langlois (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. LIV, p. 225-250).

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. XLVI et L.

(3) Joann. Sarisber., *Metalogicus*, lib. II, cap. X.

(4) *Epist. Gaufridi* ad Albinum cardinalem, ap. Migne, tom. CLXXXV, p. 588. Notons que, d'après *l'Histoire littéraire* (tom. XIV, p. 439), la lettre de Geoffroy, écrite vers 1188, a dû être adressée, non pas au cardinal Albin, mais au cardinal Henri, évêque d'Albano.

(5) Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, Paris, 1850, I, 313.

vantés, sans en excepter Abélard, auraient pu envier le rigoureux enchaînement.

Mais ce fut la rigueur même de sa méthode et de sa doctrine qui en fit le péril. Réaliste en dialectique, Gilbert transporta ses distinctions métaphysiques un peu aventureuses dans le domaine de la théologie; et, assimilant d'une façon abusive l'Être divin aux substances créées, il porta inconsciemment atteinte au dogme de la Trinité. Ne semble-t-il pas, que, par une fatalité inexplicable, ce mystère fût destiné à être la pierre d'achoppement de l'école jusqu'au jour où parut l'incomparable Somme de saint Thomas?

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer, même sommairement, la doctrine philosophique de Gilbert de la Porrée (1). Nous n'y toucherons que par le côté où elle donna passage à l'erreur (2).

Ouvrons son commentaire sur les livres de la Trinité de Boëce. L'essence, dit-il par manière de principe, est distincte de l'être; elle en est la forme. Ainsi l'humanité n'est pas l'homme, mais l'essence ou la forme de l'homme,

(1) Voir les ouvrages de Gilbert dans Migne, *Patrologie latine*, t. LXIV et LXXIV, ou bien en particulier le *Commentaire sur le livre de la Trinité de Boëce* dans l'édition de Bâle 1570, et *le Livre des six principes* dans les éditions de 1479, 1481 ou 1484. M. Hauréau fait observer (*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, séance du 27 avril 1888) que ces éditions du *Livre des six principes* offrent un texte conforme à celui des manuscrits, mais qu'en 1496 parut à Venise une édition nouvelle, où l'on avait substitué au latin barbare de Gilbert de la Porrée une paraphrase en latin élégant, due à un humaniste italien, Ermolao Barbaro. Tous les auteurs qui, depuis cette époque, ont étudié le *Livre des six principes* l'ont lu dans cette paraphrase. A rejeter les indications fournies par l'*Histoire littéraire*, (tom. XII, p. 47 et suiv.) sur les ouvrages de Gilbert. Consulter sur ce point Hauréau, *de la Philosophie scolastique*, tom. I, p. 296 et suiv.

(2) Cf. de Régnon, *Études sur la sainte Trinité*, p. 97-104.

forma QUA *est homo*, et non pas *forma* QUÆ *est homo*. La même distinction s'applique à Dieu. Son essence n'est pas la même chose que son être; en d'autres termes, la divinité n'est pas la même chose que Dieu. Il serait donc inexact de dire : *Divinitas est Deus*.

Le mystère de la Trinité s'explique aisément de cette sorte. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont un par la divinité qui est leur essence, mais ils sont trois numériquement parlant, considérés comme êtres, participant à une même essence, qui n'est pas eux, bien qu'ils soient en elle. Il suit de là que le Dieu en trois personnes est distinct, *logiquement* et *réellement* parlant, de la divinité, laquelle renferme dans une unité absolue les attributs divins, tels que la grandeur, la sagesse, etc.

Enfin, si l'on demande à Gilbert en quoi consiste le mystère de l'Incarnation, il répond : Ce n'est pas la divinité, *substantia qua*, qui s'est faite homme, mais une personne divine, *substantia quæ;* ce qui est vrai en un sens, mais faux si on l'entend selon sa théorie. Pour que sa proposition fût théologiquement exacte, il faudrait qu'il ne distinguât pas entre Dieu et la divinité et qu'il pût dire indifféremment : *Dieu* ou la *divinité* s'est fait homme dans la personne du Fils.

Abélard est le premier théologien qui ait signalé les funestes conséquences de la théorie philosophique de Gilbert, appliquée à la Trinité (1). Au concile de Sens, il osa même prédire à l'auteur sa prochaine condamnation (2).

(1) *Theologia christiana*, édit. Cousin, p. 491; cf. p. 521. Gilbert n'est pas nommé, mais l'allusion à sa doctrine est visible. Deutsch nous semble avoir démontré (*Peter Abälard*, Leipzig, 1883, p. 260-263) que le professeur visé par Abélard ne peut être que Gilbert de la Porrée.

(2) Gaufridus, *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, n° 15.

« Prenez garde, lui dit-il finement; si l'on me frappe, le coup vous atteindra. »

Le mot alors ne trouva pas d'écho. Peut-être n'y vit-on qu'un trait d'esprit ou une question de rivalité d'école. Mais plus tard, quand Gilbert fut monté sur le siège de saint Hilaire (1142) (1), et que son enseignement, non modifié, eut produit un scandale inévitable, on reconnut que l'auteur du conceptualisme avaient deviné juste.

L'orage se déclara en 1146, dans un synode diocésain. L'évêque, prenant pour thème son sujet favori, exposait sa doctrine avec assurance, quand soudain ses deux archidiacres, hommes graves, Calon et Arnaud, surnommé *Qui ne-rit-pas*, se lèvent pour protester. La discussion prit aisément un tour passionné. Il était impossible qu'on la terminât à la satisfaction générale; on en appela à Rome (2).

Le débat fut porté devant Eugène III qui, victime de la révolution romaine, résidait alors à Viterbe (3) et se préparait à passer en France. Comme Gilbert opposait aux accusations, probablement un peu vagues, de ses archidiacres une dénégation formelle, le souverain Pontife ajourna le débat jusqu'au concile qu'il se proposait de convoquer à Paris pour les fêtes de Pâques 1147 (4).

Si l'on en croit Othon de Freisingen, les archidiacres,

(1) *Gallia Christ.*, II, 1178.

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, lib. I, cap. LXVI et L. Gaufridus, ep. ad Albin. cardin., *loc. cit.*, p. 587.

(3) Gaufridus, *Libellus contra Gilbertum*, ap. Migne, tom. CLXXXV, p. 605. Selon Othon de Freisingen (*loc. cit.*, cap. XLVI), Gilbert et ses contradicteurs rencontrèrent Eugène III à Sienne en Toscane. Eugène III résida à Viterbe depuis le mois de mai jusqu'à la fin de décembre 1146 (Jaffé, *Regesta*, 8923-8977). Son séjour à Sienne ne nous est connu que par Othon.

(4) Otto Frising., *loc. cit.*; Gaufrid., ep. ad Albin., *loc. cit.*, p. 587.

à leur retour d'Italie, eurent l'habileté de mettre l'abbé de Clairvaux dans leurs intérêts. On sait de quel œil le saint abbé regardait les erreurs théologiques. Étranger aux luttes de l'école, il en détestait les subtilités. Pour peu qu'une opinion s'écartât de l'enseignement reçu, il était enclin à croire qu'elle recélait une hérésie. Il faut avouer que les théories de Roscelin et d'Abélard l'avaient rendu justement défiant. A en juger par ces tentatives avortées, n'était-il pas nécessaire que les tuteurs de l'orthodoxie surveillassent les premiers pas de la scolastique?

Bernard remplit religieusement ce rôle au concile de Paris (1). Il semble cependant que Gilbert ait rencontré là des adversaires bien autrement redoutables : Adam du Petit-Pont par exemple, Hugues de Champfleury, chancelier du roi, et Hugues d'Amiens archevêque de Rouen (2), tous trois fort versés dans les questions de dialectique. Le débat dura plusieurs jours, mais sans résultat. Gilbert s'était bien gardé d'apporter ses ouvrages. Le corps du délit manquant, il fut facile à l'accusé de se retrancher derrière des équivoques. Il avait ses partisans; il en appela à leur témoignage, jurant qu'il n'avait jamais enseigné que la divinité n'est pas Dieu. Deux de ses disciples, Rotrou, évêque d'Évreux, plus tard archevêque de Rouen, et un professeur de Chartres, nommé Yves comme le grand canoniste, attestèrent l'exactitude de cette affirmation, pendant qu'Adam du Petit-Pont et Hugues de Champfleury juraient le contraire avec une égale assu-

(1) Gauf., ep., *loc. cit.* La date exacte de ce concile n'est pas fixée. Eugène III résida à Paris depuis le 20 avril jusqu'au 7 juin 1147. Jaffé, *Regesta,* nos 9024-9076. Bernard était à Montmartre, le 21 avril (*Gallia Christ.*, VIII, p. 613).

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LI-LII.

rance. Dans ce désordre des souvenirs et au milieu de ces contradictions, la discussion n'avait aucune chance d'aboutir; le pape en renvoya la suite au concile de Reims (1).

Elle y fut reprise avec un grand éclat. Ce fut sûrement

(1) Otto Frising., et Gaufrid., ep. ad Albin., et *Libellus contra Gilbertum*, loc. cit. Ces ouvrages sont de précieux et sûrs documents pour l'histoire du concile de Reims. L'*Historia Pontificalis* (ap. Mon. Germ., tom. XX, p. 522-527) est d'une valeur bien moindre. Geoffroy composa son *Libellus contra capitula Gilberti*, peu après le concile de Reims. L'épître au cardinal Albin (ou plutôt au cardinal Henri), qu'il écrivit environ quarante ans plus tard (*ante annos pene quadraginta*, ap. Migne, *loc. cit.*, p. 595), concorde parfaitement avec son *Libellus*, qu'il croyait perdu. C'est déjà là une garantie de sincérité et par suite d'exactitude. Mais, en outre, Othon de Freisingen, qui a puisé à une source différente et qui est défavorable à saint Bernard, confirme les dires de Geoffroy. Les deux récits s'ajustent parfaitement, sauf dans quelques détails d'intérêt secondaire, que nous noterons en leur lieu. Nous sommes donc fort surpris que Deutsch (*Die Synode*, p. 33 et suiv.) et Bernhardi (*Konrad III*, p. 709) préfèrent à cette double autorité le récit incohérent de l'*Historia Pontificalis*. N'y aurait-il pas là un secret désir de dénigrer l'abbé de Clairvaux? Dans la scène racontée aux pages 522-523 de l'*Historia Pontificalis*, Bernard joue aux yeux de nos critiques allemands un rôle équivoque, pour ne pas dire inique. Mais, selon nous, cette scène a été transposée par l'auteur. Elle correspond évidemment au fait rapporté par Geoffroy dans son épître (nos 7 et 8), et par Othon de Freisingen (loc. cit., cap. LVI : « Omnes quos poterat convocat (Bernardus), dit Othon, ibi cum archiepiscopis virisque religiosis et eruditis contra quatuor prædicta quæ Pictavino episcopo imponebantur capitula; fidem suam in hunc modum ipse cum aliis et alii cum ipso exposuerunt). » Or à cette place la scène n'a rien que de très naturel et de très légitime. On peut encore consulter sur la condamnation de Gilbert un pamphlet anonyme dirigé contre saint Bernard (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XLVII, année 1886, p. 394-417, particulièrement p. 404-409). Noter (p. 409) les mots : *cum esset bene potus* (Bernardus) *in nocte cum paucissimis familiaribus suis*, etc.; calomnie qui rappelle celle de Bérenger de Poitiers pour le concile de Sens.

l'une des plus curieuses mêlées dialectiques que l'histoire du douzième siècle ait enregistrées. Pour éviter cependant que l'honneur de l'évêque de Poitiers ne souffrît une trop grave atteinte des débats qui allaient s'engager, le souverain Pontife, avant de les ouvrir, prit soin de dissoudre authentiquement l'assemblée (1). De cette sorte le procès n'eut qu'un caractère semi-officiel. Seuls ou presque seuls, les évêques français et les maîtres de théologie en renom y prirent part (2).

Il est à remarquer que tout ce que Paris comptait alors de professeurs éminents entra dans la lice pour combattre Gilbert. Robert de Melun et Pierre Lombard l'attaquèrent avec la même vivacité que l'avait déjà fait Adam du Petit-Pont. Suger, le prudent Suger, partageait, semble-t-il, leurs sentiments. Bref, la grande majorité du clergé français se montrait hostile à l'accusé. L'archevêque de Bordeaux, Geoffroy du Loroux, osait à peine le soutenir, malgré l'estime qu'il professait, sinon pour sa doctrine, au moins pour sa personne.

Gilbert trouva heureusement un meilleur appui dans l'entourage du pape. Les cardinaux, étonnés de cette espèce de discrédit général dans lequel un prélat si distingué était subitement tombé, prirent ouvertement son parti. Sans vouloir favoriser la propagation d'erreurs adroitement colorées et habilement défendues, ils s'efforcèrent d'en atténuer, autant que possible, la portée et par suite la condamnation (3).

C'est dans ces conditions que l'évêque de Poitiers accepta la lutte. Il était supérieurement armé pour le com-

(1) « Finita synodo, » etc. Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV.

(2) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LV; cf. *Hist. Pontif.*, ap. Mon. G., XX, 522, et Gaufrid., ep. ad. Albin., p. 589.

(3) *Hist. Pontif.*, et Gaufrid., ep., *loc. cit.*

bat. Son savoir était prodigieux. Pendant soixante ans il avait pâli sur les livres (1); sa bibliothèque était l'une des plus belles de l'époque (2). Les ouvrages des Pères latins, particulièrement de saint Hilaire, ceux même des Pères grecs, n'avaient guère de secrets pour lui. Servi par une mémoire merveilleusement sûre et rompu de bonne heure aux exercices fortifiants de la dialectique, il ignorait les défaillances qui surprennent les timides au cours d'une discussion et les font fléchir. Durant sa longue carrière de professeur, il n'avait pas subi un échec. L'habitude du succès l'avait même rendu légèrement dédaigneux de la critique et des objections.

Le seul homme qui eût été capable de lui imposer par son autorité, le légat Albéric, cardinal évêque d'Ostie, venait de mourir, quand s'ouvrit le concile de Reims (3). Gilbert se présenta devant ses accusateurs, le front haut et l'air souriant, voire un peu hautain. Il apportait ses ouvrages incriminés. Le souverain Pontife avait chargé un moine de l'ordre des Prémontrés, Godescalc, prévôt du Mont-Saint-Éloi, d'examiner ses écrits et d'en noter les erreurs, avec preuves à l'appui. Mais comme Godescalc s'exprimait difficilement, ce fut l'abbé de Clairvaux qui soutint en public les conclusions du rapport. Gilbert ne manqua pas de leur opposer une fin de non recevoir, sous prétexte que les extraits, mis en avant, altéraient sa pensée. Le point capital était de savoir si l'essence divine était *logiquement* et *réellement* la même chose que Dieu. Gilbert, on se le rappelle, était pour la négative. Il défendit son opinion avec un tel étalage d'érudition et une

(1) *Hist. Pontif.*, loc. cit.

(2) *Planctus Laurentii*, ap. *Hist. des G.*, XIV, 380.

(3) Gaufrid., ep., *loc. cit.* Albéric souscrivit encore une bulle d'Eugène III le 22 novembre 1147. Jaffé, *Regesta*, II, 20.

telle subtilité d'esprit, que le Pape déclara ne pouvoir le suivre et crut devoir, après une journée de discussion fatigante, ramener la question à ses termes essentiels. « Croyez-vous, lui dit-il, que l'essence qui constitue les trois personnes divines soit Dieu même? » Et, développant cette pensée, l'abbé de Clairvaux ajouta : « Tout le scandale provient de ce que l'on vous soupçonne d'enseigner ceci : l'essence ou la nature divine, la divinité en un mot, y compris ses attributs, la sagesse, la bonté, la grandeur, etc., n'est pas Dieu lui-même, mais seulement la forme par laquelle est Dieu. Dites-nous ouvertement si tel est, oui ou non, votre sentiment. » Gilbert répondit : « La divinité est la forme de Dieu, mais elle n'est pas Dieu, à proprement parler, » *divinitas est forma quâ est Deus, sed ipsa non est Deus.* C'était précisément l'aveu qu'on voulait arracher au dialecticien. Le secrétaire de saint Bernard lui fit remarquer qu'à Paris il avait soutenu expressément la proposition contraire. « Qu'importe ce que j'ai dit à Paris? repartit Gilbert; à Reims je dis cela. » « Vous êtes donc comme le roi, reprit Geoffroy; vous avez votre dit et votre dédit. » Gilbert demeura ferme dans sa déclaration, et, sur la demande de l'abbé de Clairvaux, elle fut insérée au procès-verbal. Pendant qu'on l'inscrivait, l'évêque de Poitiers, prenant l'offensive, dit à l'abbé de Clairvaux : « Oseriez-vous, à votre tour, signer cette proposition : « La divinité est Dieu. » *Divinitas est Deus?* « Oui, repartit Bernard avec animation, qu'on l'écrive avec une plume de fer, qu'on le grave avec une pointe de diamant : l'essence divine, la forme divine, la nature divine, en un mot la divinité est vraiment Dieu. » On essaya de faire comprendre à Gilbert que, si la divinité n'était pas Dieu lui-même, mais la forme de Dieu, *forma quâ est Deus,* elle serait quelque chose de supérieur à Dieu,

puisque Dieu tiendrait d'elle ce qui le fait être Dieu (1). Tout en rejetant cette conséquence monstrueuse, Gilbert s'obstina à conserver sa distinction.

Les autres erreurs de Gilbert, nous l'avons vu, découlaient de la première. Il les défendit le lendemain avec la même habileté, mais avec une égale (2) faiblesse d'arguments. Il essayait d'écraser ses adversaires par une accumulation de textes de Pères. Il eut même la malice de leur citer des fragments de lettres des Grecs, que personne ne comprit. Mais, sous le feu de la critique de l'abbé de Clairvaux, les propositions incriminées furent réduites à leur plus simple expression et inscrites au procès-verbal. L'évêque de Poitiers sentit bientôt le sol se dérober sous ses pieds et la victoire, sur laquelle il avait un instant compté, lui échapper tout à fait. Sa dialectique n'était pas capable de le sauver d'une condamnation. Il ne lui restait plus d'espoir que dans la protection des cardinaux. Pendant un entretien secret qu'il avait eu avec eux, il avait obtenu la promesse qu'ils le soutiendraient. Ils tinrent parole. « La cause est entendue, dit tout à coup un membre du Sacré-Collège; nous rendrons plus tard la décision (3). »

Personne ne s'attendait à ce coup de théâtre. L'assemblée se sépara. Mais le clergé français trouva une telle façon de clore la discussion fort irrévérencieuse, et protesta. L'abbé de Clairvaux réunit chez lui les mécontents. On y remarquait dix archevêques et la plupart des évêques de France et des professeurs admis au concile. Ce groupe

(1) Gauf., p. 589-590, et Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LVI.

(2) La discussion commença *decursâ medianæ quadragesimæ hebdomadâ, sacroque dominicæ Passionis inchoante.* Otto Frising., *loc. cit.* Elle dura deux jours. *Bern. Vita*, lib. III, cap. v, n° 15. Cf. Othon, Geoffroy et Jean de Salisbury, *loc. cit.*

(3) Gaufrid. ep., p. 591; Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LVI.

forma une sorte de conciliabule, qui s'attribua le mandat de fournir au souverain Pontife et aux cardinaux de nouvelles lumières (1). « Ce n'est pas à nous, dit saint Bernard, qu'il appartient de porter un jugement dans les matières de foi : ces questions sont réservées à l'épiscopat. Mais, si vous le voulez bien, nous enverrons au pape un formulaire qui sera l'expression de notre pensée sur les points controversés. A vous d'approuver ou de rejeter les propositions que je vais vous soumettre (2) :

« Premièrement je crois que la Divinité est Dieu et réciproquement. Est-ce votre avis? *Placet vobis?* L'assistance répondit : Oui, *placet*.

« Secondement, je crois que les trois personnes, le Père, le Fils, le Saint-Esprit sont un seul Dieu, une seule substance divine et réciproquement. — Oui, *placet*.

« Troisièmement, je crois que la divinité elle-même, c'est-à-dire la substance ou la nature divine s'est incarnée, mais dans le Fils. — Oui, *placet*.

« Enfin je crois, puisque Dieu est simple, que tout ce qui est en Dieu est Dieu et que les propriétés des personnes sont les personnes mêmes, que le Père est la paternité, le Fils la filiation, le Saint-Esprit la procession et réciproquement. »

Cette dernière proposition ne fut pas accueillie avec la même faveur que les précédentes. Un archidiacre de Châlons, Robert du Bois, fit remarquer que de célèbres docteurs, Anselme et Raoul de Laon, Albéric de Reims, avaient suspendu leur jugement sur ce point même. Par égard pour de telles autorités, l'abbé de Clairvaux retira sa for-

(1) Otto Frising., et Gaufrid. ep., *loc. cit.*

(2) C'est ici que se place la scène dramatique si bien racontée par l'*Hist. Pontif.*, p. 522-523. Cf. Othon et Geoffroy, aux endroits cités.

mule et y substitua la suivante qui ne rencontra pas de contradiction (1) :

« Je crois que Dieu seul en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, est éternel et que tout ce qui est en Dieu et qui est éternel en Dieu est Dieu même (2). »

Ce symbole fut signé par tous les archevêques, évêques, abbés et maîtres présents. Trois membres de l'assemblée, Hugues évêque d'Auxerre, Milon évêque de Thérouanne, et Suger, abbé de Saint-Denis, furent chargés de le présenter au pape (3). Cette démarche blessa encore les cardinaux, qui virent dans cette espèce d'adresse dogmatique du clergé français un empiètement abusif. « Il n'y a, dirent-ils, que l'Église romaine qui ait le droit de décider dans les choses de la foi; et, malgré l'estime que le pape conserve pour son ancien supérieur, il ne doit pas permettre qu'on porte atteinte aux prérogatives du Saint-Siège. » Puis, abordant le souverain Pontife : « Voyez ces Français, *Galli isti;* ils ont eu l'audace de rédiger, à quelques pas de nous, et sans nous consulter, les articles de leur foi (4); c'est par un procédé semblable que l'abbé de Clairvaux a, tout récemment, fait condamner maître Pierre Abélard (5). »

Bernard, mandé par Eugène III, déclara en toute sim-

(1) *Historia Pontific.*, p. 523. L'auteur semble croire, mais à tort, qu'après l'échec de la quatrième proposition l'abbé de Clairvaux et ses amis se contentèrent des trois premières.

(2) Cette proposition vise apparemment la théorie platonicienne des idées développées par Gilbert. Cf. Gaufrid. ep., n° 6, p. 591. Voir, dans Migne, p. 617-618, la formule totale du symbole des évêques français, telle que la donne Geoffroy.

(3) Gauf. ep., n° 8, p. 591-592.

(4) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LVII; cf. Gaufrid. ep., n° 8; *Hist. Pontif.*, p. 523.

(5) « Dicentes quod abbas arte simili magistrum Petrum aggressus erat. » *Hist. Pontific.*, loc. cit.

plicité que les évêques et lui ne s'étaient nullement proposé de donner une décision dogmatique, mais n'avaient voulu qu'exprimer, comme l'avait fait Gilbert lui-même, leur opinion particulière. Cette explication apaisa les cardinaux. En somme, la cour romaine, mise en demeure de se prononcer entre la profession de foi du conciliabule français et celle de l'évêque de Poitiers, ne pouvait que ratifier la première, ce qui impliquait la condamnation de la seconde. Tel était au fond le sentiment du Sacré-Collège : le pape en donna l'assurance à l'abbé de Clairvaux (1).

Mais cette déclaration ne satisfaisait pas les adversaires de Gilbert de la Porrée. Ils voulaient à tout prix que sa doctrine fût censurée. Il fallut qu'Eugène III fît droit à leur réclamation unanime. Une nouvelle séance se tint donc, à quelques jours de là (2), non plus, comme les précédentes, dans l'église Notre-Dame, mais dans la grande salle du Tau, ainsi nommée à cause de sa forme qui rappelait la lettre grecque T. Les accusateurs de Gilbert triomphaient bruyamment. Ils produisirent contre lui des ouvrages jusque-là tenus secrets et qui fourmillaient d'erreurs. L'évêque de Poitiers en rejeta fièrement la paternité (3). On les déchira sur-le-champ, et le pape eut soin d'expliquer en français aux laïques présents que cette exécution n'avait rien d'offensant pour Gilbert de la Porrée (4). On en vint enfin aux quatre propositions équivoques du commentaire de Gilbert sur le livre de la Tri-

(1) Otto Frising, et Gaufrid. ep., *loc. cit.*

(2) Selon l'*Historia Pontificalis*, p. 125, cette séance se serait tenue le samedi saint ou du moins pendant la semaine sainte. L'auteur de l'*Hist. Pontif.* paraît n'avoir assisté qu'à cette séance.

(3) Nous nous sommes attaché à concilier ici l'*Historia Pontificalis*, p. 524, avec le récit de Geoffroy, ep., n° 9, p. 592.

(4) *Hist. Pontif.*, et Gaufrid. ep. loc. cit.

nité de Boëce. L'auteur fut invité à les désavouer publiquement. Le pape semble avoir insisté particulièrement sur la gravité de la première, dont les autres n'étaient, à vrai dire, que la conséquence logique (1). A l'énoncé de chaque proposition, Gilbert répondit : « Si vous croyez autrement, je le crois comme vous; si vous enseignez autrement, je l'enseigne comme vous; si vous écrivez autrement; je l'écris comme vous (2). » Cette docile et courageuse rétractation le réhabilita aux yeux de tous; elle épargna, en outre, au souverain Pontife la douleur de prononcer une condamnation qui aurait eu pour le docte prélat un caractère infamant. Il fallait cependant une sanction authentique aux délibérations du concile. Elle fut aussi bénigne que possible. Le pape défendit simplement de lire ou de transcrire l'ouvrage de Gilbert avant qu'il n'eût été corrigé par l'Église romaine. « Avec votre agrément, je le corrigerai moi-même, » s'écria l'auteur. « Non, cette correction sera réservée au Saint-Siège », reprit Eugène III.

Ainsi le débat, si orageux au début, put se clore sans scandale. Gilbert rentra dans son diocèse le front haut, ans peur et sans reproche. Il était en paix avec l'Église romaine. Ses archidiacres devinrent, dit-on, à partir de ce jour-là, ses plus fidèles amis (3).

Ce ne fut pas le cas, à ce qu'il semble, de tous ses contradicteurs (4). Il y eut toujours, en particulier, entre

(1) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LVII; cf. Gaufrid. ep., nº 8.

(2) « Si vos creditis aliter, et ego, » etc. Gaufrid. ep., nº 8; cf. *Hist. Pontif.*, p. 525.

(3) Otto Frising., *loc. cit.*, cap. LVII.

(4) Sans parler du *Libellus Gaufridi*, cité plus haut, nous possédons un traité de Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, dirigé contre Gilbert et inséré par d'Achery dans les *Œuvres* de Guibert, abbé de Nogent. Robert de Melun dans sa *Somme* (mss. de Saint-Victor, nº 404;

l'abbé de Clairvaux et l'évêque de Poitiers, un malentendu que rien ne parvint à dissiper. Ce désaccord était à coup sûr purement intellectuel. Mais rien ne sépare plus irrémédiablement deux hommes que les divergences d'idées, quand ces divergences ont été l'objet d'une discussion publique. Bernard fit proposer à Gilbert par un de ses disciples, Jean de Salisbury, une entrevue particulière, soit en France, soit en Bourgogne, soit même dans le Poitou, afin « d'examiner ensemble, amicalement et sans esprit de contention, » les fameux textes de saint Hilaire qui prêtaient à une interprétation équivoque et dangereuse. Gilbert, évidemment piqué, répondit avec une nuance d'ironie qu'il était inutile de pousser plus loin une discussion déjà trop longue, et que, si l'abbé de Clairvaux voulait se mêler d'expliquer convenablement Hilaire, il lui fallait d'abord aller à l'école et prendre des leçons de dialectique (1). Le trait était vif; mais il n'atteignait pas l'abbé de Clairvaux. Bernard montra, dans plusieurs sermons (2) et plus particulièrement encore dans le cinquième livre *de Consideratione,* qu'il était capable de suivre le subtil commentateur de Boëce jusque dans les replis les plus mystérieux des questions métaphysiques. On entend là comme un écho prolongé des discussions du concile de Reims.

Gilbert, de son côté, ne se renfermait pas dans le silence. Il refit, en vue de ses contradicteurs des écoles, le prologue de son commentaire sur Boëce. Tout en reconnaissant que sa doctrine avait pu être jugée défavorablement ou mal comprise, il prétendit en conserver absolu-

cf. du Boulay, *Histor. Univers. Parisiens.*, tom. II, p. 587) attaque également les théories Trinitaires de l'évêque de Poitiers.

(1) *Hist. Pontif.*, loc. cit., p. 526.

(2) *In Cant.*, Serm. LXXX; *de Consider.*, lib. VI, cap. VII.

ment le fond. « Il est juste et nécessaire, ajoutait-il, de changer les expressions qui causent du scandale; mais rien ne nous oblige à modifier le sens de propositions qui, sainement entendues, ne sont point contraires à la doctrine de l'Église (1). »

Cette profession de foi ressemble singulièrement à celle d'Abélard. On voit combien il est difficile et rare qu'un philosophe se défasse des idées ou, si l'on veut, des formules qui ont fait la fortune de son enseignement. Bien que déterminé à ne professer que la pure doctrine de l'Église, Gilbert fut toujours en péril de céder aux suggestions de son imagination. Il crut assurément que la Divinité est Dieu; mais, quand il voulut se représenter le sens précis de ces deux mots : *Dieu* et *divinité*, il lui fut presque impossible de n'y pas voir une différence non seulement logique mais encore réelle, et quelques-uns de ses disciples maintinrent opiniâtrément cette distinction insoutenable (2). Il fallut que saint Thomas vînt avec sa méthode lumineuse pour dissiper enfin l'équivoque (3).

Au reste, ces réserves discrètes de Gilbert, que nous révèle Jean de Salisbury (4), n'eurent aucun éclat au dehors. Son orthodoxie ne fut plus mise en doute, après le concile de Reims. Seul des professeurs de son temps, il régna dans les écoles avec Pierre Lombard, durant plusieurs siècles. Son livre *des Six Principes* traversa le moyen âge, interprété tour à tour par Albert le Grand, Antonio Andrea, Bonne-Grâce d'Ascolo, et publié enfin

(1) *Hist. Pontif.*, loc. cit., p. 527.

(2) Bernard, *in Cant.*, Serm. LXXX, n° 9.

(3) Cf. de Régnon, *Études sur la Trinité*, 2e série, p. 113-115.

(4) On sait que Jean de Salisbury est l'auteur présumé, sinon certain, de l'*Historia Pontificalis;* cf. Giesebrecht, *Arnold*, p. 4-7.

par Ermolao Barbaro dans une édition des œuvres d'Aristote (1). C'est là une gloire que la *Theologia Christiana* n'a pas obtenue et que sûrement Abélard eût enviée à son rival et achetée bien cher.

IV

Eugène III à Clairvaux

Quinze jours environ après la clôture du concile de Reims, Eugène III, sur le point de quitter la France, visitait Clairvaux (2). De mauvaises nouvelles arrivaient d'Orient, coup sur coup, au grand étonnement des prédicateurs de la croisade. Il était à craindre que les esprits, aigris et, comme il arrive toujours en pareil cas, aveuglés par la douleur, ne n'en prissent au souverain Pontife lui-même de l'échec des croisés (3). Clairvaux se trouvait sur la route des Alpes et de l'Italie. Il était naturel qu'il s'y arrêtât et revît « ce paradis terrestre qu'il avait tant pleuré, » lors de son départ pour Farfa en 1140 (4). Le lieu de son noviciat était bien changé; les travaux de fondation du second monastère, qu'il avait vus commencer et auxquels il avait sûrement pris part, étaient achevés depuis longtemps déjà. Pourtant une tradition, fort suspecte à nos yeux, veut qu'il ait encore logé au *Monasterium vetus* (5). Les cardinaux qui

(1) Cf. Hauréau, *De la philosophie scolastique*, tom. I, p. 298; et *Histoire littéraire*, XII, 473.

(2) En 1148, Pâques tombait le 11 avril. Eugène III séjourna à Clairvaux du 24 au 26 avril (Jaffé, *Regesta*, 9250-9254).

(3) « Nondum finito concilio (Remensi), allatæ sunt litteræ Domino Papæ de infortunio regis et totius vulgi. Idcirco ex finibus Galliæ maturavit quantocius discedere. » *Annal. Camerac.*, ap. Mon. Germ., VI, 517.

(4) Inter Bern., ep. 344.

(5) *Relation du voyage de la royne de Sicile*, ap. Didron, *Annales*

l'accompagnaient durent trouver, en tous cas, bien étroite et bien modeste la cellule qui leur fut assignée pour chambre. Eugène III s'accommoda parfaitement de ce régime austère, qui lui rappelait les plus délicieuses années de sa vie. Malgré les habitudes de luxe extérieur auquel sa dignité le contraignait, il avait conservé un amour profond de la pauvreté. Conformément aux usages cisterciens, il portait toujours, directement appliquée sur la peau, une tunique de laine, et ne quittait même pas la nuit, pour dormir, la coule qu'il cachait, pendant le jour, sous ses habits pontificaux. Sous le pape, remarque le chroniqueur, il y avait toujours le moine. Des coussins capitonnés étaient à sa portée; son lit était recouvert d'une courtine de pourpre : mais, en soulevant ces couvertures, destinées à tromper l'œil des indiscrets, on eût aperçu de la bure et un tas de paille (1). Bernard, à qui ces mortifications ne pouvaient échapper, éprouvait une joie secrète à voir son disciple aimé garder si fidèlement sous la tiare les traditions du cloître. Du reste, la présence d'Eugène III à Clairvaux fut pour tous les religieux et en particulier pour ceux qui l'avaient connu un sujet de touchantes réflexions, non moins que de vive allégresse. On se rappelait les humbles offices qu'il avait jadis remplis. C'est peut-être à cette évocation de souvenirs que se rattache la tradition qui nous apprend que le futur pape avait été chargé du soin du chauffoir (2). On

archéologiques, III, IVe livraison, 1845. Cf. Guignard, *Lettres à Montalembert*, p. 1710.

(1) *Bernardi Vita*, lib. II, cap. VIII, n° 50.

(2) Au dix-huitième siècle, on lisait sur la porte du chauffoir, les vers suivants :

« Icy en patience
Fut chaufournier Eugène le saint homme,

mesurait la distance qui séparait un simple « chaufournier » du successeur de saint Pierre, du vicaire de Jésus-Christ, et on admirait la simplicité touchante avec laquelle il savait allier l'humilité avec sa grandeur nouvelle. Eugène III parut, en effet, au milieu de ses anciens frères, comme l'un d'entre eux, doux, affable et plein d'aménité. Plus d'une fois les larmes lui échappèrent, au souvenir du passé, pendant qu'il entretenait ses hôtes des avantages de la vie monastique et des charmes de la solitude (1). Trois jours s'écoulèrent ainsi dans les douceurs d'un mystique épanchement.

Un incident pénible vint pourtant troubler, si l'on en croit Jean de Salisbury, la sérénité de ce bonheur intime. Eugène III rencontrait, parmi les disciples de l'abbé de Clairvaux, le fameux Philippe, ex-archevêque de Tarente, dégradé par Innocent II après le concile de Latran, et reçu à pénitence par ses frères compatissants (2). Toute l'ambition du malheureux clerc, ramené à l'état où il était avant son élection épiscopale, c'est-à-dire au simple degré du diaconat, se bornait maintenant à désirer comme une faveur le droit d'exercer les fonctions sacerdotales. Bernard s'avisa de demander pour lui cette grâce au souverain Pontife. Mais les canons de Latran, qui s'opposaient à une telle réhabilitation, venaient d'être solennellement renouvelés à Reims (3). Eugène III fut inflexible. En vain, toute la communauté se jeta à ses pieds pour

Mais sa vertu et grande sapience
Tant l'exalta qu'il fut pape de Rome. »

Voyage littéraire, Ire p., p. 101. Eugène III avait aussi « lavé les écuelles. » *H. des G.*, XII, 91.

(1) *Bern. Vita*, lib. II, cap. VIII, nº 50.

(2) « Quia monachus illius ordinis erat. » *Historia Pontific.*, ap. Mon. G., XX, 531.

(3) Concile de Latran, canon 30; concile de Reims, canon 17.

essayer de l'attendrir. Les cardinaux, qui portaient quelque envie à l'abbé de Clairvaux à cause de l'ascendant qu'il exerçait sur le pontife (1), saisirent avec empressement cette occasion de rappeler les Cisterciens au respect de la loi, égale pour tous. Ils firent justement remarquer que Philippe avait porté les armes à Rome même, dans l'église Saint-Pierre, contre les défenseurs d'Innocent II, et déclarèrent que, de ce chef, il avait, plus que tant d'autres clercs déchus, mérité sa peine. Bernard s'inclina devant cet arrêt inexorable, qui n'était pas exempt de quelque aigreur (2). Mais il semble qu'il n'ait pas été tout à fait découragé de son échec; car il revint à la charge deux ans plus tard auprès d'Eugène III (3). Nous ignorons l'issue de cette dernière démarche. Mabillon a cru qu'elle avait réussi et que Philippe, enfin réhabilité, remplissait dès 1152 les fonctions de prieur à Clairvaux. Les documents sur lesquels il s'appuie sont malheureusement erronés. A partir de 1150, l'ex-archevêque de Tarente disparaît de l'histoire. Le prieur de Clairvaux du nom de Philippe n'est autre que Philippe de Liège (4).

(1) « Certum est quod ei (Bernardo) quidam cardinalium plurimum invidebant, nec a detractione poterant continere. » *Hist. Pontif.*, ap. Mon. G., XX, 524.

(2) *Hist. Pontif.*, ap. Mon. G., p. 531.

(3) Bern., ep. 257. D'après la place constante qu'elle occupe dans les Mss. et les mots qui en forment le début : *Est negotium quod cæteris non miscemus*, nous rattachons, comme Mabillon, cette lettre à l'épître 256. Elle serait par conséquent de mai ou juin 1150.

(4) Mabillon s'appuie sur la liste des prieurs de Clairvaux (Henriquez, *Fasciculus SS. Ord. Cist.*, p. 418), où on lit ces mots : « Philippus qui fuerat archiepiscopus Tarentinus, » etc. Mais il suffit de comparer les épîtres 5, 35, 36, 37, du livre VI des lettres de Pierre le Vénérable pour se convaincre que le prieur du nom de Philippe est Philippe de Liège.

CHAPITRE XXIX

SAINT MALACHIE O'MORGAIR

I

Au mois d'octobre 1148, Clairvaux reçut dans ses murs le légat d'Irlande, Malachie O'Morgair, ancien archevêque d'Armagh, alors titulaire du siège de Down. C'était la seconde fois que l'éminent prélat, en qui Bernard trouvait à la fois un ami selon son cœur et un protecteur de son Ordre, visitait le monastère. Il importe d'esquisser ici, au moins à grands traits, le caractère et les œuvres de ce nouveau personnage. Aussi bien, l'abbé de Clairvaux, qui a écrit plus tard l'histoire de son hôte, nous fournira lui-même les éléments de notre récit. Le lecteur aura, de la sorte, un abrégé de la *Vita Malachiæ* (1).

Malachie naquit à Armagh, en 1094 ou 1095, de parents très chrétiens. A peine sorti de l'enfance, le futur évêque rêvait déjà de solitude. Il n'était bruit alors à Armagh que d'un reclus, nommé Imhar O'Hegan (Uah Aedhogain), qui, renfermé dans une cellule voisine de l'église, se livrait en secret aux austérités de l'ascèse et aux

(1) Cela nous dispensera d'analyser plus tard la *Malachiæ Vita*, qui est un des principaux ouvrages de l'abbé de Clairvaux; Migne, CLXXXII.

pouceurs de la contemplation. Malachie quitta sa famille pour faire auprès de lui l'apprentissage de la vie religieuse. Cette démarche devait décider de son avenir. Imhar était un ardent promoteur de la réforme ecclésiastique et pressait le clergé d'Armagh d'adopter la liturgie et les usages romains. Comme la plupart des Irlandais éminents de son temps, il ne voyait de salut qu'en Rome. C'était un véritable ultramontain, comme nous dirions aujourd'hui; il devait même finir ses jours près des tombeaux des saints Apôtres, en 1134 (1). A son école, Malachie prit des leçons de zèle et de dévouement au Saint-Siège. On ne sera donc pas étonné de le voir toute sa vie prêcher la réforme et l'obéissance au pontife romain. La cellule d'Imhar devint ainsi une sorte de séminaire apostolique. Après Malachie, nombre de jeunes Irlandais y affluèrent, et tous ceux qui en sortirent devaient être dévoués à la cause de la réforme (2).

Entre tous ces disciples, le plus éminent fut Malachie. Aussi attira-t-il bientôt sur lui l'attention de son évêque, qui, du consentement d'Imhar, le promut au diaconat. Le jeune lévite remplit son office avec une pieuse sollicitude et une prudence consommée. A vingt-cinq ans, il fut ordonné prêtre. L'abbé de Clairvaux ne peut s'empêcher de remarquer que cette promotion était contraire aux canons, qui exigeaient vingt-cinq ans d'âge pour le diaconat et trente ans pour la prêtrise. Mais l'exception, ajoute-t-il, avait son excuse et sa raison d'être dans la sainteté du sujet (3). Enfreignant ainsi les règles, le pri-

(1) *Malach. Vita*, cap. II, n° 4. « Imhar... died at Rome on his pilgrimage. » *Annals of the Four Masters*, ad ann. 1134, O'Donovan, II, 1047.

(2) *Malach. Vita*, cap. II, n° 5.

(3) *Ibid.*, cap. III, n° 6. L'abbé de Clairvaux fait ici allusion aux dé-

mat d'Irlande avait son dessein; il voulait associer le brillant disciple d'Imhar à l'œuvre de réforme qu'il avait entreprise et qu'il désespérait de mener à bonne fin. Quoique simple prêtre, Malachie devint le collaborateur de l'archevêque, et, pour ainsi dire, son coadjuteur. Un vaste champ s'ouvrait de la sorte à son zèle : le diocèse était réduit à un état lamentable : liturgie, sacrements, en particulier le sacrement de mariage, étaient traités avec une déplorable irrévérence. Et ce qui était plus grave, le mal avait ses racines dans l'état social de l'Irlande.

Saint Patrice, en introduisant le christianisme dans l'île, n'avait pas songé à porter atteinte à la constitution du pays. Ses coups qui renversaient les idoles respectèrent en général les lois et les coutumes irlandaises (1). C'est pour se conformer à l'esprit celtique qu'il institua, dans chaque tribu ou district, une église avec son évêque et ses prêtres. L'église, qui avait ainsi un caractère en quelque sorte domestique, formait en même temps un véritable diocèse. Pour répondre au même besoin social, Patrice avait pris soin de choisir dans le clan ou la tribu celui qui devait en être le chef ecclésiastique : chaque famille comptait un prêtre parmi ses membres. De la sorte, la tribu se suffisait à elle-même; comme elle avait son juge ou magistrat et son barde, elle eut aussi son chef spirituel. Quand les districts avaient pour centre une ville un peu importante, l'évêque était entouré de collaborateurs qui, en qualité de chorévêques, desservaient les bourgs

crets de plusieurs conciles, en particulier au canon XVII du concile d'Agde, de l'année 506.

(1) Sur saint Patrice, voir Stokes, *The tripartite life of Patrick with other documents relating to that Saint*, London, 1888. Cf. Bellesheim, *Geschichte der katholischen Kirche in Irland*, Mainz, 1890, t. I, p. 1-68.

ou villages voisins. Mais insensiblement les chorévêques se substituèrent aux évêques : de là une dangereuse multiplicité de sièges épiscopaux (1). A peine, ce qui est plus grave, un lien, presque invisible, rattachait-il entre eux tous les diocèses de l'Irlande. L'évêque d'Armagh, en sa qualité de successeur de saint Patrice, revendiquait à la vérité une sorte de suprématie sur tout le royaume ; mais son autorité ne se faisait guère sentir qu'à l'occasion de l'impôt qu'il prélevait sur les districts, impôt nommé denier de saint Patrice. En matière de discipline générale, chaque évêque, tout en sauvegardant les principes du dogme et de la morale catholique, suivait ses goûts particuliers. Avec le temps, on put compter autant de liturgies diverses que de districts (2). C'est sur ce point, entre tant d'autres, que devait porter la réforme au douzième siècle.

Un autre abus criant résultait du système celtique de l'hérédité. Saint Patrice, en créant dans chaque tribu un évêque ou une abbaye à laquelle il préposait un membre même de la famille dirigeante, n'avait pas prévu que cette famille finirait par considérer les fonctions épiscopales ou abbatiales, avec les revenus qui y étaient attachés, comme un patrimoine inaliénable, et les exploiterait comme un domaine privé. Conformément à la législation civile, le successeur de l'évêque devait être choisi dans sa famille, tant qu'on y pourrait trouver un prêtre ou un

(1) Au douzième siècle, il est encore question de ces chorévêques : « Ut occidentibus chorepiscopis et exiliorum sedium episcopis, » etc. (Wilkins, *Concilia magnæ Britanniæ et Hiberniæ*, 4 vol., London, 1734, t. I, 547).

(2) « Each congregation had its own peculiar liturgy and office. » Malone, Sylvester, *Church history of Ireland from the Anglo-Norman invasion to the reformation*, 3e édit., Dublin, 1880, I, 12.

simple clerc (1). Mais quand les clercs firent défaut dans la parenté, les héritiers de l'évêque ou de l'abbé défunt ne renoncèrent pas toujours pour cela à remplir le siège vacant. Au lieu de vrais évêques et de vrais abbés, on eut alors des abbés et des évêques laïques. Les fonctions ecclésiastiques furent confiées à des prêtres gagés; mais ce furent les titulaires, véritables intrus, qui perçurent les bénéfices (2). Tel était le cas au onzième et au douzième siècle pour l'abbaye de Bangor (3) et l'archevêché d'Armagh (4). Saint Bernard compte huit évêques laïques qui occupèrent, dans l'espace de deux cents ans, le siège de

(1) Cf. Cusack, *Life of saint Patrick*, Dublin, 1869, p. 560. Au sujet d'Armagh nous lisons dans le « Senchus Mor, » *The ancient laws and institutes of Ireland*, 4 vol., Dublin, 1865-1880, III, 73 : « The tribe of the patron saint shall succeed to the church as long as there shall be a person fit to be an abbot of the said tribe of the patron saint; even though there should be but a psalm singer of them, it is he that will obtain the abbacy. » Ce qui est dit des fonctions abbatiales est également vrai des fonctions episcopales.

(2) Sous l'épiscopat du laïque Amalgaid, qui succéda, en 1020, à Maelmury sur le siège d'Armagh, ce fut l'évêque Moeltule qui remplit les fonctions ecclésiastiques. Amalgaid perçut en 1049, dans le Munster, le denier de saint Patrice. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 329. Cf. Gams, *Series episcoporum*, p. 206.

(3) « Siquidem a tempore, quo destructum est monasterium (Benchor), non defuit qui illud teneret cum possessionibus suis. Nam et constituebantur per electionem etiam, et abbates appellabantur, servantes nomine, etsi non re, quod olim extiterat. » *Malachiæ Vita*, cap. VI, n° 13. Cf. *Itinerarium Cambriæ*, lib. II, cap. IV, ap. Camden, *Anglica Normannica, Hibernica*, etc., Francfort, 1603, p. 863.

(4) « Verum mos pessimus inoleverat quorumdam diabolica ambitione potentium, sedem sanctam obtentum iri hæreditaria successione. Ut etsi interdum defecissent clerici de sanguine illo, sed episcopi nunquam » (*Malachiæ Vita*, cap. X, n° 19); « qui jam annos ferme ducentos, quasi hæreditate possedissent sanctuarium Dei... non posse illos extirpari. » *Ibid.*, n° 20. L'origine de cet abus échappe à saint Bernard, qui ne paraît pas connaître plus que Giraud la loi de « tanistry. »

saint Patrice; et les noms de quatre d'entre eux nous ont été conservés : Amalgaid, qui succéda à Maelmury en 1020, Dubtalethe, Maelisa et Domnald (1). Avec Domnald, qui mourut repentant le 12 août 1105, finit la série de ces pseudo-évêques. Mais le mal produit par leur administration n'était pas près de trouver son remède. Tout entiers au soin de leurs intérêts temporels, ils avaient vu périr d'un œil presque indifférent tout ce qui constituait la vie spirituelle du diocèse. Les offices religieux avaient perdu leur éclat et même leur régularité; la confession était tombée en désuétude; plus de confirmation, faute de ministre qui la conférât; le sacrement de mariage était ouvertement profané : unis clandestinement et souvent malgré l'empêchement canonique de consanguinité, les époux se quittaient avec une déplorable facilité pour convoler à d'autres noces aussi illégitimes que les premières. Tel était l'état du diocèse au moment où Celse monta sur le siège d'Armagh; tel il était encore, malgré ses efforts généreux, lorsqu'il associa Malachie à son œuvre de réforme (2).

L'Irlande presque entière souffrait d'un mal à peu près pareil. Pourtant, à la suite des invasions danoises, la réforme avait commencé à pénétrer à l'est et au sud, grâce à la communication qui s'était établie entre l'île et l'Angleterre, surtout entre Dublin et Canterbury. Depuis l'époque même de sa fondation (1038), le siège de Dublin relevait de Canterbury, sans aucune attache à l'Église irlandaise, pas même au siège d'Armagh. L'esprit romain

(1) « Denique jam octo (episcopi) exstiterant ante Celsum viri uxorati et absque ordinibus. » *Vita Malachiæ*, cap. x, n° 19. Gams, *our. cit.*, p. 206.

(2) « Barbaries, imo paganismus. » *Vita Malachiæ*, cap. x, n° 19. Cf. cap. III, n°s 6 et 7.

qui régnait dans la métropole de l'Angleterre put ainsi s'étendre sur les bords de l'Irlande, en attendant qu'il se répandit plus avant dans les terres. Au commencement du douzième siècle, les évêques Gilbert de Limerick et Malchus de Lismore s'inspiraient des mêmes pensées. Gilbert composa un traité fort curieux *de Usu ecclesiastico*, sorte de circulaire qu'il adressa ensuite à ses collègues pour stimuler leur zèle. L'ouvrage lui valut le titre et les fonctions de légat du Saint-Siège. Malachie avait l'œil fixé sur ces réformateurs, pendant qu'il travaillait à régénérer la métropole de l'Irlande. Ses efforts ne restèrent pas infructueux, si l'on en croit l'abbé de Clairvaux. En quelques années, Armagh devint par ses soins le théâtre d'une véritable renaissance religieuse (1).

Après s'être reposé quelque temps de ces labeurs dans les exercices de la vie monastique, auprès de Malchus, évêque de Lismore, il entreprit de restaurer le célèbre monastère de Bangor. Déjà il l'avait à peu près relevé de ses ruines, lorsque le siège épiscopal de Connert ou Connor vint à vaquer (2). Les électeurs portèrent leur choix sur lui. Bien qu'il éprouvât une répugnance extrême à accepter cette dignité nouvelle, qu'il regardait comme un fardeau accablant, il dut s'y résigner sur l'ordre exprès de son maître Imhar et de son métropolitain. Il avait environ trente ans lorsqu'il reçut, des mains de Celse, la consécration épiscopale (3). Pour comprendre son hésitation et son effroi, il suffit de se représenter l'état lamentable de son diocèse. La peinture que l'abbé de Clairvaux

(1) *Malach. Vita*, cap. III, n° 7.

(2) *Malach. Vita*, cap. VI, n°s 12-14. Cf. Archdall Mervyn, *Monasticon Anglic.*, p. 229-230, ad ann. 1120; *Annals of the four Masters*, O'Donovan, II, 1018-1019.

(3) *Malachiæ Vita*, cap. VIII, n° 16.

nous en a faite est vraiment désolante. Nulle part, dans l'Irlande dégénérée, Malachie n'avait rencontré d'hommes aussi barbares, d'une impiété aussi déclarée, de pratiques aussi superstitieuses, de mœurs aussi corrompues. Les habitants n'avaient de chrétien que le nom; le baptême formait tout leur christianisme; ils ne connaissaient l'usage d'aucun autre sacrement; le tribunal de la pénitence était déserté; plus de communions; plus même de mariages légitimes. Les prêtres étaient rares, et personne ne recourait à leur ministère. En conséquence, on refusait de leur payer les dîmes. Les églises restaient fermées. Bref, le diocèse avait l'aspect d'un pays de sauvages. Aussi, quand Malachie y pénétra, il lui sembla qu'il allait avoir affaire non à des hommes, mais à des bêtes, *non ad homines, sed ad bestias destinatum* (1).

L'accueil qu'on lui fit n'était pas pour corriger cette triste impression : on fuyait devant lui comme devant un malfaiteur; il était obligé de traquer en quelque sorte ses diocésains, pour les forcer à écouter la parole de Dieu. Longtemps sa prédication errante demeura stérile. L'abbé de Clairvaux renonce à décrire toutes les fatigues qu'il endura, tous les outrages qu'il supporta, toutes les industries qu'il employa pour se concilier l'estime et l'affection de ce troupeau de brebis rebelles et endurcies. A la fin, sa persévérance l'emporta sur leur obstination. Et lorsqu'une fois il fut maître de leurs cœurs, il les amena insensiblement à la pratique du christianisme. Bientôt on vit refleurir ce désert : les églises se relevèrent ou se rouvrirent; les vocations sacerdotales s'accrurent; les sacrements, en particulier la pénitence et le mariage, furent remis en honneur; les lois et les usages celtiques cédèrent

(1) *Malach. Vita,* cap. VIII, n° 16.

la place aux lois ecclésiastiques et aux usages de l'Église romaine (1).

Mais il était dans la destinée de Malachie de laisser inachevées à peu près toutes les œuvres qu'il entreprenait. Pendant qu'il était occupé à renouveler ainsi la face de son diocèse, une révolution éclata dans l'Ulster. Contraint de quitter sa ville épiscopale, il se réfugia dans le Munster (comté de Kerry), où il fonda le monastère d'Ibrach (2). Il se livrait de nouveau avec joie aux exercices de l'ascèse, lorsqu'on vint lui apporter la crosse de l'archevêque d'Armagh, que Celse lui avait léguée en mourant. Comme si le don n'était pas assez significatif par lui-même, un testament oral en expliquait le sens. Celse, prévoyant que son siège tomberait, selon l'usage celtique, aux mains de l'un des membres de sa famille peu digne de recueillir un pareil héritage, avait expressément désigné Malachie pour son successeur et avait adjuré les grands du royaume de se constituer sur ce point ses exécuteurs testamentaires (3). Le siège d'Armagh n'en resta pas moins, pendant six ans, au pouvoir des héritiers naturels du primat, Murtogh et Niells, qui exploitèrent successivement le diocèse comme un domaine privé (4).

Grâce à sa patience et à sa générosité, Malachie finit par réduire ses adversaires et vit ses droits reconnus de tous. Il s'appliqua dès lors à déraciner les abus qui, sous l'administration des deux intrus, avaient crû comme l'ivraie dans son diocèse. Sa réforme fut généralement bien

(1) *Malach. Vita*, cap. VIII, n° 17.

(2) *Malach. Vita*, cap. IX; cf. Lanigan, *ouv. cit.*, IV, 75 et suiv.

(3) *Malach. Vita*, cap. X; *Annals of the Four Masters*, II, 1032-1035.

(4) *Malachiæ Vita*, cap. XII, n°s 25-26; *Annals of the Four Masters*, II, 1040 et suiv.

acceptée. Quand il vit l'ordre à peu près rétabli, il songea à faire valoir, si l'on peut s'exprimer ainsi, ses droits à la retraite. S'étant choisi pour successeur le moine Gélase, qu'il fit agréer du clergé et du peuple conformément aux canons, il donna sa démission (1137), pour retourner, ainsi qu'il s'y était engagé, dans son ancien évêché de Connor (1). Ce diocèse, à la vérité, était pourvu d'un titulaire; mais comme il avait jadis possédé deux sièges épiscopaux, Malachie les rétablit et se retira à Down, laissant à son collègue de Connor la meilleure part.

Là encore, son premier soin fut de s'entourer de moines. Il ne concevait pas l'épiscopat sans la rigueur et les exercices de la vie cénobitique, *rigorem disciplinæ cœnobialis* (2).

Cependant il ne perdait pas de vue les intérêts généraux de l'Église d'Irlande. Même après avoir cédé à un autre le titre de primat, il en remplissait toujours les fonctions. C'est à lui que s'adressaient de préférence le peuple et le clergé. Toutes les affaires ecclésiastiques de quelque gravité étaient soumises à son tribunal; il avait, remarque saint Bernard, l'autorité d'un apôtre, et personne n'eût osé lui dire : « En vertu de quel pouvoir agissez-vous ainsi (3)? »

L'évêque de Limerick, devenu vieux, se serait volontiers déchargé sur lui des fonctions de légat. L'Église d'Irlande subissait alors une tranformation qui allait at-

(1) « Malachias *intra triennium*..., libertate Ecclesiæ restituta, pulsa barbarie et reformatis ubique moribus, » etc. *Ibid.*, cap. XIV, nos 31 et 32. Sur cette date, 1136 ou 1137, cf. Vacandard, *Revue des Quest. Hist.*, Juillet 1892, p. 30, note 2.

(2) *Malachiæ Vita*, cap. XIV, n° 32. Archdall Mervyn, *Monast. Hibern.*, p. 248. Cf. *ibid.*, p. 243 et suiv., note 10.

(3) *Malachiæ Vita*, cap. XIV, n° 32.

teindre jusqu'aux fondements l'organisation hiérarchique sur laquelle elle reposait depuis saint Patrice. La suprématie du siège d'Armagh était ébranlée, amoindrie. Le midi tendait à se séparer du nord. Une main ferme pouvait seule maintenir l'unité, sans nuire au progrès de la réforme hiérarchique, dont la nécessité s'imposait. Les périls de cette crise n'échappaient pas à la perspicacité de Malachie, et, pour les conjurer, il ne vit d'autre moyen que de faire intervenir l'autorité du souverain Pontife.

C'est pourquoi, d'accord avec le légat Gilbert et malgré la résistance de ses amis qu'effrayaient les dangers d'un long voyage, il entreprit en 1139 le pèlerinage de Rome (1). Ayant traversé le détroit, il s'arrêta quelque temps avec ses compagnons de route à York, où la réputation d'austérité des Cisterciens de Rievaulx parvint sans doute à son oreille et lui fit concevoir le projet de visiter Clairvaux. « Il m'a donc été donné, s'écrie Bernard, de voir cet homme; j'ai joui de sa vue et de sa parole; et, tout pécheur que je suis, j'ai trouvé grâce devant ses yeux. Nos frères et lui se sont édifiés mutuellement; il nous a donné place au fond de son cœur (2). » L'historien de Malachie est bref sur cette première entrevue. Mais il est visible que le saint évêque fut tenté de s'oublier dans les délices de Clairvaux. Il s'arracha avec peine aux douceurs des entretiens de Bernard; et la première faveur qu'il demanda avec instances et larmes au souverain Pontife, en arrivant à Rome, fut la permission de vivre et de mourir à Clairvaux (3).

(1) « Usque ad nonum annum quo mortuus est ipse, » dit saint Bernard, parlant de l'époque du voyage de Malachie. *Malachiæ Vita*, cap. xv, n° 36.

(2) *Malach. Vita*, cap. xv, n°s 33-36; cap. xvi, n° 37.

(3) *Ibid.*, n° 38.

Pour accéder à un tel désir, il eût fallu qu'Innocent II méconnût les intentions de son légat et les besoins pressants de l'Église irlandaise. Malachie ne pouvait lui-même oublier combien sa présence était encore nécessaire en Irlande et quel était l'objet principal de sa mission. On devine qu'il dut présenter au souverain Pontife un rapport détaillé sur l'état politique et social de son pays. La réforme de la hiérarchie ecclésiastique, où les droits traditionnels du siège primatial d'Armagh se trouvaient particulièrement engagés, forma nécessairement le point central de sa relation. Depuis vingt ans l'Église d'Irlande avait deux métropoles distinctes. Le concile de Rathbreasail (1118) avait décidé que douze sièges épiscopaux seulement resteraient placés sous la juridiction de l'archevêque d'Armagh, pendant qu'un nombre égal de sièges méridionaux relèveraient du métropolitain de Cashel (1). Armagh conservait sa primauté d'honneur sur toute l'Église d'Irlande, et Dublin demeurait, comme par le passé, suffragant de l'archevêque de Canterbury (2). En 1139, l'Irlande vivait encore sous le régime de ce décret, auquel les années n'apportèrent que de légères modifications (3). Malachie pria le souverain Pontife de l'approuver, en confirmant l'érection du siège métropolitain de Cashel. Il exprima, en outre, le désir que Rome mît le comble à cette faveur, en conférant le pallium aux deux archevêques qui se partageaient éminemment la sollici-

(1) Lanigan (*ouv. cit.*, IV, 42-44) nous paraît avoir bien établi la date de ce concile que certains historiens, entre autres Bellesheim (*ouv. cit.*, p. 331), confondent avec celui de Piadh-Marc-Aengussa, tenu en 1111. Cf. Lanigan, *ibid.*, p. 38, note 80.

(2) Cf. Lanigan, t. IV, p. 42 et suiv.

(3) Nous verrons plus tard que les sièges épiscopaux se multiplièrent, en dépit des règlements. Malachie lui-même rétablit deux sièges dans le diocèse de Connor.

tude de l'Église d'Irlande. Innocent II, favorable à la première partie de la requête, fit quelque difficulté d'agréer la seconde. « En ce qui regarde la collation du pallium, répondit-il, il serait désirable que la chose fût examinée avec plus de soin et traitée avec plus de maturité. Réunissez un concile national, et, si tout le clergé d'Irlande est d'accord pour solliciter cette faveur, je vous l'accorderai. » Bien que dilatoire, la réponse n'avait rien d'offensant pour Malachie. Le souverain Pontife lui donna, au contraire, plusieurs marques de sa particulière bienveillance. Il lui confia la légation de l'Irlande, charge aussi onéreuse qu'honorable, à laquelle les épaules de l'évêque de Limerick se dérobaient; et, avant de congédier son illustre visiteur, il ôta sa mitre et la lui mit sur la tête; il lui offrit, en outre, l'étole et le manipule avec lesquels il avait coutume de célébrer la sainte messe (1). Ce fut son adieu.

Malachie avait séjourné un mois à Rome, occupant les loisirs que lui laissaient les affaires à la visite des lieux sanctifiés par les apôtres et par les martyrs. S'il repassa par Clairvaux, ce fut pour prendre conseil de saint Bernard et pour tracer, de concert avec lui, le plan de réforme qu'il se proposait d'appliquer à l'Irlande (2). Ses deux grands moyens d'action allaient être la propagation ardente de l'ordre monastique et la fréquente tenue des conciles provinciaux.

Il traversa rapidement l'Angleterre, et, après avoir accordé une courte visite au roi d'Écosse, dont il guérit miraculeusement le fils, il prit de nouveau la mer et dé-

(1) *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 38.

(2) « Mensem unum fecit in Urbe, loca sancta perambulans, » etc. *Malach. Vita*, n°s 38 et 39.

barqua à Bangor (1140) (1). C'était ce lieu qui devait être le premier théâtre de ses expériences de réforme. Déjà, nous l'avons vu, il en avait entrepris la restauration. Mais les bâtiments, construits d'abord à la façon irlandaise, c'est-à-dire en bois (2), offraient sans doute peu de solidité. Malachie résolut d'y substituer des constructions en pierre, semblables à celles qu'il avait vues en France, et dont il avait pu admirer l'ordonnance et la beauté. Mais à peine avait-il inauguré cette architecture et jeté les fondements d'une chapelle, que les protestations éclatèrent autour de lui. « Excellent homme, à quoi songez-vous d'introduire ces nouveautés dans notre pays? Nous sommes des Irlandais et non des Français. Quelle légèreté est la vôtre? Où trouverez-vous l'argent nécessaire pour achever une pareille œuvre? » Ces clameurs de quelques indigènes ignorants, assaisonnées d'injures grossières (3), avaient été méchamment provoquées par un ennemi du saint prélat. Malachie n'en prit aucun souci. « Il trouva, dit saint Bernard, dans la bourse de Dieu ce qui manquait à la sienne. Tout l'univers n'appartient-il pas à Dieu? Or, Dieu et lui mettaient leur bourse en commun. » De la sorte, la chapelle, hardiment commencée, put se terminer, en dépit des critiques et de la jalousie (4).

(1) *Malach. Vita*, cap. XVII, n° 40; cap. XVIII, n° 42. Les Annales d'Innisfallen indiquent l'année 1140 comme date de la rentrée de Malachie à Bangor. Voir, sur son itinéraire, O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 81.

(2) En 1064, il y avait cependant déjà à Bangor une église en pierre Mervyn Archdall, *Monasticon Hibernicum*, Dublin, 1873, p. 232. Cf. *Annals of Four Masters*, O'Donovan, II, 886-889 et O'Hanlon, *ouv. cit.* p. 147. Sur l'architecture monastique irlandaise, cf. Bellesheim, *ouv. cit.* p. 648-658.

(3) « Simiam appellans. » *Malachiæ Vita*, cap. XXVIII, n° 62. A Armagh, on avait déjà appelé Malachie « hypocritam et invasorem alienæ hæreditatis, sed et calvitiei illius improperans. » *Ibid.*, cap. XIII, n° 29.

(4) *Malach. Vita*, cap. XXVIII, n°s 61-63.

Mais ce n'était là que le côté extérieur et purement matériel de son entreprise. Sa suprême ambition était de faire revivre dans Bangor et dans toute l'Irlande la ferveur des anciens jours. A Bangor, à Sabhal et en quelques autres monastères, il eut la consolation d'atteindre le but qu'il poursuivait (1). Mais croire que ses efforts isolés suffiraient à remettre en vigueur dans tout le pays la discipline abandonnée eût été téméraire. Aussi avait-il, par une heureuse inspiration, fait appel aux Cisterciens. Avant de quitter Clairvaux, il avait dit à Bernard en soupirant : « Puisque le séjour de votre maison m'est refusé, je vous laisse du moins quatre de mes compagnons, afin que vous leur donniez des leçons de sagesse, qu'ils pourront ensuite nous transmettre. Ce sera une semence que nous jetterons sur le sol de l'Irlande. Mes compatriotes, qui ne savent plus ce que c'est qu'un moine, le rapprendront en les voyant (2). » Quelques mois plus tard, il dirigea encore sur Clairvaux plusieurs novices irlandais (3). Bernard forma ces nouveaux disciples à la règle bénédictine, et, après une ou deux années d'épreuve, il les renvoya en Irlande, où ils fondèrent, avec l'aide d'autres religieux français, au diocèse d'Armagh, un premier monastère cistercien, qui prit le nom suave de Mellifont (4).

(1) « After having founded churches and monasteries (for by him were repaired in Ireland every church which had been consigned to decay and neglect and they had been neglected from time remote), » etc. *Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1084-1085. Sur le monastère de Sabhal-Phadraig (aujourd'hui Saul) dans le comté de Down, cf. Bernard, *Malachiæ Vita*, cap. XXVIII, n° 63; O'Hanlon, *ouv. cit.*, p. 151. Sur les églises reconstruites par Malachie, cf. O'Hanlon, *ibid.*, p. 155.

(2) *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39.

(3) *Ibid.* Cf. Bernard, ep. 341.

(4) *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39. Avec Janauschek (*Orig. Cist.*,

Sous la conduite de l'abbé Christian O'Conarchy, le futur évêque de Lismore, la nouvelle ruche fut prospère et féconde. En moins de dix années, cinq essaims en sortirent pour aller s'abattre dans les diocèses de Meath, d'Elfin, de Limerick et de Leighlin. Dès 1152, Bernard nommait avec orgueil dans sa pensée les cinq petites-filles que Mellifont avait données à Clairvaux, *Beatitudo* (Bective), *Buellium* (Boyle), *Nagium* (Nenay), *Vallis-Salutis* (Baltinglas) et *Benedictio-Dei* (Shrule) (1). Avant de mourir, il put apprendre de la bouche même de saint Malachie tout le bien que son Ordre accomplissait en Irlande.

Un historien anglo-normand de la fin du douzième siècle confirme ce témoignage. Il rend hommage à la piété, à la chasteté, aux vertus personnelles du clergé que la réforme avait touché. Le seul reproche qu'il lui adresse, c'est de se confiner trop étroitement, sous l'œil de l'évêque ou de l'abbé, dans la solitude et les exercices du cloître, et de négliger l'instruction du peuple, voué à tous les vices qu'engendre l'ignorance (2). Il faut reconnaître en effet que l'œuvre de Malachie, de ce côté, fut incomplète. Les Cisterciens qu'il avait appelés à son aide étaient eux-mêmes incapables de l'achever. Du moins répandirent-ils

I, 70) nous plaçons en 1142 l'établissement des Cisterciens à Mellifont. Cette date se trouve confirmée par certaines chroniques (Ussher, *Veterum epistolarum Hibernicarum Sylloge*, p. 149-150).

(1) *Malachiæ Vita*, cap. XVI, n° 39; Janauschek, *ouv. cit.*, p. 92, 113, 114, 122. Shrule fut fondée au plus tard en 1152, peut-être en 1150. Au moment où l'abbé de Clairvaux écrivait la Vie de saint Malachie, Nenay avait déjà donné une petite-fille à Mellifont, l'abbaye d'Inislounagh (Surium) dans le comté de Tipperary (*Maluch. Vita*, cap. XXX, n° 64).

(2 « Hujus terræ prælati inter ecclesiarum septa, de antiqua consuetudine, se continentes, contemplationi solum fere semper indulgent, » etc. Girald. Cambr., *Topog. Hibern.*, dist. III, cap. 28, ap Camden, p. 746. Reproche exagéré, mais non sans fondement.

autour d'eux l'instruction religieuse et le goût de l'agriculture. A cet égard, nul n'a rendu plus de services à l'Irlande. Et si l'abbé de Clairvaux avait pu lire dans l'avenir, ce lui eût été une consolation de penser qu'il avait contribué pour sa part à rendre laborieux et fort un peuple qui devait plus tard tant souffrir pour sa foi.

II

Lorsque Malachie reparut à Clairvaux en 1148, il allait renouer avec Eugène III les négociations entamées neuf ans auparavant avec Innocent II. La vieille question du pallium était en cause. On peut s'étonner que le légat, qui était autorisé dès 1139 à la poser en concile, l'eût laissée dormir si longtemps. L'abbé de Clairvaux signale ce retard sans en marquer le motif. Enfin, en 1148, les évêques consultés au concile d'Inispatrick furent d'avis d'envoyer une ambassade au souverain Pontife pour lui rappeler les promesses de son prédécesseur. L'ambassadeur ne pouvait guère être en pareil cas que le légat lui-même. Malachie, malgré le mauvais état de sa santé, partit sans retard pour la France (1).

Ce n'était pas sans inquiétude que ses collègues dans l'épiscopat consentirent à lui laisser entreprendre un pareil voyage. Peut-être se rassurèrent-ils à la pensée que le pape, qui présidait vers ce temps le concile de Reims, n'aurait pas encore repassé les monts. La route eût été de la sorte abrégée de moitié. Mais quand Malachie arriva en France, Eugène III était déjà dans le voisinage de Pise (2). Plusieurs obstacles imprévus avaient retardé la

(1) *Malachiæ Vita*, nos 67-68; *Annals of the Four Masters*, O'Donovan, II, 1082-1085.

(2) Jaffé, *Regesta*, II, 59-60.

marche du pèlerin irlandais. Après une orageuse traversée il s'était vu arrêté en Angleterre, par ordre du roi Étienne, qui, sur de vains soupçons, lui interdit de continuer sa route et de prendre la mer. Cette inique et malencontreuse défense ne fut levée qu'après le départ d'Eugène III pour l'Italie (1).

Ce fut seulement le 13 ou 14 octobre que Malachie, déjà las de sa course, frappa à la porte de Clairvaux. Son arrivée inopinée répandit la joie dans toute la maison. « De quel éclat de lumière ce soleil étincelant illumina notre Claire Vallée, écrit saint Bernard; avec quelle célérité et quels élans, malgré la débilité de mes membres tremblants, je courus à sa rencontre! Avec quel bonheur je me précipitai dans ses bras! » Quatre ou cinq jours furent consacrés à ces épanchements d'une surnaturelle amitié, auxquels la communauté tout entière fut admise à prendre part. Mais cette allégresse se vit bientôt changée en désolation. Malachie, à peu près remis de ses fatigues et entouré de ses compagnons, qui, un moment dispersés en Angleterre, avaient fini par le rejoindre à Clairvaux, se préparait à partir pour l'Italie à la poursuite d'Eugène III, lorsque le 18 octobre, jour de saint Luc, après avoir célébré la sainte messe, il fut pris de fièvre et contraint de se mettre au lit. « Nous tombâmes tous malades avec lui, » raconte saint Bernard (2). Les soins les plus touchants lui furent prodigués. Moines et novices se disputaient l'honneur de préparer les potions et de servir les remèdes prescrits par les médecins. Malachie, objet de tant de sollicitude, s'en plaignit doucement, avec l'air d'un homme résigné qui a le pressentiment de sa mort

(1) *Malach. Vita*, cap. xxx, nos 67-69.
(2) *Malach. Vita*, cap. xxxi, n° 70.

prochaine. « Tout cela est inutile, disait-il. Mais, pour l'amour de vous, je ferai ce que vous voudrez. » Et comme on essayait d'écarter de son esprit ces pensées funèbres, il répondit sans trouble : « Cette année même, Malachie sera dépouillé de son corps; » et il ajouta : « Le jour est proche. « En ce moment, sans doute, le souvenir d'une conversation mystérieuse qu'il avait eue avec quelques-uns de ses frères en Irlande lui revenait à l'esprit. On lui demandait un jour en quel endroit il voudrait mourir. « A l'endroit même où repose notre apôtre saint Patrice, » avait-il répondu ; « mais si je dois mourir en pays étranger, Clairvaux est le lieu que je préfère. » « Et quel jour? » ajouta-t-on. « Le jour de la Commémoration de tous les défunts, » répondit-il (1). Or, le jour des Trépassés était proche.

Par une coïncidence étrange, l'abbé de Clairvaux avait fixé à cette date une cérémonie qui devait être spécialement consacrée aux défunts du monastère. Dès la fin d'octobre, probablement le 30, il fit transporter, en vue de la fête du 2 novembre, de l'enclos de la première abbaye dans le cimetière attenant à la nouvelle église, les ossements vénérés de ses premiers compagnons, tous morts en odeur de sainteté. Malachi et émoigna une grande joie d'entendre les chants sacrés qui accompagnaient cette translation. Ce fut pour lui comme un prélude des concerts angéliques auxquels il allait bientôt mêler sa voix. Il demanda l'extrême-onction et le saint viatique; et, quoiqu'il fût extrêmement affaibli, il eut encore la force de se lever et de descendre de sa cellule, qui était située à l'étage supérieur, jusqu'à la chapelle, où il reçut les divins sacrements. Il regagna ensuite péniblement son

(1) *Malach. Vita*, cap. xxx, n° 67.

lit, qu'il ne devait plus quitter. Le jour de la Toussaint, à la tombée de la nuit, la fièvre qui le minait devint plus forte. Une sueur froide ruisselant sur tout son corps convainquit les plus incrédules que la mort, invisiblement présente, ne lâcherait pas sa proie. Bernard, mandé en toute hâte, interrogeait du regard la pensée du malade. Celui-ci, comme pour répondre à sa question, murmura : « J'ai désiré grandement de manger cette Pâque avec vous; Dieu merci, mon désir ne sera pas frustré. » Toute l'assistance tomba à genoux, et Bernard demanda au moribond une suprême bénédiction. « O mon Dieu, reprit Malachie, gardez-les en votre nom, non seulement ceux-ci, mais encore tous ceux que ma parole et mon ministère ont attachés à votre service. » Puis, élevant sa main sur la tête du saint abbé et sur celles des religieux qui entouraient sa couche, il les bénit, et, comme ranimé par cet effort de charité fraternelle, il leur enjoignit d'aller prendre leur repos, « persuadé que son heure n'était pas encore venue ».

Vers minuit, Bernard fut averti que « l'aurore ou plutôt le grand jour, comme il parle, se levait au sein même des ténèbres. » Il accourut auprès de son ami, et, à sa suite, toute la communauté. Le malade sommeillait doucement; son souffle s'entendait à peine. On commença les prières des agonisants. Mais bientôt on dut interrompre la récitation « des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels : » on s'aperçut que Malachie ne respirait plus; son regard était fixe et ses traits immobiles; dans un soupir imperceptible son âme était partie (1).

Au même instant, les larmes qui coulaient des yeux de tous les assistants s'arrêtèrent comme par enchantement,

(1) *Malachiæ Vita*, cap. XXXI, n°s 71-74. Cf. Præf. ad Congan., n° 2.

et le deuil se changea en joie. Tous furent subitement pénétrés de cette pensée que le mortel qui venait d'expirer sous leurs yeux était un saint. Dans cette conviction, les plaintes et les gémissements eussent été hors de saison (1). On honore moins les saints en les pleurant qu'en les invoquant. Ce sentiment se fit jour d'une façon étonnante dans un acte solennel de l'abbé de Clairvaux. Lorsque, quelques heures après la mort de son ami, il offrit à son intention le sacrifice de la messe, il récita la collecte des confesseurs pontifes au lieu de celle des défunts, obéissant ainsi à une inspiration qu'il n'hésite pas à croire divine (2).

Le corps du saint prélat, après avoir été lavé, fut déposé dans une chapelle. L'abbé de Clairvaux profita de cette cérémonie pour lui enlever sa tunique, qu'il porta toute sa vie comme une relique sacrée (3) : pieux larcin qui rappelle celui de saint Athanase dérobant le manteau de saint Antoine. Avant la fin du jour, les funérailles étaient accomplies. Malachie fut inhumé dans le transept nord de la nouvelle basilique (4). C'était là que ses dépouilles mortelles devaient reposer jusqu'au jour assez proche où les honneurs des autels lui seraient décernés par l'Église (5), et au jour plus lointain où ses restes seraient dispersés, pour ne plus se réunir. Sa tête forme

(1) *Malachiæ, Vita*, cap. XXXI, n° 74. Cf. Bern., ep. 374, n° 1.

(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 21.

(3) *Bern. Vita*, lib. V, cap. III, n° 23.

(4) *Malachiæ Vita*, cap. XXXI, n° 75 ; *Bern. Vita*, lib. V, cap. III, n° 24.

(5) Malachie fut canonisé par le pape Clément III, le 6 juillet 1190 (Jaffé, *Regesta*, n° 16514; Migne, t. CCIV, p. 1466). On lui érigea alors, entre le rond-point du chœur et les chapelles rayonnantes de l'abside, un monument chargé d'une longue épitaphe (Henriquez, *Fasciculus Sanctorum Ord. Cist.*, lib. II, dist. XLI, cap. II, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1551-1552; Guignard, *Lettre*, p. 1766; Lalore, *Reliques*

aujourd'hui l'une des plus précieuses reliques du trésor de la cathédrale de Troyes (1).

L'abbé de Clairvaux, malgré les embarras de ces jours de deuil, s'était empressé d'annoncer au clergé d'Irlande, et en particulier aux abbayes cisterciennes, par une sorte d'encyclique, la mort soudaine du légat. Sa lettre respire moins la douleur que la consolation et la foi. « Pleurer Malachie défunt, disait-il, est sans doute chose pieuse; mais il est plus pieux encore de se réjouir avec lui de ce qu'il est vivant. Ne vit-il pas de la vie bienheureuse? Aux yeux des insensés il a paru mourir, mais il est dans la paix (2). » Cette pensée plaisait à saint Bernard; on en retrouve l'expression fidèle dans les deux oraisons funèbres qu'il prononça les années suivantes, au jour anniversaire de la mort de son saint ami (3). Ces discours sont de vrais panégyriques, où éclate toute l'ardeur de l'amitié chrétienne. Il n'est pas d'homme au monde que l'abbé de Clairvaux ait loué avec plus de sincérité et de chaleur d'âme que le légat de l'Irlande. Vivant, il avait fait quelquefois

des trois tombeaux saints de Clairvaux, Troyes, 1877, p. 11-14). En 1191, le chapitre général de l'ordre de Cîteaux porta ce Statut : « Festum B. Malachiæ fiat IV nonas novembris, et agatur de eo sicut de B. Gregorio. » Martène, *Thesaurus novus Anecdot.*, IV, col. 1272, n° 21. Voir, dans Lalore (*ouv. cit.*, pièces justificatives, p. XXVIII-XLII), l'office de saint Malachie, d'après les bréviaires manuscrits de Clairvaux, qui sont à la bibliothèque de Troyes. L'hymne sur saint Malachie que Martène a publiée dans son *Amplissima collectio*, t. I, d'après un manuscrit d'Altenberg (*de veteri Monte*), ne saurait être attribuée à saint Bernard. L'abbé de Clairvaux n'avait aucune raison de versifier, malgré la règle cistercienne, un éloge de son ami.

(1) Le chef de saint Malachie est conservé actuellement, ainsi que celui de saint Bernard, à la cathédrale de Troyes, dans une admirable châsse de la fin du douzième siècle, qui provient de Nesle-la-Reposte (Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, p. 36, 95, 219 et Appendice XVII.

(2) Bern., ep. 374.

(3) *In transitu Malachiæ*, Sermo I, n° 5; II, n° 5.

rougir sa modestie; mort, il traça de lui un portrait qui fait pâlir tous ses contemporains. Avec quelle complaisance il montre en lui un double idéal réalisé, celui de la vie active et celui de la vie contemplative, l'idéal du moine et l'idéal de l'évêque!

Tout, dans l'extérieur de Malachie, révélait l'exquise délicatesse et la surnaturelle beauté de son âme. Seul, il n'était jamais oisif, il priait; en public, s'il interrompait son oraison, c'était pour la continuer par la gravité et l'onction de son entretien. Son abord était sympathique, humble et réservé. Il recueillait habituellement son regard et ne permettait pas à ses yeux dévots, *oculos devotos*, d'errer à l'aventure autour de lui. Il riait rarement, toujours par charité et sans éclats; c'était plutôt un sourire discret qui ajoutait encore de la grâce à son visage, sourire si modeste d'ailleurs qu'on n'eût pu y voir une marque de légèreté, et assez vif cependant pour écarter du front l'ombre même de la tristesse. Toute la physionomie du prélat respirait la bonté. Sa haute taille lui donnait un air de majesté et de force. Il semble que, par tempérament, il ait été enclin à la colère; mais, grâce à une surveillance de tous les instants qu'il exerçait sur lui-même, il était parvenu à dompter sa violence naturelle. Il possédait sur ses sentiments un empire absolu. La colère ne lui échappait pas; elle ne partait que sur un signe de sa volonté, moins comme l'effet d'une passion aveugle que comme l'éclair d'une juste et salutaire indignation. Tous les mouvements de son âme étaient réglés de la sorte; bref, chez lui la volonté était maîtresse, une volonté éclairée par la raison et gouvernée par l'esprit de foi. Tel était le modèle que l'abbé de Clairvaux proposait à ses moines (1).

(1) *In transitu Malachiæ.* Sermo II, n°s 3 et 4; cf. I, n° 3; *Mala-*

Malachie offrait un type épiscopal non moins accompli. Bernard se plaint que son siècle soit dépourvu d'hommes; jamais, à l'entendre, pareille pénurie ne s'est fait sentir dans l'Église. C'est le signe assuré du prochain avènement de l'Antechrist. Dans une telle désolation, n'est-ce pas une impérieuse nécessité de conserver le souvenir des vertus essentiellement apostoliques dont la vie de l'archevêque d'Irlande présente un si rare et si parfait assemblage (1)? Ce qui caractérise éminemment le pieux prélat, au sein de l'insouciance et de la mollesse générales, c'est un zèle que les épreuves ne font qu'alimenter et un désintéressement que rien n'altère.

Tout en lui décèle l'apôtre qui s'oublie lui-même pour se dévouer aux intérêts des âmes. Dans ses missions, il marche à pied; c'est la manière apostolique. Combien rares sont les évêques qui en font autant! Voyez comment il a partagé avec ses collègues dans l'épiscopat l'héritage commun qui leur fut légué. « Ceux-ci dominent sur le clergé, lui s'est fait le serviteur de tous. Ceux-ci mangent sans évangéliser ou évangélisent pour manger; Malachie, à l'exemple de Paul, mange pour évangéliser. Ils estiment que la piété consiste dans le faste et le gain; Malachie ne revendique pour sa part d'héritage que les charges et les œuvres. Ils se croient heureux quand ils ont reculé les limités de leurs domaines; Malachie met sa gloire à étendre la charité. Ils amassent dans leurs gre-

chiæ Vita, cap. XIX, n° 43. On trouve dans un manuscrit du douzième siècle un portrait en miniature de saint Malachie : Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles, vol. XXIII, catalogue de Bindon, n° 9648, p. 500, lettre initiale D. Cf. *Proceedings of the Royal Irish Academy*, III, n° 67.

(1) « Raritas sanctitatis... ætas inops virorum... optimus hodie est qui non est nimis malus, » etc. *Malachiæ Vita*, præf., n°s 1-2. Cf. *in Cantic.*, Serm. LXXVII, n° 2.

niers et entassent dans leurs caves des aliments qui chargeront leurs tables; Malachie va recueillant dans les déserts et les solitudes les âmes qui peupleront les cieux. Ceux-ci, après avoir reçu décimes, prémices, oblations, et, par octroi de César, tonlieu, tributs et autres revenus à l'infini, sont encore inquiets de savoir s'ils auront de quoi manger et boire; Malachie, qui n'a rien de tout cela, enrichit encore les autres de l'abondance de sa foi. Leur cupidité, leur sollicitude n'a pas de bornes; Malachie, qui ne désire rien, ne songe même pas au lendemain. Ils exigent des pauvres ce qu'ils donnent aux riches; lui, sollicite des riches ce qui est nécessaire pour sustenter les pauvres. Ils vident les bourses de leurs subordonnés; lui, pour les péchés de ses ouailles, comble les autels de vœux et d'hosties pacifiques. Ils élèvent des palais et dressent vers le ciel des tours et des murailles; Malachie, qui n'a pas où reposer sa tête, fait, pendant ce temps, son œuvre d'évangélisation. Ils marchent à cheval, suivis d'une tourbe de parasites; Malachie, escorté de frères pieux, marche à pied, portant le pain des anges qui doit rassasier les âmes affamées. Ils ne connaissent même pas la plèbe; celui-ci l'instruit. Ils honorent les puissants et les tyrans; Malachie les punit. O homme vraiment apostolique (1)! »

L'éloge du saint évêque n'est pas, on le voit, purement rétrospectif. Si Bernard s'est complu à le composer, c'est pour en accabler l'épiscopat de son temps. La leçon est vive, et même légèrement excessive. Si Malachie s'est vraiment placé hors de pair par ses vertus, il y a néanmoins, entre lui et ceux dont l'abbé de Clairvaux flétrit si justement l'âpre égoïsme, bien des degrés divers, où

(1) *Malach. Vita*, cap. XIX, n° 44.

peuvent se ranger, par ordre de dignité, les membres de l'épiscopat du douzième siècle. Ils ne sont pas si rares qu'on pourrait le croire d'après cette satire, les évêques qui, sans pratiquer le zèle à un degré héroïque, remplissaient alors leurs devoirs avec conscience et scrupule. Mais la sainteté extra ordinaire du légat de l'Irlande contrastait singulièrement avec le relâchement du grand nombre. De là, pour l'abbé de Clairvaux, la tentation irrésistible de mettre en comparaison ces deux extrémités des choses humaines. Le contraste est, certes, saisissant. Mais le seul terme qu'on doive en retenir absolument est la partie de l'éloge; c'est le seul qui soit strictement juste et que l'histoire puisse enregistrer sans réserve.

Sur le désir de Congan, l'abbé d'Inislounagh, et des communautés cisterciennes de l'Irlande, Bernard dut tracer un portrait beaucoup plus complet du légat défunt (1). Ce qu'on lui demandait, ce n'était pas une œuvre d'imagination et de sentiment, mais une véritable histoire. Phénomène assez rare dans les annales de l'Église, on allait voir un saint raconter la vie d'un autre saint. L'entreprise n'offrait pas de difficultés graves. Confident de Malachie, Bernard était déjà initié aux secrets de son apostolat; d'autre part, l'abbé d'Inislounagh se chargeait de lui fournir un large supplément d'informations (2). En quelques mois, en quelques années au plus (3), tous les matériaux furent prêts, et l'historien se mit à l'œuvre.

(1) *Malach. Vita,* cap. XIX, n° 44. Sur ce Congan, cf. Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, juillet 1892, p. 48, note 1.

(2) « Sane narrationis veritas secura apud me est, intimata a vobis, haud alia procul dubio protestantibus, quam quæ certissime comperta sunt vobis. » *Malach. Vita*, præf., n° 2.

(3) L'ouvrage fut évidemment composé avant le concile de Kells, c'est-à-dire, comme nous le verrons, avant Pâques 1152; autrement l'abbé de Clairvaux n'eût pas manqué d'indiquer en quelque endroit

La vie de saint Malachie est, avec le traité *de Consideratione*, l'un des écrits les plus achevés de l'abbé de Clairvaux. Son style y atteint un degré de pureté, de clarté, d'élégance et d'originalité, que nul écrivain de son siècle, pas même Jean de Salisbury, n'a surpassé. Mais ce qui fait le principal mérite de l'ouvrage, c'est l'abondance et la sûreté des renseignements qu'il nous procure sur la personne de Malachie et sur l'état de l'Irlande au douzième siècle.

Avant de fermer le livre, nous lui emprunterons encore quelques traits particulièrement instructifs. On ne concevrait guère que l'abbé de Clairvaux, si attentif à observer les phénomènes surnaturels, eût laissé dans l'ombre le côté merveilleux de la vie de son héros. Non pas qu'il accueille de parti pris les légendes : il prend soin de nous avertir que son œuvre est « un récit » purement historique (1). C'est à ce titre uniquement que les prophéties et les miracles y figurent, à côté des autres faits dont l'authenticité n'a jamais été révoquée en doute. Le nombre des miracles de Malachie est fort considérable. Ces miracles tiennent plus de la bonté que de la puissance; comme le Sauveur, le thaumaturge les fait presque tous sur les hommes mêmes et pour guérir leurs infirmités. Plusieurs cependant paraissent « bizarres (2), » et parfois on est tenté d'adresser au narrateur le reproche

de son livre (par exemple, chapitre xxx, n° 67) que l'affaire du pallium, pour laquelle son héros avait tant travaillé, venait d'être heureusement réglée dans ce concile. Le chapitre xvi et le chapitre xxiv, sinon tout l'ouvrage, furent écrits après la fondation des monastères de Shrule et d'Inislounagh, c'est-à-dire vraisemblablement après 1150. Cf. Janauschek, *Origin. Cisterc.*, p. 123.

(1) « Libens obedio, præsertim quod non eloquium exigitis, sed narrationem. » *Malach. Vita*, præf., n° 2.

(2) Le mot est de Montalembert, *Note manuscrite*.

de crédulité (1). Mais ces exceptions n'autorisent nullement la critique à rejeter en bloc, comme on l'a fait, la seconde partie de l'ouvrage à partir du chapitre seizième (2). Si quelques faits ont été mal interprétés, altérés, embellis par l'imagination populaire, il est téméraire d'appliquer à tous la qualification de mythe ou de légende. C'est à tort, du reste, que le rationalisme croit échapper par là à la nécessité d'admettre le surnaturel que proclame la foi de l'historien de Malachie. Le merveilleux éclate d'un bout de son récit à l'autre. L'auteur signe lui-même un miracle en qualité de témoin. A peine Malachie avait-il rendu le dernier soupir, que Bernard, confiant en Dieu, fait approcher de la couche funèbre un jeune homme dont le bras était paralysé et l'aide à poser sa main aride sur la main du défunt. Au même instant, le membre perclus redevint souple et agile (3). L'instantanéité de la guérison, que l'abbé de Clairvaux atteste, suppose une intervention de la Providence. C'en était assez et plus qu'il n'en fallait pour que le témoin crût à la puissance surnaturelle de son saint ami, et c'est ce qui explique qu'il ait accepté, sans un contrôle peut-être suffisant, certains faits miraculeux, mal vérifiés ou difficilement vérifiables, dont l'abbé Congan et ses frères se por-

(1) Un exemple ; « Venit mulier gravida et vere gravis. Indicat se contra omnes naturæ leges retinere partum jam *quindecim mensibus et diebus viginti*. Compassus Malachias super novo et inaudito incommodo, orat et mulier parit. » *Malachiæ Vita*, cap. XXI, n° 47. Une grossesse de quinze mois et vingt jours ne peut être qu'une illusion de femme. Geoffroy (*Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 22) raconte un miracle analogue de saint Bernard. On lit encore (*Malach. Vita*, cap. XVII, n° 41) le récit d'un phénomène non moins étrange.

(2) Morison, *The life and times of saint Bernard*, London, 1884, p. 413-414, notes.

(3) *Malach. Vita*, cap. XXXI, n° 75.

taient les garants (1) au nom de la population irlandaise émerveillée.

Les prophéties de Malachie se rangent dans le même ordre de phénomènes. Elles ont d'ordinaire pour objet les événements qui intéressent spécialement ses interlocuteurs, et elles sont à courte échéance. Comme il n'en est aucune qui regarde l'histoire générale, nous n'avons pas à les relater. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit ailleurs de la fameuse prophétie qui regarde la succession des Papes. Elle est sûrement apocryphe (2).

Bernard ne se borne pas à raconter la vie intime de Malachie; il nous montre son héros dans le champ même où se meut son activité. La *Vita Malachiæ* est le meilleur ouvrage que nous puissions consulter sur l'Irlande du douzième siècle. Cette Irlande, nous l'avons vu, est loin d'être la verte Erin, prospère, poétique, riche en vertus domestiques et sociales, que les bardes ont chantée. C'est une terre inculte, un peuple abâtardi, une chrétienté en péril, une nation en décadence. Au sommet de l'édifice social, on aperçoit la discorde qui agite son brandon et qui, semant la division entre les chefs civils et religieux, hâte encore l'œuvre de décomposition de la patrie. Ce tableau est fort sombre. On a justement reproché au peintre de l'avoir poussé au noir (3). Comme tous les écrivains qui ressentent pour le vice des haines vigoureuses, l'abbé de Clairvaux a une tendance à grossir et à généraliser le mal qu'il a sous les yeux. En restreignant uniquement à la province de l'Ulster la peinture qu'il nous a faite de l'Irlande, on serait sans doute fort près de la vé-

(1) « Haud alia procul dubio protestantibus quam quæ certissime comperta sunt vobis. » *Malach. Vita*, præf., n° 2.

(2) *Revue des Quest. hist.*, juillet 1892, p. 50-53.

(3) Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 329 et 360.

rité; mais il y a quelque exagération à présenter tout le royaume sous le même aspect. Les autres provinces, en particulier le Munster, sans être exemptes de nombreux désordres, échappent cependant aux reproches de barbarie que l'abbé de Clairvaux applique d'une façon générale à la patrie de son héros (1).

Mais, sur ce fond sombre, avec quelle vigueur se détache la grande figure de l'apôtre, qui essaie d'arracher son pays à la mort! Sur un geste de Malachie, l'Irlande tressaille et fait un effort pour reprendre le cours de ses chrétiennes destinées. Partout où il passe, l'ordre succède à l'anarchie, le foyer catholique renaît, l'agriculture refleurit, l'activité intellectuelle s'exerce. La vie religieuse, retranchée dans les monastères, est l'âme de tout ce progrès. Voilà, s'il est permis de s'exprimer ainsi, un véritable changement à vue. Malheureusement, ce nouvel aspect de l'Irlande ne représente pas davantage la vérité absolue. L'action de Malachie n'a été ni aussi universelle ni aussi profonde que l'abbé de Clairvaux paraît le croire. Les forces et les jours ont manqué à l'illustre réformateur avant que la tâche qu'il s'était assignée fût accomplie, et ses continuateurs, au premier rang desquels figure saint Laurent de Dublin, Lorcan O'Toole, n'ont même pas achevé ce qu'il avait si heureusement commencé. Lui mort, son œuvre périclite; Giraud le Cambrien n'en aperçoit presque plus les bienfaits (2). Mais,

(1) « Barbare » est une épithète qui revient fréquemment sous la plume de l'abbé de Clairvaux pour désigner l'Irlande. *Malach. Vita*, cap. I, n° 1; cap. II, n° 5; cap. III, n° 6; cap. VIII, n° 16, n° 17; cap. X, n° 19, etc. Cf. *In transitu Malachiæ*, Serm. II, n° 1.

(2) Il est vrai que Giraud le Cambrien exagère les vices des Irlandais. Sur sa partialité, voir *Giraldi Cambrensis Topographia Hiberniæ et Expugnatio Hiberniæ*, édit. Dimock, London, 1867, t. V,

si incomplète fût-elle, elle n'en montre pas moins ce que peut le génie uni à la sainteté, pour relever une nation qui penche à sa ruine (1).

préf., p. LXI et suiv., ap. *Rerum Britann. medii ævi Scriptores.* Cf. Bellesheim, *ouv. cit.*, p. 407-411.

(1) Sur les services rendus à l'Irlande catholique par Malachie, voir Vacandard, *Revue des Quest. hist.*, juillet 1892, surtout p. 55-57.

CHAPITRE XXX

APOGÉE DE CLAIRVAUX

I

Affluence de novices et morts à Clairvaux

A la date où nous sommes (1148), Clairvaux était dans son plein épanouissement. L'enceinte du monastère, déjà considérablement agrandie, devenait encore une fois trop étroite, nous dit Guillaume de Saint-Thierry (1). L'église ou oratoire, dont les dimensions étaient pourtant celles d'une véritable basilique, ne pouvait plus contenir les religieux. Les profès et les novices étaient obligés de se céder mutuellement la place, pour y chanter l'office alternativement (2). Il faut dire que la population totale, y compris les convers, fort nombreux à cause du service des granges, s'élevait à près de sept cents âmes, et que le noviciat seul fournissait parfois quatre-vingt-dix ou même cent personnes. De là l'insuffisance des stalles du chœur (3).

(1) *Bern. Vita*, lib. I, cap. XIII, n° 62.

(2) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XII, n° 16, ex *Magn. Exord.*

(3) *Ibid.*, lib. V, cap. III, n° 20; cf. lib. VII, cap. XXIX, n° 62, ex *Magn. Exord.* C'est seulement à la mort de saint Bernard que Clairvaux contenait *septingenta ferme animas.*

Par quel secret ce lieu qui, quarante ans plus tôt, n'était qu'un repaire de bêtes fauves, se trouvait-il transformé en une cité choisie, où les âmes d'élite se donnaient rendez-vous? L'éloquence et la piété de Bernard avaient accompli cette merveille. Tantôt c'était une à une qu'il introduisait les brebis dans sa bergerie; tantôt il y amenait d'un seul coup jusqu'à vingt et trente personnes. Nous avons déjà indiqué l'effet prodigieux de son sermon *de Conversione* sur la population des écoles de Paris, en 1140. La même année, il obtint un succès à peu près semblable à Tournai et dans le voisinage de cette ville (1). Sa tournée sur les bords du Rhin en 1146 et 1147 lui valut une soixantaine de disciples (2). Citons quelques noms entre les plus illustres. En première ligne nous remarquons un clerc revêtu de tous les honneurs ecclésiastiques, Henri, frère du roi de France, archidiacre de Saint-Martin de Tours, abbé des églises royales de Sainte-Marie d'Étampes, de Sainte-Marie de Corbeil, de Sainte-Marie de Melun, de Saint-Mellon de Pontoise, archidiacre d'Orléans, etc. (3). Tant de titres prouvent que le cumul n'avait pas effrayé l'ambition du jeune prince. Sa conversion eut lieu dans des circonstances assez dramatiques. Il était venu consulter l'abbé de Clairvaux pour des affaires séculières et prenait congé de son hôte en se recommandant aux prières de la communauté, lorsque Bernard lui dit d'un air mystérieux : « J'espère que vous ne serez pas longtemps sans éprouver l'efficacité de nos

(1) Herimann Tornac., *Liber de Restaurat. S. Martini Tornac.* ap. *Mon. G.*, XIV, 274 et 343; *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXII, n° 35, ex *Magn. Exord.*

(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VIII, n° 48; lib. VI, cap. XIII, n° 44.

(3) Sur tous ces titres, cf. *Hist. des G.*, XIII, 736-737, note; Bern., ep. 403, note. Cette lettre est d'une authenticité douteuse.

prières. » L'effet de ces paroles fut si prompt que, le jour même, Henri renvoya les gens de sa suite et sollicita la faveur d'être admis dans le noviciat. Parmi ceux qui l'accompagnaient, un Parisien, nommé André, ne pouvant en croire ses yeux ni ses oreilles, s'emporta et s'écria qu'il fallait que le prince fût ivre ou fou pour prendre une pareille détermination. Henri conjurait l'abbé de Clairvaux d'apaiser l'insulteur; mais Bernard, sans s'émouvoir, répondit : « Laissez tomber sa colère, et soyez sans inquiétude; cet homme vous reviendra, il est à vous. » « Je vois bien, repartit André, à qui ne pouvait échapper l'allusion, que vous êtes un faux prophète. Jamais je ne serai ce que vous dites; et soyez sûr que je ne manquerai pas de dénoncer au roi et à toute la cour vos machinations et vos faussetés. » Le lendemain, il quittait Clairvaux en maudissant le monastère et en souhaitant qu'il fût détruit de fond en comble, avec tous ceux qui l'habitaient. Mais, la nuit venue, ses idées prirent un autre cours. Il fut tout étonné de sentir tomber subitement ses sentiments de haine. Au lieu de suivre sa route vers Paris, il revint sur ses pas et frappa à la porte du monastère, qui s'ouvrit aussitôt pour se refermer sur lui. Clairvaux comptait un novice de plus (1), et un an plus tard le prince et son serviteur prononçaient ensemble leurs vœux de stabilité.

L'époque de cette double conversion n'a pas été déterminée, mais elle est sûrement antérieure à 1147. Une lettre où Henri fait allusion à la prochaine cérémonie de sa profession semble même reporter à l'année 1145 la date initiale de son noviciat (2). Malgré sa jeunesse (il

(1) *Bern. Vita,* lib. IV, cap. III, n° 15.

(2) Inter Bernard., ep. 473; cette épître semble recommander à l'abbé de Clairvaux l'évêque de Saint-Malo, qui venait d'être condamné dans

n'avait guère que vingt-trois ou vingt-quatre ans), le prince fut bientôt à Clairvaux un personnage en vue. C'est à lui que les compagnons du prédicateur de la croisade adressèrent en janvier 1147 la première partie du récit des miracles dont ils avaient été les témoins durant leur voyage (1).

La prédication de Bernard sur les bords du Rhin n'avait pas été faite exclusivement au profit de la croisade; Clairvaux en retira aussi quelque fruit. Au lieu de suivre les armées française ou allemande qui se dirigeaient vers la Palestine, plusieurs s'attachèrent aux pas du prédicateur, qui rentrait dans son monastère. C'était une manière « de prendre le raccourci, » pour arriver plus tôt et plus sûrement à la Jérusalem véritable, comme parle l'abbé de Clairvaux (2) lui-même. Parmi ces prosélytes, nous distinguons deux personnes déjà célèbres : Philippe, archidiacre de Liège, et Alexandre, chanoine de Cologne, fameux par son érudition et son éloquence (3). De Philippe, nous ne dirons rien, si ce n'est qu'il devint, quelques années après, prieur de Clairvaux (4). La conversion d'A-

un procès avec Marmoutiers : ep. 474. Or, par une bulle en date du 16 août 1145 ou 1146 (plutôt 1145) (Jaffé, *Regesta*, n° 8823), Eugène III donne enfin gain de cause à l'évêque. Les épîtres 473 et 474 semblent donc antérieures à cette bulle. En ce cas, le noviciat de Henri aurait commencé en 1145, vers le temps où Nicolas de Montiéramey, qui allait devenir son ami, entrait lui-même à Clairvaux.

(1) *Bern. Vita*, lib. VI, cap. v, n° 22; Martène, *Thes. Anecdot.*, I, 399.

(2) Bern., ep. 64, n° 1 : *Compendium viæ.*

(3) Citons encore Volmar et Henri de Constance (*Bern. Vita*, lib. V, cap. I, n° 2; lib. VI, cap. VI), Arnulphe de Majorque, lib. VII, cap. XXII ex *Magno Exord.*

(4) L'identité de Philippe de Liège et de Philippe, prieur de Clairvaux, s'établit par les épîtres 5 et 36-37 (lib. VI) de Pierre le Vénérable. Cf. *Hist. littéraire de la France*, XIV, 166 et suiv.

lexandre frappa vivement l'esprit de ses contemporains. Le brillant docteur s'était mis en chemin pour Rome, lorsqu'il rencontra l'abbé de Clairvaux, en route lui-même pour Constance. Son attention fut aisément éveillée par la réputation du thaumaturge. Un entretien qu'il eut avec Bernard acheva de lui dessiller les yeux. Cependant, comme son interlocuteur le pressait de renoncer à la vie séculière, il répondit que, pour le moment, il ne pensait à rien moins qu'à se faire moine. Toute sincère qu'elle fût, sa réponse était pourtant moins ferme qu'elle ne voulait le paraître. Évidemment, il était ébranlé. La nuit suivante, il eut un songe dans lequel il vit l'homme de Dieu qui lui mettait sur les épaules un habit de moine et à la main un bâton : le bâton et l'habit lui inspirèrent une égale horreur; il les repoussa avec indignation à plusieurs reprises. Le matin, à son réveil, il s'obstinait encore à écarter l'idée fixe qui l'obsédait. Mais, à l'heure du repas, Bernard lui ayant envoyé, après l'avoir bénit, un poisson, une perche, qu'on venait de lui servir, ce fut comme le dernier coup de la grâce. A peine Alexandre en eut-il goûté une bouchée, qu'il se sentit transformé en un autre homme, racontait-il plus tard, et qu'il fondit en larmes. Il alla se jeter aux pieds de l'abbé de Clairvaux, qui lui ouvrit ses bras. C'était la plus belle conquête que celui-ci eût faite sur les bords du Rhin (1). Alexandre ne fit guère que passer à Clairvaux. Après deux ans d'épreuve, il fut élu abbé de Grand-Selve. De plus grands honneurs l'attendaient encore; en 1167 ou 1168, il succéda à Gilbert, neuvième abbé de Cîteaux, et devint de la sorte, comme

(1) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VIII, n° 48; lib. VI, cap. I, n° 1; Herbert, *de Miraculis*, lib. II, cap. XXII, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1331; cf. *Exord. Magn.*, ibid., p. 432.

parle son historien, le père universel de tout l'Ordre (1).

Outre ces déserteurs du siècle, que Bernard arrachait aux déserts du siècle, selon le jeu de mots de Geoffroy (2), un certain nombre de transfuges des autres Ordres religieux venaient s'abattre à Clairvaux. Moines noirs de toutes maisons, Prémontrés, Clunistes même (3), s'y rencontraient sans étonnement. Bernard fut quelquefois accusé de se prêter trop complaisamment à ces migrations et dut se défendre contre le reproche d'accaparement. Cependant il avait proclamé avec trop de netteté en maintes circonstances sa vraie pensée sur les changements de monastère, pour qu'on pût se méprendre sur la nature de ses sentiments. Il n'eut jamais d'autre ambition que de favoriser partout les desseins de Dieu dans les vocations. Selon ce principe, toute maison lui paraissait bonne, quelle qu'en fût la règle, pourvu que la discipline y fût soigneusement observée; et, selon ce principe encore, il faisait profession d'honorer tous les ordres religieux. Loin d'attirer à lui les membres des autres communautés, il les exhortait d'ordinaire à rester fidèles à leurs premiers vœux (4), quittes à observer dans toute sa perfection la règle à laquelle ils s'étaient astreints. Geoffroy, son secrétaire, nous a rapporté à ce sujet une anecdote assez piquante. Un clerc régulier, las de sa communauté, vint un jour lui demander la grâce d'entrer à Clairvaux. Bernard, ne voyant dans son visiteur qu'un transfuge sans vocation, lui conseilla de reprendre le chemin de son église. Surpris d'une telle ré-

(1) Janauschek, *Orig. Cist.*, I, 81, 132; *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VIII, n° 48. *Gallia Christ.*, IV, 988; Herbert, *de Miraculis*, loc. cit.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. V, n 12.

(3) Citons, par exemple, un moine de Chézy, au diocèse de Soissons (Bern. pe. 293; cf. ep. 263; deux moines de Prémontré (Bern., ep. 253, nos 3-5); un moine de Cluny du nom de Gaucher (Bern., ep. 267

(4) Cf. Bern., ep. 293.

ponse, le clerc s'emporta : « Mais quoi, dit-il, c'était bien la peine de tant recommander dans vos livres la perfection, si vous refusez de prêter aide à qui désire la pratiquer! » Et s'exaspérant peu à peu, il ajouta : « Vos livres, si je les tenais, je les mettrais en morceaux. » L'homme de Dieu repartit sans s'émouvoir : « Je ne pense pas que dans aucun de mes livres vous ayez lu que vous ne pouviez pas être parfait dans votre couvent. Si j'ai bonne mémoire, ce que je recommande dans mes livres, c'est la correction des mœurs, et non le changement de monastères. » La leçon porta coup; en retour elle valut à l'abbé de Clairvaux un vigoureux soufflet qui, on le pense bien, ne le fit pas changer de sentiment (1).

En somme, sauf exceptions justifiées par les circonstances ou sauf surprise, Bernard n'accueillait jamais qu'à grand'peine et avec l'agrément de leurs supérieurs (2) les religieux d'un autre monastère. L'entrée de Nicolas de Montiéramey à Clairvaux nous offre un exemple des difficultés que souffraient ces sortes d'admissions. Nicolas était depuis longtemps déjà un habitué du monastère. Bernard, qui connaissait ses talents de diplomate, n'avait pas hésité à lui confier le soin d'affaires très délicates, même en cour de Rome. La condamnation d'Abélard était peut-être due en partie au zèle de Nicolas. Il avait su gagner les bonnes grâces de l'abbé de Cluny aussi bien que celles de l'abbé de Clairvaux : l'un et l'autre lui témoignaient une extrême confiance. Il était pourtant loin, ce semble, d'être un religieux exemplaire. Sa vie se passait à courir de ville en ville, de monastère en monastère, avec l'agrément, du reste, de son abbé. Cette dissipation finit par le lasser; et, un jour qu'il se trouvait à Clairvaux en l'absence de

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 25.
(2) Cf. Bern., ep. 253.

Bernard, il fut pris d'un beau zèle pour la règle cistercienne qu'il voulut embrasser sur-le-champ. Le prieur, Rualène, ne pouvant accéder à son désir, il lui fallut rentrer à Montiéramey où il employa en vain tous les moyens, prières, menaces et larmes, pour obtenir de son abbé un congé régulier.

Dans un accès d'impatience, il s'échappa sans habit, sans argent, sans monture, et vint à pied solliciter l'hospitalité, d'abord à l'Arrivour, monastère cistercien, puis à Clairvaux. Bernard ne pouvait assumer sur lui la responsabilité d'une telle fuite. Il renvoya le transfuge à l'abbé de Montiéramey, qui l'enferma dans un prieuré de sa dépendance. Nicolas trouva encore le moyen d'entretenir de là un commerce épistolaire avec Fromond, l'hôtelier de Clairvaux, et avec Gaucher, religieux du même monastère. Finalement, sa persévérance, ou son obstination, comme on voudra l'appeler, lui donna gain de cause. Du consentement de l'abbé de Montiéramey, Bernard l'admit à l'épreuve du noviciat, puis à profession. La confiance qu'il lui avait jusque-là témoignée ne fit que s'accroître chaque jour davantage. Geoffroy, son secrétaire, fut presque supplanté; on ne le voit guère plus dès lors figurer qu'en second, au moins dans l'abbaye. Nicolas fut chargé des fonctions de bibliothécaire en chef. Il affecta quelquefois de se plaindre de son office. « Pendant que les autres, dit-il, vaquent à la contemplation, je suis obligé de remuer stylets et tablettes, de composer de belles et brillantes phrases; du matin au soir je ne fais rien autre chose. » Mais ces plaintes ne sont que pour la forme. Latiniste distingué, Nicolas aimait à exercer son talent de rhéteur, et ses lettres témoignent qu'il mettait quelque coquetterie à étaler sa connaissance de l'antiquité. En somme, l'abbé de Clairvaux

ne s'était pas trompé en lui assignant la bibliothèque pour cellule. La bibliothèque s'enrichit, sous sa direction, de nombreux et importants volumes. Tout l'Ordre cistercien s'applaudit de posséder un tel homme, et l'abbé de Balerne, Burchard, lui adressa une lettre pour le féliciter de sa conversion. « Quelle merveille, lui dit-il, en faisant allusion au costume de l'Ordre, que le noir soit ainsi devenu blanc! et quelle merveille plus grande encore que d'un tel noir on ait fait un tel blanc (1)! » L'éloge, par malheur, était prématuré. Nous verrons plus tard que Nicolas trahit de la façon la plus odieuse les espérances que Bernard fondait sur lui.

Nous aimerions à connaître les noms, obscurs ou célèbres, de tous ceux qui vécurent ou passèrent ainsi à Clairvaux du temps du fondateur. A sa mort on trouva, nous dit-on, dans un coin les actes de profession, *libelli professionum,* de huit cent quatre-vingt-huit religieux; et cette liste, même sans tenir compte des frères convers, était fort loin d'être complète (2). Elle dépassait pourtant de beaucoup le nombre des moines présents. La mort et les fondations des monastères avaient emporté les autres. Essayons de retrouver au moins la trace de quelques-uns.

(1) Pour ces détails, cf. Bern., ep. 189, n° 5; ep. 338, n° 2; Nicolai epp. 6, 7, 10, 15, 17, 29, 35, 40, 43, 44, 46, ap. *Bibl. Maxima Patrum*, t. XXI; Petri Venerab., lib. II, ep. 49, lib. III, ep. 2, etc.; Mabillon, *Præfatio ad Bernardi Sermones*, altera pars, n°s XXXVI-XLIII, ap. Migne, t. CLXXXIII, p. 26-28. De l'épître 7 de Nicolas, adressée au prieur Rualène, au moment où l'on venait d'élever sur le siège de saint Pierre un Cistercien, *luminare majus quod illuminet terram*, on peut conclure que le transfuge de Montiéramey fut reçu à Clairvaux en 1145; car Rualène succéda à Eugène III, comme abbé de Saint-Anastase. Bern., epp. 258-260.

(2) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXIX, n° 62, ex *Magn. Exord.*

Mourir à Clairvaux était le rêve de la plupart des disciples de Bernard, sinon de tous. De bonne heure s'était accréditée l'opinion que le ciel était assuré à ceux qui reposeraient dans ce sol béni (1). Il était pourtant impossible que tous les novices admis à profession y dormissent leur dernier sommeil. Cette faveur ne fut pas même accordée à tous les frères de Bernard. Guy, l'aîné, fut enterré à Pontigny. Il revenait du diocèse de Bourges, où il avait, en compagnie de son frère, procédé à l'installation du monastère de la Prée, lorsqu'il fut saisi par la fièvre et contraint de s'arrêter en chemin. Il mourut à Pontigny, la nuit de la Toussaint 1141 ou 1142 (2). Bernard ne jugea pas à propos de rapporter son corps à Clairvaux. Plus tard une légende se greffa sur cette mort et cette sépulture en exil. On y vit un châtiment, que Guy s'était attiré par son manque de charité fraternelle. Un religieux, nous dit-on, étant tombé malade en Normandie, Bernard, qui connaissait son secret désir de mourir à Clairvaux, voulut l'envoyer chercher aux frais du monastère. Mais Guy, calculant les dépenses d'un tel voyage, fit, en sa qualité d'économe, une opposition un peu vive au projet de son supérieur. « Eh quoi, lui aurait dit celui-ci, avez-vous donc un plus grand souci de votre argent et de vos chevaux que de vos frères? Puisque vous ne voulez pas que nos frères reposent avec nous dans cette vallée, vous n'y re-

(1) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. I, n° 2, ex *Magn. Exord.*

(2) Gaufridi *Fragm.*, Migne, col. 528; Ms. fol. 13 *b*. Guy parait encore comme témoin dans une charte datée de 1141 (Chifflet, *Genus illustre*, col. 1419). Mais il mourut avant le conflit qui éclata entre Louis le Jeune et Thibaut de Champagne en 1142 : *Nec multo post orta est inter regem... gravis simultas*, dit Geoffroy. Janauschek, qui n'utilise pas ces documents, fixe un peu au hasard la fondation de la Prée en 1145 (*Orig. Cist.*, p. 86). Elle fut évidemment fondée le 28 octobre 1141 ou 1142. Guy mourut le 1er novembre suivant.

poserez pas vous-même. » Il n'est pas sûr que l'anecdote n'ait pas été arrangée après coup; mais, si la prophétie est authentique, elle fut justifiée par l'événement (1).

Des quatre autres frères de l'abbé de Clairvaux, l'un, Gérard, était mort, nous l'avons vu, à son retour de Rome, en 1138. La fin des trois autres ne nous est pas aussi bien connue. A peine entré en religion, Barthélemy échappe aux regards de l'histoire, en même temps qu'à ceux du monde. Son nom ne se retrouve dans aucun document certain. Quelques auteurs l'ont identifié avec le quatrième abbé de la Ferté; mais leur opinion ne nous paraît pas probable. Barthélemy fut inhumé à Clairvaux (2).

André y finit pareillement ses jours : sa mort fut, comme sa vie, celle d'un humble moine. On sait qu'il fut le premier portier du monastère : nous ignorons s'il remplit jamais un autre office. Bernard était occupé à négocier la paix entre Louis le Jeune et le comte de Champagne, lorsqu'il vit en songe ses deux frères, Gérard et André, se pencher vers son front pour lui donner un baiser de paix. Cette apparition simultanée de deux personnages, dont l'un était défunt et l'autre encore en vie, lui donna le pressentiment d'un prochain malheur. Et, en effet, à quelques jours de là, il apprit tout à la fois et

(1) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. x, n° 13, ex *Magn. Exord.* Ce qui nous rend suspecte cette légende, c'est son apparition tardive. Du reste, on ne connaît pas d'abbaye bernardine en Normandie, au temps de Guy.

(2) Le Barthélemy de la Ferté avait un neveu nommé Joceran de Charolles (Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, p. 603; archiv. de Saône-et-Loire, H. 24). On ne connaît aucun personnage de ce nom dans la famille de saint Bernard. Du reste, ni les chartes, ni les chroniques, ni les lettres de l'abbé de Clairvaux ne font la moindre allusion à cette prétendue parenté. Cf. *Gallia Christ.*, IV, 1021; Méglinger, *Iter Cist.*, n° 61, p. 1604.

la courte maladie et la mort d'André (1143-1144) (1).

Nivard fut, selon toute apparence, le dernier survivant des fils de Tescelin. Après avoir collaboré à la fondation des monastères de Vaucelles dans le Cambrésis, de Busay en Bretagne, de Soleuvre en Normandie, et peut-être de l'Épine en Espagne, on l'aperçoit en 1150, à côté de son frère Bernard, dans les confins de la Bretagne et de la Normandie (2). Mais, à partir de cette date, on perd sa trace. Rien n'empêche de croire qu'il revint achever sa carrière à Clairvaux.

C'est là que désiraient reposer également tant d'autres religieux, envoyés dans les missions les plus lointaines. Les historiens nous citent un abbé d'Alvastra, en Suède, qui, usé par l'âge et les infirmités, se fit attacher sur une selle, entre deux chevaux, pour franchir la distance qui le séparait de cette chère vallée, où il avait passé les meilleures années de sa jeunesse monastique, et pour y mourir (3). Le célèbre Geoffroy d'Ainai, *magnus ille Gaufridus*, comme on disait alors, obéit au même sentiment. Ce religieux, l'un des vétérans et des meilleurs architectes de la Claire Vallée, n'avait d'autre crainte, quand on lui confiait quelque mission au dehors, que de ne pas revoir son monastère. Il confia un jour ingénument son inquiétude à Bernard, qui l'envoyait diriger les travaux de l'abbaye de Fountains en Angleterre. « Rassurez-vous, lui

(1) Gaufridi *Fragm.*, ap. Migne, col. 530. Pour la date, noter les mots : *tempore quo pacis quærendæ negotio occupatus*. Cf. Vacandard, *les Derniers Travaux sur saint Bernard*, dans *Revue des Quest. hist.*, avril 1892, p. 587. Le *Menologium Cisterciense* fixe la mort d'André au 5 avril.

(2) Sur ce dernier voyage de Nivard, cf. Jaffé, *Regesta*, n° 9831, bulle d'Anastase IV, ap. Migne, t. CLXXXVIII, p. 1034; à comparer avec l'épître 18, lib. VI, de Pierre le Vénérable, *H. des G.*, XV, 649.

(3) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXVII, n° 57, ex *Magn. Exord.*

dit le pieux abbé. C'est ici qu'on vous fermera les yeux. » De fait, comme il jetait les fondements de l'abbaye de Clairmarais en Flandre, fatigué, malade, et sentant que sa fin était proche, il dit à ses frères : « Je m'en vais à Clairvaux pour y mourir. » Bernard, qui passait par Troyes quelques jours plus tard, eut pendant son sommeil une claire révélation de l'événement. Son oncle Gaudry et son frère Gérard lui annoncèrent qu'ils venaient chercher l'âme de Geoffroy. A son réveil, il raconta son rêve à ses compagnons, partit en toute hâte, et arriva à Clairvaux juste à temps pour recueillir les derniers soupirs de son saint ami (1).

Cette nostalgie de la Claire Vallée saisissait jusqu'aux abbés que Bernard plaçait à la tête de ses colonies. Pour quelques-uns l'exercice de l'autorité n'eut jamais autant de charme que le noviciat. Tel fut par exemple Rainaud, premier abbé de Foigny, qu'on retrouve, à partir de 1130, en maintes circonstances aux côtés de l'abbé de Clairvaux (2). Tel surtout Humbert d'Igny, dont l'abdication faillit causer du scandale dans l'Ordre. Bernard, qui était alors à Rome, le somma par lettre de reprendre ses fonctions et, en cas de refus, le menaça de l'excommunication du souverain Pontife. A vrai dire, il y avait dans ces menaces moins d'indignation que de tendresse et de zèle. Humbert, qui semble l'avoir deviné, ne s'en émut pas ; et, en somme, quand l'abbé de Clairvaux revint en

(1) Gaufridi *Fragm.*, ms. Paris., fol. 12 *b*; *Bern. Vita*, lib. IV, cap. II, n° 10. Cf. Bern., ep. 96 et note; *Monasticon Anglican.*, I, 741. Quant à son nom, Mabillon écrit : Geoffroy d'*Amate;* les *Fragmenta* portent d'*Ainai*. *Ainai* ou *Ainay* est la plus ancienne graphie du nom d'Aignay-le-Duc, bourg du Châtillonnais (Chomton, II, 28-29).

(2) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XIII, n° 19; cap. XVI, n° 25, ex *Magn. Exord.*

France, il fut tout aise de retrouver dans une cellule de son monastère cet ami des premiers jours (1). Humbert y vécut encore dix années, offrant à ses frères un modèle accompli des vertus monastiques (2). Sa mort fut un deuil pour toute la communauté, mais particulièrement pour Bernard, qui perdait en lui tout ensemble un des derniers survivants du Clairvaux primitif et le confident éprouvé de ses plus intimes pensées. Telle fut sa douleur, qu'il retrouva, pour pleurer Humbert, quelques-uns des accents que lui avait arrachés, dix ans auparavant, la mort de Gérard. « Humbert, le serviteur de Dieu, est mort, s'écrie-t-il; vous l'avez vu expirer cette nuit entre mes bras comme un simple ver de terre. Pendant trois jours la mort l'a tourmenté et s'est gorgée de son sang. Voilà! elle a fait ce qu'elle a pu : elle a tué la chair, cette chair qui est maintenant ensevelie dans le cœur de la terre. Elle nous a ravi un doux ami, un prudent conseiller, un auxiliaire puissant. Elle n'a eu pitié ni de moi ni de vous, l'insatiable homicide, de moi moins encore que de personne. C'est donc ainsi que tu sépares, ô mort amère! ô bête cruelle, ô amertume des amertumes, ô la terreur et l'horreur des fils d'Adam! En somme qu'as-tu fait? Tu as tué. Mais qu'est-ce que tu as tué? Le corps seul; car, l'âme, il t'est défendu d'y toucher. Elle s'est envolée vers son Créateur, qu'elle aimait si ardemment, qu'elle a suivi si courageusement tous les jours de sa vie. Mais encore, cette chair, que tu as l'air de posséder, te sera enlevée à son tour. Une heure viendra où toi, notre dernière ennemie, tu périras aussi et tu seras ensevelie dans ton triomphe... De même que le monstre marin a vomi le prophète

(1) Bern., ep. 141, écrite vraisemblablement en 1137.
(2) Serm. *de Obitu Humberti*, n° 7.

qu'il avait englouti, ainsi tu nous rendras Humbert, que tu tiens enserré dans tes vastes entrailles. »

Quel défi à la mort dans cette explosion de foi chrétienne et dans cette profession de nos espérances immortelles! Après avoir rappelé à son auditoire quelques traits modestes de la vie cachée du défunt, Bernard laisse éclater sa douleur. « Ce n'est pas sur toi que je pleure, ô mon ami, toi à qui Dieu vient d'accorder ce que désirait ton âme; je pleure sur moi qui perds un conseiller fidèle et un homme selon mon cœur. C'est sur moi que sont tombés tous ces maux : sur moi, Seigneur Jésus, ont passé vos colères, et vos terreurs m'ont épouvanté. Vous m'avez ravi un ami et un proche; en tirant de la misère ceux qui m'étaient chers, vous m'avez délaissé dans toutes sortes de misères. Vous m'avez ravi mes frères selon la chair, qui m'étaient apparentés plus encore par l'esprit, et qui n'avaient que votre gloire en vue dans toutes leurs actions. Tous ceux qui portaient leur part du fardeau accablant sous lequel je succombe, vous me les avez enlevés l'un après l'autre. De tant d'amis, il ne me restait guère plus que Humbert, dont l'affection était pour moi d'autant plus douce qu'elle était plus ancienne. Et celui-là aussi, vous me l'avez pris, parce qu'il était à vous. Mais moi, moi, je reste seul pour recevoir ces coups, pour mourir en chacun d'eux; c'est sur moi que vous faites passer tous ces flots. Que ne tuez-vous une bonne fois le malheureux homme que vous frappez ainsi, au lieu de le réserver à tant et à de si horribles morts? Cependant je ne me révolte pas contre les desseins de Celui qui est la sainteté même : il a commencé; qu'il achève de me broyer; et, pour toute consolation qu'il m'accable de douleur, sans pitié. Je suis prêt à recevoir ses coups : qui sait si sa bonté paternelle ne changera

pas les coups en bienfaits? Mes paroles ne sont pas des murmures, msis des cris arrachés par la douleur. Non, je ne pleure pas Humbert : c'est sur moi que je pleure et sur vous, mes amis, sur cette maison, sur nos autres frères, qui tous attendaient de sa bouche un bon conseil. Pour lui, il possède déjà dans l'éternité la joie et la félicité qui ne finiront point... Ma seule crainte est qu'il nous ait été enlevé, parce que nous n'étions plus dignes de le posséder. Qui sait pourtant s'il ne nous a pas été ravi plutôt pour nous protéger auprès du Père par sa continuelle intercession? Ainsi soit-il (1). »

On retrouve sûrement, dans cette lamentation, des accents que l'on croirait empruntés à l'oraison funèbre de Gérard. Qui oserait cependant en contester le naturel et la sincérité? Bernard n'était pas homme à faire mentir ses larmes. Ne nous étonnons pas trop de ces redites. La douleur, comme l'amour, n'a qu'un mot; en le redisant toujours, elle ne se répète jamais.

II

Fondations

Cependant des colonies nouvelles partaient incessam-

(1) *De Obitu Humberti; Exord. Magn.*, lib. III, cap. IV; Henriquez, *Fasciculus*, Migne, p. 1559-1560; *Menolog. Cist.*, au 7 septembre. D'après le *Fasciculus* et le *Menologium*, Humbert serait mort le 7 septembre. Manrique (*Annal. Cist.*, II, 16) prétend que Henriquez confond Humbert d'Igny avec un autre Humbert plus ancien, cité par Surius au 7 septembre, et met la mort du Cistercien au 7 décembre. Deux documents semblent confirmer cette dernière date. Le ms. 401 de la bibliothèque municipale de Troyes (douzième-treizième siècle) fixe le sermon *de Obitu Humberti* au 7 décembre, *VII Idus Decembris* (folio 132 *a*); et la place de ce sermon à la suite du panégyrique

ment de Clairvaux, chargées de semer par tout l'Occident l'esprit et les vertus dont elles étaient remplies. Déjà nous avons nommé les fondations antérieures à 1136 et toutes celles qui regardent l'Italie et l'Irlande; quarante-six autres réclament au moins une simple mention.

Dans le seul voisinage de Clairvaux, il nous faut citer Auberive, Longuay et Mores au diocèse de Langres; l'Arrivour et Boulancourt au diocèse de Troyes. Auberive, située près de la source de l'Aube, au pied de la colline du Charmois, est l'une des dernières fondations de Guillenc, dont l'épiscopat fut si fécond en œuvres de réforme religieuse (1). Son successeur Godefroid, sorti de l'école de Clairvaux, ne pouvait manquer de l'imiter. Longuay, sorte d'hôpital fondé au commencement du douzième siècle, et dirigé depuis 1136 par des chanoines soumis à la règle de saint Augustin, dépérissait à vue d'œil. Il n'y avait guère d'autre moyen de le sauver que de lui infuser un sang nouveau. Godefroid l'offrit à l'abbé de Clairvaux, qui le transforma en monastère cistercien (1149) (2). A quelque temps de là, d'autres fils de Bernard s'installaient à Mores, dans le même diocèse, avec le concours de Samson, archevêque de Reims, et de Guy, abbé de Montiéramey (3). Langres pouvait dès lors se glorifier

de saint André dans les collections des Œuvres de saint Bernard répond à cette chronologie.

(1) Sur Auberive, dont la charte de fondation date de 1135, cf. Janauschek, *Orig. Cist.*, I, 44; *Gallia Christ.*, IV, 833, *Instr.*, 165.

(2) Sur Longuay, fondé le 4 mars 1149, cf. Janauschek, *ibid.*, p. 118; *Gallia Christ.*, IV, 837, *Instr.*, 172. Janauschek fixe la fondation à l'année 1150, sous prétexte que les listes cisterciennes doivent compter leurs années du 25 mars au 25 mars. Nous ne croyons pas que ce calcul soit juste. Il est sûrement faux, par exemple, pour Chiaravalle près de Milan et pour Esrom en Danemark.

(3) Dans son épître 417, adressée à Pierre de Celle et datée de 1152, Bernard, parlant de Mores, dit : *domus nostra;* cf. ep. 485, à peu

d'être l'un des sièges épiscopaux les plus illustres de France par le nombre et la qualité de ses abbayes.

Troyes, sous le pontificat d'Atton et de Henri, rivalisa pareillement de zèle pour la réforme. On ne s'étonnera pas que l'abbé de Clairvaux ait encouragé les efforts des deux prélats. Les mesures disciplinaires qu'Atton crut devoir prendre vis-à-vis de son clergé étaient loin d'être du goût de tous. De là des intrigues secrètes et des révoltes ouvertes, dont la religion avait à souffrir. Rome en fut informée. Bernard appuie résolument le réformateur, et ses lettres se succèdent auprès du souverain Pontife, pour déjouer les manœuvres et étouffer les réclamations des clercs coupables. « Cette insolence des clercs, trop commune dans l'Église, dit-il, est le fruit de la négligence des évêques... Puis, quand le mal est invétéré, si vous tentez de l'arracher, les malades se montrent récalcitrants (1). » Avant de se retirer à Cluny où il mourut, Atton eut la joie de voir prospérer son œuvre réformatrice. Bernard n'était pas étranger à ce succès. Aussi l'évêque lui en garda-t-il une vive reconnaissance. La fondation du monastère de l'Arrivour, en 1140 (2), resserra encore le lien d'amitié qui les unissait de longue date. Henri, son successeur, continua les traditions qui lui étaient léguées. Le palais épiscopal revit plus d'une fois encore l'abbé de Clairvaux, et, s'il faut en croire Geoffroy, Bernard y accomplit publiquement un miracle, dont les habitants de Troyes gardèrent très précieuse-

près du même temps. Janauschek (*ibid.*, p. 135) et le *Gallia Christ.* (IV, 842) fixent la prise de possession des Cisterciens en 1153; le 8 septembre, selon Janauschek.

(1) Bern., ep. 152; cf. epp. 432-434, 437-439.

(2) Sur l'Arrivour, fondée vraisemblablement le 9 avril 1140, cf. Janauschek, *ibid.*, p. 59; *Gallia Christ.*, XII, 294-597, *Inst.*, 260.

ment le souvenir (1). En 1149 l'évêque et l'abbé s'entendirent pour procéder à la réforme du couvent de Boulancourt, qui menaçait de périr entre les mains des chanoines réguliers de Saint-Pierre-du-Mont. Les chanoines furent éconduits moyennant une juste indemnité, et l'abbé de Clairvaux les remplaça par des moines de sa maison (2).

Si nous suivons dans les autres diocèses ce mouvement des migrations bernardines, nous rencontrons au sud-est Balerne et saint Jean d'Aulps, fondés l'un et l'autre en 1136, le premier dans le diocèse de Besançon (aujourd'hui Saint-Claude), le second dans le diocèse de Genève (aujourd'hui Annecy). Là encore les Cisterciens venaient au secours de religieux en détresse. Balerne était aux mains de Bénédictins, issus de Saint-Étienne ou de Saint-Bénigne de Dijon, quand l'abbé de Clairvaux y préposa un de ses plus intelligents disciples, Burchard, qu'il félicite bientôt après du succès de son zèle apostolique (3). Saint-Jean d'Aulps avait commencé comme une sorte d'ermitage qui abrita d'abord quelques moines sortis de Molesme. En 1136, le couvent était dirigé par l'abbé Garin, qui tenait sous sa dépendance plusieurs cellules ou obédiences disséminées dans les montagnes et percevait des bénéfices ecclésiastiques, à charge de service de quelques paroisses rurales. Ce service, aussi bien que la dispersion des religieux, étaient fatalement nuisibles à l'esprit cénobitique. L'abbé de Clairvaux appelle des « synagogues de Satan » ces obédiences composées de

(1) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VII, n° 41.

(2) Sur Boulancourt, fondée le 4 mars 1149, cf. Janauschek, *Orig. Cist.*, t. I, p. 118; *Gallia Christ.*, XII, 605, *Inst.*, 268; Bern., ep. 486, datée de 1152.

(3) Bern., ep. 146, écrite peu après la fondation, que Janauschek fixe le 1er juin 1136 (*Orig. Cist.*, I, 41); cf. *Gallia Christ.*, XV. 247.

trois ou quatre moines qui vivaient dans le relâchement, loin du regard de leur abbé et en contact avec des fidèles des deux sexes. Garin, qui sentait lui-même les périls qu'entraînait ce genre de vie, résolut d'y remédier; il renonça aux bénéfices et au service paroissial qui y était attaché, supprima les cellules isolées, ramena ses disciples auprès de lui et leur proposa d'adopter la Règle cistercienne. L'abbé de Clairvaux lui envoya vraisemblablement quelques recrues, chargées d'initier le monastère à la nouvelle discipline. En même temps, il félicitait le généreux réformateur de son initiative hardie. Il le compare au chevalier qu'aucun combat ne lasse, au juste qui prend pour devise : « Du bien au mieux, » *de bono in melius;* et aux religieux timides et indécis qu'effrayait la perspective d'une austérité trop grande, il rappelle que le progrès est la loi même de la vie morale. « Ne vous en déplaise, leur dit-il : il faut que vous tendiez à la perfection; ne vouloir pas y tendre, c'est déchoir; » *nolle proficere nonnisi deficere est* (1). La leçon fut pour le couvent un aiguillon salutaire; et, quand deux ans plus tard l'abbé de Clairvaux y fit une apparition, il le trouva très florissant. L'élévation de l'abbé Garin au siège épiscopal de Sion, en 1138, ne porta aucune atteinte à cette prospérité (2).

Les fondations du centre et du midi de la France ne donnent lieu qu'à fort peu d'observations. Dans le seul diocèse de Bourges, nous voyons sortir de terre, à quelques années d'intervalle, trois monastères bernardins,

(1) Bern., ep. 254, écrite vers le temps de l'affiliation de Saint-Jean d'Aulps à Clairvaux. L'affiliation date du 28 juin 1136; cf. Janauschek, t. I, p. 41-42; *Gallia Christ.*, IV, 730; XVI, 486.

(2) Gaufridi *Fragm.*, Ms. Paris., p. 10 *b; Bern. Vita*, lib. I, cap. XIV, n° 67.

Nerlac en 1136, la Prée en 1141, Fontmorigny en 1149, peut-être un quatrième, Notre-Dame-des-Pierres, la même année (1). La Bénissons-Dieu, près de Roanne au diocèse de Lyon, date de 1138. Malgré le prestige du nom de Louis le Jeune, qu'elle compte parmi ses fondateurs, ses commencements furent pénibles. Les Bénédictins de Savigny, voyant d'un mauvais œil les Cisterciens se fixer dans leurs parages, leur suscitèrent des embarras de toutes sortes. Mais les nouveaux venus s'en tirèrent à leur honneur, grâce à leur patience inaltérable. Ils avaient à leur tête un homme en qui l'abbé de Clairvaux avait mis toutes ses complaisances. « Je vous recommande notre fils Albéric, écrit-il à l'archevêque de Lyon, en le priant de mettre un terme aux vexations des religieux de Savigny; je l'aime aussi tendrement qu'une mère peut aimer son fils unique; qui l'aime prouve ainsi qu'il m'aime. A la manière dont vous le traiterez, j'éprouverai ce que vous êtes capable de faire pour moi (2). » Nous ne savons dans quelle mesure l'archevêque jugea bon d'intervenir; mais, selon toute vraisemblance, les démêlés n'eurent pas de suite, et la paix se fit entre les deux Ordres.

En 1144, les Bernardins jettent les fondements de Bel-

(1) La date de la fondation de Nerlac (27 octobre 1136), adoptée par Janauschek (*Orig. Cisterc.*, I, 43), n'est pas absolument sûre. Le même auteur (*ibid.*, p. 86) fixe à tort la fondation de la Prée au 28 octobre 1145. Guy, frère de Bernard, qui assista à l'installation des religieux de cette abbaye, mourut, nous l'avons vu, à Pontigny, vers la Toussaint 1141 ou 1142. Sur Fontmorigny et Notre-Dame des Pierres, fondées : l'une le 1er mai 1149 et l'autre le 10 juin de la même année, cf. Janauschek (*ouv. cit.*, p. 115 et 116).

(2) Bern., ep. 173, écrite peu après l'élévation de Foulques au siège de Lyon, c'est-à-dire en 1139; Janauschek, *loc. cit.*, p. 53; *Gallia Christ.*, IV, 305; cf. II, 409. La fondation de la Bénissons-Dieu est du 29 septembre 1138.

loc dans le diocèse de Rodez; en 1149, ils créent Aube-Pierres, au diocèse de Limoges, et un peu plus tard la Peyrouse au diocèse de Périgueux (1). Déjà le bassin de la Garonne avait vu s'élever Belle-Perche au diocèse de Montauban, Grand-Selve au diocèse de Toulouse (2), deux couvents qui formaient comme deux postes de défense contre les progrès de l'hérésie manichéenne à ses débuts. Malheureusement, les fils de l'abbé de Clairvaux étaient mal armés pour l'offensive dans les luttes dogmatiques. Attachés au sol, ils se bornaient à prêcher d'exemple, et leur influence était resserrée dans d'étroites limites. En dépit de leurs efforts, la marche du manichéisme ne devait pas s'arrêter dans le Languedoc.

En remontant vers l'ouest de la France, nous rencontrons Moureilles et Clermont, fondés l'un et l'autre en 1152 : le premier dans le diocèse de Poitiers (aujourd'hui de la Rochelle), le second dans le diocèse du Mans (aujourd'hui de Laval) (3). A première vue, il peut sembler étonnant que le diocèse d'Angers ne possède aucune abbaye bernardine. L'abbé de Clairvaux eut maintes fois l'occasion de montrer en quelle estime il tenait la science

(1) Sur Belloc, du 11 août 1144, cf. Janauschek (*loc. cit.*, p. 79); sur Aube-Pierres, du 10 juin 1149 (*ibid.*, p. 115). La date de la fondation de la Peyrouse, que Janauschek fixe au 31 août 1153 (*ibid.*, p. 134-135), nous paraît moins sûre. Cf. *Gallia Christ.*, II, 1505.

(2) Sur Belle-Perche, fondée le 3 août 1143, cf. Janauschek, *ibid.*, p. 75. L'affiliation de Grand-Selve à Clairvaux eut lieu vraisemblablement en 1145. Cf. Janauschek (*ibid.*, p. 81-82). Selon un document un peu suspect, édité par le *Gallia Christ.* (XIII, Inst., p. 185), Bernard aurait séjourné trois jours à Belle-Perche, vraisemblablement en juin 1145.

(3) Le monastère bénédictin de Moureilles s'affilia à Clairvaux le 8 septembre 1152, d'après la plupart des listes cisterciennes (Janauschek, *ibid.*, 132-133). Sur la fondation de Clermont, 17 mai 1152, cf. également Janauschek, *ibid.*, p. 131.

et la piété de l'évêque Ulger. Dans un procès que celui-ci eut à soutenir contre l'abbesse de Fontevrault, il lui donne, il est vrai, une leçon de sagesse et de générosité; mais il n'hésite pas à le défendre devant la cour de Rome, lorsque le souverain Pontife l'eut frappé, peut-être un peu trop sévèrement. Bernard invoque le passé glorieux du prélat ainsi châtié; et c'est toujours avec le plus profond respect que sa plume trace le « grand nom de maître Ulger : » *Nomen grande magistri Ulgerii* (1). L'évêque répondait sûrement à ces marques d'estime par des sentiments de confiance réciproque. On ne voit pas cependant qu'il ait jamais demandé à l'abbé de Clairvaux des moines de sa maison. Mais il ne faut pas oublier que l'Ordre avait pris de bonne heure possession du diocèse par la fondation de quatre monastères d'une autre filiation (2).

La Normandie possédait pareillement plusieurs abbayes cisterciennes, quand Bernard y envoya pour la première fois une colonie de Clairvaux. Soleuvre, qui a l'honneur de compter parmi ses fondateurs Nivard, le dernier-né d'Aleth, ne date que de 1147. L'emplacement, à peu de distance de Vire, était mal choisi. Il fallut l'abandonner pour un autre lieu moins stérile. Grâce à la complaisance de l'évêque de Bayeux, les religieux échangèrent en 1150 Soleuvre contre le Val-Richer, qui devint facilement prospère, à deux lieues environ de Lisieux (3).

(1) Bern., epp. 200 et 340; Jaffé, *Regesta*, nos 8332, 8333.

(2) Cf. Janauschek, au mot *Andegavensis*, p. 325.

(3) Janauschek, *ouv. cit.*, p. 94, au mot *Val-Richer; Gallia Christ.*, XI, 445, *Inst.*, p. 80-82. Noter que les listes cisterciennes fixent la fondation au 24 juin 1147. Cette date est importante, à cause de la présence de Nivard en Normandie vers cette époque, présence attestée par la charte de l'évêque de Coutances. *Gallia Christ.*, loc. cit., *Inst.*, p. 80.

L'année 1147 marque pour l'Ordre cistercien, pour Clairvaux en particulier, un accroissement considérable, dû à l'affiliation de l'abbaye normande de Savigny, lors du chapitre annuel de Cîteaux, présidé par le pape Eugène III. Savigny, fondée vers 1105 par un disciple de Robert d'Arbrissel, le bienheureux Vital de Mortain, dans le diocèse d'Avranches, entre Domfront et le Mont-Saint-Michel, était l'une des plus florissantes et des plus saintes abbayes de ce temps. Bernard en loue hautement l'esprit dans une de ses lettres (1) Une discipline presque aussi sévère que celle de Cîteaux y régnait. La différence entre les deux observances était si minime, que le troisième abbé de Savigny, Serlon, résolut de la supprimer. D'accord avec l'élite des religieux placés, de près ou de loin, sous sa dépendance, il sollicita l'honneur d'être agrégé à la famille cistercienne, et déposa entre les mains de l'abbé de Clairvaux son acte de soumission. Clairvaux s'enrichissait du même coup de vingt-huit monastères nouveaux, dont nous donnons les noms d'après l'ordre chronologique de leur fondation : Savigny, au diocèse de Coutances; Beaubec, diocèse de Rouen; les Vaux-de-Cernay, diocèse de Paris (aujourd'hui Versailles); Furness-Abbey, diocèse d'York en Angleterre; Chaloché, diocèse d'Angers; Foucarmont, diocèse de Rouen; Neath Abbey, diocèse de Landaff (Angleterre); Saint-André de Goffer, diocèse de Séez (aujourd'hui Bayeux); la Boissière, diocèse d'Angers;

(1) Bern., ep. 126, n° 10. Sur l'affiliation de Savigny et des monastères de sa dépendance à Clairvaux (17 septembre 1147), cf. Janauschek, *ouv. cit.*, p. 95-106; *Auctarium Savigneiense*, ap. Robert de Torigny, éd. Delisle, II, 161; *Gallia Christ.*, XI, 541; bulle d'Eugène III, en date du 19 septembre 1147, ap. Jaffé, *Regesta*, n° 9139; Henriquez, *Fasciculus*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 1559. Sur l'opposition que rencontra cette affiliation dans les monastères anglais, cf. *Regesta*, n°s 9235, 9867 et 9868.

Aulnay, diocèse de Bayeux; Quarr Abbey, diocèse de Winchester (Angleterre); Basingwerk, diocèse de Saint-Asaph, dans le pays de Galles; Combermere, diocèse de Conventry (Angleterre); Fontaines-les-Blanches, diocèse de Tours; Calder-Abbey, diocèse de Chester (Angleterre); Rushen-Abbey, dans l'île et le diocèse de Man; Swineshead-Abbey, diocèse de Lincoln (Angleterre); Longvilliers, diocèse de Thérouanne (aujourd'hui Arras); Stratford-Longthorne, diocèse de Londres; Bildewas, diocèse de Chester; Lannoy, diocèse de Beauvais; Buckfastleigh, diocèse d'Exeter (Angleterre); Notre-Dame de Breuil-Benoît, diocèse d'Évreux; Byland, diocèse d'York; Saint-Mary's Abbey, diocèse de Dublin (Irlande); Coggeshale, diocèse de Londres; Notre-Dame de la Vieu-Ville, diocèse de Dol (aujourd'hui Rennes); Notre-Dame de la Trappe, diocèse de Séez. Plusieurs de ces abbayes n'étaient que les petites-filles ou même les arrière-petites-filles de Savigny, comme par exemple Notre-Dame de la Trappe, issue de Notre-Dame de Breuil-Benoît, qui devait elle-même sa naissance aux Vaux-de-Cernay. L'initiative de Serlon toucha si profondément le chapitre, que celui-ci, en témoignage de sa reconnaissance, décida qu'à l'avenir l'abbé de Savigny prendrait rang immédiatement après les cinq premiers abbés de l'Ordre. Une telle faveur, contre laquelle l'abbé de Preuilly ne pouvait manquer de protester, ne flattait sans doute que médiocrement la piété de Serlon. Sa plus haute ambition était de vivre auprès de l'abbé de Clairvaux. Mais il lui fallut attendre que sa succession fût réglée pour donner suite à son projet de retraite. Il ne quitta Savigny qu'après la Pentecôte 1153, et arriva à Clairvaux juste à temps pour recueillir les derniers soupirs de Bernard (1).

(1) *Auctarium Savigneiense*, loc. cit., p. 162-163. Par une distrac-

Dans le nord, la prédication de la seconde croisade avait déterminé un vif mouvement de sympathie pour l'Ordre cistercien, dont Bernard était le représentant le plus illustre. Nombre de prosélytes, nous l'avons vu, avaient afflué de la Belgique et des bords du Rhin à Clairvaux. Mais, en retour, Clairvaux avait reflué, si je puis m'exprimer ainsi, vers la Belgique. Bernard offrit, par exemple, au diocèse de Liège plus qu'il n'en avait reçu. Dès 1146, il jetait les fondements de Villers, et, avant la fin de 1147, il avait envoyé, sur le désir de l'évêque Henri de Leyen, une colonie nouvelle à Aulne sur la Sambre, non loin du célèbre monastère de Lobbes, pour y recueillir la succession d'une communauté de clercs soumis à la règle de saint Augustin (1).

Le Hainaut et la Flandre n'étaient pas moins favorisés. Les Bernardins s'établissaient à Cambron (diocèse de Cambrai) le 1er août 1148, et à Loos (diocèse de Tournai, aujourd'hui de Cambrai), le 15 décembre 1148 (2). Déjà cette contrée avait vu flotter la robe blanche des religieux de Clairvaux. La fondation des Dunes, sur les bords de la mer, dans le diocèse d'Ypres, remontait à l'année 1138, et celle de Clairmarais, dans le diocèse de Thérouanne (aujourd'hui d'Arras), au mois d'avril 1140 (3). On ne s'étonnera pas que plusieurs de ces monastères soient par-

tion étrange, M. Delisle (*ibid.*, p. 163, note 1, et p. 158, note 2) confond Cîteaux avec Clairvaux.

(1) Sur la date de la fondation de Villers, assez difficile à déterminer, probablement 1er juin 1146, cf. Janauschek, *ouv. cit.*, p. 87. Sur l'affiliation d'Aulne à Clairvaux, 5 décembre 1149, *ibid.*, p. 108.

(2) Janauschek, *ibid.*, pp. 113 et 116.

(3) Les Dunes, 31 mai 1138 (Janauschek, *ibid.*, p. 51-52); Clairmarais, le 26 avril 1140 (*ibid.*, p. 59). Les épîtres 384 et 385 de saint Bernard sont adressées aux religieux de Ssint-Bertin peu après la fondation de Clairmarais, c'est-à-dire vers 1140 ou 1141, pour les féliciter de leur bienveillance à l'égard de leurs nouveaux voisins.

venus à une grande célébrité, si l'on songe que Bernard avait placé à leur tête les plus éminents d'entre ses disciples. Clairmarais eut pour premier abbé un prieur de Clairvaux, Geoffroy; et Cambron, Fastrède, le futur abbé de Clairvaux et de Cîteaux. Aux Dunes était réservée une gloire plus grande encore. C'est Robert, celui-là même que Bernard mourant devait désigner pour son successeur immédiat, qui fut chargé de diriger pendant quinze ans cette abbaye naissante. Ce n'avait pas été sans un déchirement profond que l'abbé de Clairvaux avait consenti à se séparer de ce fils de sa prédilection. Il fallait pour cela, comme il le dit lui-même un peu plus tard, que la gloire de Dieu fût en cause. « Une seule chose me console, écrit-il alors, c'est que vous êtes toujours d'esprit avec moi, et que bientôt, je l'espère, nous serons réunis de corps dans l'éternité. Rien ne pourra plus alors nous empêcher de jouir de la présence l'un de l'autre (1). »

En Angleterre, les monastères cisterciens continuaient de prospérer. Le commerce religieux de cette île avec le continent était ininterrompu. En 1146, un comte d'Ypres offrait à Bernard, dans le diocèse de Canterbury, le domaine où l'abbaye de Boxley fut construite. Le pays de Galles s'ouvrait pareillement à l'esprit de propagande cistercienne. Dès 1140, l'évêque de Saint-David fondait, avec le concours de l'abbé de Clairvaux, le monastère de Whiteland. L'année 1147 voyait s'élever Margan, de la même filiation, dans le diocèse de Landaff (2); et, pendant que la maison mère essaimait ainsi sur différents points de

(1) Bern., ep. 324. Cf. *Fasciculus SS. Ordin. Cist.*, apud Migne, t. CLXXXV, p. 1558.

(2) Sur la fondation de Boxley, 28 octobre 1146, cf. Janauschek, (*ouv. cit.*, p. 91); sur Whiteland, 16 septembre 1140 (*ibid.*, p. 61); sur Margan, 23 novembre 1147 (*ibid.*, p. 107).

l'île, ses filles, devenues fécondes à leur tour, accroissaient encore sa postérité déjà si nombreuse.

A cette époque, les royaumes du Nord, la Suède et le Danemark, étaient entrés dans le concert des nations catholiques. Sous Sverker (1133-1152), le triomphe du christianisme est complet en Suède. Le pays, cependant, ne connaissait guère les moines que de nom. Il plut au roi d'y introduire des cénobites de diverses congrégations (1). Les moines blancs de Clairvaux furent les premiers appelés. Il y eut grand émoi à Clairvaux, nous dit-on, quand Bernard désigna les frères destinés à planter leur tente au milieu de ces peuplades à peine civilisées (1143). Un moine du nom de Gérard, originaire de Maëstricht, s'écria en pleurant : « Pourquoi faut-il que j'aille porter si loin mes os, quand j'ai tout quitté, parents, amis, fortune, patrie, dans l'espoir de vivre et de mourir ici! » Bernard fit comprendre à tous que telle était la volonté de Dieu, et promit en particulier à Gérard qu'il mourrait à Clairvaux. Encouragés par ces paroles, les pèlerins se mirent en route, emportant pour tout mobilier des vêtements, des vases sacrés et quelques livres (2). Combien le voyage dut être pénible à ces pauvres de Jésus-Christ, condamnés à vivre d'aumônes le long de leur chemin! On peut se faire une idée de leurs privations, si on considère que l'archevêque de Lund dépensa pour faire à peu près le même parcours la somme énorme de six cents marcs d'argent (3). Mais nos Cisterciens étaient habitués aux souffrances, et les historiens nous apprennent qu'arrivés

(1) « Qui monachi quidem nomen audierant, sed monachum antea non viderant. » *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXVII, n° 54, ex *Exordio Magno*.

(2) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXVII, n°s 52-54. L'auteur nous apprend que Gérard revint en effet mourir à Clairvaux, *Ibid.*, n° 57.

(3) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 25.

à destination ils ne changèrent rien au régime de Clairvaux dans la nourriture ni dans le vêtement, malgré les rigueurs d'un climat brumeux et glacial (1). Parfaitement accueillis du roi Sverker, de la reine Alvide et de l'évêque de Linköping, ils établirent dans le diocèse même de Linköping, sur les bords du lac Vettern et du lac Rusken, les deux monastères d'Alvastra et de Nydala, dont le renom se répandit bientôt au loin (2).

Le spectacle de pauvreté volontaire, de travail et de prières, qu'ils offraient aux populations indigènes, séduisit jusqu'aux étrangers. L'archevêque de Lund, Eskil, et le roi de Danemark, Valdemar le Grand, voulurent doter aussi leur pays de religieux si édifiants. Sur la demande d'Eskil, une colonie nouvelle, partie de Clairvaux en 1151, fonda au centre même du Danemark, dans le diocèse de Roskild, le monastère d'Esrom (3). Ce fut le principe d'une touchante liaison entre Bernard et l'archevêque de Lund. Eskil voulut connaître celui que la renommée lui représentait comme le plus grand des moines de son temps. Il fit dans ce dessein le pèlerinage de Clairvaux (4). Le sou-

(1) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXIX, n° 63, ex *Exord. Magno.*

(2) *Ibid.*, cap. XXVII, n° 52 : « Petente religiosa femina, regina Sueciæ; » cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 73-74. La fondation d'Alvastra remonte au mois de juin 1143; Nydala est vraisemblablement de la même époque.

(3) Petrus Cellensis, lib. I, ep. 23; *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 25. L'historien de saint Bernard nous apprend que ce monastère était fondé avant le voyage d'Eskil à Clairvaux. Une bulle d'Eugène III à l'abbé d'Esrom est datée du 29 décembre 1151 (*Regesta*, n° 9502, Migne, t. CLXXX, p. 1482). La plupart des listes chronologiques cisterciennes fixent la date de la fondation de ce monastère au 11 février 1151. Cette date peut donc être acceptée en toute sécurité, et il n'y a pas lieu de lui préférer les années suivantes 1152, 1153 ou 1154, comme le fait Janauschek (*Orig. Cist.*, I, 136).

(4) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. IV, n° 25. Ce voyage, selon nous, date

venir qu'il en rapporta embauma toute sa vie, et, quand sa carrière apostolique fut achevée, accablé sous le poids des labeurs et des ans, il revint terminer ses jours dans ces lieux consacrés par la présence du saint qui avait été son ami (1).

On ne s'imagine pas aisément aujourd'hui la puissance de séduction qu'exerçait alors sur les esprits le seul nom de Clairvaux. A l'autre extrémité de l'Europe, des confins de la Pologne, l'évêque de Cracovie invitait Bernard à venir en personne évangéliser les Slaves jusque-là réfractaires à la prédication des missionnaires catholiques (2). Le saint abbé jouissait d'une célébrité semblable dans les montagnes de la Sardaigne. Un prince de ce pays, Gunnar ou Gonnor, entreprit le pèlerinage de Clairvaux pour contempler « sa face angélique, » comme on disait alors. Le charme mystérieux qu'il subit le suivit désormais tous les jours de sa vie. Par manière d'adieu, Bernard lui avait dit : « Partez, mais sachez qu'un jour vous reviendrez ici. » La prophétie ne tarda pas à se réaliser : Gunnar fonda, nous dit-on, le monastère bernardin de Sainte-Marie de Cabuabbas, dans le diocèse de Bosa; et, son œuvre achevée, il reprit le chemin de Clairvaux, où, vingt-cinq

de 1151 ou 1152. Il eut lieu en effet trois ans avant que Geoffroy ne rédigeât son récit : *nunc usque, cum jam tertius annus transierit.* Or, ce récit fut composé environ onze ans après la fondation d'Alvastra, comme on le voit par le numéro 24 : *panem ante annos undecim ejus benedictione signatum*, etc. Alvastra ayant été fondé en 1143, Geoffroy écrivait en 1154. Otez trois ans, reste pour le voyage d'Eskil la date 1151. Si on plaçait la fondation d'Alvastra en 1144, comme le veulent quelques chroniques, on aurait 1152.

(1) Bern., ep. 390, et notes de Mabillon. Eskil se fixa à Clairvaux en 1178 et y mourut en 1182.

(2) Inter Bernardin., ep. 475, écrit par l'évêque Mathieu (1143-1165, voir Gams), peut-être vers le temps de la croisade; authenticité douteuse.

ans plus tard, on nous signale encore sa présence (1).

L'histoire de l'introduction des Cisterciens en Espagne est pleine d'obscurités. Quand on la dégage des légendes dont l'imagination créatrice d'un Bernard Brito et l'érudition mal sûre d'un Henriquez l'ont agrémentée, on la trouve réduite à peu de points vraiment indiscutables.

Tout le nord de la Péninsule, alors chrétien, était sous la domination d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, qui, en raison de la suzeraineté qu'il exerçait sur les princes ses voisins, avait pris en 1135 le titre d'empereur (2). La Galice faisait partie de son domaine direct, et c'est dans cette province que les fils de saint Bernard furent d'abord introduits. En moins de trois ans (1141-1143), quatre abbayes s'élevèrent en quatre diocèses différents : Osera, au diocèse d'Orense; Sobrado, au diocèse de Compostelle; Melon, au diocèse de Tuy; Meira, au diocèse de Lugo. Un peu plus tard, une cinquième fille de Clairvaux florissait dans le diocèse d'Orense, sous le vocable de Sainte-Marie de Monte-de-Ramo (3). Osera, l'aînée des cinq, eut, ce semble, les prédilections d'Alphonse VII et de ses successeurs, qui l'enrichirent à l'envi; elle devint si prospère, ses édifices furent si somptueusement construits et décorés, qu'on a pu l'appeler « l'Escurial de la Galice, » « l'Escurial de saint Bernard. »

(1) Herbertus, *de Miraculis*, lib. II, cap. XIII, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 402-403. Sur la fondation de Cabuabbas, 5 mars 1149 (date douteuse), cf. Janauschek (*ouv. cit.*, p. 119). Janauschek, par erreur, fait revenir Gunnar à Clairvaux en 1150. La date 1153 est certaine (Herbertus, *loc. cit.*). Cf. Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 194.

(2) Sur ce point, consulter Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, Regensburg, 1876, t. III, 1re part., p. 44 et suiv.

(3) Sur Osera, fondée en 1141 (?), cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 63; sur Sobrado, donnée aux Cisterciens le 14 février 1142, *ibid.*, p. 67; sur Melon, fondée le 25 mai 1142, *ibid.*, p. 69; sur Meira, fon-

Cependant des couvents cisterciens, de la ligne de Morimond, s'établissaient dans la Navarre, dans la Nouvelle et dans la Vieille-Castille : Fitero, au diocèse de Tarazona; Monsalud, au diocèse de Cuença; Sagramenia, au diocèse de Ségovie (1). Cette région n'ouvrit que plus tard ses portes aux fils de l'abbé de Clairvaux. Le nom de Bernard n'y était cependant pas inconnu. Un évêque de Salamanque avait su trouver l'adresse de Clairvaux, dans un procès délicat où la cour de Rome lui avait fait sentir les rigueurs de sa justice (2). Pierre, évêque de Palencia, voulut à son tour recevoir de Bernard des avis de direction (3). Déjà, nous l'avons vu, une colonie, partie de Clairvaux en 1132, avait fondé le monastère de Moreruela, au diocèse de Zamora, dans le royaume de Léon. Enfin, deux colonies nouvelles se fixèrent dans les mêmes parages en 1147 et 1152, l'une au lieu nommé l'Épine ou Espina (diocèse de Palencia), l'autre à Valparayso (diocèse de Zamora) (4).

L'abbaye de l'Épine, dont la fondation était due à la libéralité de Sanche, sœur de l'empereur Alphonse VII, traversa à son début une crise aiguë et causa de graves soucis à l'abbé de Clairvaux. On a cru que Nivard, le frère

dée le 1er juin 1143, *ibid.*, p. 73; sur S. M. de Monte de Ramo, affiliée à Clairvaux le 30 mars 1153, *ibid.*, p. 134.

(1) Cf. Janauschek, *ouv. cit.*, pp. 65-67.

(2) Bern., ep. 212.

(3) Bern., ep. 372.

(4) Les lettres de donation de Sanche pour le monastère d'Espina sont datées du 20 janvier 1184 (lisez 1146); cf. Manrique, II, 87, Migne, t. CLXXXV, p. 982. La donation est confirmée par l'empereur Alphonse VII, le 6 avril (Janauschek, I, 108, dit le 6 décembre) 1187 (lisez 1149). Janauschek (*loc. cit.*) estime avec Manrique que le monastère fut fondé en 1147. La date de la fondation de Valparayso est incertaine; Janauschek la fixe au 28 juin 1152 (*Orig.*, *Cist.* p. 131-132).

même de Bernard, était l'un des moines fondateurs (1), sans doute en qualité de directeur des novices. Le fait est douteux. Ce qui est sûr, c'est qu'après les premiers travaux d'installation le maître des novices quitta son poste, avec l'agrément, ce semble, de l'abbé de Clairvaux. L'abbé de l'Épine se plaint amèrement de cette désertion, et dans un excès de découragement il demande à son tour d'être déchargé du fardeau de l'administration (2). On devine que Bernard refusa d'accueillir une requête si mal motivée.

Le maître des novices dont il est ici question est-il le même que le frère Nivard des épîtres 301 et 455 de l'abbé de Clairvaux? On peut le supposer. Au moins est-il certain que Nivard apportait en France l'affligeante nouvelle des troubles que soulevait, de l'autre côté des Pyrénées, l'affiliation du couvent bénédictin de Tholdanos à l'abbaye de l'Épine. Ferdinand de Tholdanos avait cru pouvoir, en dépit de l'opposition de l'abbé de Carracedo, dont relevait son monastère, s'agréger aux Cisterciens. La fondatrice de sa maison se prêtait de fort bonne grâce à ce changement de Règle. Mais, par malheur, Sanche, sœur de l'empereur, d'ailleurs bien disposée en faveur des moi-

(1) Dans les épîtres 301 et 455 de saint Bernard est nommé un Nivard qui arrive d'Espagne. Bernard l'appelle « frater Nivardus » et « frater noster Nivardus. » Ces termes ne prouvent pas qu'il soit son frère germain. Nous savons d'ailleurs que Nivard, frère de l'abbé de Clairvaux, se trouvait en Normandie peu de temps après la fondation de Soleuvre (plus tard Val-Richer) (cf. *Gallia Christ.*, XI, charte d'Algarus, évêque de Coutances, *Instrum.*, p. 80). Or Soleuvre fut fondée très vraisemblablement le 24 juin 1147. Cf. Janauschek, I, 94. Il est donc difficile d'admettre que Nivard ait été envoyé presque en même temps en Normandie et en Espagne. En tout cas, l'identité des deux Nivard n'est pas sûrement établie.

(2) Bern., ep. 373.

nes de l'Épine, soutint les revendications des religieux de Carracedo, qu'elle affectionnait particulièrement. L'abbé de Clairvaux, instruit de cette chicane, qu'il estime « inepte et injuste, » choisit justement la princesse elle-même pour arbitre. Mais, de peur sans doute que l'équité du juge ne fléchit, il écrivait en même temps à la tante maternelle d'Alphonse VII, pour la prier d'intervenir dans le débat; il demande même que les évêques de Zamora et d'Astorga soient invités à juger l'affaire en dernier ressort (1). Malgré ce surcroît de précautions, l'entente fut impossible. L'abbé de Carracedo dénia énergiquement aux moines de Tholdanos la liberté de s'affilier aux Cisterciens, et en revanche Ferdinand s'obstina à lui refuser l'obéissance. L'abbé de l'Épine, jugeant avec raison qu'il était trop dangereux de prendre parti entre les dissidents, résolut de se désintéresser du conflit. Tholdanos ne s'en détacha pas moins de Carracedo; mais provisoirement le monastère demeura indépendant, et il lui fallut attendre que les souvenirs de la querelle fussent éteints pour pouvoir embrasser librement la Règle cistercienne (2).

En Portugal, deux noms diversement célèbres, Jean Zirite et Alphonse Ier, sont intimement liés à la fondation des monastères bernardins. Le premier nous apparaît enveloppé dans un nuage de légendes (3). D'abord ermite, directeur d'ermites, il passe avec les fils de saint Bernard à la vie cénobitique, contribue à l'établissement de l'abbaye d'Alafoes, au diocèse de Vizeu, et de Saint-Jean de Tarouca, au diocèse de Lamego. Pour embellir ces faits

(1) Bern., epp. 301 et 455.

(2) Cf. Manrique, *Annal. Cisterc.*, ad ann. 1149, II, 141-144; Mabillon, *Annal. Ord. S. Bened.*, VI, 455-456.

(3) Sur Jean Zirite, cf. Henriquez. *Fasciculus SS. Ord. Cisterc.*, éd. 1623, lib. I, p. 267; Migne, t. CLXXXVIII, p. 1661-1670.

tout simples, certains chroniqueurs nous le montrent avec l'abbé de Clairvaux dans des rapports surnaturels, où les visions jouent un rôle important (1). Au milieu de ces récits suspects, on aperçoit au moins le caractère de Jean Zirite. Ame fervente, éprise de perfection, tourmentée du besoin d'agir et trop facilement séduite par les idées de changement, on le trouve mêlé à tous les mouvements religieux qui agitent sa patrie. Avant de mourir, l'ardent Cistercien assistera, présidera même à la fondation de l'Ordre militaire d'Évora, connu plus tard sous le nom d'Avis (2).

Alphonse Ier, petit-fils d'Henri de Bourgogne et arrière-petit-fils de Robert le Pieux, ne resta pas témoin indifférent des progrès de la famille de saint Bernard dans son royaume. On a prétendu que des liens particuliers de reconnaisssnce l'attachaient à l'abbé de Clairvaux. C'est à celui-ci, selon certains documents peu sûrs, qu'Alphonse serait redevable de son titre de roi, ou du moins de la ratification de ce titre par la papauté. Ici encore nous soupçonnons la légende d'avoir accompli son œuvre en dénaturant les faits. Si Bernard fut mêlé à cet événement, son rôle y fut très effacé. On sait l'histoire de la transformation

(1) Cf. Henriquez, *loc. cit.*; Bern., epp. 463 et 464. Ces deux lettres paraissent à bon droit apocryphes à Mabillon; voir notes. Du reste, elles impliquent désordre chronologique. La première fait allusion à la prise de Santarem en 1147 et la seconde à des faits de 1119. Or, on y trouve le même style et plusieurs fois les mêmes expressions (comparer les textes). Elles sont vraisemblablement l'œuvre de Bernard Brito. Ce qui est sûr, c'est que les relations de l'abbé de Clairvaux avec Jean Zirite sont bien postérieures à 1120. Sur Alafoes, fondée vers 1138, cf. Janauschek, I, 54-55; sur Saint-Jean de Tarouca, fondée vers 1140, *ibid.*, p. 61.

(2) Sur l'Ordre d'Évora, fondé par Jean Zirite le 13 août 1162 (era 1200), cf. Manrique, *Annal. Cist.*, II, 358-359; Migne, t. CLXXXVIII, p. 1670-1672.

du comté de Portugal en royaume indépendant. Vainqueur des musulmans à la fameuse journée d'Ourique (25 juillet 1139), Alphonse fut proclamé roi par ses troupes sur le champ de bataille. Il était fort à craindre que son suzerain, l'empereur Alphonse VII, n'annulât les effets de cette acclamation militaire. Mais le pape consulté donna une réponse favorable, qui fut transmise par son légat aux cortès de Lamego, en 1143. La nation confirma le choix de l'armée, et la monarchie portugaise fut déclarée indépendante (1).

Alphonse Ier se montra digne de la confiance que lui témoignait son peuple, en continuant d'agrandir son royaume aux dépens des Maures. Grâce au secours des croisés, il en recula les limites jusqu'au delà du Tage. La prise de Santarem et de Lisbonne consacra ses victoires (1147). Il avait, nous dit-on, recommandé son entreprise aux prières du grand prédicateur de la croisade (2). En retour, il installa une colonie de Clairvaux au centre même de ses conquêtes, et fonda, non loin de Lisbonne, l'abbaye d'Alcobaça (3), appelée à devenir l'un des plus illustres monastères de la péninsule ibérique. Et, en 1167, lorsqu'il institua un nouvel ordre militaire sous le patro-

(1) Cf. Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, III, Ire partie, p. 66-69. Sur les documents authentiques ou apocryphes qui regardent cette question cf. 1re édition, t. II, p. 411, note 1.

(2) Inter Bern., ep. 470. L'épître 463 de l'abbé de Clairvaux serait une réponse à cette lettre. Or l'une et l'autre sont empruntées à Brito. L'épître 463 est généralement considérée comme apocryphe (cf. note de Mabillon). Il n'y a peut-être pas de raison d'admettre davantage l'authenticité de l'épître 470.

(3) Sur la fondation d'Alcobaça, cf. Janauschek (*Orig. Cist.*, I, 110) et Manrique (*Ann. Cist.*, II, 84-85). Janauschek estime que le monastère fut commencé le 2 février 1148 (?). Il était achevé le 21 sept. 1152 (Manrique, p. 84). La charte d'Alphonse, en date du 8 avril 1153 (*ibid.*), ne peut être qu'une charte de confirmation.

nage de saint Michel et sous le vocable de Saint-Michel de l'Aile, il voulut qu'Alcobaça en fût le chef (1).

Nous voyons percer ici un caractère nouveau de l'esprit cistercien. Sans renoncer au but spécial de leur vocation, les fils de saint Étienne et de saint Bernard s'accommodent aux besoins des pays où ils vivent. Pendant que partout ailleurs ils se bornent à prier et à cultiver la terre, en Espagne ils rivalisent avec les Templiers, et favorisent l'établissement des milices chrétiennes, destinées à combattre les musulmans. Avant même que Jean Zirite eût créé l'Ordre d'Évora, et Alphonse Ier celui de Saint-Michel de l'Aile, un moine de Fitero, de la filiation de Morimond, avait fondé dans la Castille l'ordre de Calatrava, dont il fut le premier maître jusqu'en 1163 (2). Toutes ces milices et quelques autres, nées du même esprit, se mettront au service des rois de Castille et de Portugal, et marcheront sous leurs ordres dans les grandes Algarades de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième, jusqu'à ce que les Almoravides et les Almohades, définitivement relégués aux confins de la Péninsule, ne puissent plus entraver le libre développement de la nation espagnole.

Dans ce grand mouvement de propagande cistercienne, Clairvaux marche en tête; mais les autres abbayes mères, Cîteaux, la Ferté, Pontigny, Morimond, la suivent d'assez près. En 1152, l'Ordre comptait, nous dit Robert de Torigny, environ cinq cents maisons (3). Le chiffre est exagéré. Déduction faite des Granges, qu'on a pu confondre

(1) Cf. Migne, t. CLXXXVIII, p. 1672-1674.

(2) Cf. Gams, *Die Kirchengesch. von Spanien*, III, Ire p., p. 54; Janauschek, *ouv. cit.*, I, 65; Manrique, *Ann. Cist.*, II, 303.

(3) *De Immutatione Ordin. Monach.*, éd. Delisle, II, 186; cf. *Auctarium Savigneiense* (*ibid.*, 162).

avec les abbayes, le nombre des monastères cistercien ne dépasse guère, à cette date, trois cent cinquante, don cent soixante environ relèvent plus ou moins immédiate ment de l'abbé de Clairvaux (1). C'est déjà un chiffre im posant. On reste confondu du nombre de moines qu'i représente, quand on songe que plusieurs maisons abri taient, à elles seules, des religieux par centaines, et Clai vaux, par exemple, jusqu'à sept cents âmes, tant profè que novices et convers (2).

Cet accroissement si prodigieux, dont la congrégatio de Prémontré offre seule l'analogue, finit par inquiéter l chefs même de l'Ordre. On craignit, non sans raison pe être, que la dissémination des monastères ne nuisî leur cohésion. Il était extrêmement difficile que les abl des provinces éloignées se rendissent régulièrement chapitre annuel de Cîteaux. De là un danger de relâ ment dans la discipline. Afin de couper court à l'a traire, il fallut même, un peu plus tard, autoriser les sences pour un, deux, trois et même quatre ans (3) attendant, le chapitre de 1152 interdit (4) l'établisse

(1) Cf. Janauschek, *Orig. Cist.*, I, 294, et p. IV-V; *Bern. Vita*, cap. III, n° 20. Dans ce dernier texte, Geoffroy parle de 160 mon soumis à l'abbé de Clairvaux au moment de sa mort. Le chi un peu au-dessous de la réalité. D'après Janauschek (*loc. cit.*), pris le monastère d'Esrom, qui est sûrement du temps de l'a Clairvaux, on trouve, à la date du 20 août 1153, 164 monastè nardins, sans parler de ceux qui ont été étouffés dans l'œuf *Vallis Aquæ* dont parle Geoffroy (*Bern. Vita*, lib. III, cap. V cf. Janauschek, *ouv. cit.*, p. LVI) ou quelques autres mentionn ment par Geoffroy (*ibid.*, cap. VII, n° 24), une dizaine environ

(2) Pour Clairvaux, cf. *Bern. Vita*, lib. V, cap. III, n° 20.

(3) *Statuta*, ap. Martène, ad ann. 1157, *Thesaurus Anecdo* Janauschek, *ouv. cit.*, p. IX.

(4) « 1152. Hoc anno institutum est in capitulo Cisterciens quam novam abbatiam sine majori consilio construerent, »

ou l'affiliation de nouveaux monastères, sans l'avis préalable du conseil supérieur de l'Ordre. Il semble que cette défense eût dû interrompre, au moins pour un temps, les migrations cisterciennes. Il n'en fut rien. Les fondations se succédèrent à peu près comme par le passé. Et à la fin du douzième siècle, le nombre des filles de Citeaux s'élevait à cinq cent trente (1). Comme on l'a dit, « le monde menaçait de devenir cistercien; » *omnia Cistercium erat.*

tar. Savigneiense, éd. Delisle, II, 162. Cf. Robert de Torigny (*de Immutat. Ordin. Monach.*, *ibid.*, II, 187; cf. I, 270), qui omet les mots importants : *sine majori consilio.*

(1) Janauschek, *Orig. Cist.*, I, 299. Les siècles suivants continuèrent l'œuvre; en décembre 1675 on comptait 742 monastères cisterciens, selon les calculs de Janauschek, *Ibid.*, p. 304; cf. p. IV-V.

CHAPITRE XXXI

ISSUE DE LA SECONDE CROISADE.

On sait comment l'armée, en apparence si formidable de Conrad III et de Louis VII se fondit en moins de douze mois, à la pluie et au soleil d'Orient. Quelques milliers d'hommes seulement, échappés à grand'peine aux désastres de la croisade, purent regagner leurs foyers.

Diverses causes morales, militaires et politiques avaient contribué à l'échec de cette grandiose expédition (1).

La première de ces causes fut la mauvaise composition de l'armée; sur les deux cent mille hommes de Conrad et de Louis le Jeune, plus de soixante mille peut-être étaient incapables ou indignes de porter les armes.

D'une part, à l'exemple du roi de France qui emmenait en terre sainte la jeune reine Aliénor, un grand nombre de barons, tant français qu'allemands, se firent accompagner de leurs épouses. Les chambrières suivirent leurs maîtresses, remarque un chroniqueur; et, à leur suite, une foule de femmes de toutes conditions s'introduisirent dans les camps, au grand scandale et pour la perte des croisés (2).

(1) Nous n'avons pas à faire le récit de la seconde croisade. Les meilleurs auteurs à consulter sont Kugler (*Studien*) et surtout Bernhardi (*Konrad III*, p. 591-684).

(2) *Annal. Herbipol.*, Mon. G., XVI, 3; *Chron. Hanon.*, *ibid.*, XXI, 516; Vincent. Prag., *ibid.*, XVII, 663; cf. Guill. Tyr., XVI, 1; Robert de Torigny, *Mon. G.*, VI, 497; etc.

ans plus tard, on nous signale encore sa présence (1).

L'histoire de l'introduction des Cisterciens en Espagne est pleine d'obscurités. Quand on la dégage des légendes dont l'imagination créatrice d'un Bernard Brito et l'érudition mal sûre d'un Henriquez l'ont agrémentée, on la trouve réduite à peu de points vraiment indiscutables.

Tout le nord de la Péninsule, alors chrétien, était sous la domination d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, qui, en raison de la suzeraineté qu'il exerçait sur les princes ses voisins, avait pris en 1135 le titre d'empereur (2). La Galice faisait partie de son domaine direct, et c'est dans cette province que les fils de saint Bernard furent d'abord introduits. En moins de trois ans (1141-1143), quatre abbayes s'élevèrent en quatre diocèses différents : Osera, au diocèse d'Orense; Sobrado, au diocèse de Compostelle; Melon, au diocèse de Tuy; Meira, au diocèse de Lugo. Un peu plus tard, une cinquième fille de Clairvaux florissait dans le diocèse d'Orense, sous le vocable de Sainte-Marie de Monte-de-Ramo (3). Osera, l'aînée des cinq, eut, ce semble, les prédilections d'Alphonse VII et de ses successeurs, qui l'enrichirent à l'envi; elle devint si prospère, ses édifices furent si somptueusement construits et décorés, qu'on a pu l'appeler « l'Escurial de la Galice, » « l'Escurial de saint Bernard. »

(1) Herbertus, *de Miraculis*, lib. II, cap. XIII, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 402-403. Sur la fondation de Cabuabbas, 5 mars 1149 (date douteuse), cf. Janauschek (*ouv. cit.*, p. 119). Janauschek, par erreur, fait revenir Gunnar à Clairvaux en 1150. La date 1153 est certaine (Herbertus, *loc. cit.*). Cf. Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 194.

(2) Sur ce point, consulter Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, Regensburg, 1876, t. III, 1re part., p. 44 et suiv.

(3) Sur Osera, fondée en 1141 (?), cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 63; sur Sobrado, donnée aux Cisterciens le 14 février 1142, *ibid.*, p. 67; sur Melon, fondée le 25 mai 1142, *ibid.*, p. 69; sur Meira, fon-

Cependant des couvents cisterciens, de la ligne de Morimond, s'établissaient dans la Navarre, dans la Nouvelle et dans la Vieille-Castille : Fitero, au diocèse de Tarazona; Monsalud, au diocèse de Cuença; Sagramenia, au diocèse de Ségovie (1). Cette région n'ouvrit que plus tard ses portes aux fils de l'abbé de Clairvaux. Le nom de Bernard n'y était cependant pas inconnu. Un évêque de Salamanque avait su trouver l'adresse de Clairvaux, dans un procès délicat où la cour de Rome lui avait fait sentir les rigueurs de sa justice (2). Pierre, évêque de Palencia, voulut à son tour recevoir de Bernard des avis de direction (3). Déjà, nous l'avons vu, une colonie, partie de Clairvaux en 1132, avait fondé le monastère de Moreruela, au diocèse de Zamora, dans le royaume de Léon. Enfin, deux colonies nouvelles se fixèrent dans les mêmes parages en 1147 et 1152, l'une au lieu nommé l'Épine ou Espina (diocèse de Palencia), l'autre à Valparayso (diocèse de Zamora) (4).

L'abbaye de l'Épine, dont la fondation était due à la libéralité de Sanche, sœur de l'empereur Alphonse VII, traversa à son début une crise aiguë et causa de graves soucis à l'abbé de Clairvaux. On a cru que Nivard, le frère

dée le 1er juin 1143, *ibid.*, p. 73; sur S. M. de Monte de Ramo, affiliée à Clairvaux le 30 mars 1153, *ibid.*, p. 134.

(1) Cf. Janauschek, *ouv. cit.*, pp. 65-67.

(2) Bern., ep. 212.

(3) Bern., ep. 372.

(4) Les lettres de donation de Sanche pour le monastère d'Espina sont datées du 20 janvier 1184 (lisez 1146); cf. Manrique, II, 87, Migne, t. CLXXXV, p. 982. La donation est confirmée par l'empereur Alphonse VII, le 6 avril (Janauschek, I, 108, dit le 6 décembre) 1187 (lisez 1149). Janauschek (*loc. cit.*) estime avec Manrique que le monastère fut fondé en 1147. La date de la fondation de Valparayso est incertaine; Janauschek la fixe au 28 juin 1152 (*Orig.*, *Cist.* p. 131-132).

ans plus tard, on nous signale encore sa présence (1).

L'histoire de l'introduction des Cisterciens en Espagne est pleine d'obscurités. Quand on la dégage des légendes dont l'imagination créatrice d'un Bernard Brito et l'érudition mal sûre d'un Henriquez l'ont agrémentée, on la trouve réduite à peu de points vraiment indiscutables.

Tout le nord de la Péninsule, alors chrétien, était sous la domination d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, qui, en raison de la suzeraineté qu'il exerçait sur les princes ses voisins, avait pris en 1135 le titre d'empereur (2). La Galice faisait partie de son domaine direct, et c'est dans cette province que les fils de saint Bernard furent d'abord introduits. En moins de trois ans (1141-1143), quatre abbayes s'élevèrent en quatre diocèses différents : Osera, au diocèse d'Orense; Sobrado, au diocèse de Compostelle; Melon, au diocèse de Tuy; Meira, au diocèse de Lugo. Un peu plus tard, une cinquième fille de Clairvaux florissait dans le diocèse d'Orense, sous le vocable de Sainte-Marie de Monte-de-Ramo (3). Osera, l'aînée des cinq, eut, ce semble, les prédilections d'Alphonse VII et de ses successeurs, qui l'enrichirent à l'envi; elle devint si prospère, ses édifices furent si somptueusement construits et décorés, qu'on a pu l'appeler « l'Escurial de la Galice, » « l'Escurial de saint Bernard. »

(1) Herbertus, *de Miraculis*, lib. II, cap. XIII, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 402-403. Sur la fondation de Cabuabbas, 5 mars 1149 (date douteuse), cf. Janauschek (*ouv. cit.*, p. 119). Janauschek, par erreur, fait revenir Gunnar à Clairvaux en 1150. La date 1153 est certaine (Herbertus, *loc. cit.*). Cf. Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 194.

(2) Sur ce point, consulter Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, Regensburg, 1876, t. III, 1re part., p. 44 et suiv.

(3) Sur Osera, fondée en 1141 (?), cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 63; sur Sobrado, donnée aux Cisterciens le 14 février 1142, *ibid.*, p. 67; sur Melon, fondée le 25 mai 1142, *ibid.*, p. 69; sur Meira, fon-

Cependant des couvents cisterciens, de la ligne de Morimond, s'établissaient dans la Navarre, dans la Nouvelle et dans la Vieille-Castille : Fitero, au diocèse de Tarazona; Monsalud, au diocèse de Cuença; Sagramenia, au diocèse de Ségovie (1). Cette région n'ouvrit que plus tard ses portes aux fils de l'abbé de Clairvaux. Le nom de Bernard n'y était cependant pas inconnu. Un évêque de Salamanque avait su trouver l'adresse de Clairvaux, dans un procès délicat où la cour de Rome lui avait fait sentir les rigueurs de sa justice (2). Pierre, évêque de Palencia, voulut à son tour recevoir de Bernard des avis de direction (3). Déjà, nous l'avons vu, une colonie, partie de Clairvaux en 1132, avait fondé le monastère de Moreruela, au diocèse de Zamora, dans le royaume de Léon. Enfin, deux colonies nouvelles se fixèrent dans les mêmes parages en 1147 et 1152, l'une au lieu nommé l'Épine ou Espina (diocèse de Palencia), l'autre à Valparayso (diocèse de Zamora) (4).

L'abbaye de l'Épine, dont la fondation était due à la libéralité de Sanche, sœur de l'empereur Alphonse VII, traversa à son début une crise aiguë et causa de graves soucis à l'abbé de Clairvaux. On a cru que Nivard, le frère

dée le 1er juin 1143, *ibid.*, p. 73; sur S. M. de Monte de Ramo, affiliée à Clairvaux le 30 mars 1153, *ibid.*, p. 134.

(1) Cf. Janauschek, *ouv. cit.*, pp. 65-67.

(2) Bern., ep. 212.

(3) Bern., ep. 372.

(4) Les lettres de donation de Sanche pour le monastère d'Espina sont datées du 20 janvier 1184 (lisez 1146); cf. Manrique, II, 87, Migne, t. CLXXXV, p. 982. La donation est confirmée par l'empereur Alphonse VII, le 6 avril (Janauschek, I, 108, dit le 6 décembre) 1187 (lisez 1149). Janauschek (*loc. cit.*) estime avec Manrique que le monastère fut fondé en 1147. La date de la fondation de Valparayso est incertaine; Janauschek la fixe au 28 juin 1152 (*Orig.*, *Cist.* p. 131-132).

ans plus tard, on nous signale encore sa présence (1).

L'histoire de l'introduction des Cisterciens en Espagne est pleine d'obscurités. Quand on la dégage des légendes dont l'imagination créatrice d'un Bernard Brito et l'érudition mal sûre d'un Henriquez l'ont agrémentée, on la trouve réduite à peu de points vraiment indiscutables.

Tout le nord de la Péninsule, alors chrétien, était sous la domination d'Alphonse VII, roi de Castille et de Léon, qui, en raison de la suzeraineté qu'il exerçait sur les princes ses voisins, avait pris en 1135 le titre d'empereur (2). La Galice faisait partie de son domaine direct, et c'est dans cette province que les fils de saint Bernard furent d'abord introduits. En moins de trois ans (1141-1143), quatre abbayes s'élevèrent en quatre diocèses différents : Osera, au diocèse d'Orense; Sobrado, au diocèse de Compostelle; Melon, au diocèse de Tuy; Meira, au diocèse de Lugo. Un peu plus tard, une cinquième fille de Clairvaux florissait dans le diocèse d'Orense, sous le vocable de Sainte-Marie de Monte-de-Ramo (3). Osera, l'aînée des cinq, eut, ce semble, les prédilections d'Alphonse VII et de ses successeurs, qui l'enrichirent à l'envi; elle devint si prospère, ses édifices furent si somptueusement construits et décorés, qu'on a pu l'appeler « l'Escurial de la Galice, » « l'Escurial de saint Bernard. »

(1) Herbertus, *de Miraculis*, lib. II, cap. XIII, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 402-403. Sur la fondation de Cabuabbas, 5 mars 1149 (date douteuse), cf. Janauschek (*ouv. cit.*, p. 119). Janauschek, par erreur, fait revenir Gunnar à Clairvaux en 1150. La date 1153 est certaine (Herbertus, *loc. cit.*). Cf. Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 194.

(2) Sur ce point, consulter Gams, *Die Kirchengeschichte von Spanien*, Regensburg, 1876, t. III, 1re part., p. 44 et suiv.

(3) Sur Osera, fondée en 1141 (?), cf. Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 63; sur Sobrado, donnée aux Cisterciens le 14 février 1142, *ibid.*, p. 67; sur Melon, fondée le 25 mai 1142, *ibid.*, p. 69; sur Meira, fon-

Cependant des couvents cisterciens, de la ligne de Morimond, s'établissaient dans la Navarre, dans la Nouvelle et dans la Vieille-Castille : Fitero, au diocèse de Tarazona; Monsalud, au diocèse de Cuença; Sagramenia, au diocèse de Ségovie (1). Cette région n'ouvrit que plus tard ses portes aux fils de l'abbé de Clairvaux. Le nom de Bernard n'y était cependant pas inconnu. Un évêque de Salamanque avait su trouver l'adresse de Clairvaux, dans un procès délicat où la cour de Rome lui avait fait sentir les rigueurs de sa justice (2). Pierre, évêque de Palencia, voulut à son tour recevoir de Bernard des avis de direction (3). Déjà, nous l'avons vu, une colonie, partie de Clairvaux en 1132, avait fondé le monastère de Moreruela, au diocèse de Zamora, dans le royaume de Léon. Enfin, deux colonies nouvelles se fixèrent dans les mêmes parages en 1147 et 1152, l'une au lieu nommé l'Épine ou Espina (diocèse de Palencia), l'autre à Valparayso (diocèse de Zamora) (4).

L'abbaye de l'Épine, dont la fondation était due à la libéralité de Sanche, sœur de l'empereur Alphonse VII, traversa à son début une crise aiguë et causa de graves soucis à l'abbé de Clairvaux. On a cru que Nivard, le frère

dée le 1er juin 1143, *ibid.*, p. 73; sur S. M. de Monte de Ramo, affiliée à Clairvaux le 30 mars 1153, *ibid.*, p. 134.

(1) Cf. Janauschek, *ouv. cit.*, pp. 65-67.

(2) Bern., ep. 212.

(3) Bern., ep. 372.

(4) Les lettres de donation de Sanche pour le monastère d'Espina sont datées du 20 janvier 1184 (lisez 1146); cf. Manrique, II, 87, Migne, t. CLXXXV, p. 982. La donation est confirmée par l'empereur Alphonse VII, le 6 avril (Janauschek, I, 108, dit le 6 décembre) 1187 (lisez 1149). Janauschek (*loc. cit.*) estime avec Manrique que le monastère fut fondé en 1147. La date de la fondation de Valparayso est incertaine; Janauschek la fixe au 28 juin 1152 (*Orig.*, *Cist.* p. 131-132).

cessaire. Moïse avait promis aux Hébreux de les conduire dans la terre de Chanaan; les Hébreux le suivirent et cependant n'entrèrent pas dans la terre promise. Attribuerez-vous à la témérité de leur chef ce fâcheux mécompte? Moïse faisait tout par l'ordre du Seigneur, et le Seigneur confirmait l'œuvre de son envoyé par des miracles. — Mais ce peuple, direz-vous, était entêté et se révoltait sans cesse contre Moïse et contre Dieu. — Soit : les Hébreux étaient incrédules et rebelles. Mais qu'étaient donc les croisés? Interrogez-les. A quoi bon répéter ce qu'ils avouent eux-mêmes? Si les Hébreux ont péri en punition de leurs iniquités, quoi d'étonnant que ceux-ci, après avoir commis les mêmes fautes, aient reçu le même châtiment? Dans l'un et l'autre cas les promesses de Dieu restent intactes; car les promesses de Dieu ne prescrivent pas contre les droits de sa justice (1). »

Bernard attribue ainsi les malheurs de la croisade aux fautes des chrétiens. Comprenait-il sous ce chef les fautes militaires et politiques des croisés, des Grecs et des princes d'Orient? Il est permis de le croire. Il ne pouvait ignorer qu'en temps de guerre les infractions aux règles de la discipline et de la prudence sont, aussi bien que les violations de la morale, presque toujours suivies d'un prompt et terrible châtiment.

Cependant, si la manière dont il présente son apologie justifiait suffisamment la Providence aux yeux de ses contemporains, il semble qu'elle ne le justifie qu'imparfaitement lui-même. En souffrant qu'on enrôlât sous l'étendard de la croix des femmes et des aventuriers, le prédicateur de la croisade n'assumait-il pas la responsabilité de la conduite de cette multitude?

(1) *De Consider.*, lib. II, cap. I.

Ce grief est le seul qu'on ait avec raison soulevé contre l'abbé de Clairvaux. On pourrait dire à sa décharge que la discipline de l'armée n'était pas, à proprement parler, de son ressort, qu'il croyait avoir assez fait pour assurer le succès de la sainte expédition en lui donnant deux chefs tels que Louis le Jeune et Conrad III. Mais son illusion n'en est pas moins frappante. Sûrement, il connaissait mal l'état de la Palestine et l'organisation des forces musulmanes. S'il eût soupçonné à quels ennemis redoutables l'Orient latin avait affaire, il eût été plus sévère dans le choix des pèlerins qu'il envoyait au secours de la Terre Sainte.

On a reproché également au prédicateur de la seconde croisade d'avoir méconnu l'importance des moyens diplomatiques et d'avoir laissé croître dans l'ombre, sans essayer de l'étouffer, une sourde inimitié entre le roi de Sicile et l'empereur de Constantinople (1). Il est certain que les embarras suscités par Roger à Manuel dès l'année 1147 (2), en paralysant la bonne volonté de ce dernier et les forces de son armée, condamnaient les croisés à se suffire à eux-mêmes. Mais quel diplomate était assez puissant pour mettre un frein aux convoitises de l'ambitieux Normand? Bernard, d'ailleurs, comme tous les hommes simples et droits, avait ajouté une foi entière aux déclarations que les deux rivaux avaient fait porter à l'assemblée d'Étampes; il avait espéré qu'ils suspendraient, au moins pour un temps, leurs hostilités et emploieraient, comme ils promettaient de le faire, toutes leurs forces au service de la cause commune. Si cet espoir fut trompé, on ne saurait lui faire un crime de l'avoir conçu.

(1) Kugler, *Geschichte der Kreuzzüge*, éd. Oncken, Berlin, 1880, p. 151.

(2) Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 618, note 65.

Du reste, ces divers griefs ne touchaient guère les contemporains de l'abbé de Clairvaux. Personne ne songea à lui demander compte de sa diplomatie. La seule chose qui préoccupait les esprits était de savoir si sa mission avait été vraiment revêtue d'un caractère divin. « Comment, disait-on, pouvons-nous savoir que votre prédication fût autorisée de Dieu? Quels miracles faites-vous pour que nous croyions à votre parole? » — « Il ne m'appartient pas, s'écrie saint Bernard, de répondre à cette question; qu'on épargne ma pudeur. Répondez pour moi, vous Saint Père, et pour vous-même, selon ce que vous avez vu et entendu, ou du moins selon l'inspiration qui vous viendra de Dieu (1). »

Sur ce terrain, saint Bernard est à l'aise. Fort de l'approbation du Ciel et du témoignage de sa conscience, il présente à ses adversaires un front haut et ferme. Dans un beau mouvement d'éloquence, il fait à Dieu un rempart de sa poitrine et assume généreusement toute la responsabilité de la croisade : « Pour moi, dit-il, je ne me soucie guère des jugements de ceux qui appellent mal ce qui est bien et bien ce qui est mal. S'il faut absolument que je choisisse, j'aime mieux que les murmures des hommes se tournent contre moi que contre Dieu. Tant mieux, si le Seigneur daigne se servir de moi comme bouclier! Je reçois volontiers les coups de langue de la médisance et les traits empoisonnés du blasphème, afin qu'ils n'arrivent pas jusqu'à Lui. Je consens à être déshonoré, pourvu qu'on ne touche pas à la gloire de Dieu. Ce m'est un honneur d'entrer ainsi en union avec Jésus-Christ qui disait : « Les opprobres de ceux qui vous outrageaient sont tom-« bés sur moi : » *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt super me.*

(1) *De Consider.*, lib. II, cap. II et III.

Au moment où saint Bernard écrivait ces lignes, la confiance qu'il avait en sa mission divine et en l'opportunité de la croisade fut de nouveau mise à l'épreuve.

Aussitôt après le départ des croisés, les musulmans s'étaient précipités de toutes parts sur les chrétientés de Syrie. Nur-Eddin avait pris d'assaut le château de Tripoli et fait prisonnier le jeune fils du comte de Toulouse, qui défendait la place. Il se dirigea ensuite sur le comté d'Antioche, réduisit plusieurs forteresses et menaça Apamée. Repoussé une première fois par le comte Raymond, il se tourna vers le sud et infligea une sanglante défaite aux troupes du roi de Jérusalem dans les plaines de Bosra; puis il reparut sur les bords de l'Oronte. Raymond sortit d'Antioche pour aller à sa rencontre et défendre le château d'Anab; mais sa petite armée fut entourée par les musulmans et taillée en pièces; lui-même périt dans le combat (29 juin 1149). Dès lors, la principauté d'Antioche fut en proie aux soldats de Nur-Eddin. Le fier émir, conduit par la fortune, s'avança jusqu'aux bords de la mer Méditerranée, et s'y baigna en présence de toutes ses troupes, comme pour montrer qu'il entendait en prendre possession. Vers le même temps, le sultan d'Iconium assiégeait Jocelin d'Édesse dans Tell Baschir. La situation des principautés du nord paraissait donc désespérée. Le roi Beaudoin, accouru à leur secours, parvint à les délivrer et obtint des musulmans une paix honorable. Mais, dès l'année suivante (1150), la paix fut rompue; Jocelin tomba aux mains des infidèles et fut enfermé dans les prisons d'Alep; Antioche, de nouveau, se vit ceinte d'un cercle de fer, qui alla chaque jour se rétrécissant autour de ses remparts (1).

(1) Willelm. Tyr., XVII, 9, 10. Cf. Kugler, *Studien*, etc., p. 212 et suiv.; Bernhardi, *ouv.*, *cit.*, p. 811 et suiv.

Le patriarche d'Antioche et Beaudoin de Jérusalem n'avaient pas attendu cette extrémité pour adresser un nouvel appel au dévouement de la France (1). Malgré le souvenir, encore si récent, des malheurs de la seconde croisade, leur démarche avait chance de réussir. Leurs plaintes trouvèrent un écho. Les croisés français, en effet, ne pouvaient pardonner aux Grecs leur perfidie; et l'idée d'une revanche, qui entraînerait à la fois la ruine de l'empire d'Orient et celle des principautés d'Alep et d'Iconium, agitait maints esprits. Déjà, en 1147, l'évêque de Langres, avant de traverser Constantinople, avait proposé à Louis VII de s'en emparer, par mesure de sûreté (2). Cet avis, alors repoussé, gagna du terrain, après plus encore que pendant la croisade. Sciemment ou non, Manuel n'avait cessé de mécontenter les Français. Soit par méprise, soit avec intention, ses croisières, qui sillonnaient la Méditerranée, attaquèrent le navire qui ramenait Louis VII de la Palestine et capturèrent celui qui portait la reine Aliénor (3). La flotte du roi de Sicile arriva à temps pour sauver l'un et délivrer l'autre. Mais l'injure qu'avaient reçue les augustes pèlerins laissa des traces au fond de leur cœur. De son côté, le roi de Sicile, alors en guerre ouverte avec l'empereur Manuel, ne manqua pas d'exciter encore leur ressentiment, pendant le séjour qu'ils firent auprès de lui, à Potenza, vers la fin du mois de septembre 1149 (4). Si l'on ignore les détails de cette entrevue, on ne peut guère douter que les bases d'une alliance of-

(1) *Vita Sugerii*, ap. *H. des G.*, XII, 110.

(2) Cf. Odon, *ouv.*, *cit.*, et Pierre le Vénérable, lib. VI, ep. 16.

(3) Cinnam., p. 87; *Historia Pontific.*, cap. 28. Cf. Kugler, *Studien*, p. 209, note 14.

(4) *Ep. Sug. ad Ludov.*, ap. du Chesne, IV, p. 525; *Annal. Casin.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX, 310,

fensive et défensive entre la France et la Sicile n'aient été dès lors posées et la guerre contre l'empire grec décidée en principe (1).

Suger entra pleinement dans ces vues; et, à la nouvelle des nouveaux malheurs de l'Orient latin, il prit à son tour, à défaut du roi encore irrésolu, l'initiative d'une troisième croisade (2). Mais ce beau dessein rencontra en Allemagne un premier obstacle auquel il se heurta. Conrad, allié des Grecs, se disposait alors à opérer, de concert avec eux, une descente en Italie contre le roi de Sicile. En pareille occurrence, celui-ci, occupé à se défendre contre les Allemands, ne pouvait plus prêter à la nouvelle expédition l'appui dont elle avait besoin. Pour que le projet de Suger réussît, il fallait que le roi Conrad se réconciliât avec Roger, rompît son alliance avec Manuel, ou du moins consentît à garder la neutralité dans le conflit qui allait éclater entre les Grecs et les Latins (3). Trois hommes éminents travaillèrent à obtenir ce résultat : l'abbé de Cluny, saint Bernard et le cardinal Théodwin.

Pierre le Vénérable était un partisan déclaré de la guerre contre les Grecs. Il leur impute expressément le désastre de la croisade et demande qu'on leur inflige un châtiment exemplaire. L'homme prédestiné, selon lui, à venger la mort de tant d'illustres chevaliers français et allemands, est le roi de Sicile. Qu'il se réconcile avec Conrad, et le salut de la chrétienté, la revanche de l'Occident sont assurés. Tels sont les sentiments que le pieux abbé,

(1) Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 810.

(2) Ep. Sug. 143 et 146, ap. du Chesne, IV, 538; *Vita Sugerii*, lib. III, *H. des G.*, XII, 110.

(3) *Cont. Præmonst.*, ap. *Mon. Germ.*, VI, 454. Cf. Kugler, *Studien*, etc., p. 208; Bernhardi, *Konrad III*, p. 812 et suiv.

d'ailleurs si calme et si modéré, exprime dans une lettre à Roger (1).

Le cardinal Théodwin, gagné par le roi de Sicile à son retour de la Palestine, écrivit dans le même sens au roi Conrad III.

Enfin l'abbé de Clairvaux, rivalisant de zèle avec ces deux hérauts de la guerre sainte, se faisait leur écho et renforçait leur voix. Il ose adresser à Conrad un éloge de Roger et lui présenter son rival, comme « un utile et nécessaire défenseur de l'Église, dont les services doivent être à l'avenir plus utiles que jamais, » pourvu que l'accord se rétablisse et règne entre les deux souverains. Bernard se charge volontiers de disposer le roi de Sicile à la paix, si seulement Conrad agrée cette démarche (2).

L'idée d'une réconciliation avec Roger ne souriait nullement à Conrad. Lorsqu'il reçut ces propositions le 1er mars 1150, son parti était déjà pris; il scella son alliance avec Manuel en ces termes significatifs : « Que nos ennemis, qui sèment le mensonge pour mettre le trouble et la division entre nous, sachent bien que le lien de notre amitié demeure indissoluble (3). »

Par ces déclarations la coalition franco-sicilienne contre l'empire grec recevait un coup mortel. Cependant Suger ne perdit pas foi en son entreprise. Fort de l'appui del'abbé de Clairvaux, qui, peu soucieux des questions politiques, n'eut jamais en vue que les intérêts religieux de l'Orient latin, il paraît alors avoir restreint son plan à une croi-

(1) Pet. Venerab., ep. VI, 16.

(2) Les lettres du cardinal Théodwin et de saint Bernard sont perdues; nous n'en connaissons la teneur que par une lettre de l'abbé Wibald au cardinal Guido : ep. 252, p. 377.

(3) *Ep. Conrad. ad Irenen*, ap. ep. Wibald., n° 243, p. 255. Cf. Bernhardi, *Konrad III*, p. 814 et suiv.

sade contre les musulmans (1). Pour cette œuvre plus modeste, à défaut du concours matériel du roi de Sicile, les ressources de la France pouvaient, ce semble, suffire largement. Le ministre de Louis VII se hâta donc de réunir à Laon, dès le commencement d'avril, sous la présidence de son maître, un certain nombre d'évêques et de barons pour délibérer sur l'opportunité de la nouvelle expédition. L'assemblée jugea qu'après les récents malheurs une telle proposition ne pourrait être utilement discutée qu'en présence de tous les chefs spirituels de l'Église de France. En conséquence, les évêques, les archevêques et les principaux chefs du clergé régulier furent convoqués à Chartres pour le troisième dimanche après Pâques (7 mai 1150) (2). Le souverain Pontife lui-même fut consulté; son approbation pouvait exercer une grande influence sur les décisions de l'assemblée; par respect et par prudence, Suger la lui demanda.

Mais Eugène III était mal préparé à seconder l'œuvre du grand ministre. Il avait suivi de loin avec attention les tentatives faites par l'abbé de Cluny, l'abbé de Clairvaux et le cardinal Théodwin auprès du roi de Sicile et de l'empereur d'Allemagne, en vue d'une réconciliation à la fois politique et religieuse. Il se garda bien d'y prendre part (3); il prévoyait sans doute et non sans raison que le succès des armes siciliennes en Orient, assuré par le concours effectif ou du moins par la connivence tacite du roi Con-

(1) Que Suger ait modifié son plan, cela ressort, selon nous, du silence que ses lettres, les lettres de saint Bernard, les lettres d'Eugène III, la *Vita Sugerii* gardent à partir de cette époque sur la coalition franco-sicilienne.

(2) *Ep. Suger.*, ap. *H. des G.*, XV, 523.

(3) Contre l'opinion de Bernhardi (*Konrad III*, p. 813), cf. Wibald., ep. 279, p. 401.

rad, contribuerait à établir la prépondérance de Roger en Italie et tournerait en définitive au détriment de l'Église. Il ne partageait pas sur la piété du roi de Sicile, sur la sincérité de son dévouement, sur le désintéressement de sa politique, les sentiments de saint Bernard. A tout prendre, la protection de Conrad, si aléatoire fût-elle et si lente à s'affirmer, lui paraissait encore préférable à celle de l'ambitieux et rusé Normand. Sans refuser à ce dernier les marques de son respect et les témoignages de sa reconnaissance pour les services récents qu'il en avait reçus, il n'hésita pas à donner au premier des gages de confiance plus entière et de particulière estime. Il alla même, dans une lettre confidentielle qu'il lui fit adresser indirectement par le cardinal Guido (1), jusqu'à désavouer hautement, — après coup, il est vrai, et lorsqu'elles eurent échoué, — les démarches du cardinal Théodwin et de l'abbé de Clairvaux.

Le plan de Suger, modifié et restreint, devait-il lui plaire davantage? Nature fine et prudente, Eugène III cherchait à lire dans les événements les desseins de la Providence. L'échec de la croisade l'avait rendu encore plus circonspect. Aussi l'accueil qu'il fit aux propositions de l'abbé de Saint-Denis fut-il froid et réservé (2). Dans sa réponse, en date du 25 avril 1150, il ne cache pas les frayeurs que lui inspire le projet d'une nouvelle expédition en Terre Sainte, et il engage le ministre de Louis VII

(1) Wibald., ep. 279, p. 401.

(2) L'auteur de la *Vie de Suger* (ap. Bouquet, XII, 110) semble dire que le ministre de Louis VII n'entreprit d'organiser une croisade qu'à la sollicitation ou même sur les ordres du pape Eugène III. Mais l'annaliste, mal informé sans doute, intervertit évidemment les rôles et l'ordre des faits. C'est Suger, et non le pape, qui prit l'initiative de la nouvelle expédition.

à sonder sérieusement les dispositions de son maître avant de rien entreprendre. Toutefois, comme il ne désespère pas entièrement du dévouement de la chevalerie et du clergé français, il leur promet d'avance tous les avantages spirituels et temporels qu'il a déjà accordés à leurs prédécesseurs (1).

Un tel langage était plus propre à refoidir le zèle du roi qu'à l'exciter; les barons réunis à Chartres montrèrent également, après l'avoir entendu, une tiédeur désespérante, et abandonnèrent aux mains du clergé la direction de la sainte entreprise. Saint Bernard, désolé de ce résultat, reproche hardiment au pape sa prudence excessive : « La tiédeur et la timidité, dit-il (2), ne sont pas de saison dans une affaire aussi grave et aussi importante. J'ai lu quelque part que l'homme de cœur sent croître son courage avec les difficultés. Jésus-Christ est blessé à la prunelle de l'œil. Il souffre derechef dans les lieux où il a souffert autrefois. Le moment est venu de faire sortir les deux glaives du fourreau... L'un et l'autre sont à Pierre, qui doit les tirer, l'un de sa propre main, l'autre d'un signe de sa volonté... Imitez le zèle de celui dont vous tenez la place... J'entends une voix qui crie : « Je « vais à Jérusalem pour y être crucifié de nouveau. » Quand tous les autres seraient tièdes ou sourds à cette voix, il convient que le successeur de Pierre ne ferme pas l'oreille. Qu'il s'écrie, au contraire : « Quand tous seraient

(1) Jaffé, *Reg.*, 9385; *H. des G.*, XV, 457.

(2) Ep. 256. Par une distraction presque inexplicable, Baronius, Mabillon, Fleury, l'*Histoire littéraire* et l'*Art de vérifier les dates* avaient placé la composition de cette lettre et la tenue du concile de Chartres en 1146. Les mots : *damnis prioris exercitus*, qui sont évidemment une allusion au désastre de la seconde croisade, auraient dû mettre tant d'éminents critiques en garde contre leur conjecture. Cf. Dom Brial, *Recueil de l'Acad. des Inscript.*, IV, 510-511.

« scandalisés, moi, je ne le serais pas. » Il ne faut pas s'effrayer des pertes de la première armée, mais travailler plutôt à les réparer. L'homme est-il dispensé de faire ce qu'il doit, parce que Dieu fait ce qu'il veut? Pour moi, après tant de maux, j'espère en un avenir meilleur. Pourquoi cette défiance, ami de l'Époux?... Je vous en prie, dans le péril où se trouve l'Église, déployez tout ce que vous avez de forces, de zèle, de sollicitude, d'autorité et de puissance. Aux grands dangers, les grands secours : c'est le fondement qu'on ébranle ; à la ruine qui nous menace il faut opposer tous nos efforts. »

Eugène III ne demeura pas insensible à ces vives et respectueuses remontrances. Mais il était trop tard pour qu'il réparât le mauvais effet produit par sa lettre du 25 avril. La défection de la chevalerie, dont Bernard se plaint hautement dans une lettre adressée à Pierre le Vénérable (1), avait porté au projet de Suger un nouveau coup ; un troisième coup, moins violent peut-être que les deux autres, mais rude encore, achèvera de le ruiner.

Le concile de Chartres avait nommé l'abbé de Clairvaux chef de la nouvelle croisade. Cette élection paraissait à plusieurs un gage de succès. Malheureusement de puissantes raisons s'opposaient à l'acceptation de saint Bernard : « Qui suis-je, s'écrie-t-il dans sa lettre au souverain Pontife (2), qui suis-je, pour ranger une armée en bataille, pour marcher à la tête des troupes? Quoi de plus incompatible avec ma profession, lors même que les forces et l'habileté nécessaires ne me feraient pas défaut? Autant que je puis juger de mes forces, je ne pourrais pas même gagner la Terre Sainte. » Saint Bernard s'en remet

(1) Ép. publiée par le P. Satabin dans les *Études religieuses* des PP. Jésuites, juin 1894, p. 322.

(2) Ep. 256.

cependant à la décision du pape pour connaître sur ce point la volonté de Dieu. « Cette élection, dit-il, n'a jamais été de mon goût ni selon mes désirs. Ne m'abandonnez pas à la volonté des hommes. Mais puisque c'est là votre particulière mission, tâchez de connaître les desseins de Dieu et de les faire exécuter sur la terre, comme ils sont exécutés dans le ciel. »

Par égard pour la santé délicate du saint abbé, Eugène III hésita quelque temps à ratifier le choix du concile de Chartres. Il finit pourtant par céder aux instances de Suger et de l'épiscopat français (1). Mais cette suprême ratification resta lettre morte. Un nouveau concile qui devait se réunir à Compiègne, le 15 juillet (2), pour régler les derniers préparatifs de la croisade n'eut vraisemblablement pas lieu; les chroniques, du moins, n'en conservent pas trace. Le découragement était partout. Les Cisterciens, nous dit-on (3), firent casser la décision du souverain Pontife et, en retenant l'abbé de Clairvaux, firent échouer du même coup le projet d'une troisième croisade.

Il semble cependant que l'intrépide abbé de Saint-Denis ne se soit pas laissé déconcerter par cette désertion universelle. Il ne renonça pas, malgré son grand âge, à l'idée de lever une armée et de la conduire lui-même en Palestine (4). Déjà il avait fait parvenir à Jérusalem des sommes considérables; déjà plusieurs milliers de croisés se disposaient à partir sous ses ordres, lorsque la mort vint arrêter l'exécution de ses desseins (13 janvier 1151).

(1) Jaffé, *Reg.*, 9398; *H. des G.*, XV, 458.

(2) Bern., épître publiée par le P. Satabin dans les *Étud. Relig.*, loc. cit.

(3) *Contin. Præmonst.*, Mon. G., VI, 455.

(4) *H. des G.*, XV, 458; *Sugerii Vita*, *ibid.*, XII, 110.

Saint Bernard le suivit de près dans la tombe (20 août 1153), emportant comme lui le regret profond de n'avoir pu relever l'honneur des armes chrétiennes et fait triompher la croix sur le croissant. « Malheur à nos princes! s'écrie le saint abbé sur son lit de mort (1). Ils n'ont rien fait de bien dans le pays consacré par le sang du Seigneur; et, dans leur patrie où ils sont revenus si promptement, ils déploient une incroyable malice. Ils n'ont aucune pitié de la douleur de Joseph. Puissants pour le mal, ils sont incapables de faire le bien. Nous avons néanmoins la confiance que le Seigneur ne rejettera pas son peuple et n'abandonnera point son héritage. La droite du Seigneur déploiera sa force, et son bras lui viendra en aide, afin que tout le monde sache qu'il vaut mieux espérer dans le Seigneur que dans les princes de la terre. »

Ces paroles témoignent que le saint abbé se préoccupait, jusqu'entre les bras de la mort, de la délivrance de la Terre Sainte. L'espoir qu'il fondait sur la miraculeuse intervention de la Providence fut malheureusement déçu. Livrées à elles-mêmes et privées des secours de l'Occident, les principautés chrétiennes de l'Orient latin ne purent se défendre contre le flot montant de la marée musulmane. Dès l'année 1154, elles étaient presque submergées; et leur ruine complète ne fut plus qu'une question de temps.

A la distance où nous sommes de ces événements, il est facile de les juger avec impartialité et d'établir exactement la part de responsabilité qui revient à chacun des auteurs de la seconde croisade.

C'est Louis VII, avons-nous dit, et en dépit des adorateurs du succès, nous le répétons à sa gloire, c'est Louis VII qui a pris de son propre mouvement l'initiative de la

(1) Ep. 288.

sainte expédition. Notre siècle, si ouvert aux idées de colonisation, ne saurait, sans se condamner lui-même, désapprouver une telle entreprise. Les colonies chrétiennes de l'Orient latin traversaient une crise terrible. La France, plus que toute autre nation, était engagée d'honneur à les défendre, et plus que toute autre aussi, en mesure de le faire.

Tranquille à l'intérieur, en paix avec ses voisins, elle jouissait, grâce à la prudence d'un ministre de génie, d'une prospérité qu'elle n'avait pas connue depuis longtemps. Comment un prince jeune, à qui la gloire souriait de loin, n'aurait-il pas suivi les inspirations de son âme chevaleresque, et volé au secours de ses coreligionnaires et de ses compatriotes éperdus? L'écho, par la bouche de Sigebert de Gembloux, répétait à ses oreilles charmées la devise des premières guerres d'Orient : *Gesta Dei per Francos*. N'était-ce pas un devoir pour le fils aîné de l'Église de soutenir l'œuvre de Dieu, ébranlée par les infidèles, et de relever l'honneur de la milice chrétienne, abattu par la prise d'Édesse?

Eugène III, parallèlement et avec non moins de décision, concevait le même projet. L'Église n'était-elle pas intéressée encore plus que la France au maintien et à la prospérité des colonies chrétiennes de l'Orient latin? Le progrès des Musulmans entraînait pour l'Évangile un recul lamentable. Malgré les soucis que lui causait la révolution romaine, le souverain Pontife ne pouvait donc rester sourd à l'appel de Raymond d'Antioche. Ses lettres témoignent de ses généreuses inquiétudes et de ses nobles desseins. La bonne volonté qu'il rencontra chez les princes chrétiens enfla encore ses espérances. La tentative, malheureusement avortée en naissant, d'un rapprochement entre l'Église grecque et l'Église latine est une idée

qui lui appartient en propre. Mais son plus grand acte est d'avoir nommé l'abbé de Clairvaux prédicateur officiel de la croisade.

Si Bernard n'apparaît qu'en troisième ligne parmi les auteurs de la sainte expédition, il se plaça bientôt de lui-même au premier plan. C'est lui qui, par la puissance de sa parole et la vertu de ses miracles, a imprimé à la croisade un élan irrésistible et lui a donné le caractère d'un mouvement national français et bientôt universel. S'il y a quelque gloire à seconder les desseins des autres, s'il est même quelquefois plus beau d'exécuter un projet que de le concevoir, l'abbé de Clairvaux est, de tous les promoteurs de la croisade, le dernier en date, mais sans contredit le plus glorieux.

Louis VII et Conrad III n'étaient pas à la hauteur de leur mission. Tous deux, cependant, ont montré un vrai courage et un grand sens chrétien; et l'histoire leur sait gré d'avoir mis leur épée au service d'une cause qui était celle de Dieu et de la civilisation. S'ils n'ont pas réussi à opérer la délivrance de l'Orient latin, ils ont au moins l'honneur de l'avoir entreprise.

Suger, aidé de l'abbé de Clairvaux, a tenté de réparer leurs fautes. Après avoir rendu le royaume prospère à l'intérieur, le grand ministre n'avait plus, pour couronner son œuvre, qu'à relever au dehors l'honneur de nos armes. En organisant une troisième croisade, il espérait arrêter le flot de l'invasion musulmane qui menaçait l'Europe, ou du moins sauver les colonies françaises de l'Orient. Ce beau rêve fut le tourment de ses dernières années. Mais il n'eut pas la consolation de le voir accompli: cette victoire sur le Coran fut refusée à son patriotisme chrétien; c'est le seul rayon qui manque à sa gloire.

CHAPITRE XXXII

LE TRAITÉ « DE LA CONSIDÉRATION ».

Durant tout le pontificat d'Eugène III, le chemin fut court de Clairvaux à Rome. Un commerce de lettres fort régulier entretenait l'amitié du pape cistercien et de son ancien supérieur. Le temps est venu d'analyser un ouvrage qui mit le sceau à cette correspondance; nous voulons parler du livre *De la Considération*, sorte de testament qui contient la pensée suprême de l'abbé de Clairvaux sur les devoirs de la papauté (1). Commencé en 1149 (2), il fut achevé en 1152 ou en 1153 (3). Le saint le composa à cette heure tardive et silencieuse de la vie, où l'homme, se recueillant une dernière fois et jugeant le passé, le présent et l'avenir avec une pleine sérénité, porte sur toutes choses un regard plus calme et plus assuré. C'est un fruit d'automne : on y trouve condensé tout ce qu'il y avait d'exquis dans l'âme si pure et si noble de saint Bernard.

(1) *De Consideratione*, Migne, tom. CLXXXII, col. 727-808.

(2) Petri Venerab., lib. VI, ep. 7.

(3) Le second livre fut écrit après la croisade (cf. cap. I); le troisième livre après la mort de Hugues d'Auxerre (cf. cap. II, n° 11) et dans la quatrième année qui suivit le concile de Reims (*ibid.*, cap. V. n° 20), c'est-à-dire en 1152. Le quatrième fut vraisemblablement composé en 1152, cf. lib. IV, cap. I, n° 1.

L'abbé de Clairvaux hésitait, malgré le désir exprès du souverain Pontife, à entreprendre cet ouvrage. « L'amour me presse, écrit-il à Eugène III, mais le respect me retient. » A la fin, la crainte fut vaincue. « Qu'importe après tout, ajoute-t-il discrètement, comme pour s'enhardir, qu'importe que vous soyez élevé sur la chaire de Pierre? Quand vous marcheriez sur l'aile des vents, vous ne pourriez vous soustraire à mon affection. L'amour ne sait pas ce que c'est qu'un maître; il reconnaît un fils même sous la tiare. La charité ne meurt pas. Si, à vrai dire, je n'ai plus à remplir à votre égard les devoirs d'une mère, j'en ai toujours la tendresse. Vous avez jadis été mêlé à mes entrailles; il n'est pas si facile de vous en arracher. Je vous donnerai donc des avis, non pas comme un maître, mais comme une mère, autrement dit comme quelqu'un qui aime. On me prendra peut-être pour un insensé; mais je ne paraîtrai tel qu'aux yeux de celui qui n'aime pas, de celui qui ne sent pas la force de l'amour (1). »

C'est en ces termes que saint Bernard annonçait au souverain Pontife la première partie du livre *de la Considération*. On y trouve une idée de tout l'ouvrage. C'est une sorte d'*examen de conscience d'un pape*. Nous ne suivrons pas l'auteur pas à pas dans le domaine qu'il parcourt et dans les digressions auxquelles il s'abandonne volontiers. Ce que nous recherchons dans son œuvre, c'est le document humain, le document historique.

I

Le pape occupe le centre d'une sphère dont les rayons s'étendent à tout l'univers. Ce qui est autour de lui, au-

(1) *De Consideratione*, prologue, ap. Migne, col. 727-728.

dessous de lui, au-dessus de lui, doit être, aussi bien que lui-même, l'objet de sa « Considération (1). » Qu'il promène ses regards de la terre au ciel; mais qu'il n'oublie pas de sonder ses reins et d'envisager en sa personne l'extrême faiblesse unie à la suprême grandeur.

Nul plus que saint Bernard n'a rehaussé la majesté du pontificat romain; mais nul n'a su donner à un pape de plus fortes leçons d'humilité. Qu'est-ce qu'un pape? Les termes manquent pour exalter sa dignité. « Il n'a pas son égal sur la terre: · *qui parem non habet* (2). Les grands hommes de l'Ancien Testament ont montré en figure sa gloire future et son incomparable autorité. Dans le Nouveau il éclipse toute grandeur : « il est Pierre par la puissance; par l'onction il est Christ (3). » Ces fonctions en impliquent beaucoup d'autres que Bernard résume dans une magnifique énumération qui clôt le quatrième livre : « Considérez, dit-il au pape, que vous devez être le modèle de la piété, le champion de la vérité, le défenseur de la foi, le docteur des nations, le chef des chrétiens, le régulateur du clergé, le pasteur des peuples, le vengeur des crimes, la terreur des méchants, la gloire des bons, le marteau qui frappe les tyrans, le père des rois, le modérateur des lois, le dispensateur des canons, le sel de la terre, la lumière du monde, le prêtre du Très-Haut, le vicaire du Christ, le Christ du Seigneur. » Quoi de plus? Bernard ne recule pas devant une qualification étonnante : Souvenez-vous enfin que vous devez être le « Dieu de Pharaon (4). »

Nous expliquerons plus loin cette expression biblique

(1) *De Consider.*, lib. II, cap. III.
(2) *De Consideratione*, lib. II, cap. I, n° 4.
(3) *Ibid.*, lib. II, cap. VIII, n° 15.
(4) *Ibid.*, lib. IV, cap. VII.

où éclate l'ardent respect que l'abbé de Clairvaux professe pour la papauté. Remarquons seulement qu'un éloge si pompeux, si oriental de forme, n'est point de sa part une vaine flatterie. Bernard fait voir au souverain Pontife, avec une égale hardiesse, le revers de cette grandeur. « Voici un autre cantique, lui dit-il, que je vais vous chanter; il est moins agréable à entendre peut-être, mais non moins salutaire. » Et il dépouille Eugène III de tous ses insignes pour découvrir la bassesse de son origine. Qu'étiez-vous, quand vous êtes sorti du sein de votre mère? « Étiez-vous alors paré de la tiare, étincelant de pierreries, brillant des reflets de la soie, ombragé de plumes ou chargé de métaux précieux? Dissipez tout cela, comme les nuages fugitifs du matin, au souffle de votre *Considération;* vous n'aurez plus devant les yeux qu'un homme nu, pauvre et misérable, un homme qui se plaint d'être homme, qui rougit d'être nu, qui déplore d'être né et qui murmure contre l'existence, un homme né pour le travail et non pour l'honneur, un homme qui n'a que peu de temps à vivre et qui le passe dans la crainte, un homme enfin condamné à mort. Quel salutaire rapprochement dans cette pensée : en même temps que vous êtes pape, vous n'êtes qu'une vile poussière (1)! »

Qu'est-ce qui comblera l'abîme ainsi creusé entre la grandeur et le néant d'un homme? La vertu. Sur ce thème, l'abbé de Clairvaux développe les avertissements les plus graves. C'est une monstruosité, dit-il, que la dignité suprême soit unie à une âme basse. Un roi insensé sur le trône ressemble à un singe assis sur un toit (2). Le pape est le fils des apôtres et des prophètes; il faut qu'il ait des mœurs dignes de la noblesse de sa race. Voulez-vous

(1) *De Consideratione*, lib. II, cap. IX, n° 18.
(2) *Ibid.*, lib. II, cap. VII.

montrer que vous êtes leur héritier? Ayez la foi, ayez la piété, ayez la sagesse, mais la sagesse des saints, qui est la crainte du Seigneur (1). De tous les héritages, le plus précieux c'est la vertu. Ayez la prudence, la justice, la tempérance (2). Ayez surtout l'humilité : c'est la plus belle parure d'un souverain Pontife (3). »

Eugène III pouvait entendre ces avis. Sorti de l'école de Clairvaux, il « avait fait l'apprentissage de la vertu, avant de connaître les honneurs (4). » Bernard lui rend ce témoignage, qu'il n'est pas de « ceux qui prennent les dignités pour des vertus (5). » Ces vertus sont des fleurs qui croissent mieux à l'ombre du cloître qu'au faîte du pouvoir. Mais il importe que ceux qui les ont acquises dans le mystère les portent avec eux sur le trône, pour en répandre autour d'eux le pénétrant parfum.

Par quel secret les conserveront-ils où même parviendront-ils à les développer? « Par la considération (6). » Un pape a la charge de toutes les âmes; mais la première âme commise à ses soins, c'est la sienne propre. Le sage doit d'abord être sage pour lui-même. « Vous êtes pour vous le premier et le dernier, s'écrie saint Bernard (7). Votre cœur est une fontaine publique où tout le monde a le droit de boire (8). N'est-il pas juste que vous buviez

(1) *De Consideratione*, lib. II, cap. VI, n° 13.

(2) *Ibid.*, lib. I, cap. VIII, n°s 9-11.

(3). « Nulla splendidior gemma, in omni præcipue ornatu summi Pontificis. » *Ibid.*, lib., II, cap. VI, n° 13.

(4) « Tibi ante experta virtus, quam dignitas fuit. » *Ibid.*, lib. II, cap. VII.

(5) « Non tu de illis es, qui dignitates virtutes putant. » *Ibid.*

(6) *Ibid.*, lib., I, cap. V; lib. II, cap. II-XI.

(7) *Ibid.*, lib., II, cap. III.

(8) « Omnes de fonte publico bibunt pectore tuo. » *Ibid.*, lib. I, cap. V.

le premier à la source de votre puits? C'est donc par vous que doit commencer votre considération; et c'est encore par vous qu'elle doit finir (1). »

L'abbé de Clairvaux prévoit l'objection. Dans l'accablement des affaires qui lui ravissent tous ses instants, un pape peut-il s'adonner à la « considération »? Les prédécesseurs d'Eugène III, dira-t-on, en usaient tout autrement. Inaugurer un genre de vie différent du leur n'est-ce pas leur infliger un blâme, en même temps que se singulariser? « En fait de modèles, répond saint Bernard, il s'agit d'imiter, non pas les nouveaux, mais les bons. Or il ne manque pas de souverains Pontifes qui ont su se créer des loisirs au milieu des plus grandes affaires, » témoin saint Grégoire le Grand, qui, durant un siège terrible, expliquait à ses ouailles, sans trouble et sans découragement, la partie la plus obscure des prophéties d'Ézéchiel (2).

II

Le second objet de la « considération » d'un pape, c'est « sa maison ». « Si quelqu'un ne sait pas gouverner sa maison, comment aurait-il le soin de l'Église de Dieu? » Est-ce à dire que le souverain Pontife doive s'occuper personnellement des menus détails de l'administration matérielle? Nullement. Un économe, un intendant, ayant la domesticité sous ses ordres, suffit pour cette besogne. Mais il faut que ce soit un homme de confiance. A tout prendre, cependant, mieux vaut supporter « un intendant peu sûr que de se mêler soi-même à ces tracas. » Souve-

(1) *De Considerat.*, lib. II, cap. III.

(2) « Si de bonis, non de novis sumamus exempla, » etc. *De Consideratione*, lib. I, cap. XI.

nons-nous que « le Sauveur avait Judas pour économe (1). »

Sous Eugène III, l'intendant général des finances pontificales, le *camerarius,* avait sous sa main une nombreuse clientèle. L'*Ordo* de Cencius mentionne comme officiers de la chambre apostolique, outre les *cortesiani,* un comptable, un changeur, un *sartor,* un custode. Puis viennent le sénéchal du seigneur pape et les panetiers, un échanson et les bouteillers, un maître-queux et les cuisiniers, les maréchaux et les écuyers (2). Il faut y joindre différentes *scolæ* ou compagnies, telles que la *scola crucis* ou porte-croix, les *ostiarii,* huissiers ou gardiens du palais, les *adextratores* ou porte-mitre, les *mappularii* ou *cubicularii,* porte-dais, les *majorentes* ou officiers de police qui, la canne à la main, maintenaient l'ordre dans les processions, etc., etc. Quelques autres *scolæ* urbaines avaient pareillement affaire avec le *camerarius*, et recevaient de ses mains un cadeau en argent à l'occasion des grandes solennités qui réclamaient leur présence ou leurs services (3).

Eugène III suivit sûrement les conseils de son ancien maître, s'il ne les prévint. Nous savons que, pour mettre ordre à ses finances, il entreprit de rédiger un livre censier, *liber Censuum,* qui fut achevé un peu plus tard par le camérier Cencius (4). Nul doute que son amour de l'éco-

(1) *De Considerat.*, lib. IV, cap. VI, nos 17-20.

(2) L'*Ordo Romanus XII* de Cencius se lit dans Mabillon, *Musæum Italicum*, II, 167-220; cf. no 57.

(3) Cencius, 42; sur les *adextratores*, no 43; sur les *ostiarii*, no 44; sur les *mappularii* et *cubicularii* qui remplissent *unum fere officium*, qui ont soin des tapis, des coussins, des prie-Dieu, et portent le dais, *alte portant mappulam super caput pontificis*, no 45 (cf. *Ordo Romanus XI* du chanoine Benoît, dans Mabillon, *ibid.*, p. 118, 153, nos 17 et 47); sur les *majorentes*, Cencius, no 47 (cf. Benedictus, no 21).

(4) « Les documents XCI-XCVI du manuscrit original du *Liber Cen-*

nomie ne lui ait fait choisir en même temps un intendant sévère.

Au-dessus de cette domesticité, il faut signaler le clergé des divers ordres qui donnait à la cour pontificale son lustre et sa majesté.

Au plus bas degré de la hiérarchie nous rencontrons cette *scola cantorum* qui, depuis plusieurs siècles déjà, comprenait dans son sein les clercs des trois ordres mineurs de portier, d'exorciste et de lecteur, jeunes gens ou adolescents soumis à la direction de maîtres ecclésiastiques, comme le sont maintenant dans les séminaires, jusqu'au diaconat inclusivement, les aspirants au sacerdoce. « On sortait de la *scola* avec le degré d'acolyte. Il n'y avait ainsi, dans les fonctions sacrées, d'autres clercs inférieurs que les acolytes et les sous-diacres. Encore parmi ceux-ci faut-il distinguer les sous-diacres régionnaires, chargés en particulier de gouverner dans les douze régions urbaines le personnel des acolytes (1). » Au temps d'Eugène III, il semble qu'un groupe de sous-diacres faisait également partie de la *scola cantorum* (2). Ce qui est sûr, c'est que dans l'ordre du sous-diaconat les sous-diacres palatins, au nombre de sept, formaient un corps distinct du groupe des sous-diacres régionnaires; ils avaient pour office de chanter

suum de Cencius proviennent très évidemment d'une compilation faite sous Eugène III. » Paul Fabre, *Liber Censuum*, Paris, Thorin, p. 1, col. 2, note 1; cf. p. 88, col. 2, et *Introduction*.

(1) Duchesne, *Lib. Pont.*, I, 322, note 3. Sur la division de Rome en douze régions au XIIe siècle, cf. *ibid.*, II, 253, note 7.

(2) Dans l'*Ordo* du Chanoine Benoît, n° 7, nous voyons le *primicerius cum scola* mentionné entre les diacres et les sous-diacres *basilicarii*. Cf. Watterich, *Roman. Pontif. Vitæ*, I, 6. Le nombre officiel des sous-diacres était de 21; chiffre parfois dépassé : « etiamsi triginta vel amplius essent, » dit l'*Ordo* de Cencius, Watterich, I, 17.

les épîtres et les leçons dans la basilique de Latran (1).

Laissons de côté l'armée des clercs qui desservaient les trois cents églises de Rome (2); passons même sous silence les chanoines réguliers attachés au patriarchium de Latran et chargés de remplacer habituellement le clergé titulaire pour l'office eucologique du jour et de la nuit (3). Dans l'entourage immédiat du pape nous trouvons des diacres, des prêtres et les évêques qui forment un collège spécial, le Sacré-Collège. Ce sont eux qui constituent plus particulièrement et plus éminemment, avec les sous-diacres, les acolytes, la *scola cantorum* et les *capellani,* ce que Bernard appelle « la maison » papale.

Le pieux abbé exige qu'Eugène III exerce sur tous les membres de cette famille religieuse une étroite surveillance. N'est-il pas juste qu'elle donne l'exemple d'une régularité parfaite et d'une irréprochable moralité? « Ce n'est pas seulement l'impudicité qu'il faut proscrire du palais pontifical, mais tout ce qui sent la mollesse et la mondanité. Pas d'enfants aux longs cheveux bouclés, pas de jeunes gens frisés autour de vous, comme on en voit près de certains évêques. Il ne convient pas que des têtes calamistrées se montrent parmi les têtes mitrées (4). »

(1) Watterich, t. I, p. 6; Benedictus, n° 7.

(2) Exactement 293, plus 21 *sine clericis*, vraisemblablement abandonnées (Cencius, n° 40). Parmi ces églises, il faut comprendre les *tituli* ou titres presbytéraux et les diaconies, desservis par un clergé paroissial à la place des cardinaux, prêtres et diacres, les églises des monastères et les simples chapelles. L'*Ordo* de Cencius (n° 67) nomme 28 monastères *in Urbe*.

(3) Sur les fonctions des chanoines attachés aux basiliques romaines, cf. Batiffol, *Histoire du bréviaire romain*, Paris, 1893, p. 55-68.

(4) « Certe inter mitratos discurrere calamistratos non decet. » *De Consider.*, lib. IV, cap. VI, n° 21. Cf. ep. 290.

Pontife suprême, en même temps que chef de famille, le pape doit avoir les sentiments qui conviennent à cette double dignité. Bernard souhaite qu'Eugène témoigne à ses inférieurs une affection grave, aussi éloignée de l'austérité que de la familiarité. « Dans la curie, soyez pape; chez vous, soyez père. » Il faut pourtant prendre garde que la familiarité ne blesse le respect. « Que vos familiers vous aiment, sinon faites qu'ils vous craignent (1). » Il importe surtout de surveiller leur langage. L'abbé de Clairvaux se forme un idéal si élevé de la conversation des clercs, que nous ne pouvons résister à la tentation de citer les conseils qu'il donne sur ce sujet au souverain Pontife : « Entre séculiers, les plaisanteries ne sont que des plaisanteries; dans la bouche d'un prêtre ce sont des blasphèmes. Quand elles éclatent à l'improviste, il faut peut-être les supporter; les répéter, jamais. En pareil cas, le mieux est d'intervenir prudemment et de détourner la conversation sur quelque matière sérieuse et intéressante. Cela coupe court aux bagatelles. Vous avez consacré votre bouche à l'Évangile; l'ouvrir désormais pour de pareilles choses vous est défendu, l'y accoutumer serait un sacrilège. « Les lèvres du prêtre, est-il dit, gar- « dent la science; et ce qu'on attend de sa bouche, c'est la « loi. » Vous l'entendez : la loi, non pas des plaisanteries et des fables... Quant aux bouffonneries que l'on décore du nom de traits d'esprit, il ne suffit pas de les écarter de vos lèvres; il faut aussi les écarter de vos oreilles. Il ne vous sied pas de vous abandonner aux éclats de rire, encore moins de les provoquer. Pour la détraction, lequel est le plus coupable, ou de la proférer ou de l'écouter, je ne saurais le dire (2). »

(1) *De Considerat.*, lib. IV, cap. VI, n° 22.
(2) *De Consideratione.* lib. II, cap. XIII.

Les membres du sacré-collège, que Bernard appelle les « collatéraux et les coadjuteurs » du pape (1), étaient divisés en trois ordres : soit six (autrefois sept) cardinaux évêques, vingt-huit cardinaux prêtres formant quatre séries égales présidées par les titulaires des quatre basiliques patriarcales de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Pierre, de Saint-Paul, et de Saint-Laurent-Hors-les-Murs; enfin dix-huit cardinaux diacres, dont six palatins et douze régionnaires ayant à leur tête un archidiacre, le titulaire de Sainte-Marie *in Dominica* (2). Le collège total comptait ainsi, lorsqu'il était complet, cinquante-deux membres. Sous le pontificat d'Eugène III, vingt et un titres de prêtrise seulement nous fournissent les noms de leurs titulaires (3).

La hiérarchie et l'inégalité entre les trois ordres étaient nettement déterminées. Il semble que l'abbé de Clairvaux n'ait pas fort apprécié en soi le cardinalat et l'honneur qu'il confère. Loin d'admettre que les cardinaux prêtres et diacres eussent la prééminence sur les évêques de la catholicité, il trouvait ridicule, contraire aux convenances, au droit et à la coutume, qu'ils eussent la prétention de prendre rang avant leurs confrères dans la prêtrise et le diaconat. « Le nom de diacre, en particulier, dit-il, implique non pas un privilège de dignité, mais un service spécial. Si vous assistez de plus près au trône

(1) « Collaterales et coadjutores. » *De Considerat.*, lib. IV, cap. IV, n° 9. L'abbé de Clairvaux joue même sur le mot *collaterales* : « Si mali sunt, dit-il au pape, ne te dixeris sanum, *dolentem latera.* » *Ibid.*

(2) Armellini, *le Chiese di Roma*, 2e édit., p. 14-20; Watterich, I, 5-6; Cencius, ap. Mabillon, *Mus. Ital.*, II, 173. Au temps d'Eugène III, le siège épiscopal de Sainte-Rufine était supprimé ou plus exactement uni à celui de Porto.

(3) Cf. Jaffé, *Regesta*, II, 20.

pontifical, c'est uniquement afin que le pape vous ait plus facilement sous la main (1). »

Cependant, par un autre côté, les fonctions du collège total des cardinaux sont extrêmement délicates et suréminentes. C'est à lui qu'échoit l'examen de toutes les affaires importantes de l'Église. Il est donc nécessaire que le souverain Pontife, appelé à recruter le sacré-collège, mette dans le choix de ses membres la plus grande circonspection. Il importe avant tout d'écarter les clercs trop jeunes, les beaux parleurs, les habitués de la curie, qui ne sont pas de la curie, et qui appartiennent évidemment à la race des intrigants, *ambientium genus*, les flatteurs, ces gens toujours prêts à vous approuver, quoi que vous disiez ou quoi que vous fassiez. Le champ où s'exerce votre choix est assez vaste. « Pourquoi ne choisiriez-vous pas dans l'univers ceux qui doivent juger l'univers entier? Prenez dès hommes éprouvés et non pas des hommes à éprouver. Nous, dans nos cloîtres, nous recevons toute sorte de personnes, en vue de les améliorer; mais ce n'est pas la coutume que la curie rende les clercs meilleurs : il est donc plus facile et plus sûr pour elle de les recevoir déjà bons (2). »

L'abbé de Clairvaux trace ensuite le portrait du cardinal, tel qu'il rêve de le voir briller dans l'Église. Les défauts reprochés à quelques membres du sacré-collège sont une ombre singulière à son tableau. Leur désintéressement en particulier est mis en question. Avec quelle vigueur il relève la faiblesse « de ceux qui courent après

(1) « Ridicule ministri vestri vestris se compresbyteris anteferre conantur, » etc. *De Consider.*, lib. IV, cap. v, n° 16. Cf. Richard Pictaviens., *Catalogue*, ap. Muratori, *Antiq. Ital.*, IV, 1113; Hergenröther, *Histoire de l'Église*, trad. Bélet, III, 296.

(2) *De Consider.*, lib. IV, cap. IV, n°s 9-10.

l'or au lieu de suivre le Christ, qui épuisent les bourses au lieu de corriger les crimes, qui s'enrichissent enfin ou enrichissent leurs familles avec les biens de la veuve et le patrimoine du crucifié (1)! »

La peinture ici confine évidemment à la satire, et le pinceau devient un fouet. Bernard voudrait que le pape, nouveau Jésus, s'en armât pour chasser tous « les vendeurs » du temple.

III

Il s'élève ensuite à une autre « considération. » Ce n'est plus seulement l'Église de Rome qu'il a en vue, c'est l'Église universelle. Son admiration éclate de nouveau devant l'éminente dignité du Pontife romain, en qui il salue « l'évêque des évêques. » Les apôtres, « vos aïeux, » dit-il, *parentes tui*, « ont reçu pour mission d'abattre l'univers » aux pieds de Jésus-Christ. « Vous êtes leur héritier; par conséquent, l'univers est votre héritage (2). D'autres sans doute sont aussi portiers du ciel et pasteurs de troupeaux, mais vous avez hérité de ces titres d'une façon spéciale. Chacun d'eux a un troupeau qui lui est particulièrement assigné; pour vous, tous les troupeaux ensemble n'en font qu'un seul, qui vous est confié. Vous n'êtes pas seulement le pasteur de toutes les brebis, mais encore celui de tous les pasteurs. Vous pouvez, le cas échéant et pour un motif grave, fermer le ciel même à un évêque, le déposer et le livrer à Satan (3). En un mot, vous êtes par excellence le vicaire du Christ (4). »

(1) *De Considerat.*, lib. IV, cap. IV, n° 12.
(2) *Ibid.*, lib. III, cap. I, n° 1.
(3) *De Consideratione*, lib. II, cap. VIII, n°s 15 et 16.
(4) « Unicum Christi vicarium. » *Ibid.*, n° 16. Cf. lib. IV, n° 23.

Il ne faudrait cependant pas se méprendre sur la nature de ce pouvoir. L'abbé de Clairvaux se hâte d'en indiquer le caractère et d'en marquer les limites. Ce n'est pas un domaine à exploiter, c'est une fonction à exercer (1). « La chaire pontificale vous flatte. Ce n'est pourtant qu'un poste d'observation, comme l'indique le nom d'évêque, une éminence, d'où, semblable à la sentinelle, vous pouvez jeter un regard sur le monde (2)... » Ce monde, vous n'en avez pas la propriété, vous n'en avez que » la garde et « le soin (3) ». « La souveraineté, *dominatus*, en a été interdite aux apôtres; par conséquent, cette souveraineté, *dominatio*, vous est également interdite (4). Mais quoi? direz-vous, vous convenez que je préside au monde et vous me défendez de dominer? Oui, certes. N'est-ce pas déjà excellemment présider que présider par la sollicitude? » Vous avez été mis à la tête du troupeau du Christ « pour le servir et non pour régner sur lui. » *Præsis ut prosis, non ut imperes* (5). Et j'ajoute ceci : « il n'y a fer ni poison que je redoute autant pour vous que la passion de dominer (6). »

Cet avis n'était peut-être pas inopportun, au moment

Par extension Bernard appelle aussi quelquefois les évêques « Christi Vicarios. » *De Officio episcoporum*, cap. IX, n° 36.

(1) « Non dominium, sed officium. » *De Consider.*, lib. II, cap. VI, n° 10.

(2) *Ibid.* « Blanditur cathedra? Specula est..., sonans tibi episcopi nomine..., unde prospectes omnia, qui speculator super omnia constitueris. »

(3) « Dispensatio tibi credita est, non data possessio... Possessionem et dominium cede huic (Christo); tu curam habe. Pars tua hæc : ultra ne extendas manum. » *Ibid.*, lib. III, cap. I, n° 1.

(4) *Ibid.*, lib. II, cap. VI, n°s 10 et 11.

(5) *De Consideratione*, lib. III, cap. I, n° 2.

(6) « Nullum tibi venenum, nullum gladium plus formido, quam libidinem dominandi. » *Ibid.*

où une centralisation excessive menaçait de produire des effets déplorables. Cette centralisation, qui fut particulièrement active de Grégoire VII à Innocent III, est devenue un beau prétexte à déclamation dans ces derniers siècles. Il ne faudrait pourtant pas que les abus dont elle fut l'occasion ou la source en fissent méconnaître les avantages et même la nécessité. A l'époque de son plus grand développement, elle fut vraiment une mesure de salut public (1). Les liens de la hiérarchie étaient relâchés ou dissous dans la plupart des provinces ecclésiastiques. Au lieu d'être un juge et un redresseur des torts, le métropolitain ne se montrait que trop souvent un oppresseur à redouter. De là des appels fréquents et inévitables au Saint-Siège, tribunal suprême et suprême refuge des opprimés. Il était du devoir des papes de couvrir de leur protection tous les appelants, évêques, abbés ou seigneurs laïques, de briser le joug sous lequel gémissaient les églises particulières, et de renfermer dans des bornes plus étroites le pouvoir des métropolitains. Cette réforme était d'autant plus facile que la constitution métropolitaine avait une origine purement historique et ne reposait point, comme l'épiscopat et la primauté, sur un droit divin (2).

Pour remédier aux abus, Rome employa des légats *a latere,* sorte de *missi dominici,* chargés de visiter les provinces ecclésiastiques; elle encouragea les appels, et enfin elle institua ou du moins développa les exemptions. De cette sorte, avec ses mains longues et étendues, elle atteignit jusqu'aux extrémités du monde catholique. Malheureusement, les abus rentrèrent dans l'Église par la triple voie qui était destinée à les faire disparaître. Dès

(1) « Magna necessitate provisum. » *De Considerat.,* lib. III, cap. II, n° 6.

(2) Cf. Hergenröther, *Hist. de l'Église,* trad. Bélet, t. III, p. 297.

le douzième siècle, les meilleurs esprits s'élèvent contre la conduite de certains légats, contre l'abus des appels et des exemptions. Ce qui avait été un bienfait était déjà devenu un péril : « le remède tournait en poison (1). »

L'abbé de Clairvaux signale ce fléau à l'attention du souverain Pontife. Il insiste sur le soin à apporter dans le choix des légats. Qu'ils soient des hommes de dévouement et non des hommes d'argent. Qu'ils estiment leur mission au fruit qu'elle produit, et non au profit qu'elle rapporte. « S'ils retournent à Rome fatigués, que ce ne soit pas sous le poids de leurs rapines. S'ils se glorifient, que ce ne soit pas d'avoir amassé les choses les plus curieuses et les plus précieuses des pays qu'ils ont visités, mais d'avoir laissé la paix aux royaumes, la loi aux barbares, le repos aux monastères, l'ordre dans les églises et la discipline dans le clergé (2). »

Qu'est-ce, par exemple, que ce cardinal Jordano qui, des Alpes jusqu'à Rouen, rançonne les églises et sème le désordre partout où il passe (3)? Qu'est-ce que ces légats qui visitent le Midi et sacrifient le salut du peuple à l'or de l'Espagne (4)? Sont-ce là ces réformateurs tant promis et si désirés? N'est-ce pas déjà assez que de faux légats exploitent la crédulité publique (5)? Évidemment, Rome a d'autres instruments de sa justice et de sa sagesse. Bernard, qui ne l'ignore pas, a soin de distribuer l'éloge après le blâme. S'il est de mauvais légats, il en est aussi d'excellents. Témoin le cardinal Martin, de douce mé-

(1) « Antidotum versum in venenum. » *De Considerat.*, lib. III, cap. II, n° 7.

(2) *Ibid.*, lib. IV, cap. IV, n° 12.

(3) Bern., ep. 290.

(4) *De Consider.*, lib. III, cap. I, n° 4.

(5) Cf. Jaffé, *Regesta*, n° 9353.

moire, qui accomplit sa mission en Dacie, sans se laisser corrompre. « Qu'un légat ait ainsi traversé le pays de l'or sans en rien rapporter, c'est là une vertu d'un autre âge, » s'écrie l'abbé de Clairvaux (1). L'éloge est légèrement emphatique. Bien d'autres légats donnèrent, dans le même temps, des preuves non équivoques de leur désintéressement. Bernard lui-même en nomme plusieurs avec une complaisance marquée, le cardinal Paparon ou Papirion en Irlande (2), et Geoffroy, évêque de Chartres, en France. Celui-ci poussa la délicatesse jusqu'à refuser tout cadeau, d'où qu'il provînt, fût-ce un plateau ou un poisson, même offert par un prêtre (3).

L'avarice était, en effet, le défaut le plus communément et le plus amèrement reproché aux légats. Si l'on en croit saint Bernard, c'était un mal italien (4), c'était surtout un mal romain (5). Il est triste de penser que la fréquence des appels au Saint-Siège l'avait longtemps entretenu dans la curie.

Rome était transformée, quand Eugène III monta sur le siège de saint Pierre, en un véritable palais de justice

(1) *De Considerat.*, lib. IV, cap. v, n° 13.

(2) Ep. 290.

(3) *De Considerat.*, lib. IV, cap. v, n° 14. Cf. Joann. Sarisberiens., *Polycraticus*, lib. V, cap. 15 et 16.

(4) « Italica rapacitas. » *De Consider.*, lib. III, cap. I, n° 5.

(5) « Illis indulgendum. Sunt enim Romani et pecunia videbatur immanis, ac vehemens fuit ista tentatio. » *Bernard. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 24. On se rappelle le distique suivant qui courait les monastères :

Martyris Albini seu martyris ossa Rufini,
Romæ si quis habet, vertere cuncta valet.

Ap. Mon. Germ. X, 119; *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 595. Cf. Bernard, *de Consider.*, lib. IV, cap. II, n° 4; *Tractat. de Officio episcop.*, cap. VII, n° 29; Geroh Reichersp., *de Investigat. Antichristi*, I, 52, 74, 75, 80, 81, 85; Heriman Tornacens., ap. Bouquet, t. XIII, p. 406 et 409, etc.

universelle. Toutes les causes y affluaient, depuis la plainte du moine jusqu'aux revendications des rois. Les causes civiles même y faisaient irruption. De là cette nuée de plaideurs et d'avocats qui étourdissaient par leur bavardage, à deux cents lieues de distance, les oreilles délicates de l'abbé de Clairvaux (1).

Son premier vœu était qu'on supprimât, sinon d'un seul coup, au moins peu à peu, l'introduction des causes civiles devant le tribunal de la curie. « Eh quoi! le palais retentit chaque jour du bruit des lois de Justinien, et non de celles du Seigneur! Est-ce juste? La loi du Seigneur est appelée à convertir les âmes. Mais celles-là sont moins des lois que des matières à procès et à chicanes, bonnes à troubler la justice (2). On n'entend du matin au soir que les criailleries des plaideurs. Que dis-je? les nuits elles-mêmes ne sont pas tranquilles. Le jour au jour annonce des procès, et la nuit à la nuit redit des iniquités. » Comment pouvez-vous supporter une telle fatigue? « La patience est une grande vertu; mais, en vérité, quelquefois il est bon d'être impatient (3)? » Du reste cet office de justicier universel abaisse votre dignité de pontife suprême. « Qui vous a chargé de régler les héritages et de faire le partage des propriétés? Ces affaires infimes et terrestres ont leurs juges naturels, les rois et les princes. Pourquoi empiétez-vous sur le domaine d'autrui? Pourquoi jetez-vous votre faux dans la moisson du voisin (4)? »

A la justice civile, au préfet par exemple ou au sénat, revient le soin des affaires temporelles. Ce retranchement opéré, il ne restera que trop de causes, d'un caractère

(1) *De Consider.*, lib. I, cap. x et xi.
(2) *Ibid.*, lib. I, cap. iv.
(3) *Ibid.*, cap. iii.
(4) *Ibid.*, cap. vi.

vraiment spirituel, à juger en cour de Rome. De ce côté encore l'abbé de Clairvaux tranche dans le vif et réclame une réforme sérieuse. « On en appelle à vous de toutes les parties du monde. C'est un hommage rendu à votre primauté. Faut-il vous en réjouir? Oui, pour les avantages que l'Église peut en retirer (1). Les appels sont un grand bien, un bien aussi nécessaire que la lumière du soleil, mais à la condition qu'ils soient faits dans une juste mesure et selon les canons (2). » Or, que d'appels abusifs! Qu'on en appelle d'une sentence, soit : mais comment admettre qu'on interjette appel avant que la sentence soit portée. « L'appel est un refuge, et non un subterfuge (3). » N'y a-t-il pas une infinité de causes qui devraient ressortir au tribunal de l'évêque? « Vous vous trompez, si vous croyez que votre puissance apostolique, pour être souveraine, a été seule instituée par Dieu (4). » Les évêques aussi sont des juges, et il est des cas où l'appel à Rome, fait au détriment de leur autorité, devient à la fois ridicule et odieux. Et Bernard cite l'exemple de la cérémonie d'un mariage, interrompue, en plein Paris, par un appel que rien ne justifiait (5), au grand scandale des gens de la noce et des deux futurs époux.

Même les appels, qui ont quelque apparence de légitimité, ne doivent être admis en cour de Rome qu'avec des précautions infinies. Que de gens ont recours à ce moyen

(1) *De Consider.*, lib. III, cap. II, n° 6.

(2) *Ibid.*, n° 10, Bernard en appelle lui-même très souvent à la cour de Rome, par exemple en faveur de l'archevêque de Trèves, epp. 176 et 323, écrites en 1140 (cf. Jaffé, *Reg.*, n°s 8087, 8093, 8111); en faveur de l'évêque du Mans, epp. 294-296, écrites au plus tôt en 1150, etc.

(3) « Non suffugium, sed refugium. » *Ibid.*, n° 7.

(4) « Erras, si, ut summam, ita et solam a Deo vestram apostolicam potestatem existimas. » *Ibid.*, lib. III, cap. IV, n° 1. Cf. lib. IV, cap. VII.

(5) *Ibid.*, lib. III, cap. II, n° 11.

sous des prétextes futiles ou faux, afin d'entraver le bien et de favoriser le mal (1)! Le sanctuaire de la justice apparaît ainsi comme l'asile des ambitieux, des avares, des simoniaques, des sacrilèges (2); tranchons le mot : comme une caverne de voleurs (3)! « Mais pourquoi, dites-vous, ceux qui sont appelés à tort ne viennent-ils pas prouver leur innocence et convaincre leurs adversaires d'injustice? » A cela je vais vous dire ce qu'on répond : « Nous ne voulons pas nous déplacer inutilement. Il y a dans la curie trop de gens enclins à favoriser les appelants et les appels. Puisque nous perdrions notre procès à Rome, mieux vaut le perdre chez nous (4). »

« Je crois, ajoute le saint, qu'ils n'ont pas tout à fait tort. » Et, sur ce fondement, il s'élève contre les dépenses excessives que nécessitent les appels. « La chasse aux appels est devenue une industrie; » *appellationes venationes* (5). Rome s'enrichit ainsi aux dépens de l'univers. On répète partout qu'à Rome, avec de l'argent, on est sûr de gagner sa cause. Des juges, dont l'intégrité devrait être au-dessus de tout soupçon, passent pour regarder plus aux mains de ceux qui les abordent, qu'à la nécessité où les plaignants se trouvent réduits (6).

Un pareil reproche était exagéré au temps d'Eugène III. Le pape cistercien donnait lui-même l'exemple du plus parfait désintéressement. Son aversion pour les richesses était universellement reconnue. « On disait de lui qu'il

(1) *De Considerat.*, lib. III, cap. II, n° 8.
(2) *Ibid.*, lib. I, cap. IV.
(3) *De Consideratione*, lib. I, cap. X.
(4) *Ibid.*, lib. III, cap. II, n° 8.
(5) *Ibid.*, n° 9.
(6) Bernard demande des juges « qui advenientium non manus attendant, sed necessitates. » *Ibid.*, lib. IV, cap. IV, n° 12.

n'estimait pas plus l'argent qu'un brin de paille (1). » Son exemple et ses avis exercèrent forcément sur le sacré-collège une salutaire influence. Bientôt on apprit que des sacs d'écus, venus d'Allemagne, n'avaient pu franchir le seuil de la curie (2). « C'est une nouveauté, s'écrie l'abbé de Clairvaux. Depuis quand Rome refuse-t-elle de l'or? Que des Romains aient donné un semblable conseil, c'est à n'y pas croire! » Cependant le fait était vrai et préludait à une réforme générale. A la fin du pontificat d'Eugène III, il restait sûrement fort peu de cardinaux, s'il en était encore, à qui l'on pût adresser justement le reproche d'avarice (3). Bernard ne l'ignorait pas, et, s'il tonnait si fort contre un vice à peu près entièrement disparu de la curie, c'est qu'il voulait en bannir jusqu'à l'ombre. En fils zélé de l'Église, il estimait que la cour de Rome ne doit pas même être soupçonnée (4).

De la critique des appels abusifs, il passe à celle des exemptions inconsidérées. Quelques monastères, fondés avec l'appui de la cour de Rome, jouissaient de privilè-

(1) *De Considerat.*, lib. II, cap. XIV. Cf. lib. III, cap. III. « Hic (Eugenius) cum ab omnibus nuntiaretur avidus pecuniæ non esse. » Heriman.-Tornacens., *Hist. des G.*, t. XIII, p. 409.

(2) *De Consider.*, lib. III, cap. III.

(3) Comparer l'inscription que Baronius a pu lire sur le mur sud de la tour du château de Terracine : « Eugenius papa III..... quorumdam vitium in modum honestatis redegit, ne quid a quoquam peterent neve quid a quoquam ante decisam causam acciperent, post decisam oblatum quid verecunde et cum gratiarum actione acciperent. » Baron., *Annal. eccles.*, éd. Pagi, XIX, p. 70, note. Jean de Salisbury écrivait encore sous Adrien IV : « Unum audacter conscientia teste profiteor, quia nusquam honestiores clericos vidi quam in ecclesia romana, aut qui magis avaritiam detestentur... Paucorum labes sinceris maculam ingerit, » etc. *Polycraticus*, lib. VI, cap. 24.

(4) « Non sit in fama nævus malæ speciei. » *De Consider.*, lib. III, cap. IV, n° 14.

ges particuliers et relevaient directement du Saint-Siège. Cette faveur fut bientôt enviée des autres abbayes, qui, non contentes de se placer sous la protection de l'Église romaine, mirent tout en œuvre pour être également exemptes de la juridiction de l'Ordinaire. Les papes prêtèrent les mains « à ce démembrement des églises particulières (1), » comme parle saint Bernard. Un pareil système d'exemptions minait la hiérarchie et la discipline. Le mal gagna insensiblement tout le corps ecclésiastique. « Les abbés étaient parvenus à se soustraire aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux patriarches ou aux primats (2). »

Alors un murmure général s'éleva en France, en Italie et en Allemagne. On en appela comme d'abus, si je puis m'exprimer ainsi, contre Rome elle-même. « Ce qu'on met en question, dit l'abbé de Clairvaux, ce n'est pas votre pouvoir, mais votre droit. Il est clair que vous avez la plénitude de la puissance, mais il ne l'est pas autant que vous l'exerciez justement (3). En toute œuvre, il faut considérer trois choses : premièrement, si elle est licite; en second lieu, si elle est convenable; enfin, si elle est avantageuse... Or quel est le fruit de cette émancipation? Je n'en vois pas d'autre que l'insolence plus grande des évêques et le relâchement plus déplorable des moines; » ajoutez-y « l'appauvrissement des monastères. Un arbre qui porte de tels fruits ne saurait être un bon arbre. Vous voyez combien il est vrai de dire : « Tout m'est permis,

(1) « Truncari se clamitant ac demembrari. » *De Consider.*, lib. III, cap. IV, n° 14.

(2) *De Consideratione*, lib. III, cap. VI, n° 14.

(3) « Sic factitando, probatis vos habere plenitudinem potestatis, sed justitiæ forte non ita. Facitis hoc quia potestis : sed utrum et debeatis, quæstio est. » *Ibid.*

« mais tout ne m'est pas avantageux. » Et pardonnez-moi, je n'admettrai même pas facilement que ce qui produit tant de mal soit permis (1). »

L'abbé de Clairvaux est loin cependant d'attaquer le principe des exemptions : il n'en conteste pas l'utilité; il veut seulement qu'elles soient accordées avec prudence et pour un motif d'utilité publique, jamais dans l'intérêt des particuliers (2). Que ne suivit-on son avis! Le relâchement qui s'était introduit dans les cloîtres par la faute des abbés ne fit que croître à la faveur des exemptions. En un temps où les communications avec Rome étaient difficiles et rares, l'exemption privait les ordres religieux d'une surveillance immédiate, qui devenait plus nécessaire à mesure que leur ferveur primitive allait s'affaiblissant. De là une décadence inévitable, dont aucune autorité présente n'entravait la marche. Qui oserait dire que, replacés sous la juridiction de l'Ordinaire, nombre de monastères n'eussent pas échappé à une ruine totale, ou même n'eussent pas vu refleurir la beauté des anciens jours?

Un remède général, applicable à tous ces maux, eût été l'observation stricte des canons des conciles. L'abbé de Clairvaux en rappelle brièvement la teneur au souverain législateur lui-même. Le pape n'est-il pas le premier gardien des lois conciliaires? Du haut de son trône il interroge l'Église universelle. C'est à lui qu'il appartient de châtier les délinquants. Qu'il n'épargne ni le rang ni l'âge : « l'impunité, fille de l'incurie, est la mère de l'insolence et la nourrice des dérèglements. »

Bernard dénonce, en particulier, au souverain Pontife

(1) *De Considerat.*, lib. III, cap. VI, nos 15 et 16. Cf. *de Officio episcop.*, cap. IX, nos 33-35.

(2) « Utilitas communis non propria. » *De Consid.*, n° 18.

deux transgressions qui blessent extrêmement sa délicatesse : l'inconvenance du costume des clercs séculiers et l'irrégularité des ordinations ecclésiastiques. Nous avons rapporté ailleurs ses critiques et en avons fait voir la justesse; il est inutile d'y revenir. Remarquons seulement que, dans cet examen de conscience de l'Église universelle, la continence des clercs romains n'est l'objet d'aucune observation. Ce silence de l'austère réformateur est, à notre sens, très significatif. On n'a pas oublié les accents indignés par lesquels le vengeur de l'honneur sacerdotal stigmatisait en 1140, en présence du clergé des écoles de Paris, les membres impurs du corps ecclésiastique. Son imagination ardente croyait voir encore les cendres exécrables de Sodome et de Gomorrhe voltiger dans l'air et souiller les ministres du Seigneur, en s'abattant sur eux (1). Jamais il ne laissa échapper une occasion de flétrir ceux qui, engagés témérairement dans la profession religieuse ou dans les ordres sacrés, violaient leur vœu de chasteté. Évidemment, s'il se tait sur un sujet aussi important dans son livre *de Consideratione*, c'est qu'à ses yeux le mal avait considérablement diminué depuis dix ou douze ans (2). Les membres du clergé n'étaient sans doute pas encore tous sans tache. Mais l'Église pouvait montrer discrètement à son époux divin la ceinture de jour en jour plus éclatante de son sacerdoce.

IV

Au délà de l'Église catholique, il semble qu'il n'y ait plus rien. Mais il reste encore les infidèles, les Juifs, les

(1) Sermo *de Conversione ad clericos*, cap. xx, n°s 34-36.

(2) Voir, cependant, les canons 3 et 7 du concile de Reims, ap. Jaffé, *Regesta*, tom. II, p. 52.

schismatiques et les hérétiques : le pape est leur « débiteur, » et sa sollicitude doit s'étendre jusqu'à eux (1).

Les croisades marquent un temps d'arrêt dans la diffusion du christianisme. Les musulmans ceignaient alors d'un demi-cercle de fer la Méditerranée; et vers le Nord les peuples slaves pressaient, jusqu'à les rompre, les barrières que la civilisation leur opposait sur l'Oder. Les nations catholiques étaient sur la défensive. Aux violences des musulmans et des barbares, l'abbé de Clairvaux demande qu'on réponde par la violence. Nous connaissons son système de représailles (2). Son zèle apostolique n'est pas pour cela amoindri. Il déplore l'interruption des missions évangéliques. « Comment vos prédécesseurs ont-ils eu l'idée de mettre des bornes à l'Évangile et d'arrêter l'essor de la parole de foi, pendant que l'infidélité dure encore? Il est nécessaire que la vérité arrive jusqu'aux oreilles des Gentils. Attendons-nous que la foi tombe sur eux d'elle-même? Comment croiront-ils, si on ne les prêche? Pierre fut envoyé à Corneille, Philippe à l'Eunuque, et, pour prendre un exemple plus récent, Augustin fut chargé par le bienheureux Grégoire de transmettre aux Anglais la règle de la foi (3)? » Que d'infidèles sont encore assis à l'ombre de la mort! Et cependant, dans la pensée de Bernard, le nombre de ces âmes déshéritées était bien restreint. Le monde connu de son temps n'occupait qu'un espace fort limité de l'orbe terrestre. Quelles eussent été ses plaintes et quelle l'inquiétude de son zèle, s'il eût pu apercevoir, par delà l'horizon, les nations qui

(1) *De Considerat.*, lib. III, cap. I, n° 2. « Orbe exeundum est ei qui forte volet explorare quæ non ad tuam pertinent curam. » *Ibid.*, n° 1.

(2) Cf. ep. 363, n° 7; ep. 457.

(3) *De Considerat.*, lib III, cap. I, n°s 3 et 4.

peuplaient l'extrême Orient et les sauvages du nouveau monde !

Les Juifs étaient plus à portée de son regard. Tous les États catholiques leur offraient l'hospitalité, mais une hospitalité parfois chèrement payée. Rome seule, au moyen âge, fut pour eux vraiment pitoyable. Ils avaient sous le gouvernement des papes un sort envié de tous leurs coreligionnaires. Non seulement ils n'étaient pas pressurés, comme partout ailleurs, par un impôt arbitraire, mais, sans être égaux aux catholiques, ils formaient dans la cité une sorte de corporation autorisée, et, quand ils venaient, comme les autres *scolæ* urbaines, offrir leurs hommages au pape, *laudem facere,* et lui présenter le livre de la Loi dans les processions solennelles, il recevaient pour leur démarche, comme les autres corporations, le *presbyterium* réglementaire, soit un don de vingt sous d'argent (1). C'est ainsi qu'en 1149 on les voit prendre rang parmi les Romains pour fêter le retour d'Eugène III dans sa capitale (2).

L'abbé de Clairvaux connaissait bien ces mœurs paisibles des Juifs de Rome. En général, il répugnait à s'associer aux persécutions dirigées contre les fils d'Israël. A la différence d'un grand nombre de ses contemporains et à l'exemple de la papauté, il les prit en quelque sorte sous

(1) « Judæi ei legem suam præsentant et faciunt laudes — *facere laudem* équivant à souhaiter *Domino papæ vita* — et recipiunt a camerario viginti solidos provesinos. » Cencius, n° 38. Cf. *Ordo Benedicti*, ap. Mabillon, *Musæum Ital.*, II, 743. Le jour du couronnement du pape, « Judæi repræsentant Domino papæ in via legem et ei faciunt laudes, et tres libras, unam piperis et duas de cinnamomo, afferunt ad cameram. » Cencius, *ibid.*, p. 200. En retour ils reçoivent la gratification ordinaire de vingt sous provinois. Watterich, I, 17.

(2) « Judæi quoque non deerant tantæ letitiæ, portantes in humeris suis legem mosaicam. » Boso. *Vita Eugenii III*, Watterich, II, 283.

sa protection (1). Il ne pensait pas que l'amour du Christ dût être fait de haine, même de la haine des Juifs. Chose plus remarquable encore, il abandonne consciencieusement ce peuple à son sort déplorable; il ne songe même pas à l'évangéliser. « Les temps marqués pour la conversion des Juifs ne sont pas arrivés, dit-il au pape; vous êtes excusable de ne pas prévenir les desseins de la Providence (2). »

Les Grecs schismatiques réclament plutôt l'attention et les soins vigilants du vicaire du Christ. « Ils sont avec nous, sans être avec nous; unis par la foi, ils se séparent de nous par la désobéissance; leur foi même est chancelante et boiteuse (3). » Par quels secrets efforts pourront-ils être ramenés à l'Église romaine? Qui brisera leur « opiniâtreté? » Eugène III, on s'en souvient, avait déjà pris de lui-même l'initiative d'un rapprochement entre les Grecs et les Latins. Mais les négociations qu'il avait préparées en ce sens, entravées par d'autres desseins, ne furent pas même entamées (4). Malheureusement, après les désastres de la seconde croisade et dans l'état politique de l'Europe qui en fut la suite, la route de Constantinople devait être fermée pour longtemps encore au zèle des pontifes romains.

Si la vigilance des papes est ainsi resserrée, par le malheur des temps, entre certaines limites, n'est-ce pas un motif de plus pour qu'elle s'exerce très activement dans les pays catholiques que l'hérésie désole? Telle est du moins la pensée de Bernard. Les hérétiques sont les pires ennemis de l'Église : « pervertis eux-mêmes, ils se

(1) Cf. epp. 363, nos 6-7. et 365; *in Cantica*, Serm. LXIV; *Liber ad milites Templi*, cap. x.

(2) *De Consider.*, lib. III, cap. I, n° 3.

(3) *Ibid.*, n° 4.

(4) Cf. Jaffé, *Regesta*, 9095, 9110.

plaisent à pervertir les autres; ce sont des chiens pour déchirer et des renards par la ruse. » Deux moyens s'offrent à vous pour les réduire : la persuasion ou la force. « Corrigez-les, afin qu'ils ne périssent pas; sinon, ôtez-leur le moyen de perdre les autres (1). » On connaît la théorie de l'abbé de Clairvaux sur le pouvoir coercitif de l'Église. Il enseigne, à la vérité, qu'il « faut prendre les hérétiques par des arguments, et non par les armes (2); » et en cela il ne fait que suivre la doctrine de saint Augustin; mais, pour se conformer entièrement à la pratique de l'évêque d'Hippone, il ne dédaigne pas le secours du bras séculier dans la répression des manœuvres ouvertes de l'hérésie. L'hérésie, au moyen âge, était, en effet, un attentat contre l'ordre public, en même temps qu'une attaque contre la religion. Les lois, conformes aux mœurs, s'opposaient à sa propagation. Un hérétique, selon l'abbé de Clairvaux, n'avait qu'un moyen d'échapper à leur rigueur, c'était de s'abstenir de toute propagande. L'Église était vis-à-vis de lui en état de défense : attaquée, elle frappait; et, si les armes spirituelles ne suffisaient pas à écarter le péril, elle avait recours à l'épée de celui que, dès le quatrième siècle, on appelait « l'évêque du dehors (3). »

Dans l'esprit de l'ardent apôtre, ce n'était là qu'une mesure d'exception, d'une application délicate. Son expérience lui prouvait que des missions bien organisées

(1) « Subversores invictis rationibus convincantur, ut vel emendentur ipsi, si fieri potest; vel si non, perdant auctoritatem facultatemque alios subvertendi. » *De Considerat.*, lib. III, cap. I n° 3.

(2) Hæretici capiantur, non armis, sed argumentis. » *In Cantic.*, Serm. LXIV, n° 9. Cf. note de Mabillon, *in loc.*

(3) « Aut corrigendi, ne pereant; aut ne perimant, coercendi. » *De Consider.*, lib. III, cap. I, n° 3; cf. epp. 241, 242.

pouvaient quelquefois suppléer avantageusement aux rigueurs des lois et à l'emploi de la force. Il n'est pas éloigné d'attribuer à l'incapacité des légats l'échec qu'ils subissaient dans le Midi (1). Que ne put-il achever lui-même à loisir la croisade pacifique qu'il avait commencée en 1145! Peut-être eût-il prévenu par ses prédications la diffusion du manichéisme et les horreurs de la guerre des Albigeois.

V

Ce droit du glaive, tel que le concevait le moyen âge, est un des usages qui blessent le plus l'esprit moderne. Nous avons déjà indiqué ailleurs comment saint Bernard entendait qu'il fût exercé. On comprendra mieux encore sa théorie, quand on verra ce qu'il pense du pouvoir temporel des papes et des rapports de l'Église et de l'État. Sur ces deux points, son livre *de Consideratione* fournit des renseignements précieux à recueillir.

Bernard croyait, comme la plupart de ses contemporains, à la fabuleuse donation de Constantin (2). Peu s'en faut qu'il ne la déplore; il déplore au moins les soucis et le luxe qu'elle impose au souverain Pontife. Sa modestie chrétienne s'offense de voir « le successeur de Pierre orné de soie et de pierres précieuses, couvert d'or, porté par une blanche haquenée, escorté de gendarmes et entouré de ministres bruyants, « comme un prince de ce monde, comme « un successeur de Constantin (3). »

(1) *De Considerat.*, lib. III, cap. I, n° 4.

(2) *Papstfabeln*, dans Hergenröther, *Histoire de l'Église*, trad. Bélet, tom. I, p. 562-587.

(3) « In his successisti, non Petro, sed Constantino. » *De Consider.*, lib. IV, cap. III. n° 6.

Cette description sommaire ne donne qu'une très faible idée de la pompe déployée, en certains jours de fête, par la cour romaine. Il faut ouvrir les *Ordines romani* pour en retrouver tous les détails. Il est aisé de comprendre que le peuple, aussi bien que « les satrapes » et les « palatins » de la Ville éternelle, aient aimé ces brillantes cérémonies. Même ceux qui étaient à l'honneur y trouvaient leur profit. Chaque procession était suivie d'une distribution de *presbyteria* ou dons en argent, auxquels tous les dignitaires, tous les ordres, et toutes les *scolæ*, depuis le préfet jusqu'au simple balayeur, avaient part (1). Bernard craint seulement qu'Eugène III ne se complaise dans cette pompe. Il n'ose pourtant lui conseiller d'y renoncer tout à fait. « Il faut tolérer cela, lui dit-il, à cause des temps, mais non l'exiger comme un honneur qui vous soit dû (2). »

Mais le plus grand péril qui menaçait Eugène III n'était pas dans cet éclat attaché indirectement à la souveraineté temporelle; il était bien plutôt dans le gouvernement même du peuple romain, naturellement indocile et aigri encore par la révolution. Le surcroît de soucis que la politique créait ainsi à la papauté troublait nécessairement le service des affaires purement religieuses. Toute l'Église souffrait de cette perturbation. Aussi l'abbé de Clairvaux ressent-il, contre ceux qui en sont la cause, une véritable colère, qu'il exhale dans une de ses invectives les plus éloquentes. « Que dirai-je de ce peuple? s'écrie-t-il. C'est le peuple romain. Impossible d'exprimer plus brièvement et plus fortement ce que je pense de vos diocésains, *parochianis*. Qu'y a-t-il de plus connu au

(1) Cf. *Ordo* du chanoine Benoît, et Cencius, nos 4, 38, 39, 40, 42.
(2) *De Consider.*, lib. IV, cap. III, no 6.

monde que la morgue et le faste des Romains? Race ennemie de la paix, amoureuse du désordre, race intraitable et insoumise, si ce n'est quand elle ne peut résister. Faut-il vous montrer que je connais bien les mœurs de vos sujets? Avant tout, ils sont habiles à faire le mal, incapables de faire le bien, odieux au ciel et à la terre, impies contre Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, inhumains envers les étrangers; ils n'aiment personne, et personne ne les aime; et, comme ils veulent que tout le monde les craigne, il leur faut craindre tout le monde. Ils ne peuvent pas souffrir d'avoir des supérieurs, et ils ne savent pas commander. Leur langue annonce de grandes choses, mais ils ne font rien. Très riches en promesses, ils sont très pauvres en œuvres; flatteurs très caressants, et détracteurs très mordants; hardis à demander, effrontés pour refuser; importuns pour solliciter, ingrats dès qu'ils ont reçu. Voilà les Romains! montrez-m'en un, dans toute cette grande ville, qui vous ait accepté comme pape, si ce n'est pour de l'argent, ou dans l'espérance d'en recevoir. Ces gens-là regardent tous aux mains du législateur; bien peu regardent à ses lèvres (1). »

Tel est le mal, ajoute l'abbé de Clairvaux; il est inutile de le dissimuler. Faut-il renoncer à l'espoir de le guérir? « Ne vous découragez pas; ce qu'on exige de vous, c'est la

(1) « Pauci ad os legislatoris, ad manus omnes respiciunt. » *De Consider.*, lib. IV, cap. II, nos 2 et 4. Geroh de Reichersberg (*de Investigat. Antichristi*, lib. I, cap. 85, 167) remarque que, de son temps, tout pape nouvellement élu devait offrir aux Romains comme don de joyeux avènement, *in primo ingressu suo, undecim talentorum millia*. Jean de Salisbury (*Hist. Pontif.*, ap. *Mon. G.*, XX, 533) rapporte malicieusement qu'en rentrant à Rome, en 1149, Eugène III *a magnatibus honorifice susceptus est, qui aurum et argentum offecerant Galliarum*.

cure, et non la guérison, *curam, non curationem*. Comme l'a dit le poète : *Il n'est pas toujours au pouvoir du médecin de guérir son malade* (1). Je sais combien est endurci le cœur de ce peuple; mais de ces pierres Dieu peut encore susciter des enfants d'Abraham (2). S'il est indompté, rien ne prouve qu'il soit indomptable (3). »

Au moment où Bernard écrivait ces lignes, Eugène III était sur le point de rentrer dans Rome, s'il n'y était déjà rentré, après un troisième exil (4). Son principal adversaire était toujours Arnauld. Vainement, le 15 juillet 1148, il avait frappé le sectaire de l'excommunication (5). Vainement il avait contraint, l'année suivante, les Romains à accepter ses conditions, appuyées par les armes du roi de Sicile (6). La turbulente bourgeoisie romaine avait de nouveau rompu la paix, dès le mois de juin 1150 (7). La lutte, nous l'avons vu, était engagée entre les principes, plus encore qu'entre les hommes. Ce n'était pas seulement la liberté que réclamait alors le sénat; c'était la souveraineté absolue, à la fois civile et

(1) *Non est in medico semper relevetur ut æger.* Ovid., I, *de Ponto*. eleg. 10.

(2) *De Consider.*, lib. IV, cap. II, n° 2.

(3) *Ibid.*, cap. III, n° 8.

(4) Eugène III rentra pour la troisième fois dans Rome le 9 décembre 1152. *Annal. Casinens.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX, 310.

(5) *Hist. Pontifical.*, ap. *Mon. Germ.*, XX, 537; Jaffé, *Regesta*, 9281.

(6) *Annal. Casinens.*, ap. *Mon. Germ.*, XIX; 310; Romoald, *ibid.*, 425. Eugène III était à Rome le 28 novembre 1149. Jaffé (*Regesta*, n° 9359). Sur les conditions de paix, voir les *Promissa Romanorum*, ap. Watterich, II, 312, ep. Wibald., n° 247, p. 480. Pour la date de ces négociations, cf. Bernhardi *Konrad III*, p. 779, note 26. Watterich les place à tort en 1151.

(7) Cf. Jaffé, *Regesta*, n° 9398; *Hist. Pontific.*, *Mon. Germ.*, XX, 537.

religieuse. L'abolition du pouvoir temporel des papes ne formait que le premier article de son programme (1); le second n'allait à rien moins qu'à subordonner le pouvoir spirituel au pouvoir civil. Et ce renversement des rôles, qui dut scandaliser maints esprits au douzième siècle, était la dernière conséquence de la doctrine d'Arnauld. Un de ses partisans avait osé offrir au roi Conrad les clefs du château Saint-Ange, afin que les empereurs d'Allemagne pussent disposer à l'avenir de la tiare et diriger les élections papales (2). Selon ce nouveau système de gouvernement, le pape n'était plus rien et l'empereur était tout; le sénat lui-même se trouvait réduit à un rôle effacé. Telle n'avait pas été sans doute la première pensée d'Arnauld. Mais par la force des événements et des passions, la révolution qu'il dirigeait, purement communale dans le principe, était devenue peu à peu sociale; et sa politique, d'abord essentiellement républicaine, finissait dans un impérialisme décidé. On se ferait difficilement une idée des bassesses du langage que ses partisans tenaient au roi Conrad (3). L'avènement de Frédéric Barberousse entretint pour un temps leurs rêves de gloire et de servilisme. Mais bientôt l'habile politique d'Eu-

(1) « Omni clericorum obstaculo remoto. » Ep. Wibald., n° 214; cf. n° 215, p. 333 et 335.

(2) « Ut sine vestra jussione ac dispositione nunquam de cetero Apostolicus in Urbe ordinetur. » Ep. Wibald., n° 216, p. 335. L'auteur de la lettre, nommé Wetzel, se déclare *un partisan du sénat :* « Quidam fidelis senatûs. » Giesebrecht et Bernhardi s'accordent à voir en lui un disciple d'Arnauld.

(3) « Quidquid desiderat urbis cor imperiale, in ea obtinere procul dubio poterit. » Ep. Wibald., n° 215, p. 335. « Pro vestra imperiali corona exaltanda et omnimodo augenda quotidie decertamus. » Ep. Wibald., n° 214, p. 332; cf. Watterich, II, 285. « Rex valeat, quidquid cupit obtineat... Cæsaris accipiat Cæsar, quæ sunt sua..., Petro solvente tributum. *Ibid.*, p. 286.

gène III, servie par les armes de Roger de Sicile et par l'ambition de Frédéric, ruina leurs espérances. Bernard connaissait-il le traité qu'Eugène III avait proposé à Frédéric Barberousse pour la défense du pouvoir temporel des papes (1)? Il est permis d'en douter. Du reste, la confiance que le saint abbé mettait dans l'emploi de la force, pour assurer le succès d'une œuvre religieuse autant que politique, était fort limitée. Le souverain Pontife a en main deux glaives, le glaive spirituel et le glaive matériel. Doit-il user indistinctement de l'un ou de l'autre contre ses sujets? « Usez du glaive de la parole et non du fer, » répond l'abbé de Clairvaux. « Il vous a été dit en la personne de saint Pierre : « Remettez votre épée « dans le fourreau. » Cette épée est à vous assurément; les deux glaives appartiennent à l'Église. Mais c'est l'empereur qui tient pour vous le glaive matériel et qui ne doit le tirer, en faveur de l'Église, que sur un signe de votre volonté (2). » Bernard estime que l'état de la cause pontificale n'est pas tellement désespéré qu'il faille recourir aux armes. Plaçant tout son espoir en Dieu, il conseille à Eugène III d'agir uniquement en pasteur (3). « Obstinez-vous, dit-il, contre l'obstination des Romains. A leur endurcissement, opposez un front plus dur encore. Vous ne serez quitte envers votre cons-

(1) Ce traité dont on peut voir les termes dans Watterich, *Pont. Rom. Vitæ*, II, 318-320, fut signé à Constance le 23 mars 1153. Frédéric avait succédé à Conrad le 5 mars 1152. Ep. Wibald., n° 344.

(2) « Aggredere eos, sed verbo, non ferro... Tuus ergo et ipse (materialis), tuo forsan nutu, etsi non tua manu, evaginandus. Uterque ergo Ecclesiæ, et spiritualis scilicet gladius et materialis; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exserendus; ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis et jussum imperatoris. » *De Considerat.*, lib. IV, cap. III, n° 7.

(3) *De Consider.*, ibid., n° 6.

cience que lorsque vous pourrez dire en toute vérité : « O mon peuple, qu'ai-je dû faire pour toi que je n'aie « pas fait (1). »

Si de tels avis sont excellents, on sent toutefois qu'ils sont d'un moine habitué à commander et à être obéi au nom de la règle sainte, plutôt que d'un souverain obligé de plier ses sujets révoltés à une loi humainement discutable. Arnauld ne les aurait pas désavoués. Il y a entre ces avis et sa doctrine une véritable parenté (2). Cependant un point les sépare. Pendant qu'Arnauld dénie absolument à l'Église le droit du glaive, l'abbé de Clairvaux le lui reconnaît, dans la mesure et avec les réserves qu'il a expliquées. De là entre les vues politiques des deux moines une véritable incompatibilité.

Les flatteries d'Arnauld s'adressaient surtout à la démocratie. Voyant qu'il n'avait rien à attendre de Frédéric, et que la haute bourgeoisie aussi bien que la noblesse se détachaient peu à peu de sa personne et refusaient de le suivre dans sa campagne anticatholique, il se tourna vers la banlieue de Rome, pour y chercher un nouveau point d'appui et préparer les élections sénatoriales du 1er novembre 1152. Dans sa détresse, il imagina, dit-on, de créer un empereur, servi par deux consuls et un sénat de cent membres. Une république impériale, ou un empire démocratique, tel était le dernier mot de sa réforme

(1) *De Considerat.*, lib. IV, cap. III, n° 8.

(2) Wetzel, disciple d'Arnauld, écrivait : « Propter id utile factum affirmo, ne per sacerdotes bella fiant aut homicidia in mundo. Nam non licet eis ferre gladium et calicem, sed prædicare, nequaquam bella et lites in mundo committere. » Ep. Wibald., n° 216, p. 335. Arnauld allait plus loin encore : « Ipsum papam non esse... qui incendiis et homicidiis præstat auctoritatem. » *Hist. Pont.*, ap. *Mon. Germ.*, XX, 538. C'est vraisemblablement la connaissance de ces théories qui poussait l'abbé de Clairvaux à la modération.

politique et religieuse. Eugène III eut vent de ce projet, et le dénonça à Frédéric (1), avant même qu'il eût un commencement d'exécution. Nul ne s'étonnera que les élections aient trompé les espérances d'Arnauld. Dès le 9 décembre, Eugène III avait fait sa paix avec les nouveaux sénateurs, et il était rentré dans Rome. Ses libéralités lui gagnèrent tous les cœurs, dit un contemporain. Les bourgeois apaisés reconnurent sa souveraineté. Si la mort ne l'eût prévenu, il eût fini par abolir, avec l'agrément du peuple, les prérogatives politiques du sénat (2). Cette abolition fut l'œuvre de ses successeurs. En 1155, Adrien IV donna le dernier coup au parti d'Arnauld (3). Arnauld lui-même, fugitif et prisonnier, fut condamné à la strangulation par le préfet de Rome, à la suite d'une émeute que réprimèrent les soldats de Frédéric. Le corps du moine rebelle fut ensuite brûlé, et ses cendres jetées dans le Tibre, « de peur, dit un chroniqueur, que le peuple ne les recueillît et ne les honorât comme les cendres d'un martyr (4). »

Le chanoine Geroh de Reichersberg a blâmé la rigueur de ce châtiment. Il est difficile de dire ce qu'en eût pensé saint Bernard, s'il l'eût connu. Il est sûr, pourtant, qu'il n'était pas partisan des mesures sanguinaires. Malgré

(1) Ep. Eugenii ad Wibald., ap. Watterich, II, 317-218; ep. Wibald., n° 383; Jaffé, *Regesta*, 9606.

(2) *Romuald. Salernitan.*, ap. Watterich, II, 318. Bern., ep. 488 : « Jam fere senatum annihilaverat. »

(3) Boso. *Vita Hadriani*, ap. Watterich, II, 324-325. Les sénateurs gardèrent toujours le droit de battre monnaie. Les provinois du sénat portent au droit *Senatus P. Q. R.* et au revers *Roma caput mundi.*

(4) Boso, p. 326 et 330; Otto Frising., *Gesta Frid.*, II, 23; Fabre, *Liber Censuum*, Paris, Thorin, p. 14, note 4. Cf. Vincent de Prague, ap. Watterich, II, 349, note; Geroh Reichersberg, *de Investigat. Antichristi*, lib. 1, cap. 42; Otto Frising., *loc. cit.*, II, 21; cf. *Annal. Palid.*, ap. *Mon. Germ.*, XVI, 89.

l'ardeur naturelle de son tempérament et l'absolutisme de ses idées, tous ses conseils tendent à inspirer au pape Eugène l'esprit de douceur. La question romaine se posait déjà nettement, avec un caractère singulièrement révolutionnaire. On ne sera pas médiocrement surpris d'apprendre que, pour la trancher, l'abbé de Clairvaux, las de luttes armées, ne reculait pas devant une solution extrêmement libérale, l'abandon de Rome. « Quand vous aurez tout fait, dit-il, si tout est inutile, il vous restera encore une chose à faire. Sortez de la capitale des Chaldéens et dites : « Il faut que je porte aussi l'Évangile à « d'autres cités. » Si je ne m'abuse, en échangeant ainsi Rome pour l'univers, vous n'aurez pas à vous repentir de votre exil (1). »

Le conseil était hardi. Comme toutes les solutions radicales, celle-ci pouvait sourire à un esprit absolu. Mais il est douteux qu'elle eût obtenu le succès qu'en attendait son auteur. Les papes ont été, ce semble, mieux inspirés en croyant à la destinée providentielle de Rome, et en défendant avec une invincible persévérance le patrimoine de saint Pierre et la capitale du monde chrétien.

VI

Si l'abbé de Clairvaux se résignait à sacrifier la souveraineté temporelle des papes, c'était en vue d'assurer leur prestige et leur suprématie spirituelle. Qu'importe, semble-t-il dire, une royauté particulière, à qui règne sur l'univers catholique (2)? Bernard explique en diverses ren-

(1) « Puto nec pœnitebit exsilii, orbe pro urbe commutato. » *De Considerat.*, lib. IV, cap. III, n° 8.

(2) « Levari super gentes et regna. » *De Consider.*, lib. II, cap. V. « Ad regna et imperia disponenda. » Ep. 237.

contres, mais toujours dans les mêmes termes, c'est-à-dire par la comparaison des deux glaives, la théorie des rapports de l'Église et des États chrétiens. Selon cette conception figurée, l'État chrétien, l'empire, qui en est la plus haute expression, est le bras droit de l'Église. L'Église a droit aux deux glaives; mais c'est l'État qui porte en son nom le glaive matériel, qu'elle ne saurait brandir sans violer la décence. La société chrétienne reçoit-elle une atteinte au dehors ou au dedans, la tête commande et le bras exécute (1).

Est-ce à dire que l'État ne soit que le bras d'un corps dont l'Église est la tête? Sans aller jusqu'à cette conclusion extrême, quelques écrivains ont cru apercevoir dans la comparaison des deux glaives, très répandue au moyen âge (2) et consacrée par la bulle *Unam sanctam* (3), une preuve à l'appui de la thèse de la subordination de l'État à l'Église. D'autres, au contraire, y ont vu un simple témoignage en faveur de la distinction des deux pouvoirs. Ces derniers étaient plus dans le vrai. Il n'est pas permis aujourd'hui de soutenir que l'État soit, en principe, subordonné à l'Église; chacun des deux pouvoirs forme,

(1) « Petri uterque gladius, alter suo nutu, alter suâ manu, quoties necesse est, evaginandus. » Ep. 256. Cf. *De Consider.*, lib. IV, cap. III, n° 7.

(2) « Hunc ergo gladium de manu Ecclesiæ accipit princeps, cum ipsa gladium sanguinis non habeat. Habet tamen et istum; sed eo utitur per principis manum. » Joann. Sarisberiens., *Polycraticus*, lib. IV, cap. III. Cf. Goffrid. Vindocinens., *Opuscul. IV*, ap. Migne, tom. CXXXI, p. 220; Hildeb. Cenomann., ap. *Biblioth. PP. Maxim.*, tom. XXI, p. 136; Richard. Cantuar. inter epp. Petr. Blesens., ap. Migne, t. CCVII, p. 226; Geroh Reichersp., *de Investigat. Antichrist.*, lib. I, nos 37 et suiv. Voir d'autres indications, ap. Hergenröther, *Hist. de l'Église*, trad. Bélet, t. III, p. 734-735.

(3) Cf. *Revue des Quest. hist.*, avril, 1891, p. 407, note 2.

dans sa sphère, un pouvoir suprême et indépendant (1). Mais quand Léon XIII n'aurait pas défini avec une incomparable netteté cette vérité dogmatique, l'abbé de Clairvaux n'en serait pas moins historiquement irresponsable des idées politiques que certains théologiens ont attachées à sa comparaison. Son unique but était de montrer que l'Église, inhabile à se servir par elle-même du glaive matériel, possédait un droit strict à la protection de l'État, dans l'exercice de ses droits spirituels ou même dans la jouissance de ses droits temporels.

Sans doute, tout le monde, selon la doctrine de l'abbé de Clairvaux, relève du souverain Pontife, les princes non moins que les sujets (2). Mais cette subordination résulte de leur baptême et de leur conscience, non de leurs fonctions; et, loin d'abaisser l'autorité royale, une telle suprématie, essentiellement surnaturelle, en accroît au contraire le prestige.

Du reste, l'idéal politique de Bernard consiste dans l'union des deux pouvoirs, impliquant la réciprocité et un échange perpétuel de bons offices (3). En cela ses écrits reflètent la pensée générale du douzième siècle. Ce que nous appelons aujourd'hui la séparation de l'Église et de l'État est une idée profondément étrangère à son temps. Arnauld de Brescia, qui l'entrevit le premier et entreprit de l'ériger en dogme politique, est demeuré incompris presque jusqu'à nos jours.

(1) « Ecclesia et civitas suum habet utraque principatum; neutra paret alteri. » Encyclique : *Sapientiæ Christianæ*. « Utraque est in suo genere maxima. « Encyclique : *Immortale Dei*.

(2) *De Consider.*, lib. I, cap. v et passim.

(3) « Regnum sacerdotiumque..., omnes reges et sacerdotes..., jungant se animis, qui juncti sunt institutis; invicem se foveant, invicem se defendant, invicem onera sua portent, » etc. Ep. 244.

Le moyen âge ne connut pourtant pas les douceurs d'une paix sans nuage. Quoique alliés en principe, les deux pouvoirs étaient souvent en lutte. L'abbé de Clairvaux suppose le cas, non chimérique, où un prince chrétien léserait injustement les droits de l'Église. « Montrez alors, dit-il au pape, montrez que vous êtes le Dieu de Pharaon. » C'était là un souvenir de l'Exode (1). Dieu avait dit à Moïse : « Je t'ai établi le Dieu de Pharaon. Dis à Pharaon qu'il permette aux enfants d'Israël de sortir de son pays. Pharaon ne t'écoutera point; j'étendrai ma main sur l'Égypte, et les Égyptiens apprendront que je suis le Seigneur. » Tel doit paraître le vicaire de Jésus-Christ et plus redoutable encore aux princes qui abusent de leur pouvoir pour opprimer l'Église ou les peuples. « Si la malice est jointe à la puissance, ayez des hardiesses plus qu'humaines. De votre regard frappez les méchants. Que celui qui ne craint ni les hommes ni le glaive redoute votre colère. Que celui qui a méprisé vos avis craigne l'effet de votre prière. Que celui contre lequel vous êtes irrité sache que ce n'est pas un homme, mais un Dieu qui est irrité contre lui. Que celui qui ne vous a pas écouté tremble qu'un Dieu ne vous écoute (2). »

Touchante explosion de la foi d'un moine, d'une foi capable de transporter les montagnes. Aux violences brutales de la force toute-puissante Bernard oppose, quoi? l'indignation et la colère d'un pape. Ce système de défense a fait sourire bien des politiques. Et cependant c'est pour l'avoir mis en vigueur que l'Église, au sentiment des saints, n'a jamais subi de défaites, ou du moins que ses défaites ont été triomphantes à l'envi des

(1) Cap. VII, 1-5.
(2) *De Consider.*, lib. IV, cap. VII.

victoires. Aussi cette politique, dont l'abbé de Clairvaux proclamait après David l'efficacité, est-elle encore et sera-t-elle jusqu'à la fin des temps celle des successeurs d'Eugène III.

On remarquera que, dans cette détresse hypothétique des pontifes romains, le pieux moine laisse dormir les foudres de l'Église. S'il en reconnaît, en principe, l'utilité, il semble qu'en fait il en redoute l'usage. Faut-il croire qu'il refusait aux successeurs de Grégoire VII le droit d'excommunier les empereurs et les rois, ou même le droit de les déposer, pour des motifs graves et avec l'assentiment présumé des peuples? Son silence, sur une question aussi délicate, équivaut sans doute à une leçon de prudence qu'il adresse à son disciple; mais il ne donne pas la mesure exacte de sa pensée. Ce qui est sûr en tout état de cause, c'est que l'arme principale, dont ce défenseur si ardent des droits de l'Église recommande l'emploi contre les souverains, est la modération, jointe à la fermeté.

Il ferme là-dessus son quatrième livre; le cinquième a pour objet la philosophie pure, l'étude de Dieu. Le cycle des « considérations » pratiques est parcouru. Quel tableau ou, pour mieux dire, quelle revue! La papauté en sort agrandie et plus vénérable, mais non pas la cour de Rome, ni même tel ou tel prédécesseur d'Eugène III. Faut-il s'en étonner? Toute institution, même divine, en posant son pied sur la terre, perd nécessairement de son éclat. L'homme, « qui gâte tout, » comme parle Bossuet, y mêle du sien. Heureux quand il ne la défigure pas entièrement et ne lui ôte pas la marque de son origine!

N'oublions pas, du moins, que cette peinture de Rome au douzième siècle est faite par un moine, et que cet examen de conscience de la papauté est tracé par un saint.

L'horreur que les saints éprouvent pour le mal devient aisément chez eux un verre grossissant. L'exact rapport des choses en souffre. Dans le *de Consideratione*, toutes les fautes de la curie romaine sont mises en lumière; les vertus restent dans l'ombre. Mais n'en est-il pas toujours ainsi dans un examen de conscience, quand il est libre et sincère?

Le mal, du reste, était indéniable; il était criant. Ce sera l'éternel honneur de l'abbé de Clairvaux de l'avoir dénoncé, jugé, condamné comme il l'a fait, nous voulons dire avec le respect dû à l'institution, mais sans acception de personnes, sans réserve et sans fausse pudeur. Il n'était pas de ceux qui croient nécessaire de détenir la vérité captive, parce qu'elle offenserait les coupables qu'elle doit atteindre. Il n'estimait pas que la meilleure manière de guérir un mal fût de l'ignorer ou de le dissimuler. Il ne se sentait pas non plus tenu à nier ou atténuer des fautes publiques et notoires, parce que ceux qui les avaient commises étaient des membres du clergé. La faute, suivant lui, appelait un châtiment d'autant plus prompt et plus sévère, que le coupable était plus haut placé dans la hiérarchie. Aussi sa censure n'épargne-t-elle personne, ni abbés, ni évêques, ni cardinaux, ni même les papes.

Les ennemis de l'Église ont triomphé là-dessus. Ils ont comparé saint Bernard à Luther, le moine cistercien au moine saxon (1). La comparaison est infiniment injurieuse pour l'abbé de Clairvaux. Les sentiments et le langage, en apparence si semblables, des deux réformateurs

(1) Cf. Morison, *The life and times of saint Bernard*, p. 427. Zeller, dans sa *Thèse* sur le *de Consideratione* (Rhedonibus, 1849) ne nous paraît pas avoir mieux saisi le caractère de la doctrine de saint Bernard.

sont profondément différents. Bernard aime et honore la papauté, même lorsqu'il en flétrit les erreurs et les faiblesses. Luther l'enveloppe, au contraire, dans la haine qu'il porte aux vices de la curie, et ne craint pas de la honnir sous le nom de papisme. Bernard a toujours considéré l'Église romaine comme la mère de toutes les Églises; Luther estime et proclame qu'ayant trahi sa mission, elle a perdu ses titres à la primauté. Bernard, si vif dans l'expression, garde toujours en ses écrits le respect de l'autorité papale; Luther, dans ses propos, perd toute mesure. Ainsi l'un n'est que rude, l'autre est insolent; le premier châtie, le second outrage. Ce sont là des divergences de vues et des différences de procédés très caractéristiques. Les pontifes romains l'ont bien senti. Aussi ont-ils placé l'un sur les autels, et livré l'autre aux vengeances de la justice divine. Les écrits des deux réformateurs ont eu inévitablement une fortune diverse. Pendant que l'Église vouait les ouvrages de Luther à la réprobation universelle, elle mettait ceux de l'abbé de Clairvaux entre les mains des fidèles. Et, pour ne parler que du traité *de Consideratione*, on sait qu'il est devenu le manuel des papes, leur livre de chevet (1).

(1) *Monitum* Horstii Merlonis, ap. Migne, t. CLXXXII, p. 725-726; cf. Dom Clémencet, *Histoire littéraire de saint Bernard*, p. 227; Vacaudard, *La Vie de saint Bernard et ses critiques*, dans *Revue des Quest. histor.*, juillet 1897, p. 199-200.

CHAPITRE XXXIII

DERNIÈRES ANNÉES, MALADIE ET MORT DE BERNARD.

I

Affaires politico-religieuses.

Le chapitre, le clergé et le peuple de Beauvais, réunis vers la fin de l'été 1149 pour donner un successeur à Eudes III, acclamèrent le nom de Henri de France, frère de Louis le Jeune. Lorsque la nouvelle de cette élection parvint à Clairvaux, où le jeune prince avait cherché un asile contre les tracas du monde, elle y causa une vive émotion. Bernard, n'osant contraindre son disciple à accepter la dignité qui lui était offerte, consulta dans le secret Pierre le Vénérable, qui vainquit les résistances de l'élu par un avis favorable (1).

Ce n'était pas sans raison que le prince appréhendait les embarras de sa nouvelle charge. A peine était-il sacré, qu'il entra en lutte ouverte avec la plupart des chevaliers et barons de son diocèse. Les barons avaient prêté, en diverses circonstances, leur appui à son prédécesseur, moyennant finances, et de ce chef la mense épis-

(1) Bern., ep. 389; Petri Venerab., lib. V, epp. 8 et 9; *Continuatio Præmonst.*, ap. *H. des G.*, XII, 332. L'épître 389 de saint Bernard semble faire allusion au chapitre cistercien; d'où sa date, septembre 1149.

copale se trouvait grevée d'un impôt assez lourd, connu sous le nom de *beneficia denariorum*. Estimant la mesure abusive, Henri la supprima net. Ce coup d'audace provoqua inévitablement la colère des seigneurs, qui menacèrent l'évêque de leur vengeance et eurent l'habileté de mettre, nous ne savons par quels moyens, le roi de France dans leurs intérêts (1). Henri, qui comptait sur le peuple de Beauvais et, ce semble, sur l'appui moral de son frère Robert (2), tint tête à ses adversaires. Un moment on put croire que la guerre allait éclater entre l'Église et l'État, représentés par les deux fils de Louis le Gros. Henri levait des troupes pour défendre sa ville, que le roi de France menaçait de détruire de fond en comble. L'intervention de la reine mère, de l'évêque de Soissons, et de Suger, empêchèrent les deux armées d'en venir aux mains (3). De son lit de mort, l'abbé de Saint-Denis adressa à l'évêque de Beauvais une lettre où se révèlent tout son génie et tout son cœur, son esprit politique si sûr et son amour de la France si profond. Il ne peut concevoir qu'un évêque « ose lever le pied contre la couronne. C'est là, déclare-t-il, une audace inouïe; on ne trouverait pas dans les gestes de l'épiscopat l'exemple d'une semblable tentative. » Aussi bien, elle ne saurait tourner qu'à la honte de l'Église de Beauvais et à sa perte. Malheur aux agresseurs! « Une fourmi qui s'attellerait à un char ne serait pas plus imprudente. » Du reste, le seigneur roi n'a aucun mauvais dessein : n'est-il pas l'ami

(1) Jaffé, *Reg.*, nos 9451-9454; Migne, t. CLXXX, p. 1454-1457. Les mots *beneficia denariorum* sont empruntés à la bulle n° 9454 : Migne, *loc. cit.*, p. 1457. On voit (*ibid.*) que les adversaires de l'évêque étaient *milites* et *barones*.

(2) Bern., ep. 307, n° 1.

(3) *Historia Pontific.*, ap. *Mon. G.*, XX, 539.

zélé des églises et le promoteur de tout ce qui est bien? Dans le présent conflit, la vraie mesure à suivre était de prendre pour arbitres soit les grands du royaume, soit, mieux encore, le souverain Pontife, qui eût aisément tout pacifié (1).

Le pape fut, en effet, avisé par différentes personnes, en particulier par l'abbé de Clairvaux (2), du trouble que la réforme de l'évêque de Beauvais avait provoqué; et, après avoir entendu Henri lui-même, il approuva pleinement la suppression de l'impôt qui était l'objet du litige (3). Mais il ne suffisait pas de trancher le débat; il fallait faire accepter la solution par tous les intéressés. Diverses bulles, datées du 25 février 1151, notifièrent à l'archevêque de Rouen, à l'abbé de Clairvaux, à l'évêque d'Auxerre et au roi de France la décision papale (4). Lorsque Henri revint d'Italie, Bernard et Hugues d'Auxerre allèrent vraisemblablement à sa rencontre et se présentèrent avec lui à la cour de Louis le Jeune. La réconciliation des deux frères s'opéra sans ombre de difficulté, et le roi promit pour l'avenir à l'évêque l'appui de son bras (5). La noblesse du Beauvaisis, instruite de ce dénouement, n'osa plus remuer.

Quelques mois plus tard, l'abbé de Clairvaux paraissait encore à la cour de Louis le Jeune, pour y jouer de nouveau le rôle de pacificateur. Le conflit était alors de nature

(1) Sugerii *ep.*, ap. *H. des G.*, XV, 528. Lettre écrite pendant la dernière maladie de Suger, c'est-à-dire entre fin septembre 1150 et 13 janvier 1151.

(2) Bern., epp. 278, 305, 307.

(3) Henri était à Ferentino en février et mars 1151. Cf. *Regesta*, nos 9451-9454, 9456-9459.

(4) *Ibid.*, nos 9452-9454.

(5) Sur les suites de cette réconciliation, cf. Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 265.

plus particulièrement politique. Parmi ses vassaux les plus redoutables, le roi de France comptait le comte d'Anjou, Geoffroy, et son fils Henri, duc de Normandie, le futur roi d'Angleterre. Tenir de tels seigneurs en respect était fort malaisé, et Louis n'avait encore pu obtenir du jeune prince l'hommage de vassalité pour le duché de Normandie. Un incident imprévu fit éclater les hostilités. A la suite de l'une de ces guerres privées si communes alors entre les barons féodaux, Giraud, seigneur de Montreuil-Bellai, ayant été battu et fait prisonnier, avec sa femme et ses enfants, par le comte d'Anjou, le roi de France prit parti pour le vaincu et dirigea ses troupes contre la Normandie. Geoffroy et son fils Henri se portèrent à sa rencontre. Mais on n'en vint pas aux mains. Louis le Jeune, ayant été surpris par une fièvre aiguë, dut rentrer à Paris; et, à la suite de la trêve qui interrompit les opérations militaires, les belligérants, assagis par ce repos forcé, consentirent à discuter les conditions d'un traité de paix (1). L'abbé de Clairvaux prit, ce semble, une grande part à ces négociations. Le sort de Giraud de Montreuil formait un des points les plus importants du débat. Le comte d'Anjou refusant de rendre la liberté à son prisonnier, on raconte que Bernard, indigné de cette résistance, s'écria d'un ton prophétique : « Une telle obstination recevra bientôt son châtiment. » Geoffroy mourut, en effet, subitement quinze jours plus tard (2). Mais il

(1) Robert de Torigny, *Hist. des G.*, XIII, 292; Marchegay-Mabille, *Chroniq. des églises d'Anjou*, p. 85, 147, 191; Marchegay-Salmon, *Chron. des comtes d'Anjou*, p. 287, 336; *Annal. Camerac.*, Mon. G., XVI, 522. Cf. Hirsch., p. 66-67, 78-79.

(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. III, n° 13. Geoffroy a écarté ce récit dans la Recension B; ce qui nous porte à douter de la prophétie. Il en reste la date de la conférence : « Quod tam celeriter impletum est, ut comes infra diem quintum decimum moreretur. » La *Continuat. Præ-*

avait fini par céder aux instances de l'abbé de Clairvaux, et la paix avait été réglée sur les bases suivantes : Giraud recouvrait sa liberté et ses biens, sauf le droit de reconstruire son château de Montreuil à chaux et à sable ; Henri recevait l'investiture de la Normandie, et le roi de France rattachait à la couronne le Vexin normand entre l'Epte et l'Andelle (1).

Le séjour du jeune Henri à la cour de France allait avoir de terribles conséquences, que personne, à coup sûr, ne prévit alors, mais qui ne devaient pas tarder à se révéler. Sans prétendre que le mariage du duc de Normandie avec la reine Aliénor fût prémédité dès cette époque (2), il ne paraît guère contestable que la rencontre des deux futurs époux ne fût pleine de périls pour l'un comme pour l'autre. La coquetterie et les imprudences de la reine, en réveillant la jalousie si facilement irritable de Louis le Jeune, ranimèrent des soupçons mal assoupis, qui éclatèrent à Beaugency d'une façon funeste à la couronne. On a prétendu que l'abbé de Clairvaux était le principal instigateur du divorce royal. Une telle imputation ne repose que sur des textes sans valeur. Nous en avons montré ailleurs l'inanité (3). Le seul acte dont Bernard

monst. (ap. *H. des G.*, XIII, 333) dit *infra unius mensis spatium obiit*, ce qui donne plus de latitude. Or Geoffroy mourut le 7 septembre 1151 (cf. Robert de Torigny, *H. des G.*, XIII, 293; *Chron. S. Albini Andeg.*, *ibid.*, XII, 481). Bernard était donc à Paris entre le 7 et le 25 août.

(1) Cf. Hirsch, *ouv. cit.*, p. 78-79.

(2) C'est peut-être la pensée de Robert de Torigny : *sive repentino, sive præmeditato consilio*, ap. *H. des G.*, XIII, 293.

(3) *Le Divorce de Louis le Jeune*, dans la *Revue des Quest. historiques*, avril 1890, p. 408-432. M. Luchaire, que nous nous proposions de réfuter, maintient son opinion dans la seconde édition de son *Histoire des Instit. monarchiq. de la France* (II, 281, note 2). Mais il ne nous oppose plus qu'un seul texte, deux fois cité dans les *Histo-*

soit responsable dans cette affaire, c'est la dénonciation d'un empêchement de parenté du troisième au quatrième degré entre les deux conjoints, dénonciation adressée à la cour de Rome près de neuf ans plus tôt (1). Mais rien n'indique que sa lettre ait exercé une influence, même tardive, soit sur la résolution de Louis le Jeune, soit sur la décision du concile de Beaugency. Ce qui est sûr, c'est que le divorce et le mariage d'Aliénor avec le duc de Normandie, qui en fut la suite, portèrent un coup terrible à la couronne de France.

A l'époque où s'agitait ce procès déplorable, Bernard avait l'œil fixé sur Auxerre dont le siège épiscopal, devenu vacant par la mort de son grand ami, Hugues de Vitry (2), était l'objet de convoitises, qu'il fallait à tout prix frustrer. Bien qu'il n'intervînt d'abord dans le débat que fort discrètement, et sans mission bien déterminée, il crut de son devoir de faire évincer les candidats indignes.

L'affaire de l'élection se compliquait encore de la suc-

riens des Gaules (XIV, 21. et XII, 231, note) : « Ludovicus, rex Francorum, consilio domni Bernardi, abbatis Clarevallis, uxorem suam repudiavit. » C'est le fameux texte du manuscrit d'Anchin qui ne date, comme nous l'avons établi, que du dernier quart du douzième siècle. Là-dessus, nous ne ferons que deux observations : 1° en regard de ce texte tardif, il faut placer tous les auteurs contemporains qui, sans exception, attribuent au roi son divorce et se taisent sur l'intervention de l'abbé de Clairvaux; 2° ce texte même est un texte altéré, en ce sens que le chroniqueur d'Anchin avait certainement sous les yeux la chronique de Prémontré (*Rex Francorum, Ludovicus, zelotypiæ zelo inflammatus, jurata consanguinitate, uxorem suam repudiat;* ap. *Hist. des G.*, XIII, 333) qu'il modifia de la façon que nous avons vue, en changeant la phrase incidente. Que M. Luchaire nous dise comment il est possible de justifier cette modification du texte.

(1) Ep. 224, n° 4.

(2) Hugues de Vitry mourut le 9 ou le 11 octobre 1151. *H. des G.*, XIII, 303.

cession de Hugues, qui était extrêmement embrouillée. Entouré d'intrigants, le malheureux évêque avait, sur son lit de mort, fait du népotisme sans le savoir. L'abbé de Clairvaux suppose qu'on avait abusé de son sceau pour instituer son neveu l'héritier des biens de l'Église d'Auxerre. Muni du testament bien et dûment signé, celui-ci revendiquait sept paroisses, les dîmes, les prairies voisines de la forêt de l'évêque; il mettait la main sur le mobilier, sur l'or et les écuries, et, non content d'un legs aussi exorbitant, il osait s'emparer des chevaux du monastère, pour entreprendre le voyage de l'Italie et faire ratifier par le souverain Pontife la donation de son oncle (1). Bien que la décision papale ne nous soit révélée par aucun document positif, nous pouvons la deviner d'après les dénonciations indignées de l'abbé de Clairvaux, qui trouvèrent sûrement un écho à la cour de Rome.

Cependant les électeurs n'avaient pu s'entendre sur le choix d'un nouvel évêque. Onze prêtres et neuf diacres, outre les membres du clergé inférieur, avaient d'abord acclamé, sans protestation, un prêtre d'une réputation intègre. Averti de ce résultat qu'il croyait définitif, l'abbé de Clairvaux en informait déjà le souverain Pontife, lorsque, à son grand étonnement, il apprit que le chantre, l'archidiacre, le trésorier, un prêtre et un diacre avaient, après coup, adopté une autre candidature. L'archiprêtre, sans se prononcer, inclinait plutôt vers le premier élu. La menace d'un petit schisme local poignait à l'horizon. Bernard vit dans cette intrigue la main du comte de Nevers, qui n'avait d'autre dessein que d'écarter les deux élus pour mettre à leur place un sujet de son choix. Il supplie Eugène III de déjouer cette combinaison, soit en ratifiant

(1) Bern. ep. 276, n° 1.

l'élection du plus digne, soit en réglant lui-même les conditions d'une élection nouvelle. « C'est, dit-il, le cas, ou jamais, d'user de votre autorité souveraine. L'ordre veut que l'on mette quelquefois de côté les règles ordinaires (1). »

Eugène III, estimant que les coups d'autorité ont parfois des contre-coups dangereux, jugea prudent de s'en tenir aux canons et à la coutume consacrée par le concile de Latran en 1139 (2). Une commission composée de trois membres fut chargée de convoquer à nouveau les électeurs et de diriger l'opération électorale. Cette commission comprenait vraisemblablement, sous le nom de *religiosi viri*, plusieurs abbés, peut-être des évêques. Nous savons, du moins, que l'abbé de Clairvaux en faisait partie. Son choix fut vite fixé; il proposa, d'accord avec l'un de ses collègues, un Cistercien de la filiation de Clairvaux, l'abbé de Reigny. Mais il se heurta contre le parti pris d'opposition du troisième membre de la commission, gagné sous main par le comte de Nevers. Une fois encore l'élection était compromise. Il fallut de nouveau recourir à Rome. Et, ce qui était piquant, Bernard et le souverain Pontife lui-même furent accusés de compromettre le résultat de l'opération électorale. Bernard relève avec dédain cette étrange accusation. » Que l'on m'attaque, écrit-il à Eugène III, le mal est léger... Pauvre homme digne de tout opprobre, il n'y a pas là de quoi m'émouvoir. Mais si la méchanceté se dresse contre le christ du Seigneur, je l'avoue, ma patience chancelle et toute ma douceur m'échappe. Est-ce que j'ai demandé à mon Sei-

(1) Bern., epp. 275 et 276, écrites à peu près à la même date. « Ordinatissimum est, minus interdum ordinate aliquid fieri. » Ep. 276, n° 3.

(2) Canon 28. Jaffé, *Regesta*, I, 885.

gneur l'autorisation de mettre l'ordre dans les églises, de disposer de l'épiscopat, de créer des évêques. Le bel instrument en vérité! on dirait une fourmi qui s'attelle à un chariot! » L'ordre du pape n'en doit pas moins être exécuté. Si l'accord n'a pu se faire sur le nom de l'abbé de Reigny, qu'Eugène III supplée par son autorité ce qui manque à cette élection et déconcerte ainsi les manœuvres des intrigants. Le comte de Nevers est l'adversaire déclaré de l'élu; plutôt que de le reconnaître, il aimerait mieux avoir pour évêque un Sarrasin ou un Juif. Si on ne veut voir l'évêché d'Auxerre devenir sa proie, il faut sans délai faire sacrer l'abbé de Reigny (1).

Eugène III, moins effrayé que l'abbé de Clairvaux des suites de ce conflit, recula encore une fois devant une mesure extrême et fit appel à l'esprit de conciliation. Les événements ne démentirent pas ses espérances. Les électeurs finirent par s'entendre sur le nom d'Alain, abbé de l'Arrivour, un autre Cistercien de la filiation de Clairvaux (2).

Pour que l'élection sortît tout son effet, il ne lui manquait plus que l'agrément du roi de France ou la *concessio*. Mais, bien que l'abbé de Clairvaux se flattât de ne rencontrer aucun obstacle de ce côté, il lui fallut user encore de toute son éloquence, et il ne put obtenir la mainlevée des *regalia* qu'à force de prières et de supplications. Louis le Jeune lui reprochait d'avoir procédé à la dernière élection sans une autorisation préalable et

(1) Bern., ep. 280. Dans le mot ***Regniacensis*** (n° 4) nous voyons, avec Brial, l'abbé de Reigny au diocèse d'Auxerre. Mabillon pense à Alain, né peut-être dans un village du nom de Regny, non loin d'Ypres. Cette interprétation nous paraît trop hasardée.

(2) Bern., ep. 282, écrite en juin-novembre 1152. Cf. ***Histor. episcop. Autissiod.***; ap. ***Hist. des G.***, XIII, 303.

spéciale. La justification était facile. Nous apercevons ici, dans tout son jour, la théorie électorale de l'abbé de Clairvaux. Le roi autorise l'élection; mais, son autorisation une fois donnée, l'élection est libre, et il ne peut d'aucune sorte en entraver la marche. C'est au clergé de l'église épiscopale, en particulier au chapitre, qu'il appartient de désigner le futur évêque; le rôle du peuple consiste à approuver le choix déjà fait. Si les électeurs sont divisés, les évêques de la province et les abbés du diocèse, au besoin le légat du pape et quelques *viri religiosi* d'autre provenance, sont appelés à intervenir. L'intervention personnelle du Pape tranche tout débat. Et quand l'Église présente au roi le candidat de son choix, le prince ne saurait, sans motif grave, lui refuser la *concessio* ou la main-levée des régales (1).

Or, dans l'espèce, l'élection d'Alain était absolument régulière. Quand Louis le Jeune prétendait qu'elle avait été faite sans une autorisation spéciale, il jouait sur les mots et « allait à la fois contre la raison et la coutume. » Il était absurde de vouloir que le chapitre, en cas de désaccord, demandât pour chaque session électorale une autorisation nouvelle. Jamais on n'avait vu une pareille

(1) Sur le droit du roi à autoriser l'élection (Epp. 282, 431). Sur le droit électoral du clergé, epp. 275, 202. Sur l'intervention des évêques comprovinciaux et des *viri religiosi*, epp. 164, 202, 431. Sur l'autorité souveraine du Pape en matière électorale, epp. 275, 276, 280, 431. Sur le droit du roi à la main-levée des régales, epp. 170, 282, surtout ep. 170, n° 3. On peut s'étonner que M. Imbart de la Tour (*Elections épiscopales*, p. 433, note 2) nous dise qu'il « n'a pas trouvé dans les écrits de l'abbé de Clairvaux une théorie complète de l'élection. » Cette théorie nous paraît très complète au contraire; et, en ce qui regarde l'intervention du pouvoir royal, elle est conforme aux idées de Suger, qui n'a revendiqué pour son souverain que le droit d'autoriser l'opération électorale et de donner ensuite à l'élu de l'église l'investiture de son siège par la main-levée des *regalia*.

exigence. Bernard supplie donc le roi de France de renoncer à cette prétention inusitée, et il termine en disant : « J'ai confiance que vous ne contristerez pas la multitude des saints qui sont dans le diocèse d'Auxerre, ni moi qui suis votre serviteur. Si vous le faisiez, je dois vous dire que jamais vous ne m'auriez causé un pareil chagrin (1). »

Louis VII ne le fit pas; il investit Alain des *regalia*, et le nouvel évêque prit possession de son siège le 30 novembre 1152 (2).

II

Affaires clunistes.

Les dissentiments qui avaient éclaté dès l'origine entre les Cisterciens et les Clunistes étaient, après cinquante ans d'épreuve, presque aussi vifs qu'au premier jour. Il faut rendre cette justice à Pierre le Vénérable, qu'il n'avait rien épargné pour apaiser « ces rancœurs mutuelles, » comme il parle (3). Plusieurs de ses lettres sont de véritables plaidoyers en faveur de la paix, pénétrés d'un touchant esprit de charité. L'abbé de Clairvaux, qu'il prend pour confident de ses doléances, était d'avance gagné à sa cause. Mais la difficulté était de faire partager ces sentiments à tous les religieux des deux Ordres. Parmi ces moines, recrutés dans toutes les classes de la société, il en était qui avaient grand'peine à se dépouiller de l'esprit de coterie et de jalousie, si commun dans les classes

(1) Ep. 282.

(2) *Hist. episcop. Autiss.*, loc. cit., p. 303; *Chron. Autiss.*, ibid., p. 299.

(3) « In mutuo rancore. » Lib. IV, ep. 17.

inférieures. Le voisinage des monastères rivaux, en rendant inévitable le contact des frères, aigrissait encore les dispositions à la lutte. De là des scènes scandaleuses que Pierre le Vénérable nous raconte avec pitié. Quand un moine noir rencontre par hasard un moine blanc, il se détourne pour ne pas le voir ou le regarde de travers. Pareillement le moine blanc ne regarde le moine noir que du coin de l'œil. « Combien de fois, continue le pieux abbé, j'ai vu des Clunistes, à l'aspect d'un moine blanc, faire les surpris et se moquer, comme s'ils avaient sous les yeux un monstre, une chimère, un centaure, ou quelque bête semblable. En retour, j'ai vu des moines blancs, qui conféraient en marchant, se taire, aussitôt qu'ils apercevaient un Cluniste, comme s'ils étaient en présence d'un ennemi qui voulût leur dérober un secret. J'ai vu les uns et les autres parler des yeux, des pieds, des mains et de tout le corps, pour marquer leurs sentiments de dédain réciproque (1). » Et cela pour une question de costume! « Est-ce que les brebis d'un même troupeau regardent si elles sont noires ou blanches? Oh! je vous en prie, mes frères, si vous voulez être des brebis du Christ, ne vous chicanez pas pour une différence de toison (2). »

L'abbé de Cluny n'ignorait pas que, sous la variété des costumes, se cachait aussi une variété de règles et de mœurs. Mais à cet égard, il professe le même principe que l'abbé de Clairvaux : liberté entière de choix, de goût et de profession. S'il ne prétend pas ramener les Cisterciens à l'observance des usages clunistes, il n'admet pas davantage que les Cisterciens condamnent la tradition dont Cluny a la garde. Que Cîteaux, secouant la tor-

(1) Petri Venerab., lib. IV, ep. 17, ap. Migne, col. 331-333.

(2) « Noli, noli, oro te, frater, si ovis Christi esse cupis, vario de vellere causari. » *Ibid.*, p. 333.

peur des temps nouveaux, s'efforce de s'élever jusqu'aux sommets de la perfection antique, rien de mieux; mais qu'il permette au moins à Cluny de se contenter d'un idéal moins sublime, où puissent atteindre les faibles et les modérés. Surtout que la charité préside à ces diverses vocations. « Eh quoi! dit Pierre le Vénérable au Cistercien intolérant, vous observez les préceptes pénibles qui sont de jeûner, de veiller, de travailler, de vous fatiguer; et vous ne savez pas observer un commandement facile, qui est d'aimer (1). »

Dans un tel état des esprits, la moindre étincelle pouvait allumer un incendie. C'est ainsi que l'abbaye cistercienne du Miroir et le prieuré cluniste de Gigny, situés entre le Rhône et l'Arar, au diocèse de Lyon (maintenant d'Autun), en vinrent un jour à la lutte ouverte. La rivalité des intérêts en fut la cause. On se souvient qu'en souvenir des services rendus à l'Église et à la papauté par l'abbé de Clairvaux, Innocent II exempta les monastères cisterciens de la dîme. Cette mesure, qui frappait tous les domaines où les moines blancs avaient quelque exploitation, atteignait, entre autres, les terres des Clunistes. Pierre le Vénérable se plaint qu'elle coûte à son Ordre un dixième des revenus, et en réclame, au nom de la justice, l'abolition immédiate. Gigny avait particulièrement à souffrir de ce privilège exorbitant (2). Pendant près de vingt ans, ce fut, entre les religieux de ce prieuré et leurs voisins du Miroir, une source intarissable de querelles, qui finirent par dégénérer en un procès re-

(1) « Servas... gravia Christi mandata, cum jejunas, cum laboras; et non vis levia servare, ut diligas. » Lib. IV, ep. 4, col. 405. Cf. lib. IV, ep. 17.

(2) Voir sur ce point la bulle d'Innocent II, *Regesta*, n° 7544, Migne, t. CLXXIX, p. 126; Petri Venerab., lib. I, ep. 33-35.

tentissant. En vain le pape Eugène III voulut intervenir et faire régler le différend par l'abbé de Clairvaux et Pierre le Vénérable. L'accord, conclu à Dijon vers le troisième dimanche après la Pentecôte de l'année 1151, ne dura pas six mois (1). Avant le printemps suivant, la lutte avait recommencé et, cette fois, à main armée. Les hommes du prieuré s'étaient précipités sur les moines du Miroir, avaient envahi le couvent, mis le feu aux granges, pillé les greniers et les caves, ruiné tout de fond en comble. On soupçonnait les religieux de n'être pas étrangers à ces actes de vandalisme ; plusieurs avaient été aperçus parmi les assaillants et les incendiaires. Le prieur lui-même n'échappa pas au reproche de complicité, au moins tacite. Quand la nouvelle d'un tel exploit fut connue, le scandale fut au comble. Le pape Eugène III exigea une réparation immédiate et complète, sous peine d'excommunication. L'abbé de Clairvaux et Pierre le Vénérable furent chargés d'évaluer le dommage et de fixer l'indemnité. Dans ce but, Bernard se rendit à Cluny, où les coupables étaient également convoqués. Mais il fut impossible de tomber d'accord. Les pertes s'élevaient, selon une estimation modérée, à trente mille sous. Le prieuré de Gigny refusa nettement de payer cette somme et proposa une indemnité que Pierre le Vénérable lui-même jugeait dérisoire. L'entente étant impossible, Bernard, après quatre jours d'inutiles débats, quitta Cluny et

(1) Cet accord est signalé par une bulle d'Eugène III, en date du 5 mars 1152 (*Regesta*, n° 9562, Migne, t. CLXXX, col. 1519), dont le texte doit être établi d'après un manuscrit du douzième siècle, Biblioth. nation., *ms.*, *lat.* 11832, fol. 15. La date et le lieu de l'accord (*tertia post Pentecosten dominica, apud Divionem*) nous sont fournis d'une façon probable par Pierre le Vénérable (lib. VI, ep. 47, Migne, col. 472; cf. ep. 46, col. 469).

rendit compte au pape de sa mission : « Rien de plus ridicule, dit-il, que l'excuse invoquée par le prieur de Gigny. A l'en croire, les coupables étant des hommes de peine, cela ne regarde pas les religieux ; comme si les religieux, de l'avis même de Pierre le Vénérable, n'étaient pas responsables de leurs hommes, et comme si, au su de tout le monde, ils n'étaient pas eux-mêmes pour la plupart complices du désordre. » C'est donc au souverain Pontife qu'il appartient de leur faire sentir la force de son bras ; l'abbaye du Miroir n'a plus d'autre moyen d'obtenir satisfaction (1).

Cette satisfaction, si juste et si nécessaire, se fit cependant attendre. Le procès traîna en longueur pendant trois ans encore, et Bernard mourut sans en voir l'issue. Ce ne fut qu'en 1155 que l'abbé du Miroir, Eustorge, et le prieur de Gigny, Guy de Mugnet, signèrent la paix d'après une convention pécuniaire dont nous ignorons la teneur (2).

Dans toute cette affaire, l'attitude de Pierre le Vénérable avait été d'une loyauté parfaite. Ce sentiment lui était habituel. Il poussait même parfois la délicatesse jusqu'à la générosité. On le vit bien, en 1149, à propos du testament d'un sous-diacre romain, nommé Baron (3). Comme plusieurs le soupçonnaient d'accaparement au détriment de Clairvaux, il n'hésita pas à partager l'héritage, bien que les termes du legs fussent nettement en faveur de Cluny. Pour rien au monde, il n'eût souffert

(1) Bern., ep. 283 ; Jaffé, *Reg.*, nos 9562 et 9563.

(2) *Gallia Christiana*, IV, 297 ; cf. une bulle d'Anastase IV, en date du 25 avril 1154, contre l'abbé du Miroir, en faveur de Pierre le Vénérable, *Regesta*, n° 9877.

(3) Petri Venerab., lib. VI, ep. 3, Migne, col. 403 ; Bern., ep. 388-389.

qu'une question d'argent rompît ou seulement altérât l'union des deux Ordres.

A cet égard, l'abbé de Clairvaux et Pierre le Vénérable étaient faits pour se comprendre (1). Leurs cœurs battaient à l'unisson. Outre l'échange de bons procédés, qui convenait à des chefs d'Ordre animés d'un même zèle, il y eut pendant de longues années, entre ces deux hommes de tempérament si divers, un assaut véritable de charité chrétienne. Dans cette « contention d'amitié, » le caractère de l'un et de l'autre se retrouve encore. Bernard est plus ardent, plus absolu, plus altier; Pierre le Vénérable plus doux, plus insinuant, plus obséquieux, plus disposé à céder (2). Comme dans la plupart des amitiés, l'un garde un air d'autorité, l'autre l'esprit de docilité. Mais la sincérité de l'un et de l'autre est égale, et leurs lettres respirent une confiance mutuelle, vraiment touchante. « Que ne puis-je vous envoyer mon âme au lieu de la présente lettre, écrit l'abbé de Clairvaux! Sans doute vous y liriez clairement ce que le doigt de Dieu a écrit de votre amour dans mon cœur... Il y a longtemps que mon âme est collée à votre âme, et que, de deux personnes inégales, l'égalité de la charité a fait deux cœurs égaux (3). » Pierre le Vénérable répond sur le même ton : « Jeunes encore, nous avons commencé à nous aimer dans le Christ; comment, déjà vieux ou presque vieux, pourrions-nous douter d'un si saint et si durable amour (4)? » Et un autre jour, faisant allusion

(1) Cf. Bern., epp. 391 et 397.

(2) Voir, surtout, Petri Venerab., lib. VI, ep. 35, où se lit cette phrase caractéristique de Pierre le Vénérable : *Soleo quippe non solum roganti cedere, sed et imperanti obedire.* Toute la lettre est de ce ton.

(3) Bern., ep. 367.

(4) Inter Bernardin., ep. 388, n° 3.

aux querelles causées par la question des dîmes et par l'élection de Langres, il s'écrie triomphant : « Qu'est-ce qui éteindrait la flamme de mon affection pour vous, puisque les grandes eaux des décimes et la violence des fleuves de Langres n'ont pu l'éteindre (1)? »

Ce qui faisait la force d'une telle amitié, c'était l'estime réciproque sur laquelle elle était fondée. Pierre le Vénérable professait pour l'abbé de Clairvaux un véritable culte. Il salue en lui « la forte colonne qui soutient, par un dessein particulier de la Providence, l'édifice entier de l'ordre monastique, et un astre éclatant appelé à éclairer au douzième siècle, par sa parole et par son exemple, non seulement le monachisme, mais encore l'Église latine tout entière (2). » Un jour il alla jusqu'à le déclarer un ange ou du moins un « concitoyen des anges, » qui ne tenait plus à la terre que par le poids et la chaîne de son corps. « Oh! que ne puis-je, ajoutait-il, être avec vous ici-bas jusqu'à mon dernier soupir, afin d'être ensuite avec vous pour toujours où vous seriez (3)! » Bernard, qu'une telle louange offensait, la relève avec vivacité : « Que faites-vous, cher homme, vous louez un pécheur, vous béatifiez un misérable. Il ne vous reste plus qu'à prier pour que je ne sois pas induit en erreur... Cela a failli m'arriver, quand j'ai reçu de Votre Béatitude ma lettre de béatification... Il n'y a qu'une seule chose qui me rend bienheureux, c'est que vous m'aimez et que je vous aime... Ah! qui me donnera, à moi aussi, de jouir de votre sainte et désirée présence, je ne dis pas toujours, je ne dis pas souvent, mais du moins une fois l'an! Jamais! je pense, je ne reviendrais à vide. Ce

(1) Inter Bernardin., ep. 229, n° 5.
(2) *Ibid.*, n° 30.
(3) Petri Venerab., lib. VI, ep. 29, inter Bernardin., ep. 264.

n'est pas en vain que je contemplerais un exemplaire de la vertu, un abrégé de la discipline, un miroir de la sainteté (1)? » La réplique valait l'attaque, et Bernard tombait à son tour dans l'excès qu'il reprochait à son ami. Mais, si emphatique que soit le tour donné à ces éloges mutuels, l'accent, du moins, en est sincère et l'inspiration pure.

III

Affaires domestiques et deuils.

Au milieu des tracas et des deuils qui assaillirent Bernard dans les dernières années de sa vie, ce lui fut une consolation de pouvoir compter sur l'inébranlable fidélité de l'abbé de Cluny.

Au printemps de l'année 1150, Hugues, abbé de Trois-fontaines envoyé en mission, au nom de l'Ordre cistercien, auprès du souverain Pontife, avait été retenu à Rome, revêtu de la pourpre et promu à l'évêché suburbicaire d'Ostie. Bernard, qui perdait dans le nouveau cardinal un fils dont le voisinage et les avis lui étaient infiniment précieux, se plaignit doucement à Eugène III d'une mesure qu'il estimait plus funeste à sa congrégation qu'utile à l'Église. « Les transplantations de cette sorte, dit-il, ne réussissent guère. » Combien de fois n'avons-nous pas vu une vigne, féconde en un endroit, devenir stérile en un autre! « Si vous ne me renvoyez Hugues, vous blessez gravement mon cœur; car nous ne sommes qu'un cœur et une âme. Tant que ce cœur est divisé, il faut que ses deux moitiés soient ensanglantées. Hélas! le fardeau que nous pouvions à peine porter à

(1) Bern., ep. 265.

deux, comment le porterai-je seul, maintenant qu'on m'a ravi mon bâton de vieillesse? Si mon sort vous touche peu, soyez touché au moins de la plaie non légère que vous infligez à tout l'Ordre (1). »

Le parti d'Eugène III était pris. Il fallut que Bernard se résignât au sacrifice de son ami. Une peine plus cuisante encore, suite de la première, l'attendait au lendemain de cette séparation douloureuse. La nomination du successeur de Hugues faillit le brouiller avec Rome.

C'était le droit de l'abbé de Clairvaux de prendre part à l'élection de Troisfontaines. D'accord avec Hugues lui-même, qui de loin ne pouvait se désintéresser d'une si grave question, il avait proposé aux électeurs un frère du nom de Nicolas. Mais cette candidature ne rallia que quelques voix. Un autre candidat, Robert, d'ailleurs suspect au nouveau cardinal d'Ostie, fut pareillement évincé. Dans l'embarras où le mettait ce double échec, Bernard jeta les yeux sur un ancien abbé de Fountains, en Angleterre, qui, à la suite d'un désaccord avec son évêque, Henri Murdach, avait résigné ses fonctions et s'était retiré à Clairvaux. Touroude ou Turold — c'était son nom — fut élu. Mais cette combinaison, dont le succès réjouissait fort Bernard, fut loin d'être goûtée à Rome. Des mécontents ne manquèrent pas d'exploiter contre le nouvel abbé son départ forcé de Fountains et répandirent le bruit que son élection était le résultat d'un caprice de l'abbé de Clairvaux. Le cardinal d'Ostie et Eugène III lui-même, émus de cette misérable accusation et mal ren-

(1) Bern., ep. 273, n° 2. Pierre le Vénérable fait encore une donation à Hugues de Troisfontaines en 1150 sur la demande de saint Bernard (Martène, *Thesaurus Anecdot.*, I, 407-408). Le 14 avril 1150, Hugues souscrit déjà une bulle d'Eugène III, en qualité d'évêque d'Ostie (Migne, t. CLXXX, p. 1412. Cf. *Regesta*, II, 20).

seignés sur la triple opération électorale de Troisfontaines, perdirent foi en leur ami et le soupçonnèrent d'intrusion arbitraire. Leur mécontentement ne paraît pas avoir éclaté d'abord très haut. Mais Bernard finit par en être instruit. Le coup lui fut d'autant plus sensible qu'il venait de personnes plus chères. Dans la lettre qu'il adresse au cardinal d'Ostie, pour expliquer sa conduite et justifier l'élection de Turold, règne un ton de profonde tristesse et de résignation humiliée. « Si cette élection est un scandale, dit-il, qu'on l'ôte. Vous en avez le pouvoir. Je ne m'y oppose pas, je cède au torrent... Je suis prêt à subir le jugement que vous porterez... Je n'ai pas mal agi; si j'ai agi peu sagement, c'est à vous de corriger ma maladresse, ou même de la punir, si vous trouvez que cela vaut mieux. Cependant, je le dis, si l'on veut agir avec moi pieusement et chrétiennement, on me réprimandera avec douceur et non en colère... Ayant connu par d'autres et non par vous votre indignation, je me suis gardé de vous imiter; je me plains de vous à vous par la présente lettre. Du reste, Dieu soit béni qui m'ôte avant de mourir cette consolation dans laquelle je mettais peut-être trop de complaisance, — je veux dire vos bonnes grâces et celles de mon Seigneur (le Pape), — afin que j'apprenne par ma propre expérience à ne pas placer mon espérance dans un homme (1)! »

L'épreuve était rude; mais l'amitié de Hugues et du pape lui fut bientôt rendue : l'éclipse qu'elle avait subi n'était que passagère. Ce fut même dans le sein du souverain Pontife que l'abbé de Clairvaux chercha, bientôt après, une consolation au plus amer chagrin qu'il eût

(1) Bern., ep. 306. Sur Turold, cf. Serlon, *Monastic. Anglic.*, I, 748.

encore éprouvé. La trahison l'attendait au soir de sa vie, et il était loin de s'imaginer d'où le coup partirait.

Le traître n'était autre que l'un de ses plus intimes confidents, Nicolas (1), son secrétaire. Ce moine, tard venu à Clairvaux, n'avait jamais pu se conformer entièrement à l'esprit de la maison. Sous des dehors de docilité souple, il cachait un incoercible amour d'indépendance. Sa piété, de douteux aloi, était un mélange de mysticisme et d'activité inquiète. Il avait quitté Montiéramey pour Clairvaux ou plutôt pour le voisinage de Bernard; et bientôt Bernard ne suffit plus à son besoin d'épanchement mystique. Lié avec Pierre de Celle et Pierre le Vénérable, il entretient avec eux un commerce épistolaire, où ses goûts d'humaniste épris de Cicéron et ses emprunts au style de l'abbé de Clairvaux s'étalent sous des flots d'une tendresse plus imaginative que réelle (2). Pierre le Vénérable se laisse prendre à ces effusions factices, et y répond par des témoignages de confiante amitié (3). Cependant ce moine inconstant abusait en secret du sceau de son maître. L'abbé de Clairvaux, qui lui avait commis le soin d'une partie de sa correspondance, s'aperçut un jour de la supercherie, et s'étant mis à surveiller les mouvements du coupable, il acquit peu à peu la conviction qu'il avait affaire à un hypocrite. Le surprendre en flagrant délit était chose facile. Bernard lui épargna cette honte. Pour donner à ce « Judas, » comme il parle, le temps de se reconnaître et de se repentir, il fit frapper un second sceau qui por-

(1) Sur ce Nicolas, voir Mabillon, *Préface aux Sermons de S. Bernard*, n° XXXVI-LI.

(2) Ses lettres se trouvent dans la *Biblioth. maxima Patrum*, XXI.

(3) Voir surtout Petri Venerab., lib. VI, epp. 5, 30, 34-38, 47.

tait son effigie et son nom (1). Vain espoir : le traître, tout en remarquant, comme le prouvent ses lettres, que la confiance de l'abbé de Clairvaux s'était refroidie à son égard, eut l'audace de dérober le nouveau sceau et continua de correspondre avec Pierre le Vénérable, sans souci des suites de sa forfaiture. Au lieu de remonter la pente du crime, il tomba plus bas encore. Se voyant découvert, il se fit voleur et voulut prendre la fuite. Mais il fut arrêté, et on trouva sur lui, outre des manuscrits, des pièces d'or et d'argent, trois sceaux, le sien propre, celui du prieur de Clairvaux et le second de Bernard. Celui-ci raconte avec quelques détails l'histoire de cette trahison au souverain Pontife, et il ajoute, le cœur ulcéré : « Ce Nicolas est sorti de chez nous, parce qu'il n'était pas des nôtres... S'il vient à vous (car il se glorifie d'avoir des amis dans la curie), souvenez-vous d'Arnauld de Brescia; il est pire qu'Arnauld. Personne n'est plus digne que lui d'une prison perpétuelle; rien ne lui convient mieux qu'un perpétuel silence (2). » A partir de cette date le moine déchu, qui avait joué pendant plus de dix ans, pour le compte de Montiéramey, de Clairvaux et de Cluny, une rôle important dans les affaires religieuses, soit en France, soit même

(1) « Abjecto illo (sigillo), novello quod cernitis de novo utimur, continente et imaginem nostram et nomen. » Ep. 284. Lettre écrite après le 21 septembre 1151; car il est question du nouvel évêque d'Arras, consacré ce jour même. Cf. Lambert Waterlos, *Chron. Camerac.*, ap. *H. des G.*, XIII, 506. L'histoire du dernier sceau de saint Bernard a donné lieu à de longues discussions depuis le jour où Deville, directeur du musée des Antiquités de Rouen, crut le retrouver et annonça sa découverte à l'Académie des Inscriptions, (16 août 1837). Sur l'authenticité de ce sceau, cf. 1re édition, t. II, p. 543-549.

(2) Ep. 284.

à la cour de Rome, disparaît à peu près de l'histoire. Si on le retrouve, quelque vingt-cinq ans plus tard, dans son monastère de Montiéramey, il ne semble pas qu'il y ait été assujetti à la règle commune. La description qu'il donne de son état à cette époque est celle d'un moine gyrovague, qui n'a de loi que sa volonté propre. « C'est, remarque Mabillon, jusqu'à cette misérable condition qu'était tombé un disciple et un secrétaire de saint Bernard (1)! »

L'abbé de Clairvaux ressentit vivement la douleur de cette défection. Au moment où celui qu'il avait accoutumé d'appeler « son fils, son Nicolas, » trahissait ainsi sa confiance, la mort frappait sans merci dans les rangs de ses autres amis. Il venait de perdre coup sur coup l'abbé de Cîteaux, l'abbé de Saint-Denis, l'évêque d'Auxerre et l'évêque de Soissons; le comte Thibaut de Champagne et le pape Eugène III allaient bientôt suivre ces illustres défunts dans la tombe.

La mort de Rainard, dont il avait eu le pressentiment et comme une révélation (2), lui arrache un cri. « L'abbé de Cîteaux, dit-il à Eugène III, nous a quittés; c'est un grand deuil pour notre Ordre. Et moi, j'ai une double raison de pleurer : je perds en lui un père et un fils (3). »

Quand il connut l'état désespéré de l'abbé de Saint-Denis, sa première pensée fut de voler auprès du saint moribond. Suger personnifiait à ses yeux l'homme d'État selon le cœur de Dieu. En le recommandant un jour

(1) Cf. *Præfat. ad Sermon. Bern.*, nos L-LI.

(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. III, n° 19.

(3) Ep. 270, écrite au commencement de 1151. Rainard mourut le 16 décembre 1150. Cf. Manrique, *Annal. Cist.*, II, 176, d'après le martyrologe cistercien. Cf. *Continuat. Præmonst.*, ap. *H. des G.*, XIII, 333; et Robert de Torigny, *de Immutat. Ord. monachor.*, éd. Delisle, II, 186.

au souverain Pontife, il lui avait rendu ce délicat hommage : « C'est un homme sans reproche dans les choses temporelles comme dans les choses spirituelles. Auprès de César, on dirait un membre de la cour romaine; auprès de Dieu, un membre de la cour du ciel (1). » Sa mort allait être un deuil national. Bernard qui, en maintes circonstances, avait eu recours à ses services, soit pour les intérêts particuliers de l'ordre monastique, soit dans l'intérêt général de la religion, formait les vœux les plus ardents pour la conservation d'une santé si précieuse. Mais au commencement de l'année 1151, il fallut reconnaître que tout espoir de le conserver à l'Église et à la France était perdu. L'abbé de Clairvaux se console, en pensant qu'il le suivra de près. « Homme de Dieu, lui écrit-il, ne tremblez pas en dépouillant cet homme qui est de la terre... Qu'y a-t-il de commun entre vous et ces dépouilles, vous qui partez pour le ciel et qui serez bientôt revêtu d'un habit de gloire?... Je désire vivement, mon très cher, vous voir auparavant, afin de recevoir votre bénédiction... Irai-je, n'irai-je pas? Je l'ignore... Souvenez-vous seulement de moi, quand vous arriverez où vous allez, afin qu'il me soit donné de vous suivre bientôt et de parvenir auprès de vous (2). » La lettre était accompagnée de menus présents et d'une nappe, que le moribond reçut avec une infinie reconnaissance. Une chose fut refusée à ses vœux : « Si je pouvais voir seulement une fois, avant de mourir, votre face angélique, répondit-il à l'abbé de Clairvaux, je m'en irais avec plus de sécurité de ce siècle misérable (3)! » Pour cela même, il s'en rapportait à la volonté de Dieu, qui, sans

(1) Ep. 309.
(2) Ep. 266, écrite fin 1150 ou commencement de 1151.
(3) Inter Bernard., ep. 471.

l'exaucer, l'appela à lui, le 13 janvier 1151 (1), à l'âge de soixante-douze ans, dans la vingt-neuvième année de son administration abbatiale. Sur son tombeau on inscrivit ces simples mots : CI-GIT L'ABBÉ SUGER (2) : seule épitaphe digne de l'un des plus grands ministres que la France ait jamais eus.

Les moines lui donnèrent pour successeur l'historien de la croisade de Louis VII, Odon ou Eudes, qui fut bientôt dénoncé à Rome comme coupable de malversation. L'abbé de Clairvaux prit en main la cause de l'accusé et le défendit vigoureusement auprès du Saint-Siège (3). Ce lui fut une douce joie, au milieu de ses chagrins de toute sorte, de rendre, au nom de la justice, hommage à l'honnêteté de celui qui avait recueilli l'héritage religieux de son ami défunt.

Au début de l'année 1152, il fit une autre perte non moins sensible. Thibaut, comte de Champagne, mourut à Lagny (4), après une courte maladie. On raconta, plus tard, que, prévenu par une révélation surnaturelle, le dévot seigneur avait, un peu avant son heure dernière, demandé à faire profession dans l'ordre de Cîteaux, et

(1) Sur la date de la mort de Suger, cf. Hirsch, *Studien*, p. 110-112. L'opinion de Luchaire, qui place cette mort en 1152 (*Annales de la Faculté de Bordeaux*, 1882, p. 193 et suiv.; *Actes de Louis VII*, n° 260), est insoutenable. Cf. *Continuat. Præmonst.*, ap. Mon. G., VI, 453; Robert de Torigny, éd. Delisle, I, 256; *Regesta Rom. Pontif.*, n° 9535, en date du 19 janvier 1152, où il est question de Suger, *venerabilis memoriæ quondam S. Dionysii abbas* (Migne, t. CLXXX, p. 1499).

(2) *Chronic. Dionysian.*, note de Mabillon à l'épître 266 de saint Bernard. On y lit également l'épitaphe composée pour Suger par Simon Chèvre-d'Or, chanoine de Saint-Victor.

(3) Epp. 285 et 286, écrites en 1152-1153.

(4) Probablement le 10 janvier 1152. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et comtes de Champagne*, II, 398.

que les moines, déférant à son vœu, l'avaient revêtu de la coule et de la tunique blanches (1). Ce récit a tout l'air d'une légende apocryphe; mais ce qui n'est pas douteux, c'est que les Cisterciens perdirent en lui un de leurs principaux bienfaiteurs, et l'abbé de Clairvaux un ami dévoué.

IV

Maladie et mort de Bernard.

Tous les amis de Bernard disparaissaient ainsi l'un après l'autre, sans être remplacés. Le vide se faisait autour de lui, et, dans l'isolement où le jetait ce ravage de la mort, il ne songea bientôt plus lui-même qu'à quitter la terre. Sa santé, toujours chancelante et menaçant ruine, se prêtait à ces pensées funèbres. Depuis son dernier voyage d'Italie, il avait été condamné pour ainsi dire périodiquement à se mettre au lit (2). Après chaque grande sortie, c'était une crise nouvelle. Il prenait alors la résolution de ne plus sortir de son monastère, si ce n'est une fois l'an, pour aller au chapitre de Cîteaux (3) : résolution toujours bien arrêtée et jamais suivie d'effet. « Je suis brisé, écrivait-il à Pierre le Vénérable en 1144; j'ai une légitime raison de ne plus courir,

(1) Bernard Brito, ap. Henriquez, *Menolog. Cisterc.*, I, 333. Cf. d'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*, p. 400-402.

(2) En 1138 il écrit : « En lectulo recubantem plus cordis, quam corporis dolor excruciat. » Ep. 166, n° 2. Entre 1139 et 1145, date de son voyage en Toulousain, les plaintes sur l'état de sa santé sont semées dans ses Sermons sur le Psaume *Qui habitat* et sur le Cantique des cantiques. En 1144, ep. 228, n° 2; en 1145, ep. Gaufridi, n° 2, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 410, 411, etc.

(3) « Decretum est mihi ultra non egredi monasterio, » etc. Ep. 228, n° 2; cf. ep. 245.

comme j'avais accoutumé de le faire... Pendant le peu de jours qui me restent à militer maintenant, je vais attendre en silence et en repos l'heure de mon changement (1). » Il n'en avait pas moins entrepris l'année suivante le voyage d'Aquitaine et de l'Albigeois; et, quand éclata la croisade, il lui fallut, bon gré mal gré, sur l'ordre du pape, « courir comme autrefois » les provinces et ramasser ses forces pour entraîner à sa suite les populations. Chose étonnante, remarque son biographe, dans ces cas d'extrême nécessité, son corps affaibli reprenait une vigueur nouvelle (2) et suffisait à la tâche, gouverné qu'il était par une âme impérieuse qui ne souffrait pas de défaillance. Mais il retombait ensuite dans une prostration plus profonde, et à chaque rechute sa vie était en danger. « Votre enfant est plus malade que jamais, écrivait-il à Eugène III en 1151; ma vie s'en va goutte à goutte. Je ne suis pas digne sans doute de mourir en une fois et de faire tout de suite mon entrée dans la vie (3). » A la fin de l'année 1152, la faiblesse générale avait fait des progrès effrayants; il dut garder le lit une grande partie de l'hiver. On s'attendait de tous côtés, de Rome même, à recevoir la nouvelle de sa mort (4). La cour de France n'était pas moins inquiète. Robert, frère du roi, fit une visite à l'illustre malade (5). On a raconté plus tard que Louis VII s'était transporté lui-même à Clairvaux (6). Le fait n'est guère vraisemblable; mais ce

(1) Ep. 228, n° 2.
(2) *Bern. Vita*, lib. V, cap. I, n° 4.
(3) « Guttatim defluit, » etc. Ep. 270, n° 3.
(4) Ep. 307, n° 2.
(5) Ep. 304.
(6) Étienne de Bourbon, *Anecdotes historiques*, éd. Lecoy de la Marche, p. 422. L'éditeur attache à tort quelque crédit à l'anecdote

qui n'est pas douteux, c'est que Bernard reçut, au cours de sa maladie, une lettre du roi, qui le réjouit fort. « Qui suis-je, répondit-il, pour que la majesté royale s'occupe de ma mort ou de ma vie? Et, puisque je suis un personnage assez important pour que vous ayez souci de savoir comment je vais, sachez que je vais un peu mieux, et que, tout faible que je suis, très faible même, je me sens pour un temps échappé encore une fois au péril de la mort (1). » Du reste, au plus fort de la crise, il avait rassuré ses religieux en leur disant : « Vous n'avez rien à craindre pour cet hiver; ce sera pour l'été prochain (2). » Ce pressentiment d'une mort imminente ne devait plus le quitter. « Si vous venez me voir, écrit-il à son oncle André, de l'Ordre du Temple, ne tardez pas; car vous pourriez ne plus me trouver : j'ai déjà reçu les libations destinées au sacrifice, et je ne pense pas faire long séjour sur la terre (3). » Parfois pourtant il semble qu'il se soit repris à espérer de vivre encore; car, vers la même époque, tout en remarquant qu'il était faible au delà de ce qu'on peut croire et qu'il ne se sentait pas de forces pour longtemps, il ajoute : « Soit dit sans préjudice de la divine Providence qui peut ressusciter les morts (4). »

Au printemps, un mieux sensible se déclara. Ce temps de relâche était providentiel. Le vénérable archevêque de Trèves, Hillin, arrivait à Clairvaux porteur d'une désolante nouvelle : une partie de la Lorraine était à feu et à sang; la guerre qui avait éclaté entre l'évêque de Metz

qu'il rapporte. L'autorité de Calon sur laquelle il s'appuie est nulle dans l'espèce. Cf. Bern., ep. 310.

(1) Ep. 304.

(2) *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 8; cf. cap. III, n°s 18-19.

(3) Ep. 288, n° 2.

(4) Ep. 307, n° 2.

d'une part, Mathieu duc de Lorraine, et quelques autres seigneurs d'autre part, prenait un caractère atroce. Les Messins, qui s'étaient avancés dans la direction de Pont-à-Mousson avaient été écrasés, non loin de Tirey (village aujourd'hui disparu), dans le défilé que forment la Moselle et les escarpements du Froidmont (28 février); ils perdirent près de deux mille hommes, tués ou noyés (1). Repliés sur Metz, c'était la rage au cœur qu'ils préparaient une revanche. Mais il était à craindre que leur infériorité numérique ne leur attirât de nouveaux malheurs. L'archevêque de Trèves s'entremit inutilement pour proposer un accord aux belligérants; la colère des uns et les exigences des autres rompirent les négociations à peine entamées. Il semblait qu'un seul homme au monde fût capable d'imposer à tous, par le prestige de son autorité, les conditions d'une paix équitable et nécessaire. Hillin venait solliciter ce secours de l'abbé de Clairvaux. Malgré son état de faiblesse inquiétante, Bernard n'hésita pas à prendre le chemin de Metz, pour arrêter une nouvelle ef-

(1) Le nom des belligérants nous est fourni par les *Annales Mosomenses* (Mousson), ad ann. 1152 : « Bellum apud Tireium inter Stephanum Metensem episcopum et ducem Matthæum in quo dux victor extitit » (ap. Mon. Germ., III, 162), et par la *Vita Bernardi* (lib. V, cap. I, nos 3-6). Richer (*Gesta Senoniensis ecclesiæ*, ap. Mon. Germ., XXV, 284) écrit que la lutte avait lieu entre l'évêque Étienne et Rainaud, comte de Bar. Il s'agit de Rainaud II, neveu de l'évêque de Metz, sans doute allié de Mathieu de Lorraine. Sur Tirey, cf. dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, II, 75, note. La date de la bataille, 28 février, est fournie par la *Chronica universalis Mettensis* (Mon. Germ., XXIV, 517). Le nombre des morts est indiqué par la *Vita Bernardi* (lib. V, cap. I, n° 3). Cf. *Chron. S. Vitonis Virdunensis*, ad. ann. 1153, *Hist. des G.*, XIII, 641 : « Bellum ante Mozon ubi Metenses interierunt; » et *Chron. S. Vincentii Metensis* (ibid., p. 645). Pour plus de détails cf. Vacandard, *La Vie de Saint Bernard et ses critiques*, dans *Revue des Quest. histor.*, juillet 1897, p. 204-210.

fusion de sang. Déjà précédemment il avait pu rétablir l'accord entre l'évêque de Metz et Henri de Salm (1). Le succès de cette première intervention était de bon augure. Mais les esprits étaient particulièrement aigris. Aux approches de Metz, Bernard se trouva en présence de deux armées prêtes à en venir aux mains et séparées seulement par la Moselle. Comme il fallait s'y attendre, ses propositions ne furent d'abord goûtées de personne. Les Messins, qui ne respiraient que la vengeance, n'étaient pas disposés à accepter une paix dont les conditions devaient être nécessairement à leur désavantage; et, de leur côté, les vainqueurs n'entendaient perdre à aucun prix le fruit de leur victoire.

Le premier projet élaboré par l'abbé de Clairvaux échoua donc, comme la précédente tentative de l'archevêque de Trèves. Les vainqueurs poussèrent même l'impertinence jusqu'à tourner le dos au négociateur, et à quitter la séance sans le saluer. Bernard ne désespéra pas, cependant, du succès de sa mission, dont l'heureuse issue lui fut, dit-on, révélée en songe. Quelques guérisons miraculeuses qu'il opéra publiquement aidèrent, selon son biographe, à lui gagner les esprits. « Il faut bien, se dirent enfin les belligérants, que nous écoutions celui que Dieu lui-même exauce. » Et lui de répondre : « Ce n'est pas pour moi, mais à cause de vous, que Dieu a accompli par mes mains ces merveilles. » Une dernière entrevue eut lieu, entre les chefs des deux armées, dans une île voisine de la ville, et Bernard fut assez éloquent pour faire accepter aux deux partis les termes d'un accord définitif. Le traité, dont nous ignorons la teneur, était dur pour les Messins; et lorsque l'abbé de Clairvaux en rapporta les

(1) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. VIII, n° 49.

termes à l'évêque de Metz, ce prélat, qui était d'humeur fort batailleuse (1), n'y mit sûrement sa signature qu'en murmurant et à contre-cœur. Il en témoigna même, très peu de temps après, son mécontentement à l'abbé Wibald de Corbie, et essaya de le faire rompre par l'empereur d'Allemagne (2). Les documents nous manquent pour savoir si sa démarche eut des suites.

Bernard, son œuvre achevée, remonta la Moselle (3), passa par Gondreville, Toul (4), et regagna Clairvaux qu'il ne devait plus quitter. Les fatigues de ce voyage avaient de nouveau épuisé ses forces. Quelques mois plus tard, la nouvelle de la mort du pape lui donna, pour ainsi parler, le dernier coup.

Bernard perdait en Eugène un fils de sa prédilection, et l'Église l'un des plus grands pontifes du douzième siècle. D'une activité discrète, mais persévérante et habile, l'ancien moine cistercien avait imprimé à tous les ressorts du gouvernement pontifical une vigoureuse impulsion. Ses réformes révèlent un talent qui approche du génie. En administration, il était venu à bout de supprimer les abus qui donnaient à la curie romaine un air de mercantilisme : sous son règne, l'avarice disparaît peu à peu du sacré-collège (5); en outre, les revenus du Saint-

(1) Déjà Étienne avait eu querelle avec Mathieu, duc de Lorraine : cf. *Chron. episcop. Mettensium*, ap. *Hist. des G.*, XIII, 643.

(2) *Epist. ad Wibald.*, ap. Migne, t. CLXXXIX, p. 1431.

(3) On a rattaché à ce voyage de Bernard à Metz la fondation d'une abbaye de femmes, le Petit-Clairvaux. « Mais, selon la juste remarque de Martène (*Voyage littéraire*, I, 2, p. 127), il n'y a pas d'apparence qu'on l'ait placée dans une grande ville, dans un temps où les monastères de l'Ordre étaient bâtis dans les plus sombres solitudes. » La fondation du Petit-Clairvaux est évidemment postérieure à saint Bernard.

(4) *Bern. Vita*, lib. V, cap. I, n° 7.

(5) Cf. plus haut, t. II, p. 473, note 3.

Siège sont fixés approximativement par la rédaction d'un livre censier : la première ébauche du *Liber censuum* date de son pontificat (1). En politique, ses efforts ne furent pas moins heureusement couronnés : il étouffa la révolution romaine, presque sans effusion de sang; quand il mourut, le sénat était devenu, à côté du pouvoir suprême, un corps à peu près inoffensif (2). Dans les sciences Eugène III ne reste pas en arrière de son siècle; il le devance plutôt; il encourage la traduction des auteurs grecs, en particulier des œuvres de saint Jean Chrysostome (3). Ce regard jeté sur l'Orient, sur Constantinople, lui inspire les plus audacieuses espérances. Son rêve, nous l'avons vu, était de rétablir l'union, si tristement dissoute, de l'Église grecque et de l'Église latine. Ce beau projet sombra malheureusement dans le naufrage de la seconde croisade. Eugène III léguait au moins en mourant à ses successeurs de hautes leçons de sagesse administrative; il leur laissait en même temps, ce que l'abbé de Clairvaux estimait par-dessus tout, l'exemple de sa vie privée, un miroir de sainteté, comme on disait au moyen âge. On raconte qu'au lendemain même de sa mort, des miracles éclatèrent sur sa tombe; et le bruit s'en répandit aussitôt jusqu'en France (4).

Quand la nouvelle en vint à Clairvaux, Bernard était étendu sur un lit de douleur. Personne ne nous apprend quelle fut la profondeur de son deuil. Ce qui est sûr, c'est qu'une langueur mortelle le mit bientôt aux portes du

(1) Cf. Fabre, *Liber Censuum*, p. 1, col. 2, note 1; p. 88, col. 2, et *Introduction*.

(2) Bern., ep. 488; Romuald. Salern., ap. Watterich, II, 318.

(3) Robert de Torigny, éd. Delisle, I, 270, note 5.

(4) *Ibid.*, p. 274-275. Sur les miracles d'Eugène III, cf. Martène, *Ampliss. Collect.*, VI, 1139.

tombeau. Son estomac délabré ne pouvait plus supporter de nourriture. A l'abbé de Bonneval qui lui envoie vers ce temps quelques menus présents, peut-être des friandises, il décrit ainsi son triste état. « Nous avons reçu votre charité avec joie, mais sans plaisir. Car quel plaisir peut-il y avoir pour qui tout est amertume? Ne rien manger du tout serait la seule chose qui me flatterait. Le sommeil s'est retiré de moi, de sorte que ma douleur n'a ni trêve ni repos; toute ma souffrance vient de l'estomac. Il faut, jour et nuit, à toute heure, la réconforter avec un peu de liquide; car le solide l'irrite, et il le repousse inexorablement. Le peu qu'il daigne admettre, il le prend avec une peine extrême; mais la peine serait plus grande encore, s'il restait complètement à jeun. Et s'il lui arrive de prendre parfois tant soit peu plus que de coutume, c'est le paroxysme de la souffrance. J'ai les pieds et les mains enflés, comme les hydropiques. » Bernard ajoute pour consoler son ami : « Dans tout cela, selon l'homme intérieur, je le dis comme un insensé, l'esprit est prompt dans une chair infirme (1). »

L'âme, en effet, resta jusqu'au bout maîtresse du corps qu'elle animait, calme, libre et sereine. Le courageux abbé continuait de méditer, de dicter et d'exhorter ses frères au milieu de ses douleurs. Tant qu'il put se lever et se tenir debout, c'est-à-dire presque jusqu'au dernier jour, il célébra la sainte messe. Les pensées éternelles, qui lui étaient depuis si longtemps familières, devinrent peu à peu l'unique objet de ses préoccupations. Et un jour que l'évêque de Langres s'étonnait de le trouver peu attentif aux affaires dont il l'entretenait : « Ne soyez point

(1) Bern., ep. 310; écrite *paucissimis diebus* avant sa mort. *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 9.

surpris, lui répondit-il, je ne suis plus de ce monde (1). »

Bientôt il fut visible pour tous que le fil qui le tenait encore à la terre était sur le point de se rompre. Ses religieux, inconsolables à la pensée de devenir orphelins, entourèrent sa couche en pleurant. « Eh quoi, Père, s'écrièrent-ils, vous n'avez donc pas pitié de ce monastère? Vous n'avez pas pitié de nous, que vous avez nourris de votre lait maternel? Comment pouvez-vous laisser votre œuvre à l'abandon? Comment pouvez-vous laisser ainsi des enfants que vous avez tant aimés jusqu'à ce jour? » Et lui, pleurant avec eux et levant vers le ciel ses yeux pleins de douceur, *columbinos oculos*, les assurait qu'il était partagé entre deux sentiments, et ne savait auquel obéir. D'une part, l'amour de ses enfants lui faisait désirer de rester auprès d'eux; d'autre part, l'amour du Christ le pressait de partir. Il laissait donc à la bonté divine le soin de décider (2). Et, pour adoucir l'amertume d'une telle réponse, il attendrissait sa voix et répandait son cœur en touchantes exhortations. Il suppliait ses fils de ne jamais oublier les conseils de perfection qu'il leur avait donnés durant le cours de sa carrière abbatiale. Aux plus parfaits, à ceux qui avaient vécu dans son intimité et qui partageaient avec lui le fardeau de l'administration, il confia plus particulièrement ses secrets désirs et ses dernières volontés. « Je n'ai guère de bons exemples de religion à vous léguer, leur dit-il; mais il y a trois points que je propose à votre imitation et que je me rappelle avoir observés selon mon pouvoir. Je me suis toujours moins fié à mon sentiment qu'à celui des autres. Quand on m'a blessé, je n'ai jamais cherché à tirer vengeance de

(1) *Bern. Vita*, lib. V, cap. I, n° 1; cap. II, n°s 8 et 11.
(2) *Ibid.*, cap. II, n°s 9 et 12.

celui qui me blessait. J'ai évité, autant que j'ai pu, de scandaliser personne; et si le scandale est arrivé, je me suis appliqué à l'apaiser. » Bref, humilité, patience, charité, tel fut, en trois mots, le testament spirituel de l'abbé de Clairvaux (1).

Le bruit de l'imminence de sa mort s'était répandu au loin; plusieurs évêques, l'abbé de Cîteaux, quelques autres abbés de l'Ordre et des monastères du voisinage, accoururent à Clairvaux pour recevoir une dernière fois sa bénédiction. Le mercredi 19 ou le jeudi 20 août, il demanda et reçut le viatique et l'Extrême-Onction (2). Dès lors il n'eut plus de pensées que pour Dieu, et le jeudi même, vers neuf heures du matin, il s'éteignit doucement, à l'âge d'environ soixante-trois ans (3).

Pendant que ce prêtre du Très-Haut, comme parle son biographe, faisait ainsi son entrée dans le Saint des saints et montait à l'autel du Seigneur, son corps, lavé selon l'usage et revêtu des ornements sacerdotaux, était exposé dans l'église du monastère (4).

Durant deux jours, évêques, moines et laïques, seigneurs et paysans, se pressèrent en foule auprès du catafalque. Des villages environnants, de Ville, de la Ferté,

(1) *Bern. Vita II*ª, cap. xxx, n° 82; cf. *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 9.

(2) *Bern. Vita II*, cap. xxx, n° 84.

(3) « Hora diei pene tertia. » *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 13. « Annis circiter sexaginta tribus expletis. » *Ibid.*, n° 15.

(4) « Corpus ejus rite paratum, » etc. *Ibid.*, n° 14. On raconte que le corps laissa son empreinte dans la pierre sur laquelle il avait été lavé. Cela formait une sorte d'*ombre* ou *image* que l'on montrait encore aux pèlerins durant le dix-septième et le dix-huitième siècle. Méglinger (*Iter Cisterciense*, n° 60) et Manrique (*Annales Cisterc.*, ad ann. 1153, cap. VII) croient au prodige. Dom Martène, plus circonspect, estime, après avoir examiné l'*ombre*, qu'il n'y a là qu'un effet naturel de la réflexion de la lumière (*Voyage littéraire*, II, 104).

de Longchamp, de Perrecin, de Champignol, de Monteville, etc., les paysans, hommes, femmes, vieillards et enfants, se précipitaient dans la Claire-Vallée, battant comme un flot les murs du monastère. Sauf les femmes, à qui l'entrée du cloître était interdite par la Règle, tous pénétraient peu à peu jusqu'auprès du mort et lui offraient, avec leurs prières, l'hommage de leur vénération.

Déjà on l'invoquait comme un saint. Non contents de baiser ses mains, les pieux pèlerins lui faisaient toucher du pain, des linges, des pièces de monnaie, un objet quelconque, pour emporter ce souvenir béni, comme une relique (1). Plusieurs miracles, nous dit-on, furent opérés à son contact; citons seulement la guérison d'un manchot, guérison instantanée qu'un témoin oculaire, Eudes, prieur de Morimond, racontait huit jours plus tard aux religieux de son couvent (2).

On comprend que, malgré le respect du lieu, la foule n'ait pas su contenir ses sentiments, son émotion et ses réflexions. Clairvaux, d'ordinaire si calme, était devenue semblable à une ruche où bourdonnent des milliers d'abeilles. La loi du silence était ouvertement violée. A la fin, l'abbé de Cîteaux et ses collègues s'émurent d'une telle infraction et, redoutant un plus grand désordre pour le jour de l'inhumation, ils résolurent d'en avancer

(1) *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 14.

(2) *Planctus Odonis*, ap. Hüffer, *Bernard*, I, 22-23, Geoffroy cite un autre miracle dont il supprime le récit dans la seconde Recension (*Bern. Vita*, lib. V, cap. II, n° 12). L'auteur de l'*Exordium magnum* s'étend davantage encore sur ces faits de nature merveilleuse (*Bern. Vita*, lib. VII, cap. XXVIII). Il raconte que l'abbé de Cîteaux, pour arrêter les clameurs que provoquaient ces guérisons, ordonna à Bernard, tout mort qu'il était, en vertu de l'obéissance, de cesser tout miracle, et qu'il fût écouté.

l'heure. Dès le matin du samedi 22, la messe dite et les prières de l'absoute récitées pour ainsi dire à la dérobée, le corps saint fut déposé dans un caveau creusé devant l'autel de Notre-Dame (1). L'illustre abbé fut enseveli avec la tunique qu'il avait, comme nous l'avons vu, ôtée pieusement à Malachie défunt (2). Sur sa poitrine reposait une petite cassette contenant des reliques de saint Thaddée, apôtre, qu'il avait reçues de Jérusalem cette année même, et avec lesquelles il avait exprimé le désir d'être inhumé, « afin, disait-il, d'être étroitement uni à un disciple du Seigneur, le jour de la résurrection générale (3). » On croit que ses religieux déposèrent pareillement dans son tombeau une planchette sur laquelle étaient gravés ces mots inspirés : *Fasciculus myrrhæ dilectus meus mihi, inter ubera mea commorabitur.* « Mon bien-aimé est pour moi un faisceau de myrrhe, il demeurera sur mon cœur (4). » Ce qui est sûr, c'est qu'aucune autre devise ne pouvait mieux convenir à celui qui fut à la fois un grand martyr de la pénitence et un merveilleux interprète du *Cantique des cantiques.*

(1) *Bern. Vita*, lib. V, cap. II, nos 14 et 15. M. Guignard croit que Bernard fut inhumé derrière le maître-autel dans une chapelle spéciale dédiée à la sainte Vierge (*Lettre à Montalembert*, p. 1670-1671, note 11). Cette chapelle n'existait pas, à la date de la mort de saint Bernard. Par l'autel de la sainte Vierge il faut entendre l'autel principal, Marie étant la patronne de l'église.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. III, n° 23.

(3) *Ibid.*, cap. II, n° 15.

(4) *Cant. canticor.*, I, 12. Voir, sur ce point assez douteux, Guignard (*Lettre à Montalembert*, p. 1699-1701).

CHAPITRE XXXIV ET DERNIER

GLOIRE POSTHUME.

I

Portrait de saint Bernard; sa canonisation

Bernard enseveli, les hôtes de Clairvanx se dispersèrent, emportant pieusement dans leur cœur le souvenir ému de ses funérailles. Geoffroy d'Auxerre, plus autorisé que personne pour transmettre à la postérité l'image authentique de son maître disparu, entreprit aussitôt d'ébaucher un portrait du saint abbé.

Au physique, on se rappelle ce qu'était Bernard à vingt ans. L'âge ne changea pas gravement ses traits : la vieillesse sillonna seulement de rides son visage amaigri; sa chevelure, jadis blonde, devint presque toute blanche; sa barbe rousse prit également une nuance argentée. Une légère rougeur colorait parfois ses joues, qui « avaient le poli de l'ivoire et la blancheur du lait. » La grâce régnait toujours sur son front, une grâce qui venait de l'esprit et non de la chair, nous dit son biographe. Ses yeux, où brillaient une pureté d'ange et une simplicité de colombe, répandaient sur toute sa figure un doux éclat (1).

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. I, n° 1. Un trait est emprunté à l'oraison funèbre de Bernard par Odon de Morimond : « Cujus, cum appropinquaret ad exitum, imo ad introitum, erat cernere faciem

Ce qui distinguait l'abbé de Clairvaux, nous dit encore Geoffroy, c'était « la sérénité dans le visage, la modestie dans l'attitude, la circonspection dans les paroles, la timidité dans l'action. » Et, entrant plus avant dans la vie intérieure de son héros, l'auteur poursuit : « Bernard était assidu dans la méditation, dévot dans l'oraison : comme il aimait à le dire, il se fiait en tout beaucoup plus à l'oraison qu'à sa propre industrie. Sa foi était magnanime, son espérance invincible, sa charité inépuisable, son humilité profonde, sa piété admirable. Prévoyant dans les conseils, habile à négocier une affaire, il n'était jamais moins oisif qu'à ses heures de loisir. Il aimait les injures et redoutait les louanges. De mœurs douces, d'une sainteté éminente, favorisé du don des miracles, il était riche en sagesse, en vertu et en grâce devant Dieu et devant les hommes (1). »

Ces lignes, qui ouvrent le troisième livre de la *Vita*, nous donnent une vision de l'abbé de Clairvaux vive et rapide, mais un peu indécise, ou plutôt incomplète, bien que très vraie. D'autres rayons de sa figure sont épars dans le reste de l'ouvrage. En les réunissant, il serait aisé, sinon de reconstituer dans toute sa beauté la physionomie du saint, au moins de dégager les principaux traits qui le caractérisent : la bonté de l'homme, le zèle de l'apôtre, l'austérité du moine, l'humilité du thaumaturge.

« Quand Dieu créa le cœur de l'homme, dit Bossuet, il y mit premièrement la bonté. » Comme toutes les na-

quasi lineæ nativi ruboris lacteum tenuatim vermiculantis ebur. » Hüffer, *Bernard von Clairvaux*, I, 22. Suger (inter Bernardinas, ep. 471) et Hugues Métel (inter Bernardin., ep. 480, date incertaine) parlent tous deux de la « face angélique » de l'abbé de Clairvaux.

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. II, n° 1.

tures augustes, Bernard fit valoir excellemment ce don : la bonté chez lui domine tous les autres sentiments. Cet homme, si dur à lui-même, ne peut contempler une douleur, une faiblesse, une infirmité, physique ou morale, sans être saisi d'une immense compassion. Rien de ce qui est humain ne lui demeure étranger. Aux vivants il donne des conseils, des consolations, des soins et des remèdes; aux morts il donne des prières et des larmes : on a remarqué qu'il n'avait jamais pu assister aux obsèques d'un étranger sans pleurer (1). Son humanité, nous dit son biographe, s'étendait jusqu'aux animaux sans raison et jusqu'aux bêtes sauvages. A la vue d'un lièvre poursuivi par des chiens ou d'un pauvre oiselet menacé par un oiseau de proie, son cœur se serrait; il ne pouvait se tenir de tracer en l'air un signe de croix, afin de sauver les innocentes petites bêtes; et toujours sa bénédiction leur portait bonheur (2).

C'est surtout au sein de sa famille religieuse que la générosité de son caractère éclate. S'il a la fermeté d'un maître et d'un père, il a en même temps toutes les délicatesses d'une mère (3). Chacun des religieux de Clairvaux a sa part des tendresses dont son cœur déborde : ni convers ni novice n'en est privé; les moines coupables eux-mêmes sont sûrs de trouver en lui des trésors d'indulgence. On se rappelle le beau mot qui lui échappa dans une de ses lettres : « Si la miséricorde était un péché, je crois que je ne pourrais pas m'empêcher de le

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 21.

(2) *Ibid.*, cap. VII, n° 28.

(3) *Verbera patris habes*, *ubera matris habe*, disait-on couramment au treizième siècle. Cf. Hauréau, *Journal des Savants*, juillet 1888, p. 419-420. Ce vers reflète une pensée de Bernard (*in Cantica*, Serm. XXIII, 2).

commettre (1). » De loin comme de près, les besoins de ses enfants sont toujours présents à sa pensée inquiète. On raconte que, pendant son séjour en Italie, il visita en esprit la pieuse vallée qui renfermait ce qu'il avait de plus cher au monde. Il semble que son âme ait eu alors le don d'ubiquité (2); l'amour évidemment opérait ce miracle. Il connut même la pointe aiguë de cette angoisse si humaine, qu'on appelle le mal du pays : séparé des siens par trois à quatre cents lieues, il soupirait douloureusement après leur présence et demandait à Dieu la grâce de mourir entre leurs bras (3).

Si l'on écrivait l'ouvrage, rêvé par Montalembert, de l'amitié dans le cloître, Clairvaux en pourrait sûrement fournir les plus belles pages. Le nom de Robert, cousin germain du fondateur, y figurerait en première ligne. Combien ce religieux fut chéri de Bernard, une lettre, une phrase, un mot le disent amplement : « Malheureux que je suis de ne plus t'avoir, de ne plus te voir, de vivre sans toi! Mourir pour toi, c'est ma vie; vivre sans toi, c'est mourir (4). » D'autres ont pris place à côté de Robert dans ce cœur pressé du besoin d'aimer : Godefroid de la Roche, futur évêque de Langres, Humbert, futur abbé d'Igny, et, pour sortir de son cloître, Guillaume de Saint-Thierry, Nicolas de Montiéramey, le traître, Ogier le chanoine, Pierre le Vénérable, Suger, etc. Avec les années, l'expression de son amitié devient moins vive. Il semble qu'il craigne de dissiper le parfum et la force de ce sentiment si délicat, en l'exposant au grand

(1) Bern., ep. 70.

(2) *Bern. Vita*, lib. VII, cap. XI, n° 14; extrait de l'*Exordium magnum;* cf. Bern., ep. 143.

(3) Bern., ep. 144, n°s 1-2.

(4) Bern., ep. 1, n° 1.

air de la publicité. Tout ce qui a l'apparence de la fausse sensibilité lui devient suspect. A Ogier, qui lui demandait un témoignage d'affection, il répondait : « A quoi sert d'exprimer et de faire valoir par de vaines et transitoires petites paroles des amitiés vraies et éternelles (1)? » Guillaume de Saint-Thierry, qui se plaint de n'être pas payé de retour, n'obtient pas une réponse plus satisfaisante (2). Il est sûr, pourtant, que l'abbé de Clairvaux n'était pas homme à « se laisser vaincre dans la contention d'amitié. » Mais il est sobre d'épanchement, et ce qui frappe le plus dans ses effusions, c'est le caractère surnaturel de sa tendresse. Jamais il ne lâcha la bride aux sentiments, même les plus légitimes, de peur qu'il ne s'y mêlât quelque chose de trop humain. Son secrétaire nous cite un exemple de cette réserve courageuse, presque héroïque. Quand son frère Gérard, qu'il aimait tant, vint à mourir, il contint si bien son émotion qu'il put présider aux funérailles sans verser une larme. C'était le triomphe de la foi sur le sentiment. Mais le cœur eut bientôt sa revanche. Le lendemain, sa douleur fut plus forte que sa volonté, et elle fit explosion dans cette éloquente oraison funèbre qui commence par un sanglot étouffé et finit dans un flot de larmes (3).

En dehors de son cloître, en dehors de ce groupe d'amis qui forme une élite, avec la grande famille humaine, sa bonté se déclare d'une façon moins sensible sans doute, mais non moins généreuse, sans distinction de races, ni même de religion. Son cœur ne connaît pas de frontières, si ce n'est celles qu'établit l'impiété militante. Les hérétiques, les Juifs, les mahométans eux-mêmes, trouvent

(1) Bern., ep. 90, n° 1.
(2) Bern., ep. 85.
(3) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 21.

grâce à ses yeux, pourvu qu'ils ne s'attaquent pas à l'Église, l'épouse du Christ qu'il adore. La seule arme dont il veuille vraiment les percer est le glaive de la parole de Dieu. A ceux d'entre ses frères qu'un zèle intempérant aveugle et qui ne rêvent que massacres, il rappelle que la loi évangélique est une loi de douceur : « Réduisez les hérétiques par des arguments et non par les armes, » répondait-il au prévôt de Steinfeld. Et, dans ce déchaînement de fureurs qui faillit, en 1146, faire disparaître des bords du Rhin jusqu'à la trace de la race juive, il est le seul, entre les prédicateurs de la croisade, qui, par sa présence et sa parole, ait offert aux fils d'Israël un rempart assuré (1).

On reconnaît, à ces sentiments d'humanité, la sagesse de l'apôtre, qui distingue entre l'erreur et ses victimes, et qui, frappant l'une, sait épargner les autres, suivant cette admirable maxime de saint Augustin : *Interficite errores, diligite homines.* Bernard fut, en effet, un apôtre, le plus grand de son siècle. Gagner des âmes à Dieu fut l'unique loi de sa vie. Son zèle ne souffre pas de limites. A peine converti, il rêve d'entraîner toute la noblesse bourguignonne à sa suite, dans la solitude de Cîteaux. Les mères et les épouses s'effraient déjà de son ardeur de prosélytisme, qui menace de leur ravir des fils ou des époux. Plus tard, l'Ordre cistercien, qui étend ses bras jusqu'aux extrémités du monde chrétien, ne parvient pas à contenter son ardeur apostolique. Il jette, pour employer l'une de ses expressions favorites, la faux dans le champ du voisin, et ne peut s'empêcher d'aider les au-

(1) « Hæretici capiantur, non armis sed argumentis. » *In Cant.* Serm. LXIV, n° 9. « Non sunt persequendi Judæi, disait-il, non sunt trucidandi, sed nec effugandi quidem. » Ep. 363. Cf. ep. 364; *Liber ad milites Templi*, cap. x.

tres Ordres religieux à faire leur moisson. Il n'est guère d'abbayes, un peu importantes, qui n'aient recueilli le bénéfice de sa collaboration à l'œuvre de la réforme monastique. L'épiscopat n'échappe pas à sa sollicitude : nombre d'évêques, bon gré mal gré, subissent l'ascendant de sa vertu et suivent ses inspirations. Enfin, tel est le caractère entreprenant, j'allais presque dire agressif de son apostolat, qu'il s'attaque jusqu'à la royauté et jusqu'à la papauté; ni la cour de France ni la cour de Rome ne lui paraissent exemptes de la juridiction officieuse que Dieu a départie à tout missionnaire de la vérité dans son Église. Dès que la mauvaise herbe croît dans un champ, ce champ, même réservé, appartient de droit commun, pour être défriché, aux ouvriers apostoliques. Tous les champs sont à Dieu et Dieu ne saurait se désintéresser de la culture d'une partie quelconque de son domaine. Or, disait Bernard dès le début de son ministère évangélique : « Les affaires de Dieu sont les miennes; rien de ce qui le regarde ne m'est étranger (1). » Telle est la devise d'un véritable apôtre, et l'abbé de Clairvaux y fut fidèle jusqu'à son dernier jour.

De son temps, trois graves périls menacent l'Église : le schisme, l'hérésie, l'islamisme. A lui seul, il fait tête à ces diverses menaces; son zèle suffit à tout.

Il ne tint pas à lui que la Palestine, sur le point de devenir la proie de l'Islam, demeurât une colonie française, au service de l'Église. Deux cent mille hommes, dont cent quarante mille en état de porter les armes, se lèvent à sa voix et franchissent les mers pour arrêter le progrès des musulmans et renforcer la garde établie par Godefroid

(1) « Nulla tamen quæ Dei esse constiterit (negotia) a me duco aliena. » Ep. 20.

de Bouillon autour du tombeau du Christ. Pourquoi faut-il que les capitaines n'aient pas été à la hauteur de leur tâche et n'aient pas rempli leur devoir, comme l'apôtre avait fait le sien?

Dans sa lutte corps à corps contre le schisme, Bernard fut plus heureux; l'effort avait été long et douloureux, mais le triomphe fut complet. En quittant Rome après sept années de labeur, il pouvait s'écrier : « J'emporte avec moi ma récompense, la victoire du Christ et la paix de l'Église. »

Lorsque Abélard, Arnauld de Brescia et Gilbert de la Porrée troublèrent, quelques années plus tard, par leur enseignement téméraire cette paix si chèrement acquise, Bernard se jeta de nouveau dans la mêlée avec toute l'impétuosité de son zèle. Dès la première heure, il entrevit le péril qu'il allait courir, en se mesurant avec un adversaire tel qu'Abélard. Mais rien n'était capable d'arrêter l'élan que lui communiquait sa foi. Il ne s'attarda pas à considérer la supériorité que l'habitude des joutes dialectiques conférait à son adversaire. Au risque d'être écrasé et foulé aux pieds, il se posa en champion de l'Église menacée.

Ce conflit révéla toute la souplesse de son intelligence. Malgré le dédain qu'il professe pour les subtilités de Platon et les finesses d'Aristote, Bernard manie l'arme de la dialectique avec une adresse merveilleuse. Si les vaines querelles de l'école lui échappent, la vraie métaphysique n'a pas pour lui de secrets. Il n'y entre pas par degrés, après un long circuit de raisonnements, comme dans un labyrinthe ténébreux, à la manière des dialecticiens de profession qui trop souvent tâtonnent et s'égarent; il s'y élève d'une envolée, il y pénètre par intuition, grâce à la sûreté de son sens théologique. D'un mot

il éclaire les questions, et les plus habiles s'étonnent de le voir résoudre en se jouant des difficultés sur lesquelles ils ont pâli durant de longues années. En un instant l'erreur est démasquée, confondue, et la vérité mise en tout son jour.

Ses adversaires, cependant, ne lui ont pas toujours rendu justice; ils ont lutté désespérément contre la lumière qui les offusquait. C'est alors que son zèle éclate comme un tonnerre. La résistance opiniâtre, inspirée par l'ignorance ou l'orgueil, l'exaspère, et l'apôtre, naturellement enclin à la douceur, devient subitement un polémiste terrible. Sa juste colère se répand en véhémentes invectives. Bien qu'il fît profession de prendre pour règle de conduite « la modération, » qu'il appelle excellemment « la guide des vertus, » *auriga virtutum* (1), il lui arriva plus d'une fois de lâcher imprudemment les rênes de son indignation. Il ne serait pas impossible de signaler dans ses écrits certains excès de plume, assez semblables à ce qu'on a si bien nommé depuis « les iniquités de la polémique. » Et l'on peut se demander comment cette violence de langage se concilie avec la charité, qui est l'apanage du chrétien. Pour ne rien celer, on a même adressé à l'abbé de Clairvaux le reproche d'orgueil et de haine.

Que Bernard ait été vif, violent même dans l'expression, il est impossible de le méconnaître; ses amis eux-mêmes pourraient en rendre témoignage (2). Mais l'imputation de haine et d'orgueil est une injurieuse méprise : ses écrits respirent de tout autres sentiments, et son âme rend un autre son. Certes, il eut sur Anaclet, sur

(1) *In Cantica*, Serm. XLIX, 5.

(2) Voir, par exemple, la lettre 281, adressée à son disciple et ami, l'abbé Bruno : « Perturbate loqueris, nesciens quid loquaris, » etc.

Abélard, sur Arnauld de Brescia, des mots à faire trembler. Mais il faut les entendre; ils ne sont pas l'expression de vils sentiments qui ne naissent que dans les âmes égoïstes et vulgaires : ils ne visent que le mal ou l'erreur, incarnés, ce lui semblait, dans telle ou telle personne; ils n'atteignent les personnes elles-mêmes que par concomitance, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Le sentiment qui les dicte est aussi pur que vif; c'est encore la charité qui les inspire. Bref, ses haines, si l'on tient à ce terme équivoque, ses haines sont une des formes de l'amour. Ce qu'on peut à bon droit lui reprocher, c'est d'avoir été trop porté à taxer de mauvaise foi ceux qu'il croyait dans l'erreur; mais il est clair qu'en cela il était lui-même de bonne foi.

Beaucoup ne connaissent que les éclats de ses éblouissantes colères; ils ne le voient que dans l'éclair que jette son épée, quand elle s'abat sur les ennemis de l'Église ou sur les violateurs de la morale. Mais cet homme, si ardent à la bataille et dont les coups portaient si loin, était doux et bon à tous ceux qui l'approchaient. Ses adversaires ont souvent éprouvé les effets de cette infinie douceur qui rendait irrésistible la séduction de sa personne. Il est visible que ses violences étaient toutes à fleur d'âme, toutes dans le geste, dans la voix, dans l'accent, dans le mot; elles n'étaient pas au fond du cœur : ses colères étaient colères de colombe, sans fiel. Ceux qu'il a combattus l'ont senti; il n'en est guère parmi eux qui lui aient tenu rigueur. Il convertit Pierre de Pise; il désarma Pierre Abélard; Bérenger de Poitiers finit par lui faire une amende honorable. S'il eut des ennemis véritables, le nombre en est restreint (1). La plupart de ceux

(1) « Dicitur tamen et invidos habuisse, ut haberet meritum ab eis. » *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 27.

qu'il accablait de ses coups se relevaient pour l'embrasser. Tels Suger, abbé de Saint-Denis, Simon, évêque de Noyon, Henri, archevêque de Sens, et jusqu'au roi de France, Louis le Jeune, qu'il avait si rudement traités. Qui oserait dire que ce n'est pas là le triomphe du zèle apostolique?

Bien que son zèle embrassât le genre humain, la tentation de trahir sa vocation monastique pour agir sur un plus vaste théâtre, ne le surprit jamais. Il est naturellement défiant de ses forces et de ses lumières. La charge de gouverner les hommes indociles et de démêler les affaires embrouillées lui cause une invincible peur. Pendant que tout le monde fait appel à sa sagesse, il proclame hautement et sincèrement son inexpérience et son incapacité. « Comment vous adressez-vous à moi, pauvre moine? écrit-il au légat Mathieu qui le convoquait au concile de Troyes. Les affaires que vous avez à traiter sont faciles ou difficiles. Faciles, on peut les arranger sans moi; difficiles, je ne saurais les traiter mieux qu'un autre, à moins qu'on ne m'estime assez habile pour faire des choses qu'un autre ne peut faire. Mais alors, Seigneur mon Dieu, comment avez-vous souffert qu'on mît sous le boisseau une lampe qui pouvait luire sur un candélabre, et fait un moine caché dans un cloître d'un homme qui est si nécessaire au monde, que les évêques ne peuvent traiter leurs affaires sans lui (1)? »

Cette défiance accompagna Bernard toute sa vie. Aussi l'ostentation est-elle le moindre de ses défauts. L'amour des grandeurs, qui est l'ordinaire écueil des hommes d'action, n'effleura jamais son âme. Pour atteindre aux dignités ecclésiastiques il n'avait qu'à tendre la main; que dis-je? elles s'inclinaient jusqu'à lui; toujours il les écarta avec

(1) Ep. 21.

un certain sentiment de répugnance, mais aussi par prudence et par modestie. « Il aimait mieux rendre des services que d'occuper un rang élevé, » nous dit son biographe (1). Il redoutait le vertige que les sommets causent parfois aux meilleures têtes. Mais « en refusant de s'asseoir sur le trône des dignités, dit encore Geoffroy, il mérita de s'asseoir sur le trône des vertus. » Ce fut sa récompense.

Par là, du reste, Bernard demeurait fidèle à sa vocation. En effet bien qu'il semblât né uniquement pour l'apostolat, il prit toujours soin de garder sa liberté entière et s'occupa de sa conscience comme s'il n'avait eu d'autre office à remplir ici-bas (2). Il n'oubliait pas qu'entre toutes les âmes la première qu'il eût à sauver était la sienne. Il la traitait avec un aussi religieux respect que s'il eût « porté, nous dit-il (3), une goutte du sang de Jésus-Christ dans un vase fragile, » que le moindre heurt pouvait mettre en éclats. C'est pour cela qu'à l'aurore de sa vie, il déserte le siècle et les chemins battus, où la foule tumultueuse menaçait de le jeter dans des transes perpétuelles. C'est pour cela qu'il abrite sa vertu dans le cloître. La vue du monde et de ses embarras lui donne le frisson.

Dès les premières années de son séjour à Clairvaux, il se plaint d'être, « pauvre petit oiseau, sans cesse exilé de son nid, bien que sans plumes encore (4). » Plus tard,

(1) « Semper *prodesse* studuit, nunquam *præesse* sustinuit, » etc. *Bern. Vita*, lib. III, cap. III, n° 8.

(2) « Ita sese omnium fecerat servum, ac si totus genitus Orbi : ita tamen liber ex omnibus, conscientiæ suæ curam gerens, tanquam soli deditus curæ et custodiæ cordis sui. » *Bern. Vita*, lib. III, cap. VIII, n° 30.

(3) *In Adventu*, Serm. III, n° 6.

(4) « Implumis avicula, pene omni tempore nidulo exsulans, ventis exposita et turbini. » Ep. 12.

quand ses ailes devenues grandes lui permettront de prendre un plus vigoureux essor, ses sorties ne seront pas moins fréquentes, et, souvent encore, plus souvent que jamais, malgré ses plaintes incessantes, il lui arrivera de dormir loin du nid, à la belle étoile, témoin les années 1133, 1135, 1137, 1145, 1146, 1147. Son âge mûr se consumera de la sorte en grande partie à trahir les espérances de vie solitaire que sa jeunesse avait conçues. Il en viendra à se demander s'il ne trahit pas en même temps sa vocation. Il sera à lui-même une énigme dont il ne saurait déchiffrer le sens. Sa vie lui paraîtra une véritable monstruosité. « Je suis, écrivait-il, la chimère de mon siècle, n'étant ni clerc ni laïque; car, du moine que conservé-je encore? Si j'en ai toujours l'habit, je n'en ai guère les mœurs (1). »

Ce jugement, bien que signé de lui, le calomnie singulièrement. Il garda toute sa vie, même au milieu du monde, non seulement l'habit, mais les mœurs d'un moine. Il portait avec lui sa solitude : son âme était un asile inviolable où, malgré le bruit des affaires, il savait se réfugier à ses heures et à sa volonté.

Néanmoins il reste très vrai que, vue de loin et en gros, sa vie offre l'aspect de celle d'un homme d'action et de gouvernement. Suger, ministre officieux de Louis le Gros, et ministre officiel de Louis le Jeune, n'a guère été mêlé davantage à la politique de son temps. Des historiens sont partis de ce fait pour établir entre les deux illustres abbés une comparaison, toute au désavantage du fondateur de Clairvaux. On a placé en regard « du bon sens et de l'énergique habileté de Suger, pour qui l'intérêt de la France dominait tout, » le zèle imprudent de saint

(1) Ep. 250.

Bernard, qui déchaîna la seconde croisade et provoqua le divorce de Louis le Jeune, « sans se soucier des maux qu'une telle politique allait appeler sur la monarchie (1) » : accusation insoutenable, à notre sentiment. Le fatal divorce de Louis le Jeune eut des causes bien autrement profondes que l'influence de saint Bernard, à peine perceptible dans cette affaire. D'autre part, on a vu plus haut ce que Suger, aussi bien que l'abbé de Clairvaux, pensait de la nécessité d'une croisade, malgré l'état précaire de la dynastie capétienne. Si le rôle de saint Bernard fut prépondérant dans les préparatifs de cette expédition, cela tient à l'éminence de sa personnalité. Partout où il paraît, il éclipse tout le monde de sa seule présence. Mais pour quiconque ne se laisse pas éblouir, il est manifeste que Bernard n'a été, dans cette circonstance, comme en beaucoup d'autres, qu'un instrument docile aux mains de l'Église et de la royauté. Il n'eut pas toujours, on peut l'accorder, la mesure dans le langage et la prudence dans l'action, qui distinguent les ministres de profession, Suger par exemple. Les finesses de la diplomatie lui échappent. Il ne considère que le but à atteindre; et, pour y arriver, il ne connaît qu'un chemin : la droiture. Mais, sauf une fois (2), où l'on surprend sa loyauté en défaut, il n'eut jamais en vue que l'honneur de l'Église et la grandeur de la France capétienne, dont les intérêts lui paraissaient étroitement liés ensemble. En général, dans les affaires politico-religieuses, on ne voit pas que sa politique ait été, ni théoriquement, ni pratiquement, différente de

(1) Luchaire, *Institut. monarchiques*, 2e éd., II, 277-281.

(2) Cf. t. II, p. 189; cf. Bern., ep. 217. La bonne foi de saint Bernard dans cette affaire n'est pas en cause. Il crut sûrement pouvoir donner en conscience le conseil qu'il donnait. Mais le procédé, *ars arte deludatur*, n'était pas marqué au coin de la loyauté.

celle de Suger. L'estime que ces deux grands hommes professèrent toujours l'un pour l'autre marque, au contraire, chez eux une complète unité des vues (1).

Il n'y a donc pas lieu, ce nous semble, de regretter l'intervention de l'abbé de Clairvaux dans les affaires publiques. S'il fût resté confiné entre les murs d'un cloître, son siècle en eût été moins grand. Nous aurions à enregistrer quelques traités de plus à l'usage des mystiques; le commentaire sur le Cantique des cantiques eût été achevé; mais le spectacle de ce génie merveilleux, également propre aux affaires et au repos, aussi grand dans l'action que par la pensée, nous eût été refusé, et l'histoire de France aurait une belle page de moins.

A coup sûr, on peut dire qu'il n'a pas songé à écrire cette page : la vanité n'eut jamais de prise sur lui. Au milieu de l'action, il ne songeait qu'à bien faire et à vaincre; son labeur achevé, il rentrait au plus tôt dans l'ombre du cloître, d'où il n'aurait jamais voulu sortir. Bien différent en cela de tant d'hommes d'État, qui trouvent un ennui mortel dans le repos après lequel ils soupiraient quand ils étaient aux affaires, Bernard goûtait vraiment les charmes de la solitude et sut les estimer à leur véritable prix. C'est qu'il était un moine d'habitude, aussi bien que de vocation, « moine jusqu'au cou, » comme parle Lacordaire, moine jusqu'à la moelle des os, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

La voix du Maître : « Que celui qui veut venir après moi se renonce lui-même, porte sa croix chaque jour et me suive, » n'avait pas été pour lui un vain appel. Entre les monastères qui pouvaient abriter sa vie pénitente, son choix fut vite fait : le plus sévère obtint ses préférences.

(1) Cf. t. II, p. 505.

Il enferma sa liberté dans la Règle cistercienne, qui, outre l'ombre et la paix, lui promettait la plus grande somme de sacrifices à accomplir. Aucune douleur physique ou morale, nous l'avons vu, ne fut à l'épreuve de son courage. Durant quarante ans, il tint son âme et son corps « accablés, anéantis, sous la rude loi de souffrir, » comme parle Bossuet. Aux mortifications qu'imposait la Règle, il ajoutait, quand il pouvait, des pénitences particulières. C'est ainsi qu'il porta un cilice en secret durant plusieurs années; il ne l'ôta que pour ne pas scandaliser ses frères en se singularisant (1). Dans son désir d'imiter le Sauveur, il courait à la souffrance avec plus d'ardeur que d'autres ne vont aux délices. Il continuait la lignée de ces hommes étranges qui, depuis le Calvaire, forment, autour du Christ crucifié, non seulement une cour d'adorateurs fidèles, mais une école d'imitateurs héroïques.

Dès sa jeunesse, il avait contracté la pieuse habitude de faire, comme nous dirions aujourd'hui, son chemin de croix, méditant les mystères douloureux avec une dévotion chaque jour plus ardente, et les imprimant dans son cœur à force d'amour. « Mon bien-aimé est à moi, disait-il, comme un faisceau de myrrhe. » A quelle hauteur de mysticisme l'éleva cette méthode d'oraison, ses sermons sur le Cantique des cantiques le disent assez. Nous y voyons comment le Verbe le payait de retour, en versant dans son âme altérée les ivresses de l'amour divin. « J'aime, parce que j'aime, disait-il, et j'aime pour aimer. L'amour est à lui-même sa récompense (2). » On raconte qu'un jour, pendant qu'il adorait en extase le crucifix, le Christ, détachant de la croix ses mains percées, les lui passa autour du cou et, l'attirant à soi, le pressa

(1) *Bern. Vita*, lib. III, cap. I, n° 1.
(2) *In Cantica*, Serm. LXXXIII, n° 4.

longuement sur sa poitrine. Il est permis de ne voir dans cette anecdote qu'une pieuse légende (1); mais elle exprime sûrement mieux qu'aucun autre symbole l'union mystique de Bernard avec l'Homme-Dieu. Plus tard, on racontera le même miracle au sujet de saint François d'Assise.

Fra Angelico eut l'heureuse idée de grouper au pied du crucifix, dans une peinture célèbre, les plus illustres amants de la croix que le moyen âge ait enfantés (2). L'abbé de Clairvaux y figure au premier plan à côté de saint François d'Assise. Ce sont peut-être les personnages les plus frappants du groupe. Sur le visage amaigri de François frémit un amour d'une telle intensité, que l'on croit voir la compassion en personne. La main droite que le saint porte à sa tête, comme pour la soutenir, n'ajoute rien à l'expression poignante de ce sentiment. Jamais la peinture n'a mieux rendu la souffrance morale d'un amour à la fois humain et surnaturel. En saint Bernard, qui presse l'Évangile sur son cœur et tend vers le Christ ses yeux ardents, l'angoisse est moins sensible, elle paraît plus concentrée; on sent qu'elle part d'une âme blessée qui veut se taire; le visage n'en a qu'un reflet; elle éclate surtout dans la fixité du regard. Ces diverses attitudes répondaient-elles dans la pensée du peintre à deux états réels, qu'il essayait de traduire par le dessin? On peut le supposer. Les deux états offraient, au fond, une touchante ressemblance. Les stigmates que l'ange de l'Alverne avait imprimés visiblement sur les membres souffrants de saint François d'Assise revivaient dans la mémoire de Fra An-

(1) *Bren. Vita*, lib. VII, cap. VII, n° 10; extrait de l'*Exordium magnum*. L'auteur invoque le témoignage de Ménard, abbé de Mores, lequel tient le miracle d'un religieux dont il tait le nom.

(2) Fresque de la salle capitulaire de Saint-Marc de Florence.

gelico, quand il peignit sa fresque. Saint Bernard n'avait pas connu les âpres joies du même crucifiement; la méditation du mystère de la Passion n'avait produit en lui que des plaies invisibles. Mais quiconque eût soulevé le voile de son corps eût sûrement aperçu au fond de son âme, gravées par un mystérieux séraphin, comme des stigmates sacrés, les douces blessures de l'amour de Jésus, *suave vulnus amoris* (1).

Aucune image plus vive du Christ souffrant ne parut au douzième siècle. Aussi, je ne sais quoi de céleste et de surnaturel rayonne-t-il sur son front et déborde de tout son être. Déjà ses contemporains, attirés par le parfum de sa piété, saluent en lui « un ange de Dieu, » « un homme de Dieu, » *angelus Dei, homo Dei.* Sûrs de sa puissance, ils lui demandent avec une confiante simplicité la guérison de leurs malades, et ils voient sans étonnement la vertu divine découler de sa personne sacrée. En mille endroits, nous dit-on, mais surtout en Italie, en Languedoc et sur les bords du Rhin, les miracles naissent sous ses pas, comme des fleurs au printemps; tous les lieux par où il passe en sont embaumés. A sa voix, les boiteux se redressent, les paralytiques se lèvent et les aveugles voient. De la sorte, à l'auréole du saint s'ajoutait par surcroît la gloire du thaumaturge.

Les hommes les plus éminents, aussi bien que le menu peuple, rendent témoignage de ses œuvres (2) et s'inclinent devant sa vertu. Cependant les hommages empressés qu'il reçoit ne portent pas atteinte à sa modestie. Nous n'oserions affirmer qu'il crut à la réalité de tous les

(1) *In Cantica*, Serm. XXIX, 8.

(2) Outre les preuves citées (t. I, p. XXV-XL), cf. une épître de l'archidiacre de Châlons (inter Bernardinas, ep. 482,) et le témoignage du cardinal évêque d'Albano (*Bern. Vita,* lib. II, cap. III, nos 18-19).

miracles qu'on lui attribue; néanmoins il est certain qu'il eut foi à l'authenticité de quelques-uns (1). Cette conviction n'altérait aucunement son habituelle sérénité. S'il ne lui répugnait pas d'admettre qu'il pût être entre les mains de Dieu un instrument utile, l'œuvre sainte achevée, il avait soin d'en reporter la gloire à l'auteur véritable, au Souverain Maître des hommes et des choses, à qui seul la nature entière obéit. Un jour, comme on citait devant lui avec admiration un exorcisme accompli dans l'abbaye de Bellevaux au moyen d'une étole qu'il avait portée, il interrompit cette flatterie indiscrète par un mot de douce et fine ironie : « Eh quoi ! dit-il, nous étions deux contre un; avec un aide tel que moi, il eût été bien surprenant que Dieu ne fût pas venu à bout de chasser le démon (2)! » Une autre fois il se confondait intérieurement en actions de grâces, au souvenir des miracles qu'il avait accomplis. Mais un point obscur tourmentait sa pensée : « Comment, dit-il à ses disciples, Dieu s'est-il servi d'un homme tel que moi pour opérer de semblables merveilles? D'ordinaire les vrais miracles sont l'œuvre des saints, les faux miracles l'œuvre des hypocrites. Or, il me semble que je ne suis ni l'un ni l'autre. » Personne n'osait exprimer la réponse qui était au fond de tous les cœurs et qui eût offensé sa modestie. Soudain il crut avoir trouvé le mot de l'énigme. « Je le vois, ces miracles ne sont pas les signes de la sainteté, ils ne sont qu'un moyen de gagner les âmes. Dieu les a faits, non pour me glorifier, mais pour édifier le prochain. Entre ces miracles et moi, il n'y a donc rien de commun (3) ». Sa piété était rassurée. Ce sentiment d'humilité ne l'abandonnait jamais.

(1) Cf. t. I, p. XXXVIII.
(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. I, n° 7.
(3) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 20.

Plus on voulait l'élever, plus il s'abaissait; « sa propre gloire, nous dit-on, lui causait un véritable effroi (1). » En voyant venir l'éloge, il se dérobait en quelque sorte, il disparaissait à ses propres yeux et essayait de se rassurer contre le péril de la vanité, en se figurant que l'hommage rendu à sa vertu s'adressait à un autre que lui (2).

Un temps devait venir où l'Église honorerait tant de mérites, rehaussés par tant d'humilité, en les proposant à l'imitation de ses enfants. Le saint fondateur de Clairvaux avait sa place marquée sur les autels. Au lendemain même de sa mort, ses disciples lui préparèrent cette glorification. Dès 1153, nous l'avons vu, les pièces de sa canonisation étaient prêtes. Il fallut cependant attendre huit années, avant de trouver une occasion favorable pour introduire la cause à la cour de Rome. Alexandre III, de séjour à Paris, écouta d'une oreille complaisante la requête des abbés cisterciens; et il eût sûrement inscrit le fondateur de Clairvaux au catalogue des saints pendant la tenue du concile de Tours, en mai 1163, si d'autres demandes de même nature, auxquelles il ne pouvait faire droit, ne l'eussent contraint d'ajourner sa décision, pour éviter le scandale et faire taire la jalousie. Enfin, le 18 janvier 1174, parut la bulle de canonisation si ardemment désirée. Le souverain Pontife, par une attention délicate, la notifia en même temps à Gérard, abbé de Clairvaux, à tous les abbés de l'Ordre cistercien, aux archevêques, évêques et abbés de l'Église de France, et enfin au roi Louis le Jeune. Nulle mention n'y est faite des miracles de saint Bernard; mais sa foi, sa religion, la pureté de sa doctrine, les mortifications qui font de sa vie un long

(1) « Pavebat ille gloriam suam. » Gaufridi *Sermo*, Migne, CLXXXV, p. 579, n° 9.

(2) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 22.

martyre, y sont expressément rappelées et proposées comme exemple. De telles vertus, remarque Alexandre III, honorent tout le royaume de France, en même temps qu'elles contribuent à la gloire de Dieu et à l'exaltation de l'Église (1)! C'est une gerbe de lumière qui jette sur le douzième siècle un incomparable éclat.

II

Coup d'œil sur le culte de saint Bernard.

Le monastère dont ces vertus formaient plus particulièrement le patrimoine devint le centre du culte rendu alors à saint Bernard. Lorsque la nouvelle de sa canonisation parvint à Clairvaux, les religieux étaient occupés aux apprêts de la dédicace de leur église, qui venait d'être augmentée d'une abside avec neuf chapelles rayonnantes. La date de la cérémonie fut fixée au 13 octobre de la même année 1174. Il fallut exhumer les restes du saint fondateur. Son corps fut levé de terre, selon les usages liturgiques (2), et, en attendant qu'un tombeau digne de le recevoir fût édifié, on le déposa dans une cellule, à l'entrée du transept de l'église, près de la porte qui communiquait avec le cloître (3).

Quatre ans plus tard, eut lieu une seconde *élévation* du corps saint, plus solennelle que la première. On le transporta dans un tombeau construit par les soins de l'abbé

(1) Jaffé, *Regesta*, nos 12328-15331; Migne, t. CLXXXV, p. 622-625.

(2) *Chron. Claravall.*, ad ann. 1174. Sur la date, 13 octobre, cf. note de Mabillon dans Migne, t. CLXXXIII, p. 513, note 79 *bis*.

(3) Sur cette cellule, voir les textes dans Guignard (*Lettre à Montalembert*, p. 1670, note 11), qui n'en saisit pas le véritable sens. Lalore (*Reliques des trois tombeaux saints*, p. 10) est exact.

Henri, derrière le maître autel (1). Ce monument, selon les descriptions qui nous en restent, était de pierre couleur de porphyre et surmonté d'un édicule en marbre, reposant sur quatre colonnes (2). En avant se dressait un autel sur lequel, nous dit un visiteur de 1517, on plaça « l'ymaige de M^sr^ sainct Bernard, fait sur le vif, incontinent après son trespas; et avoit le visaige, à veoir la dicte ymaige, magre et contemplatif (3). »

Les saintes reliques furent traitées avec un religieux respect. On ne songeait pas encore à les entamer, pour contenter l'avidité de la dévotion populaire. L'abbé Henri en détacha seulement un doigt, qu'il offrit au roi d'Angleterre, en reconnaissance de ses bienfaits (4). Le corps saint demeura entier jusqu'au quatorzième siècle. Sous le gouvernement de l'abbé Jean d'Aizanville (1330-1348), la tête fut séparée du tronc et déposée au Trésor dans un reliquaire en argent (5). En 1633, l'abbé Claude Largentier ouvrit à son tour le tombeau vénéré et enleva l'os *sacrum* dont il fit hommage à la République de Gênes (6). Mais cent soixante ans plus tard, le corps de saint Bernard prit la route de l'exil et finit par perdre son authenticité. Le monastère de Clairvaux, mis à l'encan le 15 janvier 1792, avait été acheté par un architecte de Bar-sur-Aube. Une verrerie fut installée dans l'église.

(1) *Liber sepulchrorum*, dans Migne, t. CLXXXV, p. 1553.

(2) *Ibid.;* Didron, *Annales archéol.*, III, 226; Méglinger, *Iter Cisterc.*, n° 55.

(3) Didron, *Annales archéolog.*, III, 226. Sur l'authenticité de cette *image*, voir Appendice au tome premier.

(4) Henrici Ep., dans Migne, t. CLXXXV, p. 627-628; cf. *Liber sepulchrorum*, ibid., p. 1553. Le roi d'Angleterre fournit la somme nécessaire pour couvrir l'église de Clairvaux en plomb.

(5) Cf. Guignard, *Lettre à Montalembert*, p. 1663-1664.

(6) *Ibid.*, p. 1678, 1722-1724.

Par égard pour la « dévotion extrême des habitants de Ville-sous-la-Ferté qui désiraient posséder dans des reliquaires les restes de saint Bernard, saint Malachie, saint Eutrope et autres, » le Directoire de l'Aube nomma en 1793 une commission qui procéda à l'exhumation des corps saints, en présence d'un grand nombre de personnes accourues des villages voisins. « Comme tous les gens, raconte un des commissaires, demandaient des reliques de saint Bernard, on leur a donné d'abord des petits ossements, et enfin mon collègue prit un tibia de saint Bernard, il le rompit sur le tombeau et en donna une portion aux gens, leur disant de se le partager, et il a remis l'autre dans le cercueil. » Trois châsses en bois ou plutôt trois *bannetons* oblongs reçurent les précieuses dépouilles du sanctuaire de Clairvaux et furent portés en procession à l'église de Ville. Le dernier abbé de Clairvaux, Dom Rocourt, retiré à Juvencourt dans la maison du vicaire émigré, put voir de son domicile ce triste défilé. Une plus grande infortune attendait les saintes reliques. Abandonnées au fond d'une armoire de la sacristie depuis la cérémonie de la translation, elles furent jetées, en 1837, pêle-mêle dans un bahut en chêne, fermant à clef. Chose incroyable, l'auteur de ce méfait était le curé de Ville lui-même! Vainement essaya-t-on depuis, à plusieurs reprises, de distinguer, entre toutes les reliques que renfermait le coffre mystérieux, celles qui composaient le corps de saint Bernard. La commission chargée de cet examen en 1874 déclara qu'une telle reconnaissance était impossible. Une partie du linceul qui enveloppait les restes du fondateur de Clairvaux fut seule certifiée authentique.

Mgr Ravinet, évêque de Troyes, par une ordonnance en date du 6 janvier 1875, fit alors déposer dans une châsse

unique toutes les reliques si malheureusement mélangées. Le 13 juin de la même année, elles furent exposées solennellement à la vénération des fidèles dans l'église de Ville, où on les voit encore. La châsse qui les contient est « en bois, peinte en couleur bronze, construite en forme d'édicule à deux étages, et surmontée d'une sorte de toit qui forme un troisième étage. » Sous la vitrine supérieure, on aperçoit le suaire authentique de saint Bernard, avec cette inscription : *Sudarium sancti Bernardi* (1).

Le chef de saint Bernard, renfermé, comme nous l'avons dit, dans un reliquaire en argent doré, sous forme d'un buste qui reproduisait son image réputée traditionnelle (2), eut un plus heureux sort que le reste du corps saint. En vertu de l'arrêté du 29 septembre 1789, concernant l'argenterie *non nécessaire aux églises*, le buste fut, à la vérité, brisé à coups de marteau et envoyé à l'hôtel des Monnaies, le 3 décembre 1791. Mais, dès la fin de l'année précédente, Dom Rocourt, abbé de Clairvaux, en avait ôté le chef vénéré, comme il l'attesta plus tard, et avait apposé à l'intérieur son sceau abbatial en présence de témoins. Le 1er octobre 1813, le même abbé remit le précieux dépôt au baron Charles Cafarelli, préfet de l'Aube, qui le déposa au trésor de la cathédrale de Troyes. Le chef de saint Malachie, pareillement conservé depuis le quatorzième siècle dans un buste en argent, eut la même fortune. Tous deux reposent aujourd'hui dans une très belle châsse de la fin du douzième

(1) Pour les preuves et plus de détails, voir Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints*, p. 34-77; *Appendice*, p. LVI-LXVII

(2) On peut voir la description de ce reliquaire dans Guignard (*Lettre à Montalembert*, Migne, p. 1664) et dans l'*Iter Cisterciense* de Méglinger (*ibid.*, p. 1601).

siècle, qui appartint autrefois à Nesle-la-Reposte (1).

Mais ces reliques, quoique désignées encore communément sous le nom de *chefs de saint Bernard et de saint Malachie*, sont loin d'être entières. De pieuses convoitises y firent pratiquer des brèches regrettables. A diverses reprises, les abbés de Clairvaux faiblirent devant des sollicitations trop pressantes et morcelèrent le chef de saint Bernard. De 1813 à 1865 les évêques de Troyes suivirent cet exemple funeste. Aujourd'hui la relique se compose uniquement du *facies* qui comprend l'os frontal et les deux maxillaires supérieurs. L'os frontal est limité en haut par une section transversale pratiquée à la scie, à quatre centimètres au-dessus des arcades sourcilières; sur les côtés, par une coupe légèrement oblique. Les deux maxillaires sont entiers et articulés entre eux et avec l'os frontal. De la sorte, les deux cavités nasales sont complètes. Cependant les os propres au nez ont été enlevés (2). Tel est le triste état de la plus importante relique que nous possédions de l'abbé de Clairvaux. Mais qui ne s'inclinerait avec respect devant ce chef mutilé qui contint l'intelligence la plus haute et la volonté la plus forte du douzième siècle!

Le culte de saint Bernard n'était pas, du reste, attaché à ces dépouilles mortelles : son nom a glorieusement traversé les âges. A la suite de Clairvaux, de nombreuses églises lui ont rendu des honneurs liturgiques. Dès l'année 1174, Pierre de Tarentaise venait, à la prière de

(1) Cf. Lalore, *le Chef de saint Bernard*, p. 8-9. On trouve une description détaillée de la châsse dans Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, p. 219-221. Signalons encore, entre autres reliques de saint Bernard, de beaucoup moindre importance, celles qui se trouvent à Fontaines-lès-Dijon (cf. Chomton, III, 141-161).

(2) Cf. Lalore, *le Chef de saint Bernard*, p. 9-23. La description de la [redacted] aux Dr Paul Carteron et Charles Forest, de Troyes.

Gauthier de Bourgogne, évêque de Langres, lui consacrer un autel dans l'église de Longuay (Haute-Marne) (1). L'année suivante, le chapitre général réuni à Cîteaux rendait obligatoire pour tout l'Ordre l'office de saint Bernard, en même temps que celui de la Sainte-Trinité (2). L'exemple des Cisterciens donna le branle aux églises particulières. Pour ne citer qu'un diocèse, Eudes de Sully, évêque de Paris, institua en 1202 la fête de saint Bernard à Notre-Dame (3); et le monastère royal de Saint-Denis l'imita en 1241 (4). La dévotion à saint Bernard, ainsi implantée au cœur de la France, devait porter ses fruits. Au dix-septième siècle, la royauté s'y associe et stimule le zèle des particuliers. Louis XIV, dans une lettre célèbre, déclare saint Bernard « le protecteur de sa couronne » et lui attribue la victoire de Lens, gagnée le jour de sa fête (20 août 1648) (5). Anne d'Autriche n'était pas étrangère à ces sentiments de reconnaissance. Lorsqu'elle eut mis Louis XIV au monde, elle demanda aux Feuillants, récemment établis à Fontaines-lès-Dijon, une neuvaine de prières d'actions de grâces en l'honneur de leur saint patron, auquel elle s'estimait redevable de la naissance d'un fils (6). Et en 1653, l'on vit, chose encore plus édifiante, le roi de France s'inscrire, en même temps que sa mère et son frère, parmi les membres de la confrérie de Saint-Bernard, que l'évêque de Langres, Sébastien Zamet, venait de fonder dans la maison des Cisterciens réformés de Fontaines (7). A cette date, le lieu de naissance du fonda-

(1) *Gallia Christ.*, XII, 707.
(2) *Chron. Claraval.*, Migne, p. 1248.
(3) Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, I, 243.
(4) *Gallia Christ.*, VII, 388-389.
(5) Lettre du 20 décembre 1652, dans Migne, t. CLXXXV, p. 1654.
(6) *Ibid.*, p. 1652.
(7) *Ibid.*, p. 1638, 1654-1660.

teur de Clairvaux était devenu l'un des sanctuaires les plus chers à la piété des Bourbons. L'église, construite en 1619 par les Feuillants, sur l'emplacement même du château de Tescelin, était due aux libéralités de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Les deux chapelles, qu'ornaient les chiffres du royal couple, surmontés de couronnes et enlacés de branches de laurier, font encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs (1).

Fontaines-lès-Dijon, où naquit saint Bernard, et Clairvaux, où il mourut, relevaient l'un et l'autre, au douzième siècle, du diocèse de Langres (2). Il était naturel qu'entre toutes les églises de France l'église de Langres s'empressât de rendre un culte spécial à son illustre enfant. Aussi voyons-nous dans un *Ordo psallendi in ecclesia Lingonensi,* qui date du treizième siècle, l'office de saint Bernard marqué avec neuf leçons; plus tard l'office fut élevé au rite double. Nous possédons encore les curieuses leçons insérées dans le bréviaire qui porte le nom de Louis II de Bar, évêque de Langres (3). Par une coïncidence vraiment remarquable, le temps vint où ce glorieux diocèse offrit à lui seul trois types différents d'office en l'honneur de saint Bernard : l'office de la liturgie langroise proprement dite, celui des Cisterciens de Clairvaux et celui des Feuillants de Fontaines-lès-Dijon.

Cependant Rome, la mère des Églises, suivait d'un œil complaisant le progrès de ce culte plus spécialement français, auquel elle avait elle-même donné la première

(1) Voir la description de ces chapelles dans Chomton, I, 108 et suiv.; cf, III, 3 et suiv.

(2) Aujourd'hui Clairvaux est du diocèse de Troyes. La fête de saint Bernard ne fut établie à Troyes que le 20 août 1681. Cf. Lalore, *Reliques des trois tombeaux saints*, p. 15, note 3.

(3) Cf. Lalore, *les Reliques des trois tombeaux saints,* Appendice XV, LXXIII-LXXVI.

gelico, quand il peignit sa fresque. Saint Bernard n'avait pas connu les âpres joies du même crucifiement; la méditation du mystère de la Passion n'avait produit en lui que des plaies invisibles. Mais quiconque eût soulevé le voile de son corps eût sûrement aperçu au fond de son âme, gravées par un mystérieux séraphin, comme des stigmates sacrés, les douces blessures de l'amour de Jésus, *suave vulnus amoris* (1).

Aucune image plus vive du Christ souffrant ne parut au douzième siècle. Aussi, je ne sais quoi de céleste et de surnaturel rayonne-t-il sur son front et déborde de tout son être. Déjà ses contemporains, attirés par le parfum de sa piété, saluent en lui « un ange de Dieu, » « un homme de Dieu, » *angelus Dei, homo Dei.* Sûrs de sa puissance, ils lui demandent avec une confiante simplicité la guérison de leurs malades, et ils voient sans étonnement la vertu divine découler de sa personne sacrée. En mille endroits, nous dit-on, mais surtout en Italie, en Languedoc et sur les bords du Rhin, les miracles naissent sous ses pas, comme des fleurs au printemps; tous les lieux par où il passe en sont embaumés. A sa voix, les boiteux se redressent, les paralytiques se lèvent et les aveugles voient. De la sorte, à l'auréole du saint s'ajoutait par surcroît la gloire du thaumaturge.

Les hommes les plus éminents, aussi bien que le menu peuple, rendent témoignage de ses œuvres (2) et s'inclinent devant sa vertu. Cependant les hommages empressés qu'il reçoit ne portent pas atteinte à sa modestie. Nous n'oserions affirmer qu'il crut à la réalité de tous les

(1) *In Cantica*, Serm. XXIX, 8.

(2) Outre les preuves citées (t. I, p. XXV-XL), cf. une épître de l'archidiacre de Châlons (inter Bernardinas, ep. 482,) et le témoignage du cardinal évêque d'Albano (*Bern. Vita*, lib. II, cap. III, nos 18-19).

miracles qu'on lui attribue; néanmoins il est certain qu'il eut foi à l'authenticité de quelques-uns (1). Cette conviction n'altérait aucunement son habituelle sérénité. S'il ne lui répugnait pas d'admettre qu'il pût être entre les mains de Dieu un instrument utile, l'œuvre sainte achevée, il avait soin d'en reporter la gloire à l'auteur véritable, au Souverain Maître des hommes et des choses, à qui seul la nature entière obéit. Un jour, comme on citait devant lui avec admiration un exorcisme accompli dans l'abbaye de Bellevaux au moyen d'une étole qu'il avait portée, il interrompit cette flatterie indiscrète par un mot de douce et fine ironie : « Eh quoi ! dit-il, nous étions deux contre un; avec un aide tel que moi, il eût été bien surprenant que Dieu ne fût pas venu à bout de chasser le démon (2)! » Une autre fois il se confondait intérieurement en actions de grâces, au souvenir des miracles qu'il avait accomplis. Mais un point obscur tourmentait sa pensée : « Comment, dit-il à ses disciples, Dieu s'est-il servi d'un homme tel que moi pour opérer de semblables merveilles? D'ordinaire les vrais miracles sont l'œuvre des saints, les faux miracles l'œuvre des hypocrites. Or, il me semble que je ne suis ni l'un ni l'autre. » Personne n'osait exprimer la réponse qui était au fond de tous les cœurs et qui eût offensé sa modestie. Soudain il crut avoir trouvé le mot de l'énigme. « Je le vois, ces miracles ne sont pas les signes de la sainteté, ils ne sont qu'un moyen de gagner les âmes. Dieu les a faits, non pour me glorifier, mais pour édifier le prochain. Entre ces miracles et moi, il n'y a donc rien de commun (3) ». Sa piété était rassurée. Ce sentiment d'humilité ne l'abandonnait jamais.

(1) Cf. t. I, p. XXXVIII.
(2) *Bern. Vita,* lib. IV, cap. I, n° 7.
(3) *Bern. Vita,* lib. III, cap. VII, n° 20.

gelico, quand il peignit sa fresque. Saint Bernard n'avait pas connu les âpres joies du même crucifiement; la méditation du mystère de la Passion n'avait produit en lui que des plaies invisibles. Mais quiconque eût soulevé le voile de son corps eût sûrement aperçu au fond de son âme, gravées par un mystérieux séraphin, comme des stigmates sacrés, les douces blessures de l'amour de Jésus, *suave vulnus amoris* (1).

Aucune image plus vive du Christ souffrant ne parut au douzième siècle. Aussi, je ne sais quoi de céleste et de surnaturel rayonne-t-il sur son front et déborde de tout son être. Déjà ses contemporains, attirés par le parfum de sa piété, saluent en lui « un ange de Dieu, » « un homme de Dieu, » *angelus Dei, homo Dei.* Sûrs de sa puissance, ils lui demandent avec une confiante simplicité la guérison de leurs malades, et ils voient sans étonnement la vertu divine découler de sa personne sacrée. En mille endroits, nous dit-on, mais surtout en Italie, en Languedoc et sur les bords du Rhin, les miracles naissent sous ses pas, comme des fleurs au printemps; tous les lieux par où il passe en sont embaumés. A sa voix, les boiteux se redressent, les paralytiques se lèvent et les aveugles voient. De la sorte, à l'auréole du saint s'ajoutait par surcroît la gloire du thaumaturge.

Les hommes les plus éminents, aussi bien que le menu peuple, rendent témoignage de ses œuvres (2) et s'inclinent devant sa vertu. Cependant les hommages empressés qu'il reçoit ne portent pas atteinte à sa modestie. Nous n'oserions affirmer qu'il crut à la réalité de tous les

(1) *In Cantica*, Serm. XXIX, 8.

(2) Outre les preuves citées (t. I, p. XXV-XL), cf. une épître de l'archidiacre de Châlons (inter Bernardinas, ep. 482,) et le témoignage du cardinal évêque d'Albano (*Bern. Vita,* lib. II, cap. III, nos 18-19).

miracles qu'on lui attribue; néanmoins il est certain qu'il eut foi à l'authenticité de quelques-uns (1). Cette conviction n'altérait aucunement son habituelle sérénité. S'il ne lui répugnait pas d'admettre qu'il pût être entre les mains de Dieu un instrument utile, l'œuvre sainte achevée, il avait soin d'en reporter la gloire à l'auteur véritable, au Souverain Maître des hommes et des choses, à qui seul la nature entière obéit. Un jour, comme on citait devant lui avec admiration un exorcisme accompli dans l'abbaye de Bellevaux au moyen d'une étole qu'il avait portée, il interrompit cette flatterie indiscrète par un mot de douce et fine ironie : « Eh quoi! dit-il, nous étions deux contre un; avec un aide tel que moi, il eût été bien surprenant que Dieu ne fût pas venu à bout de chasser le démon (2)! » Une autre fois il se confondait intérieurement en actions de grâces, au souvenir des miracles qu'il avait accomplis. Mais un point obscur tourmentait sa pensée : « Comment, dit-il à ses disciples, Dieu s'est-il servi d'un homme tel que moi pour opérer de semblables merveilles? D'ordinaire les vrais miracles sont l'œuvre des saints, les faux miracles l'œuvre des hypocrites. Or, il me semble que je ne suis ni l'un ni l'autre. » Personne n'osait exprimer la réponse qui était au fond de tous les cœurs et qui eût offensé sa modestie. Soudain il crut avoir trouvé le mot de l'énigme. « Je le vois, ces miracles ne sont pas les signes de la sainteté, ils ne sont qu'un moyen de gagner les âmes. Dieu les a faits, non pour me glorifier, mais pour édifier le prochain. Entre ces miracles et moi, il n'y a donc rien de commun (3) ». Sa piété était rassurée. Ce sentiment d'humilité ne l'abandonnait jamais.

(1) Cf. t. I, p. XXXVIII.
(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. I, n° 7.
(3) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 20.

gelico, quand il peignit sa fresque. Saint Bernard n'avait pas connu les âpres joies du même crucifiement; la méditation du mystère de la Passion n'avait produit en lui que des plaies invisibles. Mais quiconque eût soulevé le voile de son corps eût sûrement aperçu au fond de son âme, gravées par un mystérieux séraphin, comme des stigmates sacrés, les douces blessures de l'amour de Jésus, *suave vulnus amoris* (1).

Aucune image plus vive du Christ souffrant ne parut au douzième siècle. Aussi, je ne sais quoi de céleste et de surnaturel rayonne-t-il sur son front et déborde de tout son être. Déjà ses contemporains, attirés par le parfum de sa piété, saluent en lui « un ange de Dieu, » « un homme de Dieu, » *angelus Dei, homo Dei.* Sûrs de sa puissance, ils lui demandent avec une confiante simplicité la guérison de leurs malades, et ils voient sans étonnement la vertu divine découler de sa personne sacrée. En mille endroits, nous dit-on, mais surtout en Italie, en Languedoc et sur les bords du Rhin, les miracles naissent sous ses pas, comme des fleurs au printemps; tous les lieux par où il passe en sont embaumés. A sa voix, les boiteux se redressent, les paralytiques se lèvent et les aveugles voient. De la sorte, à l'auréole du saint s'ajoutait par surcroît la gloire du thaumaturge.

Les hommes les plus éminents, aussi bien que le menu peuple, rendent témoignage de ses œuvres (2) et s'inclinent devant sa vertu. Cependant les hommages empressés qu'il reçoit ne portent pas atteinte à sa modestie. Nous n'oserions affirmer qu'il crut à la réalité de tous les

(1) *In Cantica*, Serm. XXIX, 8.

(2) Outre les preuves citées (t. I, p. XXV-XL), cf. une épître de l'archidiacre de Châlons (inter Bernardinas, ep. 482,) et le témoignage du cardinal évêque d'Albano (*Bern. Vita*, lib. II, cap. III, nos 18-19).

miracles qu'on lui attribue; néanmoins il est certain qu'il eut foi à l'authenticité de quelques-uns (1). Cette conviction n'altérait aucunement son habituelle sérénité. S'il ne lui répugnait pas d'admettre qu'il pût être entre les mains de Dieu un instrument utile, l'œuvre sainte achevée, il avait soin d'en reporter la gloire à l'auteur véritable, au Souverain Maître des hommes et des choses, à qui seul la nature entière obéit. Un jour, comme on citait devant lui avec admiration un exorcisme accompli dans l'abbaye de Bellevaux au moyen d'une étole qu'il avait portée, il interrompit cette flatterie indiscrète par un mot de douce et fine ironie : « Eh quoi! dit-il, nous étions deux contre un; avec un aide tel que moi, il eût été bien surprenant que Dieu ne fût pas venu à bout de chasser le démon (2)! » Une autre fois il se confondait intérieurement en actions de grâces, au souvenir des miracles qu'il avait accomplis. Mais un point obscur tourmentait sa pensée : « Comment, dit-il à ses disciples, Dieu s'est-il servi d'un homme tel que moi pour opérer de semblables merveilles? D'ordinaire les vrais miracles sont l'œuvre des saints, les faux miracles l'œuvre des hypocrites. Or, il me semble que je ne suis ni l'un ni l'autre. » Personne n'osait exprimer la réponse qui était au fond de tous les cœurs et qui eût offensé sa modestie. Soudain il crut avoir trouvé le mot de l'énigme. « Je le vois, ces miracles ne sont pas les signes de la sainteté, ils ne sont qu'un moyen de gagner les âmes. Dieu les a faits, non pour me glorifier, mais pour édifier le prochain. Entre ces miracles et moi, il n'y a donc rien de commun (3) ». Sa piété était rassurée. Ce sentiment d'humilité ne l'abandonnait jamais.

(1) Cf. t. I, p. XXXVIII.
(2) *Bern. Vita*, lib. IV, cap. I, n° 7.
(3) *Bern. Vita*, lib. III, cap. VII, n° 20.

SCEAUX DE SAINT BERNARD.

APPENDICE

LISTE CHRONOLOGIQUE DES ABBAYES FONDÉES PAR SAINT BERNARD

1 Troisfontaines (diocèse de Châlons), 10 octobre 1118.
2 Fontenay (Autun, auj. Dijon), 29 octobre 1119.
3 Foigny (diocèse de Laon, auj. Soissons), 11 juillet 1121.
4 Igny (Reims)..., 1126.
5 Reigny (Auxerre, auj. Sens), 7 sept. 1128.
6 Ourscamp (Noyon, auj. Beauvais), 10 déc. 1129.
7 Cherlieu (Besançon), 17 juin 1131.
8 Bonmont (Genève), 7 juillet 1131.
9 Éberbach (Mayence), 14 sept. 1131.
10 Longpont (Soissons), 5 mars 1132.
11 Rievaulx (York, Angleterre), 5 mars 1132.
12 Vaucelles (Cambrai), 1er août 1132.
13 Moreruela (Zamora, Espagne), 1132.
14 Himmerod (Trèves), 9 mars 1134.
15 Vauclair (Laon, auj. Soissons), 23 mai 1134.
16 Grâce-Dieu (Saintes, auj. la Rochelle), 25 mars 1135.
17 Fountains (York, Angleterre), 1134-1135.
18 Hautecombe (Genève, auj. Chambéry), 14 juin 1135.
19 Buzai (Nantes), 28 juin 1135.
20 Chiaravalle (Milan), 22 juillet 1135.
21 Balerne (Besançon, auj. S.-Claude), 31 mai 1136.
22 S. Jean d'Aulps (Genève, auj. Annecy), 28 juin 1136.
23 Nerlac (Bourges), 27 octobre 1136.
24 Auberive (Langres), 4 février 1137.

25 S. M. della Columba (Plaisance, Italie), 3 mai 1137.
26 Les Dunes (Thérouanne, auj. Ypres), 31 mai 1138.
27 La Bénissons-Dieu (Lyon, auj. Clermont), 29 sept. 1138.
28 Alafoes (Vizeu, Portugal), 1138 (?).
29 Casamario (Veroli, Italie), 4 avril 1140.
30 L'Arrivour (Troyes), 9 avril 1140.
31 Clairmarais (Thérouanne, auj. Arras), 26 avril 1140.
32 S. Jean de Tarouca (Lamego, Portugal), juin 1140.
33 Whiteland (Saint-David, Angleterre), 16 sept. 1140.
34 Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines (près de Rome), 25 octobre 1140.
35 X (en Sicile), 1140.
36 Osera (Orense, Espagne), 1141 (?).
37 La Prée (Bourges), 28 octobre 1141 ou 1142.
38 Sobrado (Compostelle, Espagne), 14 février 1142.
39 Melon (Tuy, Espagne), 25 mai 1142.
40 Mellifont (Armagh, Irlande), 1142.
41 Alvastra (Linköping, Suède), 1143.
42 Nydala (Linköping, Suède), 1143.
43 Meira (Lugo, Espagne), 1er juin 1143.
44 Belle-Perche (Montauban), 3 août 1143.
45 Belloc (Rodez), 11 août 1144.
46 Grand-Selve (Toulouse), 1145.
47 Villers (Namur, Belgique), 1 juin 1146.
48 Boxley (Canterbury, Angleterre), 28 octobre 1146.
49 Le Val-Richer (Bayeux), 24 juin 1147 (?).
50 Savigny (Avranches, auj. Coutances), 17 sept. 1147.
51 Margan (Landaff, Angleterre), 23 nov. 1147.
52 Aulne (Liège, Belgique), 5 déc. 1147.
53 Espina (Palencia, Espagne), 1147.
54 Alcobaça (Lisbonne), 2 février 1148 (?).
55 Cambron (Cambrai), 1er août 1148.
56 Loos (Tournai, auj. Cambrai), 15 déc. 1148.
57 Longuay (Langres), 4 mars 1149.
58 Boulancourt (Troyes), 4 mars 1149.
59 N. S. de Cabuabbas (Bosa, Sardaigne), 5 mars 1149 (?).
60 Fontmorigny (Bourges), 1 mai 1149.
61 Aube-Pierres (Limoges), 10 juin 1149.

.'om (Röskild, Danemark), 1151.
ermont (Le Mans. auj. Laval), 17 mai 1152.
alparayso (Zamora, Espagne), 28 juin 1152 (?).
loureilles (Poitiers, auj. la Rochelle), 7 sept. 1152.
lores (Langres), 1152.
. M. de Monte de Ramo (Orense, Espagne), 30 mars 1153?.
La Peyrouse (Périgueux), 13 août 1153 (?).

TABLE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME SECOND

CHAPITRE XVIII

Troisième voyage de Bernard en Italie.

Pages.

Succès de Roger de Sicile. — Bernard en appelle à Lothaire. — Lothaire en Lombardie. — Henri de Bavière en Toscane. — Bernard à Lucques, à Viterbe, au Mont-Cassin, à Bénévent, à Bari, au Mont-Cassin, à Farfa. — Mission de Bernard auprès de Roger de Sicile. — Bernard à Ragnano et à Salerne. — Il convertit Pierre de Pise. — Son séjour à Rome, de la fin de décembre 1147 au mois de juin 1148. — Mort d'Anaclet. — Bernard convertit l'antipape Victor. — Fin du schisme. — Retour de Bernard à Clairvaux 1-25

CHAPITRE XIX

Élection de Langres, élection et commune de Reims.

I. Élection épiscopale de Langres. — Bernard prépare à Rome, d'accord avec l'archevêque de Lyon, l'élection de Langres. — L'archevêque de Lyon trahit la convention et fait nommer un moine de Cluny. — Bernard fait suspendre le sacre de l'élu. — Le moine de Cluny est sacré, après avoir reçu l'investiture des *regalia*. — Bernard fait casser l'élection par le souverain Pontife. — Il est lui-même élu évêque de Langres et refuse l'épiscopat. — Godefroid, prieur de Clairvaux, est élu à sa place. — Louis VII, après quelque hésitation, lui donne l'investiture. — Godefroid est sacré avant le 28 octobre 1138.... 26-35

II. Élection épiscopale et commune de Reims. — Après la mort de l'archevêque Raynaud, la Commune s'établit à Reims, avec le consentement du roi de France. — Protestation du

Pages.

chapitre de Reims et de l'abbé de Clairvaux. — Condamnation de la Commune par le souverain Pontife. — Bernard, élu archevêque de Reims, refuse cette dignité. — Samson de Mauvoisin, élu archevêque de Reims, est sacré à Soissons le 14 avril 1140. — Excès de la Commune. — Bernard à Reims. — La Commune est supprimée par la force..... 36-46

CHAPITRE XX

Les suites du schisme.

I. Mort de Gérard. — Portrait de Gérard, frère de Bernard et cellérier de Clairvaux. — Sa maladie et sa mort. — Bernard prononce l'oraison funèbre de son frère bien-aimé..... 47-57

II. Suites du schisme. — Concile de Latran (avril 1139). — Suites du schisme en France. — Pierre de Pise, frappé par Innocent II, est défendu par l'abbé de Clairvaux. — Lutte entre Innocent II et Roger de Sicile. — Innocent II prisonnier reconnaît à Roger le titre de roi. — Bernard essaie de faire approuver cet acte politique par Conrad III. — Bernard fonde en Sicile, avec l'appui de Roger, un monastère cistercien. — Fondations de Casamario et de Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines. — Laborieux commencements de cette dernière abbaye. — Quel cas, selon Bernard, les moines doivent faire de la santé et de la médecine..... 57-71

CHAPITRE XXI

Bernard Docteur. — Ses divers traités dogmatiques et liturgiques.

I. Christologie. — Le mystère de la Rédemption, d'après l'abbé de Clairvaux. — Le traité *de Diligendo Deo*. — Le traité *de Gratia et libero arbitrio*. — La théorie de la glorification. — La communion des saints..... 72-80

II. Culte de la très sainte Vierge. — Bernard et le prétendu miracle de *la Lactation*. — Ouvrages authentiques de Bernard sur Marie, et ouvrages apocryphes. — Bernard s'oppose à la propagation de la fête de la Conception de la sainte Vierge. — Polémique à ce sujet entre Pierre de Celle et Nicolas de Saint-Alban. — La légende de la *tache noire*. — Bernard exalte les vertus de Marie et, entre toutes, la virginité et l'humilité. — Le miracle de la maternité divine de Marie. — Sa glorification au ciel. — La théorie de la médiation de Marie. — La part de l'abbé de Clairvaux dans la composition du *Memorare* ou *Souvenez-vous*. — Le culte de Notre-Dame dans les abbayes cisterciennes. — Bernard, l'un des plus dévots serviteurs de Marie; son rôle dans *la Divine Comédie*..... 80-98

III. Choses liturgiques : office de saint Victor, traité *de Cantu*. — La théorie de la médiation appliquée à tous les saints. — Bernard et la fête des saints Innocents. — La fête des

Pages.

Machabées. — Place des écrits de Bernard dans les leçons du bréviaire. — Bernard compose l'office de saint Victor, patron de Montiéramey. — Ce qu'il faut penser de son talent de versificateur. — Est-il l'auteur de l'hymne : *Jesu, dulcis memoria?* — Bernard et la réforme de l'Antiphonaire cistercien. — Son disciple Guy, abbé de Cherlieu, auteur d'un traité *de Arte musica*. — Les Cisterciens corrigent d'une façon regrettable le chant grégorien traditionnel. — Leur soin dans l'exécution du plain-chant..... 98-107

CHAPITRE XXII

Bernard et les écoles de Paris.

I. — Les trois écoles de Notre-Dame, de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève. Caractère particulier de l'enseignement de chacune d'elles. — Premiers essais d'Abélard. — Vers quelle école incline l'abbé de Clairvaux. — Il favorise les clercs studieux. — Son traité *de Baptismo*. — Ce qu'il pense de la science. — Sa visite aux écoles de Paris. — Son fameux sermon *de Conversione ad clericos*. — Conversion de nombreux étudiants, entre autres de Geoffroy d'Auxerre, disciple d'Abélard. 108-120

II. — Guillaume de Saint-Thierry appelle l'attention de l'abbé de Clairvaux sur la doctrine d'Abélard. — Coup d'œil sur l'histoire d'Abélard. — Sa première rencontre avec l'abbé de Clairvaux en 1131. — Visite de Bernard au Paraclet. — Les divers ouvrages d'Abélard. — Bernard obtient de lui la promesse d'une rétractation. — Exposé de sa doctrine : ses erreurs sur la Trinité, sur l'Homme-Dieu, sur la Rédemption, sur la grâce, sur le péché. — Sa méthode théologique. — Caractère spécial de son rationalisme..... 120-142

CHAPITRE XXXIII

Condamnation d'Abélard; concile de Sens (1140).

L'abbé de Clairvaux et Hugues Métel dénoncent les erreurs d'Abélard. — Abélard, encouragé à la résistance par Arnauld de Brescia et le sous-diacre Hyacinthe, fait convoquer Bernard au concile de Sens, pour discuter sur la doctrine catholique. — Bernard se rend à contre-cœur à cette invitation. — Double séance, l'une privée, l'autre publique. — Abélard, étonné de comparaître en accusé, refuse de s'expliquer et en appelle à Rome. — Le concile abandonne Abélard au tribunal de Rome, mais juge et condamne sa doctrine. — Lettres des Pères du concile au souverain Pontife. — Nombreuses lettres de l'abbé de Clairvaux au pape et aux cardinaux; son traité *de Erroribus Abælardi;* âpreté de son langage. — Abélard riposte en accusant Bernard d'ignorance et de frénésie. — Son *Apologie* à Héloïse. — Sa doctrine et sa personne sont condamnées à Rome. — Que

Page.

faut-il penser de cette double condamnation? — Bérenger de Poitiers compose une apologie d'Abélard. — Abélard se réfugie à Cluny, auprès de Pierre le Vénérable, qui le réconcilie avec l'abbé de Clairvaux. — Ses dernières années et sa mort. — Que devinrent ses disciples et ses livres? — Importance du *Sic et Non*..... 143-181

CHAPITRE XXIV

Conflit entre Louis VII et le comte Thibaut.

Élection épiscopale de Poitiers et lettre de l'abbé de Clairvaux. — Intervention abusive de Louis le Jeune dans l'élection épiscopale de Bourges. — L'élu est sacré à Rome. — Conflit entre Innocent II et Louis VII. — L'archevêque de Bourges se réfugie dans le domaine du comte Thibaut de Champagne. — Le comte de Vermandois répudie la nièce du comte Thibaut pour épouser la sœur de la reine Aliénor. — Les nouveaux époux sont excommuniés par le légat du Saint-Siège. — L'abbé de Clairvaux prend parti pour l'archevêque de Bourges et pour la nièce du comte Thibaut répudiée. — La guerre éclate entre le roi et le comte; incendie de Vitry. — Paix signée dans des conditions équivoques. — L'abbé de Clairvaux approuve un acte de diplomatie peu loyal. — Il travaille en vain à la réconciliation entre le souverain Pontife et Louis VII. — La guerre recommence. — Misérable état auquel la Champagne est réduite. — Louis VII empêche les élections épiscopales de Châlons et de Paris. — Bernard en appelle à Rome et aux conseillers du roi de France. — Mort d'Innocent II; Célestin II lève l'excommunication qui pesait sur Louis VII. — Le roi rend la liberté aux églises de Châlons et de Paris. — La paix se négocie à Corbeil et à Saint-Denis; part de Bernard dans cette négociation : il annonce à la reine de France qu'elle deviendra mère. — La liberté est rendue à l'archevêque de Bourges. — Réconciliation complète entre la royauté et la maison de Champagne..... 182-208

CHAPITRE XXV

Bernard et les sectes hérétiques.

I. Réfutation des hérésies néo-manichéennes. — Manichéens de Cologne dénoncés à l'abbé de Clairvaux par le prévôt de Steinfeld. — Extension de l'hérésie dans le Nord. — Enquête de Bernard. — Hiérarchie dans la société secrète que forment les hérétiques. — Leurs dogmes, leur morale. — La question du mariage et de la virginité. — Châtiment que le peuple réserve aux hérétiques. — Ce que Bernard, après saint Augustin et saint Jean Chrysostome, pense de la peine de mort pour crime d'hérésie..... 209-225

II. Voyage dans le Languedoc. — Pierre de Bruys et Henri dans le Midi. — Portrait de Henri. Sa prédication au Mans et

Pages.

dans le Languedoc. — Sa doctrine. — L'abbé de Clairvaux se met à sa poursuite. — Bernard à Bordeaux, Bergerac, Périgueux, Sarlat, Cahors, Toulouse. — Sa prédication et ses miracles. — Il se rend à Albi en passant par Verfeil. — Son succès oratoire. — Anecdote qui se rattache à son départ. — La question de l'authenticité de ses miracles. — Arrestation et emprisonnement de Henri. — Conseils de Bernard aux Toulousains. — Inefficacité de son œuvre et de ses conseils.. 226-244

CHAPITRE XXVI

Arnauld de Brescia et l'église romaine.

I. — Arnault de Brescia; résumé de sa vie. — Tentative de réforme dans sa ville natale. — Sa théorie du droit de propriété. — Révolution sociale. — Il est condamné à l'exil par le concile de Latran en 1139. Il accompagne Abélard au concile de Sens. — Nouvelle condamnation. — Il professe sur la montagne Sainte-Geneviève. — Expulsé de France sur les instances de l'abbé de Clairvaux, il se réfugie à Zurich. — Bernard obtient qu'il soit chassé de Suisse. — Il se réfugie en Bohême auprès du légat du pape. — Réconciliation d'Arnauld avec la papauté en 1145..... 245-256

II. — Révolution romaine. — Lucius II et l'abbé de Clairvaux appellent le roi Conrad III au secours de la papauté. — Mort de Lucius; élection d'Eugène III, disciple de saint Bernard. — Bernard reproche cette élection aux membres du Sacré-Collège. — Ses lettres à Eugène III, appréhensions et confiance. — « On dit que c'est moi qui suis pape. » — Bernard adresse une lettre au peuple romain pour essayer de le réconcilier avec la papauté. — Habileté diplomatique d'Eugène III. — Son entrée triomphale dans Rome. — Il est obligé de fuir devant la révolution déchaînée. — La démagogie triomphe avec Arnauld de Brescia..... 256-269

CHAPITRE XXVII

Les origines de la seconde croisade.

I. — Rapports de Bernard avec l'Orient, en particulier avec Mélisende, reine de Jérusalem. — Dangers que courent les principautés latines d'Orient. — Succès de Zenki, émir d'Alep et tuteur de l'émir de Mossoul. — Prise d'Édesse. — Les Orientaux sollicitent les secours du pape et du roi de France. — Louis VII annonce à ses barons, le jour de Noël 1145, qu'il est décidé à entreprendre une croisade. — Eugène III consulté adresse une bulle aux barons français. — Assemblée de Vézelay. — Bernard prédicateur officiel de la guerre sainte. — Sa lettre aux Bretons..... 270-284

II. — Prédication de la croisade sur les bords du Rhin. — Massacre des Juifs. — La question juive soulevée au sujet de l'impôt de la croisade. — Une lettre curieuse de Pierre le Véné-

Pages.

rable. — L'abbé de Clairvaux prend la défense des Juifs. — Son voyage en Flandre. — Son arrivée à Mayence. — Succès de son intervention. — Sa lettre au clergé de Cologne et au clergé de Spire. — Il essaie vainement d'enrôler le roi Conrad dans la croisade. — Sa prédication sur les bords du Rhin, en particulier à Constance. — Son retour à Strasbourg et à Spire. — Diète de Spire. — Bernard parvient à enrôler Conrad dans la croisade. — Il descend le Rhin jusqu'à Cologne. — Retour à Clairvaux 284-302

III. — Bernard étend par lettres sa prédication à l'Angleterre, à l'Espagne, à l'Italie, à la Bohême, à la Bavière, à la Moravie, à la Pologne et au Danemark. — Sa lettre est lue à la diète de Ratisbonne. — Assemblée d'Étampes. — Part de Bernard aux décisions de l'assemblée. — Nouvelle diète à Francfort. — Bernard y est mandé. — Sa lettre aux Moraves. — Ses miracles. — Retour en France. — Sa rencontre avec Eugène III. — Zèle du souverain Pontife pour la croisade. — État des armées. — Départ de Conrad (mai 1147). — Départ de Louis le Jeune (12 juin 1147). — Flatteuse prophétie..... 302-314

CHAPITRE XXVIII

Bernard à Trèves et à Reims.

I. Élection d'York. — Bernard à Cîteaux, à Fontenay, à Verdun et à Trèves avec Eugène III. — Affaire de l'élection épiscopale d'York, pendante depuis l'année 1142. — Efforts des Cisterciens pour faire casser l'élection de Guillaume. — Diverses lettres de l'abbé de Clairvaux à Innocent II, à Célestin II, à Lucius II et à Eugène III. — Élection cassée par Eugène III. — Henri Murdach, abbé de Fountains, élu archevêque d'York, est sacré à Trèves par le pape Eugène III. — Jugement sur cette affaire 315-329

II. Sainte Hildegarde. — Eugène III appelé à porter un jugement sur les révélations de l'abbesse Hildegarde. — Premiers rapports de Bernard avec la voyante. — Histoire d'Hildegarde. — Enquête sur sa conduite et ses écrits. — L'abbé de Clairvaux lui fait adresser une lettre d'encouragement par le souverain Pontife. — Célébrité et mort d'Hildegarde. — Elle est inscrite au martyrologe de son couvent, sans être canonisée 329-339

III. Concile de Reims, condamnation de Gilbert de la Porrée. — Concile de Reims ouvert durant le carême de l'année 1148. — Condamnation d'Éon de l'Étoile et des hérétiques du Midi. — Examen des ouvrages de Gilbert de la Porrée, évêque de Poitiers. — Ses théories réalistes introduites dans l'explication du mystère de la Trinité. — Il est dénoncé au pape par ses deux archidiacres. — Premier examen au concile de Paris (avril 1147). — Reprise de la discussion à la suite du concile de Reims. — L'abbé de Clairvaux soutient l'accusation. — Un cardinal fait suspendre la discussion. — Conciliabule des évêques français, assistés de l'abbé de Clairvaux. — Reprise

Pages

de la discussion en assemblée publique. — Gilbert de la Porrée, invité à se rétracter, le fait sans hésitation. — La mésintelligence persiste entre Gilbert de la Porrée et l'abbé de Clairvaux. — Les ouvrages de Gilbert en honneur dans l'école, durant tout le moyen âge..... 339-357

IV. Eugène III a Clairvaux. — Eugène III décidé à quitter la France, à cause de l'échec de la croisade. — Séjour à Clairvaux. — Bernard lui demande en vain la réhabilitation de Philippe, ex-archevêque de Tarente. — Ce Philippe est distinct du prieur de Clairvaux, Philippe de Liége..... 357-360

CHAPITRE XXIX

Saint Malachie O'morgair.

I. — Malachie, ex-archevêque d'Armagh à Clairvaux. — Résumé de sa vie. — Triste état politique et religieux de l'Irlande. — Évêques laïques. — Malachie évêque de Connor, archevêque d'Armagh, et enfin évêque de Down. — Il est envoyé à Rome et passe par Clairvaux. — Il demande à Innocent II le pallium pour les archevêques d'Armagh et de Cashel. — Il est nommé légat d'Irlande. — Retour en Irlande. — Il reconstruit Bangor. — Réforme des monastères. — Fondation de Mellifont par des moines envoyés de Clairvaux..... 361-377

II. — Malachie reparaît à Clairvaux. — Sa maladie et sa mort. — Sa canonisation, ses reliques. — Lettre de l'abbé de Clairvaux aux monastères de l'Irlande. — Portrait de Malachie : l'idéal du moine et l'idéal de l'évêque. — Bernard compose la *Vita Malachiæ*. — Ce qu'il faut penser des miracles et des prophéties de Malachie : la prophétie de la succession des Papes. — Ce que la *Vita Malachiæ* nous apprend sur l'état de l'Irlande au douzième siècle. — Services rendus par Malachie à sa patrie..... 377-391

CHAPITRE XXX

Apogée de Clairvaux.

I. Affluence de novices et morts a Clairvaux. — Population étonnante du monastère de Clairvaux. — Parmi les novices, on distingue Henri, frère du roi de France; Alexandre; chanoine de Cologne. — Un candidat évincé donne un soufflet a l'abbé de Clairvaux. — Nicolas de Montiéramey, admis au noviciat de Clairvaux; son portrait. — Les morts illustres à Clairvaux. — Les frères de Bernard, Guy, Gérard, Barthélemy, André et Nivard. — Geoffroy d'Ainai. — Humbert, abbé d'Igny; oraison funèbre..... 392-407

— Fondations d'Auberive, de Longuay et de [illegible] de Langres; de l'Arrivour et de Boulan[illegible] de Troyes; de Balerne, au diocèse de B[illegible]

Pages

sançon (aujourd'hui Saint-Claude); de Saint-Jean-d'Aulps, au diocèse de Genève (aujourd'hui Annecy); de Nerlac, la Prée, Fontmorigny, Notre-Dame des Pierres, au diocèse de Bourges; de la Bénissons-Dieu, au diocèse de Lyon; de Belloc, au diocèse de Rodez; d'Aube-Pierres, au diocèse de Limoges; de la Peyrouse, au diocèse de Périgueux; de Belle-Perche, au diocèse de Montauban; de Grand-Selve, au diocèse de Toulouse; de Moureilles, au diocèse de Poitiers (aujourd'hui la Rochelle); de Clermont, au diocèse du Mans (aujourd'hui Laval); du Val-Richer, au diocèse de Bayeux. — Affiliation de Savigny et de ses vingt-sept filles à Clairvaux. — Fondations de Villers et d'Aulne, au diocèse de Liége; de Cambron, au diocèse de Cambrai; de Loos, au diocèse de Tournai (aujourd'hui de Cambrai); des Dunes, au diocèse d'Ypres; de Clairmarais, au diocèse de Thérouanne (aujourd'hui d'Arras); de Boxley, au diocèse de Canterbury; de Whiteland, au diocèse de Saint-David; de Margan, au diocèse de Landaff; d'Alvastra et de Nydala, en Suède; d'Esrom, en Danemark; de Cabuabbas, en Sardaigne: d'Osera, de Sobrado, de Melon, de Meira, de Sainte-Marie de Monte de Ramo, de l'Espina, de Valparayso, en Espagne; d'Alafoes, de Saint-Jean de Tarouca, d'Alcobaça, en Portugal. — Les Ordres militaires en Espagne. — Prodigieuse extension de l'Ordre cistercien 407-430

CHAPITRE XXXI

Issue de la seconde croisade.

Échec de la croisade. — Causes morales, militaires et politiques de cet échec. — Succès de la croisade contre les Slaves et contre les Maures d'Espagne. — L'abbé de Clairvaux, rendu responsable par le peuple de l'échec des croisés, adresse au pape une apologie de sa conduite. — Quels griefs on peut justement soulever contre le prédicateur de la croisade. — Succès répétés des musulmans. — Nouvel appel des princes latins d'Orient aux peuples d'Occident. — Essai d'alliance offensive, entre la France, la Sicile et l'Allemagne, contre l'empire grec et les musulmans; tentative avortée. — Suger, abbé de Saint-Denis, et Bernard, abbé de Clairvaux, partisans d'une nouvelle expédition. — Assemblée de Chartres. — Bernard désigné comme chef de la croisade. — Les barons français reculent devant l'entreprise. — Suger meurt au milieu des préparatifs de la guerre sainte. — Bernard préoccupé de la croisade jusqu'entre les bras de la mort. — Part de responsabilité qui revient à chacun des auteurs de la seconde croisade ..... 431-[illegible]

Pages

CHAPITRE XXXII

Le traité de la considération.

Fréquence et intimité des rapports de Bernard avec Eugène III. — Le traité *de Consideratione*..... 453-454

I. — Le premier objet de la *Considération* du pape est sa personne même. — Éminente dignité du pape. — Bassesse de sa nature. — La vertu comble l'abîme creusé entre cette grandeur et ce néant d'un homme. — Quels modèles un pape doit imiter..... 454-458

II. — Le second objet de la *Considération* du pape, c'est sa maison. — La domesticité. — Les différentes *scolæ*. — Le clergé inférieur qui entoure le pape. — Quelles doivent être les conversations des clercs. — Les membres du sacré-collège. — Soin à prendre dans le choix des cardinaux. — Avarice des membres de la curie..... 458-465

III. — Rapports du pape avec l'Église universelle. — Le pape est l'évêque des évêques. — Le souverain pontificat n'est pas un domaine à exploiter, mais une fonction à exercer. — *Præsis ut prosis, non ut imperes.* — Dangers d'une centralisation excessive. — Rome emploie des légats *a latere*, encourage les appels, accroît les exemptions. — Bernard signale les abus que ces institutions ont entraînés après elles. — Il demande une observation rigoureuse des canons des conciles. 465-476

IV. — En dehors de l'Église, le pape a la sollicitude des infidèles, des Juifs, des schismatiques et des hérétiques. — Comment Bernard entend que l'on pratique la répression de l'hérésie. — Il n'a que peu de confiance dans les moyens violents..... 476-481

V. — La papauté et le pouvoir temporel. — Origine du pouvoir temporel du pape, selon l'abbé de Clairvaux. — Son jugement sur le peuple romain. — La révolution, maîtresse avec Arnauld de Brescia, est apaisée par l'habile politique d'Eugène III. — Comparaison entre la doctrine politique d'Arnauld et celle de saint Bernard. — Arnauld condamné à la strangulation. — Comment Bernard tranche la question romaine..... 481-489

VI. — Rapports de la papauté avec l'Empire et les États chrétiens. — Les deux glaives appartiennent à l'Église. — Comment le pape doit se montrer le « Dieu de Pharaon. » — Le droit d'excommunication. — Le traité *de Consideratione* est un examen de conscience de la papauté. — Différence entre saint Bernard et Luther..... 489-495

CHAPITRE XXXIII

Dernières années, maladie et mort de Bernard.

I. Affaires politico-religieuses. — Élection de Henri, frère du roi de France et moine de Clairvaux, au siège de Beauvais. — Conflit entre le nouvel évêque et les seigneurs de

Pages.

son diocèse. — Conflit entre l'évêque et le roi de France. — Double conflit apaisé par l'intervention de Suger, de l'abbé de Clairvaux et du pape. — Conflit entre Louis le Jeune et son vassal, le duc de Normandie. — Bernard négocie la paix. — Part de l'abbé de Clairvaux dans le divorce de Louis le Jeune et de la reine Aliénor. — Élection épiscopale d'Auxerre. — Bernard fait intervenir le pape. — Sa lettre à Louis le Jeune. — Théorie de l'abbé de Clairvaux sur les élections épiscopales. 496-506

VII. Affaires clunistes. — Rivalité entre les Cisterciens et les Clunistes. — Incendie et pillage de l'abbaye cistercienne du Miroir. — Bernard et Pierre le Vénérable essaient d'évaluer le dommage et de fixer l'indemnité. — Équité et générosité de Pierre le Vénérable. — Contention d'amitié entre Pierre le Vénérable et l'abbé de Clairvaux 506-513

VIII. Affaires domestiques et deuils. — Hugues, abbé de Trois-fontaines, est nommé cardinal. — L'intervention de Bernard dans l'élection de son successeur faillit attirer sur lui les reproches du souverain Pontife. — Bernard est trahi par Nicolas, son secrétaire. — Il dénonce le traître à Eugène III. — Triste fin de Nicolas. — Mort de Rainard, abbé de Citeaux. — — Maladie et mort de Suger. — Mort de Thibaut de Champagne..... 513-521

IV. Maladie et mort de Bernard. — Fréquentes maladies de l'abbé de Clairvaux. — Crise terrible durant l'hiver 1152-1153. — Amélioration au printemps. — Il est mandé à Metz pour rétablir la paix entre les Messins et le duc de Lorraine. — Succès éphémère de son intervention. — Retour à Clairvaux. Bernard apprend la mort d'Eugène III. — Grandeur de l'œuvre de ce pape. — Derniers moments de Bernard. — Son testament. — Sa mort. — Ses funérailles..... 521-532

CHAPITRE XXXIV ET DERNIER

Gloire posthume.

I. Canonisation de saint Bernard. — Portrait physique de l'abbé de Clairvaux. — Son portrait moral. — La bonté de l'homme, le zèle de l'apôtre, l'austérité du moine, l'humilité du thaumaturge. — Sa canonisation en 1174..... 533-538

II. Coup d'œil sur le culte de saint Bernard. — Double *élévation* du corps de saint Bernard. — Sa tête est déposée dans un reliquaire en argent par l'abbé Jean d'Aizanville (1330-1348). — Le tronc reste à Clairvaux derrière le maître autel jusqu'à la Révolution française. — Ses restes sont transportés à Ville en 1793. — Un curé de Ville les mélange avec d'autres ossements. — Ils sont exposés à la vénération des fidèles dans l'église de Ville depuis 1875. — Le chef fait partie du Trésor de la cathédrale de Troyes. — Description de ce chef. — Le culte de l'abbé de Clairvaux se répand d'abord dans l'Ordre cistercien, puis dans différentes églises, notamment à Paris. — Culte de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV pour saint Bernard. — Trois offices différents de

Pages.

saint Bernard dans le seul diocèse de Langres. — Place de saint Bernard dans la liturgie romaine. — Bernard déclaré docteur par Pie VIII en 1830. — Le dernier des Pères de l'Église. — Il inspire l'auteur de l'*Imitation*. — Le *doctor mellifluus*. — Prodigieuse diffusion de ses ouvrages. — C'est dans ses ouvrages qu'on le voit représenté au vif..... 553-565

APPENDICE. — Les filles de Clairvaux, liste des fondations de saint Bernard, par ordre chronologique..... 567-569

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — MESNIL (EURE). — 6528

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

NOV 4 '66 H

1209-490

NOV 17 '66 H

1231-598

1820726

CANCELLED

APR 10 1978

MAR 25 1978